

THE GETTY CENTER LIBRARY





CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

1892-1895

---

*Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions  
émises par ses membres.*

(Art. 25 des statuts.)

---

ANNALES  
DU  
CERCLE ARCHÉOLOGIQUE  
DE MONS

—  
TOME XXIV



MONS  
DEQUESNE-MASQUILLIER ET FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

—  
1895

GETTY CENTER LIBRARY



## NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

# THÉODORE BERNIER

---

On doit admettre que, si l'amitié a de nombreux et puissants charmes, elle impose parfois aussi de pénibles devoirs : telle est la pensée qui me vient à l'esprit au moment où j'écris ces lignes pour rendre un dernier hommage d'estime et d'affection au savant collègue et à l'excellent ami qu'une mort prématurée est venue nous ravir le 6 juin 1893 dans toute la force de l'âge et du talent, brisant impitoyablement une carrière jusque-là si bien parcourue, mais pleine encore de superbes espérances.

**Théodore-Antoine Bernier** naquit à Angre (Hainaut), le 27 juin 1843 ; issu d'une honnête et modeste famille, il ne tarda pas à témoigner pour l'étude un goût exceptionnel et des aptitudes spéciales qui lui procurèrent les moyens de surmonter dans la suite les difficultés où tant d'autres, à sa place, se seraient laissés décourager, et lui permirent d'arriver à se faire la position qu'il occupait si dignement dans le monde savant.

Sorti de l'école primaire à l'âge de treize ans, il s'essaya dans la vie par le métier de peintre en bâtiments ; mais il reconnut bientôt qu'il ne suivait pas la route qui devait le conduire au but vers lequel il se sentait intérieurement appelé. Abandonnant donc un beau jour brosses et pinceaux auxquels

il préférait les livres, il entra comme employé chez M. Mancaux, libraire et imprimeur à Mons, qui lui confia la vente au dehors et le placement des ouvrages qu'il éditait. Le futur historien local avait trouvé sa voie ; c'est dans cette position, en effet, qu'il occupa pendant douze ans, que Théodore Bernier put amplement se livrer à ses travaux de prédilection, en parcourant la plupart des localités du Hainaut dont il visitait avec soin tout ce qu'elles possédaient de curieux tant en monuments et antiquités que comme archives et documents.

Rentré à Angre, il s'y maria en 1867 avec M<sup>lle</sup> Stéphanie Baudour, appartenant à l'une des familles les plus anciennes et les plus justement considérées du pays.

Les premiers travaux historiques qu'il avait entrepris l'avaient fait connaître et apprécier à sa véritable valeur ; aussi put-il vite prendre place parmi les hommes signalés comme se livrant avec ardeur à l'étude de l'archéologie, de la paléographie, de la numismatique, de l'art héraldique, ainsi qu'aux recherches généalogiques.

Nommé membre du Cercle archéologique de Mons le 14 janvier 1866, il sut s'y faire remarquer, dès le début, par son activité et son dévouement qui lui valurent d'être appelé, peu d'années après son admission, à faire partie de la Commission permanente des fouilles ; toujours disposé à se montrer utile et obligeant, on le vit bien souvent remplir temporairement les fonctions de secrétaire en l'absence du titulaire.

Théodore Bernier, dont le nom était avantageusement connu d'un grand nombre d'écrivains et d'archéologues, se trouvait également affilié comme membre aux Sociétés savantes désignées ci-après :

- “ Société paléontologique et archéologique de Charleroi ;
- “ Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes ;
- “ Comité flamand de France (Dunkerque) ;
- “ Société archéologique d'Avesnes ;

- “ Cercle archéologique de Nivelles ;
- “ Institut archéologique liégeois ;
- “ Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mons) ;
- “ Académie héraldico-généalogique italienne de Pise ;
- “ Société royale belge de géographie (Bruxelles) ;
- “ Société historique et littéraire de Tournai ;
- “ Cercle archéologique d'Enghien ;
- “ Société d'agriculture, sciences et arts de Douai ;
- “ Société d'Émulation de Cambrai. ”

Plusieurs de ces Sociétés le comptaient, en outre, au nombre de leurs lauréats :

1° En 1876, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut lui avait décerné une médaille de vermeil pour son « Histoire de la ville de Beaumont ». — 2° Une médaille de bronze lui avait été accordée à l'Exposition de Bruxelles de 1880, pour l'ensemble de ses travaux. — 3° En 1881, il avait obtenu un diplôme d'honneur au Congrès des sciences géographiques de Venise, pour son « Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut », (1<sup>re</sup> édition). — 4° La Société protectrice des animaux lui avait attribué une médaille de bronze, en 1884. — 5° En 1890, il recevait une médaille de vermeil offerte par la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, en témoignage de reconnaissance pour le don fait par lui à la bibliothèque de la Société d'un grand nombre de ses ouvrages, et spécialement pour ses « Tables des anciens registres de l'état civil de diverses localités du Département du Nord ». — 6° Enfin le Congrès des sciences géographiques de Bernè (Suisse) lui avait délivré, en 1891, un diplôme d'honneur de 2<sup>e</sup> prix, pour la seconde édition de son Dictionnaire du Hainaut.

Chercheur passionné, travailleur infatigable, Théodore Bernier a passé son existence à compulsier les archives de toutes les villes et communes de sa chère Province, et les

nombreuses et précieuses découvertes qu'il y a faites lui ont permis de mettre au jour une foule de documents et de renseignements relatifs à l'histoire locale, qui, sans lui, seraient peut-être restés longtemps encore ignorés, sinon même définitivement perdus. Son activité ne connaissait pas de bornes, et l'on peut dire que sa vie, hélas trop courte, a été consacrée à l'étude et au travail. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la liste de ses publications pendant la période de 1863 à 1891. Cette nomenclature démontre le besoin qu'éprouvait ce digne et courageux travailleur, de faire profiter ses contemporains, ainsi que ceux qui viendront après lui, du résultat de ses recherches incessantes et des heureuses découvertes auxquelles elles ont généralement abouti.

Dès l'âge de vingt ans, il avait publié son premier ouvrage intitulé :

1. — *Histoire des seigneuries d'Angre, de Roisin et d'Audregnies*, avec les généalogies de la famille de Sars et des différentes familles qui ont possédé ces trois communes. — (Dour. Bailly, 1863, in-18, 56 pages.)

auquel il donna peu de temps après, comme suite, un travail du même genre intitulé :

2. — *Histoire des seigneuries de Quiévrain, Baisieux, Angreau et Marchipont*. — (Mons. Thiemann, 1865, in-12, 110 pages.)

Rayonnant ensuite dans un cercle moins restreint, au fur et à mesure que, s'éloignant de son clocher natal pour aller demander aux archives des autres localités du Hainaut de lui révéler leurs secrets, il se met résolument à l'œuvre, et c'est alors que commence, pour ne s'arrêter qu'au moment où la mort viendra briser dans les mains de l'auteur sa plume intarissable, la publication de cette série ininterrompue de notices historiques, archéologiques, biographiques, etc., auxquelles viennent de temps à autre se joindre d'autres travaux plus étendus qui valent chaque fois à leur auteur l'obtention de quelque nouvelle récompense honorifique. En suivant l'ordre chronologique, on rencontre :

3. — *Notice sur deux anciens volets de tableaux provenant du couvent des Trinitaires d'Audregnies.* (Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 1<sup>re</sup> série. — Mons, Dequesne-Masquillier, in-8°, 4 pages, 1866.)

4. — *Épitaphes recueillies à Boussoit et à Ligne.* (Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 2<sup>e</sup> série. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1866.)

5. — *Épitaphe de l'ancienne abbaye de l'Olive.* (Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 2<sup>e</sup> série. — Mons, Dequesne-Masquillier, 1866.)

6. — *Notes sur quelques communes du canton de Dour.* (Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 2<sup>e</sup> série. Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 24 pages, 1867.)

7. — *Notice sur le village de Sars-la-Bruyère.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 12 pages. 1868.)

8. — *Note sur une pierre tumulaire provenant du cimetière de Montignies-sur-Roc.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IX. — Mons, Dequesne-Masquillier. 1869.)

9. — *Dictionnaire biographique du Hainaut.* — (Mons, Manceaux, in-18, VIII-226 pages. 1871.)

10. — *Notice sur Barbençon.* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. IV. — Mons. Manceaux, in-8°, 38 pages. 1871.)

11. — *Notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées à Angre.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. X. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 10 pages, 4 planches, 1871.)

12. — *Découvertes d'antiquités faites dans le Hainaut.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. X. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1871.)

13. — *Exécutions pour sorcellerie à Angre et à Roisin, en 1565.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XI. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 10 pages. 1873.)

14. — *Notice sur le serment des Archers de Saint-Sébastien de Quiévrain.* — (Quiévrain. Lecocq, in-8°, 24 pages, 1873.)

15. — *Souvenir de la fête donnée à Angre à l'occasion de la remise d'une médaille à la compagnie de pompiers de Sebourg le 28 septembre 1873.* — (Quiévrain. Lecocq, in-8°, 6 pages, 1873.)

16. — *Notice sur l'église de Merbes-Ste-Marie.* (Semaine religieuse de Tournai, 1874.)

17. — *Notice biographique sur Paul Desorbay, médecin de la Cour de Vienne au xvii<sup>e</sup> siècle.* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. vi. — Mons. Manceaux, in-8°, 6 pages, 1873.)

18. — *Éloge funèbre de M. Charles-Amand Descamps.* (Quiévrain. Lecocq, in-8°, 6 pages, 1873.)

19. — *Notice nécrologique sur M. l'abbé Louis Boniface.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xi. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 3 pages, 1873.)

20. — *Notice nécrologique sur Camille-Arthur Lemaigre.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xi. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 2 pages, 1873.)

21. — *Notice sur le village de Lompret.* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. vi. — Mons. Manceaux, in-8°, 26 pages, 1875.)

22. — *Recherches historiques sur le village d'Angre.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xii. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 56 pages, 1875.)

23. — *Inscriptions des cloches de Ligne.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xii. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1875.)

24. — *Le pèlerinage de St. Druon à Sebourg.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xiv. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 10 pages, 1876.)

25. — *Le Besogné de Montbliart en 1608, précédé d'une notice sur ce village.* (Documents et rapports de la

Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. VIII.  
— Mons. Manceaux, in-8°, 66 pages, 1877.)

26. — *Les seigneurs de Villers-Potteries*. (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. VIII. — Mons. Manceaux, in-8°, 4 pages, 1877.)

27. — *Découverte d'antiquités à Cousolre*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XIV. Mons. Manceaux, 1877.)

28. — *Notes historiques sur le village de St-Leger*. (Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 3<sup>e</sup> série. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1877.)

29. — *La seigneurie de l'Esclatière à Horrues*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XV. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 40 pages, 1878.)

30. — *L'église et les antiquités d'Aubechies*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XV. Mons. Dequesne-Masquillier, 1878.)

31. — *Note sur l'institution du Serment des Archers de Flobecq, en 1569*. (Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XVII. — Tournai, veuve Casterman, in-8°, 9 pages, 1878.)

32. — *Éloge funèbre de M. Ferdinand de Baudour, ancien bourgmestre d'Angre, suivi de la généalogie du défunt*. — (Mons. L. Desguin, in-8°, 16 pages, 1879.)

33. — *Inscriptions funéraires et monumentales du canton du Rœulx*. (En collaboration avec J. Monoyer. Publié par le Cercle archéologique de Mons. — Mons. Manceaux, in-4°, 119 pages, 1879.)

34. — *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*. (Publié sous le patronage du Cercle archéologique de Mons. — Mons. Manceaux, in-12, XXII, 640 pages, 1879.)

35. — *Histoire de la ville de Beaumont*. — (Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 251 pages, 4 planches, 1880.)

36. — *Œuvres d'art des églises du Hainaut*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XVI. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1880.)

37. — *L'œuvre de Pierre Le Poivre*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xvi. Mons, Dequesne-Masquillier, 1880.)

38. — *Numismatique montoise. Médaille sur la prise de la ville de Mons, en 1691*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xvi. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1880.)

39. — *Éloge funèbre de M. Hermand De Ronquière*. (Quiévrain, Lecocq, 1880.)

40. — *Éloge funèbre de Madame Louis Fiévez, née Angélique Denis, suivi de la généalogie de la défunte*. (Dour, A. Vaubert, in-8°, 8 pages, 1880.)

41. — *Éloge funèbre de M. Théodore Lembourg suivi de la généalogie du défunt*. — Mons. Thiemann, 1880.)

42. — *Le Bésogné de Bersillies-l'abbaye en 1608, précédé d'une notice sur ce village*. (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. x. Mons. Manceaux, in-8°, 80 pages, 1880.)

43. — *Notice sur des antiquités gallo-romaines et franques trouvées à Angreau*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xvi. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 6 pages, 3 planches, 1880.)

44. — *Généalogie de la famille Bara, de Tournai*. (Mons. Manceaux, in-8°, 20 pages, 1882.)

45. — *Notice sur le village de Wattripont*. (Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. xvii. — Tournai, veuve H. Casterman, in-8°, 44 pages, 1882.)

46. — *Le célèbre statuaire Carpeaux, originaire du village de Lobbes*. (Extrait de « l'Éducation populaire ». Charleroi, in-8°, 4 pages, 1882.)

47. — *Inscriptions funéraires et monumentales du canton de Chimai*. (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. xii. — Mons. Manceaux, in-8°, 28 pages, 1883.)

48. — *Intaille romaine trouvée à Bavai*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xviii. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1883.)



49. — *Notice sur un jeton trouvé à Belœil.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xviii. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1883.)

50. — *Notice sur la commune de Momignies et ses dépendances.* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. xiii. — Mons. Manceaux, in-8°, 42 pages et un plan, 1884.)

51. — *Notice sur des antiquités préhistoriques et belgo-romaines trouvées à Angre et dans les environs.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xx. — Mons, Manceaux, in-8°, 10 pages et 1 planche, 1885.)

52. — *Le Besogné de Froid-Chapelle en 1608, précédé d'une notice sur ce village.* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. xiv. — Mons. Manceaux, in-8°, 106 pages, 1885.)

53. — *Notice nécrologique sur Louis Baudalet, curé de Bon-Secours.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xx. — Mons. Manceaux, in-8°, 2 pages, 1886.)

54. — *Guide du Touriste au Caillou qui bique et à la grotte d'Angre, suivi de notices sur des antiquités préhistoriques, belgo-romaines et frankes, trouvées à Angre et dans les environs.* (Mons. Manceaux, in-12°, 66 pages, 1886.)

55. — *L'ancien collège de l'Oratoire à Thuin. Liste des élèves.* (Education populaire de Charleroi, 1886.)

56. — *L'enseignement primaire à Froid-Chapelle, au siècle dernier.* (Ibid. 1886.)

57. — *Quiévrain. — Étude de géographie et d'histoire locales, suivie de la chronologie historique des Seigneurs de ce village.* (Extrait du Bulletin de la Société belge de géographie. — Mons. Manceaux, in-8°, 52 pages, 1886.)

58. — *Tabulation des anciens registres paroissiaux de baptêmes, de mariages et d'enterrements de la ville de Mons.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xix. — Mons. Dequesne-Masquillier, 1886.)

59. — *Excursion archéologique à Nivelles (4 octobre 1886)*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xx. — Mons. Manceaux, in-8°, 8 pages, 1886.)

60. — *Note sur la chapelle du cimetière de Moustier*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xx. — Mons. Manceaux, 1887.)

61. — *Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres d'état-civil dans la province de Hainaut*. (Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 4<sup>e</sup> série, t. ix. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 70 et xi pages, 1887.)

62. — *Établissement d'un marché à Crespin, en 1291*. (Extrait des Souvenirs de la Flandre wallonne, 2<sup>e</sup> série, t. vii. — Douai. Crépin, in-8°, 6 pages, 1888.)

63. — *Mémoire généalogique sur la famille de Ghisteltes*. (Mons. Manceaux, in-8°, 42 pages, 3 planches, 1888.)

64. — *Chronique des événements survenus en Hainaut de 1671 à 1681*. (Bulletins du Cercle archéologique de Mons, 5<sup>e</sup> série. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 6 pages, 1888.)

65. — *Notice nécrologique sur Louis-Alexandre Caille*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xxi. — Mons. Manceaux, in-8°, 4 pages, 1888.)

66. — *A la mémoire de M. Charles De Bove*. — Quiévrain. Lecocq, in-8°, 10 pages, 1888.)

67. — *Notice sur un tombeau de l'église de Sebourg*. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xxiii. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 7 pages et 1 planche, 1891.)

68. — *Notes sur les communes de Wasmes, Rombies, Quarouble, Quiévreachain, Warquignies, Wasmuel, Sebourg*. (Quiévrain. Lecocq.)

69. — *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*. (Nouvelle édition, revue, augmentée. Publiée sous le patronage du Cercle archéologique de Mons. — Mons. Manceaux, in-8°, 603 pages et une planche, 1891.)

70. — *Pierre-Joseph Fontaine, inventeur du parachute de mine.* (Extrait de « l'Éducation populaire ». — Charleroi. in-8°, 7 pages, 1892.)

71. — *Compte-rendu de l'excursion du Cercle archéologique de Mons à Frasnes-lez-Buissenal, à Audenarde et à Renaix, le 28 juin 1891.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xxiii. — Mons. Dequesne-Masquillier, in-8°, 19 pages et une planche, 1892.)

Théodore Bernier avait créé, en 1888, avec la collaboration de M. E. Vanden Bussche, le journal « La Frontière du Hainaut », imprimé à Quiévrain.

On lui doit également la confection des tables des anciens registres paroissiaux dans plus de quatre-vingts localités de la Belgique et du Nord de la France.

Enfin il allait entreprendre une nouvelle œuvre destinée, selon lui, à compléter son remarquable travail sur le Hainaut; depuis plusieurs mois déjà il s'appliquait, en effet, à rechercher les matériaux nécessaires pour la confection d'un second ouvrage renfermant pour les communes du Hainaut devenues aujourd'hui françaises, les mêmes renseignements que ceux que l'on rencontre dans son Dictionnaire géographique, historique, archéologique et biographique paru en 1879, et dont la première édition, rapidement épuisée, vient d'être remplacée par la seconde (n° 69) mise en harmonie avec le résultat des découvertes faites en ces dernières années.

Cette longue énumération prouve surabondamment la surprenante activité de notre regretté collègue que l'on a vu pendant plus de vingt années d'études, de recherches et de voyages, parcourir une à une toutes les villes, les communes, jusqu'aux plus humbles hameaux de la région, visitant leurs antiques monuments, compulsant leurs archives, interrogeant les habitants et vérifiant sur place les assertions des principaux auteurs qui avaient précédemment abordé les mêmes questions. Elle nous fait voir, en même temps, dans quelle large mesure il avait su profiter des dons

innés chez lui et qui, fécondés par un labeur opiniâtre et persévérant, lui avaient permis de s'élever au rang où il était parvenu, mais auquel un dernier éclat manquait encore : tant d'efforts si louables méritaient, en effet, d'être couronnés par la plus belle de toutes les distinctions honorifiques. Malheureusement lorsque des démarches furent faites par d'honorables personnages qui avaient su apprécier les qualités de cet homme de bien, de cet excellent citoyen, de ce savant distingué, il était trop tard; le cruel destin était déjà venu toucher de son doigt glacé le front de cet athlète si vaillant et si vigoureux jusqu'alors, et avait prononcé l'arrêt fatidique. Théodore Bernier devait quitter ce monde sans avoir reçu les insignes si bien mérités de l'Ordre de Léopold.

Voilà quelle fut la vie de l'homme dont nous déplorons amèrement aujourd'hui la perte prématurée; après une carrière si largement et si noblement parcourue, il touchait enfin au but et pouvait envisager l'avenir non-seulement avec calme et tranquillité, mais encore avec le cœur débordant de douces et légitimes espérances que justifiaient pleinement les succès chaque jour plus brillants remportés coup sur coup par l'un de ses fils, Charles, dans les concours de gravure auxquels ce jeune artiste prenait et continue de prendre part, et où il a déjà su se faire un nom.

Près d'une épouse et d'une famille chéries qui l'entouraient de la plus tendre affection et de continuelles attentions, il était donc à la veille de pouvoir se consacrer à l'instruction et à l'éducation de son plus jeune enfant, de son cher petit Michel; là, dans cette vaste salle qu'il avait fait construire pour y installer commodément les livres composant sa riche et précieuse bibliothèque, au milieu de cette curieuse collection d'objets rares et antiques soigneusement recueillis par lui au cours de ses excursions et de ses fouilles, il se faisait à l'avance un bonheur de pouvoir bientôt former à sa façon son jeune élève, en lui inspirant ses propres goûts pour l'histoire et l'archéologie locales.

Mais ce rêve, que son amour pour les siens aimait tant à caresser, ne devait pas se réaliser, car le malheur, dont rien ne pouvait faire prévoir la venue si prochaine et si brusque s'apprêtait à venir frapper à la porte de cette maison où tout, un instant auparavant, respirait la félicité et la plus entière confiance dans l'avenir : une cruelle et impitoyable maladie vint fondre inopinément sur cette nature si robuste en apparence, et les progrès en furent tellement rapides que toute illusion devint bientôt impossible et qu'il fallut se résigner à prévoir une issue fatale et prochaine : en effet, les jours de Théodore Bernier étaient désormais comptés, et, malgré les soins les plus assidus et les plus dévoués qui lui furent prodigués, il succomba le 6 juin 1893, à la veille d'atteindre l'âge de cinquante ans, après avoir vu venir la mort non sans de profonds regrets, en pensant à ceux dont il allait se séparer. mais, du moins avec le calme et la résignation du philosophe chrétien et de l'homme intègre dont la vie n'a rien à se reprocher.

De magnifiques funérailles lui furent faites le vendredi suivant 9 juin. C'était un spectacle aussi grandiose qu'imposant et dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui y ont assisté, que celui que présentait cette foule douloureusement impressionnée qui comprenait, outre la population entière d'Angre, un grand nombre d'habitants des communes environnantes, ainsi que la plupart des amis du défunt venus de différents points tant de la Belgique que de la France pour apporter un dernier témoignage de la profonde et sincère affection qui les unissait à celui qui venait de disparaître, en même temps que pour présenter à sa famille éplorée l'expression de leurs sympathiques sentiments de condoléance.

L'émotion de tous était profonde en pénétrant dans la salle transformée en chapelle ardente où était déposé le cercueil ; les regards étaient de suite attirés par un vaste panneau décoratif représentant avec une frappante ressemblance les

traits de celui que l'on venait saluer pour la dernière fois, et auquel son fils Charles avait voulu rendre ce suprême témoignage de piété filiale, trouvant dans sa courageuse volonté d'artiste l'énergie nécessaire pour vaincre l'émotion qui l'étreignait dans l'accomplissement d'une tâche aussi douloureuse que digne.

Au moment où le convoi funèbre se mit en marche, on vit les élèves des écoles et la musique d'Angre venir se placer en tête du cortège, touchante preuve de reconnaissance pour les services rendus à sa commune par l'enfant du pays que l'on accompagnait à sa dernière demeure.

Le deuil était conduit par les fils, le seul frère survivant et un neveu du défunt, suivis des autres membres de la famille ; venaient ensuite les notabilités locales, M. François Delépine, bourgmestre d'Angre, MM. les échevins et conseillers communaux, puis les délégués de plusieurs sociétés savantes et les amis personnels, parmi lesquels on remarquait : M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'Etat et de la Ville, président du Cercle archéologique de Mons ; M. Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien ; M. Clément Lyon, directeur du journal « l'Éducation populaire » de Charleroi ; M. Vanden Bussche, conservateur pensionné des archives de l'État à Bruges ; M. Louis Desguin, directeur du journal « Le Hainaut » à Mons ; M. Jennepin, directeur du pensionnat de Cousolre ; M. l'abbé I. Desilve, vice-doyen, curé de Quarouble, et M. Aug. Losset, directeur de l'octroi municipal de Valenciennes, secrétaire-adjoint de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, (membres de la Commission historique du Département du Nord) ; M. Jules Léonard et M. Julien Déjardin, artistes peintres à Valenciennes ; M. Léon Clément, ancien chef du bureau de l'Etat-Civil et Secrétaire du Conseil de prud'hommes à Valenciennes ; M. Ratel-Hécart, antiquaire à Valenciennes ; M. Jules Colmant, ancien bourgmestre et conseiller provincial, à Wasmes, etc., etc.

L'assistance était tellement nombreuse qu'un grand nombre de personnes qui assistaient à la cérémonie ne purent pénétrer dans l'église devenue insuffisante pour contenir la foule.

Le cercueil disparaissait sous les fleurs et les couronnes dont l'une avait été offerte par un groupe d'amis de Valenciennes.

Plusieurs discours ont été prononcés pendant la cérémonie : d'abord à la sortie de la maison mortuaire, par M. Vanden Bussche, au nom des Sociétés historiques du Hainaut ; par M. Léopold Delépine, conseiller, au nom de la commune d'Angre, et par M. Léopold Devillers, qui a rappelé en termes émus les excellents rapports qu'il entretenait depuis longtemps avec Théodore Bernier, dont il a rappelé que le concours dévoué ne lui avait jamais fait défaut chaque fois qu'il s'agissait de recherches de nature à intéresser le Cercle archéologique ou le dépôt des Archives de Mons. Au cimetière, M. Jennepin prit d'abord la parole au nom des Sociétés historiques du Nord de la France, et dans une chaleureuse improvisation traça de Bernier un portrait aussi exact que bien mérité ; il fit ressortir le noble désintéressement de ce rude piocheur intellectuel, toujours disposé à être utile à ceux qui s'occupent de travaux historiques, se faisant un plaisir de mettre généreusement à leur disposition le fruit de ses recherches et de ses études personnelles. M. Losset lui succéda, comme délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts, et membre du Comité de la Bibliothèque municipale de Valenciennes ; enfin, M. Clément Lyon, se faisant l'éloquent interprète des sentiments des collaborateurs de l'Éducation populaire et des Amis de l'histoire du pays de Charleroi, établit l'historique complet de cette vie si bien remplie et qu'il avait tellement appris à connaître, au cours d'une vive et solide amitié de vingt années, qu'il n'hésita pas à dire qu'il la considérait comme digne d'être prise pour exemple dans l'intérêt de la Société.

Ces discours ont été reproduits par le journal « L'Éducation populaire » publié à Charleroi (n° du 29 juin 1893).

---

AUG. LOSSET





## NÉCROLOGIE

---

# FÉLIX DEBERT

---

Né à Mons le 10 août 1842, Félix Debert, avocat, juge suppléant près le tribunal de première instance de cette ville, a été enlevé le 13 avril 1894 à sa famille et à ses nombreux amis. Il est décédé subitement à Houdeng-Aimeries où il s'était rendu en compagnie de M. Charles Harmignie.

Ses funérailles ont été célébrées à Mons, le samedi 15, au milieu d'une foule respectueuse et profondément émue. Avant la levée du corps, des discours ont été prononcés par MM. Abel Le Tellier, bâtonnier de l'ordre des avocats, Émile Latteur, président de l'Association constitutionnelle et conservatrice, et Léopold Devillers, président du Cercle archéologique. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt, en sa qualité de chevalier de l'Ordre de Léopold, par un détachement du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied. Les fanfares de la société « La Fraternité » ont joué des marches funèbres. A sa sortie de l'église de Sainte-Waudru, le cortège s'est dirigé vers le cimetière ; lorsqu'il fut parvenu au rond-point d'Havré, M. l'avocat Hadelin Desguin a dit le dernier adieu à son ancien patron.

Voici le texte du discours de M. Devillers :

MESSIEURS,

Au nom du Cercle archéologique, je viens ajouter quelques mots aux discours éloquents qui vous ont retracé la carrière

du profond jurisconsulte, de l'homme d'élite que nous pleurons.

De bonne heure, Félix Debert consacra ses loisirs à jeter les bases d'une collection d'œuvres d'art et d'antiquités dont les proportions ont atteint un degré de splendeur vraiment remarquable.

Ses études d'art et d'archéologie avaient un but très élevé. Il n'était pas seulement un amateur sérieux, mais un connaisseur très apprécié.

L'archéologie avait pour lui des charmes tout particuliers, parce qu'elle lui dévoilait les secrets des temps anciens, et qu'elle fournissait des aliments abondants à son ardent désir d'aider à reconstituer la vérité historique.

Vous rappellerai-je, Messieurs, avec quel empressement nous l'accueillimes dans nos rangs !

Élu membre effectif le 21 juillet 1867, il fut appelé, le 16 octobre 1870, aux fonctions de secrétaire du Cerele, fonctions qu'il a remplies depuis lors avec la plus parfaite distinction.

Hélas ! la mort nous l'a ravi, au moment où nous attendions de lui de nouveaux services. Il venait, en effet, d'être nommé secrétaire du prochain Congrès d'histoire et d'archéologie, et nous pouvions compter, en cette circonstance, sur un dévouement qui ne nous avait jamais fait défaut.

Dieu en a disposé autrement !

Sous l'impression d'une séparation aussi cruelle, inclinons-nous vers cette tombe pour adresser un dernier hommage à celui qui fut notre cher et bon collègue et ami, et apportons à sa veuve, à ses enfants, à toute sa famille le tribut de nos amers regrets et nos condoléances respectueuses.

# LE COMTE CHARLES

## DE VINCHANT DE MILFORT



Le Cercle archéologique a perdu, en la personne de Charles-Antoine-Emmanuel comte de Vinchant de Milfort, un membre justement estimé.

Né à Matarò (Espagne) le 6 juin 1822, il est décédé à Mons le 20 mars 1893.

De bonne heure, le comte Charles fut initié à la connaissance de la paléographie et de la diplomatique, et se livra à des études sérieuses dans les bibliothèques et dans les dépôts d'archives. Les extraits qu'il en a recueillis sont considérables ; ils se rattachent surtout à l'ancienne constitution féodale du Hainaut.

Aussi modeste que capable, ce travailleur zélé se proposait sans doute d'utiliser un jour tous ces matériaux. Mais à la suite d'une indisposition grave, son zèle se ralentit et il ne reprit que péniblement ses habitudes de travail. Le mal qui le minait l'emporta subitement.

L'honorable défunt laisse à son frère, M. le comte Joseph de Vinchant de Milfort, et à ses amis le souvenir des aimables qualités qui ornaient son esprit, et des sentiments pieux qu'il ne cessa de professer.

LÉOP. D.

---

## Le Colonel MONNIER

---

Clément-Louis Monnier naquit le 19 avril 1825, à Cambron-Casteau, canton de Lens. Né d'une famille villageoise et quoique bien doué sous le rapport de l'intelligence et de la mémoire, il n'aurait probablement pas reçu une instruction plus étendue que celle qu'on donnait dans l'école de sa commune, s'il n'avait eu un parent qui lui reconnut de l'aptitude pour la science, l'accueillit chez lui à Braine-le-Comte et lui fit compléter ses études primaires.

Le jeune élève fut ensuite envoyé au collège de Soignies, puis au Petit Séminaire de Bonne-Espérance. Durant les vacances qu'il venait passer à Braine-le-Comte, il s'occupait d'écritures de commerce chez un industriel de cette ville, et fit ainsi un apprentissage du travail de bureau, qui plus tard le favorisa dans sa carrière militaire.

A l'âge de 17 ans, le 26 juin 1842, Monnier s'engagea comme soldat au 2<sup>e</sup> régiment de ligne. Étant simple troupier et tenant garnison à Mons, il fut un jour appelé à suppléer un sous-officier dans les bureaux de l'intendant militaire. Utilisant alors ses connaissances et sa pratique en tenue des livres de commerce, il y dressa des états de comptabilité avec un soin et une exactitude, qui lui attirèrent la bienveillance de l'intendant, de divers officiers et même de son colonel.

Il devint sous-officier le 1<sup>er</sup> novembre 1843 et entra à l'école militaire en qualité d'élève le 10 mai 1848.

Il fut nommé sous-lieutenant le 23 mars 1850, lieutenant le 24 juin 1853, capitaine le 2 septembre 1859, major le 16 juillet 1870, lieutenant-colonel commandant de place de 3<sup>e</sup> classe le 25 mars 1876, colonel le 26 juillet 1879, comman-

dant de place de 2<sup>e</sup> classe le 20 juin 1880, et commandant de place de 1<sup>re</sup> classe le 14 juillet 1882.

Sa santé s'étant altérée, il fut admis, sur sa demande, à la retraite le 17 décembre 1884.

Il avait successivement été désigné pour commander la place de Diest, le 27 mars 1876, et celle de Gand, le 26 juin 1880.

Ses services lui méritèrent la décoration d'officier de l'ordre de Léopold, ainsi que la croix militaire.

Il mourut à Ledeborg-lez-Gand, le 11 septembre 1893.

L'instruction moyenne que Monnier avait reçue et ses goûts studieux suffisaient pour lui faire aimer les études sérieuses.

Étant en garnison à Gand, il passait à la bibliothèque de l'université les heures que son service lui laissait libres. En y étudiant les batailles qui avaient été livrées dans nos provinces depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, il eut souvent recours au bibliothécaire, le baron Jules de Saint-Genois ; et celui-ci lui montra toujours une obligeance particulière. Monnier en profita dans la circonstance suivante : étant allé en congé à Cambron-Casteau, il avait vu chez un habitant de cette commune un armorial de l'église claustrale de Cambron, ainsi qu'une copie des annales de l'abbaye recueillies par Marc Noël (*Marcus Natalis*). L'armorial contenait de nombreux blasons sans nom de famille. Monnier voulut les identifier et il emporta le cahier à Gand. M. de Saint-Genois lui fit son éducation héraldique. Cet armorial et le manuscrit de Marc Noël excitèrent chez Monnier le désir de connaître l'histoire complète de l'abbaye de Cambron. A cet effet, il devait non seulement résumer les deux volumes de l'histoire de ce monastère, écrite par l'abbé Antoine Le Waitte, mais aussi le cartulaire de l'abbaye publié par la Commission royale d'histoire, les états de biens de 1787, le *Necrologium* des religieux, et les divers documents conservés aux archives de l'État. Ce travail l'occupait pendant plusieurs années ; il fut enfin terminé et publié dans les volumes xvi et xvii des *Annales du Cercle archéologique de Mons*.

Le capitaine Monnier vint en garnison à Mons, et fut reçu comme membre effectif de notre Cercle le 23 mai 1864.

Il nous fit diverses communications intéressantes :

*La forteresse de Braine-le-Comte* (t. VII de nos Annales, pp. 1 à 38), la biographie du major Auguste-Joseph Dereume (*ibidem*, pp. 491 à 493), et une *Notice sur le village de Lombise* (*ibidem*, t. IX, p. 70 et t. X, pp. 377 et s.).

L'activité de notre collègue se dirigea vers beaucoup d'autres objets : c'est ainsi notamment qu'il collectionna des gravures historiques de diverses catégories, telles que des vues et des plans de champs de bataille, des portraits de militaires, des vues de monuments, des photographies, etc.

Pendant plus de vingt-cinq ans, il accumula des renseignements sur les combats célèbres livrés dans le Hainaut. Il publia des notices sur ceux qui suivent :

*Sur un combat livré à Steenkerque entre César et les Nerviens, vers l'an 54 avant notre ère.* (Louvain, 1883. In-8° de 9 pp. Publié dans les Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. 1<sup>er</sup>.)

*Bataille de Fleurus, 29 août 1622.* In-8° de 51 pages. Publié dans la revue *L'éducation populaire*, août, septembre et octobre 1891. Charleroi.

*La bataille de Seneffe, 11 août 1674.* Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. III, 1886.

*La bataille de Saint-Denis, près de Mons, en 1678.* In-4° de 13 pages à deux colonnes. Publié dans le journal *L'Union du Centre*, organe de l'arrondissement de Soignies, mai et juillet 1886.

*Combat de Leuze, 19 septembre 1691.* Tournai, imprimerie d'Edmond Blanquart, rue de Cologne, 10, in-4° de 7 pages. Publié en août 1892.

*Le combat de Steenkerque, 3 août 1692.* Louvain, 1883. In-8° de 35 pp. Publié dans les Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. 2.

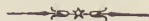
*La bataille de Fontenoi, 1745.* Tournai. Typ. Eugène Wargnies, petit in-8° de 72 pages. Publié en 1886.

*La bataille de Jemappes, 6 novembre 1792.* Publié dans le journal *Le Hainaut*, en 1886.

*Les gloires militaires d'Ath.* In-18 de 159 pages. Remaniement typographique d'une suite de vingt articles publiés dans l'*Écho de la Dendre* (d'Ath) en 1893. L'auteur mourut pendant le cours de cette publication.

FÉLIX HACHEZ.

## PAUL-ÉMILE DEQUESNE



Paul-Émile Dequesne, d'une très ancienne famille de Casteau, naquit à Saint-Ghislain, le 21 décembre 1824. Il fit ses études au séminaire de Bonne-Espérance, puis entra dans une administration publique. Ayant épousé, à Mons, le 7 février 1859, Maria Masquillier, fille du fondateur d'une maison d'imprimerie et de reliure très florissante, il dirigea celle-ci et y adjoignit des ateliers de lithographie. On sait combien de beaux et d'importants ouvrages sont sortis des presses de cet établissement, l'un des premiers du pays. Émile Dequesne en conserva la direction jusqu'à sa mort.

L'art de l'imprimerie lui tenait au cœur. Il avait, avec une patience persévérante, recueilli les livres imprimés à Mons depuis l'origine de la typographie, et sa collection devenait considérable.

Caractère gai, jovial, en même temps que fidèle et sûr, Émile Dequesne était d'un commerce charmant.

Enlevé à sa famille le 23 mars 1894, ses funérailles ont eu lieu le 26 en l'église de Sainte-Waudru, au milieu d'une foule considérable dans laquelle on remarquait les principales notabilités de Mons et des environs. Cette affluence témoignait des grandes sympathies et de l'estime dont jouissait le défunt.





## Le Docteur CLOQUET

---

Le samedi, 8 juillet 1893, la population de Fély, des membres du corps médical et de sociétés littéraires ainsi que plusieurs ecclésiastiques, assistaient aux funérailles du docteur Cloquet, et témoignaient ainsi leur sympathie et leur estime pour le défunt. Le corps était porté par les membres de la Société de Sainte-Aldegonde, dont le regretté docteur était un des plus généreux et des plus dévoués bienfaiteurs. Selon son désir, aucun discours ne fut prononcé à ses obsèques. Nous empruntons les détails qui suivent à la *Gazette de Nivelles et de l'arrondissement*, Nivelles, dimanche 9 juillet 1893, n° 48, et à la revue *L'éducation populaire des bassins de Charleroi, du Centre et de la Basse-Sambre*, Charleroi, jeudi, 13 juillet 1893, 17<sup>e</sup> année, n° 28. Nécrologie par M. Clément Lyon.

Norbert Cloquet naquit à Braine-l'Alleud, le 25 mars 1816, et mourut, âgé de 77 ans, à Fély, le 3 juillet 1893.

Après avoir fait de bonnes études d'humanités, il suivit les cours de la faculté des sciences et de médecine de l'université de Louvain, de 1833 à 1835; et porteur de son diplôme de docteur, il compléta ses études médicales à Paris, de 1835 à 1837. Il revint en Belgique, et vers 1840, il alla s'établir comme médecin à Fély, où il se maria en 1842, et où il acquit bientôt et conserva toujours l'estime et la considération de tous les habitants.

Il fut président d'honneur de la Société médicale de l'arrondissement de Charleroi, président d'honneur de la Caisse de

pensions du corps médical belge, membre de la Fédération médicale belge, membre des Sociétés d'archéologie de Charleroi, de Mons et de Nivelles et de la Société d'anthropologie de Bruxelles. Il prit une part toujours active aux Congrès, tenus depuis 1885, par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques du royaume.

Comme médecin, il publia divers mémoires dans les *Annales de la Société médicale de Charleroi* et collabora tant à la *Gazette médicale belge* et à *La Santé*, qu'à diverses autres revues de l'art de guérir.

Il recueillit des notes sur la végétation des plantes médicinales qu'il cultiva chez lui.

Comme archéologue, il écrivit des études aussi remarquables par leur science que par leur utilité. Il avait un goût marqué pour les antiquités, et il devint un des plus érudits qui honora notre province.

Il fut un des savants qui fondèrent, le 26 novembre 1863, la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi.

C'est dans cette même année qu'il commença à publier ses travaux archéologiques dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*. Il présenta à cette compagnie des *Lettres sur des antiquités trouvées à Féluy et aux environs de cette localité*. (Arquennes, Petit-Rœulx, Frasnes-lez-Gosselies, Ways, Fayt, Virginal-Samme), t. IV, 1863, p. 193, et des *Notes sur les poteries celtiques et les silex taillés trouvés au bois de la Garenne, commune d'Arquennes*, t. VII, 1867, p. 301. Plus tard, il donna la *Biographie de Louis Galesloot*, t. XX, 1887, p. 49.

Entre les années 1868 et 1879, il communiqua d'intéressantes notices à la société de Charleroi, et dans les années 1879 et 1880, il transmit à celle de Nivelles ses découvertes préhistoriques.

Durant ses dernières années, il dut ralentir ses travaux : sa santé exigeait des ménagements et de la prudence ; toutefois

au moment où la mort est venue nous l'enlever, il venait encore de livrer un travail à la société de Nivelles, dont il était fondateur et membre d'honneur.

Ses travaux le feront vivre longtemps dans l'esprit des hommes d'étude, et il laisse à ceux qui l'ont connu le souvenir de sa modestie, de sa serviabilité, de son éducation, de son généreux caractère, et de toutes les qualités qui rendent l'homme estimable.

FÉLIX HACHEZ.

---

## EUGÈNE PLON

---

M. Eugène Plon, membre correspondant de notre Cercle, vient de mourir à Paris, à l'âge de 58 ans. Ses obsèques ont eu lieu, le 16 avril 1895, à l'église Saint-Sulpice.

Qui ne connaît la grande imprimerie de la rue Garancière, 8, fondée par Henri-Philippe Plon et que M. Eugène Plon laisse à ses neveux ?

Se rappelant les origines belges de sa famille, M. Eugène Plon vint à Mons, en 1892, pour y recueillir des souvenirs sur ceux de ses ancêtres qui habitèrent cette ville. De Mons il se rendit à Ath, puis à Nivelles. Il en rapporta de nombreuses notes et des dessins fort curieux qui lui permirent non-seulement de reconstituer sa généalogie, mais de rédiger la biographie de ses ancêtres. A Mons, il rassembla les documents qui concernent Jacques-Joseph Plon, arpenteur juré de Sa Majesté, (1683-1755), et l'imprimeur Pierre-Jean-Joseph Plon (1716-1785), qui avait d'abord établi ses presses à Ath. A Nivelles, il retrouva les traces de l'établissement typographique de son aïeul Emmanuel-Henri-Joseph Plon, baptisé à Ath le 14 novembre 1742, décédé à Nivelles le 9 septembre 1832<sup>1</sup>, dont le fils, Charles-Philippe-Joseph, né à Nivelles le 28 décembre 1774, devint prote de l'imprimerie Firmin Didot.

En 1893, M. Eugène Plon publia un splendide volume auquel il avait donné pour titre : *Notre livre intime de famille* et pour épigraphe : « Honora parentes ». Paris,

<sup>1</sup> Emmanuel Plon avait épousé Marie-Thérèse-Augustine Raingo, de Mons.

typographie de E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1893. Gr. in-8° de 328 pp. et nombreuses gravures <sup>1</sup>.

Cette publication, dont notre Cercle possède un exemplaire, est une œuvre vraiment pieuse, supérieurement écrite et qui, pour la ville de Mons en particulier, offre le plus vif intérêt.

M. Eugène Plon n'était pas seulement un éditeur éminent; il laisse des livres d'art du plus grand mérite. Citons notamment : *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur*. In-4°, orné de 88 pl. — *Thorvaldsen, sa vie et son œuvre*. Grand in-8°, enrichi de gravures. — *Le sculpteur Danois V. Bissen*. In-18. — *Les maîtres italiens au service de la maison d'Autriche. Leone Leoni sculpteur de Charles-Quint et Pompeo Leoni sculpteur de Philippe II*. Ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France. In-4° de 439 pp. et nombreuses planches.

LÉOP. D.

---

<sup>1</sup> Tiré à un nombre restreint d'exemplaires, l'ouvrage n'a pas été mis en vente.



# LISTE

## DES

### MEMBRES DU CERCLE

AU 15 AVRIL 1895.

---

#### Président d'honneur.

M. RAOUL DU SART DE BOULAND, Gouverneur du Hainaut.

#### Vice-Président d'honneur.

M. FÉLIX HACHEZ, Directeur général honoraire au Département de la Justice.

#### Comité administratif.

<i>Président :</i>	M. DEVILLERS ;
<i>Vice-Présidents :</i>	MM. DECLÈVE et le comte d'AUXY DE LAUNOIS ;
<i>Secrétaire :</i>	M. MATHIEU ;
<i>Trésorier :</i>	M. GOSSERIES ;
<i>Bibliothécaire-archiviste :</i>	M. ROUSSELLE ;
<i>Conservateur des collections :</i>	M. STIÉVENART ;
<i>Questeurs :</i>	MM. TOINT et PIERROT.

#### Commission des publications.

MM. DEVILLERS, *Président* ; G. DECAMPS, DECLÈVE, DOSVELD, GOSSERIES, ROUSSELLE, ALPHONSE WINS, et E. MATHIEU, *Secrétaire*.

#### Commission permanente des fouilles.

MM. DEVILLERS, *Président* ; le comte d'AUXY DE LAUNOIS, BERNARD, AUG. DE BOVE, G. DECAMPS, DE LA ROCHE DE MARCHIENNES, ÉMILE DE MUNCK, FRANCCART, HOUZEAU DE LEHAIE, EDMOND et NESTOR HAUBOURDIN, JENNÉPIN, MATHIEU, VAN BASTELAER.

## Membres effectifs.

### MESSIEURS :

- AUXY DE LAUNOIS (Comte d'), *Albéric-François-Philippe*, Propriétaire, boulevard Gendebien, n° 11, à *Mons*.
- BEHAULT DE DORNON (de), *Armand*, Attaché au Ministère des Affaires étrangères, rue de Turquie, 56, à *Saint-Gilles-Bruvelles*.
- BERDAL, *François*, Architecte, Attaché à la construction du chemin de fer de Menin-Roulers, chaussée d'Ypres, 45, à *Menin*.
- BERNARD, *Léopold*, Ingénieur civil, avenue d'Havré, 10, à *Mons*.
- BISEAU DE HAUTEVILLE (le Chevalier de), C., Capitaine d'administration, à *Diest*.
- BOUSIES (Comte de), *Adhémar*, Propriétaire, à *Harvengt*.
- BRACONNIER, *Emmanuel*, Curé de *Ragnies*.
- BRUYENNE, *Justin*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, rue des Carmes, 25, à *Tournai*.
- CADOR, *Auguste*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Charleroi*.
- COART, *Émile*, Substitut du procureur du Roi, à *Mons*.
- COLMANT, *Jules*, Conseiller provincial, à *Wasmès*.
- COURTIN-JOURDOIT, *Adelson*, Imprimeur-éditeur, à *Péruwelz*.
- CROY (S. A. le duc de), à *Rœulx*.
- DAMINET, *Jules*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, Aumônier de la garnison, boulevard Bauduin de Jérusalem, 32, à *Mons*.
- DE BOVE, *Auguste*, Propriétaire, à *Boussu*.
- DECAMPS, *Alexandre*, Curé d'*Harmignies*.
- DECAMPS, *Gonzalès*, Avocat, rue de Nimy, 81bis, à *Mons*.
- DECLÈVE, *Jules*, Candidat-notaire, Bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, rue des Dominicains, 18, à *Mons*.
- DEGAND, *Emm.*, Secrétaire communal, à *Ellezelles*.
- DEJARDIN, *Victor*, Propriétaire, à *Harmignies*.
- DE LE COURT, *Jules*, Conseiller à la Cour d'Appel, Secrétaire de la Commission royale pour la publication des anciennes lois, rue du Trône, 113, à *Bruzelles*.
- DEMEESTER, *Augustin*, Instituteur communal de *Bernissart*.
- DEMEULDRE, *Amé*, ancien Notaire, Président du Cercle archéologique de *Soignies*.
- DÉOME, *Gustave*, Directeur des Contributions directes, douanes et accises, rue d'Enghien, n° 44, à *Mons*.



- DESCLÉE, *Henri*, Industriel, rue St-Jacques, à *Tournai*.  
DESGUIN, *Louis*, Éditeur, rue de Bouzanton, 12, à *Mons*.  
DESILVE, *Jules*, Curé de *Quarouble* (France).  
DESPRET, *Félix*, Docteur en droit, Notaire, à *Ath*.  
DEVILLERS, *Léopold*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, Membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission provinciale de statistique, Correspondant de la Commission royale des Monuments, Parc, 24, à *Mons*; Fondateur.  
DOSVELD, *Louis*, Architecte de la ville, rue de la Grosse-Pomme, 14, à *Mons*.  
DUVIVIER, *Charles*, Avocat à la Cour de Cassation, place de l'Industrie, 26, à *Bruzelles*.  
FILET, *Alexandre*, Vicaire de la paroisse de *Dour*.  
FRANCART, *Adolphe*, Avocat, Secrétaire général de l'administration des hospices civils, rue de la Grande-Triperie, 34, à *Mons*.  
FRIART, *Norbert*, Vicaire de la paroisse de Saint-Quentin, à *Tournai*.  
GHELLINCK D'ELSEGHEM (Chevalier de), Bibliophile, rue de l'Industrie, 11, à *Bruzelles*.  
GLÉPIN, *Henri*, Professeur à l'École provinciale des Mines, avenue d'Havré, 3, à *Mons*.  
GOSSERIES, *Alphonse-Joseph*, Premier commis à la Direction des contributions, douanes et accises, Avenue d'Hyon, 54, à *Mons*.  
GYSELINGS, *Richard*, Négociant, à *Renais*.  
HACHEZ, *Félix*, Docteur en droit, Directeur général honoraire au Ministère de la Justice, rue de Mercelis, 78, à *Bruzelles*.  
HAROU, *Alfred*, Capitaine au 6<sup>e</sup> régiment de ligne, rue Schul, 23, à *Anvers*.  
HAUBOURDIN, *Edmond*, Propriétaire, à *Stambruges*.  
HAUBOURDIN, *Nestor*, Brasseur, à *Stambruges*.  
HECQUET, *Alfred*, Curé d'*Erbiseul*.  
HOZEAU DE LEHAIE, *Auguste*, ancien Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Hyon*.  
HOYAUX, *Léopold*, Propriétaire, rue de la Poterie, 11, à *Mons*.  
HUBERT, *Joseph*, Architecte-ingénieur, Membre correspondant de la Commission royale et Secrétaire du Comité provincial des Monuments, rue de la Terre-du-Prince, 17, à *Mons*.  
JENNEPIN, A., Officier d'Académie de France, Directeur du pensionnat de *Cousolre* (France).  
JOLY, *Albert*, Propriétaire, à *Renais*.  
JOURET-DE BILLOËZ, A., Négociant, à *Flobecq*.

- LA BOËSSIÈRE-THIENNES (Marquis de), *Gaëtan*, Bourgmestre de *Lombise*.
- LALIEU, *Louis-Joseph*, Curé de Saint-Nicolas-en-Havré, à *Mons*.
- LALIEUX DE LA ROCQ (de), *Fernand*, Propriétaire, à *Feluy*.
- LA LOYAUX-DE BLOIS, *Rodolphe*, Propriétaire, à *Buvrimes*.
- LA ROCHE (Chevalier de), *Camille*, Propriétaire, rue de Houdain, 23, à *Mons*.
- LA ROCHE DE MARCHIENNES (de), *Émile*, Propriétaire, à *Harvengt*.
- LAROCHE, *Hippolyte*, Littérateur, rue de Nimy, 11, à *Mons*.
- LATTEUR, *Auguste*, Propriétaire, à *Mons*.
- LÉONARD-JENNEPIN, *J.*, Industriel, à *Cousolre* (France).
- LESNEUCQ, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des hospices, à *Lessines*.
- LE TELLIER, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, rue de la Grande-Triperie, 30, à *Mons*.
- LOSSET, *Auguste*, Directeur de l'Octroi municipal, enclos du Béguinage, 18, à *Valenciennes*.
- MAHIEU, *Auguste*, Curé de *Montbliart*.
- MAHIEU, *Émile*, Architecte, à *Binche*.
- MATHIEU, *Ernest*, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Enghien*.
- MICHEZ, *Emmanuel*, Pharmacien, à *Soignies*.
- MINON, *René*, Instituteur, à *Hautmont*.
- MIRBACH-HARFF (Comte de), *Ernest*, au château de *Harff* (Prusse Rhénane).
- MUNCK (de), *Émile*, Artiste peintre et graveur, Conseiller de la Société de Géologie de Bruxelles, boulevard d'Anvers, 27, à *Bruxelles*.
- MUNCK (de), *Maurice*, Bourgmestre de *Mignault*.
- NOIRSENT, *Léopold*, Secrétaire et instituteur communal, à *Wayaux*.
- PÉRIN, *Charles*, Avocat, Professeur émérite de l'Université de Louvain, à *Ghlin*.
- PETIT, *Émond*, Propriétaire, à *Péruwelz*.
- PETIT, *Émile*, Conseiller à la Cour d'Appel, rue de la Loi, 65, à *Bruxelles*.
- PIERROT, *Alphonse*, Greffier-adjoint du tribunal de première instance, boulevard Bauduin de Jérusalem, n° 137, à *Mons*.
- PONCELET, *Clément-Antoine-Édouard*, Conservateur-adjoint des Archives de l'État, rue de la Halle, 12, à *Mons*.
- POURBAIX, *Eugène*, Horticulteur, rue des Quatre-fils-Aymond, n° 6, à *Mons*.
- POURCELET, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien*.
- PRUD'HOMME, *Émile*, Commis aux Archives de l'État, rue de la Raquette, n° 26, à *Mons*.

- PUISSANT, E., Vicaire de la paroisse de Sainte-Élisabeth, rue des Fossés, 15, à Mons.
- QUARRÉ-REYBOURBON, Louis, Membre de la Commission historique du département du Nord, boulevard de la Liberté, 70, à Lille.
- RENARD, Charles, Directeur de l'École moyenne de l'État, à Binche.
- RICHEZ, Alfred, Architecte, rue de Lille, 71, à Valenciennes.
- ROBERSART (Comte de), Albert, Bourgmestre de Nouvelles.
- ROUSSELLE, Charles, Greffier du Tribunal de commerce, place du Parc, n° 22, à Mons.
- SAINCTELETTE, Maurice, Docteur en droit, Secrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges, à Rome.
- SALIGOT, Jules, Propriétaire, à Wiers.
- SAVOYE (de), Gustave, Propriétaire, avenue de la Toison d'Or, 38, à Bruxelles.
- SCHMIDT, Henri, Intendant du duc de Croy, à Rœulx.
- STIÉVENART, Clément, Artiste peintre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, avenue de Nimy, 1, à Mons.
- STRATEN-PONTHOZ (Comte Van der), François, Membre du Conseil supérieur d'agriculture, Président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, etc., rue de la Loi, 23, à Bruxelles.
- STURBAUT, Léopold, Notaire, à Renaix.
- TAHON, Victor-Laurent, Ingénieur civil des arts et manufactures, rue Royale, 243, à Bruxelles.
- TOINT, Charles, Chef de Division au Gouvernement provincial, rue des Dominicains, 26, à Mons ; Fondateur.
- VAN BASTELAER, D.-A., Pharmacien-chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine, Correspondant de la Commission royale des Monuments, Président honoraire de la Société archéologique de Charleroi, rue de l'Abondance, 24, à St-Josse-ten-Noode.
- Vos, Joachim, Bibliothécaire-Archiviste et Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai.
- WINS, Albert, Notaire, à Merbes-le-Château.
- WINS, Alphonse, Juge, Secrétaire de la Société des Bibliophiles Belges, rue Derrière-la-Halle, 23, à Mons.
- WOUTERS (de), Jules, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à Braine-le-Comte.
-

## Membres honoraires.

### MESSIEURS :

- BOUILLART-ROUVEZ, *Emmanuel*, Propriétaire, à *Hyon*.  
LALAING (Comte de), Ministre résident de S. M. le Roi des Belges  
près le Gouvernement brésilien, à *Rio-de-Janeiro*.  
SART DE BOULAND (du), *Raoul*, Gouverneur du Hainaut, Docteur en  
droit, à *Mons*.  
VAL DE BEAULIEU (Comte du), *Franc*, Propriétaire, à *Havré*.  
WÉRY, *Vincent de Paul*, Président honoraire du tribunal de première  
instance, rue des Telliers, 4, à *Mons*.
- 

## Membres d'honneur.

### MESSIEURS :

- KERCHOVE DE DENTERGHEM (Comte de), *Oswald*, Membre de la  
Chambre des Représentants, ancien Gouverneur de la province de  
Hainaut, à *Gand*.  
TORENO (Comte de), Ministre d'État, à *Madrid*.  
URSEL (comte d'), *Charles*, ancien Gouverneur de la province de  
Hainaut.  
URSEL (duc d'), *Marie-Charles-Joseph*, Sénateur, ancien Gouverneur  
de la province de Hainaut, à *Hingene* (Anvers).
- 

## Membres correspondants.

### MESSIEURS :

- ARNOULD, *Gustave*, Directeur général des Mines, à *Bruxelles*.  
BECH, *Th.*, Colonel commandant du génie, à *Anvers*.  
BERGMANS, *Paul*, Docteur en philosophie et lettres, Secrétaire-adjoint  
de la Commission académique de la Biographie nationale, chaussée  
de Courtrai, 137, à *Gand*.  
BÉTHUNE (Baron), *Félix-A.-L.*, Chanoine de la cathédrale, Secrétaire  
particulier de Mgr. l'évêque de *Bruges*.  
BONVARLET, *A.*, Secrétaire du Comité Flamand de France, à *Dun-  
kerque*.

- BORMANS, *Stanislas*, Administrateur-inspecteur de l'Université, Président de la Commission royale d'histoire, Membre de l'Académie royale et de la Commission royale des anciennes lois, Président de l'Institut archéologique, place Cockerill, 3, à *Liège*.
- BOSMANS, *Jules*, à *Limal*.
- BRASSART, *F.-M.*, Licencié en droit, Archiviste de la ville, rue du Canteleux, 63, à *Douai*.
- COLENS, *Jules*, Conservateur des archives de l'État, à *Bruges*.
- CRUTZEN, *G.*, Professeur à l'Athénée royal, boulevard de Tirlemont, 8, à *Louvain*.
- CUMONT, *Georges*, Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19, à *Saint-Gilles-Bruxelles*.
- DAUBY, *Joseph*, Directeur du *Moniteur belge*, rue de Louvain, 30, à *Bruxelles*.
- DE BRUYN, *Hyacinthe*, Curé de *Vlesembeek*.
- DEHAISNES (Mgr), *C.*, Prêlat de la Maison de Sa Sainteté, Chanoine honoraire de la cathédrale de Cambrai, Archiviste honoraire du département du Nord, Président de la Commission historique, boulevard Vauban, 94, à *Lille*.
- DE KONINCK, *Auguste*, Bibliothécaire-adjoint de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
- DELESSERT, *Eugène*, Membre de la Société de géographie de Lille, etc., à *Croix* (département du Nord).
- DELVAUX, *A.*, Vice-président de la Société géologique de Belgique, à *Bruxelles*.
- DELVIGNE, *Ad.*, Curé de *Saint-Josse-ten-Noode*.
- DEMARTEAU, *Joseph-Louis*, Directeur de l'École normale des humanités, rue St-Gilles, 35, à *Liège*.
- DE SCHRYVER, *Simon*, Vice-consul de Vénézuéla, rue de Locht, 16, à *Schaerbeek*.
- DESOIGNIE, *Jules*, Directeur honoraire au Gouvernement provincial du Hainaut, à *Bruxelles*.
- DIEGERICK, *A.*, Conservateur-adjoint des archives de l'État, boulevard de la Citadelle, 14, à *Gand*.
- DOGNÉE, *Eugène*, Avocat, à *Liège*.
- DUGNOLLE, *Jean*, Directeur général au Ministère de la Justice, à *Saint-Josse-ten-Noode*.
- DUGNOLLE, *J.-F.*, Numismate, à *Schaerbeek*.
- DURAN-BRAGER, Peintre de la marine française, Officier de la Légion d'honneur, à *Bruxelles*.
- FAVIER, *Alexandre*, Secrétaire-général de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Département du Nord, à *Douai*.

- FRÉDÉRICQ, *Paul*, Professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'Université de *Gand*.
- GARCIA GUTIERREZ (*don*), *Antonio*, Directeur du Musée archéologique national, à *Madrid*.
- GOOVAERTS, *Alphonse*, Archiviste-adjoint du Royaume, rue Juste-Lipse, 32, à *Bruxelles*.
- GOROSTIZAGA (*de*), *Angel*, Secrétaire du Musée archéologique national, à *Madrid*.
- GRÉGOIR, *Ed.-G.-J.*, Compositeur, à *Anvers*.
- HABETS, *J.-J.*, Président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à *Maestricht*.
- HANON, *Alphonse*, Échevin, à *Nivelles*.
- HELBIG, *Jules*, Artiste peintre, Secrétaire de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, rue de Joie, à *Liège*.
- HENNEBICQ, *André*, Artiste peintre, ancien Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, rue Lausanne, 1, à *Bruxelles*.
- HERBOMEZ (*d'*), *Armand*, ancien élève de l'École des Chartes, rue de la Croix de fer, 87, à *Bruxelles*.
- JAMART (*l'abbé*), *Edmond*, Curé de *Baulers*.
- LA GRANGE (*de*), *Amaury*, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Victor Hugo, 197, à Bois-Colombes (*Seine*).
- LAHAYE, *Léon*, Docteur en droit, Conservateur des Archives de l'État, à *Namur*.
- LAIR (*comte*), *Charles*, Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, au château de Blou (*Maine-et-Loire*).
- LAMBERT, *Georges*, Capitaine au 2<sup>e</sup> régiment de guides, à *Bruxelles*.
- LEBON, *François*, Docteur en médecine, Président de la Société archéologique de l'arrondissement de *Nivelles*.
- LOHEST, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.
- LOISEAU, *M.*, Général, à *Bruges*.
- MARCHAL, *Edmond*, Membre effectif et Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres, à *Bruxelles*.
- MARCHAND, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeck*.
- MARSY (*Comte de*), *A.*, Président de la Société française d'archéologie, à *Compiègne*.
- MONTÉGUT (*de*), *Henri*, ancien Magistrat, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique de France pour les travaux historiques, à *Pévigneux*.
- NIFFLE-ANCIAX, *Ed.*, Avocat, avenue de Salzinnes, 23, à *Namur*.
- PARMENTIER, *Charles*, Avocat, boulevard Anspach, 109, à *Bruxelles*.
- PAVOT, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*.
- PHILLIPS, *Henry*, Secrétaire de la Société de numismatique et d'antiquités, 104, South Fifth Street, à *Philadelphie*.

- PIOT, *Charles*, Archiviste général du royaume, membre de l'Académie royale, de la Commission royale d'histoire, vice-président de la Commission royale des Monuments, etc., rue Berckmans, 104, à *Saint-Gilles lez-Bruxelles*.
- PRELLE DE LA NIEPPE (de), *Edgar*, Secrétaire de la Commission royale d'armures, à *Nivelles*.
- REUSENS, *Edmond*, Chanoine honoraire de la métropole de Malines, Professeur d'archéologie et Bibliothécaire de l'Université de *Louvain*.
- SCHUERMANS, *Henri*, Premier Président de la Cour d'appel, à *Liège*.
- TEN BRINK, *Jan*, Docteur, Professeur d'histoire littéraire, à *Leide*.
- TORDEUX, *Émile*, Filateur, Président honoraire de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à *Avesnelles* (Nord).
- TORDEUX, *Eugène*, Secrétaire de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
- VAILLANT, *V. J.*, Correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Tour Notre-Dame, 12, à *Boulogne-sur-Mer*.
- VANDEN BUSSCHE, *Émile*, Archiviste de l'État en retraite, à *Angré*.
- VANDER MAELEN, *Joseph*, ancien Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles*.
- VANDERSTRAETEN, *Edmond*, Musicologue, à *Audenarde*.
- VANDEWIELE, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles*.
- VAN EVEN, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain*.
- VAN MALDERGHEM, *Jean*, Archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à *Ixelles*.
- VAN RAEMDONCK (le D<sup>r</sup>), Archéologue, à *Saint-Nicolas*.
- VLAMINCK (de), *Alphonse*, Inspecteur principal de l'Enseignement primaire, à *Bruges*.
- VORSTERMAN VAN OIJEN, *A.-A.*, Membre de plusieurs sociétés savantes, à *La Haye*.
- WAUTERS, *Alphonse*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie royale et Secrétaire de la Commission royale d'histoire, etc., rue de Spa, 22, à *Bruxelles*.
- WAUWERMANS, Général, rue Saint-Thomas, 36, à *Anvers*.
- WITTE (de), *Alphonse*, Bibliothécaire de la Société royale de numismatique, rue du Trône, 49, à *Bruxelles*.
-

## Membres décédés :

### EFFECTIFS.

- BERNIER, *Théodore*, Paléographe, à *Angré*, décédé le 6 juin 1893.
- BOIS (Comte du), *Eugène-François-Joseph*, né à *Soignies* le 18 janvier 1818, décédé à *Écaussinnes-d'Enghien* le 19 mai 1893.
- CLOQUET, *Norbert*, Docteur en médecine, à *Feluy*, né à *Braine-l'Alleud* le 25 mars 1816, décédé à *Feluy* le 3 juillet 1893.
- CORBISIER, *Eugène*, Colonel en retraite, décédé à *Gand*, le 6 avril 1894.
- COSSÉE, *Adolphe-Louis-Amand*. Écuyer, Docteur en droit, Bourgmestre de *Jurbise*, juge suppléant à la justice de paix de *Lens*, né à *Mons* le 13 septembre 1836, décédé à *Jurbise* le 27 juillet 1893.
- DE BERT, *Félix*, Avocat, juge suppléant au tribunal de première instance, à *Mons*, décédé le 11 avril 1894.
- DELFOSSÉ, *A.-J.*, Prêtre, à *Termonde*.
- DEQUESNE-MASQUILLIER, *Paul-Émile*, éditeur, à *Mons*, décédé le 23 mars 1894.
- DESTREBECQ, *Magloire*, Prêtre, Directeur de l'hospice d'*Hautrages*.
- LA ROCHE (de), *Paul-Alexandre-Pierre-Joseph*, décédé à *Thieusies*, le 17 décembre 1892.
- MONNIER, *Clément*, colonel pensionné, né à *Cambron-Casteau* le 19 avril 1825 et décédé à *Ledeberg lez-Gand* le 11 septembre 1893.
- SIRAUT (Baron), *Emile-François-Joseph*, Docteur en droit, décédé à *Mons* le 15 juin 1894.
- VINCHANT DE MILFORT (Comte de), *Charles*, décédé à *Mons* le 20 mars 1894.

### MEMBRES HONORAIRES.

- BEHAULT DE WARELLES (de), *Albert-Joseph-Arthur*, né à *Mons* le 31 août 1826, décédé au château de *Warelles (Quévy-le-Petit)*, le 17 novembre 1893.

### MEMBRES CORRESPONDANTS.

- BÉTHUNE (Baron), *Jean-Baptiste-Charles-François*, Président de la *Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc*, à *Gand*, décédé le 18 juin 1894.
- BUISSERET (de), *Jean*, ancien Attaché à la division des Ordres et de la Noblesse au Ministère des affaires étrangères, décédé à *Schaerbeek* le 29 mars 1893.



DANCOISNE, *Louis-François-Joseph*, Numismate, décédé à *Hénin-Liétard* le 19 septembre 1892.

NAMÉCHE, *Alexandre*, Camérier secret de S. S., ancien Recteur magnifique de l'Université de *Louvain*, décédé le 30 janvier 1893.

PLON, *Eugène*, Éditeur, décédé à *Paris* le 14 avril 1895.

REMBRY-BARTH, *Aimé-Louis-Fidèle*, Docteur en médecine et chirurgie, Archiviste communal de *Menin*, né à *Moorseele* le 13 mai 1832 et décédé à *Menin* le 8 février 1894.

ROTHIER, *François-Zacharie*, Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, né à *Bruxelles* le 4 octobre 1827, décédé à *Ixelles* le 10 mars 1895.

---

# SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LE CERCLE EST EN RELATION.

---

AMIENS.	— <i>Société des Antiquaires de Picardie.</i>
ANVERS.	— <i>Académie d'archéologie de Belgique.</i>
"	— <i>Société des Bibliophiles.</i>
ARLON.	— <i>Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.</i>
ARRAS.	— <i>Commission départementale des monuments historiques.</i>
AUXERRE.	— <i>Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.</i>
BONE.	— <i>Académie d'Hippone.</i>
BRUXELLES.	— <i>Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.</i>
"	— <i>Commission royale d'histoire.</i>
"	— <i>Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique.</i>
"	— <i>Société royale de numismatique belge.</i>
"	— <i>Société belge de géographie.</i>
"	— <i>Société d'archéologie.</i>
CAMBRAI.	— <i>Société d'Émulation.</i>
CHARLEROI.	— <i>Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.</i>
DOUAI.	— <i>Société d'agriculture, de sciences et d'arts.</i>
DUNKERQUE.	— <i>Comité flamand de France.</i>
ENGHIEN.	— <i>Cercle archéologique.</i>
GAND.	— <i>Cercle historique et archéologique.</i>
GOSSELIES.	— <i>Société historique, scientifique et littéraire des cantons de Gosselies-Seneffe.</i>
LIÉGE.	— <i>Institut archéologique.</i>
"	— <i>Société liégeoise de littérature wallonne.</i>

- LUXEMBOURG. — *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand Duché de Luxembourg.*
- MALINES. — *Cercle archéologique, littéraire et artistique.*
- MONS. — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
- ” — *Société des Bibliophiles Belges.*
- ” — *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*
- NAMUR. — *Société archéologique.*
- NIVELLES. — *Société archéologique.*
- PHILADELPHIE. — *Société de numismatique et d'antiquités.*
- POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*
- RIO DE JANEIRO. — *Comité administratif du Musée national.*
- ROCHECHOUART. — *Société des sciences et arts.*
- ROUBAIX. — *Société d'Émulation.*
- ST-NICOLAS. — *Cercle archéologique du pays de Waes.*
- ST-PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique.*
- SOIGNIES. — *Cercle archéologique du canton.*
- STOCKHOLM. — *Académie d'antiquités.*
- TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
- TOULOUSE. — *Société archéologique du midi de la France.*
- TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*
- TRÈVES. — *Société archéologique.*
- VALENCIENNES. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
- VERVINS. — *Société archéologique.*
- WASHINGTON. — *Société Smithsonianne.*
-

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE

EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS.

---

Bulletin de numismatique et d'archéologie. (Directeur, M. R. Serrure, rue aux Laines, 48, à Bruxelles.)

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.

Collection de Précis historiques. (Directeur le R. P. Baesten, rue des Ursulines, 14, à Bruxelles.)

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique (sous la direction de M. le Chanoine Reusens, à Louvain).

---

Le Cercle adresse un exemplaire de ses publications :

A S. M. LE ROI.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

A la Bibliothèque du Département de la Justice.

Au Conseil provincial du Hainaut.

Au Conseil provincial de Namur.

Aux Archives départementales du Nord, à Lille.

Aux Archives de l'État, à Mons.

A la Bibliothèque publique et aux Archives communales de Mons et de Tournai.

---

NOTA. — *Les collections du Cercle sont déposées dans deux salles du rez-de-chaussée de la Bibliothèque publique de Mons, où se tiennent les séances ordinaires.*

## OUVRAGES ET NOTICES

PUBLIÉS EN DEHORS

DES **ANNALES** ET DES **BULLETINS** DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE 1892 A 1895.

---

Nous n'indiquons dans cette liste que les ouvrages ayant directement rapport au but de la Société.

---

- ARNOULD (A.). — Le cimetière Franc de Boussu-iez-Walcourt. Malines, Godenne, 1891. In-8°.
- Les noms de lieux de la commune de Boussu-lez-Walcourt. Malines, Godenne, 1893. In-8°.
- BERLIÈRE (Dom Ursmer). — Dom Mathieu Moulart, abbé de Saint-Ghislain et évêque d'Arras. Bruges, 1894. In-8° de 49 pp. (*Extrait de la Revue Benedictine.*)
- CATTIER (Félicien). — La guerre privée dans le comté de Hainaut aux treizième et quatorzième siècles. Bruxelles, 1890. In-8° de 96 pp.
- Premier registre aux plaids de la cour féodale du comté de Hainaut (1333 à 1405). Bruxelles, 1893. In-8° de 465 pp.
- Évolution du droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. Mons, Dequesne-Masquillier et fils, 1893. In-8° de 230 pp.
- CAUCHIE (Alfred). — La grande procession de Tournai. Notice historique. Louvain, 1892. In-8° de 127 pp.
- CUMONT (Georges). — Monnaies découvertes dans le cimetière franc de Ciplly. (*Congrès archéologique et historique de Mons.* 1894.)
- DECAMPS (Gonzalès). — Mons. Guide du touriste, orné d'une carte et de nombreuses vues. Mons, Victor Janssens, 1894. In-8° de 216 pp.
- DECLÈVE (Jules). — 1520-1594. Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres. Mons, Léopold Loret, 1894. In-8° de ix-244 pp. Illustrations de Louis Greuse.
- DEMEULDRE (Amé). — Conférence sur les traditions et croyances populaires. (*Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*, t. I, 1894.)
- DE PAUW (L.-F.) et HUBLARD (Emile). — Notice préliminaire sur le cimetière franc de Ciplly. (*Congrès archéologique et historique de Mons.* 1894.)

- DESILVE (Jules). — Hermán de Hertaing de Valenciennes, religieux bénédictin à l'abbaye de Saint-Amand. 1891. In-8° de 95 pp.  
— Lettres d'Étienne de Tournai. Valenciennes, Lemaitre, 1893. In-8° de 470 pp.
- DEVILLERS (Léopold). — Notice sur la ville de Mons. (*Congrès archéologique et historique de Mons*. 1894.) — Notice sur Havré. (Idem.)  
— Lettres de confraternité de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. 1449-1713. (Extrait du tome xxv des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*.)  
— Biographies de L'Espessier (Jean), Le Tellier (Charles-Constant), Le Tellier (Michel), Leuze (de), Le Vaillant de la Bassardie (Joseph-Alexandre), Leye (Jacques de), L'heureux (Gaspard-Hippolyte-Joseph), Liébart (Pierre), Lindulphe, Longhehaye (David), Longhehaye (Jacques), Longhehaye (Jean), Macquereau (Robert), Magnée (François), Mahieu (Nicolas-Joseph), Maleingreau (Jean de), Mansel (Jean), Manteau (Edmond-Joseph), dans la *Biographie nationale*, t. XII et XIII.
- DEWEZ (Jules). — Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon. Lille, 1890. In-8° de 580-xvi pp.
- D'HERBOMEZ (Armand). — Géographie historique du Tournais. In-8° de 96 pp. (Extrait du *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1892, t. xvi.)  
— Philippe le Bel et les Tournaisiens. Bruxelles, 1893. In-8° de 181 pp. (Extrait du t. III, 5<sup>e</sup> série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*.)
- DUJARDIN (C.) et CROQUET (J.-B.-J.). — Glossaire toponymique de la ville de Braine-le-Comte. 1893. In-8° de 143 pp.
- DUVIVIER (Charles). — La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257). Bruxelles, 1894. 2 volumes in-8° de 328 et 665 pages.
- ERRERA (Paul). — Les masuirs, Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique. Bruxelles, 1891. 2 vol. in-8°.
- FINOT (J.). — L'hôtel des comtes et comtesses de Hainaut. (Extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Paris, 1891. In-8°.
- FOUCART (Paul). — Isaac et Jacques Lemaire. Valenciennes, 1892. In-8° de 14 pp.  
— Les peintures de Martin de Vos à Valenciennes. Paris, E. Plon, 1893. In-8° de 16 pp. et 1 pl.
- GUIGNIES (V.-J.). — Histoire de la ville de Lessines. Mons, 1892. In-8° de 358 pp. Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

- HECQ (Gaëtan). — Un ancien vitrail de l'église de Blaton. (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, p. 271.)
- LA GRANGE (A. de). — Extraits analytiques des registres des consaux de la ville de Tournai, 1431-1476. (Extrait du tome XXIII des Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai.) 1893. In-8° de 396 pp.
- Le refuge de l'abbaye de Cambron, à Bruges. In-8° de 6 pp. (Extrait du tome XXV des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai.)
- LEJEUNE (Paulin). — Histoire de Nalinnes. Lille, 1892. In-8° de VIII. 263 pp.
- LESNEUCQ-JOURET (Th.). — Précis de l'histoire de Wannebecq. Lessines, 1891. In-8° de 83 pp.
- LOISE (Ferd.). — Biographie de Le Tellier (Adrien), dans la *Biographie nationale*, t. XII.
- LOSSET (Auguste). — Excursion à Valenciennes. (*Congrès archéologique et historique de Mons*. 1894.)
- MARTEL (Ed.). — Notice sur la ville de Condé et ses monuments. (Id.)
- MASSET (Pierre-Antoine). — Histoire de Marchienne-au-Pont. In-8° de 477 pp. et pl.
- MATTHIEU (Ernest). — Condé (Notice publiée dans l'*Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer*. Bruxelles, in-fol.) — Enghien. (Idem.)
- La Librairie de Migeot, à Mons. (Extrait du *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*.) Anvers, 1894. In-8°, 9 pp.
- Biographies de Lesseuwe (Jean de), Leussauch (Jacques de), Maghe (Englebert), Mahauden (Raymond), Maleingreau (Siméon-Florent-Joseph de), dans la *Biographie nationale*, t. XII et XIII.
- Un artiste Brainois. André du Broeucq, horloger. *Extrait des Annales du Cercle archéologique d'Enghien*. Louvain, 1892. In-8° de 7 pp.
- MUNCK (Émile DE). — Le monument mégalitique de Ville-sur-Haine. (*Congrès archéologique et historique de Mons*. 1894.)
- Recherches sur l'emplacement du camp du duc de Malborough, à Havré, 1709. (Idem.)
- PIOT. — Le siège de Charleroi en 1693. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IV, 1894.)
- PLON (Eugène). — Notre livre intime de famille. Paris, E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, rue Garancière, 8, 1893. In-8° de 328 pages, avec nombreuses gravures dont plusieurs représentent des plans et vues de Mons, d'Ath, de Nivelles et de leurs monuments, etc.

- PRUD'HOMME (Émile). — L'ancienne église de Marquain. Gand, 1893.  
In-8°, 15 pp. (Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*, t. LXVII.)  
— Le refuge de l'abbaye de Cambron, à Nivelles. In-8° de 8 pp.
- ROUSSELLE (Charles). — Les plans et vues gravés de la ville de Soignies. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*, tome I. 1894.) In-8°.
- VAN BASTELAER. — Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois. (*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 32<sup>e</sup> année.)
- VANDEN BUSSCHE (Émile). — Chanson satirique Valenciennoise du XV<sup>e</sup> siècle. Valenciennes, Prignet, 1894. In-8° de 8 pp.
- VAN SPILBEECK (M.). — La pierre tombale de Jean de Hamal, seigneur de Monceau. Malines, 1895. In-8° de 60 pp.  
— Obituaire de l'abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Cîteaux. Malines, 1894. In-8° de 94 pp.
- WAUTERS (Alphonse). — Table chronologique des chartes et diplômes de la Belgique, t. VIII.  
— Les de Ligne. *Biographie nationale*, t. XII.  
— Le prince Charles-Joseph de Ligne. (Idem).
- WINS (Paul-Alphonse). — Ville de Mons. L'organisation des métiers et la connétablie des boulangers. Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mons, 1894. In-8° de 151 pp. et pl.
- ZECH-DU BIEZ (G.). — Conférence sur l'église collégiale de Soignies et sa restauration. (*Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*, t. I, 1894.)
-





PL. I.



« MONS MEG. »

ANNALES  
DU  
CERCLE ARCHÉOLOGIQUE  
DE MONS.

---

Le canon d'Édimbourg  
« **Mons Meg** »  
forgé, à Mons, au xv<sup>e</sup> siècle.

---

CHAPITRE PREMIER.

D'après la tradition — et je vais prouver que tout concourt à la faire admettre, — le célèbre canon d'Édimbourg, *Mons Meg*, c'est-à-dire *Marguerite de Mons*, a été forgé à Mons, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Voilà plus de quatre siècles que cette origine est admise par les Anglais et par les Écossais eux-mêmes; mais, depuis quelque temps, les Écossais, avec leur esprit romanesque bien connu, se sont émus à l'idée que ce canon — célèbre dans les fastes de leur histoire et dont les proportions gigantesques étonnent

les nombreux visiteurs du château d'Édimbourg, — n'appartiendrait pas à leur art local ! Et vite, ils ont exhumé des récits fabuleux sur l'origine de cette pièce d'artillerie remarquable. Je dois pourtant reconnaître qu'ils ont toujours la loyauté de commencer par rappeler l'origine montoise du *Mons Meg* et que ce n'est qu'assez timidement qu'ils placent, à côté de celle-ci, des récits fantaisistes, variant d'un auteur à l'autre et frisant même parfois le ridicule.

Je comprends la susceptibilité et l'amour-propre des Écossais, aujourd'hui les rois de la métallurgie ; la présence du *Mons Meg* à Édimbourg n'est-elle pas la preuve la plus palpable, la plus évidente de l'ignorance complète où se trouvaient leurs ancêtres, au XV<sup>e</sup> siècle, dans l'art de forger les grandes bombardes de siège et, par suite, du recours qu'ils ont dû avoir, pour s'en procurer, en Belgique, où cette industrie balistique atteignait, à cette époque, l'apogée de sa renommée ?

Comme il serait à craindre qu'à la longue les fables qu'on invente ne finissent par prendre corps, il est utile de les anéantir dès le début.

Comme le disait fort bien le savant général Wauvermans : « Liée aux grandes nations qui, pendant des siècles, l'ont absorbée, la Belgique était arrivée à douter qu'elle eût une histoire des arts et de l'industrie qui lui fût propre, tant ses dominateurs avaient réussi à s'approprier tous les progrès dus à ses enfants. Au point de vue de l'art militaire surtout, la confusion était complète. On rendait justice à nos pères pour leur courage... mais nul ne s'imaginait que, parmi nos communiens, il pût se rencontrer des savants, des artisans, des penseurs qui ont contribué, pour une bonne part, aux progrès mis à profit par les autres nations ' ».

Dans cet ordre d'idées, je revendique hautement, pour notre

' Rapport sur le mémoire de M. le Général Henrard, intitulé : *Les fondateurs d'artillerie*. (Bull. de l'Académie d'Arch. de Belgique, 4<sup>e</sup> s<sup>ie</sup> des Ann., 2<sup>e</sup> p<sup>tie</sup>, t. I, p. 17.)

art national, le grand canon d'Édimbourg comme étant un produit montois. Cette opinion je la défendrai avec d'autant plus de conviction, que l'on apportera plus d'acharnement, en Écosse, à vouloir nous ravir ce spécimen remarquable sorti des mains de nos célèbres forgerons belges du XV<sup>e</sup> siècle.

\*  
\* \*

Pour bien étudier la question au point de vue technique, il faut, à défaut de pouvoir le faire sur place, présenter au lecteur une bonne reproduction photographique et une coupe verticale du *Mons Meg*. C'est pourquoi, je donne, en tête de mon travail, une photozincogravure représentant le *Mons Meg*, d'après une belle photographie que je dois à l'extrême obligeance de M. le Comte de Lalaing, alors conseiller de Légation de S. M. le Roi des Belges, à Londres<sup>1</sup> et membre honoraire de notre Cercle. Mais là ne s'est pas arrêtée la grande bienveillance de l'honorable diplomate : je tiens à reconnaître qu'il m'a encore puissamment aidé dans ma tâche, en me procurant sur le *Mons Meg*, les documents les plus précieux recueillis en Angleterre. Qu'il reçoive ici l'expression de ma plus profonde gratitude.

La coupe verticale du canon accompagnée d'une échelle métrique et reproduite ici, est celle que donne le chanoine J.-J. de Smet. Elle permet de se rendre un compte exact des proportions diverses de la gigantesque bombarde.

Un grand nombre d'auteurs anglais, écossais, allemands, français et belges se sont incidemment occupé du *Mons Meg*. Leurs données permettent d'établir des constatations curieuses et des controverses importantes sur la date, le lieu de fabrication, le calibre, la longueur, le poids, etc., etc., du canon géant.

En 1848, Emm. Hoyois<sup>2</sup> écrivait, sans donner le nom du canon, que, dans la citadelle d'Édimbourg, se trouvait une

<sup>1</sup> Aujourd'hui Ministre Résident à Rio-de-Janeiro.

<sup>2</sup> *Le véritable almanach de Mons et du Hainaut*, année 1848, 2<sup>e</sup> édition, p. 64.

énorme pièce d'artillerie en fer forgé, dans le genre du fameux canon de Gand et d'un calibre de 60 à 80 livres <sup>1</sup> ; qu'on y lisait encore distinctement l'inscription suivante : « *Canon forgé à Mons en 1486, par.....* » dont le reste est illisible, et que ce canon fut pris au siège de Norham en 1496 <sup>2</sup>. « Notre ville, comme on le sait, disait enfin Hoyois, était déjà renommée au XV<sup>e</sup> siècle pour ce genre de fabrication. » Ceci est parfaitement exact et je prouverai cette renommée plus loin. Quant à l'inscription, elle n'est pas ancienne et ne figure pas sur la pièce même, — comme il semble le dire, — ce qui mettrait fin à toute contestation quant à l'origine du *Mons Meg*, mais elle se trouve sur l'affût moderne qui supporte actuellement l'énorme bouche-à-feu. De plus, comme on le verra plus loin, Hoyois ne donne pas la vraie inscription de l'affût ; celle-ci est complète et très lisible, nous y reviendrons plus loin. De telles données ne sont donc pas de nature à éclaircir la question.

Ad. Joanne <sup>3</sup> disait, en 1852, que l'on voyait, sur *le bastion du Roi*, un énorme canon appelé *Mons Meg* des noms de la femme du forgeron qui l'a fabriqué au xv<sup>e</sup> siècle, mais l'auteur ne nous indique pas à quelle nation appartient ce forgeron ; il ajoute que le canon fit explosion en 1682, pendant que l'on tirait en l'honneur du duc d'York, et que, depuis lors, on ne l'a pas réparé ; qu'il fut transporté, en 1754, à la *Tour de Londres*, mais qu'il fut rendu à Édimbourg, en 1829, sur la demande de Walter Scott ; enfin, qu'il a 4 mètres de long sur 50 centimètres de diamètre, et que son poids dépasse 5 tonneaux.

<sup>1</sup> Le calibre d'un canon se mesure par le diamètre de l'âme et, par extension, ce mot signifie aussi la grosseur du projectile proportionnée à l'âme. Il est donc évident qu'il y a ici une erreur de la part d'Emm. Hoyois.

<sup>2</sup> C'est 1497 qu'il faut lire.

<sup>3</sup> *Itinéraire descriptif et historique de l'Écosse*, p. 64. Paris, L. Maison, 1852.

Il y a lieu de nous arrêter, un instant, sur l'accident arrivé, en 1682, au Mons Meg. On sait que, depuis des temps très reculés, on célébrait les grands événements historiques, au son grandiose du bourdon auquel vint se mêler, plus tard, la voix imposante du canon. Ainsi étaient annoncés les naissances, les mariages et les décès des rois et des princes du sang, les tournois, le départ des armées pour le combat, les victoires et les traités honorables, les visites des princes étrangers et tant d'autres événements. Aujourd'hui encore le canon et le bourdon ne se font-ils pas entendre quand notre pays est dans la joie ou dans le deuil ? Les salves d'artillerie ne souhaitent-elles pas la bienvenue et ne font-elles pas les adieux aux rois et aux princes étrangers qui séjournent chez nous ? Ne les entend-on pas à l'occasion des fêtes nationales ?

Le *Mons Meg*, qui avait participé à la célébration de tant d'événements en Écosse, comme nous le verrons, fit encore entendre, une dernière fois, sa voix puissante, en 1682, en l'honneur d'une visite du duc d'York, prince de la Maison des Stuarts, qui monta sur le trône d'Angleterre et d'Écosse, en 1685, sous le nom de Jacques II.

Ce fut pendant le tir de ces salves d'honneur que le *Mons Meg* non pas *éclata*, comme le rapportent quelques auteurs, mais eut les deux premiers cercles de fer situés au-dessus du fond de l'âme de la volée, qui cédèrent, comme on peut parfaitement s'en rendre compte sur nos planches. L'intérieur de l'âme n'ayant pas été dégradé, on peut s'expliquer cet accident par le fait que le canon géant, à cette époque hors d'usage, aura laissé passer, grâce aux interstices formés par la disjonction des barres longitudinales formant l'âme de la volée, les gaz d'une charge, peut-être exagérée, emprisonnée vers la volée dans un tassement considérable de gazon et de pierres. Ainsi obstrués, les cercles de la bombarde ne pouvaient plus présenter assez de résistance, l'équilibre des forces calculé sur la perte des gaz, qui s'échappent dans les bouches à feu lisses par l'évent, étant rompu et la pression des gaz s'étant produite anormalement contre les cercles extérieurs.

Marion, général d'artillerie française<sup>4</sup>, disait en 1853 :

“ CANON D'ÉDIMBOURG (*Mons Meg*). Il y a quelque incertitude sur l'origine du nom de cette pièce du calibre de 50 c., 08. Quelques antiquaires le dérivent de MONTIS MAGNUS<sup>5</sup> (*Grand canon de Mons*), à cause du lieu où l'on croit qu'il fut fabriqué, en même temps qu'un semblable donné à Jacques II, roi d'Écosse, par Charles VII, roi de France. D'autres pensent que ce canon reçut son nom de *Meg* du prénom *Megg* de la reine Marguerite, femme de Jacques II. On ignore si la pièce, qui en éclatant au siège de Roxborough en 1460, occasionna la mort de Jacques II, était la pareille de celle existante encore aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis l'accident de Roxborough, les historiens ne font plus mention de cette dernière pièce semblable à *Mons Meg*. Après la mort de Jacques II, *Mons Meg* servit à plusieurs sièges, pour lesquels on le sortait du château d'Édimbourg avec grand appareil et après chaque expédition, on le ramenait soigneusement et avec beaucoup de pompe au château où Cromwel le prit en 1650, pour l'envoyer à la *Tour de Londres*, où il resta jusqu'en 1822, année qu'il fut renvoyé à son ancienne place, pour satisfaire la Société des Antiquaires d'Édimbourg. Tous ces précieux renseignements m'ont été donnés par le colonel Dundas, directeur général très distingué de tous les travaux d'artillerie à Wolwich. ”

<sup>4</sup> *Recueil des bouches à feu les plus remarquables depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à nos jours*, commencé par le général d'artillerie MARION, continué par MARTIN DE BRETTE, capitaine d'artillerie à l'État-Major de l'École Polytechnique, et J. CORRÉARD, directeur du *Journal des Sciences militaires*. Paris, librairie militaire, maritime et polytechnique de J. Corréard, 1853. — Voir pp. 2 et 3. Ce remarquable ouvrage est accompagné d'un superbe atlas, grand in-folio, de 130 planches. On trouve à la planche 81, un dessin (coupe) du *Mons Meg* à côté de celui de Gand et qui montre bien leur similitude de construction.

<sup>5</sup> *Sic*. Le général doit faire erreur. C'est MONTIUM MAGNUM qu'il faudrait.



Le chanoine Joseph-Jean Desmet, membre de l'Académie royale de Belgique<sup>1</sup>, s'exprimait ainsi en 1856 :

“ Quand la notice que nous avons donnée sur le *grand canon de Gand*<sup>2</sup> se publiait dans les *Bulletins de l'Académie*, il ne nous était pas connu qu'une bombarde semblable décorait le château d'Édimbourg, et nous avons dû regretter notre ignorance. En effet, les renseignements que les antiquaires et les historiens militaires de la Grande-Bretagne nous fournissent à ce sujet sont de nature à confirmer en plusieurs points nos assertions et nos conjectures. La classe voudra bien nous permettre d'appeler un instant son attention sur une bouche à feu remarquable dont, à la vérité, l'Écosse s'enorgueillit, MAIS QUE LA BELGIQUE PEUT REVENDIQUER COMME SON OUVRAGE. ”

Favé, alors encore capitaine d'artillerie pense, dit le chanoine Desmet, que la bombarde conservée à Édimbourg est, sauf les dimensions, absolument semblable au grand canon de Gand, et que ce dernier est bien, selon toutes les probabilités, la *bombarde merveilleusement grande* dont Froissard a fait mention<sup>3</sup>. Si l'officier français, ajoute l'auteur, ne fait pas remonter plus haut l'origine de la bombarde décrite par Froissart, c'est que, comme étranger à notre pays, il ne pouvait avoir une connaissance assez complète des chroniques et des comptes anciens qui reposent dans les archives des Flandres.

<sup>1</sup> *Note sur le Mons Meg, ancienne bombarde conservée à la citadelle d'Édimbourg.* (Bull. de l'Acad. roy. des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1<sup>re</sup> série, 1856, t. xxiii, 2<sup>e</sup> partie, pp. 354 et s.)

<sup>2</sup> *Mémoire sur le grand canon de Gand et son nom populaire.* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 1<sup>re</sup> série, 1855, t. xxii, 1<sup>re</sup> partie, p. 58.)

<sup>3</sup> “ On y trouve quelques *errata* un peu singuliers ” dit l'auteur, “ tels que celui où l'on attribue, sur 12,000 chariots qu'avaient les Flamands, 14,000 aux seuls Gantois ; de plus, les *creppaudelen* étaient des pièces d'artillerie et non des grappins. ”

<sup>4</sup> “ Voyez dans l'*Archeological Journal*, t. x, p. 25, la notice de M. Hewitt. ”

« Un fait bien connu de tous ceux qui s'occupent, en Angleterre, d'études historiques, c'est que, sous le règne de Henri VIII (1509-1547), les canons avaient encore la même forme que la *Mons Meg*. Le vaisseau de guerre, la *Mary Rose*, coulé à fond près de Spithead, en 1545, en a été retiré, il y a quelque temps, grâce aux progrès de la mécanique, et plusieurs de ses canons, avec leurs affûts en bois et les coins qui attachaient la chambre à l'âme ou à la culasse de la pièce, se voient aujourd'hui à Wolwich et à la *Tour de Londres*. Ce sont là, sans doute, des monuments remarquables ; mais leur époque est un peu trop rapprochée de la nôtre, car nous ne manquons pas de documents tout aussi authentiques pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

« La *Mons Meg* est mentionnée par les historiens bien longtemps avant cette époque. Dans une légende de Galloway, insérée dans *Wilson's Memorials of Edenburg in old times*, on la cite comme ayant été employée par Jacques II vers 1460. Il fallait, pour charger la pièce, dit le chroniqueur, tout un baril de poudre, et elle lançait un boulet de granit qui était presque aussi pesant qu'une vache de Galloway. Cette légende ne paraîtra peut-être qu'une autorité insuffisante, parce qu'elle est isolée et son récit controuvé en d'autres endroits<sup>1</sup>.

« La première apparition de la bombarde est reculée, en ce cas, jusqu'au siège de Dumbarton<sup>2</sup> par Jacques IV, en 1489 : ce qui est prouvé par des témoignages contemporains. En 1497, on la retrouve au siège de Norham Castle. Plus tard, elle est mentionnée plusieurs fois dans les comptes pour les sommes

<sup>1</sup> « Hall raconte cependant aussi que Jacques II assiégea, en 1460, le château de Roxburgh avec une nouvelle bombarde construite en Flandre et appelée *le Lion*. »

<sup>2</sup> *Castrum Britonum, Dunbritonium*, ville d'Écosse méridionale au confluent du Leoen et de la Clyde, sur un rocher fort haut et fort escarpé, cap. du comté de Lenox, avec un des plus forts châteaux qu'il y ait en Europe.

employées à l'entretenir en bon état : on y voit, entre autres dépenses faites à cet effet, combien il en coûtait pour la peindre en rouge et graisser ses essieux et ses roues de beurre d'Orkney. Nous ignorons si les magistrats de Gand donnèrent autant de soin au grand canon et à sa toilette ; mais nous savons cependant que lui aussi fut peint en rouge, d'où lui vient le surnom connu de *Rooden duivel*.

« Dans les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, *Mons Meg* ne fit plus entendre sa voix éclatante que pour célébrer l'entrée des souverains et d'autres fêtes publiques ; mais on négligea probablement ensuite l'entretien de ses affûts, puisque nous lisons dans l'*History of Edimburg* de M. Maitland, en 1753 : « Près d'une porte intérieure du château git *par terre* une énorme pièce d'artillerie nommée *Mount's Meg* ».

« Nous nous souvenons qu'on se disait à Gand, du temps de l'Empire, que Napoléon avait eu la pensée de transporter le grand canon à Paris, mais que la dépense à faire l'en avait détourné. Ce bruit populaire n'avait à coup sûr aucune espèce de fondement ; mais, s'il en était autrement, le grand empereur n'eût fait là qu'imiter les Anglais, dont les léopards ne fraternisaient pas alors avec ses aigles.

« En 1754, *Mons Meg* fut envoyée en Angleterre, au grand mécontentement du peuple d'Édimbourg et de toute l'Écosse ; mais les guerres dangereuses et presque incessantes, qui commencèrent bientôt après cette spoliation, donnèrent un autre cours à l'opinion publique. On y revint seulement en 1829, et dans des *meetings* auxquels sir Walter Scott prit une part très active, on vota une adresse au roi Georges IV, qui fut bien accueillie.

« Le gouvernement fit confectionner en bois une pièce exactement semblable à la bombarde réclamée, pour la conserver à la Tour de Londres, et permit la restauration de *Mons Meg* à Édimbourg. »

Je dois vivement regretter qu'à l'exemple du gouvernement anglais, notre gouvernement n'ait pas encore fait exécuter un

moulage ou une reproduction en bois du *Mons Meg* et le *Dulle griet* montés sur des fac-simile d'affûts de l'époque, pour le Musée royal de la Porte de Hal, où il n'existe pas un seul spécimen de nos grandes bombardes de l'artillerie des Ducs de Bourgogne. La ville de Mons ferait aussi chose utile d'honorer son ancien art local si célèbre, en faisant placer une reproduction du *Mons Meg* sur l'une de ses places publiques, par exemple, au Marché-aux-Herbes, où il ferait un effet vraiment grandiose.

« A son retour de Londres, dit de Smet, on fit au *Mons Meg*, à Leith, un accueil brillant; une garde d'honneur et une foule joyeuse la reconduisit en triomphe à ses anciens quartiers.

« Il paraît toutefois qu'après cette ovation, l'on négligea la vieille bombarde. L'officier commandant l'artillerie royale au fort de Leith informa le bureau de son arme que le grand canon appelé *Mons Meg* et placé en batterie au château d'Édimbourg, était tombé avec grand bruit. La *Société des Antiquaires d'Écosse* intervint et l'on expédia de Woolwich un nouvel affût en fer fondu qui supporte actuellement le grand instrument de mort (*the great murderer*).

« Comme le canon de Gand, celui-ci est fait de barres de fer réunies par des cercles de même métal<sup>1</sup>. L'épaisseur des barres est de 2 1/2 pouces anglais. » (*C'est une erreur, c'est la LARGEUR des barres qui a 2 1/2 pouces.*) « Et celle des cercles 3 1/2. Le calibre de cet engin, le plan de ses différentes parties et les proportions assez délicates de ses contours prouvent que ce n'est point un des premiers monuments de l'art du forgeron en ce genre. Les premiers canons avaient une forme conique; plusieurs documents anciens<sup>2</sup> en font foi, et l'empereur actuel des Français, Napoléon III, l'a prouvé

<sup>1</sup> Voir planche II, fig. 1. Cette planche donne une idée parfaitement exacte de la construction du canon.

<sup>2</sup> « *British Museum*, n° 2433, vol. B, fol. 113, fonds Hoane ».

dans ses Études sur l'artillerie <sup>1</sup>. On peut donc accorder difficilement à *Mons Meg* une plus haute antiquité que le milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

« On voit que la bombarde a souffert d'un accident arrivé apparemment la dernière fois qu'on la déchargea pour une réjouissance publique ; » (en effet, ce fut en 1682, comme nous l'avons vu plus haut) « ce qui fut cause que M. Maitland la trouva renversée par terre <sup>2</sup>. »

« Les ouvertures que l'on aperçoit au cercle inférieur et au bout supérieur de la chambre se rencontrent rarement ; *mais on les retrouve dans notre grand canon de Gand* : elles servaient, selon une tradition locale, à changer la bombarde de place, quand on le jugeait nécessaire, au moyen de leviers de fer. » (Il est possible que tel était un des usages des mortaises, mais celles-ci servaient avant tout à visser et à dévisser les deux pièces dont se composait la bouche à feu.)

« Une pierre sculptée qui fait partie d'une porte au château d'Édimbourg, la (*Mons Meg*) représente montée sur un de ses anciens affûts. » (Voir, pl. II, fig. 2.)

« Mais que signifie *Mons Meg* et pourquoi ce nom a-t-il été donné à cette pièce d'artillerie ? » Telle est la demande que se pose le chanoine de Smet.

« *Meg*, dit-il, est en Écosse le diminutif ordinaire de *Marguerite* et représente ainsi parfaitement notre *Griete*. **MONS RAPPELLE LA CAPITALE DU HAINAUT ET A FAIT NAITRE L'OPINION GÉNÉRALE, EN ANGLETERRE, QUE LE CANON D'ÉDIMBOURG A ÉTÉ FORGÉ DANS CETTE VILLE DE BELGIQUE.** D'autres docu-

<sup>1</sup> Le chanoine de Smet fait sans doute allusion à l'ouvrage intitulé : *Emploi de la grosse artillerie en France*.

<sup>2</sup> Ceci est une erreur ; le *Mons Meg* ne fut pas renversé par suite de cet accident, mais on le démontra sans doute pour le réparer, ouvrage qui ne se fit point, car le canon fut transporté à la Tour de Londres en 1753. Rendu à l'Écosse en 1829, il fut remonté sur son ancien affût qui était alors en mauvais état, puisqu'en 1835, il en tomba avec grand fracas.

ments viennent à l'appui de la même opinion et confirment ainsi ce que nous avons avancé, dans la notice sur le grand canon de Gand, touchant *l'introduction de la nouvelle artillerie en Écosse par les armuriers du Hainaut*. Nous devons cependant remarquer qu'il se trouve des antiquaires qui écrivent *Mount's Meg* au lieu de *Mons Meg* et que, si l'on adopte leur orthographe, le nom de la bombarde signifierait *Margot de la montagne*, ce qui pourrait tout aussi bien lui convenir. »

Le chanoine de Smet, on le voit, semble ignorer que *Mount* étant aussi la traduction de *Mont*, et, au pluriel, *Mounts*, celle de *Monts* donc de *Montes*, *Mons*, cette variante n'a aucune valeur étymologique.

\*  
\* \* \*

En 1862, le savant officier d'artillerie Favé, à cette époque colonel et aide de camp de Napoléon III, parlant de la bombarde d'Édimbourg dans son remarquable ouvrage : *Étude sur le passé et l'avenir de l'artillerie*<sup>1</sup>, faisait remarquer que cette pièce d'artillerie, dont il donne une coupe verticale (planche 10, figure 3, t. III), est curieuse par les encastremets placés à peu près comme ceux de la bombarde de Gand, et destinés de même aux leviers employés à visser ou à dévisser la chambre.

Ces encastremets se remarquent fort bien sur notre photographure. (Voir planche I.)

« Le boulet en pierre, ajoutait Favé, ayant 0<sup>m</sup>50 de diamètre, pouvait peser 175 kilogrammes. »

Quant au nom et au lieu d'origine du célèbre canon, le colonel Favé ne s'en occupe guère ; mais on ne contestera pas que l'opinion d'une telle autorité n'ait beaucoup de valeur, par le

<sup>1</sup> Ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur Napoléon III. Tome III. *Hist. des progrès de l'artillerie*, Ch. V (1450-1500), p. 169. Paris, libr. militaire J. Dumaine, in-4° avec nombr. planches.

rapprochement que l'auteur fait entre les grandes bouches-à-feu d'Édimbourg et de Gand, au sujet des encastremens destinés au système de vissage de la chambre, l'une des particularités les plus typiques et les plus caractéristiques de nos grandes bombardes flamandes du XV<sup>e</sup> siècle.

Alph. Esquiros<sup>1</sup> publiait, en 1865, des données analogues à celle d'Adolphe Joanne.

Dans son article sur *L'Artillerie ancienne et moderne*, publié en 1869, Louis Figuier<sup>2</sup> (fig. 194, p. 324,) donne du canon d'Édimbourg un dessin réduit, d'après Favé, et dit que la bombarde pèse à peu près 8,000 kilog.. Il fait remarquer qu'il a indiqué en lignes ponctuées sur son dessin (tout comme Favé), les proportions de la chambre à feu et celles de la volée, ainsi que l'épaisseur du métal ; mais, comme l'auteur a négligé d'accompagner son dessin d'une échelle métrique, il est impossible de se rendre compte des dimensions de la pièce !

« La lumière percée obliquement, ajoute Figuier, était conduite un peu en avant du fond de la chambre à feu. Cette chambre à feu présentait vers ses deux extrémités et sur sa circonférence, des mortaises destinées à donner un point d'appui aux leviers qui vissaient et dévissaient la chambre et la volée. Il ne faudrait pas croire, d'après cette disposition, que le chargement s'effectuât par la culasse, comme dans les veuglaires. Seulement il était utile, dans les transports, de séparer les deux parties de la pièce, pour les placer sur des chariots différents. On les ajustait *au moment de s'en servir*. » Je ne puis me ranger à cette dernière hypothèse, car c'eût été perdre un temps précieux dans un moment décisif et j'incline à croire que les bombardes étaient vissées *dès leur arrivée* au lieu de destination

<sup>1</sup> Collection des guides Joanne. *Itinéraire descr. et hist. de la Grande Bretagne et de l'Irlande*, p. 449. Paris, L. Hachette.

<sup>2</sup> *Les merveilles de la science*, etc. Tome III, p. 324. Paris, Furne et Jouvet.

Pas un mot dans Figuier concernant le nom et le lieu d'origine du canon.

Dans *The Encyclopaedia Britannica a Dictionary of Arts, sciences and general Literature*<sup>1</sup>, ouvrage considérable publié en 1877, on lit :

“ In the armoury a display of arms of various dates is made; and on the Argyll battery, immediately to the south of St Margaret's chapel, stands a huge piece of ancient artillery called *Mons Meg* of which repeated mention is made in scottish history. ”

Ici encore pas un mot du lieu de provenance.

Quant à ce qu'il soit fait des mentions nombreuses dans l'histoire de l'Écosse, nous devons avouer que c'est en vain que nous avons cherché à la Bibliothèque royale de Belgique, dans un nombre considérable d'histoires d'Angleterre et d'Écosse éditées depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, la moindre mention du *Mons Meg* ; l'Encyclopédie fait allusion probablement à des guides et à des ouvrages historiques de second ordre et je serais très heureux, pour ma part, que l'on m'indiquât ce que l'on peut appeler sérieusement une *Histoire de l'Écosse* où il soit fait mention du *Mons Meg*, et ceci a une importance énorme relativement aux revendications intéressées et toutes modernes de ce produit, comme art local.

K. Baedeker<sup>2</sup>, l'auteur du guide bien connu, s'exprimait ainsi en 1881 :

“ On voit au château d'Édimbourg “ la vieille *Mons Meg* », pièce de canon fondue en 1476, à Mons en Belgique. *Meg* est une abréviation de *Margaret, Marguerite* ». Cette étymo-

<sup>1</sup> Ninth ed<sup>on</sup> ; vol. VII, p. 663. Edimbourg. Adam and Black, 24 volumes in-4<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Londres, ses environs, l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse*, p. 346 ; 5<sup>e</sup> éd<sup>on</sup>, Leipzig. Le texte n'a pas varié depuis, et dans le *Baedeker* ordinaire, si répandu, la première version “ *forgé à Mons* ” figure encore toujours en tête !



logie est très exacte, comme je le démontrerai au chapitre spécialement consacré au nom du canon d'Édimbourg. Il est regrettable qu'en 1890<sup>1</sup>, il y a donc deux ans seulement, cet auteur ait cru devoir se démentir, quant au lieu d'origine, dans un autre guide, en s'exprimant comme suit :

« Vis-à-vis de la chapelle de Sainte-Marguerite, au château d'Édimbourg, se trouve la *Mons Meg*, énorme canon ressemblant à la *Dulle Griethe* de Gand. On croyait autrefois que ce canon avait été fondu à Mons, mais on l'attribue maintenant à l'art local (1455). »

C'est laconique et dit sans aucune preuve à l'appui.

Parmentier<sup>2</sup> cite, parmi les curiosités d'Édimbourg, le canon monstre fondu à Mons en 1746 » (lire 1476). Ceci soit dit en passant, pour relever une singulière erreur typographique.

R. Wille, lieutenant d'artillerie prussienne, dit, dans son livre intitulé : *Les canons géants du Moyen Age et des temps modernes*<sup>3</sup>, que le mode de construction du canon d'Édimbourg est, presque sous tous les rapports, semblable à celui du gros canon de Gand.

Voilà encore une opinion précieuse, à nos yeux. Jointe à celle du colonel d'artillerie française Favé, cette nouvelle appréciation due à un officier de l'armée allemande ne peut que raffermir notre manière de voir au sujet de l'origine du *Mons Meg*.

« L'âme et la chambre du *Mons Meg*, dit Wille, ont une forme conique qui diminue insensiblement de diamètre de la culasse à la volée. Cette disposition conique de la couche des barres parallèles a été plutôt adoptée pour faciliter autant que

<sup>1</sup> *Great Britain, Handbook for travellers*, pp. 467 et s. — 2<sup>e</sup> édition, Leipzig.

<sup>2</sup> *L'Excursioniste*, juillet 1891.

<sup>3</sup> Traduit de l'allemand par R. Colard et S. Bouché, lieutenants d'artillerie, pp. 5 et s. Paris, Ch. Tanera, Éditeur; librairie pour l'art militaire, les sciences et les arts, 1872.

possible le placement à chaud des cercles destinés à maintenir ces barres.

« La longueur totale du *Mons Meg* est de 3<sup>m</sup>97, son plus grand diamètre 0<sup>m</sup>73, le diamètre de l'âme près de la bouche 0<sup>m</sup>50, et à l'entrée de la chambre 0<sup>m</sup>52, enfin le diamètre de la chambre en avant est de 0<sup>m</sup>25 et au fond de 0<sup>m</sup>26. Le canon pèse 6600 kilogrammes et son boulet en pierre 150 kilog. ».

L'auteur ne se prononce pas sur le lieu de fabrication du *Mons Meg*.

Voici les renseignements que l'on trouve dans un ouvrage publié en 1885, par le capitaine Poncin, du corps du génie belge, sous le titre : *De la science au moyen âge. Archéologie balistique*<sup>1</sup> :

« Le *Mons Meg* fut employé au siège de Dunbarton ; il fut ensuite transporté à Édimbourg et huit ans plus tard, à Northam ; il servit à tirer, en 1558, des salves à la célébration du mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France, et en 1682, en l'honneur du duc d'York. Dans ce tir, quelques cercles de la culasse éclatèrent sans cependant dégrader l'intérieur de l'âme. On attribue cet accident à la poudre qui devait être plus brisante. »

On remarquera l'erreur qu'a commise le capitaine Poncin, en disant que quelques cercles éclatèrent à la culasse. Il devait avoir étudié bien peu la structure du *Mons Meg* pour avancer ce fait, car les cercles brisés font encore partie de la volée et sont placés contre la culasse de la bombe d'Édimbourg, comme on peut s'en convaincre sur notre photozincogravure (pl. I), et sur notre coupe verticale (pl. II). Je dois écartier également la supposition que l'accident soit dû à la poudre qui devait, d'après l'auteur, être *plus brisante* à cette époque, et ne peux que m'en tenir à l'explication que j'ai fournie ci-dessus.

M. Poncin ne touche pas non plus à la question d'origine du *Mons Meg*.

<sup>1</sup> 1<sup>re</sup> partie, p. 188. — Anvers. Louis Legros, 1885.

M. Murray <sup>1</sup> s'exprime comme suit :

“ *Mons Meg*, a gigantic piece of artillery of long iron bars hooped together, said to have been made at Mons in Hainault, in 1486. Another tradition asserts that it was forged at castle Douglas, in Galloway, by 3 brothers, blacksmiths of the name of M<sup>c</sup> Lellan, and presented by them to James II at the siege of Threive castle in 1455. It was employed at the siege of Norham Castle in 1497 and burst in 1682 when firing a salute in honour of the duke of York. In 1754, it was removed to the tower of London, but was restored to Edimburg in 1829 at the request of sir Walter Scott. ”

On le voit, l'auteur n'ose rien affirmer : il donne d'abord l'ancienne tradition, la bonne, la vraie, puis il cite la tradition fabuleuse, qui dit que le canon a été forgé au château de Douglas, en Galloway, par les trois frères fondeurs, du nom de M<sup>c</sup> Lellan et offert par eux à Jacques IV au siège du château de Threive, en 1455.

Notez que cela ne repose absolument sur aucun document, pas plus que la fable suivante, d'un autre genre, que l'on trouve dans *The statistical account of Scotland* <sup>2</sup>, et dont voici la traduction :

“ Lorsqu'en l'an 1455, le parlement d'Écosse eut mis au ban du royaume la famille puissante des Douglas, le roi Jacques II entreprit le siège du château de Theave (lire *Threive*), dernier refuge des bannis. Parmi les campagnards qui accouraient alors, de tous côtés, pour suivre les phases du siège, se trouvait un forgeron nommé M'Rin ou M'Rew (*au choix !*) (lire *M<sup>c</sup>*) avec ses fils. Cet homme voyant que l'artillerie du roi ne pouvait presque rien contre les solides murailles du château, proposa de fabriquer un canon d'un effet beaucoup plus puissant que ceux existant. Le roi accepta avec empressement cette offre, et les habitants de Kirkeudbright donnèrent chacun une barre de fer pour cette exécution. M' Rin se mit

<sup>1</sup> *Handbook for travellers in Scotland*, 1892.

<sup>2</sup> Citée par WILLE, *op. cit.*, p. 6, qui taxe ce récit de “ *fabuleux* ”.

aussitôt à l'œuvre et forgea, à Buchan's Croft, un canon qui fut baptisé du nom de *Mons Meg* et qui, par son tir puissant, amena, en peu de temps, la reddition du château. Le roi reconnaissant donna en fief à M' Rin les terres de Mollance ; l'heureux forgeron prit, suivant la coutume de cette époque, le nom de ses terres.

« C'est sans doute à cause de ce fait, que quelques écrivains prétendent que cette pièce tire son nom de Mollance. *Mons* étant une abréviation de Mollance (!), tandis que Meg serait le prénom de la femme de M<sup>e</sup> Rin, *laquelle avait une voix tellement forte qu'elle pouvait lutter en puissance avec celle de sa filleule.* » Ouf ! *Finis coronat opus !*

Et c'est sur ce récit fabuleux — reproduit par la *Description statistique de l'Écosse*, publication qui a la prétention de donner des récits historiques à ses lecteurs (!) — qu'un savant autorisé de l'Écosse, M. Train, ose s'appuyer pour revendiquer le *Mons Meg* ! On ne pourrait y croire, si l'on n'en trouvait la preuve dans le livre intitulé : *Life of Queen Margaret*<sup>1</sup>, qui contient le passage suivant :

« *Mons Meg*. Cette bouche-à-feu, véritable précurseur des « *Woolwich Infants* », est un reste du XIV<sup>e</sup> siècle ; elle est construite d'après les mêmes principes, ou peu s'en faut, que les grands canons de sir William Armstrong, dont la réputation est universelle, c'est-à-dire que les cercles ou sections se recouvrent et sont soudés l'un à l'autre. »

Cette appréciation est très flatteuse pour les artisans belges du XV<sup>e</sup> siècle, car le système émane bien d'eux, à preuve la bombarde de Gand et toutes les pièces d'artillerie des ducs de Bourgogne, dont je parlerai plus loin et dont on peut encore admirer un certain nombre dans divers Musées en Belgique et à l'étranger.

<sup>1</sup> (*St Margaret of Scotland*) *Description of St-Margaret's chapel and Castle Guide.* (With Guide to Principal Sights in Edinburgh, etc.) Edinburgh. Printed for the Chapel Keeper, pp. 21 et s. (1891.)

« Cette bouche-à-feu, continue l'écrivain, mesure 13 pieds de longueur, 20 pouces de diamètre, et pèse au-delà de 5 tonnes. Près de la chambre, on voit une fissure considérable produite en 1682, pendant qu'on tirait des salves en l'honneur du duc d'York, plus tard Jacques VII. On dit que les énormes boulets de pierre entassés à côté de la pièce — (on peut les voir sur notre photozincogravure, pl. I), — sont de ceux tirés autrefois par *Meg* et retrouvés près de Wardie, distant d'environ 3 milles. Cette opinion repose sur un document d'une autorité incontestable, à savoir le rôle du chambellan où sont inscrites les dépenses faites pour leur découverte et leur transport de Wardie Moor. »

Remarquons que ce document ne vise absolument que les boulets et ne peut en rien aider à la revendication de la fabrication du canon même.

« L'origine de ce canon, poursuit l'auteur, qui a été appelé *Mons Meg*, *Munch Meg* et *Muckle Meg*, prête jusqu'à un certain point à discussion. »

Nous devons faire remarquer que ces dernières appellations sont de beaucoup postérieures à la première, et ne datent que du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle; ce sont là évidemment de simples corruptions orthographiques. *Mons Meg* est, depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le nom originaire de la fameuse bombarde de Mons.

« En examinant l'inscription qui se trouve sur l'affût actuel, on lit qu'il a été forgé à Mons, en Flandre, et que sa voix de fer se fit entendre au siège de Norham, en 1497. L'inscription est attribuée à la plume de sir Walter Scott, et comme on conteste d'une part que *Meg* se soit trouvée au siège de Norham, et qu'on admet de l'autre qu'elle était présente au siège de Dumbarton, le 10 juillet 1489, et qu'elle fut transférée à la Tour de Londres en 1754, il est bien évident que Sir Walter a dû changer d'opinion plus tard. »

Nous déclarons ne pas saisir pourquoi Walter Scott aurait dû changer d'opinion parce que le *Mons Meg*, forgé à Mons

en 1486, était au siège de Dumbarton en 1489, qu'on conteste sa présence au siège de Norham en 1497 et qu'il fut transféré à Londres en 1754 ! Et ce n'est certainement pas sur de telles données que Walter Scott aurait changé d'avis ! Aussi y a-t-il lieu d'être très étonné en lisant, dans ladite relation, la déduction suivante :

« Car dans une lettre à M. Train, antiquaire renommé, qui avait déduit de la manière la plus satisfaisante des traditions locales de Galloway la preuve de l'origine du gros canon, Walter Scott dit : « Vous avez établi si clairement son origine que désormais toute conjecture doit être écartée ». Ce ne sont pas là les termes textuels dont Walter Scott s'est servi, comme nous le verrons plus loin.

Quand on sait de quelle légende, de quel conte fabuleux, M. Train a déduit la preuve de l'origine du *Mons Meg*, on ne peut s'empêcher de sourire de la conversion, qui semble être toute de courtoisie chez Walter Scott, car le célèbre romancier n'a pas demandé que l'on changeât sur l'affût l'inscription attribuant à l'art montois la célèbre bombarde, et à l'heure qu'il est, les allégations de M. Train n'ont pu encore être prises au sérieux, ni convaincre les savants écossais, puisqu'on voit toujours, sur l'affût, la plaque portant ces mots :

BELIEVED TO HAVE BEEN FORGED AT MONS A. D. 1486.

Nous verrons du reste, plus loin, que l'opinion de M. Train n'a pas été admise par un historien très éminent de l'Angleterre, qui, non moins que l'illustre Walter Scott, n'aurait manqué de revendiquer pour l'Écosse un produit si remarquable de l'artillerie au moyen âge.

Je traduis de l'anglais, de « *Life of Queen Margaret* » précitée, la légende dans toute sa naïveté, qu'invoque M. Train. Je crois devoir la reproduire ici, parcequ'elle contient des variantes curieuses par rapport à celle qui a été publiée dans la *Description statistique de l'Écosse*, rapportée ci-dessus.

« D'après cette autorité (M. Train), *Mons Meg* fut forgée aux *Three Thorns* de Carlingwark, dans le comté de Galloway et présentée par M<sup>c</sup> Lellans, en 1445, à Jacques II, quand celui-ci se préparait à assiéger le comte de Douglas dans son château de Threave. Avant de quitter la place, S. M. enchantée de l'acquisition de ce canon monstre, érigea Kirkeudbright en bourg royal et donna à Brawny Kim, qui avait forgé le canon, la terre de Mollance, près du château de Threave. La femme de Kim portant le gracieux prénom de *Meg*, et lui-même étant désormais désigné par le nom de sa terre — Mollance — on baptisa le canon du titre de la dame « *Mollance Meg* ». Cette appellation s'est visiblement transformée par une corruption facile à saisir, en celle plus courte de « *Mons Meg* ».

On verra plus loin que cette corruption de *Mollance* en *Mons* est, de l'avis de plusieurs historiens anglais et écossais, inadmissible au point de vue étymologique.

M. Train raconte ensuite, toujours d'après la légende, que « pendant que Kim et ses sept fils » — remarquez bien ce nombre *sept*, si légendaire ! — « forgeaient le colosse, d'autres, au sommet du mont Benan, s'occupaient à tailler les boulets de granit qu'ils roulaient, après achèvement, le long de la pente donnant sur le château. Un des boulets fut longtemps exposé à Balmaghie House, la demeure du capitaine Gordon, dans le voisinage ; il correspondait parfaitement à ceux du château d'Édimbourg. »

« Sir Walter Scott semble avoir pris grand intérêt au *Mons Meg*, préoccupé qu'il était de ressusciter les souvenirs de la royauté écossaise. Nous le trouvons, quand Georges IV visita Édimbourg en 1822 et alors que le gros canon se trouvait à la *Tour de Londres*, expliquant à S. M. la position primitive de la bouche-à-feu sur la tour bastionnée et plaidant pour sa réintégration à Édimbourg.

« L'influence toute puissante de Sir Walter Scott obtint gain de cause. Après être resté à la *Tour de Londres* depuis

1754, ET QUAND DÉJÀ SON NOM ET SON EXISTENCE ÉTAIENT PRESQU'OUBLIÉS DU PEUPLE ÉCOSSAIS », — ce qui prouve bien que le produit n'étant pas considéré comme local, on n'y attachait pas grande importance en Écosse, — « le canon fut, après une absence de 76 années, ramené à Édimbourg, escorté par le 73<sup>e</sup> régiment et trois escadrons de cavalerie, précédé de flûtistes comme dans les temps anciens, et conduit processionnellement à la place qu'il avait occupée autrefois au château, où il s'élève sur un bastion d'où la vue embrasse une immense étendue de terre et de mer, panorama magnifique et peut-être sans pareil en Europe. Ceci se passait en 1829, juste sept ans après la promesse d'intervention du Roi, tant les Anglais avaient de répugnance à restituer à l'Écosse un symbole nouveau de son indépendance.

« L'ancien affût s'étant écroulé en 1835, le canon fut monté sur un nouvel affût en fer de construction élégante et placé dans la position qu'il occupe aujourd'hui, en face de la porte de la chapelle. »

Voici la nomenclature de ce bel affût (voir planche I), offert par la *Société des Antiquaires d'Écosse* et construit à Woolwich :

1<sup>o</sup> La crosse reposant à terre, se compose de l'extrémité recourbée des flasques rejointes par une traverse ; elle est ornée de feuillages et de glands. Des lames de renfort y sont fixées au moyen de boulons.

2<sup>o</sup> L'entreloise — surmontée d'une vis-de-pointage simulée, entourée d'un cordon torse, et d'un faux coussinet de pointage, — supporte la culasse du canon.

3<sup>o</sup> Les deux flasques se composent chacun de cinq compartiments en creux ; les quatre premiers compartiments contiennent des plaques ovales sur lesquelles on peut lire, en partant de la tête de l'affût, les inscriptions suivantes :

BELIEVED TO HAVE BEEN FORGED AT MONS. A. D. 1486.  
(On croit avoir été forgé à Mons, l'an du Seigneur 1486.)



AT THE SIEGE OF NORHAM CASTLE. A. D. 1497.  
(*Au siège de Norham Castle, l'an du Seigneur 1497.*)

SENT TO THE TOWER OF LONDON. A. D. 1754.  
(*Envoyé à la Tour de Londres, l'an du Seigneur 1754.*)

RESTORED TO SCOTLAND BY HIS MAJESTY GEORGE IV. A. D. 1829.  
(*Rendu à l'Écosse par S. M. Georges IV, l'an du Seigneur 1829.*)

Le cinquième compartiment est orné de feuilles et de glands.

4° Les flasques sont recouverts d'une plaque dont les extrémités vers la tête sont décorées d'ornements identiques à ceux de l'extrémité vers la crosse et, au milieu, d'une fleur à huit pétales.

Les parties antérieures des flasques sont réunies par une traverse échancrée pour y laisser reposer la volée, car on sait que la bombarde d'Édimbourg n'a pas de *tourillons*. (Voir plus loin ce que je dis des *tourillons*.)

5° L'essieu de l'affût.

6° Les deux roues à huit raies ornées de chevrons superposés, en relief, sont fixées à chaque extrémité de la fusée d'essieu par une clavette dissimulée sous une tête de lion.

Cet affût est une vraie œuvre d'art métallurgique écossaise *du XIX<sup>e</sup> Siècle*.

Il est vivement regrettable que l'on n'ait pas fait reproduire un fac-simile de l'ancien affût pour placer le *Mons Meg* à la citadelle d'Édimbourg. Il semble, en effet, étrange de placer une bombarde du XV<sup>e</sup> siècle sur un affût du XIX<sup>e</sup> ! Gand a commis la même erreur en faisant monter *Dulle Griet* sur trois supports en pierre, style Louis XVI, au lieu de le replacer sur une reproduction de son ancien affût. Même observation pour Diest, où *Holle Griet* est monté sur deux socles en pierre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir ma notice sur le Canon de Diest « HOLLE GRIET » (XV<sup>e</sup> siècle), dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, pp. 476 et s.

C'est déparer absolument ces monuments remarquables de l'art ancien que de les élever sur des assises modernes. Le caractère primitif si grandiose des bombardes en souffre énormément, surtout à Gand et à Diest où les géants de fer sont presque couchés à fleur de terre. Nous formons le vœu de voir modifier cet état de choses.

Le chapitre consacré au *Mons Meg* dans *Life of Queen Margaret*, se termine par ce renseignement curieux, mais sans valeur quant au lieu d'origine de la bombarde :

« Il sera peut-être intéressant de noter ici les termes simples et originaux de l'état des frais de *Meg* et de le comparer aux dépenses énormes qu'occasionnent les expériences de tir de nos grands canons modernes, boulets et charges compris :

« A certains ouvriers, pour la mise en batterie de *Mons*, pour la découverte de ses boulets après le tir et leur transport de Wardie Muir (près Newhaven) au château, etc. . . . . 10 d. »

« Aux ménelstrieux <sup>4</sup> qui ont joué devant *Mons* en descendant la rue (à l'occasion de sa visite à Holgrood). 14 d. »

« Pour 8 aunes d'étoffe pour recouvrir *Mons*. . 9 1/4 d. »

On nous permettra donc de déplorer que M. Train ait pu faire sienne une opinion basée sur une légende aussi fabuleuse ! Aucun document n'est, du reste, invoqué, ni par ce savant, ni par ceux qui l'ont racontée avant lui, à l'appui de cette légende locale, aussi ridicule qu'in vraisemblable et où l'on peut lire des énormités de ce genre : *la voix elle-même de la femme du forgeron M. Rin était tellement forte qu'elle pouvait lutter en puissance avec celle du Mons Meg.* (!)

Mais une fable, dans la bouche d'un savant, pourrait, avec suppression de certains passages ridicules, finir par être prise au sérieux, et là est le danger.

<sup>4</sup> Joueurs de fifre, petite flûte d'un son aigu.

Aussi — heureusement pour l'honneur des historiens d'outre-Manche, — cette légende, par trop fantaisiste, a-t-elle été écartée par Sir Sibbald-David Scott, Bart., qui s'exprime en ces termes au sujet du *Mons Meg* dans sa remarquable et savante *History of the British Army, its origin, progress and equipement*<sup>1</sup>.

Je traduis littéralement de l'anglais :

« Un des échantillons les plus intéressants de l'artillerie du moyen âge en Europe est l'antique bombarde connue généralement sous le nom de *Mons Meg*, laquelle, après maints changements de place et de fortune, se trouve maintenant définitivement fixée *cum dignitate* sur le *bastion du roi* au château d'Édimbourg. Cette pièce est construite comme la plupart des canons forgés au XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de barres longitudinales d'un seul jet entourées de cercles aussi d'une seule pièce, posés et soudés sur le cône<sup>2</sup>. Il n'y a pas de doublure comme dans quelques-uns des premiers canons à barres et cercles, mais les barres mêmes réunies en forment le cylindre creux. Ce canon pèse 6 1/2 tonnes.

« Les mesures suivantes furent fournies à Master Mallet par M. le capitaine Grant, R. E. :

	PIEDS.	POUCES.
Longueur totale. . . . .	13 "	6
Diamètre extérieur à la bouche. . . . .	0 "	24 3/4
Diamètre extérieur à la culasse . . . . .	0 "	27
Diamètre le plus grand . . . . .	2 "	4 3/4
Longueur de la coulisse « of chase », (intérieur) . . . . .	8 "	9 1/2
Calibre à la bouche. . . . .	0 "	20
Calibre à la culasse. . . . .	0 "	20 3/4
Barres longitudinales, 25, chacune épaisse de 3/4 pouce ; et larges de 2 1/2 pouces, à peu près.		

<sup>1</sup> Vol. II.

<sup>2</sup> MALLET'S. *Construction of artillery*, p. 182.

Cercles extérieurs, largeur moyenne .	0 "	3 1/4
Longueur de la chambre (intérieur). .	3 "	9
Diamètre de la bouche. . . . .	0 "	9 3/4
Épaisseur du puits de la chambre " of well of chamber ", minimum	0 "	6

« Le sobriquet étrange donné à cette relique a, bien naturellement, provoqué des recherches. Une légende apportée dans WILSON'S, *Memorials of Edinburgh in the olden time* ', dit que, lorsque Jacques II arriva avec une armée pour assiéger le château de Threave ou Thrieve, situé sur une petite île dans le Dée, et la dernière forteresse des Douglas qui soutint la cause de Jacques, duc de Touraine, les M<sup>c</sup> Lellans lui firent cadeau de la pièce d'artillerie qu'on appelle aujourd'hui *Mons Meg*.

« Pour récompenser leur loyauté, le roi, avant de quitter Galloway, concéda à M<sup>c</sup> Kim, forgeron, le constructeur du canon, les terres de Mollance, près du château de Threave. De là le forgeron, *more Scotico*, fut appelé Mollance, et, le nom de sa femme étant Meg, le canon reçut, en son honneur, le nom de « *Mollance Meg* » qui fut bientôt abrégé pour devenir « *Mons Meg* ».

« M. Mallet, saisissant mal le terme, dit que ceci est un échantillon de cette sorte de fable insipide et vague, avec les faits fantaisistes de laquelle les antiquaires se montrent trop facilement d'accord ».

« On peut bien lui reprocher la même faiblesse, car il ajoute immédiatement après, que « le *Mons* n'était probablement rien de plus qu'une abréviation de *monstre* » ; et que « PENNANT (*Northern Tour*) dit que « la sœur de *Mons Meg* », un canon du même genre, porta un coup mortel à Jacques II d'Écosse en éclatant près de sa personne ». Ce n'est pas là précisément ce que dit Pennant. Voici les termes textuels de ce passage :

« On dit que le grand canon appelé *Mounts* » les MONTS, MONS « a été apporté ici (au château d'Édimbourg) de Roxburg et qu'un autre de la même espèce fut fatal au roi Jacques II<sup>1</sup>. »

« Une « *Histoire statistique* » de la paroisse de Kelton (*Histoire de Galloway*) établit que deux des boulets de *Meg* ont été ramassés à Threive ; que ceux qu'on voit entassés aux deux côtés du canon au château d'Édimbourg sont en granit de Galloway (qui diffère de toutes les autres espèces) et qu'ils ressemblent exactement à ceux qu'on a trouvés à Threive<sup>2</sup> ; que la maison de Mollance est encore debout, et qu'elle est située entre l'Urr et le Dee. Andrew Symson, qui écrit, en 1664, une description de Galloway, dit que « le grand canon du château d'Édimbourg, appelé *Mount Meg* fut construit dans l'île de Threive ».

Mais cet écrivain, qui publiait deux siècles après l'arrivée de *Mons Meg* en Écosse, ne repose son affirmation sur aucun document.

« Sir Walter Scott, dans une lettre à M. Train, un anti-quaire distingué du pays, qui lui avait communiqué l'histoire avec tous les faits confirmatifs qu'il avait pu réunir, s'exprime ainsi : « Vous avez tracé si clairement sa parenté que toute autre conjecture est désormais mise de côté ». (*You have traced her propinquity so clearly, as henceforth to set all conjecture aside*). » On remarquera combien Walter Scott est prudent dans sa courtoisie : *parenté*, dit-il, et non *origine* ! Mais, écoutons sir Sibbald David Scott :

« MALGRÉ TOUTE CETTE ARGUMENTATION, L'HISTOIRE N'A CERTES PAS DE VRAISEMBLANCE.

« Le changement de *Mollance* en *Monce* et de cela en *Mons* est très commode ; mais IL N'Y A RIEN DANS LES DOCUMENTS DE L'ÉPOQUE QUI EN FASSE FOI. Que la dame Mollance, femme de Brawny M<sup>e</sup> Kin, fût priée de servir de

<sup>1</sup> PENNANT'S, *op. cit.*, III. 239.

<sup>2</sup> GRAUT'S, *Memorials of the Castle of Edinburgh*, p. 276.

marraine au canon géant, c'est difficile à croire vu que ce nom de *Meg* ne paraît dans aucun des documents anciens où il en est question, et que ce premier écrivain qui l'appelle *Meg* est Drummond de Stawthernden. » C'est une erreur : cet écrivain ne faisait que lui donner le nom par lequel il était connu depuis toujours. Mais voici ce qui est catégorique :

« ON POURRAIT BEAUCOUP PLUS FACILEMENT SUPPOSER, » continue S. D. Scott, « QUE SELON LA CROYANCE GÉNÉRALE, LE CANON AIT PRIS SON NOM DE LA VILLE DE MONS EN FLANDRE, QUI ÉTAIT ALORS, COMME NOUS L'AVONS DIT, LE GRAND CENTRE DE L'INDUSTRIE DE L'ARTILLERIE ; et ceci semble d'autant plus probable que le grand canon de Gand lui ressemble de si près, tant par la forme que par la construction. D'ailleurs, Hall raconte qu'en 1460, Jacques II « mit le siège devant le château de Roxburgh avec sa nouvelle bombarde forgée dernièrement en Flandre et appelée « le Lion » <sup>1</sup>. L'Écosse ne manquait pas cependant de fondeurs de canons indigènes. Robert Borthwick était connu pour son habileté à la fois dans la fonte et dans le maniement de l'artillerie. Il était Grand Maître de l'artillerie sous Jacques IV (1488-1513) et fut le fondeur de la belle batterie nommée *les Sept Sœurs*, tant admirée par la nation qui remporta la victoire sur le champ de bataille de Flodden et dont ces canons devinrent le prix <sup>2</sup>. Les canons fondus par Borthwick portaient l'inscription, « *Machina sum Scoto Borthwick fabricata Roberto* » <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Chron., fol. 97. — Vide *Archæol. Journal*, n° 37.

<sup>2</sup> Et il y avait là « *les sept sœurs* », de Borthwick  
Et des coulevrines que la France avait données  
Dons de mauvais augure ! ces pièces restent  
La proie du vainqueur sur la plaine de Flodden.

(MARMION, chant iv.)

<sup>3</sup> Holinshed. V, 470. — Voir aussi SCOTT'S, *Provincial Antiquities of Scotland*. Dans le musée de la *Société royale des Antiquaires*, à Édimbourg, est conservé un échantillon d'artillerie très curieux, apporté de Wemyss Castle, dans le comté de Fife. Deux canons d'environ 30 pouces de long et d'un calibre de 2 1/2 pouces sont

Mais les canons auxquels sir S. D. Scott fait allusion ne sont pas de grandes bombardes de siège *en fer forgé*, mais de petites pièces d'artillerie de campagne *en fonte* et la date de leur fabrication est du commencement du *xv<sup>e</sup>* siècle.

« La première mention de *Mons Meg* dans les archives nationales », continue l'auteur, « nous dit que Jacques IV le transporta du château d'Édimbourg au siège de Dumbarton. Dans les comptes du Lord Grand Trésorier d'Écosse, se trouve, sous la date du 10 juillet 1489 : « Item, given to the gunners to drink, silver when they cartit *Monss*, by the Kings command, xvij shillings ». — « Item, donné aux artilleurs pour boire, de l'argent quand ils charriaient *Monss*, selon l'ordre du roi, 18 schellings »<sup>1</sup>.

« Ce canon se fait remarquer dans tous les comptes publics de l'époque, où se trouvent des dépenses faites pour le graissage de « sa bouche » (« *her mouth* ») ; pour des rubans devant servir à orner son affût ; pour des cornemuses dont on jouait devant lui quand on le sortait de « son repaire » situé dans le château, pour accompagner l'armée écossaise lors d'une expédition lointaine ». A une occasion, il a été « ourelaid with reed laid » — enduit de minium (couleur rouge), et ses « guheles and extries creishit with Orknay butter (wheels and axles greased) — ses roues et ses essieux graissés de beurre des îles Orcades.

« En 1497, lorsque Jacques IV envahit l'Angleterre pour soutenir la cause de Perkin Warbeck, il transporta, entre autres canons, *Mons*, pour lequel de nombreux « pellockis

consolidés par des cerceaux, et les intervalles entre eux affermis avec de la corde fine : le tout a été enveloppé de cuir, et encore affermi à la culasse et à la bouche par de minces plaques de cuivre.

Il y a une autre pièce semblable qui a quatre douves un peu plus petites. Il y a aussi un petit canon de six, en bronze, de 2 1/2 pieds de long, repris à Bhurtpore en 1828, qui porte l'inscription : « JACOBUS MONTEITH ME FECIT EDINBURGH ANNO DOMINI 1642 ».

<sup>1</sup> JYTLER'S, *History of Scotland*, vol. III, note II, (3<sup>e</sup> éd<sup>n</sup>).

of let and irne » — petits boulets de plomb et de fer, furent fabriqués. Plus tard, on a payé aux ouvriers « to bring hame *Monse* and the other Artailzerie frae Dalkeith, xxij shillings<sup>1</sup> » : pour ramener de Dalkeith jusqu'à chez eux, *Monse* et les autres canons, 22 schellings. Ailleurs et plusieurs fois, à l'occasion de grandes fêtes, ce canon porte toujours ce même nom.

« En 1558, à l'occasion des fêtes qui suivaient le mariage de Marie Stuart avec le Dauphin de France, *Mons Meg* fut « brought furth of her lair by certain pyonaris to be schote » — sorti de son repaire par quelques pionniers pour tirer une salve. — Il paraît qu'on ne se servait pas seulement de poudre sans boulet, car il y a dans les comptes un débit « for the finding and carrying of ker bullet efter sche was schot fra Wurdie Mier to the Castele of Edinburgh, X sh. viiid<sup>2</sup> » : pour avoir trouvé et porté de Wurdy Moor au château d'Édimbourg son boulet, 10 schellings 8 pence.

« Dans une liste des canons qui se trouvaient au château en 1575, on lit : « ane grit peice forgit of gron callit *Mons*, (Jewel, *Office Rec*), — une grande pièce en fer forgé, appelée *Mons*. (*Archives du Dépôt des Joyaux de la Couronne*.) En 1633, lorsque Charles I fit une visite à Édimbourg, on trouva que *Mons Meg* n'était pas en état de prendre part à la salve. Nous trouvons : « Item, for rining and wining of the tutchhole of the iron peice that had been proysened thir mancy yeares by gane, iij s ». — Idem, pour avoir nettoyé la lumière de la pièce en fer qui était obstruée depuis plusieurs années, 3 schelling. (*Archaeol. Jour.*, n° 37.)

« A la reddition du château, en 1650, le canon paraît sous une nouvelle épithète, « le grand meurtrier en fer forgé appelé

<sup>1</sup> TREAS, *Accts*.

<sup>2</sup> Wardie is fully two miles from the Castle.



*Muckle Meg*, 4 canons, 10 « *drakes* », — (canards, petites pièces d'artillerie) appelées *Monkeys* (singes), 2 pétards<sup>1</sup> ».

« En 1660, le Maréchal de Camp déchargea le grand canon appelé *Monce Meg* ». (*Mercurius Publicus*, n° 27.)

En 1680 (1682?), *Mons Meg* fut déchargé en l'honneur d'une visite du Duc d'York, et par malheur la pièce éclata<sup>2</sup>. Le poète Ferguson parle de ce désastre :

« Oh Willawins ! *Mons Meg* for you,  
'Twas firing cracket thy muckle mowe. »

« O Willawins ! c'est en tirant en ton honneur  
Que *Mons Meg*, ta grande faucheuse, se brisa. »

« A partir de cet événement, il resta démonté jusqu'en 1753-4, époque à laquelle, par décret du Comité de l'Artillerie ordonnant que tous les canons hors de service fussent envoyés à Londres, *Mons Meg* fut relégué dans la *Tour de Londres* ». Ce n'est donc pas ainsi qu'on l'a cru et que Walter Scott l'a écrit dans *Rob Roy* (voir plus loin), comme insigne de la royauté écossaise, que le *Mons Meg* fut envoyé

<sup>1</sup> Lettre d'Olivier Cromwell au président de la Chambre des Communes, datée d'Édimbourg, le 24 décembre 1650. — CORYAN, dans ses *Cuidities*, mentionne « une grande pièce meurtrière » à Zurich, « dans laquelle un homme très corpulent pourrait aisément entrer » (II, 198). — Des pièces avec chambres, pour lancer des pierres appelées « *perriers*, *pierriers* ou *palleras*, et des meurtrières étaient fréquemment employées dans les petits forts et à bord des navires, du temps d'Édouard VI. (Voir GROSE, I, 184).

Taylor, le poète navigateur, lors de son voyage en Écosse, visita le château d'Édimbourg et nota la pièce extraordinaire de fabrication ancienne. « Je m'introduisis dedans (*Vons Meg*), dit-il, couché sur le dos, et je suis sûr qu'il y avait assez de place et même de trop pour un homme plus fort que moi. »

<sup>2</sup> « Peu de temps après son arrivée, ayant visité le château d'Édimbourg et comme manifestation de joie, le canon appelé « *Mons Meg* » ayant été chargé sur le conseil d'un canonnier anglais, éclata au moment où l'on tira. » (*Historical Observes* p. 7, by sir J. Lauder.)

à Londres. « Il y resta jusqu'en 1829, quand, grâce, en grande partie aux efforts patriotiques de Sir Walter Scott, il fut renvoyé en Écosse par ordre de Georges IV, et fut escorté de Leith à Édimbourg par le 73<sup>e</sup> régiment et par trois compagnies de cavalerie, précédé de cornemuses comme autrefois, et ainsi reconduit à son ancien emplacement dans le château.

« Pour rendre compte du nom « *Meg* », disons qu'au xvii<sup>e</sup> siècle le nom « *Long Meg* » était l'épithète qu'on appliquait ordinairement à toute personne exceptionnellement élancée. « As long as Meg of Westminster, aussi long que Meg de Westminster », se dit des personnes très grandes, surtout si elles ressemblent à des perches à houblon et n'ont pas une largeur proportionnée à leur taille. (FULLER'S, warthies édition. 1662, p. 236.) Il paraît y avoir eu à Westminster une virago célèbre et probablement turbulente qui était ainsi appelée (*Long Meg*). Sa biographie fut publiée en 1635 (*in-quarto*) et réimprimée en 1816<sup>1</sup>. De là l'expression passa en proverbe. Une longue pierre tombale au cloître de l'abbaye de Westminster, côté sud, s'appelle *Long Meg*. Grose, dans son *Glossaire provincial*, donne, parmi les proverbes locaux, « As long as Meg of Westminster », — aussi long que Meg de Westminster, — accompagné de la note suivante : « Ceci s'applique aux personnes très élancées. D'aucuns pensent qu'il fait allusion à un canon très long, appelé *Megg*, qui, en temps de troubles, fut apporté de la Tour de Westminster, où il est resté longtemps ». Certes, celui-ci a dû être un autre *Meg* que celui dont nous examinons l'histoire. Nous en trouvons encore un autre en Écosse, lorsque Jacques V alla en personne en 1522 soumettre le château-fort de Tantallon (situé à deux milles à l'Est de North Berwick). Il emprunta au château de Dunbar, qui appartenait alors au duc d'Albany, deux grands canons, qui

<sup>1</sup> See notes and Queries, 2<sup>nd</sup> S, XII, p. 450.

s'appelaient, comme Pitscottie nous le dit, « *Thrawn-mouthed Meg and her Marrow* » (note au 5<sup>e</sup> chant de Marmion).

« On n'aurait guère fait parade d'une pièce visiblement détériorée pour intimider la foule « en temps de troubles ». On peut considérer le nom de « *Meg* » comme bien approprié à un canon long et étroit qui produit une forte détonation. BURTON, dans son « *Anatomy of Melancholy* » (1621), dit, « *Musica est mentis medicina mæstæ* », un *Roaring Meg* contre la mélancolie, et bien faite pour relever et ranimer une nature languissante ».

« Il est à remarquer que, comme on l'a déjà dit, le grand canon de Gand porte le nom de *Dulle Griette*, ce qui veut dire *Marguerite la folle*, et il est établi qu'en 1642 un grand canon du même calibre <sup>1</sup> que *Mons* fut donné en cadeau à la ville de Londonderry par la Fishmongers' Company de Londres (SIMPSON'S *Annals of Derry*. ch. VII, p. 41). Il est aussi à remarquer qu'autrefois les canons portaient toujours des noms féminins, tandis qu'aujourd'hui ce sont des noms masculins comme « *Big Will* » — « *le Gros Guillaume* ».

« On a toujours attaché aux ouvrages populaires des sobriquets brefs et familiers, comme les cloches : « *Great Tom* », d'Oxford, « *Big Ben* » de Westminster. »

\*  
\* \*  
\*

Le 20 octobre 1891, M. le comte de Lalaing m'écrivait de Londres :

« Par la plus bizarre coïncidence, au moment où vous vous occupez du canon d'Édimbourg, il a été question de *Mons Meg* dans la presse, ces jours-ci. Un cheval de course de ce nom était favori pour une des grandes courses à Newmarket et ce nom étrange a donné lieu à une petite polémique dans le « *Sportsman* » que je vous transmets ci-joint. Cet article est de nature à vous intéresser. »

<sup>1</sup> Mais pas forgé, ni construit comme le *Mons Meg*: le *Roaring Meg* est du xvii<sup>e</sup> siècle. Il est coulé.

Voici la traduction de cet article intitulé :

« Mons » et autres Megs.

A l'éditeur du *Sportsman*.

« Monsieur, La discussion, à la course Cesarewitch, à propos de la « déception » « *Mons Meg* » a mis au jour quelques faits et quelques théories historiques et intéressants. Cependant je n'attribue pas « *Meg* » à l'origine que suggère votre correspondant, A.-J. Waterfield dans le *Sportsman* de ce jour. Il faut aller au-delà du nom écossais « *Meg* », surtout quand le nom est attaché à une pièce de grosse artillerie. Si nous le prenons à son origine, nous trouvons une racine grecque ; employé comme préfixe il signifie *grand*, comme, par exemple dans « megalichthys » (*grand* poisson), la terreur des mers préhistoriques ; « megalosaure » (*grand* lézard) ; « megalinix » (*grande* griffe) ; et d'autres mots en trop grand nombre pour que je les nomme tous. Pour marquer plus fortement le fait que « *Meg* » veut dire « *grand* », je n'ai qu'à rappeler le canon de la même espèce, également et même plus fameux, l'immortel « *Roaring Meg* » qui a joué un si grand rôle au siège célèbre de Londonderry, en 1689. Celui-ci jouit actuellement d'un repos honorable au pied du monument Walker sur les remparts de la « *Maiden City* », où je l'ai vu souvent. Il fut donné à la ville par la *Fishmongers' Company*, mais je n'ai jamais entendu dire que son nom eût aucun rapport avec une fille irlandaise, femme de forgeron ou autre ! Je m'intéresse tout particulièrement à cette chère vieille pièce parce que mes ancêtres écoutaient la musique de son grondement — the music of its roar — à l'époque orageuse à laquelle j'ai fait allusion plus haut.

« Votre correspondant n'est pas plus heureux quand il essaie d'appliquer la première partie du nom. De *Mollance* ou *Mowans* faire *Mons* est une dérivation un peu forcée ; tandis que la Flandre était à cette époque connue pour son artillerie, et comme ce canon en particulier dépassait de beaucoup les dimensions ordinaires, que pouvait-il y avoir de plus naturel

que de l'associer à son lieu d'origine (ce qui était alors l'usage) et, au lieu de dire « *le grand canon arrivé de Mons* », l'appeler tout brièvement « *Mons Meg* », ce qui voulait dire la même chose. On a cité Walter Scott : c'est dans « *Rob Roy* », xxvii, que se trouve le passage suivant : « Sent awa our croun, and our sword, and our sceptre, and *Mons Meg* to be keepit by thae English... in the Tower of London. » — avons envoyé notre couronne, notre épée, notre sceptre et *Mons Meg* ', pour être gardés par les Anglais... dans la Tour de Londres. Agréez, etc.

« Pudney, 1891, october 15. (s) H. HEWITH GRIFFIN  
*Journaliste et statisticien.* »

Pour finir, je citerai encore l'important ouvrage que P. VILLARS a publié, à Paris, chez Quantin, sous le titre : *L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande* et où ce savant dit (p. 52) : « Sur la plate-forme du château d'Édimbourg, on montre un curieux canon ancien « *Mons Meg* ». Cette pièce aurait été fabriquée en 1486 à Mons en Hainaut (d'où son nom)..... »

4  
« LA VIEILLE MEG. »

« *Mons Meg* » (*Margot la Montoise*) est une énorme pièce d'artillerie, ainsi nommée de la ville de Mons, en Flandre, où elle fut fabriquée en 1486. De tout temps le peuple a entouré cette espèce de « *palladium* » d'un respect superstitieux. On la décorait de rubans, et des musiciens précédaient sa marche quand on la tirait du château d'Édimbourg pour accompagner l'armée à la guerre. En 1684 (lire 1754) elle fut transportée à la *Tour de Londres*, et, après la conclusion du traité d'union entre l'Écosse et l'Angleterre, le bruit courut que les insignes de la royauté nationale avaient pris le même chemin. La vérité est qu'on se contenta de dérober ces derniers à la curiosité du public jusqu'en 1818.

Quant à la Vieille Meg, elle ne fit retour à Édimbourg qu'en 1829. Cette masse rouillée, assemblage de barres de fer réunies par des cercles, mesure environ 50 centimètres à l'orifice.

(Note dans *Rob-Roy*, de WALTER SCOTT. Edition Didot, p. 553.)

## CHAPITRE II.

Voilà le *Mons Meg* suffisamment connu tant au point de vue historique que sous le rapport archéologique. Je vais, à mon tour, formuler les raisons qui me portent à ne pas douter, un instant, que ce produit soit montois.

Ce qui frappe, au premier examen, en parcourant les diverses citations que je viens de faire ci-dessus, c'est le peu de concordance qui existe entre les données des auteurs, sous le rapport de la description technique du canon. On comprend jusqu'à un certain point que les écrivains étrangers à la Grande-Bretagne aient pu être induits en erreur au sujet du *Mons Meg*, n'ayant pas toujours le moyen, ni le loisir d'aller contrôler leurs descriptions sur les lieux mêmes ; mais ce qu'on ne s'explique guère, c'est que les publicistes anglais et écossais puissent, si essentiellement, se contredire. Il semble que les Écossais surtout devraient connaître au moins les dimensions, le poids et le diamètre d'un canon qu'ils revendiquent tout à coup, avec tant de *brio*, comme un produit local. En Belgique, tous les écrivains qui se sont occupés de l'artillerie des ducs de Bourgogne, sont d'accord pour les descriptions du grand canon de Gand, des canons de Diest, de Bouvignes, etc. Au contraire en Écosse, ils ne sont non-seulement pas d'accord sur ce point, mais ils le sont moins encore sur le lieu d'origine, la date de fabrication et le nom du forgeron du *Mons Meg*.

Voici, pour mieux se rendre compte des différences énormes

qui existent dans les données historiques des auteurs britanniques précités, quelques rapprochements curieux :

Lieu d'origine du *Mons Meg* : Mons (Hainaut) ; Château de Douglas, en Galloway ; Buchan's Croft ; Tree Thorns de Carlingwark (Galloway).

Nom du forgeron du *Mons Meg* : mac Lellan ; mac Rin ; mac Rew ; mac Kim.

Date de fabrication du *Mons Meg* : xiv<sup>e</sup> siècle ; xv<sup>e</sup> siècle ; 1445 ; 1455 ; 1460.

Nom du canon : *Mons* ; *Meg* ; *Monss* ; *Monse* ; *Mons Meg* ; *Mount's Meg* ; *Mounts Meg* ; *Mollance Meg* ; *Munch Meg* ; *Mulckle Meg* ; *Monstre Meg*, *Mounce Meg*.

On le voit, le gâchis est complet. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent s'approprier un produit étranger ; un produit qu'on a toujours admis comme venant de Mons ; parce qu'ils veulent remplacer par des légendes stupides, une tradition historique qui se vérifie par un examen sérieux et impartial.

Aussi ne peut-on songer sans sourire, que tant est grand l'aveuglement des Écossais dans cette question du *Mons Meg*, qu'ils se trouvent très embarrassés de l'intervention de Walter Scott dans cette affaire. Il est bien vrai, disent-ils, que Walter Scott a toujours cru que le canon venait de Mons, en Hainaut, et qu'il en était tellement convaincu qu'il a fait placer une inscription rappelant cette origine, sur l'affût du *Mons Meg*, mais il a changé d'avis, après les travaux historiques de M. Train ; une lettre du célèbre romancier en fait foi et, au surplus, Walter Scott n'était pas un historien, son appréciation n'avait donc pas grande valeur dans l'occurrence.

Eh bien ! à cela nous répondons : si Walter Scott n'était pas un *historien*, pourquoi invoquez-vous, avec emphase, ce passage de la lettre qu'il a écrite à M. Train ?

Mais je n'attache pas d'importance à cette phrase banale de Walter Scott dans une lettre *personnelle et toute de courtoisie* qu'il a écrite à M. Train, phrase très peu explicite du reste, quant à l'origine du canon, car il dit « vous avez si

bien établi *la parenté* » (mais non *l'origine*). Walter Scott ne s'est donc pas déjugé et la preuve, c'est qu'il n'a pas demandé que l'on remplaçât la plaque qui se trouve encore aujourd'hui sur l'affût du *Mons Meg* et sur laquelle l'origine montoise est catégoriquement attribuée au canon. Et je ne veux pas faire à la mémoire de Walter Scott, dont les connaissances si profondes et si vastes sur les faits historiques de l'Écosse étaient proverbiales, l'injure de supposer qu'il aurait changé d'avis sur la lecture d'une légende fabuleuse et même *ridicule*, comme nous l'avons prouvé ci-dessus. Les œuvres historiques de Walter Scott le placent au rang des historiens distingués. On doit à sa plume autorisée des ouvrages purement historiques :

*Lettres de Paul (Paul's Letters to his kins folk)*, 1815, publication qui lui attira des critiques fort vives de Louis Bonaparte. — *La vie de Napoléon (Life of N. Buonaparte)*, 15 volumes, 1827. — *Histoire de l'Écosse (History of Scotland)*, 2 vol. 1830. — *L'Angleterre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*. — Épisode historique des règnes de *Guillaume le Lion, roi d'Écosse, et de Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre (1210)*. — *Anne de Geurstein (Charles-le-Téméraire)*. — *Les Croisades*. — *etc., etc.*

Un grand nombre de romans historiques : *Quentin Durward, Cromwell, etc., etc.*<sup>1</sup>.

Niera-t-on qu'il faille connaître à fond l'histoire de son pays pour écrire les admirables romans historiques qu'a produits Walter Scott? Pour ne commettre, dans ces nombreux ouvrages, aucun anachronisme? Aussi l'Écosse, dont le célèbre romancier avait approfondi l'étude des mœurs mieux que personne, doit-elle placer Walter Scott, avec orgueil, au nombre de ses meilleurs historiens.

<sup>1</sup> Voir les œuvres de Walter Scott dans BRUNET, p. 237; l'auteur donne la vie du célèbre romancier. — Tous les bibliographes désignent Walter Scott sous la dénomination de : Romancier, *historien* et poète, et divisent ses œuvres en : 1<sup>o</sup> Romans; 2<sup>o</sup> Œuvres historiques; 3<sup>o</sup> Œuvres poétiques et 4<sup>o</sup> Mélanges.



Si Walter Scott, le plus ardent patriote que l'Écosse ait connu, qui passa sa vie à décrire les pages les plus glorieuses de l'histoire de son pays, si Walter Scott, dis-je, avait eu quelques doutes sur le lieu d'origine du *Mons Meg*, n'aurait-il pas été le premier à revendiquer pour l'industrie de sa patrie, ce canon devenu si célèbre en Écosse ? N'aurait-il pas été le dernier, s'il avait eu le moindre doute, à cet égard, à rédiger une inscription qui consacrait, pour toujours, la tradition montoise du *Mons Meg* ? Tout au moins, ne se serait-il pas abstenu d'y faire inscrire une déclaration aussi formelle en faveur de Mons, en Hainaut ?

Si Walter Scott l'a fait, c'est qu'il était et restait convaincu avec tout le peuple écossais que le *Mons Meg* avait été apporté de Mons et que cette tradition restait debout devant les mille et une fables si ridicules, créées par quelques compatriotes rêveurs.

N'avons-nous pas vu d'ailleurs, plus haut, plusieurs historiens anglais et même écossais garder la même conviction et ne pas vouloir se ridiculiser en admettant la légende invoquée par M. Train, entre autres Sir Sibald-David Scott dans sa remarquable *Histoire de l'Armée Britannique*, « ouvrage sérieux et très connu, en Angleterre et en Écosse », comme me le déclarait le comte de Lalaing, dans une de ses lettres.

Mais, si vous le voulez bien, entrons dans le domaine de l'histoire.

Un point sur lequel, nous sommes tous d'accord, Belges Français, Allemands et Écossais, c'est que le *Mons Meg* a été forgé au xv<sup>e</sup> siècle. Ces derniers fixent la date de fabrication à l'année 1445, ce qui ne nous gêne pas, mais est gravement imprudent de leur part, parce que plus ils reculent cette date, moins ils ont de chance de pouvoir réclamer ce produit.

A-t-on forgé des grandes bombardes de siège, en Écosse, au xv<sup>e</sup> siècle ? Je crois pouvoir répondre sans crainte : Non.

En effet, cette industrie des grandes bombardes nécessitait une exploitation déjà active du fer. Or, cette exploitation

n'existait pas en Écosse au xv<sup>e</sup> siècle, car on sait que, depuis l'avènement au trône de la Maison des Stuart (1371) jusqu'à la réunion à l'Angleterre (1603), l'Écosse fut dans un état de troubles continuels, situation que les limites étroites dans lesquelles étaient renfermés la puissance royale, l'immense développement de la féodalité et la nullité totale des communes comme puissances dans l'État, contribuèrent à perpétuer, et que ce ne fut qu'à partir de 1603 que ce pays put commencer à se développer sous le rapport de l'industrie. Aussi n'est-ce que vers le milieu de notre siècle que l'exploitation du fer, métal qui ne se rencontre en Écosse que dans les couches de houille du comté de Lanark, prit l'immense essort que l'on admire aujourd'hui.

Le célèbre ingénieur anglais William Congrève, lieutenant-colonel d'artillerie, qui succéda à son père dans la surintendance de l'arsenal de Woolwich, disait que, même en Angleterre, il serait impossible aujourd'hui (on était en 1855) de faire une bouche à feu de la dimension du grand canon de Gand<sup>1</sup>.

On avouera que cet aveu, dû à un officier des plus savants de l'armée britannique en 1855, est singulièrement significatif et doit faire rejeter l'idée qu'on aurait pu faire au xv<sup>e</sup> siècle en Écosse ce qu'il n'y avait pas possibilité de faire au milieu de notre siècle en Angleterre !

Aussi ne trouve-t-on dans les archives de la Grande-Bretagne aucun document, aucun compte de dépenses ou autres qui révèlent la moindre trace de l'existence de l'industrie des bombardes dans les pays d'Outre-Manche, au xv<sup>e</sup> siècle.

Mais, au contraire, tous les historiens sont d'accord pour admettre que ce furent les Belges qui introduisirent l'artillerie en Angleterre. Et ici encore, M. Train a contre lui des historiens anglais et même des historiens écossais.

<sup>1</sup> DE SMET. *Bull. de l'Ac. roy. de Belg.*, 1<sup>re</sup> série, 1855, t. XXII, 1<sup>re</sup> partie, p. 67, (*Mémoire sur le grand canon de Gand.*)

« Pendant tout le moyen-âge, dit Poncin, les anciens Belges ont eu des relations suivies non-seulement avec l'Angleterre, mais aussi avec l'Allemagne. On sait que l'Angleterre fut dans le temps l'alliée fidèle de la Belgique dans ses luttes glorieuses contre l'esprit de convoitise des rois de France. Ces deux pays avaient une certaine communauté d'origine. Il n'y a donc rien d'étonnant que nous ayons fait connaître à l'Angleterre notre industrie, nos arts, nos découvertes et nos inventions, car à l'époque dont il est question (xv<sup>e</sup> siècle) nous devançons de beaucoup ce pays dans tous les domaines de l'activité humaine<sup>1</sup>. L'Angleterre fut tributaire de nos fonderies jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, en 1512. Malines fournit encore à Henri VIII, 12 pièces de gros calibre auxquelles on donne le nom des 12 apôtres et, en 1545, les remontrances d'un ambassadeur français à Charles-Quint sur les secours en armes et en munitions que les Anglais tiraient des Flandres<sup>2</sup> prouvent que les transactions de cette nature étaient loin d'avoir cessé. Sous Charles-Quint, l'Espagne et le Portugal s'enrichirent des produits des fonderies belges.

Archibald, antiquaire anglais, dit que ce sont les Belges qui importèrent en Angleterre la poudre et les canons et que ceux-ci ne seraient autres, d'après lui, que ces engins appelés *crakys* et signalés par le célèbre poète écossais Barbour<sup>3</sup> dans son grand poème de *Robert Bruce, roi d'Écosse*, lequel défît Édouard III à Bannokburn, combat qui coûta la vie à tant de chevaliers anglais.

<sup>1</sup> Papiers d'État de Granvelle, t. III, p. 104.

<sup>2</sup> Lettres à M. Ellis. *Recueil archéologique de la Société des Antiquaires de Londres*, t. 28.

<sup>3</sup> Barbour (Jean), historien, théologien et poète écossais, né vers 1316, mort à Aberdeen vers 1395. Il remplit plusieurs missions en Angleterre où il fut l'objet de la considération d'Édouard III, et laissa: *la Vie et les Hauts Faits du Roi Robert Bruce*, en ancien écossais et en vers, publié par Pinkerton avec notes et glossaires, d'après un ancien manuscrit. Londres, 1790, 3 vol. in-12.

Il est surtout fait mention de Barbour dans l'*Antiquaire* de W. Scott,

Voici comment s'exprime Barbour :

Twa novelties that day they saw,  
That forout in Scotland hat been name :  
Timris for helmys war the tane,  
That t'other *crakys* wer of war  
That tay before heard never er  
Of thai twa things had ferly  
That nycht thai walkyst starwertly<sup>1</sup>.

Hall<sup>2</sup> dit qu'en 1460, Jacques II « mit le siège devant le château de Roxburgh avec sa nouvelle BOMBARDE FORGÉE DERNIÈREMENT EN FLANDRE et appelée le *Lion*.

Voici encore un événement historique qu'il est important de signaler, pour prouver que l'artillerie a été importée en Angleterre par les Belges. La reine Isabelle, femme d'Édouard III, ayant été bannie de l'Angleterre, s'était réfugiée à Valenciennes à la cour de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande ; ce prince la protégea ouvertement. En 1327, il forma un corps composé d'Hennuyers, de Brabançons et de Hollandais qui, sous le commandement de Jean de Beaumont son frère, s'embarqua à Dordrecht pour l'Angleterre. L'histoire rapporte *qu'il emporta avec lui des pièces d'artillerie et qu'il les offrit en présent au roi d'Angleterre*.

Plusieurs archéologues anglais d'ailleurs sont d'accord pour reconnaître que le roi Édouard III s'est servi de canons flamands dans sa guerre contre l'Écosse en 1327<sup>3</sup> et, en 1333, à la bataille d'Halbidown. De Smet dit à ce propos :

« Les antiquaires anglais, qui ont consciencieusement examiné le fait, regardent comme incontestable que le monarque dut ces puissants auxiliaires de son armée à son alliance avec les Flamands ; ils pensent que le valeureux Jean de Beaumont, frère du comte de Hainaut, lui amena ces pièces

<sup>1</sup> PONCIN, *loc. cit.*, pp. 214 et 208.

<sup>2</sup> *Chron.*, fol. 97. Voir *Archæol. Journal*, n° 37.

<sup>3</sup> DE SMET. Notice citée sur le canon de Gand, p. 60. — PONCIN, *loc. cit.*, p. 209.

d'artillerie dont l'explosion épouvanta les Écossais. » (*Op. cit.* p. 60.)

Les archives de la ville de Gand renseignent que les magistrats donnèrent, en 1313, à leurs ambassadeurs se rendant en Angleterre, des « *bussen met kruyl* » ou « *donderbussen* »<sup>1</sup>.

Les comptes communaux de la ville de Tournai relatent qu'en 1346, Pierre de Bruges forgeait des canons en fonte. Ce forgeron, d'après un compte d'Égmond de la Bèche, fut en 1335 armurier du roi d'Angleterre Édouard III<sup>2</sup>, A QUI IL EXPÉDIAIT, PAR CONSÉQUENT, DES CANONS DE CAMPAGNE.

D'après ce dernier document, on ne pourra plus contester que les Anglais n'aient fait usage de canons à la bataille de Crécy, livrée le 24 août 1346, seulement c'étaient des canons belges ! Giov. Villani est donc dans le vrai lorsqu'il rapporte que l'armée d'Édouard menait avec elle « des bombardes qui jetaient avec le feu de petites balles de fer pour effrayer et détruire les chevaux des Français », et plus loin « que le champ de bataille était couvert de chevaux frappés par les bombardes et les traits qu'elles avaient lancés (con bombarde che saettavano pallottole di ferro con fuveo, per impaurire e disertare i cavalli di Franceschi... Che tutto il campo n'era coperto, e de fediti delle bombarde et saëtta... Bombarde, che facieno si grande tremuto i remore che parece che Iddio tonasse, con grande occisione di gente, e sfondamento di cavalli)<sup>3</sup>. »

Ainsi tombent d'elles-mêmes les contestations soulevées, à ce sujet, par le général Renard<sup>4</sup> et le chanoine De Smet<sup>5</sup>, qui n'admettaient pas la présence de canons à la bataille de Crécy. S'ils avaient su que ces canons avaient été fournis par un Belge, ils auraient été moins sévères, croyons-nous, dans leur jugement sur les faits avancés par Villani, et le chanoine

<sup>1</sup> PONCIN, *loc. cit.*, p. 207.

<sup>2</sup> Ibid., pp. 207 et 208.

<sup>3</sup> *Istorie Fiorentine*, lib. xii, cap. 65 et 66.

<sup>4</sup> *Trésor national*, 1843, tome II, 2<sup>e</sup> série. *De l'artillerie en Belgique*, pp. 35 et s. RENARD ne parle pas du *Mons Meg* dans son ouvrage.

<sup>5</sup> Notice citée sur le canon de Gand, p. 59.

De Smet n'aurait pas invoqué des arguments aussi faibles pour tâcher de prouver, en imprimant ce qui suit, qu'il n'y avait pas lieu d'attacher grande créance au récit de l'auteur italien :

« Les engins de destruction, bien peu redoutables, dont parle Villani, étaient-ils réellement des canons dans le sens actuel du mot ? On serait en droit de le contester sans doute, car les textes (précités) pourraient s'interpréter diversement et l'erreur est facile en cette matière; mais les expressions de l'auteur fussent-elles plus claires et plus formelles, il n'en demeurerait pas moins vrai que ce n'est là que l'assertion unique d'un écrivain isolé, étranger à la France, et bien éloigné alors du théâtre des événements, accablé d'ailleurs à cette époque autant par l'âge que par la perte de sa fortune et de l'emprisonnement qui la suivit ; il mourut en 1348, de la peste.

« Le silence des relations contemporaines, tant françaises qu'anglaises et flamandes, est d'un tout autre poids que le récit de l'auteur italien. L'apparition de la nouvelle artillerie aurait dû vivement impressionner les combattants et les témoins oculaires de la bataille : comment donc s'est-il fait que Froissart, Jean-le-Bel, Li Muisi et d'autres qui les ont consultés, n'en aient rien appris de semblable ? Si la chose avait eu lieu comme on le suppose, d'après l'historien florentin, peut-on concevoir, demande le général Renard, que les Français ne se soient pas servis des mêmes canons dans les batailles de Poitiers (1356) et d'Azincourt (1415)».

Villani écrivait son ouvrage peu de temps après la bataille de Crécy de 1346, et n'était pas étranger du tout à la France. J'en trouve la preuve dans ce passage :

« Le plus ancien écrivain étranger qui ait visité notre pays, un contemporain de Jehan Froissart, est l'annaliste Giovanni (Jean) Villani, né à Florence en 1280 et mort en 1348. Dans sa jeunesse, il se livra au commerce. Il parcourut la France et les Pays-Bays, et fut témoin d'événements importants. Il vit la fin de la guerre de Philippe-le-Bel et des Flamands

(1302 et 1314). Il se trouvait en Flandre lors de la bataille de Courtrai en 1302 et il visita le champ de bataille de Mons-en-Puelle peu de jours après la victoire des Français (1304). Il décrit la bataille de Courtrai (livre VIII, chap. LIV à LVIII de de son *Istorie florentine*). Il raconte la campagne de Mons-en-Puelle. (*Ibidem*, chap. LXXVI à LXXIX) »<sup>1</sup>.

Il était donc parfaitement à même de rapporter très exactement la relation de la bataille de Crécy, connaissant le pays, ayant étudié les mœurs et ayant conservé en France de nombreux correspondants.

Il est donc bien acquis que ce furent les Belges qui, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, introduisirent les canons en Angleterre et en Écosse.

Quand on lit ces documents dont l'un nous reporte en 1333 peut-on sérieusement soutenir que des canons géants auraient été forgés dans les pays d'Outre-Manche au XV<sup>e</sup> siècle ?

Existe-t-il dans toute l'Écosse une seconde pièce d'artillerie, revendiquée comme produit local, datant du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, semblable à la bombarde nommée *Mons Meg* ?

Absolument aucune, nous l'avons vu plus haut et cela explique, il est vrai, l'acharnement que les Écossais mettent à revendiquer ce chef-d'œuvre de nos bombardiers belges pour tâcher de se faire une histoire de l'artillerie remontant au XV<sup>e</sup> siècle ; mais cette histoire, pour cette époque, n'existe ni pour l'Angleterre ni pour l'Écosse, et on sait que ce n'est guère qu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle que l'industrie des canons prit naissance chez eux, grâce aux Belges émigrés, qui leur enseignèrent l'art de forger les canons de campagne.

En effet, le premier et le *seul* forgeron que sir S.-D. Scott cite pour l'Écosse, dans son grand ouvrage *History of the British Army*, est Robert Borthwick qui fabriqua les *Sept-Sœurs*, petites pièces d'artillerie de campagne abandonnées à l'ennemi à la bataille de Flodden, en 1513.

<sup>1</sup> FÉLIX HACHEZ. *Les descriptions, les plans et les vues de Mons*. *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XVIII, 1883, p. 335.

Mais ces canons de campagne furent forgés vers la fin du règne de Jacques IV, c'est-à-dire vers 1510.

Les autres canons que cite Sir S. Scott <sup>1</sup> sont tous plus récents et ne peuvent entrer en ligne de compte ici. Il en est de même de ceux dont parle le chanoine de Smet <sup>2</sup>. On ne trouve dans l'ouvrage si complet du colonel Favé <sup>3</sup> aucune mention de grandes bombardes forgées en Écosse au xv<sup>e</sup> siècle, et pour l'Angleterre, il fait mention de deux *petites* bombardes prises aux Anglais au siège de S<sup>t</sup>-Michel en 1423 et qui sont actuellement dans cette ville. « L'une a de longueur 3<sup>m</sup>64 ; l'autre 3<sup>m</sup>53 ; elles sont formées de barres de fer de 5 centimètres d'épaisseur juxtaposées comme des cerceles jonctifs. Toutes les pièces de fer en contact ont été chauffées et soudées autant qu'on a pu. Les culasses sont à 10 et à 8 pans ». Mais je suis convaincu, après les considérations que j'ai développées ci-dessus, que ces petits canons de campagne sont aussi d'origine belge ; dès lors le chapitre relatif à l'artillerie anglaise, au xv<sup>e</sup> siècle, disparaît complètement du seul ouvrage où il en soit fait mention. A remarquer que Favé ne dit absolument pas que ces petites bombardes de campagne, du xv<sup>e</sup> siècle, aient été forgées en Angleterre. N'est-il pas étrange de voir les Écossais réclamer le *Mons Meg* comme un produit de l'art local, alors qu'aucun des nombreux auteurs que nous avons cités ne parlent ni de l'Angleterre ni de l'Écosse dans leurs histoires de l'artillerie ancienne ; alors que pas une seule citation de document quelconque prouverait que l'on ait forgé — je ne parlerai pas des grandes bombardes de siège — mais même des canons de campagne, dans ces pays, depuis le xiv<sup>e</sup> jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle ; alors qu'elles ne figurent même pas sur aucune liste des nombreux canons géants fabriqués avant le siècle dernier, listes qui ont

<sup>1</sup> Voir ci-dessus p. 28, note 3.

<sup>2</sup> Notice citée du canon d'Édimbourg, pp. 354 et s.

<sup>3</sup> *Loc. cit.*, t. III, pp. 119 et 120.



été publiées par plusieurs auteurs tels que Marion, Wille, Favé, Figurier, Henrard, Poncin, etc., etc. ? Ce qui explique parfaitement la déclaration du célèbre ingénieur anglais William Congrève, lieutenant-colonel d'artillerie, que, même en 1855, il aurait encore été impossible de fabriquer en Angleterre une bouche-à-feu de la dimension du grand canon de Gand.

Dans ces conditions, il est donc de toute impossibilité d'admettre que le *Mons Meg*, du xv<sup>e</sup> siècle, ait été forgé en Écosse.

\*  
\*  
\*

En revanche, la Belgique est riche en documents prouvant son importante industrie des canons en général et des grandes bombardes en particulier, dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle.

Poncin<sup>1</sup> nous déclare que « c'est vers l'an 1350 que les progrès réalisés surtout par l'industrie métallurgique belge permirent à l'artillerie d'entrer dans une ère nouvelle ». L'habileté de nos fondeurs ne tarda pas à faire, dès le xv<sup>e</sup> siècle, de notre pays l'un des principaux marchés d'artillerie du continent<sup>2</sup>. On fabriqua, ajoute Poncin, des canons géants en fer forgé et en fonte. Nous possédons encore quelques beaux spécimens de cette époque. Il résulte des recherches que nous avons faites dans les archives communales que la plupart des villes de la Belgique possédaient des canons dès la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, par conséquent cinquante ans avant qu'il n'en soit fait mention dans d'autres pays.

D'après les recherches historiques les plus dignes de foi, le plus ancien titre concernant l'emploi des bouches à feu en Belgique porte la date de 1300. Cet acte, tiré des archives communales de Tournai, constate qu'il y avait, à l'hôpital

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. ix.

<sup>2</sup> HENRARD. *Les fondeurs d'artillerie dans les Pays-Bas. Documents pour servir à l'histoire de l'artillerie en Belgique.* (*Ann. de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 1889, t. XLV, 4<sup>e</sup> série, t. v.) \*

S<sup>t</sup>-Jean, un arsenal pour les engins d'artillerie se composant de ribaudekins ou petits canons de campagne <sup>1</sup>.

Ce qui précède fait sourire, quand on lit dans la préface rédigée par l'éditeur des trois Villani, le célèbre Muratori, que, « pendant le xiv<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du xv<sup>e</sup>, on se servit rarement de canons proprement dits ! »

Je ne puis m'étendre davantage au sujet des canons en général qui furent fabriqués en Belgique dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, ce serait sortir du plan que je me suis tracé et le lecteur trouvera amples renseignements à cet égard dans les auteurs que j'ai déjà cités dans le cours de ce travail. Je veux m'occuper surtout des canons monstres qui offrent de l'analogie avec le *Mons Meg* et qui sont, comme lui, des produits remarquables de l'industrie balistique de la Belgique, dès le xiv<sup>e</sup> siècle.

Au siège d'Audenaerde de 1382, Froissard <sup>2</sup> raconte que « les Gantois, pour plus ébahir ceux de la garnison (d'Audenaerde), firent faire et ouvrir une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit 4111 paux de bec et jetoit carreaux merveilleusement grands et gros et pesants, et quand cette bombarde descliquoit on l'ouoit par jour bien de v lieues et par nuit de x ».

On a voulu voir dans l'énorme canon de Gand la bombarde décrite par Froissard. « M. le général Renard, dit le chanoine de Smet <sup>3</sup>, a prouvé par les comptes de la ville et d'une manière péremptoire, à notre avis, que c'était bien là une véritable bouche-à-feu et que son identité avec le grand canon de Gand est plus que vraisemblable. »

« Le diamètre intérieur de l'âme du canon de Gand est en effet de 0<sup>m</sup>64, dit le général Renard <sup>4</sup>, celui de la chambre

<sup>1</sup> PONCIN, *loc. cit.*, p. 206.

<sup>2</sup> *Chroniques*, L. II, chap. CLXII.

<sup>3</sup> Notice citée sur le canon de Gand, p. 64.

<sup>4</sup> *Loc. cit.*, pp. 68 et s.

seulement de 0<sup>m</sup>26. Or, il n'y aurait rien d'étonnant que, dans les temps anciens, on eût donné le nom de *bec* à cette partie principale, indépendante, saillante, destinée à recevoir la charge et ressortant de l'ensemble de la pièce, comme un bec du crâne d'un oiseau. Dans ce cas, le canon de Gand serait la bombarde de Froissard ; en effet, la longueur intérieure de la chambre est de 1<sup>m</sup>375, c'est-à-dire de près de 53 pouces anciens. » Mais le général Henrard<sup>1</sup> ne peut admettre cette hypothèse et, après avoir décrit le *Dulle Griet* en détails comme nous le verrons plus loin, il conclut que cette bouche-à-feu a été construite d'après les règles admises au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. « On ne peut donc, dit le savant artilleur, la faire remonter au XIV<sup>e</sup> siècle et voir dans *Dulle Griet* la grosse bombarde du siège d'Audenarde de 1382, citée par Froissard. »

Tel est aussi notre avis et ceci prouve une fois de plus que le *Mons Meg* si semblable, comme on le verra plus loin, au *Dulle Griet*, a bien été forgé aussi au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

En 1411, Gand fait éprouver une grande bombarde dans la plaine de Steendam.

On connaît le *Dulle Griet* de Gand, forgé en 1452, si semblable au *Mons Meg* et dont nous nous occuperons plus spécialement plus loin<sup>2</sup>, et le *Holle Griet* de Diest, situé

<sup>1</sup> *Histoire de l'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XXI (1865), 2<sup>e</sup> série, t. I.)* — Henrard ne parle pas du *Mons Meg* dans son ouvrage.

<sup>2</sup> Cf. Favé, *op. cit.*, t. III, planche 10, fig. 1 et 2. — Henrard, *op. cit.*, pp. 278 à 280, fig. 279. — Pongin, *op. cit.*, pp. 178 à 182. — *Messager des Sciences historiques*, 1827-28, p. 101. — Renard, *op. cit.*, t. II, p. 65. — De Smet, *op. cit.*, (canon de Gand) p. 58. — Voisin, *Guide de Gand*. — Van Bemmel, *La Belgique illustrée*, t. I, pp. 461 et 462 ; il cite le *Mons Meg*. — Baron de Reiffenberg, *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, t. IV, p. 375. — N<sup>o</sup> LI. *Des traditions populaires*. — *Le canon nommé La Marguerite enragée*. — Marion, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie, p. 1 et planche 81. — *Guide des voyageurs à Gand*, 1826. — *Le spectateur militaire*, du mois de février 1833, p. 475. — *Le Guide du voyageur en Belgique et en Hollande*, Paris, 1855. — Le

Marché aux Grains, qui, d'après l'abbé Raymaekers<sup>1</sup>, date du commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Longueur 1<sup>m</sup>67, de la bouche à la naissance du prolongement qui sort de la culasse ; longueur totale, 2<sup>m</sup>23 ; circonférence 1<sup>m</sup>89 ; aux 2/3 de sa longueur, circonférence 0.33. Cette pièce a huit raies longitudinales ; sa forme est octogonale ; une tige sort de la culasse ; cette tige a 0.52 de long sur 0.35 de circonférence. Le canon pèse environ 2000 kilog. Ses noms traditionnels sont *Holle Griet*, *Dulle Griet* et *Dikke Griet*.

Voici ce que dit le savant général d'artillerie Henrard, aujourd'hui Inspecteur général de l'Artillerie belge, au sujet de la bombarde de Diest<sup>2</sup> :

« La *Holle Griet* de Diest, longue de 1<sup>m</sup>67 jusqu'à la naissance de sa queue de culasse, porte à sa tranche à la bouche des stries et rugosités qui *semblent indiquer qu'elle a été raccourcie* à sa longueur actuelle au moyen de la scie. Son diamètre moyen est d'environ 0<sup>m</sup>60 et celui de l'âme, inégale et à peu près cylindrique, est de 0<sup>m</sup>20 ; l'épaisseur des parois est donc de plus d'un calibre ; dimension énorme que l'on n'aurait certes pas donnée à une semblable bouche à feu, si elle n'avait dû renfermer que la charge nécessaire à lancer son projectile en pierre de moins de 10 centimètres de rayon et pesant tout au plus 12 livres, mais qui explique parfaitement si, comme nous le pensons, la *Holle Griete* servait de chambre à une puissante bombarde. »

*Guide indispensable du voyageur en Belgique*. Bruxelles, 1840, p. 116. — WILLE, *loc. cit.*, p. 3 et 4. — D. C. VAN DER MEERSCH, *Le grand canon de Gand* (Analyse de la notice du chanoine De Smet), dans le *Messager des sciences historiques*, 1855, p. 382.

<sup>1</sup> *Coup d'œil historique sur « Holle Griet » ou grand canon de Diest* (Messager des sciences historiques, t. xxxi, 1863, pp. 117 et s. 2 planches.) Cf. ma notice précitée sur *Holle Griet*.

<sup>2</sup> HENRARD, *loc. cit.*, pp. 277 et 278, fig. — PONCIN, *loc. cit.*, pp. 182-183. Le colonel Favé ne parle pas du *Holle Griete*, de Diest, dans son ouvrage.

Favé<sup>1</sup> cite, d'après les *Comptes des ducs de Bourgogne*<sup>2</sup>, « une bombarde de 1421 pesant 6,200 livres, achetée à Namur. En 1436, une grosse bombarde appelée *Bourgogne* était, pour le transport, séparée en deux parties ; l'une qui recevait la charge était appelée bombarde ; l'autre constituait la volée et comprenait l'emplacement du projectile. Ces parties furent emportées chacune sur un chariot tiré par 48 chevaux ». C'est identiquement le système adopté pour le *Mons Meg* !

« En 1441, continue Favé<sup>3</sup>, toujours d'après lesdits *Comptes*, on coule à Bruges, la volée de la bombarde nommée *Dijon*, pesant à elle seule 20.000 livres. En 1443, sont achetées deux grosses bombardes, chacune de 4 pièces, c'est-à-dire de quatre parties vissées l'une à l'autre et portant des boulets de pierre de 13 pouces de diamètre. Il est aussi question dans les mêmes *Comptes*, de la confection d'une chambre devant contenir 100 livres de poudre et peser 10 à 12,000 livres. En 1445, on fabrique en fer forgé une volée de bombarde pesant 19.848 l. pour tirer des boulets de pierre de 22 pouces de diamètre. La chambre de cette bombarde avait 12 pieds de long. La même année, on fait en fer forgé la grosse chambre pesant 13.500 l. de la bombarde nommée *Bourgogne* ; sa longueur était de 5 pieds et elle contenait 80 l. de poudre. En 1451, un chariot attelé de 6 chevaux conduisait, de Namur à Luxembourg, trois grosses pierres de bombarde pesant chacune environ 900 livres pour éprouver une bombarde pesant 36.000 livres que le duc de Bourgogne avait fait confectionner à Luxembourg et qui avait reçu le nom de cette ville. Une bombarde rouge pesait 7758 l., la chambre et la volée soudées

<sup>1</sup> Loc. cit., pp. 128 et s.

<sup>2</sup> Les comptes de dépenses relatives à l'artillerie des Ducs de Bourgogne fournissent des renseignements sur les divers genres de bouches à feu employées par ces puissants seigneurs pendant la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Les expressions de *grand canon* et plus souvent de *grosses bombardes* y sont employées comme synonymes. (FAVÉ, loc. cit., p. 128.)

<sup>3</sup> Loc. cit., p. 129. — Cfr. HENRARD, loc. cit., p. 280.

donnaient 12 à 13 pieds de long. C'est la longueur du *Mons Meg*. Le boulet en pierre avait 12 à 13 pouces de diamètre et devait peser environ 150 l. ou 75 kil. La pièce pesait un peu plus que 50 fois le projectile »<sup>1</sup>. Malines, dit Henrard<sup>2</sup>, avait en 1470 son grand canon, qui se nommait « *Griete* ». Malines appartenait à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, à la Flandre, celle-ci pourrait donc revendiquer aussi ses canons, mais nous préférons rester confinés dans des limites plus stables. »

On sait qu'à Granson (1476) Charles le Téméraire laissa entre les mains des Suisses 419 bouches à feu de toute espèce<sup>3</sup> et cependant telle était la richesse de nos arsenaux qu'un mois et demi après cette journée, le 17 avril 1476, le camp occupé par son armée sur le Plan-du-loup, plateau du Zorat, près de Lausanne, renfermait déjà quatre grosses bombardes, six courtauds et 54 grosses serpentines et tous les jours encore arrivaient de nouvelles bouches à feu<sup>4</sup>. Parmi les pièces restées en Suisse à la suite des batailles de Granson et de Morat, on en trouve un grand nombre aux arsenaux de Bâle, de Morat et de La Neuveville, entre autres, dans cette première ville, une grosse bombarde aux armes de Bourgogne<sup>5</sup> et qui présente beaucoup d'analogie avec le *Mons Meg*.

<sup>1</sup> Je ne parlerai pas ici d'un nombre énorme de veugliaires, cra-paudeaux, coulevres et coulevrines, serpentines, mortiers et ribaudquins produits par le Hainaut et les Flandres sous les ducs de Bourgogne, dont on trouve une nomenclature pages 130 à 135 de l'ouvrage du colonel Favé et qui prouvent l'activité prodigieuse que déployait à cette époque l'industrie des canons de tous genres dans ces provinces.

<sup>2</sup> Loc. cit., p. 175.

<sup>3</sup> DE RODT. *Die Kriege Karl des Kühnen*, t. II, p. 93.

<sup>4</sup> GINGINS DE LA SERBA. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. II, Panigarolu au duc de Milan, 17 avril 1476.

<sup>5</sup> VIOLLET LE DUC. *Dict. rais. franç. du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, t. 5, Paris; Bance, 1861, pp. 249 et s., figure 1444. — Cfr. MASSÉ, *Aperçu hist. sur l'artillerie suisse*. — HENRARD, *Le canon de bouvigne conservé au Musée d'antiquités de Bruxelles*. (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXII, p. 133.)

Voyons maintenant quelle célébrité les villes du Hainaut et Mons en particulier, avaient acquise dans la fabrication des canons dès le XIV<sup>e</sup> siècle et combien cette célébrité s'accrut encore sous le règne des ducs de Bourgogne.

On a vu ci-dessus que Tournai, d'après le plus ancien titre connu concernant l'emploi des canons en Belgique, eut dès l'an 1300 un arsenal se composant de petits canons de campagne.

En 1340, une partie de l'armée française, commandée par le duc de Normandie, fut obligée de renoncer à une entreprise sur Le Quesnoy, ville du Hainaut, par l'emploi que firent les habitants des nouvelles armes à feu : « Ceux qui chevauchèrent devant, « dit Froisard, »... approchèrent de ville jusques aux barrières et firent semblant de l'assaillir ; mais elle étoit si bien pourvue de bonnes gens d'armes et de grande artillerie qu'ils y eussent perdu leur peine. Toutefois ils escarmouchèrent un peu devant les barrières, mais on les fit retirer ; car ceux du Quesnoy descléquèrent canons et bombardes qui jetoient grands carreaux<sup>1</sup> ».

« Ces données, dit le chanoine De Smet<sup>2</sup>, ont paru positives aux hommes spéciaux qui ont écrit l'histoire de l'artillerie moderne ; mais tel parmi eux, vu sa qualité de Français, n'a pas manqué de faire du Quesnoy, au XIV<sup>e</sup> siècle, une ville du royaume de France. »

Le Quesnoy, ville de France au XIV<sup>e</sup> siècle ! Quelle absurdité. Le Quesnoy fit toujours partie du comté de Hainaut, depuis la constitution de celui-ci au XI<sup>e</sup> siècle, par Richilde, jusqu'au traité de Nimègue du 10 août 1678, époque à laquelle cette partie du Hainaut fut cédée au roi de France Louis XIV.

En 1346, les conseils de la ville de Tournai faisaient essayer le canon de Pierre de Bruges qui lançait un projectile pesant environ 2 livres<sup>3</sup>. « Cet engin, appelé *tonnoille* pour traire en

<sup>1</sup> *Chroniques*, liv. I, part. I, chap. III.

<sup>2</sup> Notice citée sur le grand canon de Gand, pp. 60 et 61.

<sup>3</sup> HENRARD, *op. cit.*, p. 159. — LENZ, *Arch. hist.*, t. II, p. 603. (*Livre de cuir noir*, aux arch. de Tournai, publié par M. Demortier.)

une boine ville quand elle soit assise » les consauls l'avaient commandé au maître-potier d'étain Pierre de Bruges ; et dont ils en firent l'essai hors des portes de la ville en septembre 1346, moins de deux mois après cette funeste journée de Crécy où le canon s'était fait entendre pour la première fois sur le champ de bataille. La bouche à feu chargée d'un carreau d'arbalète, portant à sa partie antérieure une pièce de plombs du poids de 2 livres, fut dirigée sur la muraille de la ville, mais si maladroitement que « li quariaus » passant par dessus les deux enceintes alla tuer un homme « sur la plache devant le moustier S. Brice ». Ce meurtre involontaire dont Pierre de Bruges attendit le pardon en lieu saint, nous valut le récit de cette expérience dont tous les détails affirment la nouveauté de l'invention. On trouve à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, série B, t. 1<sup>er</sup>, 1844, (t. VI de la collection), p. 45, de l'ouvrage de NAP.-LOUIS BONAPARTE, *Emploi de la grosse artillerie en France*, à la note 2 : 1346. *Septembre. Lettres de rémission accordées par la ville de Tournay à un artilleur qui avait tué un homme en essayant un canon.*

Ces lettres ont trait à l'accident mentionné ci-dessus.

Nous avons déjà vu plus haut que ledit Pierre de Bruges fut, dès 1335, armurier d'Édouard III, auquel il fournit tous ses canons. Dès 1365, Lille a sept canons dans ses arsenaux <sup>1</sup> et trois ans plus tard elle en achète 23 à Tournai qui coûtent 23 l. 6 s. ; la même année, le roi de France Charles V, à son passage dans cette dernière ville, va visiter à la maison de l'artillerie « des coullars, bombardes et canons, ribaukins et plusieurs aultres abillements pour défendre la ville, se besoiing estoit » <sup>2</sup>.

En 1421, une bombarde pesant environ 10.000 livres,

<sup>1</sup> LA FONS MELICOCQ, *De l'artillerie de la ville de Lille*, année 1339. — Lille fut retrocédée à nos provinces en 1383, par suite du mariage de Philippe-le-Hardi avec l'héritière de Louis de Nevers.

<sup>2</sup> HENRARD, *loc. cit.*, pp. 160 et 161. — *Chron. des Pays-Bas, de France*, p. 244.



construite à Binche, en Hainaut, fut amenée en la ville d'Arras et rompue dans les essais ; son boulet de pierre pesait 400 livres. La bombarde pesait donc seulement 25 fois le poids du projectile <sup>1</sup>. A Thuin, il existe encore une bombarde du xv<sup>e</sup> siècle, nommée « *Spantaul* » que je compte publier incessamment.

On lit, dans les *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par Dom Pierre Baudry, p. 542 : « Le 21 novembre 1424, le duc de Gloucester, époux de la comtesse Jacqueline de Bavière, étoit arrivé à l'abbaye de Crépin pour venir ensuite à Saint-Ghislain. Jacqueline ordonna aux bourgeois de Saint-Ghislain de le recevoir dans leur ville, où il séjourna, quelque temps, chez Jean de Wamioel, massard de Saint-Ghislain, avec les comtes, maréchaux, » et « que le gouverneur, qui étoit le » seigneur de Stinquerque, fit fortifier la ville, fabriquer de » la poudre, des flèches et des arbalètes : la duchesse leur » envoya aussi deux canons, *qui furent les premiers que » l'on vit à Saint-Ghislain* ».

J'arrive à la ville de Mons et je vais prouver qu'elle ne se laissa pas surpasser dans l'art de forger des grandes bombardes et qu'elle fut, comme l'affirme sir Sibbald-David Scott dans son ouvrage précité, LE GRAND CENTRE DE L'INDUSTRIE DE L'ARTILLERIE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE. Notre estimé président, M. Léopold Devillers, dit dans son intéressante *Notice historique sur la Milice communale et les compagnies militaires de mons*, Ch. II, § I. Artillerie (t. III de nos *Annales*, pp. 233 à 234) : « Mons eut, à dater d'une époque reculée, une artillerie importante. Vinchant rapporte que, vers 1426, l'on fonda à Mons des canons de fer, ce qui est effectivement prouvé. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, la ville avait un matériel d'artillerie considérable; i se composait, en 1406<sup>\*</sup> : de son *grand canon*,

<sup>1</sup> FAVÉ, *loc. cit.*, p. 128. — HENRARD, *loc. cit.*, p. 280.

<sup>\*</sup> A. LACROIX, *Épisode du règne de Jean de Bavière surnommé Jean-sans pitié, élu de Liège*, (Etat du matériel d'artillerie à Mons en 1406, dressé par Jehan Puce, maître de l'artillerie. Mons, Piérard, 1841, pp. 18 à 20.)

de douze canons de fer, grands et petits, chacun à trois chambres, jetant pierres ; de sept petits canons nommés *veuglaires*, à deux chambres ; de vingt et une petites bombardes jetant plommés et carreaux ; de dix-neuf autres canons à une chambre, non terminés ; de six autres canons de métal ». Ce qui fait déjà, pour cette époque, le joli chiffre, de soixante canons !

« Les souverains » ajoute l'érudit archiviste, « avaient souvent recours à la ville de Mons pour obtenir des canons et de la poudre lorsqu'ils préparaient une expédition. » On lit dans Vinchant<sup>1</sup>, qui écrivit de 1610 à 1630, le passage suivant qui prouve que déjà, en 1426, l'industrie des canons, à Mons, avait pris un très grand essor : « Année 1426. — L'on commença parmy le pays de Hainaut et Valenciennes fondre (lire *forger*) canons de fer. En la ville de Mons furent faits six à sept ; en la ville de Valenciennes, quatre. Entre iceux y en avoit un admirable que l'on appelloit *le Grand canon*, auquel furent employées dix mille trois cent septante-une livres de fer à quatre sols la livre. L'on voit encore à présent (1610 à 1630) en l'arsenal de la ville de Mons semblables pièces de canon de fer, lesquelles ont esté hors d'usance lorsqu'on a commencé à fondre canons de cuivre, d'où vient qu'en ledit arsenal se trouvent présentement douze semblables pièces qu'on appelle du nom des douze mois et (douze) autres nommés *Charon, Pluto, Cerberus, Vulcanus, Dracones, Basiliscus, Coerasta, Drago, Le Loup, Le Lévrier, Le Singe, Le Renard* et autres que l'on peut voir, et ce pour faire bonne mise à l'ennemy. »

Il résulte de ces citations qu'il est incontestable que, de 1406 à 1426, on fabriquait pour la ville de Mons seule plus de cent canons parmi lesquels un grand canon pesant 10371 livres ou 5185 kilogr., et qu'en 1610, l'arsenal de notre ville contenait encore plus de 25 grands canons en fer, forgés au xv<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> *Annales de la province et comté de Hainaut*, éd<sup>on</sup> des Bibliophiles de Mons, t. iv, p. 109 à 110.

Mais, si cette date 1426 semble encore trop éloignée de l'année probable de fabrication du *Mons Meg* pour que l'on puisse trouver dans les données de Jean Puce et de Vinchant la présence de ce canon célèbre, cherchons dans les documents de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Parmi ces derniers, il s'en trouve plusieurs qui, à mon avis, pourraient fort bien se rapporter au *Mons Meg* ; ils sont publiés par le colonel Favé<sup>1</sup>.

En 1451, JEHAN CAMBIER<sup>2</sup> marchand d'artillerie à Mons, livre, moyennant 424 livres 4 sous, une bombarde de fer, vernye de rouge, contenant chambre et volée, ensemble 17 pieds de long<sup>3</sup>.

Il est probable qu'il s'agit ici du même Cambier cité par le général Henrard<sup>4</sup>, d'après le quatrième compte de Jehan de Visen, n<sup>o</sup> 352 :

En 1440, Jehan Cambier sait, « renforcer la chambre de la bombarde d'Artois, c'est à assavoir ralonger la chambre par derrière d'ung quartier de long et de la grosseur qu'il appartient, et renforcer par dessus de cercles de demy-quartier ».

Favé<sup>5</sup> cite encore : « une bombarde en fer, nommée Mons,

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. 129.

<sup>2</sup> A la même époque, on trouve deux Jean Cambier, l'un à Mons, l'autre à Tournai. Il s'agit peut-être du même personnage. Favé cite (*loc. cit.*, pp. 132 et 134) : « En 1438, Jehan Cambier, artilleur à Tournai, livre 5 veuglaires et 5 crapaudeaux garnis chacun de deux chambres pesant 3075 livres de fer. En 1439, le même artilleur « livre 2 veuglaires de 6 pouces de pierre, 4 de 4 pouces de pierre, 3 de 3 p. 1/2 et enfin 46 crapaudeaux de 3 sortes à chacun 2 chambres pour tirer 2 paux et demy et 3 paux de pierre ou plomb, et tout de la nouvelle façon à bouter la pierre par-derrière ». En 1437, le même livra « 39 grosses couleuvrines de fer à 48 sous chacune valant chacune 98 l. 2 s. et une grosse couleuvrine à 2 chambres de 4 l. 16 s. ».

<sup>3</sup> Favé, *loc. cit.*, p. 129.

<sup>4</sup> *Les Fondateurs d'artillerie*, (*loc. cit.*) p. 243.

<sup>5</sup> *Loc. cit.*, p. 130.

forgée en 1453, qui pesait 15,356 livres, avait 15 pieds de long, chambre et volée ; elle lançait des boulets de pierre de 18 pouces de diamètre qui devaient peser environ 300 livres. Cette bombarde pesait 50 fois le poids de son projectile.

Il y a ici similitude de nom avec le *Mons Meg*.

On a allégué, pour nier que le *Mons Meg* ait été forgé à Mons, qu'il aurait été inconcevable que l'on aurait fait voyager un canon d'un tel poids par mer. Mais c'est là un argument qui tombe aussi quand on sait que le *Mons Meg* a été transporté par mer, de Londres à Leith, en 1829, quand il fut rendu à l'Écosse. De tout temps, le transport par eau a été jugé plus facile et moins coûteux pour des charges considérables, et ce mode de voyage avait toujours la préférence, quand on avait le choix. Cela ne présente aucun doute quand on voit le nombre énorme de chevaux qu'il fallait atteler aux chariots pour le transport des bombardes, comme nous l'avons vu ci-dessus.

En 1411, Malines ayant acheté à maître Gérard Van Brokele de Dordrecht un canon du poids de 6448 l., le fait venir *par eau* à travers les États du comte de Hollande auquel la ville demande un sauf-conduit pour le passer en franchise de droits<sup>1</sup>.

Quand *Dulle Griete*, le grand canon de Gand, fut rendu par les gens d'Audenarde à leurs nouveaux amis, les Audenardois) se chargèrent même de le faire *transporter dans le bateau de Gand* et il fut payé de ce chef à Pierre et Jean Del Croos, 60 livres :

« Item, Jan ende Pieter Del Croos van de *Groote Griete* in t'scip van Ghendt. . . . . 60 liv. <sup>2</sup> »

<sup>1</sup> HENRARD, *Hist. de l'artillerie*, p. 174. (Comptes com. de Malines (1411), f<sup>o</sup> CCCXVI, v<sup>o</sup>, J. HUYTENS.)

<sup>2</sup> Stads rekeninge van Audenaerde van 1<sup>sten</sup> april 1577 tot laeste maert 1578..... — *Messenger des sciences historiques*, t. 6. — VOISIN, *Guide de Gand*.

Je pourrais citer des exemples en grand nombre. Mais nous avons vu plus haut qu'à différentes reprises au xv<sup>e</sup> siècle le Hainaut et les Flandres avaient fourni des canons à l'Angleterre ; leurs produits étant des plus renommés sous les ducs de Bourgogne, on les expédiait au loin, notamment au midi de la France. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que l'Écosse ait commandé le *Mons Meg* à Jean Cambier, à Mons. Au surplus, ce canon peut avoir été envoyé en Angleterre comme don, comme gage d'amitié, des bons rapports politiques qu'entretenaient, à cette époque les ducs de Bourgogne avec l'Angleterre.

Philippe le Bon ne continua-t-il pas, en effet, la guerre en France et n'y soutint-il pas le parti de Henri VI, roi d'Angleterre ?

Charles le Téméraire, époux de Marguerite d'York, ne donna-t-il pas un asile en Hollande à son beau-frère Édouard IV, détrôné par ses sujets ? Il fit équiper, en 1471, quatre gros navires à Terveer en Zélande, sous le nom de quelques commerçants, engagea sous main les *Easterlings* ou habitants de villes hanséatiques, à louer quatorze de leurs vaisseaux pour la même expédition et livra cette petite escadre à Édouard qui, ayant aussi reçu une somme d'argent du duc, fit voile immédiatement après pour l'Angleterre. Impatient de se venger de ses ennemis et de recouvrer sa puissance, il tenta une descente sur la côte de Norfolk avec ses forces qui n'excédaient pas 2000 hommes, mais il fut repoussé, fit voile du côté du nord et débarqua à Ravenspur dans l'Yorkshire... et dépitant l'armée que Warwick avait envoyée à sa rencontre, il se présenta aux portes de Londres<sup>1</sup>.

Dans ces faits historiques, ne trouvons-nous rien qui explique l'arrivée du *Mons Meg* sur les côtes de la Grande Bretagne ! Cette flotte emporta certainement avec elle des

<sup>1</sup> DAVID HUME, *Hist. de l'Angleterre* continuée jusqu'à nos jours par SMOLLETT, ADOLPHUS et AIKIN, traduite par CAMPENON, t. II, pp. 521 et s. — Paris, Furne et C<sup>ie</sup>, 1839.

pièces d'artillerie comme en 1327, lors de l'expédition que Guillaume, comte de Hainaut, fit organiser en faveur de la reine Isabelle, femme d'Édouard III aussi bannie de l'Angleterre, fait que j'ai relaté ci-dessus. Ces canons devaient se composer au moins de quelques bombardes de siège et le *Mons Meg* a très bien pu en cette occasion se trouver parmi celles-ci et être restée en Angleterre pour passer ensuite en Écosse. Son nom de *Meg* ne se rapporte-t-il pas à *Marguerite* d'York, épouse du duc de Bourgogne et comte de Hainaut, nom auquel l'on aurait ajouté celui du lieu d'origine du canon : *Mons*?

\* \* \*

J'arrive, du reste, au nom du canon et vais prouver qu'il appartient essentiellement à la Belgique comme désignation des grandes bombardes.

D'abord, il est incontestable que *Meg* est, en écossais, l'abréviation de *Margaret*, *Margarite* ou *Garitte* en wallon et *Marquerite* en français. Ce nom de *Marquerite* était donné de préférence aux grandes bombardes dans notre pays. Henrard<sup>1</sup> le fait remarquer en ces termes : « Comme les machines à ressort et à contre-poids, trébuchets et couillards, de l'ancienne poliorcétique, les bombardes avaient des noms sous lesquels elles étaient connues. Or, parmi ces noms, *il en est un qui paraît plaire tout particulièrement à nos ancêtres, c'est celui de Griete, Dulle Griete ou Noire Marguerite*<sup>2</sup>. Non seulement c'est le nom des grands canons de Gand (*Dulle Griet*), de Diest (*Holle Griet*) et de Malines (*Griet*<sup>3</sup>), mais encore de la bombarde prêtée au duc Antoine par le comte de Hainaut (*Marguerite la Noire*)<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. 175.

<sup>2</sup> C'est une erreur de traduire *Dulle* par *Noire*, au lieu de « *enragée* ».

<sup>3</sup> Archives de Malines. Inventaire des engins de la ville passés en revue le 11 janvier 1470 (v. s.). HENRARD, *loc. cit.*, p. 175.

<sup>4</sup> *Chronique des Ducs de Brabant*, par Edmond de Dynter, en six livres, publiée d'après le manuscrit de Corsendonck, par P. F. N. de Ram. Tome III. (Bruxelles. Hayez, 1857.) Liber Sextus, cap. CVIII, p. 227 :

C'est aussi celui de la bombarde employée au siège de Ham (*Griette*)<sup>1</sup>, en 1411, et qui fut peut-être encore employée

Die xvi julii anno m.cccc.xiii. Deinde idem dux Anthonius mandavit nobilibus oppidanis et subditis terrarum Lucemburgensis et de Tzini predictarum, ut cum apparatu bellico se accelerarent ad expeditionem suam ante castrum Elter incunctanter applicare. Quo mandato emanato idem dux Anthonius, castro Tervaez demolito, cum dicto suo exercitu proficiscens versus castrum de Elter, quod secundario obsidione circumvallavit, bombardis et machinis bellicis turres et menia taliter conquassando et assaultando, quod demum virtutesuorum hominum bellicosarum illud cepit et expugnavit, et totaliter destruxit. Est verum quod, preter bombardas quas dux Anthonius secum duxit in Brabancia, dux Montensis in auxilium suum sibi concessit et transmit unam magnam bombardam; similiter Wilhelmus comes Hannonie, Hollandie et Zelandie misit sibi unam magnam bombardam appellatam *Nigra Margareta*; » etc.

(De tercia expeditione Anthonii ducis Brabancie facta in terra Lucemburgensi contra nobiles ejusdem terre, Romanorum et Bohemie regie, eorum naturali domino, et sibi inobedientes et rebelles, cap. cviii.) Voir traduction par Vauclin.

<sup>1</sup> *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres Bibliothèques*, publiés par l'Institut National de France. Tome vi. Paris, de l'imprimerie de la République an ix. *Notice d'un manuscrit sur les factions qui troublèrent le règne de Charles VI*, par le comte Ameilhon, p. 467: Siège de Ham. Le duc de Bourgogne fut fort courroucé de la résistance des assiégés, et jurant le corps saint Lazarum, il fit tirer ses gros canons: mais les ennemis s'en moquaient, faisoient des huées et avec des drapeaux et leurs chaperons, ils torchoient les murs à l'endroit où les pierres venoient frapper. Le duc, toujours de plus en plus courroucé, ordonne de faire avancer *Griette* (lire *Griette*). C'étoit une pièce d'artillerie qui avoit une ouverture plus grande qu'une *caque de harengs*. Le maître canonnier ajuste cette bombarde le mieux qu'il peut: *d'un fuyzil il y boutu le feu*, la poudre s'alluma *qui prist à boursoufster*; mais la boîte étoit trop haute; de sorte que la pierre passa par dessus la ville. Ce coup-là fut perdu. Le maître canonnier la boîte fit plus haut un petit ravalier, puis alla vers la queue pour le feu bouter. Quand *Griette* eut pris feu, la pierre en sortit avec un si grand fracas, qu'on eût dit que c'étoit la foudre qui du ciel s'échappoit. Elle perça le mur, fit 2 trous à une tour et alla

au siège de Dôme-le-Roy près de Bourges, en 1414, (Griette) où vingt hommes suffisaient à peine pour la manœuvrer<sup>1</sup>.

tomber au milieu de la ville, puis rebondit et tua 8 personnes et en blessa un grand nombre d'autres.

Quans chieus de Hem le virent, ne leur agréa mie  
 Cascuns pour le grandeur se saine et béneie  
 Et dist li uns à l'autre : douce Vierge Marie,  
 Comens puet telle pierre estre chi envoeye ?  
 C'est par fait de diable et par œuvre anemie  
 Qui ensi set jeter, li cors Dieu le maudie.

Cet événement consterna fort les assiégés. On ouvrit les portes de Ham, et les autres places fortes de la Somme telles que Chauvry, Nesle et Roge suivirent bientôt cet exemple, « tant ils cremoient Grielle » (Griette), ajoute le chroniqueur.

De la Fons-Mélicocq (*Messenger des Sciences historiques*, t. xxxi. 1863, pp. 393 et s.) cite aussi cet épisode du siège de Ham. d'après les *Chroniques de France*, Ms., n° 26, blbl. de Lille, fol. vij, xx, ij r° et v°, vij, xxx, r° et v° : « Or avint que, quand Flamens, lesquels estoient au siège devant Hem, et eurent assis et arüsté pluseurs bombardes et canons, tout prest pour getter, yl en y avoit trois principales dont l'une estoit appelée le *Grosse Griete* (Griete) » . . . . .

Ce savant ajoute : « Les comptes de la maison de Bourgogne nous font connaitre que, en 1411, Jehan Sans Peur faisait conduire d'Arras à Compiègne, puis à Paris, deux grands canons, nommés *Griete*, et *Griete*, et plusieurs pierres y servant. L'année suivante, ces deux bombardes sont encore mentionnées sous les noms de *Griette* et *Senelle*. » (Arch. gén. du Nord. — Voy. aussi *la Picardie*, année 1857, p. 244.)

Avant de terminer, faisons observer que, en 1417, Jehan Joseph, feure à Namur, avait vendu aux échevins de Béthune, moyennant ij<sup>e</sup> lxiiij couronnes et demie deux grands canons; le premier, pesant vjm ij<sup>e</sup> l. de fer, et jettant pierre de ij<sup>e</sup> l., et le second, pierre de c l. (*Bulletin archéologique du comité historique des arts et des monuments*. t. iv, p. 369.)

<sup>1</sup> DE BARANTE. *Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. iii, p. 62. — Napoléon III parle aussi de ce canon dans ses *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie* : « La plus grosse pièce d'artillerie dont parle Christine de Pisan et qu'elle nomme *la Griete*, c'est à dire *Marguerite*, apparaît au siège de Dôme-le-Roy, en 1412, et semble à elle seule avoir causé un grand dégât. Car, au dire des chroniqueurs, quelques



Favé<sup>1</sup> dit que, « de 1411 à 1412, les grands canons des ducs de Bourgogne sont nommés *Griette*, *Grielle* et *Senelle* ».

Mais *bien avant et longtemps après* ces années, ce nom était appliqué aux grandes bombardes ; de plus *Grielle* doit être une faute typographique commise dans le mot *Griette*.

Le chanoine De Smet<sup>2</sup> se demande pourquoi l'on appelait le grand canon de Gand *Dulle Griete*.

« Si ce nom n'appartenait qu'aux bombardes de Hainaut, il pourrait être une allusion aux sanglants souvenirs laissés dans cette province par Marguerite de Constantinople, morte en 1280 ; mais, comme il est aussi appliqué aux bombardes des provinces flamandes, nous ne devons y voir, croyons-nous, qu'une appellation populaire encore usitée de nos jours dans le pays de Liège, où l'expression *Mal Magrit* s'emploie pour désigner une *virago* ».

« La Flandre, dit-il, parmi ses comtesses, en compte plusieurs qui portaient le nom de Marguerite et, dans le nombre, il en est trois qui possédèrent le comté de leur chef : Marguerite d'Alsace, Marguerite de Constantinople et Marguerite de Mâle. On n'a pu faire allusion à la première dont le souvenir était apparemment effacé vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, bien qu'elle ait été fille et sœur, épouse et mère des princes les plus éminents qui ont gouverné la Flandre au moyen âge : fille de Thiéri et sœur de Philippe d'Alsace, elle épousa Baudouin le Courageux et lui donna Baudouin de Constantinople, empereur d'Orient. On n'a pu songer davantage à Marguerite de Mâle qui n'avait pas succédé à son père en 1382. L'opinion commune rapporte à Marguerite de Constantinople le nom de *Dulle Griet*. Il est assez difficile de comprendre que les Gantois

unes des personnes avouèrent librement qu'elles avaient eu dessein par cette sortie de ruiner la *Griete* qui fit de grands ravages en ville. » Au même siège, dit Catherine de Pisan, « il y eut encore quatre grands canons, *Garitte*, *Rose*, *Sénèque* et *Marye*. »

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. 128.

<sup>2</sup> Notice citée sur le *Canon de Gand*, p. 70.

aient songé à une princesse morte depuis plus d'un siècle. De plus, il ne l'aurait assimilée à une « *enragée* », car elle s'était constamment montrée la bienfaitrice des Gantois. Mais on lui avait donné le nom de Noire Dame! dira-t-on. Oui, dans le Hainaut, où on l'accusait de favoriser les Flamands au détriment des Hennuyers, parce qu'après avoir dépouillé de leurs emplois tous les baillis<sup>1</sup>, tous les prévôts, tous les châtelains et les sergents du comté, elle les avait remplacés par des fonctionnaires flamands. La guerre civile connue sous le nom de la *guerre des Ronds*, fut elle-même une suite de sa prédilection pour ses vassaux de Flandre. C'est par là, comme l'a bien fait observer M. de Reiffenberg<sup>2</sup>, que Marguerite bénie par la moitié de son peuple et maudite par l'autre, reçut des Hennuyers réduits au désespoir, le surnom de *Noire Dame*. Mais Vinchant<sup>3</sup> l'appelle *Dame brune*, ce qui n'est pas injurieux et ne serait-ce pas le teint de la comtesse qui lui aurait fait octroyer l'épithète de *Noire Dame*.

Si le grand canon de Gand embellissait une des places publiques de Mons, on pourrait croire que c'est bien elle dont on a voulu flétrir la conduite par le nom de la bombarde, mais rien n'est moins vraisemblable à Gand.

« Elle s'était montrée, il est vrai, envers Jean et Bouchard d'Avesnes non comme une mère, mais comme une cruelle marâtre. Tous les torts pourtant n'étaient pas de son côté : ces fils n'avaient pas épargné à leur mère les plus sanglants outrages et il n'avait pas dépendu d'eux qu'elle ne perdît ses domaines : *Ausus matri rebellionem facere pertesus longam ejus vitam* ».

« S'il fallait absolument faire dériver le surnom de la bombarde de celui d'une comtesse de Flandre, il serait plus

<sup>1</sup> JACQUES DE GUISE, t. xv, p. 110.

<sup>2</sup> *Hist. du comté de Hainaut*, t. II, p. 252.

<sup>3</sup> T. II, p. 328.

<sup>4</sup> MEYER, *Annales Flandriæ*, ad an. MCCXLVIII.

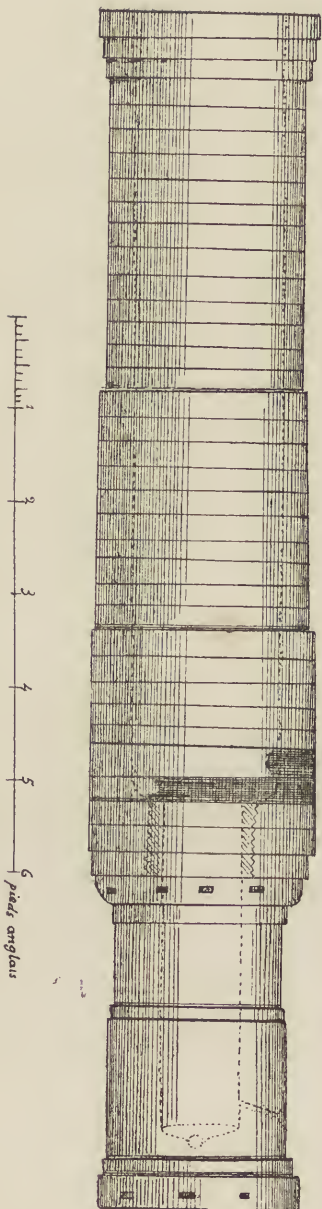


Fig. 1 Mons Meg, ancienne bombarde conservée à la citadelle d'Edimbourg  
 Fig. 2 Pierre sculptée faisant partie d'une porte au château d'Edimbourg



Fig. 1

Fig. 2.

rationnel de penser à Marguerite de Brabant, femme de Louis de Mâle. Le canon de Gand d'abord avait été forgé pendant que Philippe d'Artevelde faisait à ce prince une rude guerre. Ensuite la comtesse avait puni, d'une manière réellement barbare, une des complices du libertinage de son mari. A notre avis, toutefois, conclut le chanoine De Smet, *aucune de nos comtesses n'est en jeu dans le nom populaire de Dulle Griette* <sup>1</sup> ».

Poncin <sup>2</sup> se range à l'avis du chanoine De Smet et termine sa démonstration, toujours d'accord avec le savant ecclésiastique, en disant que le surnom de *Griette* ou de *Bette* <sup>3</sup> qui signifie une vieille femme quinteuse, acariâtre et entêtée, une mégère, tout comme *Tyllen* en flamand et en français *Gilles* désignent un niais, *Jack Pudding* en anglais, *Hansworst* en hollandais, un bouffon. Le nom de *Marguerite* ou *Margot* s'applique chez nos voisins du midi à une femme qui a trop de babil, témoin *Margot la pie*. Dans tous les temps, on s'est plu à décorer de ces noms burlesques les vieilles tours, les canons remarquables, les statues principales, les édifices publics <sup>4</sup>.

Le comte de Laborde <sup>5</sup>, membre de l'Institut de France, donne les extraits suivants :

« 100. A Jaquemart le Mahieu, la somme de vii l. viii s. vi d. de xl gros, vieille monnoie de Flandres, la livre, qui lui ont

<sup>1</sup> Loc. cit., p. 73.

<sup>2</sup> Loc. cit., pp. 181 et 182.

<sup>3</sup> Poncin dit que *Griette* provient de *Bette* ! Il a mal interprété De Smet et nous rectifions. Car *Bette* est le diminutif d'Élisabeth — Lisbette — Bette.

<sup>4</sup> Nos contemporains n'ont-ils pas baptisé, à Bruxelles, la tour de la première enceinte située place de la Grue : *Tour Noire* !

<sup>5</sup> *Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle*. Seconde partie, t. I, Preuves. — Archives de Lille. — Ancienne chambre des comptes, 1411-12. (Registre général, le 1<sup>er</sup> compte Robert de Baillieux, receveur général depuis le xvij jour d'avril mccccxi jusqu'au derrenier jour d'avril mccccxii) pp. 24 et s. — Paris. Plon, frères. 1849.

esté payé, bailliez et delivrez du commandement et ordonnances de M d S pour faire gicter un canon et ycellui essayer au dehors de la Porte de Saint-Omer lez-le Chastel, dont les parties s'ensuivent : Premièrement, à trois charretiers, pour mener le dict canon appelé *Griette* à VIII chevaux pour chascun cheval XII d. valent VIII s.

“ *Item*, à un aultre charretier, qui mena deux pierres et le bois pour le dict canon, III s.

“ *Item*, audict Jaquemart, maistre charpentier des engins, pour avoir habillé, assiz et appointé ledict canon, mis la poudre, gictée la pierre en la présence de M. d. S. et icellui veillée, gardé et fait tout ce qui y appartient : en quoi il vacqua accompagné de son fils et de son varlet par quatre jours et deux mois ; pour chascun jour pour eulx trois IX s. et pour chacune nuit VI sous. . . . . XLVI s. ”

Favé<sup>4</sup> cite encore un grand canon appelé *Garitte*, “ jettant de 4 à 500 pesant ”.

THOMAS CARLYLE, dans son *Histoire de Frédéric III, appelé le Grand*, éditée à Londres en 1858, après avoir raconté comment l'électorat de Brandebourg fut cédé par l'empereur Sigismond au burggrave Frédéric, événement qui s'accomplit le 30 avril 1415, fait connaître ensuite : “ que les barons se mirent bientôt en rébellion contre lui, le menaçant de le chasser du pays ; mais voyant les choses en venir là, le burggrave Frédéric assembla ses hommes, se procura quelque artillerie, notamment un gros canon, le plus gros qu'on eût jamais vu, une pièce de 24 pas moins, auquel les paysans qui le traînèrent à travers les chemins de terre avaient donné le nom de *Faule Grete* ”. (*Marguerite la paresseuse, la lourde*). “ Je me suis souvent informé, continue Thomas Carlyle, dans des temps et pays divers pour connaître le sort de *Faule Grete*, mais je n'ai jamais pu découvrir quelque chose de clair à son sujet. ”

<sup>4</sup> *Loc. cit.*, p. 127.

Nous pourrions allonger considérablement cette liste pour prouver que le nom de Marguerite était donné *particulièrement aux grandes bombardes* de l'Artillerie des Ducs de Bourgogne, au xv<sup>e</sup> siècle.

Je ne puis, malgré les raisons données par MM. le chanoine De Smet et le général Henrard, me refuser à croire que le nom de *Marguerite* donné à nos grandes bombardes, ne trouve pas sa raison d'être dans la présence des nombreuses princesses qui ont porté ce nom dans notre pays et principalement dans nos Flandres.

Je suis persuadé que le *Mons Meg* ou *Marguerite de Mons* a pris son nom soit de l'une de ces princesses, qui en aurait été la marraine, soit en l'honneur d'un nom rendu célèbre dans l'histoire des comtés de Hainaut et de Flandre par les personnages qui l'ont porté; on y relève, entre autres :

*Marguerite* d'Alsace, comtesse de Flandre et de Hainaut, morte à Bruges, le 15 novembre 1194, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, épouse de Baudouin V, comte de Hainaut.

*Marguerite* de Constantinople dite la *Noire Dame* ou la *Noire Marguerite* (nom que porte un canon cité ci-dessus), comtesse de Flandre et de Hainaut, petite-fille de la précédente, née en 1202 à Bruges, morte le 10 février 1280, fille de Baudouin, empereur de Constantinople, et de Marie de Champagne.

*Marguerite* d'Avesnes, comtesse de Hainaut en 1345, morte en 1356.

*Marguerite* de Brabant, épouse de Louis de Mâle, comte de Flandre, mère de *Marguerite* de Mâle. Elle mourut en 1384.

*Marguerite* de Flandre, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne, née en avril 1350, morte le 16 mars 1405, à Arras, fille de Louis de Mâle et de Marguerite de Brabant.

*Marguerite* de Mâle, comtesse de Flandre, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1346).

*Marguerite* de Bavière, épouse du comte de Nevers, fils de Philippe le Hardi (1384-1385).

*Marguerite* de Bourgogne, mariée au Dauphin, fille de Jean Sans Peur, duc de Bourgogne (1404).

*Marguerite*, fille de Philippe le Hardi, épouse de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant (1406).

*Marguerite* d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, duchesse de Bourgogne, morte en 1503, à Malines, fille de Richard duc d'York et épouse de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (2 juillet 1468).

*Marguerite* d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, née à Bruxelles le 10 janvier 1480, morte à Malines le 1<sup>er</sup> décembre 1530, fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

Comme je l'ai dit plus haut, j'incline à croire que c'est en l'honneur de Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre et épouse de Charles le Téméraire que la bombardée a été baptisée du nom de *Marguerite* auquel on a ajouté le nom de la ville où fut forgé le grand canon, c'est à dire à *Mons*.

Le capitaine Poncin <sup>1</sup> dit que les étymologistes n'admettent pas que le canon d'Édimbourg ait pris son nom de *Mollance Meg*, mais qu'au contraire *Mons* ne serait autre chose que l'abréviation de monster (monstrueux, gigantesque) et que *Meg* vient de l'allemand *Grette*.

*Mons* ne peut dériver de *Monster* (*Monstrueux*), car le mot *monstre* n'avait pas avant le xvii<sup>e</sup> siècle la signification de *monstrueux* dans le sens de *grand*. Or, le canon d'Édimbourg portait le nom de *Mons* dès le xv<sup>e</sup> siècle!

Cette explication est commode et ne demande pas beaucoup d'étude, mais elle est réfutée par sir Sibald Scott et par tous les étymologistes sérieux. Je ne vois pas trop ce que l'allemand vient faire ici pour expliquer *Meg*, abréviation

<sup>1</sup> Loc. cit., p. 188.

anglaise de *Margaret*, et on saisit difficilement que l'on puisse faire dériver *Meg* de *Grette*!

On ne peut admettre non plus que le canon ait pris son nom de l'emplacement qu'il occupe en face de la "*Magaret's chapel*", car il est prouvé qu'il portait déjà le nom de *Mons Meg* plusieurs siècles avant d'occuper "*cum dignitate*" sa place actuelle.

Si l'on écartait le nom de *Meg* comme abrégé du nom si typique de *Marguerite*, on pourrait encore expliquer par d'autres noms, une corruption qui aurait donné *Meg*. C'est ainsi que, parmi les canons forgés en 1426 cités par Vinchant<sup>1</sup>, l'on voit figurer douze bombardes portant les noms des douze mois de l'année. Or, parmi ceux-ci, nous avons le mois de mai qui s'écrivait *Maye* anciennement; il se pourrait que le *Maye* ait été changé en *Meg* en Écosse et que le *Mons Maye* de Vinchant soit devenu le *Mons Meg* des Écossais. Voilà encore une variante! le nom de *Maye* se retrouve appliqué à d'autres grands canons, car Favé<sup>2</sup> donne l'extrait suivant :

« Item, quatre grans canons d'un appellé *Garitte*, l'autre *Rose*, l'autre *Senèque*, et l'autre *Maye*, le 1<sup>er</sup> gettant de quatre à cinq cents pesant; le second gettant environ trois cent livres, et autres deux gettant deux cents livres ou plus.

« Item, ung autre canon appellé *Monfort* gettant trois cents livres pesant et selon les maistres est celsui le meilleur de tous. »

Ce que l'on ne pourra jamais admettre, c'est l'explication donnée par M. Train. Il semble inadmissible qu'à la suite du siège du château de Threave en 1455, Jacques II aurait fait don à un forgeron appelé *Brawing Kim* d'une terre nommée *Mollance*, et que, comme la femme de ce forgeron avait le nom

<sup>1</sup> Voir ci-dessus p. 56.

<sup>2</sup> Loc. cit. p. 127. — Registres de la ville d'Amiens. 1418, Ch. XV, fol. 52.



de *Meg*, on aurait appelé le canon *Mollance Meg*, c'est à dire, du nom d'une terre auquel on aurait ajouté le prénom, en abrégé, de la femme de Kim ! Il est évident que l'on eût baptisé le canon plutôt du nom véritable de la femme du forgeron, c'est à dire *Kim Meg*, que du nom d'une terre *Mollance*, que Kim ne substitua évidemment pas à son nom de famille au moment où il venait de recevoir cette propriété. Certes il eût été plus naturel d'honorer les services rendus par le forgeron en baptisant la bombarde du vrai nom de famille de celui-ci. Mais l'on ne connaît, au surplus, aucun exemple, dans le passé, de canon auquel on aurait donné le nom d'un forgeron à la suite d'un siège. C'eût été ridicule. Après chaque siège, on aurait baptisé les bombardses du nom de leurs forgerons, pour les récompenser de leurs services ! Au surplus, les pièces d'artillerie de grandes dimensions, tout comme les grosses cloches, les navires, furent toujours baptisés immédiatement après leur fabrication. Le grand canon de Mons était donc bien doté de son nom de *Marguerite de Mons* en débarquant en Angleterre.

D'ailleurs, d'après l'avis de plusieurs linguistes et étymologistes distingués, le nom de *Mollance* n'aurait jamais pu s'écrire en abrégé ou se corrompre en *Mons*, mais bien en *Molce* et, entre ces deux mots, il y a un abîme, comme on voit. Mais il vaut mieux rechercher l'explication du nom du grand canon d'Édimbourg, non dans des abréviations tirées par les cheveux ou dans des fables ou des légendes absurdes, mais dans les faits positifs de l'histoire.

Or, comme l'a dit sir Sibald Scott<sup>1</sup>, Mons était sous les ducs de Bourgogne, au xv<sup>e</sup> siècle, le grand centre de l'industrie de l'artillerie.

Il est incontestable, d'un autre côté, que *Marguerite* était le qualificatif par excellence donné aux grandes bombardses : *Marguerite de Mons* est donc bien la seule étymologie

<sup>1</sup> *Loc cit.*

possible, rationnelle et je dirai *raisonnable*, de *Mons Meg*. En continuant à l'admettre, on agira sagement, car on pourra se baser non-seulement sur la tradition admise en Écosse même, mais sur tous les faits de l'histoire politique et industrielle de nos provinces, sous le gouvernement des Ducs de Bourgogne, pendant la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

\*  
\* \*

Je termine par une étude comparative du grand canon de Gand et du *Mons Meg* d'Édimbourg, et je vais m'attacher à prouver que ce dernier est bien un produit de l'art montois tant sa similitude avec le *Dulle Griet* est frappante.

On doit admettre *à priori* que les produits sortis des mains de nos forgerons-artilleurs étaient, à peu de chose près, identiques dans deux contrées voisines réunies souvent sous un même sceptre. Les canons forgés dans le courant du xv<sup>e</sup> siècle pour la puissante artillerie des Ducs de Bourgogne se ressemblent tous par les procédés identiques employés pour leur fabrication. Avant d'aborder le fond de la question, qu'il me soit permis de donner quelques éclaircissements sur les bombardes de cette époque d'après Favé, Henrard et Figuié.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, le nom de *bombarde*, qui avait été jusqu'alors le nom générique des bouches à feu de gros calibre, fut donné aux grands canons de siège seulement, à chambre fixe, destinés à lancer de lourds projectiles en pierre; on les appela *grosses bombardes*. Il y avait aussi la *petite bombarde* de siège; l'on désignait par le nom de *bombarde* tout court, des pièces d'artillerie de campagne, mais c'était, dans ce cas, une dénomination primitive.

Dans le principe les nouvelles bouches à feu étaient loin d'être aussi redoutables qu'on le supposait; leur mauvaise fabrication et le danger de leur service limitèrent l'emploi de l'artillerie. A cette époque, la métallurgie était dans son enfance et on ne savait guère couler les métaux, aussi les premières bombardes furent-elles grossièrement forgées.

On prenait de fortes lames de fer que l'on plaçait en cercle, on les serrait avec de forts anneaux ou colliers de fer et on formait ainsi une espèce de tonneau. Les douves allaient en s'élargissant vers la bouche. Diego Ufano<sup>1</sup>, capitaine d'artillerie, au château d'Anvers, en 1614, dit : « Ne sachant encore rien de la fonte des canons, on se contentoit de prendre quelques grosses et fortes tables ou lames de fer, lesquelles on composoit en engeançant en rond, les ferrant de gros anneaux ou cercles de fer, comme on voit ès tonneaux ».

Les grosses bombardes dont la chambre et la volée avaient des diamètres fort différents, étaient généralement d'une seule pièce, mais pour la facilité des transports, elles étaient souvent divisées en plusieurs tronçons que l'on vissait les unes aux autres pour le tir. Ce qui caractérise les grosses bombardes forgées en Flandre et en Hainaut, c'est précisément cette division, mais elles n'étaient jamais que de deux pièces : l'âme et la chambre se vissant et se dévissant à volonté, ce qui a fait croire que ces bouches à feu se chargeaient par la culasse, comme les veuglaires. Cette hypothèse a été émise par divers auteurs, notamment par le capitaine Poncin<sup>2</sup>, mais cette supposition tombe devant le plus petit examen d'une bombarde. (Voir nos trois planches.)

En effet, c'eût été plus que la culasse qu'il eût fallu dévisser pour introduire le projectile et la charge, mais « la chambre » tout entière ! Or, celle-ci était d'un poids énorme et l'opération de dévissage aurait, loin d'accélérer le tir, demandé un temps fort long et nécessité des travaux fort laborieux, auxquels il eût fallu employer, chaque fois, un nombre d'hommes très considérable.

<sup>1</sup> *Artillerie, c'est à dire vraie instruction de l'artillerie et de toutes ses appartenances.* — (Trad. par Th. de Bray.) — Francfort, 1614, p. 26. La première édition de ce livre, en espagnol, portait le titre : *Trattado della artilleria, guso della platicado por el capetan DIEGO UFANO, en las guerras de Flandres*, a été imprimé à Bruxelles en 1613.

<sup>2</sup> *Loc. cit.*, p. 161.

En marche, la plupart des grosses bombardes étaient traînées par dix, seize ou vingt chevaux, quelques-unes en exigeaient jusqu'à trente.

Les bombardes ainsi que les autres pièces de l'artillerie étaient souvent revêtues d'une peinture rouge, ou, comme on disait, *vernies de rouge* pour garantir le fer de la rouille. On les achetait souvent ainsi toutes peintes à des marchands autorisés à cette fabrication et à ce commerce<sup>1</sup>. Nous avons vu ci-dessus que le *Mons Meg* et le *Dulle Griet* avaient souvent été peintes en rouge.

A cette époque, les grosses bombardes pas plus que les autres bouches à feu n'avaient de tourillons, comme on peut s'en convaincre pour le *Mons Meg*, le *Dulle Griet*, le *Holle Griet*, les pièces qui figurent au musée de la Porte de Hal, etc. Ce n'est que vers 1465 que paraissent les premiers tourillons. Un compte de Lille de cette année mentionne le prix de deux tourillons chacun de trois bandes et six crampons destinés à deux petites serpentines. Les bombardes étaient encastrées dans un auget pratiqué dans de grosses pièces de bois auxquelles elles furent liées d'abord avec des cordes, ensuite avec des brides de fer. Ces plates-formes étaient quelquefois rendues mobiles par le moyen de quatre roulettes qui les supportaient ; on avait ainsi le moyen de diriger la pièce de droite à gauche, mais elle ne pouvait se mouvoir que dans un sens vertical.

Le pointage des premières bombardes et autres bouches à feu montées sur des affûts sans roues ne s'obtenait qu'en calant cette charpente en avant ou en arrière au moyen de leviers ou de coins de bois, ou par deux montants et une traverse mobile. Ces systèmes permettaient de faire varier l'inclinaison ; on disait *affûter* une bombarde pour pointer.

Lorsqu'on voulait tirer la pièce à quelque élévation au-dessus de l'horizon, il y avait un montant fixé solidement sur chaque côté du traineau, vers l'extrémité de la volée. Ces montants

<sup>1</sup> FAVÉ, *loc. cit.*, pp. 129 et s.

étaient percés de plusieurs trous qui correspondaient d'un côté à l'autre pour recevoir un boulon de fer sur lequel portait la volée de la pièce, dont on changeait l'élévation en changeant de trou le boulon transversal.

Duclercq, en racontant la mort de Jacques de Lalaing, dit que « le mareschal de Bourgoingne, messire Antoine, bastard de Bourgoingne et messire Jacques de Lalaing allèrent au siège du château de Pouques faire *affuster* une bombarde pour bastre ledit chastel ; et comme ils faisoient asseoir la dicte bombarde, ceulx du chastel tirèrent d'un veuglaire après les dessus dictz seigneurs, duquel veuglaire ils férèrent messire Jacques de Lalaing, et lui emportèrent le hanepiere de la teste... » D'*affuster* on déduisit le mot *affût*, qui, à dater du xv<sup>e</sup> siècle, fut employé pour désigner les pièces de charpente portant le canon.

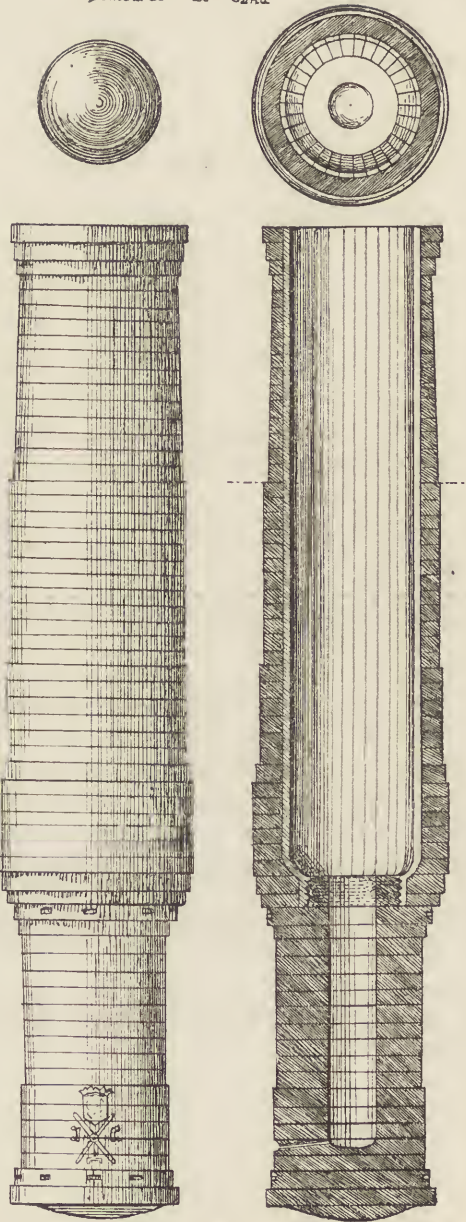
Les vignettes des manuscrits du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, nous donnent une assez grande variété de ces affûts primitifs<sup>1</sup>.

C'était le plus souvent une sorte de traîneau à quatre roulettes comme on peut s'en rendre compte sur la pierre sculptée représentant le *Mons Meg* au château d'Édimbourg. (Voir, p. 65, la planche II, fig. 2.)

Les bombardes étaient liées sur un madrier horizontal par des cordages passés dans des anneaux ou par des bandes de fer. Il y avait à l'extrémité de derrière de ce madrier une pièce de bois épaisse, fixée verticalement et solidement, contre laquelle la culasse de la pièce appuyait pour être arrêtée dans son recul, où elle se trouvait fixée par une vis entrant dans cette même pièce. Ce madrier vertical se remarque parfaitement bien sur la pierre sculptée dont nous venons de parler. Est-ce sur un affût aussi primitif que se trouvait encore le *Mons Meg* lorsqu'il éclata en 1682 et qu'on le démonta ? C'est ce qu'on ne pourrait affirmer. Toutefois l'on voit qu'en 1753 le canon géant n'était pas encore remplacé sur

<sup>1</sup> La Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, possède plusieurs manuscrits très remarquables, de cette époque, où l'on peut voir ces affûts primitifs.

Bombarde de Gand



1  
2. M. L.

un affût. Il partit cette année, comme pièce hors d'usage, pour la *Tour de Londres*, et quand il revint à Édimbourg en 1829, grâce à l'intervention de Walter Scott, on le remplaça sur un ancien affût et ce fut sur celui-ci que le grand romancier fit inscrire : « CANON FORGÉ A MONS EN FLANDRE EN 1486 ». Or ce vieil affût se brisa en 1835, c'est-à-dire *trois ans* après la mort de Walter Scott, et les membres de la *Société des Antiquaires d'Écosse*, firent reproduire la dite inscription sur le nouvel affût en fer, mais avec cette variante : CANON FORGÉ A MONS, *croit-on*, EN 1486. Mais ils ne l'ont ni supprimée, ni osé remplacer par une inscription ayant trait à la fameuse légende de Galloway, depuis très longtemps connue à cette époque !

Il n'est pas sans utilité d'expliquer ici l'expression de *Mons en Flandre* employée par W. Scott et qui pourrait paraître étrange. Au xv<sup>e</sup> siècle, époque où le *Mons Meg* a été forgé, le Hainaut se trouvait sous le sceptre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre et de Hainaut. Quoique ces comtés fussent restés distincts et gouvernés séparément, le nom de *Flandre* ne tarda pas à être donné à toutes les provinces des Pays-Bas qui firent jadis partie des États des ducs de Bourgogne. Ce fut au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, sous les archiducs Albert et Isabelle, époque où la monarchie espagnole absorba les xvii provinces, que les historiens français surtout confondirent dans le nom de *Flandre* toutes les provinces des Pays-Bas appartenant aux ducs de Bourgogne. D'autres allèrent même plus loin. Gabriel Chappuys, secrétaire et interprète de Louis XIII, roi de France, écrivit, en 1633, une *Histoire générale de la Guerre de Flandre*<sup>1</sup>. Or, tous les sièges de villes de la Hollande y sont décrits. Le chevalier de Beaurain raconte, en 1755, les guerres de Louis XIV aux Pays-Bas au sujet de la succession

<sup>1</sup> Paris, Robert Fouët, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, de 783 pages, avec nombreuses gravures sur bois.

d'Espagne, en intitulant son livre : « Histoire militaire de Flandre depuis 1690 jusqu'en 1694 <sup>1</sup> ». Nous avons vu plus haut que le capitaine Diego Ufano publia, en 1613, un ouvrage intitulé : *Trattado della artilleria, yuso della platicado, en las guerras de Flandres* <sup>2</sup>.

Je pourrais citer ainsi des exemples très nombreux. Victor Hugo s'est encore servi de cette expression : « Bruxelles en Flandre ».

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, la poudre était encore impure et mal préparée. On n'avait aucune donnée pour déterminer la quantité voulue pour le tir. Pour les grosses bombardes, le rapport du poids de la poudre à celui du projectile, qui paraît avoir été indéterminé pendant de longues années, fut fixé vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle au neuvième du poids du boulet en pierre. La poudre introduite dans la chambre à l'aide d'une lanterne était refoulée de façon à pénétrer dans la lumière et on l'enflammait au moyen d'une longue trainée afin que l'artilleur eût le temps de s'abriter. Il y avait encore, comme nous l'avons vu plus haut, une autre manière de mettre le feu aux bombardes avec un « *fuzil qu'on bautoit* ».

Les bombardes tiraient de gros boulets en pierre (grès) qui, par leur chute, écrasaient les édifices et ruinaient les défenses extérieures de la place. On taillait ces boulets dans la carrière même et on leur donnait les dimensions voulues au moyen de gabarits ou lunettes en bois. Nous admettons donc volontiers que les boulets en pierre conservés au château d'Édimbourg et dans les environs, aient été fabriqués en Écosse, mais cela n'a aucun rapport avec le lieu de fabrication de la bombe elle-même et les documents extraits des archives écossaises, à cet égard, ne peuvent influer en rien en faveur des revendications qu'élèvent, en ce moment, certains antiquaires de l'Écosse, en ayant soin de s'appuyer sur la fabrication des boulets, pour réclamer le *Mons Meg*.

<sup>1</sup> Paris, 1755. 5 vol. in-f<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Bruxelles, 1613.



Ces boulets en pierre ne pouvaient être forcés dans les bouches à feu comme les plommées, mais on obtenait un résultat satisfaisant quant à la tension du gaz, en fermant la chambre qui la contenait au moyen d'un tampon légèrement conique en bois de néflier, de frêne, d'aulne ou de peuplier, que l'on chassait à coups de maillet. Quelquefois aussi l'on supprimait l'évent en entourant le projectile d'étoffe ou de morceaux d'étoffe graissés ou enduits de cire. Quand on voulait utiliser les projectiles irréguliers ou d'un diamètre beaucoup moindre, on interposait entre eux et la charge un plateau en fer ou en bois. Pour remédier au peu de solidité des boulets en pierre, on avait imaginé, dès le commencement du xv<sup>e</sup> siècle de les consolider par des armatures en fer se recroisant, ce qui avait permis de les employer dans le tir en brèche. Les grosses bombardes servaient aussi à lancer des boulets en terre cuite et en marbre, des boîtes à mitrailles, des barils remplis de pierres, des morceaux de verre et de fer. On sait qu'au siège d'Audenarde en 1452, les Gantois employèrent leur grosse bombarde, *Dulle Griet*, à lancer dans la place des boulets rougis au feu ou des « *boulets rouges* », comme on les dénomme. En effet, Audenarde, où s'était renfermé Simon de Lalaing, fut investie par l'armée communale. Les travaux d'approche commencés avec rapidité durent être suspendus au bout de quatre jours par suite d'une double sortie des assiégés qui incendièrent leurs faubourgs en se retirant. « Les Gantois battirent de leurs bombardes, canons et veuglaires la dicte ville et entre les autres firent tirer plusieurs gros boulets de fer ardents du gros d'une tasse d'argent, pour cuider ardoir la ville; et sans doute c'étoit un très grand danger, car s'ils fussent chu en menu bien sec ou en feurre, la ville eût été en péril d'être arse : mais Messire Simon de Lalaing ordonna deux guets sur deux clochers, qui crioient et montroient où lesdits boulets chéioient, et pour à ce remédier fit mettre dessus les rues grandes cuves d'eau et furent femmes ordonnées à faire le guet : et

lorsqu'elles veioient où iceux boulets échoient, ces femmes hâtivement couroient cette part à tout pelles de fer ou d'airain, de quoi elles prenoient lesdits boulets et portoient hor de danger de feu <sup>1</sup>. »

L'arrivée du comte d'Étampes et de l'armée bourguignonne ayant forcé les Gantois à lever le siège précipitamment, ils abandonnèrent en se retirant presque tous leurs chariots et leur artillerie parmi laquelle se trouvait la fameuse bombarde connue sous le nom de *Dulle Griet* qui fut rendue à la ville de Gand en 1578 et figure encore aujourd'hui sur le Marché du Vendredi <sup>2</sup>.

\*  
\* \*

Arrivons à la comparaison des grands canons de Mons et de Gand, *Mons Meg* (Voir PL. II) et *Dulle Griet* (Voir PL. III). Tous les auteurs tant anglais et écossais qu'allemands, français et belges sont d'accord pour constater, sauf les dimensions, la parfaite ressemblance qui existe entre ces bombardes forgées, toutes deux, à Mons, d'après la tradition.

Hoyois écrit que le canon d'Édimbourg est dans le genre du fameux canon de Gand <sup>3</sup>. Le chanoine De Smet dit que le *Mons Meg* est, sauf les dimensions, une bombarde absolument semblable à celle de Gand <sup>4</sup>. Favé s'exprime ainsi : « Les encastremens du canon d'Édimbourg sont placés à peu près comme ceux de la bombarde de Gand et destinés de même aux leviers employés à visser et à dévisser la chambre » <sup>5</sup>. Wille dit « que le mode de construction du canon d'Édimbourg est presque sous tous les rapports semblable à celui du gros canon de Gand <sup>6</sup> ». Sibald Scott est encore plus affirmatif :

<sup>1</sup> Chroniques de J. de Lalaing, chap. 81, p. 694. Édition du Panthéon.

<sup>2</sup> Audenaerdsche mengelingen, t. 1, p. 10.

<sup>3</sup> Ouvrage cité, p. 64.

<sup>4</sup> Id. p. 354.

<sup>5</sup> Id. p. 169.

<sup>6</sup> Id. p. 5.

« Le grand canon de Gand, dit-il, ressemble de si près, tant par la forme que par la construction, au *Mons Meg*, qu'on peut supposer que, selon la croyance générale, le canon a pris son nom de la ville de Mons *en Flandre*, qui était alors le grand centre de l'industrie de l'artillerie ».

Voici, au surplus, un rapprochement intéressant, établi d'après les données puisées dans les nombreux auteurs sur lesquels je me suis appuyé jusq u'à présent :

## DULLE GRIET.

(*Marguerite l'Enragée.*)

Toute en fer forgé. — Longueur totale 5<sup>m</sup>025<sup>1</sup>.

Se compose de deux parties, la chambre et l'âme ou volée, réunies l'une à l'autre par un pas de vis.

La volée se compose de 32 barres de fer forgé de 55 mill. de largeur sur 30<sup>mm</sup> d'épaisseur assemblées longitudinalement comme les douves d'un tonneau et se contournant au fond de manière à former un segment sphérique terminé par un cylindre dont la surface extérieure porte des filets de vis qui s'engagent dans l'âme de la chambre.

**43** manchons (dont 2 à l'extérieur recouvrent la bouche de la chambre) d'égale longueur, accolés et soudés les uns aux autres, enveloppent entièrement les barres longitudinales et, par leurs épaisseurs différentes, divisent la volée en **4** cylindres

## MONS MEG.

(*Marguerite de Mons.*)

Tout en fer forgé. — Longueur totale 4<sup>m</sup>00<sup>1</sup>.

Se compose de deux parties, la chambre et l'âme ou volée, réunies l'une à l'autre par un pas de vis.

La volée se compose de 25 barres de fer forgé de 2 1/2 pouces anglais de largeur sur 3/4 pouce d'épaisseur assemblées longitudinalement comme les douves d'un tonneau et se contournant au fond de l'âme de manière à former un segment sphérique terminé par un cylindre dont la surface extérieure porte des filets de vis qui s'engagent dans l'âme de la chambre.

**36** manchons (dont 3 à l'extérieur recouvrent la bouche de la chambre) d'égale longueur, accolés et soudés les uns aux autres, enveloppent entièrement les barres longitudinales et, par leurs épaisseurs différentes, divisent la volée en **3** cylindres

<sup>1</sup> Cette grande longueur était nécessaire pour permettre aux charges de poudre de brûler entièrement et par suite de produire tout leur effet avant que le projectile soit sorti de l'âme.

dont le dernier se termine, près de la bouche, par une sorte de bourrelet formé de 3 manchons d'un diamètre supérieur aux précédents.

La chambre se compose de deux cylindres qui forment 18 anneaux soudés ensemble; deux d'entre eux sont creusés de mortaises carrées pour l'introduction de leviers destinés à visser et dévisser la chambre dont la bouche est façonnée en écrou.

La lumière, légèrement inclinée sur l'axe de la pièce et aboutissant à l'origine du petit arc de raccordement des parois intérieures et du fond de l'âme de la chambre, a 10 mill. de diamètre.

Le poids total de la bouche à feu est de 16.400 k. et son projectile en pierre devait en peser environ 340 k.

La longueur de l'âme de la volée égale à 5 fois son diamètre et la capacité de la chambre, dont les  $\frac{3}{5}$  représentent assez exactement le volume de 38 k. de poudre d'une densité d'environ 0.9, faisant le  $\frac{1}{9}$  du poids du projectile, démontrent que cette bouche à feu a été construite d'après les règles admises au milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

Le diamètre de la pièce permet à un homme de s'y asseoir.

dont le dernier se termine, près de la bouche, par une sorte de bourrelet formé de 3 manchons d'un diamètre supérieur aux précédents.

La chambre se compose de deux cylindres qui forment 7 anneaux (dont 2 fort larges) soudés ensemble; deux d'entre eux sont creusés de mortaises carrées pour l'introduction de leviers destinés à visser et dévisser la chambre dont la bouche est façonnée en écrou.

La lumière, légèrement inclinée sur l'axe de la pièce et aboutissant un peu en avant du fond de l'âme de la chambre, a 10 mill. de diamètre.

Le poids total de la bouche à feu est de 8000 kil. et son projectile en pierre devait en peser environ 175 k.

La longueur de l'âme de la volée égale à 5 fois son diamètre et la capacité de la chambre dont les  $\frac{3}{5}$  représentent assez exactement le volume de 19 k. de poudre d'une densité d'environ 0.9, faisant le  $\frac{1}{9}$  du poids du projectile, démontrent que cette bouche à feu a été construite d'après les règles admises au milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

Le diamètre de la pièce permet à un homme de s'y asseoir.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'ajouter un mot encore relativement à l'art de forger les grandes bombardes,

art dans lequel excellaient les artilleurs montois, au xv<sup>e</sup> siècle. Ce que Wille avançait du canon de Gand, à ce sujet, peut s'appliquer au *Mons Meg* : « Si l'on songe, disait-il, que l'art de travailler le fer était encore complètement dans l'enfance au xiv<sup>e</sup> siècle, on est saisi d'étonnement et en même temps d'admiration, en présence de cette énergie et de cette persévérante tenacité, capables seules, à cette époque, de triompher des difficultés que présentait la fabrication d'un canon pesant plus de 15000 kil. ». C'est du reste ce que reconnaît Mallet<sup>1</sup> lui-même, quand il parle du canon d'Édimbourg : « En tenant compte, dit-il, du peu d'épaisseur du métal, surtout de la partie antérieure de la volée, on est forcé de reconnaître l'habileté avec laquelle furent fabriqués de semblables canons. Malgré les difficultés de toutes sortes que leur opposait la métallurgie, alors encore dans son enfance, sans aucune donnée théorique, les artisans de cette époque parvinrent cependant, par leur bon sens et une recherche patiente de la bonne voie, à trouver un mode de construction qui peut soutenir avec honneur la critique de la science de nos jours, et ils fournirent des canons qui ne furent surpassés en grandeur que dans les temps les plus récents. Cette puissante artillerie est en parfait accord avec les systèmes de fortification en usage depuis le xiii<sup>e</sup> jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Toutes ces fortifications consistaient en des murs en pierre. Pour obtenir des effets extrêmement puissants dans le tir en brèche contre ces maçonneries, il n'y avait pas d'autre procédé, au point où en était la science de l'artillerie au moyen âge, que de lancer contre elles, avec une vitesse moyenne, des boulets pleins, d'un poids considérable ».

Je termine. Il me semble avoir prouvé à l'évidence qu'à tous les points, le *Mons Meg* appartient bien à l'art montois, comme on ne l'avait jamais contesté jusqu'ici, et qu'il

<sup>1</sup> *On the physical conditions involved in the construction of Artillery*, 1856.

est téméraire de vouloir nous ravir ce joyau de notre industrie métallurgique du xv<sup>e</sup> siècle. Nous tenons d'autant plus à ne pas nous voir enlever ce produit de la ville de nos aïeux, qu'il est plus rare et plus admiré. Le *Mons Meg* est, en effet, avec *Dulle Griet* de Gand et le grand canon de Louis XI, une des trois plus grandes bombardes qui soient arrivées jusqu'à nous. Ceci explique assez qu'il ait suscité l'envie des Écossais, et quoiqu'il puisse paraître humiliant pour ces derniers, aujourd'hui les rois de la métallurgie, d'avoir eu recours au xv<sup>e</sup> siècle à l'industrie montoise, force leur est, en toute sincérité, de nous laisser la paternité de ce canon célèbre, qui restera, à la citadelle d'Édimbourg, la preuve irrécusable et évidente de la renommée que la fabrication des canons avait acquise dans notre ville, au xv<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes fondés à dire avec les généraux Renard, Henrard, Wauvermans, le capitaine Poncin, le chanoine De Smet, sir Sibald Scott et tant d'autres, que la Belgique peut réclamer la priorité de l'emploi des bouches à feu en Europe. L'autorité historique qui s'attache à ce fait est incontestable et les documents officiels sont là pour en attester la vérité. L'honneur de la Belgique est d'avoir jeté les premiers jalons de la balistique, science qui a révolutionné toute la stratégie ancienne et qui n'a cessé depuis de se perfectionner et de réaliser, dans ces derniers temps, des progrès prodigieux.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON

*Bruxelles, 19 octobre 1891.*

---

J'avais terminé l'étude que l'on vient de lire le 19 octobre 1891. Désirant faire part à mes confrères de la Société d'Archéologie de Bruxelles du résultat de mes recherches, j'en fis l'objet d'une conférence, au Palais de la Bourse, le 13 juin 1892.

J'y développai les nombreux arguments énoncés ci-dessus. Je m'attachai à démontrer, en m'appuyant sur des faits historiques et des documents puisés aux archives générales du Royaume, aux dépôts de Mons, de Tournai, de Lille et d'autres villes, en procédant par point de comparaison, en rencontrant tous les arguments étymologiques invoqués jusqu'ici, que, selon toutes probabilités et l'opinion d'un grand nombre d'historiens anglais, français, allemands et belges, à l'exception de M. Train, écossais, le grand canon d'Édimbourg a été forgé à Mons.

Ces considérations furent résumées dans un compte-rendu de ma conférence<sup>1</sup> de la manière suivante :

« M. de Behault trouve étrange la prétention d'un savant écossais, M. Train, de revendiquer cette bombarde célèbre, datant de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, comme un produit de l'art local. Il s'attache à démontrer que les historiens et les archéologues les plus en renom de l'Écosse, n'ont écrit, dans aucun de leurs ouvrages sur l'artillerie, que l'on ait fabriqué *des grandes bombardes de siège* dans leur pays, ni en Angleterre, au xv<sup>e</sup> siècle. La première mention, au sujet de la fabrication des canons en Écosse, a trait à des *bouches à feu de campagne* construites en 1497. Les archives de l'Angleterre et de l'Écosse possèdent des documents contemporains qui permettent d'affirmer que, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, plusieurs grandes bombardes de siège ont été fournies à ces pays par « la Flandre », dénomination sous laquelle on comprenait également le Hainaut. Les historiens, tant anglais que belges, sont d'accord pour admettre que

<sup>1</sup> *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. VII, pp. 123 et s.

toutes les pièces d'artillerie que possédait l'Angleterre, au xv<sup>e</sup> siècle, avaient été envoyées dans ce pays par les ducs de Bourgogne.

« Les archives du royaume de Belgique sont, au contraire, très riches en documents contemporains qui prouvent que l'industrie des grandes bombardes en fer forgé était, au xv<sup>e</sup> siècle, sous les ducs de Bourgogne, à l'apogée de sa renommée, dans notre pays, surtout dans les comtés de Hainaut et de Flandre. La ville de Mons était, à cette époque, dit l'historien anglais Sibald Scott, *le grand centre de l'industrie de l'artillerie*.

« M. de Behault prouve, par des extraits d'archives et d'auteurs contemporains, que l'on fabriquait à Mons, au xv<sup>e</sup> siècle, un nombre très considérable de grandes bombardes de siège.

« Quant au nom du canon, l'on ne peut admettre que *Mons* vienne de *Mollance*, ni de *monstre*. Ce dernier mot n'avait pas, avant le xvii<sup>e</sup> siècle, la signification qualificative de *grand*, de *monstrueux*. Le nom de *Meg* est le diminutif de *Margaret*. Or, Marguerite fut le nom donné, de préférence dans nos provinces, aux grandes bombardes de siège ; il faut donc admettre que *Mons Meg* signifie bien *Marguerite de Mons*. Après avoir fait remarquer la parfaite similitude de construction existant entre le *Mons Meg*, le *Dulle Griet*, de Gand, d'une part, et la bombarde de Bâle, d'autre part, ces deux derniers aux armes des ducs de Bourgogne, l'honorable membre conclut, d'après ce qui précède, que le *Mons Meg* a été forgé à Mons en 1476, comme on l'a toujours admis en Écosse, d'après la tradition. »

Après cet exposé, M. Saintenoy a demandé la parole et a dit, en résumé, ce qui suit : « L'origine du *Mons Meg* est très difficile à découvrir. Les savants écossais examinent la question sans rien affirmer.

« Dans *The life of queen Margaret and description of the Margaret's chapel of Edimbourg Castle*, on trouve les détails suivants :



« L'origine de ce canon qui a été appelé *Mons Meg*, *Munch Meg* et *Muckle Meg* est sujette à quelque discussion.

« D'après l'inscription de l'affût actuel, on apprend qu'il fut forgé à Mons en Flandre et qu'il fit entendre sa voix au siège de Norham, en 1497.

« L'inscription est attribuée à sir Walter Scott et tandis qu'il a été contesté que *Mons Meg* ait été au siège de Norham, d'une part, il a été admis, d'autre part, qu'elle fut présente au siège de Dumbarton, le 10 juillet 1489, et amenée à la Tour de Londres, en 1754.

« Il est évident que sir Walter Scott changea d'opinion par la suite.

« Plus tard, il écrit à M. Train, qui a produit l'évidence la plus satisfaisante en faveur de la tradition locale de Galloway sur l'origine du gros canon, et il dit : *Vous avez tracé si clairement sa parenté que désormais toute conjecture est mise de côté.* »

M. Saintenoy ajoute aux citations susdites, la réflexion suivante :

« On le voit, le grand écrivain écossais n'avait pas une conviction entière, mais peut-être le sentiment patriotique si développé chez lui, l'a-t-il emporté dans sa seconde opinion. »

Je répondrai en quelques mots à M. Saintenoy.

Il dit que « l'origine du *Mons Meg* est très difficile à découvrir et que les savants écossais examinent la question sans rien affirmer. »

Personne ne met en doute la difficulté que présente, faute d'un document précis, la solution de cette question. Mais n'est-ce pas le cas de toutes les questions relatives aux recherches de paternité des œuvres d'art pur ou d'art industriel produites par nos aïeux ? C'est précisément pourquoi je me suis attaché à étudier la question tant au point de vue historique que sous le rapport de l'art industriel, et je crois avoir prouvé, dans mon travail, par de nombreuses citations d'auteurs et de docu-

ments, qu'à l'époque où l'on ne connaissait pas l'art de forger les grandes bombardes de siège en Angleterre et en Écosse (au xv<sup>e</sup> siècle), cette industrie était à l'apogée de sa renommée dans les Flandres.

C'est pourquoi j'ai tenu à prouver par une étude comparative, accompagnée de planches à l'appui, la parfaite similitude des produits, ce qui m'a permis d'en tirer cette conclusion : On peut, en toute certitude, revendiquer le *Mons Meg* comme une production de la grande industrie de l'artillerie montoise sous les ducs de Bourgogne, tout comme l'on peut restituer, par l'étude des rapprochements, les œuvres d'art de tous genres, à des écoles parfaitement déterminées. Nier les résultats obtenus par ces études, sincèrement faites, serait nier, dans bien des cas, l'évidence elle-même.

Or, les documents précis faisant défaut dans des milliers de cas, on pourrait émettre des doutes sur la restitution aux écoles d'art anciennes de la plupart de nos produits nationaux. Cela n'est certainement pas admissible. Si l'on admettait une application aussi draconienne, il ne resterait plus qu'à se croiser les bras et à renoncer à étudier l'origine de nos chefs-d'œuvre que les étrangers ne manqueraient pas de tâcher de s'approprier pour rehausser le prestige artistique de leur pays aux yeux des autres nations.

Donc si « l'origine du *Mons Meg* est très difficile à découvrir », c'est une raison de plus d'étudier la question avec soin.

M. Saintenoy dit que « les savants écossais examinent la question sans rien affirmer ». Je le crois bien ! Et je suis persuadé qu'il en sera toujours ainsi. Car, malgré tout le désir qu'ils ont de revendiquer le *Mons Meg* comme un produit de l'Écosse, ils n'y parviendront jamais, puisque, je le répète, cette industrie n'existait pas chez eux, ni chez les Anglais, au xv<sup>e</sup> siècle ; je l'ai surabondamment prouvé, en m'appuyant sur les déclarations de savants et de spécialistes militaires dont plusieurs appartiennent même à la nation anglaise. Un seul a osé affirmer que le *Mons Meg* était

d'origine écossaise — on semble trop l'oublier, — c'est M. Train, écossais, et ce sont pourtant les arguments si faibles de cet écrivain — la légende de Galloway — que M. Saintenoÿ invoque ! Mais j'ai démolì, point par point, dans mon travail, ces arguments insolites, reconnus *ridicules* par les savants de l'Angleterre et des autres pays et je persiste à croire que sir Walter Scott n'a écrit à M. Train que par pure courtoisie ces mots : « *que désormais toute conjecture est mise de côté* », quant à l'origine du *Mons Meg*.

Il est impossible, en effet, qu'un historien aussi illustre que Walter Scott ait pu admettre de bonne foi, d'après un conte aussi stupide que l'est celui de Galloway, que *Mons Meg* ait été forgé en Écosse ! Quel qu'ait été chez le grand écrivain écossais « le développement du sentiment patriotique », il ne serait pas revenu sur sa première opinion en se basant sur des documents aussi fabuleux. Soyons en persuadés ; d'autant plus qu'il a été d'une extrême prudence et s'est servi du mot « *parenté* » et non « *origine* ».

L'éditeur du guide « *The life of Queen Margaret, etc.*, » n'était donc pas autorisé à dire que M. Train « avait produit l'évidence la plus satisfaisante en faveur de la tradition locale de Galloway sur l'origine du *Mons Meg* ».

On ne peut, en effet, déduire d'une légende aussi grotesque, la preuve qu'un canon géant a été construit dans une localité.

On a tort d'encore invoquer cette légende, et l'on devrait tâcher de prouver par des faits historiques et par des documents authentiques que l'on a fabriqué des grandes bombardes de siège, à cette époque, en Angleterre ou en Écosse. Or, on ne peut y arriver et voilà pourquoi l'on examine tranquillement la question chez nos voisins d'outre-Manche, « sans rien affirmer ». Le seul écrivain qui ait osé affirmer, s'est rendu suspect en invoquant, pour toutes preuves, une légende reconnue absurde par les écrivains anglais eux-mêmes. J'oppose à cette fable enfantine, les nombreux et riches renseignements contenus dans mon travail et puisés aux sources de l'histoire et de nos archives nationales.

“ Quoi qu'il en soit », dit le compte-rendu de la séance, “ M. Saintenoy a demandé » (dans le but de me répondre à la Société d'archéologie de Bruxelles) “ l'avis de son savant confrère M. Cadwallader J. Bates, vice-président de la *Newcastle Archaeological Society* et auteur du bel ouvrage d'archéologie monumentale : *The Border holds of Northumberland.* ”

Voici la traduction de la lettre qu'il a reçue :

“ M....,

“ Je suis heureux de savoir que je puis vous être de quelque assistance dans vos recherches sur l'histoire du *Mons Meg*. Vous trouverez des détails dans “ *les Comptes du Seigneur haut trésorier d'Écosse* », édités par Thomas Dickson, Édimbourg, 1877, vol. I (A. D. 1473 à 1498). Comme il est possible que vous ne trouviez pas ce livre à Bruxelles et que vous ayez quelque difficulté à bien interpréter le dialecte vieil écossais, si vous le voulez, je vais vous donner avis des faits les plus intéressants pour vous.

“ Le *Mons Meg* est mentionné, en premier lieu, le 10 juillet 1489, lorsque 18 sh. furent donnés, *by the king's command*, par ordre du roi, aux canoniers qui tirèrent (ceci à titre de pourboire, p. 115), au siège de Dumbarton lorsque le canon y fut amené d'Édimbourg.

“ Au même siège, il y avait un autre canon appelé *Duchal*, apparemment d'après le château de ce nom en Écosse (p. 123).

“ EN 1430, JACQUES I<sup>er</sup> AMENA DE FLANDRE UNE GRANDE BOMBARDE APPELÉE *Le Lion* (p. 221).

“ Une grande bombarde est également signalée en 1441 et fut au siège des châteaux d'Abercorn et de Threave, en 1445 (p. 222).

“ Le 10 avril 1497, 10 livres furent payées à John Mawar, l'ainé, comme à-compte pour avoir fait des roues pour la bombarde *Mons* (p. 328) et, le 27 du même mois, un paiement de 42 sh. 6 d. fut fait pour le même ouvrage (p. 332).

« Le 31 mai, 18 sh. furent donnés, par ordre du roi, aux canonniers pour le tir (castivy ?) du *Mons* au château d'Édimbourg (p. 338).

« *Mons* paraît avoir été amené du château à l'abbaye de Saint-Léonard, le 21 septembre, quand quatre grands câbles furent acquis pour elle (p. 347) et 14 sh. furent donnés aux musiciens qui jouèrent dans la rue devant lui (p. 348).

« Il n'y a pas de preuve positive qu'il fut au siège de Norham, bien que ce soit fort probable qu'il y fut transporté avec les autres artilleries qui y furent le 27 septembre (p. 359).

« Dans un inventaire pris en 1578, *Mons* est décrit comme suit :

« *Ane grit piece of forgit yron callit Mons* » (une grande pièce de fer forgé appelée *Mons*).

« En 1650, comme le *greit iron murderer Muckle Mons* (la grande meurtrière de fer, *Muckle Mons*).

« Et en 1678, comme *Any unsyzet callit Mons Meg, diameter at the muzell 19 1/2 inches and 8 inches at the chamber* (diamètre de la bouche 19 1/2 pouces et de la chambre 8 pouces).

« En octobre 1680, on lui fit tirer une salve en l'honneur du duc d'York. Il fut transporté à Londres en 1754, mais fut ramené à Édimbourg en 1829 (p. 223).

« M. DICKSON DIT QUE LA SUPPOSITION QUE LE CANON FUT IMPORTÉ DE FLANDRE DE LA VILLE DONT IL PORTE LE NOM, N'EST PAS IMPOSSIBLE (p. 221).

« Le nom de *Meg* ne lui fut pas appliqué avant 1650. Un autre canon porte également le nom de *Meg* et est appelé le *Dulle Griet*, c'est celui de Gand formé de douves cerclées comme *Mons* et est dit avoir été forgé en 1452, du temps de Philippe le Bon (p. 220 en note).

« Vous trouverez d'autres détails sur les canons à noms de villes dans ma notice sur Baneburg Castle (*Border Holds*, p. 257).

“ J'ignore s'il y a un détail quelconque dans les archives de Mons, relativement à la fabrication de l'artillerie au xv<sup>e</sup> siècle.

“ Veuillez agréer, etc.

(Signé) “ CADWALLADER J. BATES. ”

“ Northumberland, Heddou on the wall, 21 novembre 1891. ”

Le 20 mars 1892, le même savant écrit de plus :

“ Je viens justement de voir un passage dans une lettre de John Ramsay de Balmain, se qualifiant lui-même de Lord Bothwell, à Henri VII et datée de Berwick le 8 septembre 1496, dans laquelle il s'agit de *Mons Meg*, je crois.

“ Ramsay parlant des préparatifs des Écossais dit :

“ Je fus au château d'Édimbourg et vis les provisions ”  
” d'ordonnance.

“ L'ARTILLERIE SE COMPOSE DE ONZE GRANDS CANONS DE ”  
” COURTINES QUI FURENT ENVOYÉS DE FRANCE ; dix faucon-  
” naux ou couleuvrines, trente canons, etc., etc. ”

“ Cette lettre est imprimée dans l'appendice de l'*Histoire d'Écosse* de Pinkerton, vol. II, p. 440-441, Londres, 1797, d'après Cott. Ms. Vespasian CXVI, f<sup>o</sup> 152, au Musée britannique. ”

(Signé) “ CADWALLADER J. BATES. ”

En terminant, M. Saintenoy recommande la prudence pour la solution de cette intéressante question. Les documents laissent place au doute, mais la tradition permet de revendiquer, jusqu'à un certain point, le *Mons Meg* comme un produit de notre pays.

Comme on vient de le voir, M. Cadwallader J. Bates, historien de grande valeur, a fourni à M. Saintenoy des renseignements d'après les *Comptes du Seigneur haut trésorier d'Écosse*, (publiés par Dickson) qui ne nous étaient pas inconnus.

En effet, c'est à la même source que sir Sibald Scott a puisé ses renseignements, pour écrire une notice sur le *Mons Meg*, dans sa remarquable *History of the British Army, its origin, progress and equipement*, en deux gros volumes. A ce point de vue, la lettre de l'honorable savant ne nous est donc d'aucune utilité.

Mais nous sommes vivement reconnaissant à notre savant confrère, M. Saintenoy, d'avoir eu l'heureuse inspiration de demander des renseignements en Écosse dans le but de répondre à notre exposé, pièces à l'appui.

Combien il nous a été agréable de recevoir, grâce à son obligeant intermédiaire, de nouvelles preuves, de plus en plus concluantes, que le *Mons Meg* a été forgé à Mons !

En effet, M. Cadwallader J. Bates nous apprend que M. Dickson dit, dans son savant ouvrage, « QUE LA SUPPOSITION QUE LE CANON FUT IMPORTÉ DE FLANDRE DE LA VILLE DONT IL PORTE LE NOM, N'EST PAS IMPOSSIBLE ».

Donc voilà un grand écrivain *Écossais* qui ne revendique pas le *Mons Meg* et ne voudrait surtout pas le revendiquer en invoquant la légende de Galloway !

« M. Dickson », ajoute M. Cadwallader, « dit que le nom de *Meg*, ne fut pas appliqué au canon d'Édimbourg avant 1650. » On a vu plus haut que nous n'admettons pas cette supposition. Au surplus, si l'on devait accepter cette assertion comme véridique, elle ne ferait qu'ajouter un poids énorme à notre conviction que le *Mons Meg* n'a pas été forgé en Écosse, et voici pourquoi. En admettant que le nom de *Meg* n'aurait pas été donné à *Mons* avant 1650, cela ne ferait que prouver une fois de plus que la stupide légende de Galloway n'a jamais existé que dans l'imagination des *Écossais* ! En effet, ce serait, d'après cette fable, en 1455, que le nom de *Mons Meg*, aurait été donné au canon, du chef de *Mollance Meg*, la femme de son forgeron ! Donc tout le système sur lequel s'appuie M. Train croule par la base et sir Walter Scott a tout bonnement été mystifié ! Q. E. D. Cela,

au contraire, n'enlève qu'un seul argument en faveur de l'origine montoise, c'est l'appellation typique de « *Marguerite* », le nom du lieu d'origine « *Mons* » étant déjà très significatif à lui seul.

M. Cadwallader J. Bates dit qu'il « ignore s'il y a un détail quelconque dans les archives de Mons relativement à la fabrication de l'artillerie au xv<sup>e</sup> siècle ».

Il sera probablement heureux de prendre connaissance des renseignements contenus dans notre travail relativement à la preuve évidente que nous fournissent les anciens auteurs Montois et les archives nationales, concernant la fabrication importante des canons à Mons, au xv<sup>e</sup> siècle.

Enfin dans sa lettre du 20 mars 1872, M. Cadwallader J. Bates fournit un nouvel argument en notre faveur en nous apprenant que Pinkerton, dans son *Histoire d'Écosse*, publie une lettre de John Ramsay de Balmain, où il dit que le 8 septembre 1496, le matériel d'artillerie du château d'Édimbourg se composait entre autres de ONZE GRANDS CANONS DE COURTINES QUI FURENT ENVOYÉS DE FRANCE. Comme les historiens placent fréquemment, dans les documents anciens, des villes du Hainaut en France, il n'y a rien d'étonnant ici que l'on ait *France* au lieu de *Flandre*<sup>1</sup>. De plus, les canons

<sup>1</sup> Pour donner une idée de la confusion qui régnait dans la dénomination de nos contrées, au xv<sup>e</sup> siècle, je ne citerai que ce cas, entre cent, intéressant les arts du Hainaut.

Dans une note de M. Wyatt Papworth, publiée dans le *Journal of Proceeding*, 1888, n<sup>o</sup> 5, sur l'abbaye de Westminster, « il est fait mention d'un tombeau de Philippine de Hainaut fait, en 1376-77, par Hawkin Liège, pour le prix de 200 mark. Cet artiste est considéré par plusieurs comme étant Hennuyer et peut-être de Valenciennes. Nous le signalons aux archéologues belges. Peut-être à ce propos est-il bon de leur rappeler ce qu'en dit le regretté et excellent architecte G. Gilbert Scott dans ses *Gleanings from Westminster abbey* : « La tombe de Philippine de Hainaut approche de celles-ci (les tombes d'Edmond de Lancastre et d'Aymer de Valence) comme beauté et intérêt. C'est sans doute l'œuvre d'un artiste étranger, car dans les comptes de ses frais de construction encore existants, il est dit qu'elle



Hennuyers étaient souvent embarqués pour l'Angleterre et l'Écosse dans des ports français.

Quoi qu'il en soit, d'après Pinkerton, les seuls *grands canons* qui appartenaient au xv<sup>e</sup> siècle au château d'Édimbourg *n'avaient pas été forgés en Écosse*, voilà encore une nouvelle preuve de l'impossibilité de placer le lieu d'origine de fabrication du *Mons Meg* dans ce pays.

M. Saintenoy, en terminant, recommande la prudence pour la solution de cette intéressante question. Mais quelle est la prudence à avoir dans un travail de ce genre ? C'est précisément de ne s'appuyer que sur l'histoire, sur les documents des archives et les études de comparaison qui permettent de restituer des œuvres d'art ou industrielles à des écoles bien déterminées. C'est ce que nous avons fait.

Nous recommanderons, à notre tour, d'être on ne peut plus prudent en ne s'appuyant pas sur des légendes qui appartiennent au domaine de la fable.

Enfin M. Saintenoy veut bien reconnaître que la tradition permet de revendiquer, jusqu'à un certain point, le *Mons Meg* comme un produit de notre pays. C'est bien généreux de sa part, « *quand les documents laissent place au doute* ». Mais pourquoi cette restriction : « *jusqu'à un certain point* » ? J'ai prouvé dans mon travail que c'est à tous les points de vue : historique, archéologique, étymologique et artistique. L'Écosse pourrait-elle revendiquer *jusqu'à un certain point* le *Mons Meg* comme un produit de son pays, en se basant sur la fameuse légende de Galloway ? Car en dehors de cette bonne farce, j'attends un argument sérieux, un seul !

Un mot pour finir : on s'est occupé à Liège de la conférence que j'ai donnée à la Société d'archéologie de Bruxelles, le

a été exécutée par un « *Hawkin Liège, DE FRANCE* ». Son caractère semble plutôt *flamand* que français et il est très possible que cet artiste fut de Valenciennes, où se trouvait la Cour de la reine Philippine ». (*L'Émulation*, publication mensuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique, 14<sup>e</sup> année, 1889, n<sup>o</sup> 1, p. 15.)

13 juin 1892. Dans son numéro du 19 juillet suivant, le *Journal de Liège* publiait ce petit article :

« L'industrie de la fonderie des canons en Belgique n'a pas toujours été liégeoise comme beaucoup se le figurent et comme je le croyais moi-même avant d'avoir entendu une intéressante conférence donnée au Cercle archéologique par M. de Behault.

« C'est à Mons qu'elle s'établit dès la fin du moyen âge. Le célèbre canon de Gand, le *Dulle Griet*, est sorti des ateliers montois. Il en est de même du canon gigantesque qui se dresse sur les remparts du château d'Édimbourg.

« Actuellement les Écossais publient divers opuscules remplis d'arguments tirés par les cheveux pour chercher à revendiquer l'honneur de l'avoir construit. Malheureusement leur industrie sidérurgique ne date que du siècle dernier. De plus une antique inscription, reproduite grâce à Walter Scott lui-même, porte en toutes lettres que le canon fut fondu à Mons, *in Flandriâ*.

« Il est construit exactement comme le canon de Gand. Il s'appelle *Mons Meg* c'est-à-dire *Marguerite de Mons*; *Meg* en écossais est l'abréviation de *Marguerite*, comme *Griet* en flamand<sup>1</sup>.

« Les grosses pièces d'artillerie étaient désignées, à cette époque, sous le nom de « *Marguerite* ».

« Comment une industrie jadis célèbre a-t-elle pu se déplacer et disparaître au point que, sans des chercheurs comme M. de Behault, il soit difficile d'en retrouver le souvenir ? C'est le secret des guerres et des révolutions.

(Signé) : F. M. R. »

Il va de soi que je ne peux m'arrêter à rectifier les erreurs qui se sont glissées dans cet article. J'ai tenu à consigner ici que Liège, siège de la Fonderie Royale de canons, n'est pas restée indifférente à notre étude.

AR. DE B. DE D.

<sup>1</sup> *Magrite*, « en patois de Mons ». *Marie groète*, femme dont on fait peur aux petits enfants. (HÉCART, *Dictionnaire rouchi-français*, p. 292.)

UN

# INVENTAIRE MONTOIS

DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.



Un inventaire est un état détaillé de tous les objets trouvés dans une recherche faite à cet objet ; il a pour but de conserver les droits des tiers intéressés et de mettre obstacle à la fraude. C'est un véritable catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, soit les biens, soit les meubles, soit les titres et papiers d'une personne, d'une maison.

L'étude des inventaires présente un grand intérêt, une grande utilité pour l'histoire et l'archéologie ; dès longtemps les savants et les chercheurs ont scrupuleusement étudié tous les états de biens, de titres et papiers qu'ils ont pu rencontrer.

L'examen des catalogues de meubles a été plus négligé, cependant rien ne retrace mieux l'histoire intime d'une catégorie sociale que l'étude de son mobilier :

Montre moi tes meubles et je dirai qui tu es !

Malheureusement l'abandon et l'oubli dans lesquels on a laissé les inventaires de meubles leur ont été fatals en en faisant disparaître un grand nombre ; ceux qui restent n'en sont que plus précieux. Je possède dans mes archives plusieurs de ces curieux documents ; celui dont je m'occupe aujourd'hui est le plus volumineux (environ deux cents pages petit in-folio), et est du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Malgré cette modernité relative, et peut-être à cause de cette modernité, j'espère que *mon* inventaire plaira, qu'il intéressera à plus d'un point de vue. Il est montois et d'une période de grande splendeur, alors que la capitale du Hainaut était en quelque sorte une ville de cour. Jamais d'ailleurs cette époque n'a été ni surpassée, ni même égalée. Mons présentait de bien grandes ressources au XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'art de construire et d'orner les maisons était poussé fort loin. Je pourrais énumérer les œuvres vraiment artistiques, qui meublent aujourd'hui encore plusieurs habitations de nos concitoyens et d'autres, — c'est le plus grand nombre, — que l'indifférence ou le mercantilisme de leurs propriétaires ont fait passer à l'étranger. . . . ce que j'ai connu du mobilier des grands hôtels (du siècle dernier) me permet de dire que nos artistes d'alors étaient doués d'une activité étonnante et que leur talent varié savait se plier à tout<sup>1</sup>.

Mais, qu'on le sache bien, ce n'est pas d'un de ces mobiliers de grands hôtels dont il doit être question ici, mais d'un ameublement *moyen*, vrai type d'un luxe assez cossu mais normal, à l'usage de la classe dirigeante de l'époque : haute bourgeoisie, noblesse nouvelle, aristocratie féodale.

L'habitation inventoriée était sise rue de Nimy<sup>2</sup>; elle appar-

<sup>1</sup> DEVILLERS. *Passé artistique de la ville de Mons*.

<sup>2</sup> « Le dix de septembre 1770, j'ai acquis constant mon mariage avec la dame Marie-Sophie-Félicité M...., mon épouse, une maison et héritage sis en cette ville, rue de Nimy, faisant coin de la rue des Fossets, tenant aux héritiers de la dame veuve du conseiller Huet, en laquelle je réside, etc. » (Chassereau du seigneur d'E..., f<sup>o</sup> 122; dans mes archives.)

Cette maison fut louée pour six ans, premier paiement Noël 1782, à Madame de Choiseul. (Même source.)

Elle fut acquise, le 13 janvier 1803, par Édouard Jérôme-François-Joseph comte d'Auxy de Launois et la dame son épouse Alexandrine-Joséphine Rose de Wolff d'Ergy. L'immeuble portait alors le n<sup>o</sup> 167 et tenait aux héritiers des enfants Huet (c'est actuellement les n<sup>os</sup> 18 et 20).

tenait à une famille' établie à Mons durant le xvii<sup>e</sup> siècle, qui y prospéra et fut anoblie en 1740.

Je ne me propose pas de reproduire *in extenso* les deux cents pages in-folio du catalogue, c'est grand dommage peut-être, mais cela serait fort long et certainement ennuyeux. Je me bornerai à rapporter les articles les plus curieux, en les annotant, le cas échéant, et en les commentant de mon mieux.

Voyons d'abord le préambule de la pièce.

#### « INVENTAIRE

» des meubles et effets, argent monnoyé, bijoux, *argenteries*<sup>2</sup>  
 » et autres trouvés en la maison mortuaire de Dominique-  
 » Joseph-Xavier de \*\*\*, écuyer, seigneur d'E...<sup>3</sup>, décédé en  
 » la ville de Mons, le 11 octobre 1781, auquel a été procédé  
 » par Léopold-Alexis-Joseph Le Maire, écuyer, seigneur de  
 » Sars-le-Comte, Charles-François-Xavier-Joseph Dobies,  
 » écuyer, et l'avocat Visbecque (tous trois exécuteurs du  
 » testament dudit sieur d'E..., passé en la ville de Mons, le  
 » 26 septembre dernier), en présence de Joseph Colmant et  
 » Nicolas-Joseph Bocquet, hommes de fief du pays et comté  
 » de Hainaut, à ce spécialement requis et appelés, le 11 octo-  
 » bre 1781 à huit heures du matin. »

La cuisine <sup>4</sup> et ses dépendances : cuisine basse, pâtisserie, sommellerie, etc., contenaient une belle *batterie* dont les ustensiles étaient, pour la plupart, en cuivre battu tant rouge que jaune.

<sup>1</sup> Elle était de robe et d'épée et donna à sa ville natale des avocats, des conseillers au conseil souverain, des échevins, etc.

<sup>2</sup> Un belgicisme toujours en honneur : les argenteries pour l'argenterie.

<sup>3</sup> Il était né à Mons, le 4 septembre 1730, et mourut par conséquent à l'âge de 42 ans. Il épousa à 27 ans une veuve de 26 qui mourut trois ans avant lui et dont il eut sept enfants dont cinq vivants au décès du père, quatre filles et un garçon mort jeune.

<sup>4</sup> J'ai suivi naturellement l'ordre de l'*Inventaire*.

La vaisselle des *gens*, en étain, se composait de six douzaines d'assiettes, de plats, de gobelets et de brocs.

A remarquer dans la cuisine : deux fusils de chasse, dont un à un coup, deux pistolets d'arçons <sup>1</sup>, un tournebroche à poids.

L'écurie renfermait deux chevaux anglais de *poil étournois* et les remises et dépendances : quatre paires de harnais complets, dont un de campagne, et deux voitures : un carrosse dit coupé anglais et un diable <sup>2</sup>.

Il y avait dans les communs une chambre à coiffer munie des ustensiles nécessaires : entre autres, une caisse garnie en cuir contenant un plat à barbe, deux boîtes à savon et un pot à l'eau, le tout en argent *hachez* <sup>3</sup>.

Le cabinet à l'argenterie, aux porcelaines, à la vaisselle en général était bien garni. On y rencontrait notamment : plus de 13 douzaines d'assiettes de porcelaine ; 9 douzaines d'assiettes et 30 plats d'étain d'Angleterre, à contours <sup>4</sup> ; 3 douzaines de carafes diverses en cristal taillé.

18 chandeliers d'argent, ciselés et non ciselés, avec et sans armoires <sup>5</sup> ; 5 douzaines de services d'argent, la plupart avec les armoires de M. d'E... ; 2 belles cafetières, 2 réchauds, 3 louches, un calice et une grande quantité d'objets en argent et aussi en vermeil.

Les appartements du rez-de-chaussée se composaient de

<sup>1</sup> Jadis, à la ville et à la campagne, les armes à feu se trouvaient à la cuisine. C'était afin de les mettre à l'abri de l'humidité sans doute.

<sup>2</sup> C'était aussi un carrosse coupé mais sans panneaux ni glaces, monté haut sur un train fort long et ne contenant que deux places comme le cabriolet.

V. P. Lacroix, XVIII<sup>e</sup> siècle; Institutions, usages et coutumes, p. 311, fig. 320. Paris, Firmin Didot, 1875.

<sup>3</sup> Probablement le Ruolz de l'époque. Plus loin le mot est écrit : haché, toujours par un petit h, mais après on le trouve avec un grand H.

<sup>4</sup> C'est-à-dire *godronnés*.

<sup>5</sup> Celles du défunt.

trois salons, d'une salle à manger, d'une antichambre et d'un vestibule.

Le tout largement pourvu de meubles, bien décoré, garni de nombreux trumeaux à glaces et de tapisseries de papier sur toile<sup>1</sup>.

Voici pour ces différentes pièces les articles les plus curieux de l'inventaire.

*Dans la salle à manger* : 2 pendules dont l'une à deux ressorts et sonnerie, garnie en fleurs de cuivre doré, marquée sur le cadran : Gilles Lainé, à Paris ; l'autre à un seul ressort, aussi garnie de cuivre doré, avait pour inscription : Durant, à Paris. Un pot pourri de faïence, 16 livres (!) de poudre à poudrer, une écritoire d'ébène.

Dans un bureau marqueté se trouvait le numéraire ; 2 montres en or que portait le défunt, l'une de Vauchez, à Paris, l'autre de Berthoud, aussi de Paris ; 5 cachets breloques en or, 2 en argent, deux portaient les armoiries du sieur d'E... et deux ses armes et celles de sa femme.

Dans le premier salon : un forté piano marqueté ; 4 dessus de portes et cheminée, tableaux médaillons<sup>2</sup>.

Dans le second salon : une grande table de marbre de Gènes, sur pied sculpté et doré ; une table marquetée d'un damier portant en forme de tiroir un jeu de *tocadille*<sup>3</sup> avec des pions, cornets et dés ; 6 fauteuils sculptés, peints et dorés, recouverts de satin rebroché à raies et 8 chaises pareilles.

<sup>1</sup> Les papiers de tenture sur toile s'inventoriaient.

<sup>2</sup> Presque les seules peintures rencontrées dans la maison.

<sup>3</sup> Un jeu de dames ou une sorte de tric-trac probablement. Le jeu de dames remonte aux Romains, mais quel était-il ? On ne le sait pas d'une façon positive. Le *lusus latronum* se jouait sur une table ou damier, *abacus* ou *alveus* ou *alveolus*, ou *tabula latrum cularia*, divisée en casiers, comme nos échiquiers, portant, d'ordinaire, sur l'autre face une *tabula aleatoria*, avec des lignes, sur laquelle se jouait, entre autres, le *lusus duodecim scriptorum*, fort semblable au jeu de tric-trac. V. *Doc. et Rapp. de la Société archéol. de Charlevoix*, t. XVIII, pp. 423 et 424.

Dans le troisième salon : une paire de chenets de fer garnis d'argent haché, des assiettes de porcelaine de la Chine ; un service à thé de la même porcelaine ; des confituriers et des pots à la crème ; un second service à thé d'une autre porcelaine non spécifiée.

Dans l'antichambre : un surtout de dessert composé de cinq pièces à miroirs, encadré d'argent haché et orné de fleurs d'Italie ; 20 figurines en biscuit ; des porcelaines de la Chine (et autres provenances) ; quelques objets en faïence.

Une tapisserie de toile peinte, fond bleu, baguettes dorées, lambris et devant de cheminée.

Un moulin marqueté à dévider des fuseaux ; quelques *bo-cailleries*<sup>1</sup>.

Le vestibule était orné d'un croc à la viande garni de son étamine grise. Ce garde-manger est encore le nôtre, mais il se place moins en vue de nos jours.

A l'étage on rencontrait, après un corridor meublé, la chambre de M<sup>lle</sup> Rose fille aînée du défunt<sup>2</sup>. Le mobilier de cette chambre était complet, mais d'une grande simplicité.

L'appartement du maître de la maison se composait d'une grande chambre et de deux cabinets, dans l'un desquels l'on pouvait coucher, l'autre servait de garde-robcs.

Beaucoup de meubles dans cette chambre. Deux tableaux, les portraits de M. et M<sup>me</sup> d'E..., cadres dorés.

Un *bonheur du jour* marqueté, à dessus de marbre blanc, renfermait dans un tiroir : des bas de soie, des dentelles et des manchettes garnies de broderies. Dans un grand secrétaire marqueté étaient réunis une foule d'objets, dont les suivants sont à noter : une paire de boucles de femme<sup>3</sup>, à pierres montées en argent ovales.

<sup>1</sup> Terme de ce temps, pour objets divers de peu de valeur. On dit à présent : *menuaillcs*.

<sup>2</sup> Elle était dans sa quatorzième année,

<sup>3</sup> Boucles de chaussures.



Une pareille paire de boucles, carrées.

Une paire de boucles d'argent, aussi de femme, montée à la d'Artois <sup>1</sup>.

Une paire de boucles d'homme, argent fond doré, aussi à la d'Artois.

Une montre émaillée.

Une boîte au rouge, d'or ciselé.

Une boîte d'écaille à médaille cerclée d'or.

Un étui d'or jaune et rouge, ciselé, dans un étui de galuchat <sup>2</sup>.

Un couteau à manche de nacre de perle garni en or, dans un étui de galuchat.

Un couteau à plusieurs lames, dont l'une d'argent, manche nacre, garniture d'argent.

Un couteau de toilette, manche nacre et argent.

Plusieurs médailles d'argent dont l'une représentant Saint Ghislain.

Un hochet monté en or.

Un cachet de cristal, à trois faces, armes de M. et Mad. d'E...

Deux bagues à brillants avec anneaux d'or, l'une montée en rosette, l'autre figurant un chiffre.

Une tabatière d'écaille rouge à double fond.

Quelques *menutés* <sup>3</sup>.

Deux grandes boucles d'oreilles de diamants, à trois pendants ; un collier de diamant, auquel pend un diamant taillé en cœur ; une bague de diamants en rosette, montée en or, composée de 8 pierres de table et 32 roses.

Un ménage de poupée, d'argent, composé de 22 pièces.

Des dentelles, Valenciennes et autres.

Un télescope de poche, deux lorgnettes.

<sup>1</sup> Le comte d'Artois (Charles X) était l'oracle de la mode.

<sup>2</sup> Peau d'une espèce de raie.

<sup>3</sup> Autre expression, V. note 1, p. 102.

Le cabinet garde-robres renfermait bien des choses, entre autres :

Une robe et jupe de *sixte* à fleurs rouges, fond blanc, garnie de *millerets*<sup>1</sup> et de gaze.

Une jupe et capotin de satin à raies rouges et blanches.

30 paires d'engageantes de mousseline évanillées.

3 paires de culottes de velours sur soie

Une robe de chambre avec sa veste de Sicilienne, doublée de taffetas vert.

Une veste de mousseline brodée en or avec doublure de taffetas rose.

Un habit et culotte de drap écarlate brodé d'or, doublure de taffetas blanc.

Une veste de taffetas blanc brodé en ruban, doublée de rolet blanc.

Une veste de satin brodée en soie, piquée de même, doublée de satin blanc.

Un gilet et une culotte de nankin de couleur *merdoie*<sup>2</sup>.

Une culotte de satin noir doublée de toile.

Une veste de drap gris doublée coton.

Un habit de drap bleu, moucheté de noir et blanc, à boutons d'acier<sup>3</sup>.

Un froc de bison, ventre de biche, moucheté noir et blanc, bordé de galonnette d'or, à boutons d'acier.

Habit, veste et deux culottes de velours de printemps, de quatre couleurs, doublé d'un croisé de soie, blanc.

Une veste de satin blanc, mouchetée et brodée, en ruban, doublée de rolet blanc.

<sup>1</sup> Sorte de bas de robe.

<sup>2</sup> Pour les hommes, les couleurs préférées furent les nuances douteuses du brun, du jaune, du vert. On leur donna des noms peu relevés, tels que *moutarde*, *boue de Paris*, *caca-dauphin*, et celui de *merdoie* fut retrouvé. QUICHERAT, *Hist. du costume en France*, p. 604.

<sup>3</sup> Je pense que les mouchetés devinrent à la mode en 1778.

Un habit, veste et culottes de soie rose ondé, à bouquets blancs, doublure de taffetas blanc.

Une veste de satin gris, brodée en soie, doublée de rolet blanc.

Une veste de satin blanc, brodée or et soie, doublure de satin blanc.

Une veste de satin gris blanchâtre, brodée en paillettes or et argent, doublée satin blanc.

Une veste de taffetas blanc, brodée en soie doublure de rolet blanc.

Deux culottes et une veste de nankin.

Un habit et culottes de camelot gris à l'anglaise<sup>1</sup>.

Un habit de drap de couleur puce<sup>2</sup>, brodé en paillettes d'or, doublé de soie de même couleur.

Un habit de couleur café boutons d'argent à perles, doublé de taffetas de même couleur.

Habit, veste et culotte de drap ardoise, boutonniers et boutons brodés en or.

Un habit, veste et deux culottes de soie à gros grain, rayée et mouchetée de blanc.

Un habit et culotte de taffetas gorge de pigeon transparent, doublure de taffetas blanc.

Des bas de soie blanche, grise et noire, d'Italie et de Paris ; des chapeaux noirs, un gris à bords bruns.

Un fouet à poignée d'écaïlle garnie d'argent ; des cannes, entre autres un grand jonc, pommeau et œillets d'or et une

<sup>1</sup> L'imitation des costumes et des mœurs anglaises n'était pas un triomphe décerné à leur goût, à leur industrie, à leur supériorité dans les arts ; c'était le désir de naturaliser en France leurs institutions, leurs libertés... la simplicité des coutumes de l'Angleterre permettant d'ailleurs de dérober à un éclat gênant tous les détails de la vie privée. V. DE SÉGUR, *Mém.* t. I, p. 25 ; t. II, p. 31.

<sup>2</sup> En 1775, Marie-Antoinette parut devant Louis XVI avec une robe de taffetas de couleur rembrunie. « C'est la couleur des puces », dit le roi. Le mot fait fortune ; toute la cour se met couleur de puce ; Paris et la province imitent la cour. QUICHERAT, *loc. cit.*

petite canne de bois avec pommeau en or de Manheim ; une épée de deuil, une épée à garde d'acier damasquinée en or, une épée à garde d'acier, fourreau blanc, ceinturon rose.

Une autre chambre à coucher avait une alcove et trois cabinets dont un à coiffer. Cette chambre était tendue d'étoffe ; les baguettes, les lambris, les meubles, bois de lit et fauteuils étaient dorés.

L'un des deux cabinets de l'alcove renfermait une harpe<sup>1</sup>, dans sa caisse doublée de drap vert, et une commode contenant le *reste*<sup>2</sup> de la garde-robe du sieur défunt :

Un habit de ratine prune de monsieur avec boutons brodés, fond nacre de perle.

Un habit, veste et culotte de velours moucheté, à fond lilas, doublé de satin blanc.

Un habit, veste et culotte de drap gris, brodé en paillettes d'or, doublé d'un croisé de soie rouge.

Un habit, veste et culotte de couleur merdoie, brodé en paillettes d'or, doublé d'un croisé de soie blanche.

Habit, veste et culotte de velours cannelé, à boutons de traits brodés, doublé de satin blanc.

Un habit de drap de vigogne, brodé en différentes couleurs et doublé de satin vert-pomme.

<sup>1</sup> Cet instrument, connu de toute antiquité, l'était peu en France au commencement du 18<sup>e</sup> siècle. Ce fut vers 1763 qu'il commença à obtenir sa plus grande vogue. Ce fut à cette époque que, grâce à son talent d'harpiste, le célèbre Beaumarchais dut son entrée à la cour de Louis XV.

<sup>2</sup> M. d'E... devait être un talon rouge ; je trouve dans l'inventaire du mobilier de sa maison de campagne un nouvel *etc.* à sa garde-robe : un froc de drap gris et un de camelot gris, un habit moucheté, fond café au lait et boutons nacre de perle ; un habit de drap gris ; un habit de drap ventre de biche à boutons d'acier uni ; un autre habit de drap brun moucheté avec des boutons d'acier à côtes, une veste de satin gris brodée en soie de diverses couleurs et une veste de satin blanc brodée de même ; une culotte de satin noir et une culotte, soie et coton olive, à gros grains.

Une veste, satin vert-pomme, brodée en or de différentes couleurs, culotte pareille.

Habit, veste et culotte d'été, argent et soie de couleur, doublure de satin vert-pomme.

Habit et culotte de soie lilas, brodé en or et perles de diverses couleurs, doublure de taffetas blanc.

Une veste de drap d'argent, brodée en différentes couleurs et doublée de taffetas blanc.

Une veste de même, celle-ci brodée or et soie de diverses couleurs et doublée de satin blanc.

Une veste de même, doublée de croisé blanc de soierie.

Une veste de satin blanc, brodée en chenilles, doublée de satin blanc.

Une veste, satin blanc, piquée et brodée en soie de diverses couleurs.

Enfin, plusieurs coupons de belles étoffes.

La bibliothèque était installée dans une petite pièce meublée *ad hoc*. Elle renfermait des centaines de volumes, catalogués sous plus de 300 numéros<sup>1</sup>, et se composait notablement d'ouvrages sérieux de théologie, de jurisprudence, de sciences, d'histoire et de littérature ancienne<sup>2</sup>, moderne<sup>3</sup> et contemporaine.

Un certain nombre d'années de quelques périodiques<sup>4</sup>, ils étaient rares ; une ample collection de brochures (pièces de

<sup>1</sup> L'inventaire en fut fait sans méthode aucune.

<sup>2</sup> OVIDE, CICÉRON, QUINTE-CURCE, PHÈDRE, etc.

<sup>3</sup> Les œuvres de MOLIÈRE, REYNARD, RACINE, BOILEAU, GRESSET, CORNEILLE, CRÉBILLON père, MARIVAUX, MONTESQUIEU, MARMONTEL, LA BRUYÈRE et même VOLTAIRE, etc., etc.

<sup>4</sup> *Le Mercure de France*, 1763 à 1778. *L'Esprit des journaux*, 1777. *L'année littéraire*, 1763. *L'abeille littéraire*, les *Annales de Linguet* et le *Journal de Genève*, 70 livraisons environ. Sept volumes du *Journal de Bouillon*. L'année 1776 du *Journal politique et littéraire*. 46 cahiers des *Annonces des Pays-Bas* et quelques cahiers du *Mercure des Pays-Bas*.

théâtre), quelques livres... joyeux <sup>1</sup> complétaient cette bibliothèque qui était celle d'un homme de goût assurément.

La lingerie, contiguë à la bibliothèque, était comble selon la manie de nos aïeules. A remarquer les relevés suivants :

100 chemises <sup>2</sup> et 132 cols de mousseline d'homme ; 7 services de table damassés, 60 nappes et plus de 300 serviettes. Des vêtements d'intérieur en basin blanc pour hommes ; des garnitures de toilettes en mousseline garnies de taffetas bleu ou rose, etc., etc.

La chambre à linge renfermait également la garde-robe de la défunte, Madame d'E..., dont une partie était renfermée dans l'un des cabinets de Monsieur <sup>3</sup>.

En voici le détail.

Une robe de satin juju <sup>4</sup> avec sa garniture en gaze bordée en chenilles.

Une garniture complète de robe de gaze, ornée en fleurs d'Italie et rubans.

Un déshabillé de gros de Tours rayé et un déshabillé à raies plus grandes.

Un déshabillé de taffetas cerise garni de blondes.

Une robe et jupe de Perse fond bleu avec broderies en or au tambour.

Une robe et jupe de Perse fond blanc et couleurs garnie de millerets.

Une robe et jupe de taffetas chiné, à raies bleues et blanches, avec garniture de même.

<sup>1</sup> Les œuvres de VADÉ, de DORAT, de CRÉBILLON fils, de PANARD, le vaudevilliste : *Les nouveaux contes à rire*, *Aventures de Roquelaure*, *L'Abeillard supposé* ; *L'art de p...*, avec fig..

<sup>2</sup> A moins de procédés de blanchissage plus parfaits que les nôtres, on devait à cette époque porter du linge rappelant comme couleur celui de l'archiduchesse Isabelle pendant le siège d'Ostende. D'autant que l'on ne lessivait généralement qu'une fois l'an, après Pâques.

<sup>3</sup> Tout au moins ce qui en restait alors.

<sup>4</sup> Quelle était cette couleur ?

Une robe et jupe dite à la Dauphine <sup>1</sup> rebrochée fond bleu et autres couleurs, garnie en gaze avec guirlande et millerets.

Une robe et jupe fond blanc, de gros de Tours rebroché en bouquets de couleurs.

Une robe et jupe, gros de Tours, rebroché fond gris et raies jaunes.

Une robe et jupe de satin rebroché, fond vert, raies blanches avec garniture de même et millerets en chenille verte.

Une robe et jupe de satin rebroché, fond blanc et bouquets juju <sup>2</sup>, garniture millerets.

Une robe avec jupe de satin fond blanc à raies noires et garniture gaze.

Une canne à parasol vert.

Pour mémoire : des habillés, des jupes et des corsets, le tout de basin blanc et en notables quantités.

A noter encore : un mantelet de blondes noires, un habillement de *masque* <sup>3</sup> pour homme, de toile lustrée grise, garni en soie verte et rouge ; un même habillement pour femme, de toile lustrée rose garni de ruban vert, un autre de même plus grand ; un habillement de toile lustrée rouge, le corset noir garni de rubans noirs et roses ; un corset noir garni d'or faux ; un habillement de mascarade faux or et argent.

Une pelisse d'homme en camelot gris ; deux pelisses de peau de tigre pour chevaux.

Deux chaises tapissées de panne jaune ciselée, trouvées en la loge du défunt à la salle de *spectacle*.

Dans le grand grenier, au milieu d'une quantité notable d'objets divers et de *bocalleries*, à remarquer un grand

<sup>1</sup> L'infortunée Marie-Antoinette, femme de Louis XVI ; élevée avec la simplicité qui était de tradition dans la maison d'Autriche, au lieu de réformer la cour de France, elle se laissa gagner par l'exemple de luxe fou que donnait cette cour et conquit facilement l'empire de la mode ; ce fut son seul tort peut-être, elle l'expia cruellement.

<sup>2</sup> V. la note 5, p. 108.

<sup>3</sup> Pour mascarade, carnaval.

clavecin avec son lutrin, un psalterion<sup>1</sup> aussi avec son lutrin, une vieille harpe, un clavecin démonté et une vieille, aujourd'hui l'instrument favori des petits savoyards.

Il reste la cave à visiter. Sa *richesse* n'était pas excessive : 1390 bouteilles au plus ! On ne buvait pas comme on a bu depuis, comme on buvait encore naguère.

Voici la liste des vins et le nombre des bouteilles ou carafons de chaque espèce<sup>2</sup> :

- 3 *carafons*<sup>3</sup> de vin muscat,
- 33 *boutillons* de vin de Corse<sup>4</sup>,
- 118 bouteilles de vin de Bourgogne,
- 140 bouteilles et 36 carafons de vin de Beaune,
- 220 *carafons* de vin de Pomard,
- 68 *carafons* de vin de Rhin godronné<sup>5</sup>,
- 55 bouteilles de vin de Rhin,
- 9 *carafons* de vin de Graves,
- 12 bouteilles de vin d'Anjou blanc,
- 100 id. environ de vin gâté<sup>6</sup>,
- 167 id. de vin blanc d'Anjou,
- 5 id. de vin de Rhin,

Une pièce de vin rouge de Sillery et une 1/2 pièce de vin de Vouvray<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Les modernes ont appelé *Psaltérion* une espèce de harpe triangulaire, montée de treize cordes en fil de fer ou en laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Cet instrument se joue des deux mains, en mettant aux doigts des anneaux plats, d'où sort un fort tuyau de plume pointu. BOUILLET, *Dict. des Sciences*, etc.

<sup>2</sup> On remarquera l'absence des crus du Bordelais, si peu appréciés d'abord, si justement estimés ensuite.

<sup>3</sup> Espèce de bouteille alors en usage en Belgique.

<sup>4</sup> Un vin corsé, sans jeu de mots, comme tous les vins du Midi ; il s'en importe encore en Belgique comme vin d'ordinaire.

<sup>5</sup> On cachetait déjà les vins.

<sup>6</sup> On laissait fortement vieillir les vins. — Indè...

<sup>7</sup> C'est sans doute notre vin de Tours, Vouvray est un village d'Indre-et Loire voisin de la ville de Tours.



Les seigneur et dame d'E... possédaient une habitation d'été à Ghlin' qui était déjà le tusculum des Montois. Outre cela, le défunt avait un appartement dans une ferme du fief d'E.... Le mobilier de Ghlin était très simple, mais complet, celui d'E... très sommaire, un campement de chasseur.

Mon examen est terminé.

J'espère qu'il donnera au lecteur, sans trop d'ennui, un idée suffisante d'un train de maison ordinaire, dans la bonne ville de Mons, à la veille de cette épouvantable crise sociale de la Terreur de 93, de cette révolution française, qui emporta « dans le vent de sa colère, le trône, l'Église, l'aristocratie ; qui déchaîna sur l'Europe la victoire tricolore et émut le monde<sup>2</sup> ».

C<sup>te</sup> A. D'AUXY DE LAUNOIS

*Le Moustier, 1<sup>er</sup> Janvier 1893.*

---

<sup>1</sup> Acquisition faite d'une maison de campagne, jardin et héritage à Ghlin, de la dame douairière comtesse de Dombasle, le 25 mars 1776.

Cette habitation fut louée en 1784 au comte d'Auxy de Neufvilles. Chassereau cité, f<sup>o</sup> 123. Elle était située Marais-aux-Chardons.

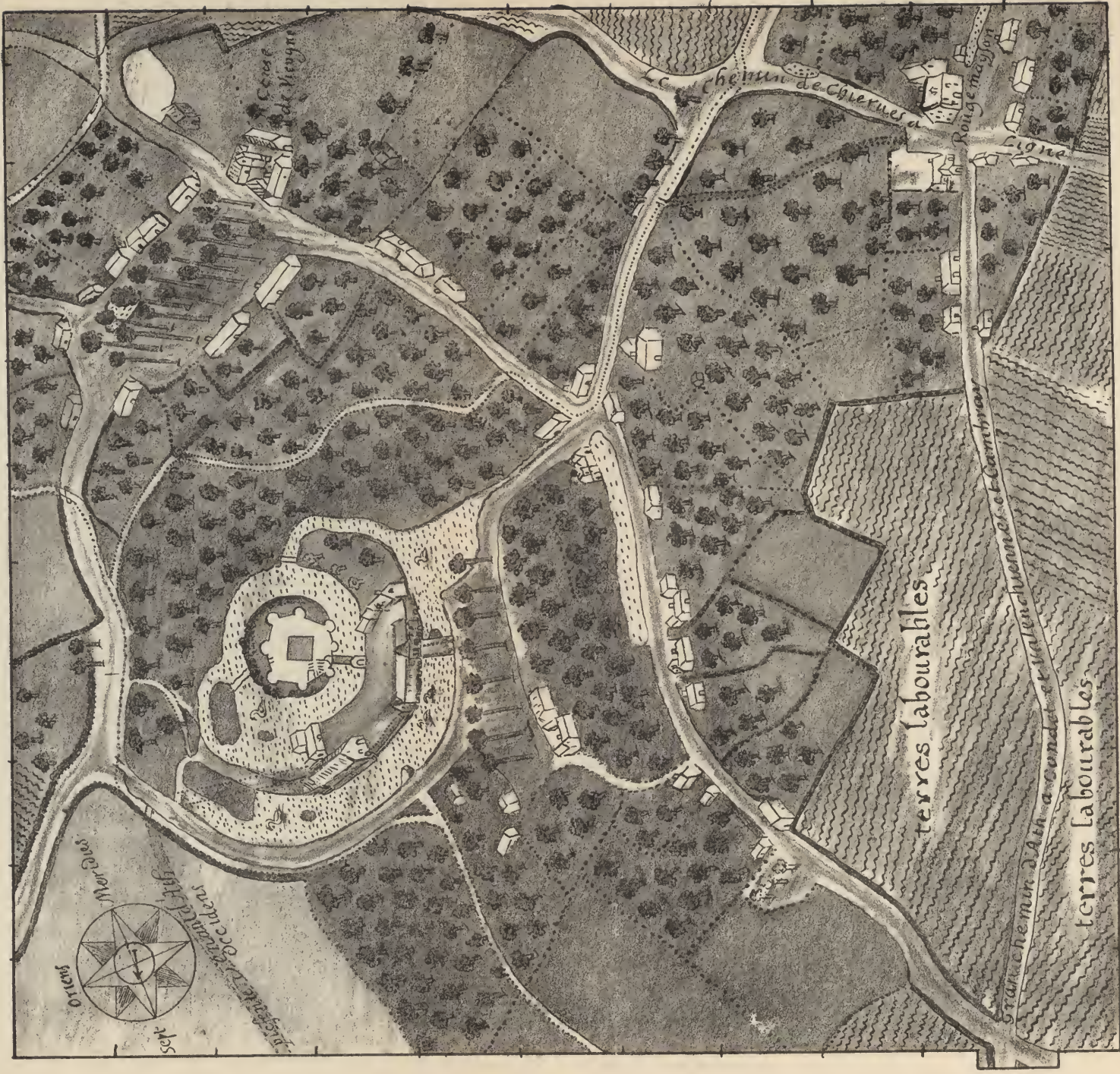
Le comte de Dombasle était chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, lieutenant-général et commandant la place de Mons ; il habitait près des Ursulines. — *Calendrier du Hainaut*, années 1756 à 1766 notamment.

<sup>2</sup> E. et J. DE GONCOURT, *La Société française pen lant le Directoire*.





**T**opographie et plan du Chateau de Bettistart  
 avec partie du village, jardins, pres, pastures, vigner, fossés et terres Laborables y adiacens, tel que il est presentement que lon compte Lan 1608.



# SÉJOURS

DE

## JEHAN LHERMITE

A MONS ET AU CHATEAU DE BETTISSART, A ORMEIGNIES

EN 1586 ET 1602.

---

### I. — DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA FAMILLE LHERMITE.

Deux manuscrits contiennent des renseignements sur la famille Lhermite durant le xvi<sup>e</sup> siècle.

L'un est intitulé : « Généalogie ou descente de la noble et »  
» anchiene maison de Lhermite, recopilée, curieusement »  
» recherchée et extraicte de divers autheurs, papiers et docu- »  
» mens par Nicolas de Campis, dict Bourgoigne, Roy d'Armes »  
» de Sa Ma<sup>té</sup> catholique Philippe II, Roi des Espaignes, etc., »  
» et successivement de son fils Philippe III, et parachevé l'an »  
» M. DC. II. » — Il appartient à M. le comte François van der Straten Ponthoz.

L'autre manuscrit a pour titre : « Le Passe-temps de Jehan »  
» Lhermite, depuis son voyaige d'Espaingne, qui fust l'an »  
» 1587 ». — Il a fait partie des livres de Sir Thomas Phillipps, »  
» à Cheltenham, et est conservé à la bibliothèque royale de »  
» Bruxelles, section des manuscrits, série II, n° 1028.

Le manuscrit de la Généalogie de la maison Lhermite fut »  
» présenté au prix de 1500 francs à la bibliothèque royale en »

1838 par le libraire Jean-Baptiste Verbeyst, dont l'immense magasin était établi à Bruxelles, rue de Terre-Neuve ; mais le conservateur, le baron de Reiffenberg, trouva ce prix trop élevé ; et après avoir examiné l'ouvrage, il le remit au bouquiniste. Toutefois il en fit une analyse, qui est insérée dans les Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire, 1<sup>re</sup> série, t. 2, p. 249.

Verbeyst mourut le 24 novembre 1849, et ses héritiers, son fils Jérôme et son gendre Janssens, firent chez le libraire Heussner une vente d'écoulement du fonds Verbeyst, dans laquelle ce manuscrit fut compris. Le dit volume fut acheté par un collectionneur, M. Nuyst, qui possédait un petit musée, mais qui bientôt après céda le tout en bloc à la maison d'Arenberg. Celle-ci en retint quelques pièces et revendit le reste. C'est alors que ce livre fut acquis par M. le comte François van der Straten Ponthoz. Le motif qui détermina ce dernier à en faire l'achat, c'est qu'en 1846, à Paris, il en avait vu une copie dans la bibliothèque du comte d'Hunolstein. Cette copie est encore la propriété de Madame la comtesse de Beaufort, née d'Hunolstein, demeurant à Paris.

L'auteur de cette généalogie est Nicolas Deschamps (*aliàs de Campis*). Il était né à Maubeuge, avait fait des études et avait aussi appris la peinture. Il accompagna en Italie le cardinal Granvelle et le suivit en Espagne. Il y obtint plus tard du roi Philippe II « l'estat de son Roy d'Armes au titre « de Haynmault, puis de Brabant, enfin de Bourgoigne ». Il écrivit en Espagne cet ouvrage, en 1602, et il mourut à Valladolid le 9 mai 1604. Martin Lhermite en eut une copie vers 1630.

Le Passe-temps de Jehan Lhermite avait été acheté par le bibliophile anglais sir Thomas Phillipps, à la vente de la bibliothèque de Pierre Van Musschenbroeck, laquelle eut lieu à Leyde, le 4 octobre 1826 et les jours suivants. Il est porté au n° 17 du catalogue des *Manuscripti historici*, avec une note, qui a servi à la biographie de Jehan Lhermite dans le *Biographisch Woordenboek* de VANDER AA.

Sur le feuillet de garde est attaché un fragment de catalogue portant : « 14. Le Passe-temps de Jehan Lhermite » (auteur inconnu aux bibliographes) depuis son voyage en » Espagne en 1587 jusqu'en 1602. Manuscrit original et » unique, enrichi de plans, desseins [*sic*] et armoiries coloriés, » analogues [*relatifs*] au contenu de l'ouvrage, très bien écrit, » de 376 pages [*feuillet*s] y compris la table. In fol. Vélin » [*reliure en parchemin*] ».

« Ce Ms. est un journal de tout ce qui s'est passé à la » cour de Philippe II depuis l'an 1590 jusqu'à sa mort en » 1598. L'auteur qui était aide gentilhomme de la chambre » du roi, décrit le voyage que Philippe II fit avec son fils et » sa fille dans toute l'Espagne pendant le cours de 8 mois, et » donne toutes les particularités de ce qui s'est passé depuis » la dernière maladie de Philippe II, qui a duré 53 jours, » jusqu'à sa mort, etc., etc. »

Thomas Phillipps classa ce volume sous le n° 3208 dans sa bibliothèque à Middlehill, laquelle fut transférée dans le domaine de Thirlestaine House, à Cheltenham, dans le comté de Gloucester. Cette bibliothèque fut constituée en majorat par son fondateur ; mais les héritiers de sir Thomas ayant été autorisés à en aliéner une partie, le gouvernement belge fit l'acquisition d'un bon nombre de manuscrits qui pouvaient convenir à notre pays. Le Passe-temps de Jehan Lhermite fut acheté, en 1888, par la bibliothèque royale, où il est déposé. (Voir dans le Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, séance du 7 octobre 1888, *Le Passe-temps de Jehan Lhermite* par M. Ch. Ruelens, vice-président.)

Jehan Lhermite, né le 18 février 1560, résida en Espagne de 1587 à 1602. Il revint alors dans nos provinces et rentra le 30 juillet 1602 à Anvers, où il séjourna quelque temps ; c'est alors qu'il rédigea son Passe-temps. Le 2 mars 1605, il régla, avec ses deux sœurs, la succession paternelle, et il laissa à sa mère l'autorisation d'aliéner les biens de cette succession. En 1606, il retourna en Espagne et visita encore le

palais de l'Escurial. Son absence d'Anvers se prolongea. On lui envoya en plusieurs fois la quotité qui lui revenait dans le prix des propriétés de son père situées dans le Hainaut et le Brabant. Il donna, le 4 février 1609, à sa mère une entière décharge pour cette liquidation.

En 1611, il était de nouveau à Anvers. En date du 28 février, il obtint du magistrat de cette ville une déclaration constatant qu'il était descendant légitime de Simon Lhermite et d'Hélène de Jurieu, dite Watripont : on voulait ainsi faire cesser la confusion du nom de *Martin* Lhermite, nom qui avait été porté par un fils illégitime du dit Simon et par son fils légitime. Cette déclaration est reproduite par M. FERNAND DONNET, Pierre Lhermite et la famille Lhermite d'Anvers, pp. 31 à 33.

Vers le même temps, Jehan Lhermite fut nommé par son beau-frère Gilles de Merre, tuteur des enfants de celui-ci. Conjointement avec Charles de Merre, il géra cette tutelle en 1612 et 1614.

En 1615 il était encore à Anvers. Il engagea un procès au sujet d'un arriéré d'une indemnité de 1000 ducats qui lui avait été accordée par le roi d'Espagne et qu'il n'avait pu recevoir immédiatement. Un archer de Sa Majesté, Henry Stella, lui avait avancé cet arriéré, en retenant des intérêts usuraires ; Jehan Lhermite s'adressa le 21 février 1615 à l'auditeur militaire au château d'Anvers, pour terminer cette contestation. La procédure fut longue, et l'affaire se termina par un arrangement à Bruxelles, en avril 1617.

Jehan Lhermite devait alors s'absenter. Dès le 10 mars précédent, il avait donné une procuration à son beau-frère, Charles de Merre, pour répondre à une réclamation élevée contre eux par les Domaines du Brabant.

On ne trouve pas qu'il ait été marié.

M. DONNET, *ibidem*, p. 34, termine ainsi son article sur Jehan Lhermite : « Nous n'avons aucun détail sur les dernières années de la vie, ni sur la mort de Jean Lhermite. »



On connaît l'année de son décès : d'après les Généalogies nobles de Jean-Baptiste Laisné (tome I<sup>er</sup>, p. 245, à la bibliothèque publique de Mons), il mourut à Madrid en 1622.

Son livre qu'il intitule son Passe-temps, c'est-à-dire, son occupation durant les loisirs que sa retraite lui procurait, contient un recueil de souvenirs écrits d'abord au jour le jour, mais ultérieurement rédigés avec soin.

La Généalogie de la maison de Lhermite par Nicolas Deschamps et le Passe-temps par Jehan Lhermite sont deux ouvrages qui peuvent être réunis. Nous puiserons dans l'un et dans l'autre nos renseignements sur la famille Lhermite et sur la seigneurie de Bettissart.

La Société des bibliophiles anversois a entrepris la publication du Passe-temps : la première partie (de l'an 1587 à 1596) a été éditée en 1890, en un volume in 8°, précédé d'une introduction par Charles Ruelens.

Nous avons emprunté à cette introduction les renseignements qui précèdent.

Nous trouvons aussi sur Jehan Lhermite divers détails dans un intéressant mémoire intitulé : *Pierre Lhermite et la famille Lhermite d'Anvers*, par FERNAND DONNET. (tome XLVII des *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, pages 318 à 417, Anvers, 1893).

## II. — LA FAMILLE LHERMITE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Nicolas Deschamps dédie son œuvre « à Noble, Généreux et  
 » Vertueux gentilhomme, Messire Jehan Lhermite, chevalier,  
 » Ayde Gentilhomme de la chambre de feu de très haute  
 » mémoire Sa Ma<sup>te</sup> Catholique, et présentement du Roy  
 » régnant, Philippe III, notre souverain prince, et leur  
 » pensionnaire ».

Dans cette dédicace, il rappelle à Jehan Lhermite la remise de documents que celui-ci lui fit en 1595 pour former la généalogie précitée, et notamment, dit-il, « un certain très ancien escript, y appendant quatre seauls d'hommes de fief à

la comté de Hainnaut et court à Mons, que noble homme Martin Lhermite, escuyer, seigneur de Bettissart, vostre cousin germain et chief d'armes de vostre maison, vous avoit naguères auparavant envoyé dudict pays d'Hainnaut où il réside, et avec ce plusieurs autres papiers et documens conservant la descente de vos prédécesseurs dois (*dès*) ce grand personnage, noble et illustre seigneur, Pierre Lhermite, Gentilhomme François, natif d'Amiens en Picardie, premier autheur, moteur et concitateur de la guerre sainte, chief et capitaine général des premières troupes des Croisez qui passarent oultre mer environ l'an mil nonante-cinq : tige et estoc de vostre noble et anchienne maison, me requérant que d'iceulx papiers, je voulusse tyrer et dresser un certain arbre de généalogie, clair, distinct et net, et en la meilleure forme et le plus hastivement que faire me seroit possible ».

Nicolas Deschamps, voulant être agréable à Jehan Lhermite ainsi qu'à son cousin, le seigneur de Bettisart, écrivit l'histoire de Pierre Lhermite et celle de ses descendants jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle.

Les sources de cette histoire sont peu sérieuses. En outre, les énonciations transcrites dans les lettres patentes de noblesse, octroyées au xvii<sup>e</sup> siècle à la famille Lhermite, ont été communiquées par les intéressés eux-mêmes et n'ont pas été contrôlées par les autorités. On sait du reste que les diplômes de ce genre ont accredité nombre de généalogies fabuleuses.

La famille Lhermite, d'origine française, résidait en Hainnaut, au xv<sup>e</sup> siècle. VILLERS, *Nobiliaire de Tournay*, p. 91 (Bibliothèque royale, Fonds Goethals, Ms. 924), mentionne quelques générations de cette famille, mais sans indiquer la résidence des personnes y dénommées. Le premier membre qu'il cite est Étienne Lhermite, seigneur de la Fage (mort en 1441), époux de Catherine de la Croix (morte en 1448) Le second fils de ceux-ci, Simon Lhermite, fut père de Martin.

Nous devons nous borner à mentionner les Lhermite, seigneurs de Bettissart, et leurs parents collatéraux vivant à leur époque.

Le premier des dits seigneurs de cette famille fut Martin Lhermite, fils de Simon Lhermite et d'Hélène de Jaurieu, dite de Watripont, et qui en 1504 acheta cette seigneurie.

On voit que Simon Lhermite mourut en 1462 à Épernay en Champagne, où il avait été envoyé d'Ath par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et son fils le comte de Charolais, qui se trouvaient à Ath, en attendant « leurs forces pour courir « sus aux Gantois rebelles ». Il avait eu mission « pour le service dudit duc pour faire donner passage aux vins et autres munitions de guerre qu'on désiroit tirer devant que la guerre fust ouverte entre ledit duc et le Roy ». C'est pendant ce voyage que Simon Lhermite tomba malade à Épernay, qu'il y mourut et qu'il y fut inhumé. Quant à sa femme Hélène de Jaurieu, « après avoir vescu en viduité l'espace de quarante ans, elle décéda de ce monde le 9 de novembre 1505, eagée de xcii ans, et fut d'Ath transportée à Bettissart et illec ensepevelye dans la chapelle Nostre-Dame. Son fils Martin Lhermite venait d'acquérir la seigneurie de Bettissart. La mère de ce dernier fut la première personne de cette famille qui fut inhumée dans l'église d'Ormeignies.

Martin Lhermite, à la mort de son père, était en fort bas âge, et il resta chez sa mère jusqu'à ce qu'il put « veoir et hanter le pays ». On lit dans un manuscrit qu'il a laissé « de plusieurs notables mémoires » les lignes suivantes : « quant le roy de France Louis XI et l'empereur Maximilien eurent fait la paix, il s'en alla, dit-il (en parlant de lui-même), en Bourgoigne avec le prince d'Orenges, Messire Charles Boutton, Messire Olivier de la Marche et plusieurs autres seigneurs, et fust fait d'iceux leur maistre d'hôtel général pour che viage ; et estant en Bourgoigne, y demeura quelques années pour maistre d'hostel audit prince d'Orenges ; mes à la fin, se fassant (*fatigant*) de tielle vie, print onest congié et se retira en Haynnault lez sa mère, où il ne fut guère sans se marier ».

« En l'an 1489, Martin Lhermite se maria le jour Saint

Nicaise devant Noël à damoiselle Marie de Maulde, fille de Jacques. Elle estoit eagée de xvi ans, et ses père et mère, riches gentieulx homme et femme, bien ahéritet à Veson, à Bougnies, à Maulde en Haynnaut, à Gaurain, à Ramecroix, sur le baliage et terre de St.-Amand et en Flandres ; et estoit seigneur de la Cattoire au Maigny. Comme le tout apert par leur traicté de mariage escript en parchemin en date du dixiesme de novembre de l'an 1489 . . . . .

« Durant ce mariage escheurent aux dits conjointcs beaucoup des moyens, argent contant, héritages et autres, tant du costé dud. seigneur de Bettissart par le trespas de son frère bastard [nommé aussi Martin Lhermite ; il demouroit à Tournay ; il trespasa le 6 novembre 1506], que du costé de lad<sup>e</sup> damoiselle par le décès de ses père et mère, desquels (pour estre les héritages espars çà et là) en feirent maille et deniers, et les rempléarent en la terre de Bettissart, laquelle depuis ils ont fort augmentée, faisant édifier la Rouge-Maison, hostellerie fort renommée [située à la croisée du chemin d'Ath à Condé et du chemin de Chièvres à Ligne, du côté du midi], joindant aussy une chapelle à l'honneur de Madame Sainte Anne ».

Martin Lhermite étant devenu veuf, se remaria avec Catherine de Has (fille de feu Jacques et de Quintine de Hove), suivant leur traité de mariage fait à Mons le 8 septembre 1507. L'épouse était alors âgée de quinze ans ; elle mourut à l'âge de dix-sept ans, à Tournai, le 22 septembre 1509, et elle fut enterrée à Ormeignies en la chapelle de Notre-Dame, dans le caveau où reposait Marie de Maulde, et où plus tard fut inhumé son mari, le seigneur de Bettissart.

Étant veuf une seconde fois, Martin Lhermite contracta un nouveau mariage avec une dame de son parentage, Isabeau de Merre, âgée de vingt-deux ans. Le traité de mariage fut passé le 8 juillet 1510, à Anvers, devant des hommes de fief du Hainaut, qui vinrent à Anvers à cet effet. Les noces furent célébrées en la même ville, le 10 du dit mois. Dès lors, il résida

d'ordinaire en cette dernière ville, et « y estoit fort bien logé en une belle et ample maison de fort grand et espacieux héritage, gisant sur le vieux marchiet aux bleds.

« Quelque dix ou douze ans devant son trespas, il fut fort affligé de gouttes, et tant qu'il ne pouvoit plus aller à pied, luy estant forcé d'user d'ordinaire d'un petit joly mulet de selle.

« Il mourut finalement en ladite ville d'Anvers, le 5 du mois de juillet 1529, et de là fut transporté à Bettissart, dans un luisseau de plomb, et gist enterré en l'église illecq avec ses deux premières femmes dans la chapelle Notre-Dame, sous une tombe de pierre d'Escaussine, escripte de son nom, datée de son trespas et arm oyée de ses armes. »

Sa veuve, Isabeau de Merre, décéda vingt-huit ans plus tard, le 6 septembre 1557, et fut inhumée dans l'église de Saint-Georges à Anvers.

Plusieurs enfants de Martin Lhermite moururent en bas-âge ; cinq autres furent mariés, savoir : du premier lit,

1° Marie Lhermite, née le 8 décembre 1505, épouse de Jehan de la Croix, châtelain de Leuze et receveur des aides, morte sans génération le 21 juin 1541 ;

du troisième lit, 2° Simon Lhermite, né le 13 mai 1513, seigneur de Bettissart, époux de Johanne de Splytere, *aliàs* Roselaer [Rotselaere], le 22 septembre 1546, et mort à Anvers, le 14 janvier 1567 ;

3° Thomas Lhermite, époux de Marguerite van Ranst, mort à Anvers le 2 juin 1580 ;

4° Helwige Lhermite, épouse de Jan Virtael en 1535.

5° enfin Hélène Lhermite, épouse d'Antoine de la Croix, seigneur de la Motte et plusieurs fois chef échevin de la ville de Mons.

Les époux Lhermite-de Splytere eurent deux enfants : Martin et Simon.

Thomas Lhermite et Marguerite van Ranst laissèrent trois enfants : Jehan (l'auteur du Passe-temps), Marguerite et Marie.

Et les époux De la Croix-Lhermite eurent deux fils et trois filles : Jacques, Antoine, Catherine, Isabeau et Charlotte. Catherine épousa Jehan de Buisson ; Isabeau fut l'épouse de David Vinant de Haulchin, et Charlotte fut la femme de Jehan de Fourneau. Ces familles habitaient Mons, et Jehan Lhermite les visita à Mons en 1586 et à Bettissart en 1602.

### III. — LA SEIGNEURIE DE BETTISSART.

Nicolas Deschamps (Généalogie citée de la maison de Lhermite) rapporte que la seigneurie de Bettissart fut possédée primitivement par la famille de Hauscy. Il nomme d'abord Gilliard de Hauscy et son fils Alain, chevaliers, qui accompagnèrent Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, à la conquête de Constantinople ; ensuite Alexandre de Hauscy, chevalier, qui vivait en 1290, ainsi que Guillaume de Hauscy, époux d'Isabeau de Lalaing vers 1330. La fille de ces derniers, Jenne, fut mariée à Moriel d'Astices (*Athis*) ; et celui-ci vendit, en 1394, la seigneurie de Bettissart à la famille de Séjournet de Valenciennes.

Le cartulaire des fiefs tenus de la ville, terre et pairie de Chièvres renouvelé en 1502 (extrait des registres des fiefs tenus du pays de Haynnau, reposants en la chambre des comptes à Lille), contient un dénombrement de la terre et seigneurie de Bethissart (*sic*) fait le 23 janvier 1502, devant Mahieu Villain, écuyer, bailli de la terre et seigneurie de Chièvres. Cet acte commence ainsi :

« Je Joachim Séjournet confesse à tenir en foy et hommaige de hault noble puissant mon très honnoré et doubté seigneur, Mons<sup>sr</sup> Guillaume de Croy, chlr, s<sup>r</sup> de Chierves, ad cause de sad. terre, justice et seignourie de Chierves, ung fief liege nommé la terre et seignourie de Bettinsart, se comprenant en une maison, motte, édifice, grange, estable, basse-court enclose de fossez, cens et rentes d'argent, d'avoine, de rappors en dépouilles dautbes de bled, en terres ahanables, prez, bos, yauwes, pastures, gardin ; en droit de terraiges

courant sur plusieurs héritages gisant aud. Betinssart et là enthour; en droit de meilleur cattel; et en toute justice et seigneurie, haulte, moyenne et basse; lequel fief poelt valloir chacun an sept vingt livres tournois, au deseure de vingt livres tournois chacun an à Damp Jan Séjournet, mon fils, religieux au Gardinet; vingt livres tournois deus chacun an à Isabeau Séjournet, ma fille, espouse à Arnold Gervaise le fils, et à eulx ordonnez par advis c'on dist père et mère et sauf adès le plus ou le moins si trouver y estoit; et duquel mon fief, terre et seigneurie de Betinssart sont tenus en arrière-fief les huit fiefs ci-après déclarez, assavoir: »

Le premier arrière-fief est tenu par la veuve Simon de Solre, demeurant à Mons, comprenant quatorze bonniers de terres labourables, situés à Vellereille-le-Sec, au cens annuel de cinq muids de blé.

Le 2<sup>e</sup>, par Grardin de Brouxelles, fils de Jean, demeurant à Mons, comprenant onze bonniers en une pièce, gisant au terroir d'Anfroipont, tenant à le Cauchie Brnehault et au chemin des Cavées, au cens de trente rasières de seigle, mesure de Blicquy, ou de onze muids, mesure de Mons.

Le 3<sup>e</sup>, par Jean de Buignies, dit le Wautier, demeurant au Sart de Chièvres, comprenant une rente de 30 sols, forte monnaie, de vingt chapons et de quatre muids d'avoine, due sur plusieurs héritages situés en la terre et sart de Chièvres, le tout d'une valeur de quatorze livres dix sols.

Le 4<sup>e</sup>, par Baudart Javreur, demeurant à Ath, comprenant une mesure et un jardin d'un demi-journal, gisant à Betinssart, un demi-bonnier de terre tenant au bois de Vicogne, trois journaux en la culture de Haych, tenant à l'héritage de l'église de Cambron et à celui de Joachim Séjournet, ainsi qu'un pré de vingt-cinq verges tenant audit Joachim et au chemin qui mène à la Maladrie de Betinssart, lequel fief vaut par an cinquante sols tournois et neuf rasières et demie de blé, mesure du lieu.

Le 5<sup>e</sup>, par Christophe Pappin d'Irchonwelz, comprenant trois journels de terre labourable, « gisant deseure Irchonwelz où l'on dist Au Quesneau le cocq et le Ribaudrie », lequel vaut quarante sol tournois par an.

Le 6<sup>e</sup>, par Jehan Carlet demeurant à Potreche lez Chierve, comprenant un demi-bonnier et un demi-journal de terre situés à Chièvres, en la culture du Schusseau [*escusseau* (petit écu)], « tenant à le voye qui maine de Chierve à Waudegnies », fief valant sept rasières de grain, mesure de Chièvres.

Le 7<sup>e</sup>, par Jehan Desloges, de Leuze, comprenant une pâture et un héritage, « appelé le Gart d'Anne Serane », tenant au chemin de la Maladrie, et valant par an quatre livres tournois.

Le 8<sup>e</sup> enfin est tenu par sire Absalon Lebrun, prêtre, comprenant trois journels de terre, au Sart de Chièvres, en la culture du Schusseau, valant sept rasières de blé, autant d'avoine, « et riens pour le ghistière ».

Une copie de ce dénombrement est conservée à la bibliothèque royale, fonds Goethals, manuscrit n° 318.

Telle était la seigneurie que Martin Lhermite acheta de la famille de Séjournet ; mais celui-ci l'augmenta considérablement pendant son premier mariage.

Nicolas Deschamps en a tracé la topographie que nous reproduisons et il en fait la description suivante :

« Bettissart est ung village de la comté de Haynnaut au district de la chastellenie d'Ath, tenu en toute seigneurie de justice, haute, moyenne et basse de la pairie de Chierves : ainsi dénommé Bettissart par mot corrompu dérivé de Petit Zart, et ce à distinction du terroir dud. Chierves vulgairement appellé le Gran Zart. Et y passe parmy [*le traverse*] le grand chemin d'Ath à Condet et Valenchiennes. Item, celluy qui maine dud<sup>t</sup> Chierves à Ligne. Au surplus est seitué en pays fertile et abondant en toute sorte de bled et fruicts d'arbres (signament ès jardins du seigneur moderne aussy nommé



Martin, qui y a assemblé autant des fruicts rares que l'on pouroit veoir en aucune place de ce pays-bas). Ayant quasi par esgale distance d'ung quart de lieuë ou peu plus, vers Nord Oest la rivièrre de Tendre et vers Sud-Est celle de Huncinelle, et environ trois quart d'heure de chemin de ladite ville d'Ath et autant de Chierves. Cincq lieues de Mons, ville capitale d'Haynnaut, et autant de Condet, Tournay et Audenarde et Enghien.

« Auquel lieu il y a ung bon chasteau, partie assiz sur une motte, et l'autre partie bassicolée en eaue, entouré de huict tours à l'antique avec doubles fossez d'eau d'ung costé, lieu plaisant et fort, comme bien s'est monstré durant le temps de ces guerres civiles, y ayant le susdit seigneur moderne tenu sa residence cependant que les villes de Tournay, Audenarde, Ninove et Brusselles estoyent rebelles, non obstant les journaillieres excursions, invasions, embusches et attentats desdyts ennemys, qui par plusieurs fois l'ont tasché non seulement de le surprendre, mais aussy de l'emporter par force, par l'espace de quatre ans, come assez il est notoire aux habitans d'alentour. » (Pages 459-460 du manuscrit de la Généalogie de la maison Lhermite.)

Martin Lhermite eut pour successeur dans la seigneurie de Bettissart son fils Simon, mort à Anvers le 14 janvier 1567. Celui-ci eut pour héritier de la dite seigneurie son fils Martin Lhermite, qui eut pour épouse Marie de la Motte, fille de Charles, seigneur de Papignies et de Jeanne de la Court. Ce second Martin Lhermite, né en 1586, mourut en 1652 et fut enterré à Ormeignies.

Le 7 mars 1599, Martin Lhermite conclut un accord avec ses frères et ses sœurs au sujet de cette seigneurie, devant le magistrat d'Anvers. On rappela que, par convention passée devant la cour féodale du Hainaut, le 27 août 1565, Martin Lhermite était devenu titulaire de la seigneurie de Bettissart, moyennant une redevance de 198 florins à payer annuellement à ses six frères et sœurs. Mais certaines réclamations sur-

girent, et le seigneur de Bettissart leur opposa que tous les revenus avaient été employés, sauf pendant les deux dernières années, à amortir les charges de la succession de Simon Lhermite, son père, et qu'une somme de 800 florins avait été remise à son frère Nicolas pour lui permettre de commencer un commerce. En conséquence, il fut convenu que Martin Lhermite resterait en possession de la seigneurie de Bettissart et des terres situées à Basècles, Blaton, Aubechies, Villemeau et Ath, et qu'il payerait à chacun de ses frères et sœurs, le jour de leur mariage, ou bien le jour où ils atteindront leurs 24 ans, une somme de 400 florins. S'il venait à décéder sans enfant, la seigneurie retournerait à ses frères et sœurs. (FERNAND DONNET, mémoire cité, pp. 44 et 45.)

Il reste peu de choses pour achever l'histoire des seigneurs de Bettissart de la famille Lhermite.

Les époux Martin Lhermite et Marie de la Motte procréèrent six filles et deux fils. L'une de ces filles, Jeanne, fut mariée à Étienne Mainsent à Mons le 25 février 1607, et une autre, Anne, contracta mariage aussi à Mons le 26 juillet 1624 avec Gilles Dessuslemoustier.

L'un des fils, Jacques Lhermite, épousa Marie Morel Tangry, mourut le 31 mars 1652 et fut inhumé à Ormeignies.

En avril 1641, il avait acheté de Jean Le Grand, au prix de 1000 livres, un fief ample tenu du château d'Irchonwelz.

Son frère, Antoine Lhermite, devint alors seigneur de Bettissart. Il épousa Agnès d'Ennetières.

De cette union naquit un fils, Antoine, qui se maria avec sa cousine germaine, Jeanne-Marie d'Ennetières, dont il eut une fille, Marie. Le 1<sup>er</sup> avril 1653, il releva le fief d'Irchonwelz qu'il tenait de son oncle Jacques Lhermite. Il fut capitaine d'une compagnie de vingt hommes au service du roi et fut tué par un soldat le 9 septembre 1661. Il fut enterré à Ormeignies. Il laissa une fille unique, Marie-Françoise-Philippine-Marguerite, qui mourut à l'âge de 18 ans, le 16 novembre 1677. Elle fut aussi enterrée à Ormeignies.

La succession de ce second Antoine Lhermite, quoique importante, était obérée ; et ses créanciers en firent pratiquer la saisie par l'office de la châtellenie d'Ath. Cette saisie fut confirmée par un arrêt de la cour de Hainaut, du 28 février 1671. Un dossier de la préférence et cinquante comptes de ces biens saisis sont conservés aux archives de l'État, à Mons.

On trouve au même dépôt un cahier aux plaids de la seigneurie de Bettissart, du 1<sup>er</sup> décembre 1661 au 13 mars 1669, et une information de 1787 ; — trois comptes généraux, des années 1765, 1780 et 1785, quatre comptes particuliers et deux cahiers de vingtièmes ; — le greffe échevinal de Bettissart et vingt-six comptes des pauvres de cette localité<sup>1</sup>.

#### IV. — SÉJOUR DE JEHAN LHERMITE A MONS, EN 1586.

Jehan Lhermite commence son PASSE-TEMPS, en rappelant que son père Thomas Lhermite mourut à Anvers le 2 juin 1580, et qu'il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Jacques, « en la mesme sépulture de feu son frère Simon Lhermite, escuyer, seigneur de Bettinsart-lez-Ath, en Hainaut », qui avait épousé Jeanne Splytere [Splaitre] dite de Rotselaere.

Son père décéda, « délaissant, dit-il, sa dolente vefve, damoyelle Marguerite Van Ranst, ma bonne mère, en compagnie de moy, et mes deux sœurs Marguerite et Anne Lhermite, triste et desconsolée ».

Jehan aida sa mère dans la direction de la maison pendant les cinq ou six années de troubles et de guerre civile. Enfin, en août 1585, le duc de Parme rentra en possession d'Anvers ; et dès lors les Anversois reprirent « nouveau courage de penser un chacun à ses affaires ».

<sup>1</sup> LÉOPOLD DEVILLERS. *Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons*, pp. 94, 208, 299 et 340.

Jehan Lhermite, alors âgé de vingt-six ans, songea à se créer une position.

“ Je me miz en équipage, écrit-il, d'aller faire un tour parmy ces champs, et me trouvant en ège compétant, et appétissant de veoir nouveau monde, et cognoistre aulcuns de mes parens paternels que j'avoys en Hainault et ailleurs, tentant aussi mellieure fortune, (*je*) me déterminay de mettre en exécution ce mien désir, et prenant congé de ma mère, (*je*) me partay dudict Arivers, le deuxième jour après la pasque fleurie, l'an 1586, en compagnie de mon cousin Martin Lhermite, seigneur de Bettinsart, vers Mons en Hainault, et arrivames ce mesme jour à Bruxelles, et y séjournames quelque trois ou quatre jours, estant logé chez Guillaume Van Veen, conseiller au conseil de Brabant, qui avoit espousé une mienne belle-tante, jadis vefve qui fust à feu mon grand-oncle, maistre Jacques Vledinx, en son temps auditeur en la chambre de comptes en Brabant, de qui ma mère en estoit niepce du costé de la sienne, et à cause de ceste alliance, avions tousjours entretenu le droit de bons amys et apparentés.

“ D'icy partismes à Mons, et logeâmes chez nostre cousin Jacques de la Croix, seigneur de la Motte, de Chaumont, etc., bailliu du vénérable chapitre des Dames chanonesses de Sainte-Waldrut, chef du magistrat et capitaine d'une compagnie d'infanterie bourgeoise de ladicte ville de Mons, la mère duquel s'appela Hêlaine Lhermite, sœur à feu mon père ‘,

‘ La tante de Jehan Lhermite, Hêlène, avait épousé Antoine de la Croix, seigneur de la Motte, échevin de Mons en 1541 et 1555, et chef-échevin en 1557, 1558, 1560, 1561, 1569 et 1570. — Leur fils Jacques, qui reçut son cousin Jehan Lhermite, fut échevin en 1575 et chef-échevin en 1577, 1582, 1583, 1588, 1594, 1595, 1601, 1602, 1603, 1607 et 1608.

Dans le même temps, Jean de la Croix, seigneur de la Mairieux, fut échevin de 1579 à 1581 et chef-échevin en 1592, 1593 et 1596.

DE BOUSSU, *Hist. de Mons*, dans sa liste des échevins de Mons, cite un Jacques de la Croix en 1619 et 1633.

selon que plus clairement est déduict par l'arbre généalogique qu'en avons.

“ J'y trouvay aussi Jehan de Buisson, seigneur d'Oysiez, conseiller au grand conseil du Roy audit Mons et pensionnaire des Estats de Haynault, qui s'estoit marié à Damoysselle Catherine de la Croix ; — David de Hauchin, docteur ès lois, seigneur de Rheusmes et viconte de Tourp, pensionnaire de ladicté ville et député ordinaire desdicts Estatz, qui a pour femme Damoiselle Ysabeau de la Croix ; — et Jehan de Fourneau, seigneur de Bouvegnies [*Bougnies*] et de Marchiennes [*à Harveng*], capitaine d'une compagnie d'infanterie bourgeoise de ladite ville, marié à Damoiselle Charlotte de la Croix, toutes mes cousines germaines, sœurs dudict Jacques de la Croix.

“ Lequel nous y receut fort humainement et y logeâmes quelques trois ou quatre mois, au bout desquels s'en alloit le seigneur de Bettinsart vers sa mayson audict lieu, pour y faire une visite, et donner ordre au faict de son mariage, qui peu de jours après se conclud avec Damoiselle Marie de la Motte, fille de feu le seigneur de Papegnies.

“ Tous les amys m'y firent grand accueil, un chascun par envie ; la fraternité desquels y trouvay très solide, sans aulcun genre de dissention, vivans entr'eulx comme vrayz frères ; n'ayant trouvé nulle part la conformité qu'il y a entr'eulx.

“ La ville est fort playsante ; la bourgeoisie fort amiable partout ; et la hantize des gentilshommes et damoysselles fort honeste et conversable.

“ Je m'y trouvay un petit (*un peu*) estourdy au commencement à cause de la langue ; mais comme avant y venir, je m'estois aucunement exercité en icelle par lecture, (*je*) m'y accommoday bientost, tellement qu'au bout de trois mois, la parlay bien parfaitement, dont un chascun s'esbahissoit.....

“ Et comme journellement je hantois les plus qualifiéz de la ville, et entre iceulx aucuns qui venoient tout freschement de voyager, ne traictans d'autre que des grandeurs, magni-

ficences et façons de vivre de plusieurs nations qu'ils avoient veues et hantées, me commençoit à recroistre un nouveau et très ardent désir d'en aller moy-mesme à la recherche; et me trouvay incessamment sans repos, tant que l'ayant communiqué avec mes susdicts cousins de la Motte et de Bettinsart, ils m'y secondassent de leurs volontéz et consentemens; espécialement ledict de Bettinsart, qui me persuada grandement que, pour mon bien et avancement, il me convenoit d'ainsi le faire, m'assurant que si (moyennant la divine faveur) je pouvois arriver en court d'Espagne, où se tenoit Pierre van Ranst, son grand amy, Aide-Gentilhomme de la chambre du Roy, un de ses plus privez, avec lequel autres fois il y avoit traicté estant en icelle court, je ne failleroys par son moyen de parvenir en quelque degré d'honneur en son Royal service. Je prins ce blanc pour mon seul but, et à icelluy en dirigeois toutes mes flesches; et en premier lieu, (*je*) cercheois argent et compagnie. Et ne fust esté pour une petite maladie d'une fiebvre tierce, qui me surprint alors au chasteau de Bettinsart où naguères estois venu, (*je*) me fus incontinent party en compagnie de Nicolas Deschamps, roy d'Armes de Sa Majesté. ” . . . . .

Ayant perdu cette occasion de partir, il se rendit à Bruxelles à l'effet d'en chercher une autre. Le roi venait alors de mander en Espagne Nicolas Damant, chancelier de Brabant, pour y remplir les fonctions de premier conseiller d'État et de garde-sceaux. Jehan Lhermite obtint la faveur d'être admis avec ceux de la suite du chancelier. Lorsqu'il eut appris le jour fixé pour le départ, il alla mettre ordre à ses affaires à Anvers et faire part de sa résolution à sa mère; et, ajouta-t-il, “ la raison et grande discrétion qu'elle use en toutes ses choses, la fist condescendre fort couragieusement à ce mien désir ”.

“ Sur quoy, me jecta sa sainte bénédiction en présence de mes deux sœurs.

“ Et prenant mon congé d'elles toutes, fust le jour de mon partement de là, le 17 de mars 1587, et m'embarquant pour

Bruxelles, y arrivay ce mesme jour, y arrestant jusque le 27 du mois de may ensuyvant, que sortions de ladicte ville pour entreprendre ce désiré voyage d'Espagne.

« Nous en sortions de là en bien grande troupe, sçavoir ledict Messire Nicolas Damant, Madame Barbe Brant, sa femme, avecq leurs trois enfans Maximilien, Léonor et Barbe, . . . . . qui tous, entre passagers, leurs serviteurs et toute la sequèle, montoient à plus de trente persones.

« Il y avoit un coche à quatre jumens et un chariot à quatre chevaux aux bagaiges ; et pour les servantes trois mulets de charge ; et deux charrettes qui estoit le train desdits Président et Prothonotaire ; les restans passagers tous montéz à cheval.

« Et en cest équipage sortions la porte d'Anderlecht, et estions accompagnéz de plusieurs gentilshommes et bourgeois de la ville jusques par de là l'église dudit Anderlecht, qui est plus d'un quart de lieue de là.

« Et comme le chemin plus en avant devint dangereux à cause des excursions des vrybuiteres (*picoreurs*), qui se tenoient à Bergues sur le Zoom, menions avecq nous fort bon convoy d'hommes d'à pied jusques à cinquante et d'à cheval encore autant, qui firent en tout cent hommes d'escolte. [Ce qui jusqu'à Namur cousta plus de quatre cens florins.]

« Et pristes notre chemin par Halle, autrement dict Nostre-Dame de Hau, pour aller à giste à Nivelles, qui sont six lieues, et y fusmes logéz au Heaulme. »

Le lendemain, 28 mai, les voyageurs prirent leur route par Fleurus, Namur, Emptinne, Marche-en-Famène, Cobrainville sous Nives, Arlon et Luxembourg, où ils arrivèrent le 2 juin. Ils traversèrent la Lorraine, la Suisse et l'Italie, en passant à Thionville, à Metz, à Pont-à-Mousson, à Nancy, à Saint-Dié, à Colmar, à Luneville, à Bâle, à Lucerne, à Altorf, au Mont Saint-Gothart, à Bellinzona, à Como, à Milan, à Pavie et à Gènes. Au port voisin, à Savone, le 22 juillet, ils s'embarquèrent pour l'Espagne, abordèrent à Barcelone, le 29 du même mois, et entrèrent à Madrid, le 30 août suivant.

V. — RETOUR DE JEHAN LHERMITE  
A ANVERS PAR MONS ET BETTISSART, EN 1602.

Jehan Lhermite fut attaché à la Cour des rois d'Espagne Philippe II et Philippe III.

En septembre 1599, après un séjour de quatorze ans dans ce royaume, il se décida à retourner aux Pays-Bas; le 30 octobre, il pria le marquis de Denia de lui faire octroyer le congé du roi; et à la fin de février 1600, en récompense de ses services, il obtint une pension annuelle de mille ducats, laquelle fut assignée, le 17 août suivant, sur la rente royale de la soye de Grenade.

Toutefois il accompagna encore la cour à Valladolid, en 1601 et au commencement de 1602, et il fit successivement ses adieux aux dignitaires du Palais et à ses amis.

Le 15 avril 1602, il fut admis à la dernière audience du roi et de la reine.

Il raconte comment il prit congé de la jeune princesse d'Espagne. Nous transcrivons son récit :

« Je ne voulus jamais partir de la court sans en dire l'adieu à tous... sans oublier le comte de Salinas, le marquis et la marquise de Falcès et surtout la jeusne princesse d'Espaingne, Dona Ana Maria Mauricia, qui n'avoit pour lors qu'environ huit mois et estoit demeurée à Valladolid près de sa nourrice, soubz le gouvernement de la marquise Del Valle et avoit déjà toutte sa mayson formée ni plus, ni moins, comme si elle eust esté en plus hault eage. Voires jusques à en avoir ses chappellains qui journellement, sans faillir, luy dirent sa messe, à laquelle elle fust aussi portée par sa nourrice en présence de la susdicte marquise sa gouvernante accompagnée de tout son train. Le comte de Pliego, maistre d'hostel de la Royne, y assistoit pour alors, faysant l'office de grand maistre de sa mayson. Par le moyen duquel et aussy par l'adresse (*intermédiaire*) de ladicte marquise me falut avoir mon entrée à m'y acquiter de ce mien debyvoir.



« Laquelle, comme elle sceust qui j'estoys, mesmement que je m'en alloys vers la Ser<sup>me</sup> Infante, sa tante, m'y fist incontinent entrer, me donnant congé d'approcher Son Altèze et luy en bayser la main, selon la cérémonie d'icelle court ; ce que je fiz en tout mon bon sens (car ne fault jamais perdre le respect aux personnes Royalles, ni mesmes aux paroyz de leurs chambres), mais elle, toute plaine d'innocence, ne me sceut tenir la gravité de son rang. Et pour toute bonne contenance, me paya avec une double risée, dont j'en receus un indicible contentement. Dona Ana de Mendoça la tenoit sur ses bras... Et se monstroit ladite marquise Del Valle très aysée et très contente d'avoir moyen d'escrire largement avec moy à la Sér<sup>me</sup> Infante en Flandres sur la bonne disposition et autres minutés de ceste jeusne Princesse, sa niepce, qui, pour ce faire le plus commodément et à son bon loysir, m'y détint encores plusieurs jours ; tant qu'à la fin, par mes propres sollicitations, il me falut tyrer hors de ses mains sa lettre, laquelle j'obtins. Et suyvant ce, fust le jour de mon partement d'Espaigne vers le Pays-Bas, le 19<sup>e</sup> jour du mois de May de ceste présente année de 1602.

« Nous dinasmes ce mesme jour-là, ensemble le chancelier de l'ordre de la thoyson d'or, Don Antonio Del Valle, Madame de Kegel, Don Ricardo de Mérode [seigneur de Jonckhout, lieutenant des archers de corps de Sa Majesté], le Protonotaire Zeelandre et moy, chez un riche marchand de nostre nation, appelé Jean Francome, natif de la ville de Mons, et Françoysse, sa compaignie, qui nous traictarent fort bien.

« Et sur le soir, environ les trois heures, ayant prins congé de tous, (*je*) montay à mule pour aller trouver le seigneur de Clarques, messire Glaude de Croy, chevalier, Gentilhomme de la bouche du Roy, qui avec moy devoit entreprendre ce tant désiré voyage, selon que parenssemble estions convenu, n'ayans que chacun son varlet ; tellement que n'estions que noz quatre (assez bonne compaignie pour en faire légèrement chemin), hormis le garçon des mules qui marchoit à pied, lequel, avec

quatre de ses mules avions loué jusques à Saint Jean de Luz, frontière entre l'Espaigne et la France, jusques où il nous accompagnoit. »

Nos voyageurs passèrent notamment à Burgos, à Vitoria, à Saint-Sébastien, à Saint-Jean-de-Luz, et en Gascogne, à Bayonne. De là, ils prirent la poste pour traverser rapidement les Landes et arriver à Bordeaux. Ils se dirigèrent alors par Blaye, Brion et Lusignan, vers Poitiers et Orléans.

Le 10 juin 1602, ils partirent d'Orléans, et par Étampes, Estrecy et Chastre, arrivèrent, le 11 à Paris. Ils y restèrent cinq à six jours ; le 18, Jehan Lhermite alla voir le jeune Dauphin de France à Saint-Germain et rentra de bonne heure à Paris où il trouva son passe-port.

« ... Et le lendemain, 19 de juing, écrit-il dans son Passe-temps, [*nous*] nous mismes de rechef en chemin continuant nostre voyage, et ne fismes ce jour-là que six lieues, prenant giste à Louvre en Paris, — 6 lieues.

« Un messagier ordinaire de Paris, nommé Ryol Bilcocque, nous servoit de guyde, qui avoit en sa compaignie trois marchans, qui avec noz quatre estions huict ensemble, tous fort bien montéz ; et ainsi marchions tous en troupe jusques à nous mettre en sauveté, car n'estoient les boys sans danger de voleurs. Et estions si bien guydez par ledict messagier que je pense que depuis Paris jusques à Cambray, nous ne passâmes par le gros du boys un quart de lieue de route : nous menant toujours par le plus clair.

« Et ainsi partimes de là le lendemain, 20, passant par Saint-Liz (*Senlis*), Pont-St-Maxence, à repaistre, à Tresaint-Denis, — dix lieues. Et à giste à Roye, — sept, qui font en tout 17 lieues, raysonnablement grandes.

« Il y avoit icy du dangier en aucuns endroicts, et partant y falut aller le plus souvent au grand trot.

« Le 21, au repas à Péronne, — sept lieues. C'est ici où que le registre est et où l'on visite les malettes. La visite faicte, nous allismes prendre giste à Gozoncourt, pays d'Arthoys, — quatre lieues ; en tout 11 lieues.

« Le 22, à Cambray, — 3 lieues. Nous y repeusmes. Et après le repas, allismes veoir la grand'église qui est fort belle, et où se voit un fort bel horloge de grand artifice, qui à chaque son de l'heure, représente les passages de la Sainte Passion de Nostre-Seigneur. Le chasteau est beau en apparence, lequel ne vismes pas dedans à cause de la brièveté du temps. Aussy est la ville fort belle.

« Nous fusmes de là à giste à Valenciennes, — sept lieues, qui sont en tout 10. Pays de Haynault.

« Depuis Cambray se départit de nous le devant nommé seigneur de Clarques et print la route de sa résidence audit Clarques, qui est au pays d'Arthoys aux environs de Saint-Omer.

« Et le 23, partant dudit Valenciennes, eusmes de rechef division de compaignie, et print un chascun la déroutte de son chemin; et moy le mien par Mons où j'alloys veoir mes parens quedez longtemps j'avois souhayté, et y logeay chez un mien cousin germain, Messire Jacques de la Croix, chevalier, seigneur de la Motte, chef de la ville et bailliu du vénérable chapitre des Dames chanonesses de Madame S<sup>te</sup> Waldru, qui me receut fort humainement, comme aussi fist Madame ma cousine et tous les autres bons amys et parens, et surtout le seigneur de Bettissart, qui, de bonne fortune, s'y trouvoit en la ville, se tenant d'ordinaire en son chasteau audit Bettissart-lez-Ath.

« Le lendemain y furent conviez tous les amys et parens pour nous entre veoir et saluer l'ung l'autre, qui ne fust sans grande démonstration de mutuelle affection, au bout de plus de seize ans continuelz que j'avoys esté absent hors du pays. Ces convys et festins furent réitérez par plusieurs jours, tant qu'un chascun des amys en eult son tour. J'y séjournay quelque cinc ou six jours pour vaquer à tous ces festins, ne le pouvant excuser, dont les caresses estoient grandes; aussi ne sera moindre l'obligation qui m'en est demeurée.

« Le 29, me mena mon dit cousin le seigneur de Bettissart avec soy audit son chasteau pour m'y traicter et festoyer plus

privément à sa mode ; et pour le faire plus complètement, y mena quand ès nous nos cousins Lambert de Buisson et Maistre Jehan de Hauchin, chanoyne. Nous y arrivasmes à bonne heure. Et le lendemain, m'y vint trouver un mien cousin d'Anvers, Charles de Merre, Escoutette de Herenthals. Nous n'y séjournasmes moins que cinc ou six jours, ne perdant aucune occasion de nous y recréer et esbatre.

“ Le 3 de juillet, partismes de là. Et reprindrent, les susdits nos cousins de Buisson et de Hauchin, leur chemin vers Mons, et me firent l'honneur le seigneur de Bettissart et l'Escoutette de Herenthals de me conduyre et remettre au mien ; prenant ma déroutte vers Gand, où pour lors se tenoit Monseigneur l'Archiduc Albert et Madame l'Infante, à cause de l'assiégement de la ville d'Ostende.

“ Nous passasmes par Ath et de là au Boys-de-Lessines, qui est une fort belle mayson de playsance où le seigneur dudit lieu se tient. Nous y fusmes fort bien receuz et y logeasmes icelle nuit.

“ Le lendemain, 4<sup>me</sup> [juillet], partismes de là ; et reprint le seigneur de Bettissart son chemin vers sa mayson, et mondict cousin de Merre et moy le nostre vers Gand. Nous passâmes par Grammont et fusmes à giste à Breyvelt.

“ Ce sont de Bettissart audit Boys-de-Lessines environ quatre petites lieues, et de là audit Breyvelt, aultres quatre, — qui font en tout huit.

“ C'est une mayson d'hostellerie seule aux champs, et y arrivasmes assez tard.

“ Le jour ensuyvant, 5<sup>me</sup>, sortismes de là de bon matin ; et arrivasmes à Gand assez tempré. Ce ne sont que quatre lieues. Et après le repas, trouvay encore moyen de bayser les mains à Leurs Altèzes. Ce me fust un indicible contentement de les trouver en bonne santé, et en estre humainement receu. Je m'y arrestay encores quelque jours, pour m'y acquiter de mes debvoirs envers un chascun des seigneurs de la court, grans et petits ; jusques au 16<sup>me</sup> ensuyvant qu'en feiz une secrète et dérobee sortie vers Anvers pour le grand désir

qu'avoys d'y aller trouver et saluer ma mère, sœurs et plus proches parens et amys, et y veoir la petite nouvelle génération, sçavoir est les deux fillettes de ma sœur l'aisnée, qui naguères avoit esté mariée au devant dit Gilles de Merre, bourgmestre d'Anvers ; mais en retournay aussitost pour n'en faire absence en court, pour certaines raisons qu'à cecy me mouvoient : ce qui fust le 18<sup>me</sup>, prenant chevaux de louage, parceque les miens propres estoient aulcunement travaillees du long chemin ; et tant que l'ung d'eulx, veiores le meilleur, s'en morut en dedans trois ou quatre jours par après.

“ Et après avoir obtenue de Son Altèze certaine responce que j'avoys pourchassée en faveur du mariage, que desjà estoit conceu entre ledit Charles de Merre, frère audit Bourgmestre, et ma sœur maisnée, (*je*) party le 29<sup>me</sup> de ladite ville de Gand vers celle d'Anvers, prennant mon chemin par Brusselles, où je saluay tous ceulx de ma bonne et ancienne cognoissance, baysant aussi les mains à Monseigneur le marquis de Havré, qui sur tous aultres me receut fort benignement.

“ J'arrivay en la dite ville d'Anvers le dernier jour de ce présent moys de juillet l'an 1602, lieu de ma naissance, après avoir heureusement parachevé le cours de mes voyages en l'espace de quinze ans, quatre mois et quatorze jours, que partay dernièrement de ceste dite ville.

“ Dont à Dieu l'honneur et la gloire, et loué en soit-il *per infinita sæculorum sæcula. Amen.* ”

#### NOTE FINALE.

La seigneurie de Bettissart n'est pas plus remarquable que beaucoup d'autres seigneuries du Hainaut, et la famille Lhermite n'est pas plus distinguée qu'un nombre d'autres familles nobles : ni l'une, ni l'autre ne justifieraient donc pas une étude historique.

Mais comme autrefois la vie d'un château, pour les familles du même rang, ressemblait à la vie d'un château voisin, en concluant du particulier au général, on peut admettre que l'histoire de Bettissart et de ses seigneurs donne une idée de cette aristocratie. Nous ne savons rien ni sur les chevaliers ou les châtelaines qui jadis habitèrent le vieux manoir, ni sur les attaques qui auraient été dirigées contre lui ; toutefois les documents que nous possédons, caractérisent tant les propriétés féodales que les générations qui se succédèrent dans les domaines seigneuriaux. C'est sous ce rapport que nous les utilisons.

Si nous avons rencontré des éléments analogues concernant un établissement rural et ses agriculteurs, nous aurions au même titre fait une étude de la vieille cense et des censiers qui exploitèrent celle-ci.

Par les alliances des Lhermite, on peut s'expliquer comment en général les familles riches se maintenaient dans leur brillante position et augmentaient même leurs richesses ; les prodigalités et les dilapidations de fortunes étaient rares et les familles déchues n'étaient guère que des victimes des troubles politiques. Aussi ces dernières se relevaient fréquemment : leurs jeunes gens, ayant fait des études supérieures, obtenaient des fonctions civiles ou des grades militaires ; ils épousaient de riches héritières et ramenaient bientôt leur fortune au niveau du rang de leurs pères.

Longtemps l'histoire se borna au récit des guerres et des révolutions. Elle s'est étendue avec raison tant aux institutions sociales qu'à la vie privée de nos ayeux. C'est pour contribuer à la connaissance de l'état des personnes et des propriétés, au XVI<sup>e</sup> siècle, que nous présentons notre étude.

FÉLIX HACHEZ

*20 novembre 1893.*

---

# UN MANUSCRIT

COPIÉ A MONS

POUR LA DOYENNE HERMINE

EN 1269.

Au treizième siècle, le chapitre de Sainte-Waudru faisait copier, pour son usage, des livres liturgiques et des légendes de saints nationaux en langue latine<sup>1</sup>. On en trouve une preuve dans un manuscrit intitulé *Lectionarius et vita sanctorum*, qui était annoncé dans un catalogue publié en 1872 par la librairie A. Asher et C<sup>o</sup> à Berlin et à Londres. Un extrait de ce catalogue est inséré sous la rubrique : “ Chronique et mélanges, ” du tome xxxiii de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, pp. 633 à 635.

Voici la notice du dit manuscrit, dans ce catalogue :

“ *Lectionarius et vita sanctorum*. 306 feuillets in-f<sup>o</sup> sur peau vélin, ancienne reliure en bois. Très beau manuscrit daté du xiii<sup>e</sup> siècle, gothique, à deux colonnes, avec grand nombre de belles initiales et arabesques richement exécutées en diverses couleurs. Les arabesques représentent en partie des animaux fantastiques. Au feuillet 56, il y a une très jolie miniature sur fond d'or, de sept centimètres carrés environ, représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, adorée de deux femmes agenouillées. On trouve la date exacte du manuscrit à la page 107 (recto du feuillet 54), où on lit : *Anno Domini millesimo | ducentesimo | sexagesimo | nono fuit liber | iste scriptus. | Johannes de | Salesburi scrip | sit.* ”

<sup>1</sup> Voyez *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xvi, pp. 428 et suiv.

Le copiste nous fait connaître son nom et la date de son travail. Mais en outre, avec son talent de calligraphe et d'enlumineur, il nous révèle sa qualité de versificateur : dans un poème qu'il a annexé à son livre, il raconte qu'il a exécuté son œuvre à Mons pour la doyenne Hermine <sup>1</sup>.

La notice du catalogue est suivie des extraits suivants :

Vos, clerc et lai et autre gent,  
 Ki verés chest biel livre gent,  
 Sachiez de voir qu'il fu escriz  
 D'un bon ovrier, que Jhésucris  
 Gart de mal et de tous ahans.  
 Il a à non maistres Jehans,  
 Se fu nez droit en Engleterre.  
 A Mons en Hainnau ceste terre  
 Che livre-ci, qui tel fin a,  
 Il l'escrist et le défina  
 L'an mil cc. lx et neuf  
 F'ina le clerks chest livre neuf.

. . . . .  
 . . . . .  
 Jou Jehans, d'Engleterre nez,  
 D'escrire bien me suis penez  
 Et plus vrai ke je peu, c'est livre  
 Del quel bien et biel me délivre  
 Par enviers la doienne Hermine.

. . . . .  
 D'icele après de Waslengien,  
 Par foi, je m'en relouve bien;  
 Kar visitot m'a molt souvent.

. . . . .  
 Del sien ai beu tant de vin  
 Ke chanter m'a fait et devin.  
 Ne sai pucèle ne bourjoise  
 Ki unkes ne fust plus courtoise.

*Etc., etc.*

<sup>1</sup> Hermine ou Ermine de Haironfontaine, doyenne du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, est mentionnée dans des chartes de 1267 et 1277, qui concernent les dons qu'elle fit à l'aumône des pauvres et à l'hôpital de Cantimpret. — *Annales* précitées, t. vi, pp. 237 et 249.



Ce manuscrit est sans doute enfoui, depuis 1872, chez un collectionneur ; et par suite les vers de Jehan de Salesburi, qui ont au moins une valeur linguistique, sont provisoirement perdus pour nous.

Cette notice n'indique pas le contenu de ce *Lectionarius*.

Parmi les livres liturgiques, les lectionnaires sont ceux qui, selon les temps et les lieux, ont le plus varié. Les missels, les antiphonaires, les graduels, les épistolaires, les évangéliques et les rituels indiquent par leur nom les matières qu'ils contiennent ; mais le nom de Lectionnaire, pas plus que celui de Livre d'Heures, ne précise rien quant à leur contenu.

Le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de DU CANGE, édition de Firmin Didot, t. IV, 1845, p. 54, définit le lectionnaire un livre contenant des leçons (*lectures*) ecclésiastiques ; et il fait connaître que ces leçons ecclésiastiques sont des extraits des écrits des Pères de l'Église, qui sont lus ou récités aux offices, et non pas chantés comme les psaumes et les hymnes.

Nous avons parcouru deux lectionnaires déposés à la bibliothèque royale de Bruxelles et provenant de la collection de Thomas Phillipps, de Cheltenham.

Le premier (section des manuscrits, II, 1415), coté n° 4533 du catalogue de Thomas Phillipps, est un in-8° de 179 feuillets, écriture du XIII<sup>e</sup> siècle, sur parchemin, reliure moderne en veau, titre au dos : *Textus Evangelior. et Epistol.*, provenant de l'abbaye de Parc-lez-Louvain. Il contient les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes dans l'ordre du calendrier ecclésiastique, ainsi que des extraits des livres des prophètes, tels que Isaïe, Ézéchiel, et autres.

Le second (*ibidem*, II, 1420), coté n° 9319 du même catalogue, se compose de quatre volumes in-folio, intitulés : *Homeliæ ab Adventu usq. ad Pascha*, qui, outre les épîtres et les évangiles des messes, contiennent des extraits de la Bible et des fragments d'homélies de docteurs de l'Église.

Le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque royale, n° 407, mentionne un « *Lectionarium liturgicum* », écriture du deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle.

A la suite du *Lectionarius* de la doyenne Hermine, se trouvent, d'après la notice du catalogue cité de 1872, des biographies de saints de la bible, ainsi que " la vie d'un certain nombre de saints originaires de la province du Hainaut, tels que : *Vita s. Aldetrudis* (abbesse de Maubeuge, VIII<sup>e</sup> siècle), — *Vita s. Landrici* (abbé de Soignies et d'Haumont dans le Hainaut, VII<sup>e</sup> siècle), — *Vita s. Ursuari* (abbé de Lobbes, en Hainaut, né à Floyon, Hainaut, VIII<sup>e</sup> siècle), — *Vita s. Servatii* (évêque de Maestricht) ', etc.

Les libraires A. Asher et C<sup>o</sup>, pour recommander leur marchandise, terminent leur notice par l'éloge suivant : " Le volume est d'un bout à l'autre de la plus parfaite conservation et on ne pourrait pas voir un plus beau spécimen d'un manuscrit d'une époque aussi reculée ".

En faisant la part de l'exagération, nous ne pouvons que regretter que ce précieux volume ne soit pas resté en Belgique.

FÉLIX HACHEZ

---

' Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède un manuscrit semblable, malheureusement incomplet, qui provient du chapitre de Saint-Vincent de Soignies. On y trouve les vies de sainte Aldegonde de sainte Waudru, de saint Vaast, de saint Ghislain, de saint Vincent, de saint Landri, etc.

LA CHRONIQUE  
DE  
JEAN DE SIVRY  
PRIEUR DE BONNE-ESPÉRANCE

---

L'abbé Engelbert Maghe, dans son *Chronicon Bonae-Spei* (1704), s'est fréquemment servi de la chronique de Jean de Sivry, religieux de Bonne-Espérance, pour la période qui s'étend de la fondation de l'abbaye, soit de 1126, à l'année 1318. Cette chronique est inédite; peut-être même est-elle perdue. Noyée comme elle l'est dans un ouvrage du xviii<sup>e</sup> siècle, elle a passé inaperçue de la plupart de nos historiens et nos « Histoires littéraires » se taisent sur son auteur Jean de Sivry.

Amené par la suite de nos études à compiler les nombreuses chartes de Bonne-Espérance, nous y avons rencontré maints vestiges de notre auteur. Nous croyons donc faire œuvre utile en donnant quelques détails sur la biographie de ce personnage et en groupant dans l'ordre chronologique les fragments de sa chronique épars dans l'œuvre de l'abbé Maghe.

Jean de Sivry tire probablement son origine du village de ce nom, compris aujourd'hui dans le canton de Beaumont (Hainaut). Il occupa dans l'abbaye de Bonne-Espérance la charge de prévôt, fut ensuite curé d'Anderlues, paroisse à la collation de l'abbé de Bonne-Espérance, puis revint à son monastère dont il fut nommé prieur.

Un cercemanage d'une partie de la seigneurie de Hamal à Courcelles, dressé le 1<sup>er</sup> août 1283, mentionne « frères Jehan de Suvri prouvos de Boine Speranche <sup>1</sup> ». Nous le retrouvons en cette qualité le 11 juin 1284 : « frères Jehan prouvos de Bonne-Espérance » dans une sentence prononcée par Jean de Thuin, à la suite d'une contestation entre les abbayes de Bonne-Espérance et d'Aulne au sujet de dîmes à Morlanwelz et à Haine-Saint-Pierre <sup>2</sup>. Dans un acte datant de l'abbatit d'Adam de Coulsolre (1270 — janvier 1286), figure un prévôt du nom de Jacques <sup>3</sup>, mais nous ne saurions dire s'il est postérieur aux actes mentionnés plus haut. Deux documents du mois d'octobre 1286 parlent d'un frère Jean, chanoine de Bonne-Espérance et curé de Mont-lez-Sombreffe <sup>4</sup>; peut-être est-ce notre Jean de Sivry, qui occupa ensuite la cure plus importante d'Anderlues, relevant, comme celle de Sombreffe, de l'abbaye de Bonne-Espérance.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1291 qu'on le voit revêtu de ce titre. Le 28 août 1291, frère Jean de Sivry, curé d'Anderlues, est établi arbitre avec Jean, curé de Learne, dans une contestation survenue entre l'abbaye de Bonne-Espérance et le chapitre de Saint-Ursmer à Lobbes au sujet de la dîme de huit bonniers de terre à La Marche vers Forchies <sup>5</sup>, arbitrage que nous voyons exercé dans des lettres de constitution de procureurs le 15 septembre 1291 <sup>6</sup> et de convocation des parties le 2 octobre 1291 <sup>7</sup>.

En août 1317, Jean de Sivry occupait la place de prieur de l'abbaye. On le trouve le 28 août dans un acte par lequel le

<sup>1</sup> *Cartulaire de l'abbaye de Bonne-Espérance*, manuscrit conservé au petit séminaire de ce nom, t. VIII, p. 86.

<sup>2</sup> *Cartulaire*, t. VIII, p. 325; cf. t. XII, p. 309.

<sup>3</sup> *Id.*, t. XII, p. 171.

<sup>4</sup> *Id.*, t. XII, pp. 256-256 v.

<sup>5</sup> *Id.*, t. IV, pp. 12-13 v.

<sup>6</sup> *Id.*, pp. 14-14 v.

<sup>7</sup> *Id.*, pp. 15-16.

prévôt de Binche, qui avait violé la juridiction de l'abbaye dans l'enceinte même du monastère, fit réparation de ses torts<sup>1</sup>. Un autre acte de juin 1319 parle de « frère Jehan de Syvri ki dont estoit prieus<sup>2</sup> ». Comme sa chronique finit à l'an 1318 et qu'à la date du 10 novembre 1320, on voit figurer un prieur du nom de Pierre<sup>3</sup>, on peut croire que Jean de Sivry mourut vers cette année, peut-être en 1319 ou 1320, le 16 juin, jour auquel le Nécrologe de Bonne-Espérance en fait mention en ces termes : « XVI cal. Julii. Fr. Iohannis de Sivry ac parentum suorum pro quibus officium in conventu est agendum, et hac die debentur conventui XXXII solidi ad pitanciam<sup>4</sup> ».

La chronique du prieur de Bonne-Espérance est rédigée sous forme d'annales. Toutefois, d'après le texte de Maghe, il n'est pas possible de dire si l'auteur lui avait donné cette forme pour le récit de la fondation de l'abbaye et pour la vie des deux premiers abbés. L'incertitude qui règne sur la date de fondation et sur les années de l'abbatit d'Odon nous font croire que Maghe n'a pas trouvé dans Jean de Sivry la solution du problème. Là donc où Maghe ne reproduit pas textuellement la chronique, nous donnons l'analyse du texte en français :

Fondation première du monastère à Ramignies par l'abbé Odon et ses compagnons envoyés de Prémontré<sup>5</sup>.

1174. « Hoc anno a maio usque ad idus januarii imbrium tanta cecidit copia ut omnes fruges perierint et tandem

<sup>1</sup> *Cartulaire*, t. I, p. 228.

<sup>2</sup> *Id.*, t. XII, p. 241 v.

<sup>3</sup> MAGHE, *Chronicon Bonae-Spei*, p. 280.

<sup>4</sup> Manuscrit aux Archives du Royaume, à Bruxelles. Nous comptons le publier dans le tome II de nos « *Documents inédits* ». — Georges Lienhard dit de lui : « Sivry. Joannes, monasterii Bonae-Spei » in Hannonia canonicus et prior. Vir industrius et laboriosus elaboravit sui monasterii chronicon illudque ad annum 1317 perduxit ». (*Spiritus literarius Norbertinus*. Augustæ Vindelicorum. MDCCLXXI, p. 544.)

<sup>5</sup> MAGHE, p. 2.

in initio decembris aquarum abundantia alveis fluminum suppletis, magnæ multumque damnosæ fuerunt inundationes, unde secuta est annonæ caritas <sup>1</sup>. »

1182. L'abbé Philippe abdique pendant l'avent et meurt au carême de l'année suivante <sup>2</sup>.

1183. Godescalc, abbé de Bucilly, lui succède <sup>3</sup>.

1186. Jean de Valenciennes abbé <sup>4</sup>.

1188. Au commencement de cette année Jean de Valenciennes abdique <sup>5</sup>. Allelin, abbé de Chaumont, lui succède <sup>6</sup>.

1192. Allelin abdique et Robert d'Harmignies lui succède <sup>7</sup>.

1194. Après un an et demi de gouvernement, Robert meurt le 9 décembre, et Jean de Clairefontaine lui succède <sup>8</sup>.

1197. Jean abdique <sup>9</sup> et Jean de Bruile lui succède <sup>10</sup>.

1204. Jean abdique et Pierre l'écoissais, chanoine de Prémontré, lui succède. Celui-ci abdique après six mois, et Rainard, alors abbé de Château-l'abbaye, ancien chanoine de Saint-Foillan, lui succède <sup>11</sup>.

1206. Rainard est déposé, et Jean de Bruile réélu <sup>12</sup>.

1212. On jette les fondements de la tour <sup>13</sup>.

1221 (?) A Jean de Bruile († 29 avril 1221) succède Arnold, chanoine de Saint-Michel d'Anvers : « qui tempore suo ordinavit et fecit ut farina de qua fit panis in monasterio Bonae-Spei depuraretur ad bultellum ut inde fieret in posterum panis

<sup>1</sup> p. 108.

<sup>2</sup> p. 114.

<sup>3</sup> p. 123.

<sup>4</sup> idem.

<sup>5</sup> p. 126.

<sup>6</sup> p. 127.

<sup>7</sup> p. 132.

<sup>8</sup> p. 139.

<sup>9</sup> p. 142.

<sup>10</sup> p. 143.

<sup>11</sup> p. 145.

<sup>12</sup> idem.

<sup>13</sup> p. 147.

subtilior et melior<sup>1</sup> ».

? Arnold abdiq̄ue « et ad ecclesiam ex qua venerat est regressus<sup>2</sup> ».

c. 1238. Gérard de Binche succède<sup>3</sup>.

1253. Le premier décembre, l'abbé Jean de Gentinnes meurt : « qui circa officium pastorale vigilanter, diligenter et prudenter sollicitus fuit<sup>4</sup> ».

1262. « Post Ioannem de Gennetines successit Ioannes de Monasteriis, abbas decimus quintus, vir discretus, prudens, honestus et providus cuius sollicitudine et providentia tempore suo multa bona ecclesiae Bonae-Spei evererunt. Capellam prope infirmitorium et magnam aulam hospitum et alia plura ædificia construxit. Novam ecclesiam ad honorem Dei et beatæ Mariæ Virginis et omnium sanctorum, anno domini millesimo ducesimo sexagesimo sexto, quarto idus martii, in die B. Georgii inchoavit et fundavit, manu propria primum ponens lapidem, lachrimis profusus præ devotione et affectu<sup>5</sup>. » « Quo anno ingressus Hannoniam comes Andegavensis cepit castrum de Crevecoeur, Valencenas, Montes, Binchium ac aliorum quorundam nobilium fortalitia. Quod audiens Ioannes de Avesnis et Margaretam Hannoniæ comitissam matrem suam invasori prædicto cecidisse terram quæ sibi iure hereditario competebat, coadunato exercitu villam Binchiensem expulsis prædicti comitis munitioibus est ingressus : cepit et castrum Montense<sup>6</sup>. »

1267. « In multis mundi partibus oves quadam scabie et prurigine intantum fuerunt infectæ, ut ægritudinis ardore vexatæ, lanam suam dentibus evellerent et manducarent,

<sup>1</sup> p. 149.

<sup>2</sup> p. 163.

<sup>3</sup> p. 164.

<sup>4</sup> p. 187.

<sup>5</sup> p. 188.

<sup>6</sup> idem.

nec eis aliquo potuit remedio subveniri, sed fere omnes illo pestilenti morbo mortuæ sunt <sup>1</sup> ».

1271. Mort de l'abbé Jean, après 18 ans environ d'abbatit, avant l'achèvement de l'église. Adam de Cousolre lui succède : « Hic in officio cellariæ, deinde præposituræ diu probatus ut Christi servus fidelis et prudens inventus suis suffragantibus meritis superius ascendere meruit. Sublimatus ergo ad officium pastorale, magnanimum et virilem se reddidit in delictis corrigendis tam maiorum quam minorum, sibi et gregi suo, qualiter se haberent fratres interius exteriusque attendens vigilanter, mansuetus et benignus religiosis et devotis. De pauperibus et egenis curam habens beneficia eis manu propria impendebat, nunc latenter, nunc aperte et abundanter, et bona ecclesiæ magis magisque abundabant et crescebant. Quippe vir Dei erat admirandæ sollicitudinis et diligentie die noctuque ad regendum prospere, spiritualiter et temporaliter, ecclesiam sibi commissam. Pestem incontinentiæ mulierum consortia evitans abhorrebat. Fabricam novæ ecclesiæ a suo prædecessore inchoatam tam celeriter perduxit ad tale complementum ut a R. Patre Ingeranno Cameracensi episcopo munus consecrationis reciperet anno domini millesimo ducesimo septuagesimo quarto, feria tertia post festum B. Andreæ apostoli, et anno sequenti a F. Petro de ordine pœnitentiæ Christi episcopo Sudensi <sup>2</sup>, cœmeterium et plura altaria eiusdem ecclesiæ [sint] consecrata. Item prædictus abbas Adam tria latera novi claustri incepit et complevit; novum dormitorium inchoavit, monasterium et grangias seu curtes eiusdem variis et sumptuosis edificiis decoravit et bona quam plurima acquisivit <sup>3</sup>.

1277. « Die Sanctorum Innocentium turris nostra [anno 1212 inchoata] subito ruens tempore officii divini navim

<sup>1</sup> p. 212.

<sup>2</sup> Cet évêque figure comme suffragant de l'évêque de Cambrai, le 22 janvier 1281 (MIRÆUS, *Op. dipl.* I, 438) et le 26 février 1285 (DEVILLERS, *Cartul. et Chartriers du Hainaut*, t. II, p. 182).

<sup>3</sup> p. 213.



oppressit, neminem tamen laedens, divina clementia suum devotum populum conservante. Unde quidam frater eiusdem ecclesiæ sic ait :

Turris nostra ruit in natali puerorum,  
Læsus nemo fuit : sit laus domino dominorum <sup>1</sup>. »

1285. Adam abdiq̄ue le 11 novembre : « Omnibus debitis suæ domus persolutis, relinquens ecclesiam abundanter munitam in futurum. Porro hoc ipsi fuit specialiter concessum a Domino quod hominem alium tam sollicitum et circumspectum in temporalibus, et ita devotum in spiritualibus non recolo me vidisse, et qui vidit testimonium perhibuit de prædictis. Obiit autem sancte, ut vixerat, nono kalendas februarii anno millesimo ducesimo octogesimo sexto <sup>2</sup> ».

1285. « Walterus de Flavennes abbas decimus septimus [succedit], vir prudens et litteris eruditus qui etiam Parisiis in scholis publice legit sententias <sup>3</sup>. »

1289 (?). Walter abdiq̄ue et est remplacé par Jean de Valenciennes : « dictus crudelis, non re tamen sed cognomine, neminem enim quærebat opprimere, sed erat homo pacis verbis et factis. In facultate medicinæ seu physicæ studuit diligenter, ita ut visis urinis et tactis pulsibus infirmorum, liquide, sicut frequenter experientia docuit, de infirmitatibus iudicaret, et antidota contra infirmitates secundum regulas facultatis medicinæ sanativa propinaret <sup>4</sup> ».

1303. Dans la guerre entre le comte de Hainaut et celui de Luxembourg, les troupes du comte de Hainaut fixent leur camp près de Binche. L'ennemi incendie une grande partie de Haine-Saint-Pierre <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> p. 224.

<sup>2</sup> p. 232.

<sup>3</sup> p. 233.

<sup>4</sup> p. 238.

<sup>5</sup> p. 257.

1308. Jean de Valenciennes abdique le 1<sup>er</sup> mai et meurt le 12 juin.

— “ Successit in die beati Servatii Gerardus de Masnui decimus nonus abbas ecclesiæ Bonæ-Spei, vir corpore formosus, verbis iocundus, voce grossa resonans, ut sono tubæ loquentis, cantans vocibus modulatis. Hic circa regimen et sollicitudinem pastoralis officii zelum habens sed non experientiam ut oportet, præ corporis gravedine, membrorum resolutione et destitutione virium, rarissime egrediebatur ad negotia ecclesiæ procuranda. His temporibus occurrentibus infortuniis, hostilitatibus et guerris, Ecclesia Bonæ-Spei compulsa est inire ex intimo cordis affectu gemitus et ploratus, lugens se attenuatam bonis et onere debitorum gravatam et oppressam sui que nominis, scilicet Bonæ-Spei, sentiens se vocem solum retinere remque ipsius nominis perdidisse <sup>1</sup>. ”

1315. Des pluies incessantes produisent des inondations, rupture des ponts, cherté des vivres. La mesure de blé monta de 5 sous à 40, celle de sel de 12 deniers à 16 sous. “ Sævissima quoque pestis usque ad finem augusti sequentis anni, nulli statui, conditioni vel ætati parcens, tertiam partem hominum interemit <sup>2</sup>. ”

1316. Le vendredi avant l'Assomption Gérard abdique ; il meurt dans l'octave de la Nativité <sup>3</sup>.

— “ Porro feria secunda post resignationem eiusdem Gerardi subsequente, hoc est in crastino assumptionis B. M. V. eidem successit in regimine Ioannes cognomine Boves, eiusdem ecclesiæ professor, corpore formosus, de villa Valencensi oriundus <sup>4</sup>. ”

1317. “ Diebus istis videmus Dei ecclesiam in diversis mundi partibus in temporalibus sauciatam et quam plures ostiatim

<sup>1</sup> p. 259.

<sup>2</sup> p. 271.

<sup>3</sup> p. 272.

<sup>4</sup> p. 273.

mendicantes, vitæ necessaria non habentes, præ inedia animas suas exalare : nempe bona Ecclesiæ temporalia et præcipue monasteriorum, quorum suffragio pauperes solent sustentari et foveri, adeo sunt exinanita et exhausta talliis, exactionibus importunis et calamitatibus diversis, ut nec ipsarum ecclesiarum et monasteriorum ministris ad vitæ necessaria sufficere videantur. Utique a tempore concilii Lugdunensis sub bonæ memoriæ papa Gregorio X celebrati, quamplures romani pontifices videntes Dei ecclesiam præcipue in partibus ultramarinis ab infidelibus graviter oppressam et afflictam, sperantes gladio et armata militia principum secularium eidem subveniri, ad huius subsidium de bonis ecclesiasticis decinam, nunc per sex annos, nunc per quatuor, nunc per tres, nunc generaliter ubique terrarum, nunc particulariter in quibusdam provinciis colligendam, aliquibus principibus sub spe prædicti propositi concesserunt, sed spe sua fraudati sunt. Licet enim ipsi principes de bonis ecclesiasticis quasi infinitam et innumerabilem pecuniam collegerint de ecclesiis et monasteriis, personas ecclesiasticas in tantum aggravando quod quamplures, maxime religiosi, compulsi sint bona immobilia distrahere, nunc in perpetuum, nunc ad tempus ; tamen quis inde profectus ecclesiis vel personis ecclesiasticis evenerit, videant hii qui inde habent in die districti iudicii reddere rationem. Insuper de angariis, talliis, exactionibus et gravaminibus quibus hii diebus principes seculares opprimunt oves Christi et præcipue eos quos dominus sibi in populum peculiarem elegit, tituloque religionis et habitu sanctitatis insignivit, quid dicemus ? utique oves Christi et populus fidelis in diversis mundi partibus degentes plusquam servitute Pharaonis aggravati, et dentibus luporum crudelium lacerati, non possunt non lugere : licet enim Pharao tempore famis et inediæ nationes gentium et earum prædia, suæ subjiceret servituti, verumtamen possessiones sacerdotum in sua libertate reliquit. Insuper eisdem sacerdotibus præstitit alimenta (Genes. XLVII). Sed ecce quamplures principes vel potius tyranni seculares et eorum

satellites, ministri et ballivi, tanquam filii Belial Pharaone duriores acrius in religiosos quam in laicos sævientes, spretis sanctissimis constitutionibus romanorum pontificum, exactio-nes, subventiones, donationes, mutua nunquam refundenda, frequenter extorquere nituntur et summas pecuniarias sibi solvendas ecclesiis et monasteriis taxant et imponunt, et ad solutionem seu vexationem redimendam tirannizando compellunt, bona monasteriorum sub suo crudelissimo dominio existentia facientes arrestari et saisiri, equos suos, greges porcorum et canum suorum cum multa comitativa satellitum deduci facientes per monasteria, domos et grangias religiosorum, vastantes ibidem bona sua et interdum tamdiu moram trahentes donec pecunias extorserint pro egressu. Insuper non formidant nec verentur religiosos compellere suos nutrire capones et nutritos sibi reddi sub certo numero sibi commisso quidquid de caponibus contingat. Verum etiam cum hostis antiq. us qui insolita malitia nititur pacem tollere de terra, seminavit inter ipsos principes seculares discordiam et excitavit collecto exercitu ad bella procedere, statim monasteriorum equos, currus, frumenta, armenta, oves, boves, porcos et pecunias diripiunt ut exinde suum foveant exercitum et sustentent. O quot et quantis gravaminibus opprimunt membra Christi et præcipue monasteria, ut iam videantur velle subvertere et destruere ea quæ sui prædecessores ad Dei gloriam et honorem et animarum suarum salutem construxerunt <sup>1</sup>. »

1318. « Anno 1318 septima Iulii in confinibus Hannoniæ et Brabantiae prope villam Fageti <sup>2</sup> circa horam vespertinam, duabus hinc et inde nubibus horribili impetu adductis coeuntibus et aquam spargentibus, diei lux obtenebrata est præ nimia densitate pluviarum et pulverum, coruscationes fulgurum et tonitrua fuere terribilia, tantaque fuit tempestas et

<sup>1</sup> pp. 278-280.

<sup>2</sup> Fayt.

impetuositas ventorum, ut seras portarum et vectes ferreos confringens, valvas fortissimas dirumpens, interiora domorum penetrans, et domos bene laqueatas subvertens, concussis angulis et columnis edificia firma prosterneret, arbores radicatus evelleret, et quasdam per medium truncaret, quercus etiam crassissimas contortis stipitibus rumperet, ita ut homines non haberent tutum refugium. Et quamvis venti soleant velocitate alarum suarum longe lateque diffundi, hoc tamen fuit in hac tempestate singulare, quod fuerit temporis duratione, locorum latitudine et longitudine brevis ; severitatem quippe virium suarum infra parvam horam explevit : locorum latitudo quasi unum milliare, longitudo duo circiter milliaria comprehendit. Verumtamen in periculo tantæ tempestatis nullus hominum passus est læsionem corporalem, omnium protectore per suam clementiam suum populum conservante<sup>1</sup>. »

Il est à regretter que la chronique de Jean de Sivry n'ait pas été publiée en entier par Maghe. Espérons qu'on en retrouvera quelque jour un exemplaire. Le travail du prieur de Bonne-Espérance sera d'un précieux secours pour reconstituer l'histoire de ce monastère.

Dom URSMER BERLIÈRE  
de l'abbaye de Maredsous.

---

<sup>1</sup> pp. 278-278.

LA  
PRÉVOTÉ DE PRISCHES

A BATTIGNIES-LEZ-BINCHE

---

Battignies, qui ressortissait jadis à la prévôté de Binche, était sous l'ancien régime une terre franche dont la seigneurie appartenait à l'abbaye bénédictine de Sainte-Rictrude de Marchiennes. Comme telle, elle possédait un échevinage établi par l'abbé de ce puissant monastère<sup>1</sup>. Le bois de Prisches constituait une partie importante de cette propriété.

L'étymologie du nom de Battignies (*Baddineæ*, 1120 ; *Batingeæ*, 1123 ; *Batineiæ*, 1152 ; *Batingeæ*, XIII<sup>e</sup> s. ; *Bathenies*, 1220 ; *Badegnies*, 1222 ; *Battignies*, 1234 ; *Badengies*, 1246) semble faire allusion au domaine d'un particulier du nom de Batho ; quant à celle de Prisches (*Pelices*, 1123 ; *Perices*, 1222 ; *Prisches*, 1234), la légende s'est chargée de lui donner plus de relief. « Jadis, dit l'auteur du Polyptique de Marchiennes, le sol ne produisait point de chênes dans ce bois ; ce n'était qu'un fourré d'arbustes peu élevés. Les paysans, dans leur simplicité, assurent qu'un jour sainte Eusébie [fille de sainte Rictrude] apparut, la manche de sa pelisse pleine de glands qu'elle sema dans ce bois et dans les champs voisins. Ces semences répandues par la main de

<sup>1</sup> Cf. LEJEUNE, ap. *Documents et rapports de la société paléont. et archéol. de Charleroi*, t. VI, pp. 270-271, et *Histoire de Binche* ap. *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 4<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 9 ; Cf. 51, 143.

la vierge pénétrèrent dans le sol, et la terre, en les fécondant dans son sein, produisit bientôt une nouvelle forêt, et l'on vit monter vers le ciel les cimes élevées de chênes nombreux. C'est de la pelisse de la sainte que l'endroit tire son nom; comme qui dirait le bois aux pelisses, le bois de pelisses<sup>1</sup>. » Nous ne nous arrêterons pas à cette légende, dont nous laissons toute la responsabilité au vieux chroniqueur de Marchiennes, qui n'a pas caché son admiration pour la température de Prisches et pour les irrigations artificielles de ses prairies.

Les documents ne nous permettent pas de constater l'origine et la formation de cette propriété. La tradition de l'abbaye de Marchiennes, suivant le rapport sur l'état des biens de cette prévôté fourni en 1787, était que ces biens venaient de la fondation de l'abbaye avec les biens donnés par S. Adalalde et S. Maurant<sup>2</sup>. Le Polyptique de l'abbaye en parle au XIII<sup>e</sup> siècle dans les termes suivants : « Battingearum prediolum non est pretereundum, quod in Hainauensi comitatu situm constat et confine est Montensis comitis fisco, qui Waldreacus nuncupatur...<sup>3</sup> ». Une charte de 1120 en fait honneur à l'empereur Charles. A cette époque, des difficultés avaient éclaté entre le comte de Hainaut et le curé de Waudrez, d'une part, et le monastère, de l'autre, au sujet de la dime de Battignies. Le comte Baudouin IV et la comtesse Yolende sa mère en avaient saisi les deux tiers, et le curé de Waudrez, Obert, s'était emparé de l'autre tiers. L'affaire fut portée devant l'évêque de Cambrai. Burchard termina ce différend à l'amiable en ce qui touchait le curé de Waudrez. « Lorsque l'abbé et l'église de Marchiennes, disait-il, seront rentrés en possession des deux gerbes de la dime qui leur appartiennent en vertu

<sup>1</sup> Codex 850 de la bibliothèque de Douai, du XIII<sup>e</sup> siècle, f. 142 v<sup>o</sup>; *Neues Archiv. der Gesells. f. aelt. d. Geschichtskunde* t. xv, (1890), pp. 468-469.

<sup>2</sup> Archives du Royaume. Chambre des Comptes. *Etats des biens du clergé*. Registre 46676. Prévôté de Prisches.

<sup>3</sup> *Neues Arch.*, p. 468. Cf. Annexe v.

de l'ancienne donation (*ex antiquâ traditione*) de l'empereur Charles, et que leur contestent actuellement le comte et la comtesse de Hainaut, ledit Obert tiendra à cens ces deux parts et celle qu'il a jusqu'ici revendiquée, toutefois avec augmentation de cens... A sa mort, l'abbaye recouvrera intégralement les trois parts <sup>1</sup>. Calixte II, en 1123, confirma également à l'abbaye de Marchiennes « in comitatu Hainoensi predium Batingearum cum proximâ silvâ Pelices nomine et cum omni integritate <sup>2</sup> ». En 1152, nous trouvons une nouvelle confirmation de l'évêque Nicolas de Cambrai <sup>3</sup>.

La terre ou seigneurie de Battignies était revêtuë de haute, moyenne et basse justice et comprenait dans son territoire le hameau dit de Battignies, composé en 1752 de 15 à 16 maisons et relevant de la paroisse de Binche <sup>4</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie avait plus d'étendue. Ce fut à son détriment que l'enceinte de la ville de Binche fut agrandie. Une partie du *vicus* de Sainte-Eusébie en fut détachée et cédée à la comtesse Jeanne. Dans une lettre adressée à ses baillis et prévôts de Hainaut, à la date du 31 décembre 1230, Jeanne de Flandre reconnaît devoir à l'abbaye de Marchiennes un cens annuel de dix sous de blancs pour la moitié d'un *vicus* de Binche, dit *vicus* de Battignies, à percevoir sur la recette de Binche à la Noël <sup>5</sup>. Par une autre charte de novembre 1234, la comtesse confirma les biens et privilèges de l'abbaye et notamment la *curtis* de Prisches et le domaine de Battignies, avec ses terres, prés, pâturages, etc., le cens annuel de dix sous de Valenciennes à percevoir à la Noël sur la recette de Binche, à cause du *vicus* dit de Sainte-Eusébie à Binche qu'elle tenait de la dite terre <sup>6</sup>. Ces lettres de

<sup>1</sup> DUVIVIER. *Recherches sur le Hainaut ancien*. Charte 110, p. 524.

<sup>2</sup> Ib. Charte 112, p. 527.

<sup>3</sup> Ib. Charte 126, p. 573.

<sup>4</sup> Archives départementales du Nord, à Lille. Fonds de Marchiennes. Liasse 33 : Prisches et Battignies.

<sup>5</sup> Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes (Archives du Nord, à Lille), XIII<sup>e</sup> S. ff. 258-259. Annexe III.

<sup>6</sup> Liasse 35. Copie du XVIII<sup>e</sup> S. Annexe IV.



franchise ou d'exemption de toutes tailles et impositions quelconques, furent confirmées en 1239 par le comte Thomas et la comtesse Jeanne <sup>1</sup>, et en septembre 1246 par la comtesse Marguerite <sup>2</sup>.

A diverses reprises les souverains du Hainaut reconnurent ces privilèges. En 1530, comme le seigneur d'Espinois réclamait le droit de mortemain sur Battignies et exigeait que le censier de Prisches allât moudre à son moulin d'Espinois, la haute cour de Mons se prononça contre lui le 3 octobre 1530 et maintint à l'abbaye les droits de mortemain, d'aubaine, de confiscation, etc. <sup>3</sup>. Des décrets furent rendus dans le même sens, le 10 novembre 1655, le 17 septembre 1687 et en novembre 1727 <sup>4</sup>.

Malgré une nouvelle sentence du Conseil de Hainaut qui reconnut les titres de l'abbaye le 30 janvier 1750, la ville de Binche continua d'élever des prétentions sur la juridiction de Battignies. En 1751 l'abbaye présenta un « Mémoire pour la terre et seigneurie de Battignies en possession de franchise et d'immunités ». L'auteur y dressait un inventaire des actes et documents qui établissaient cette immunité. En 1762, le prévôt, Dom Maur Carlier, présenta un nouveau mémoire. Sur l'avis du conseil de Hainaut, S. A. R. déclara le 1<sup>er</sup> décembre 1762 que le magistrat de Binche ne pouvait faire aucune visite dans les cabarets de Battignies <sup>5</sup>. D'autres arrêts du 23 février 1764 et du 9 octobre 1765 confirmèrent cette sentence <sup>6</sup>. Les choses restèrent donc dans le *statu quo* jusqu'au jour où la révolution française mit fin à l'existence de l'abbaye de Marchiennes, de sa prévôté de Prisches et de la seigneurie de Battignies.

<sup>1</sup> Extrait dans Liasse 35 : *Mémoire pour la franchise de Battignies*.

<sup>2</sup> MIRÆUS. *Op. dipl.* IV, 243.

<sup>3</sup> Liasse 35.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Liasse 35.

<sup>6</sup> SAINT-GENOIS. *Monuments anciens*, I, 126-127.

La prévôté de Prisches n'a pas d'histoire, puisqu'elle n'a jamais possédé de véritable communauté monastique. L'acte de 1239, au témoignage de Dom Maur Carlier, supposait la présence de quelques moines.

En mars 1220, Pierre de *Kievi*, maieur de Battignies, déclare dans une charte qu'il a vendu à l'abbaye de Marchiennes trois bonniers de terre ou environ, au territoire de Binche, qu'il tenait en fief de la dite abbaye, vingt-cinq sous de rente et les prés qu'il tenait de la dite église, pour le prix de 50 livres de Valenciennes. Comme son fils Henri ne pouvait, en raison de son jeune âge, approuver cette vente, il promet à l'abbé de la lui faire ratifier lorsqu'il aura atteint l'âge légal. Dans le cas où il refuserait, Pierre engage à l'abbé cinq bonniers de terre à *Poncel* jusqu'à concurrence de 50 livres. Quant à la rente de 25 sous, il l'assure sur quatre bonniers de terre au même endroit <sup>1</sup>.

Deux ans plus tard, Walter de *Kievi*, neveu de Pierre, fit au monastère donation de quatre muids de froment, quatre muids d'avoine, 20 sous de blancs et deux chapons à percevoir, après un espace de trois ans, chaque année à la Saint-Remi, et les assure sur huit bonniers de son oncle situés à Battignies <sup>2</sup>.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, la propriété de Prisches n'était pas exploitée directement par les moines. Nous trouvons en effet qu'en 1353 Godefroid de la Tour obtint à vie la maison de Prisches pour lui et ses deux filles et que cette aliénation fut confirmée par l'abbé, en 1359 <sup>3</sup>. Le 22 avril 1405, Gérard de Sart arrenta la cense de Prisches moyennant 37 livres tournois. Le 3 octobre 1419, le même chevalier et Marie de Beaufort, son épouse, arrentèrent également à vie la maison de Prisches et cette vente fut consentie par l'abbé Pierre <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cartulaire de Marchiennes, ff. 219-220. Annexe I.

<sup>2</sup> Cartulaire de Marchiennes, f. 284. Annexe II.

<sup>3</sup> Liasse 35.

<sup>4</sup> Ib. et cartulaire. Copie du xv<sup>e</sup> siècle intercalée avant l'index des chartes dans le Cartulaire.

Même situation pendant le cours des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Un acte du 21 février 1469 nous apprend que l'abbé accorda à bail pour neuf ans à Gilliard Charbonneau la cense de Prisches moyennant une rente annuelle de 21 muids de blé et 40 livres tournois. Les archives de Lille possèdent des comptes de 1524 et 1543 et des baux de 1572 et 1573<sup>1</sup>.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, des moines de Marchiennes furent envoyés à Prisches pour y célébrer le service divin. Brasseur, qui écrivait en 1650, nous dit qu'ils y étaient depuis quatre-vingts ans. Le prévôt qui venait de mourir, Dom Hugues du Trieu, son ancien compagnon d'humanités, avait été remplacé par Dom Adalbald Bassecourt<sup>2</sup>. Celui-ci mourut à Marchiennes le 3 décembre 1668<sup>3</sup>.

Depuis cette époque, la maison de Prisches fut administrée par un prévôt chargé de rendre à l'abbé un compte annuel de sa gestion. Les prévôts n'étaient que de simples administrateurs, révocables à volonté, et qui ne pouvaient passer de bail sans l'autorisation de l'abbé. Il y avait ordinairement deux religieux résidants, parfois trois. L'abbé de Marchiennes envoyait d'ordinaire les religieux infirmes à cause de la salubrité du climat<sup>4</sup>. A la suite des deux prévôts cités par Brasseur, nous rencontrons les noms suivants :

Dom Georges Lebon en 1679<sup>5</sup>, décédé le 5 mars 1684<sup>6</sup>.

Dom Alexis Rasoir, installé le 14 mai 1695, figure encore dans des actes de 1700 et du 20 décembre 1702<sup>7</sup>; le nécrologe de Saint-Martin de Tournai le mentionne au 23 mai<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Liasse 35.

<sup>2</sup> BRASSEUR, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*. Montibus. 1650, pp. 106-107.

<sup>3</sup> Nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, aux Archives du royaume. Il est publié dans nos *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. I, p. 239.

<sup>4</sup> Etat des biens de 1787. Chambre des comptes. Reg. 46676.

<sup>5</sup> Liasse 35.

<sup>6</sup> Nécrologe de S. Martin, p. 160.

<sup>7</sup> Liasse 35.

<sup>8</sup> Nécrologe, p. 184.

Ce prévôt rebâtit la prévôté, l'entoura de murailles, grâce au concours de l'abbé Adrien de Malapert, ainsi qu'en fait foi l'inscription suivante gravée sur une pierre, jadis placée au-dessus de la porte d'entrée de la prévôté et aujourd'hui déposée dans une des remises de cette propriété :

*Hoc aedificium a fundamentis erexit, perfecit villam-que de Prisches iam diu neglectam, vetustate caducam, bello collapsam undique muris circumcinxit, reparavit et auxit Amplissimus D. Dominus Adrianus de Malapert Marchianensis abbas anno sui iubilæi 1698, huius vero loci de Prisches et Battignies preposito R. D. Alexio Rasoir Marchianensi religioso.*

Dom Albert Vollet, nommé administrateur et prévôt le 3 juin 1745, installé le 24 du même mois <sup>1</sup>, mourut le 13 mai 1759 <sup>2</sup>. Avant sa nomination, un inventaire détaillé de l'état de la prévôté avait été dressé par Dom Ambroise Bury, moine de Marchiennes <sup>3</sup>.

Dom Maur Carlier, établi prévôt le 16 mai 1759, installé le 6 juin, travailla énergiquement à sauvegarder les franchises de la prévôté <sup>4</sup>.

Dom Maurant Desvignes fut installé le 19 octobre 1767 <sup>5</sup>.

Dom Georges de Beugny, nommé le 11 janvier 1781 et installé le 25 du même mois <sup>6</sup>, mourut le 23 mai 1784 <sup>7</sup>.

Dom Amand Libessart, nommé prévôt le 2 septembre 1784 <sup>8</sup> produisit en 1787 la déclaration des biens réclamés par le gouvernement <sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Liasse 35.

<sup>2</sup> Nécrol. de S. Martin, p. 181.

<sup>3</sup> Liasse 35.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Nécrol. de S. Martin, p. 184.

<sup>8</sup> Chambre des Comptes 46676. Etat des biens de Prisches.

<sup>9</sup> Archives du royaume. Chambre des comptes n° 46628. cf. LEJEUNE, ap. *Documents et rapports*, t. VI, p. 271..

L'inventaire dressé en 1745 permet de se rendre compte de l'état matériel de la maison de Prisches. Nous y relevons les détails suivants :

Argent monnayé 847 fl., 2 sous, 3 liards.

Vaisselles.

Habits.

10 chevaux, 6 poulains, 10 vaches, 1 taureau, un beutin et 4 élèves.

10 cochons.

3 chariots.

Terres en labour : 93 bonniers qui rendent 15 livres par an.

Prairies qu'on fauche les années favorables, 7 à 8 bonniers.

Trioux où pâturent les bestiaux de la prévôté, 10 à 12 bonniers.

Bois : 36 bonniers, trois bonniers mesurant 720 verges de 20 pieds. On vend de ce bois 2,000 fagots par an, mais on fait feu de charbon de terre.

Rentes seigneuriales : 30 — 40 florins par an.

Les bâtiments menaçaient ruine, en 1745. La cense fut rebâtie à neuf, en 1752 : ce qui occasionna une dépense de 10,000 florins. La brasserie qui brûla vers la même époque fut rebâtie au prix de 1,022 florins <sup>1</sup>.

L'inventaire du 12 octobre 1767 mentionne la salle du quartier neuf, 12 cabinets ou chambres, la chapelle, la sacristie, la vieille place 1<sup>re</sup>, la vieille place 2<sup>e</sup> (chambre), la cuisine, les caves, la brasserie <sup>2</sup>.

En 1783, le prévôt produisit, à la demande du gouvernement un tableau des propriétés de la prévôté, avec l'estimation de leur valeur. En voici le résumé :

La ferme consistant en 91 bonniers de terre francs de dime, excepté trois bonniers, douze bonniers, un journal de pâture, étaient estimés : les terres : 64890 f., les pâtures à 7770, donnant un revenu de 2,000 f.

<sup>1</sup> État des biens de 1783. Chambre des comptes. Reg. 46676.

<sup>2</sup> Liasse 35.

55  $\frac{1}{2}$  bonniers de bois et aulnois, estimés à 40,740 f. donnaient un revenu de 700 frs.

Cens seigneuriaux, évalués au capital de 2,000, donnaient 50.

Ce qui faisait en tout un capital foncier de 115,400 f. 02 et un revenu de 2,750<sup>1</sup>.

« En 1787 la dime de Battignies, qui se levait sur toute la terre franche de ce nom, comprenant 123 bonniers, était partagée par moitié entre le curé de Saint-Ursmér de Binche et celui de Ghoy-la-Buissière, à titre de chapelain de Saint-Nicolas de la maladrerie de Binche<sup>2</sup>. »

La déclaration des biens, produite par le curé de Saint-Ursmér de Binche en 1787, la spécifie dans les termes suivants :

« Dot de la cure de Binche.

« La moitié dans la dime tant grosse que menue qui se lève au onzième sur tout le terroir de la franche terre de Battignies, paroisse de Binche, contenant environ 123 bonniers de 400 verges au bonnier, et la verge de 15 pieds  $\frac{1}{2}$ , mesure de Hainaut, sans y comprendre les terres et prairies de la cense de Priche appartenant aux sieurs abbé et religieux de Sainte-Rictrude de Marchiennes *que l'on dit en être exemptes*, sauf cependant les terres de la dite cense qui y sont soumises: 1° le bonnier Cornu, tenant au chemin de Fontaine et aux quatre bonniers de fief de Louis Sebille; 2° deux journaux tenant à deux journaux et demi ou environ de la cure de Cantimprez à la motte du moulin à vent et au journal tenant aux hoirs de Gilles Tahon; 3° quatre journaux, tenant au chemin de Fontaine, aux représentants du sieur de Boussu de Mons et à. . . (*sic*). Les deux journaux de terre appartenant aux héritiers de maître Jean Mantrez venants de N. Levoet enant à l'héritage du sieur Dolent doivent dime à Ressay.

« La menue dime consiste en agneaux, laine, cochons de

<sup>1</sup> Archives du royaume. Conseil privé. Carton 1412.

<sup>2</sup> LEJEUNE, ap. *Documents*, t. VI, p. 270.

lait, poulez, houblon, trèfle sèche de la première coupe, foin, grosses noix, pommes, poires.

« L'autre moitié de la dime, tant grosse que menue, appartient au curé de Ghoy-la-Buissière, à titre de chapelain de Saint-Nicolas de la Maladrerie de Binche<sup>1</sup>. »

L'inventaire, livré le 18 juillet 1786 par Dom Amand de Libessart, est conservé à la chambre des comptes (registre 46676). La description qu'il donne de la propriété de Prisches correspond fort bien à l'état actuel de la prévôté occupée aujourd'hui par MM<sup>les</sup> Dubois.

L'article I indique : « une maison contenant sept places basses, quatre cabinets dans une mansarde et une petite chapelle renfermée dans le corps de logis, qui n'a aucune charge, ni aucun bien séparé ; deux jardins, un verger, deux remises, un pigeonnier ; une brasserie, deux petits étangs, une pièce de terre, ci-devant à usage d'houblonnière. Tout ce qui est compris dans ce premier article s'étend sur un bonnier de terre environ et est situé sur la paroisse d'Epinois. »

La prévôté de Prisches est restée dans un parfait état de conservation. On y avait accès du côté de la brasserie, transformée aujourd'hui en métairie, par une porte qui a quelque prétention architecturale, et au-dessus de laquelle se trouvait jadis l'inscription mentionnée plus haut. Aux deux extrémités du premier jardin se trouvent deux grosses tours, qui donnent à toute la propriété un cachet quelque peu féodal : ce sont les deux remises dont parle Dom Amand de Libessart. En passant par le second jardin, auquel donne accès sur le côté une porte établie depuis la suppression de la prévôté, on arrive au corps de logis. Les changements y sont fort peu importants : on y retrouve la chapelle, la sacristie, les différentes places indiquées par l'état des biens de 1783. Une salle y porte encore le nom de chambre du prévôt.

En 1786, Dom Amand occupait seul la prévôté. Depuis

<sup>1</sup> Archives du royaume. — Chambre des comptes, n° 46628.

deux ans il y était seul « pour procurer les fonds nécessaires pour la reconstruction des murs du jardin, réparation des toits, des caves, des châssis de fenêtres, curement des étangs, plantation dans le bois, construction d'une maison de gardes ».

Le personnel attaché à la prévôté comprenait deux domestiques, un jardinier et deux sergents pour la garde des bois et les exploits de justice.

Les revenus nets étaient de 2399 fl. 4 s. 7 d.

Les charges étaient de . 2419 fl. 5 s.

Dom URSMER BERLIÈRE O. S. B.

de l'abbaye de Maredsous.

---



## ANNEXES

### I.

#### *Donation de Pierre de Kievi.*

**Mars 1220.**

Ego Petrus de Kievi maior de Battagnies, notum volo fieri omnibus presentibus pariter et futuris quod de assensu uxoris mee bene et legitime vendidi domno meo Michaeli abbati et ecclesie Marcianensi coram meis comparibus Amolrico maiore de Marcianis, Adam Salve, Adam de Mastaing et Aelide maiorissa de Alne hominibus eiusdem ecclesie et scabinis de Bathenies III bonerios terre paulo plus in territorio de Binch pertinentes ad feodum meum quod de ecclesia ipsa teneo. XX etiam quinque solidos et omnia prata illa que de ecclesia memorata tenebam, L libris valencenensibus et hec omnia per ramum et cespitem reddidi ex integro eidem ecclesie super maius altare coram dictis comparibus meis, astantibus ipso abbate et conventu libere et pacifice in perpetuum possidenda. Verum quia Henricus filius meus contractum non potuit approbare pro eo quod annos puericie nondum evaserat, pepigi eidem domno meo abbati coram ipsis comparibus meis et scripto presenti polliceor quod statim postquam idoneam attigerit etatem, ipsum modis omnibus ad hoc curabo inducere ut factum istud sicut iustum fuerit ratum habeat et acceptum. Quod si facere noluerit, noverint omnes quod quinque bonnerio sterre que est apud Poncel ipsi abbati obligavi ut ibi L libras valencen, libere et absque ulla contradictione percipiat. Notum sit etiam omnibus quod redditum illum XXV solidorum assignavi eidem domno meo abbati et ecclesie super IIII bosnerios terre que est apud Poncel, ita quod si redditum ipsum die statuta non persolvo, libere et absque altera iusticia non requisito assensu meo per se sagire poterunt terram illam et tenere donec eis de redditu ipso fuerit satisfactum. Quod ut ratum permaneat et illibatam, cartam istam in memoriam facti huius ecclesie predictae tradidi sigillo meo roboratam. Actum anno domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> mense Martio.

Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes, ff. 219-220.

## II.

*Donation de Walter de Kievi.*

1222.

Noverint universi pariter presentes et futuri quod Walterus de Kievi de assensu et voluntate domini Petri de Kievi avunculi sui dedit in elemosinam ecclesie Marchianensi quatuor modios frumenti et quatuor modios avene et xx solidos alborum et duos capones singulis annis solvendo in sollempnitate Sancti Remigii in tres annos de quo reddito ipse W. assignatus est ad octo bonarios terre dicti avunculi sui in Badegnies quorum sex iacent ad Poncellum et residui ad quercum. Si vero sepedictus P. fructus terre sue de Badegnies vellet accensire vel in proprios usus convertere vel a manu sua alienare domui nostre de Perices satisfacere deberet ante augustum super redditibus prenotatis, alioquin domus nostra de agricultura tantum retinere posset et in propria horrea facere duci quod satis segura esset de reddito sepedicto. Quod si forte tempestate vel guerra agricultura dicta consumeretur a curte nostra de Perices pestmodum redditus ipse reciperetur usque ad spacium trium annorum. Si vero sepedictus W. infra spacium trium annorum iam dictorum moriatur, dedit in elemosinam ecclesie Marchianensi duodecim libras alborum de quibus dictus P. vel heres ipsius eidem ecclesie satisfacere tenebitur prius quam ipsum redditum recipiat. In memoriam facti huius ego Petrus de Kievi avunculus Walteri sepedicti presens scriptum inde factum sigillo meo roboravi. Actum apud Badegnies in domo maioris anno domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> II, assistentibus in testimonium scabinis videlicet Iohanne Baelit Johanne Martin et Theobaldo le Foulon et hominibus domni abbatis Marchianensis, Adam Salvet et Wilhelmo de Ascuns.

Cartulaire d. Marchiennes, f. 284.

## III.

*Jeanne de Flandre constitue une rente annuelle de 10 sous sur la recette de Binche en faveur de l'abbaye de Marchiennes.*

31 décembre 1230.

J. Flandrensis et Hainoensis comitissa omnibus ballivis et prepositis in Hainoen, salutem et cetera. Noveritis quod dominus comes et ego

debemus ecclesie Marchianensi annui redditus singulis annis in natiuitate domini x sol. alburnum de censu pro medietate cuiusdam vici de Bincio qui vicus Badegnies nuncupatur. Quos denarios volumus sine contradictione et difficultate ecclesie memorate persolvi de nostro reddito de Binchio ad terminum prenotatum. Mandamus etiam et volumus districte precipientes quatenus bona ecclesie memorate tanquam nostra propria in locis omnibus conservetis et garandissetis. Ita quod pro defectu iusticie non oporteat eam ad nos recurrere, quia si per incuriam vestram aut culpam sepedicta ecclesia dampnificaretur in aliquo, nos dampnum ipsum de manibus vestris requiremus. Datum Valencenis in vigilia circumcisionis domini anno M° CC° XXX°.

Cartulaire de Marchiennes, ff. 258-259.

#### IV.

### *Jeanne de Flandre confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Marchiennes.*

**Novembre 1234.**

Iohanna Flandrensis et Hannoniensis comitissa universis presentem paginam inspecturis salutem in domino. Noverint omnes presentes pariter et futuri quod nos ad humilem abbatis et conventus Marchianensis petitionem possessiones eiusdem ecclesie quos habet in terra et potestate nostra et eius libertatem cum curtibus et terris et villis ac iustitiis earum, cum silvis, aquis et pascuis earum, cum terragiis et vinagiis, redditibus et aliis quibuslibet rebus quas in hac pagina duximus annotandas liberas decernimus et ab omni iure sive qualicumque exactione, quocumque modo nuncupetur absolutas, in primis igitur villam Marchianensem etc..., iuxta Binchium in Hannonia curtem de Prisches et predium de Battignies cum terris, pratis et pascuis et aliis rebus, censum etiam annuum decem solidorum Valencensium percipiendum in natale domini ad redditum nostrum de Binchio pro quodam vico apud Binchium qui vocatur vicus sanctæ Eusebie quem de terra memorata tenemus etc... Actum anno domini M° CC° XXX IIII° mense novembri.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux archives du Nord  
à Lille Fonds de Marchiennes. Liasse 35.

## V.

*Extrait du Polyptique de l'abbaye de Marchiennes.*

Battingearum prediolum non est pretereundum, quod in Hainauensi comitatu situm constat et confine est Monteusis comitis fisco, qui Waldreacus nuncupatur. Cuius predioli amoenitas quidem grata existit terra culta et inculta, pratis inriguis, silva nemorosa, leni murmure rivulis influentibus; sed terra clementioris cœlo aerisque temperie sepe fertilis est, cum autem phebii radiis cancri sydus inæstuat et agrorum sulcos aestas fervida coartat, tunc agricolis desperatis et merentibus annuaque cultura laboris sui elusi sterilis supervenit annus. Pratorum vero viriditas seu fœni fecunditas nulla aestate ibi deficit, quia si clauso cœlo pluvia non fuerit et rore suspenso aestivum tempus occupaverit ariditas, decurrentis rivuli alveolum obice iniecto rimulis caunulisque obturatis diligentes incolæ retinere soliti sunt. Mox unda succrescens per plana dirivata et in ipsa superficie diffusa, arentem humum sufficienter inebriat. Qua modo retenta, modo laxata, ne nimia irrigatio possit necare orientia germina, cespes irriguus mediocriter herbam virentem et afferentem semen perducit quæ sensim pullulat et coalescit habundantissime usque ad falcem. In supradicta silva quernas arbores natura prius non protulerat, sed humilis comæ passim silvestria virgulta aliarumque diversarum frondium densitatem. Ut autem rusticorum simplicitas audet asserere, una dierum beata Eusebia virgo superveniens vestisque pellitiæ manicam collecta glande plenam gestans visa est aptissime serere et locis nemorosis simulque infra limites suos in patentibus campis. Quod semen oportunum virginali pugillo satum tellus fidelis suscipiens et naturali gremio confovens in modico tempore recentem silvam, quæ prius non fuerat, divinitus protulit et innumerabiles quercus glandiferas vasto robore ad aeris alta sustulit. Hac de causa, hoc est de sanctæ virginis pellitiæ, sicut ferunt, inditum sibi nomen esse, ut diceretur eadem silva in pellitiis de pellitiis, quod nomen æternum adhuc possidet et in reliquum semper pos [sidebit].

## ADDITION

A LA NOTICE

SUR LES

ARMOIRIES DE FAMILLES ALLIÉES AUX CROY

copiées au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'hôtel de ville de Mons.

(*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xxiii, pp. 15 à 24.)

---

Nous avons mentionné dans cette notice deux recueils d'armoiries, l'un in-8° et l'autre in-4°, appartenant à M. le comte Georges de Looz Corswarem et nous y avons trouvé l'œuvre de Job Martin de Lange, né à Gorcum, le 11 juin 1652.

Nos conjectures n'ont pas tardé à se fortifier.

M. THÉODORE DE RAADT a récemment publié dans le *Nederlandsche Heraut* un travail sur les armoiries et les épitaphes de Gorcum (*Verzameling van grafschriften en wapens van Gorinchem*). Il y fait connaître que M. le comte de Looz possède un troisième recueil héraldique, manuscrit in-12, contenant les armoiries, les épitaphes et les tombes, avec leurs blasons, des églises tant de la mairie de Bois-le-Duc que de Gorcum ; et il ajoute que ce manuscrit, avec d'autres encore, avait appartenu au baron Bernhard van Lockhorst, mort au commencement de 1892, et qu'il faisait partie d'une collection héraldique que l'aïeul et le bisaïeul du baron avaient formée dans le courant du siècle dernier. Ce troisième manuscrit ne donne pas le nom de son auteur ; mais comme il est de la même main (écriture et dessin) que les deux autres recueils in-8° et in-4° de Job Martin de Lange, on peut croire que ces trois manuscrits sont l'ouvrage du même homme.

M. De Raadt nous fournit des données pour fixer l'époque à laquelle vécut Job Martin de Lange. Nous en déduisons l'époque à laquelle les armoiries des alliés des Croy existaient à l'hôtel de ville de Mons <sup>1</sup>.

Le troisième des dits recueils indique que les armoiries et les inscriptions d'Oosterwyk ont été copiées le 7 septembre 1723 ; celles de Helmond, le 22 mai 1725 ; et celles d'Oorschot, le 20 octobre 1726. Or, comme de Lange est né en 1652, il était alors âgé de 71, de 73 et de 74 ans. Nous présumons que ce courageux collectionneur de blasons aura voyagé, pour amasser ces matériaux, dans un âge moins avancé, et qu'il sera venu à Mons dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'était donc en ce temps que les armoiries des alliés des Croy se trouvaient dans notre hôtel communal.

La notice précitée de M. De Raadt contient enfin divers renseignements sur la famille de Lange. Job Martin, baptisé le 25 juin 1652, sous le nom de Hiob (registre de l'église réformée de Gorcum), était fils de Maartin de Langen, échevin de ladite ville, et de Helena Rokatus, fille de Samuel, mariés le 16 août 1651. Les témoins du baptême furent Helena Vruydaen et Nicolas de Lang. Ses grands parents étaient Adriaan de Lange, bourgmestre de Gorcum, et Anthonette van der Aa. D'autres personnes de cette famille sont citées dans un armorial des familles patriciennes de Gorcum, dressé par Job Martin de Lange et appartenant aussi à M. le comte de Looz.

F. HACHEZ.

<sup>1</sup> L'existence de blasons de particuliers à l'hôtel de ville, n'est pas un fait unique. La famille de Robersart possède un dessin des armoiries de François Robert, qui fut échevin de Mons en 1578, dessin muni de la déclaration authentique suivante : « Il est ainsy à une vitre de » l'hôtel eschevinal de la ville de Mons en Haynnau. Ce qu'attesten » les hommes de fief dudit Hainaut soussignez, ce 10 décembre 1718. » Doutremer. Hennequinne ». Un autre document des archives de la même famille porte : « Les armes dudit François Robert sont à la » salle blanche de l'hôtel de la ville de Mons ».

## RÉGLEMENTATION

### DU TRAVAIL DES GENS DE MÉTIERS

A MONS, AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Le salaire des ouvriers, la durée de leur travail firent de bonne heure l'objet de la sollicitude des princes et des magistrats communaux.

Deux bans de police, publiés à Mons, en 1389, présentent de l'intérêt en ce qu'ils font connaître la division de la journée ordinaire. Une ordonnance de 1369 avait déjà été rédigée à ce sujet; elle prescrivait qu'à partir du 8 octobre de cette année, les ouvriers seraient avertis par le son de la cloche de la durée de leur travail journalier<sup>4</sup>.

La cloche, dite des ouvriers, se faisait entendre à cinq heures du matin en été et à six heures en hiver, pour l'ouverture, et à midi pour la suspension du travail; elle annonçait la reprise de celui-ci à une heure de l'après-midi, et la fin de la journée, vers sept heures du soir. Mais le samedi et la veille d'une fête chômée, la journée finissait à l'heure du goûter, sauf de rares exceptions.

<sup>4</sup> La ville de Valenciennes eut sa cloche des ouvriers, dès 1358. (*Récits d'un bourgeois de Valenciennes, au xiv<sup>e</sup> siècle*, publiés par le baron Kervyn de Lettenhove, p. 46.)

La cloche des ouvriers se trouvait au beffroi situé entre l'église de Sainte-Waudru et celle de Saint-Germain. Elle est mentionnée dans le compte du massard de Mons, de la Toussaint 1389 à la Toussaint 1390 : « A Hoillet et sen fillaste, » pour leur wages de sonner le clocke des ouvriers, pour le » terme de j an acomplit au clos de ces présens comptes . . .

vij l. »

On lit dans un compte des travaux de l'église de Sainte-Waudru, de la Saint-Remi 1394 à la Saint-Remi 1395, fol. 3 v°, ce qui suit :

« *Ouvrages au biel froit.*

« A Colin de Pois, pour ij cordes pour le clocque des » ouvriers, pesans liij l. à xij d. le livre, sont : xlix s. vi d. t.

« A Sebourcq le seruyer, pour j grant batiel refaire, ser- » vant à ledite clocque . . . . . xvj s. »

Les comptes de la ville contiennent, au chapitre des gages d'officiers et serviteurs, des articles tels que celui-ci :

« A Jehan Cauchie et son compagnon, pour leurs gaiges » de sonner le clocque des ouvriers chacun jour, ainsi qu'il » est de coustume, cy mis payet pour l'année acomplie à le » Saint-Remy iij<sup>xx</sup> xix. . . . . vij l. »

(Compte de Philippe Dervillers, massard, du 1<sup>er</sup> octobre 1498 au 1<sup>er</sup> octobre 1499, fol. xxxij v°.)

Ces extraits et beaucoup d'autres qu'il serait fastidieux de produire ici, font voir que la cloche des ouvriers était, de même que le beffroi, à la charge de la ville et du chapitre de Sainte-Waudru, et que la ville seule payait les sonneurs ; elle fut transportée au clocher de l'église de Saint-Germain, en vertu de l'ordonnance de l'empereur Charles-Quint du 25 juin 1531.

Paridaens<sup>4</sup> fait allusion à la cloche des ouvriers, lorsqu'il rappelle que les manufactures de draps et de serge de la ville de Mons étaient en tel nombre, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle,

<sup>4</sup> *Mons, sous les rapports historiques, statistiques, etc.*, p. 54.



« qu'à l'heure de la sortie des ouvriers, les rues devenant trop étroites, le son du beffroi arrêta momentanément la circulation des voitures ». Cet écrivain a quelque peu amplifié le but pour lequel on sonnait la cloche des ouvriers.

---

## I.

*Ordonnance de l'an 1369, concernant la division de la journée des ouvriers, à Mons.*

Que tout ouvriers, ouvrières et manouvriers de quel mestier qu'il soient, waingnans leur journées devant autrui, voient à leur œuvre au matin à l'eure que li cloque sonnera, etossi poront-il aler disgner à l'eure de le cloque sonnante pour midi. Et deveront au resen<sup>4</sup> apriés disgner laissier leur œuvre, et si deveront et porontal eure de le cloque sonnante au viespre laissier leur œuvre, et quiconques des ouvriers devantdis seroit trouvés ailleurs que à sendit ouvrage u en voie de aler u dou revenir, il enkerroit en v sols d'amende toutes fies et quantes fies que li kas si offeroit, et si poroient cil à cuy lidit ouvrier seroient et ouvroient rabatre al avenant de chou qu'il leur aroient deffallit à le canthitet de leur journée. S'en ara chiuls qui le raportera xij d. et s'en sera creus par sen sairement. Si commencherà celle dicte cloque à sonner le lundi proïsme venant devant le jour saint Ghillain viij jours ou mois d'octobre l'an mil iij<sup>e</sup> LXIX, par iij fois le jour, ensi que dit est, et ensi de là en avant en celi manière tous les jours.

(Premier recueil de bans de police de la ville de Mons, fol. xxxviiij. — Archives de la ville de Mons.)

## II.

*Ban, publié le 21 juin 1389, concernant la cloche des ouvriers, à Mons.*

Oyés, faites pais. On vous fait assavoir que, pour le augmentation et ordenance de le ville de Mons et le commun pourfit des masuyers demorans en ycelle, très poissans et redoubtés sires, messires li contes d'Ostrevant, comme poissans de ce faire, a, par grant délibération de sen conseil et de se grasse espécial, a le supplication de ledicte ville, concédet et accordet que, de ce jour en avant, ledicte ville aitet puist avoir son de cloke qui siervans soist pour les ouvriers et ouvrières prendans solaire et journée venir, aller et retourner à heure ordenée et compétente : laquelle clocke, qui sera li plus grosse

<sup>4</sup> *Resen, reson, resson*: goûter, repas qui a lieu à quatre heures de l'après-midi.

dou bieffroit, on sonnera iiij fois le jour, premièrement au matin quant lidit ouvrier venir deveront à leur œvre, secondement quant aler deveront disner, thiercement quant apriés disner raller deveront à leur dicte œvre, et quartement quant dou viespre deveront laisser œvre. Et s'il estoit nuls ne nulle des dessusdis ouvriers u ouvrières ouvrans à journée, comme dit est, qui rebelle u deffallant fuissent de yauls rieuiller et ordener de venir repairier et retourner et yestre sur leurdit ouvrage as heures devant nommées, chieus qui en celi deffaute seroit trouvés, se souffissanment apparoit tant que li eskevin de ledicte ville de Mons qui congnoistre en devoient, y euwissent leur appaisement, seroit enkéus et fourfais en l'amende de v s. t., et au sourplus faire gret et restor à sen maistre de tel deffaute qu'il y aroit de le journée. Et de celli amende ne seroient nul desdis ouvriers u ouvrières déportés ne espargniés se traite et poursieute par devant lesdis eskevins s'en faisoit, se ensi n'estoit que d'accort lidis ouvriers yestre n'en pooit à sendit maistre.

Chius bans fu fais le xxje jour de  
juing l'an iiij<sup>xx</sup> et noef.

(*Mémorial d'affaires diverses*, fol 35 v<sup>o</sup>.  
— Archives de la ville de Mons.)

### III.

*Ban, publié le 24 juin 1389,  
touchant les journées de travail des ouvriers, à Mons*

Oyés, faites pais. Sur chou que, à le supplication de le ville de Mons, très poissans et très redoubtés prinches, messires li contes d'Ostrevant a à ledicte ville concédet et accordet de avoir son de clocke servans as ouvriers ensi et par le manière que dénonchiet et publyet a estet, fait-on derekief commandement, de par le maïeur et les eskevins de ledicte ville, que cescun et cescune yestre wardet en droiture et raison, que pour tant que par le ordenance qui à présent est faite de ledicte clocke sonner, laquelle les samedis et nuis de fieste on sonnera plus tempre. que li ouvriers n'en avoient usage de la œvre. Est ordenet et accordet, de par ledicte ville, que des ij pars de le journée que lidit ouvrier avoient de leur volentet acoustumet de prendre lesdis samedis et nuis de fieste, que de ce jour en avant il n'en poront ne deveront demander, ne prendre que demy-journée,

liquelle sera al heure dou reson, s'il n'est ensi que, par le gré de leur maistre, il cevrent le nuit de fieste jusques al heure que on fait à plaine journée. Et ossi avoient lidit ouvrier de yauls acoustumet de volentet comme dit est de prendre et avoir à leur maistres u maistresse vj jours de une sepmaine entire. A le quel coze qui point ne sanle yestre raisonnable est ossi ordonnet, de par ledicte ville, que de ce jour en avant, lidit ouvrier u ouvrière ne poront ne deveront prendre ne avoir de leur journée que pour v jours et demy de le sepmaine entire, sur enkéir en l'amende de v s. celui u celle qui alencontre des ordenanches devant dittes yroient u feroient: lesquelles amendes lidit maires et eskevin feroient et sans nul depport lever et exécuter, se on s'en traioit et complaindoit à yaux.

Chius bans fu fais le jour S<sup>t</sup> Jehan-Baptiste l'an iiij<sup>xx</sup> ix.

(*Mémorial d'affaires diverses*, fol. 35v -36.  
— Archives de la ville de Mons.)

# ÉPITAPHES ET ARMOIRIES

RECUEILLIES DANS DES ÉGLISES

DU HAINAUT.

---

Nous donnons ci-après, comme complément du travail de M. Félix Hachez paru dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, tome xxiii, pages 189 et suivantes, quelques épitaphes extraites de manuscrits anciens ou recueillies dans des églises du Hainaut.

---

## ECAUSSINES-SAINT-REMY <sup>1</sup>.

Dedans le cœur à main gauche est la chappelle des S<sup>rs</sup> en laquelle y a une sepulture de pierre d'escausines fort bien ouvrée a deux personages hōe et femē et dedans le mur par dessus l'huis de la chappelle est un petit marbre sur lequel est gravé ce qui suit :

N<sup>o</sup> 1. — Madāle Isabeau de Bersele fit fē cest sepulture en memoire de très hault et noble hōe son feu maryt Benoit de Orlay prē eschanson du Roy de Castille don Philip et son grand bailly de Nivelles pays de Brabant, S<sup>r</sup> de Seneff, la Folie, Tubise, Leoncq, Bougary, de Bernighe, scauwebecq, du

<sup>1</sup> Epitaphes extraites d'un manuscrit que M. le comte Thierry de Limburg-Stirum a bien voulu mettre à notre disposition, intitulé : « *Recueil des Tombes, Sepultures, épitaphes et inscriptions funèbres de la Gaule Belgique*, » par Noël Le Boucq, hérald d'armes de l'empereur Charles V et de son fils Philes II, » page 238 recto.

Plessy, etc., qui trespasa au service dudit Roy en la ville de Bourghies en espaigne lan XV<sup>e</sup> et VI le 15 iour de novēbre et est sépulturé au spire des Jacobins. Et cy gist madle Isabeau de Bersele de Petit reux de Seneff, etc. qui tresp. le 28 mars 1531, près le dī S<sup>r</sup> au pīre cartier darg a 2 pals de gueule et est Orlay au second Luxebourg et sur tout Enghien.

N<sup>o</sup> 2. — Ausy dedans le cœur est une sepulture tirant a main droite, assez haulte eslevée, a un hōe seul, et a lenviron est escript : Cy gist hault et puissant sieur Michel de Croy S<sup>r</sup> de Sampy Chler de lordre de la thoison dor fils du comte Jan de Chimay et de Madame la comtesse de Lalaing fille du S<sup>r</sup> de Kievraing et d'escaussines qui tresp lan 1516 le 4 de juillet pries dieu pour son ame. Ses quartiers sont en bas a lenviron de la tōbe : Croy, Lalaing, Renty, Flandres, Lalaing, Barbenson, Ligne, Chasteler, Ardenne.

N<sup>o</sup> 3. — *Item*, y sont plusieurs autres aciennes et plattes sepultures. sire otton descausines qui trespansa lan 1359 et estoit chastelan de la ville de Ath quand léglise S. Julien fut encomencée.

N<sup>o</sup> 4. — *Item*, pier descaussines. Chler et sieur dudt lieu et trespasa lan de grasce 1321 le iour S Catherine pries pour son ame. Porte 3 lions à un lambeau. (Lambel.)

N<sup>o</sup> 5. — *Item*, du costé gauche y a un petit plat marbre. Lescripture duquel est telle : cy gist Godefroid de Lalaing qui trespā en lan de grēe mil trois cent et soixante 1360 le second iour du mois de mars pries pour son ame.

#### A. S.-BRIXE, A TOURNAY .

Blason dedans le cœur au pied duquel y a lescripture suivante :

N<sup>o</sup> 6. — Cy gist dam<sup>e</sup> Anthonette Bachelier en son vivant dame de Lannoy vesve en premières nopces de feu noble hōe

\* Manuscrit de Le Boucq, p. 112 verso.

Arnould Bernard escuyer laquelle trespassa le XVIII<sup>e</sup> en octobre 1583 pries Dieu.

Quatre croquis d'armoiries accompagnent cette épitaphe. Les émaux n'y sont pas indiqués ; pour deux de ces écussons, l'auteur a désigné en toutes lettres les émaux.

1<sup>o</sup> Bachelier : de..... au chevron de..... chargé d'un croissant montant de..... et accompagné de trois trèfles de.....

2<sup>o</sup> Parti au premier de..... à l'épée de..... posée en pal la pointe en bas, accompagnée de deux étoiles de..... et d'un croissant montant<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> D'argent à la bande fuselée de gueules.

4<sup>o</sup> D'azur à la bande d'or.

Ces trois dernières armoiries ne sont pas accompagnées des noms de famille.

#### EGLISE DE PETIT-RŒULX LEZ-NIVELLES.

N<sup>o</sup> 7. — A l'intérieur de l'église et dans le pavement, se trouve la pierre tumulaire dont voici l'épitaphe : Icy gist le corps de Jérôme de Roisin, jadis maieur du petit Rœulz l'espace de 31 ans, lequel trespassa l'an 1629, le 13 septembre, et Marie du Jardin, son espouse, qui trespassa l'an 1622, le 4<sup>e</sup> jour de febvrier. Priez Dieu pour leurs ames.

Cette inscription est surmontée d'une armoirie fruste au dessous de laquelle on lit sur une banderole la devise : *Cogita mori.*

#### ÉGLISE D'AISEAU.

N<sup>o</sup> 8. — Dans le pavement de l'église, sous la marche du chœur, était placée<sup>2</sup> la pierre tumulaire armoriée dont l'épi-

<sup>1</sup> La famille Bernard de Cattenbroeck, dite *Bernard à l'épée*.

<sup>2</sup> Un arrêté du Ministre de la Justice, en date du 10 février 1885, a autorisé la famille de Prelle à enlever, à ses frais, du pavement de l'église d'Aiseau, cette pierre tumulaire de famille et à la dresser contre la muraille intérieure de la dite église.

taphe vient ci-après : Ici gist messire Charles de Presle ou Prelle, dit Compère, comme aussi messire Antoine de Prelle, dit Compère, son fils, mort le 2 juin 1644, et noble dame Marguerite le Sire de Gougnie, épouse dudit Antoine, morte le 1<sup>er</sup> octobre 1685.

Les armoiries qui surmontent cette épitaphe sont : Gironné de gueules et d'or de dix pièces ; chaque giron de gueules chargé de trois croix recroisettées au pied fiché d'argent ; au chef d'argent chargé de trois étoiles à six rais de gueules.

#### EGLISE DE PONT-DE-LOUP.

N° 9. — Une grande pierre sur laquelle sont gravées deux inscriptions séparées par un ange soutenant les armoiries des familles Stainier et Marotte mises en partition dans un seul écusson losangé. L'armoirie des Marotte est chargée en abîme d'une rose.

L'inscription supérieure est celle-ci : Ici gist Hiean Stainier, en son vivant seigneur de Lisengrez et soubverain mayeur de la terre de Chastelet, lequel est décédé le 29 8<sup>bre</sup> 1614. Prie Dieu pour son âme.

L'armoirie qui la surmonte est celle des Stainier. Coupé : en chef, parti d'azur à trois étoiles à cinq rais d'argent, et de gueules à trois pals d'or ; en pointe d'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses du même. Casque et bourrelet ; cimier : une rose de gueules entre deux rayons d'argent supportant chacun une étoile du même.

L'inscription inférieure est : Ici gist Madem<sup>elle</sup> Jenne Marotte, laquelle est décédée le 19 de semble 1625. Prie Dieu pour son ame.

Les quatre quartiers sont :

STAINIER : comme ci-dessus.

COUSIN : d'argent à trois cadenas de sinople.

MAROT : d'argent à trois chaudrons de sable remplis de gueules.

HAYNAUT : d'argent au chevron accompagné de trois roses, le tout de gueules.



La vieille église de Pont-de-Loup a été démolie et la pierre dont il est parlé ici, a été transférée dans la tour romane qui subsiste.

#### ÉGLISE DE FAMILLEUREUX.

N° 10. — Ci git les corps de Dame Marie-Bonnier <sup>1</sup> de Mongarny et de Demoiselle Thérèse de Biseau sa sœur décédée au dit lieu le 11 Juin 1781.

N° 11. — Autre pierre : Icy reposent Monsieur I.-I. Biseau écuyer, seigneur de Familleureux et Besonrieux, etc., en son temps sur-intendant de Marimont l'espace de 27 ans, homme respectable, bienfaisant et irréprochable, les délices de ses sujets, décédé au château de Malaise le 5 Mars 1756, âgé de 59 ans. Et Madame J.-A.-T. Chanclos, épouse bien aimée du dit seigneur, que la mort a séparés, que la mort a réunis, laquelle est décédée à Mons le 31 mars 1729, âgée de 32 ans. Requiescant in pace.

N° 12. — Dans le chœur de la même église : Icy repose le corps de Madame Marie-Thérèse-Victoire Tacquenier de Biseau Douairière de Familleureux-Besonrieux, etc., décédée en son château le 23<sup>e</sup> octobre 1785, âgée de 61 ans. Que le souvenir de ses rares vertus et de sa charité sans bornes vous engage, passans, à prier pour son âme. La defunte est la dernière de se nom. Requiescat in pace.

N° 13. — Dans le cimetière de Familleureux : Icy reposent Messire Charles-François-Joseph de Biseau, chevalier, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, né en 1752, décédé au château de Familleureux le 23 mai 1806. Dame Marie-Joachim-Joséph-Berthe-Amélie de Biseau de Familleureux, sa sœur, née le 1<sup>er</sup> septembre 1750, veuve en premières noces de messire Jean-Ferdinand-Louis de Mahieu, chevalier, adjudant en cour de l'archiduchesse Marie-Christine, gou-

<sup>1</sup> Mis sans doute pour *Bonne*.

vernante des pays-bas, épouse en secondes noces de Messire Auguste-Constant-Joseph Carton, ecuyer, décédée au château de Familleureux le 3 octobre 1817.

Messire Charles-Adrien-Joseph-Ghislain Carton de Familleureux et Besonrieux, son fils, écuyer, né le 4 novembre 1768, maire de la commune de Familleureux sous l'empire français, capitaine de cohorte, à cette même époque, chevalier de l'ordre de St-Hubert de Lorraine, décoré de la médaille de Ste-Hélène, époux de Dame Jeanne-Joséphine de Grégoire, décédé au château de Nettine (Namur) le 29 septembre 1859.

#### ÉGLISE DE DAMPREMY.

N° 14. — D. O. M. Ici reposent les corps de Jeanne-Claudine Dumont et de Marie-Thérèse-Joseph Stainier, sa fille, recommandable par ses charités envers les pauvres et ses libéralités envers cette église, décédée le 18 mars 1783, âgée de 64 ans. R. I. P.

N° 15. — Même église. Très haute pierre : Ci git le corps de Guillaume-Joseph Dumont, décédé dans la 58<sup>me</sup> année de son âge le 16 septembre 1814, muni des sacrements de notre mère la Sainte-Église, en son vivant maire de la commune de Dampremy, président du premier canton de Charleroi et membre du conseil général du Département de Jemmapes, recommandable par ses charités envers les pauvres. R. I. P.

#### ÉGLISE DE CHATELET.

Cette église est démolie.

N° 16. — Ici reposent noble Jean de Marotte, seigneur de Boussu-en-Fagne, Acoz, Couvin, etc., etc., Souverain-mayeur de la terre de Chastelet, et sa compagne noble demoiselle Jeanne de Henry. 1593.

N° 17. — Contre le mur extérieur de la tour, tombe

gravée en caractères gothiques : Cy gist honorable S<sup>r</sup> Anthoine Marotte, ayant eult\_espouse en premier nopces Da<sup>el</sup> Yolaine de Hanaut et en seconde Da<sup>el</sup> Adriane de Hertzangle, qui trépassa l'an 1593 le 11<sup>e</sup> de may. Prié Dieu pour son ame.

#### ÉGLISE DE LIBERCHIES.

N<sup>o</sup> 18. — Dans le pavement du baptistère est placée une tombe dont l'inscription est surmontée d'armoiries.

D. O. M. Icy reposit les corps de Charles Godefroid de Becquevort, Baillif de Liberchies, décédé le...., et de Jenne-Marie Michel, son épouse, morte le 22 décembre 1715, âgé de 58 (?) ans.

Les armoiries sont : écartelé au 1<sup>er</sup> d'argent à une croix pattée de sable ; au 2<sup>me</sup> parti de gueules à la tour d'or surmontée d'une tourelle du même et d'azur à deux fleurs de lis d'or l'une en chef et l'autre en pointe ; au 3<sup>me</sup> de gueules à trois quartefeuilles d'argent ; au 4<sup>me</sup> d'azur au lion de sable accompagné de fleurs de lis d'or posées en orle. Cimier le lion naissant tenant la croix dans sa patte dextre.

N<sup>o</sup> 19. — Autre tombe dont l'inscription, surmontée des mêmes armoiries, est effacée en grande partie : Icy gist le corps de Mademoiselle Marie-Adrienne de Becquevort.

N<sup>o</sup> 20. — D. O. M. Icy reposit les corps de Godefroid Becquevort, lequel est décédé le 3 de Juin 1739, et celui de Jenne-Françoise Heyrinx, seconde femme audit Godefroid Becquevort, laquelle trepassat le 6 de Juillet de l'an 1728. Priez Dieu pour leurs ames.

N<sup>o</sup> 21. — Une pierre dont l'inscription est surmontée d'armoiries :

Ici repose le corps de M. Charle Hayne, en son temps bailly de Liberchie, qui trepassa le 28 décembre l'an 1667, et de Dam<sup>elle</sup> Marie-Adrienne Guillot, sa femme, laquelle trepassa..... obre 1706, et de..... Prie Dieu pour leurs ames.

Les armoiries sont : de...., à la barre de...., accompagnée en chef d'une étoile à cinq rais de...., au chef de...., chargé d'un demi-fleur de lis de.... Les émaux ont disparu.

Pour cimier, un vol à l'antique.

#### ÉGLISE DE TRAZEGNIES.

N° 22. — Dans la petite nef, une dalle en marbre blanc : D. O. M. En mémoire d'honorables personnes qui reposent ici Jean Dartevelle pèregrand Bauduin Dartevelle et Anne-Marie Pepin, ses père et mère, de Pierre Dartevelle son frère et Marie-Jeanne Desmons msr le rdissime Charles Dartevelle, leur fils, né et curé 22 ans en cette paroisse, ensuite abbé de Floreffe, fit poser ce monument l'an 1741. Requiescant in pace.

N° 23. — Sous des armoiries est l'inscription suivante en partie illisible : Icy gist le corps de.... Claire Lefebvre.... épouse du Seig<sup>r</sup> Desmonts..., greffier.... terre et prévôté de Baumont..., décédée le.. juin 173.. Armes : de.... à la fasce fuselée de....

N° 24. — Ci git... Albert Foulon, censier dudit lieu, décédé le... 1730, et de Mar...-Augustine Quertenmont. Mar....Jos... Hubin.... plusieurs de leurs enfants. Requiescant in pace.

N° 25. — Une pierre armoriée dont l'építaphe n'est pas entièrement lisible : Ci gist.... Louis Sterck, en son temps bailly du marquisat de Trazegnies, décédé le 18 avril 1603, et Charles son filz, jeune homme à marier, décédé le 27 du mois de julette 1652. Prié Dieu pr leurs ames.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un gland tigé et feuillé de deux feuilles d'or.

#### ÉGLISE DE BOUGNIES.

N° 26. — Ici repose le corps de noble homme Nicolas-François-Jh de Biseau, en son temps seigneur d'Houdeng,

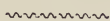
Aimeries, Crolsin, Bougnies, Sainte-Hilaire, etc., décédé à Mons, le 20 avril 1774, fils de Messir Pierre-Philippe de Biseau, chevalier, et décédé à Mons le 17 février 1710, et de dame Marie-Thérèse Hanot, décédée à Mons, le 12 novembre 1737.

Et repose le corps de dame Marie-Ursule d'Antoing, son épouse, dans le chœur de l'église d'Houdeng, décédée au dit lieu le 18 novembre 1762.

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

N° 27. — Dans le cimetière de Bougnies :

Ici repose le corps de Monsieur Henri-Donat-Joseph de Biseau, seigneur de Bougnies, décédé à Mons, le 1<sup>er</sup> janvier 1824, âgé de 48 ans, justement regretté de tous. Passants, priez Dieu pour le repos de son âme.



Nous terminons ce travail épigraphique par la reproduction d'un manuscrit qui a été mis obligeamment à notre disposition par M. Alphonse Wins, juge au tribunal de Nivelles, membre du Cercle archéologique de Mons et de la Société archéologique de Nivelles.

#### BARBANCHON <sup>1</sup>.

N° 28. — Épitaphe de messire Loys de Ligne et de sa femme Marie de Berghes.

N° 29. — *Item*, Michielle, fille de Messire Charles de Berlaimont et d'Adrienne de Ligne, trépassée l'an 1540, le 1<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup>.

N° 30. — *Item*, Laurent de Bouzanton, S<sup>r</sup> de Lompret, trépassé en 1548, le 13 mai.

#### BOUSSOIT.

N° 31. — Un marbre plat, gravé d'un homme armé de hauberge, un grand escu sur lui. Messire Gifrois de Boussoit qui trépassa l'an de l'incarnation N<sup>re</sup>-Seign...

<sup>1</sup> Barbençon.

BUISSIÈRE.

N° 32. — Epitaphe de Michel de Ligne mort l'an 1469 le 4 janvier et de Bonne d'Abbeville; sa femme, dame de Barbanson, qui trespassa le 4 juillet 1472, lesquels eurent ensemble onze enfants, savoir : Jehan, Guillame, Michiel, Pierre et François, Jehenne, Sebille, Isabel, Eustache, Marie et Catherine.

N° 33. — *Item*, Marguerite de Bettencourt, veuve de feu Ernoul de Croix, S<sup>r</sup> de Laulnoit, morte à Bailleul le 277<sup>bre</sup> 1549.

BOUSSU.

N° 34. — Phles de Hennin, fils aîné du S<sup>r</sup> de Bossu, quy trespassa l'an 1542, le vii<sup>e</sup> de son âge et le 4<sup>e</sup> jour de mars.

N° 35. — *Item*, Jehan, S<sup>r</sup> de Thiant, d'Aubrie, Gourgechon, Baillon, etc., trespasé l'an de grace 1572. — Colle de Haynin, sa femme...

N° 36. — *Item*, Jehan Seg<sup>r</sup> de Thiant... qui trespassa le ix<sup>e</sup> de 7<sup>bre</sup> l'an...

Anne de Ghistelle, fille du s<sup>r</sup> de la Motte et femme au dit s<sup>r</sup> de Thiant.

N° 37. — *Item*, Jehan, Ch<sup>lier</sup>, S<sup>r</sup> de Thiant, Gourgechon..., gouverneur et capitaine de la chastellenie de Bouchain, trespasé le 9 février 1562.

Sa première femme Adrienne de Licherle, trespasée le 25 juillet 1556, — sa 2<sup>e</sup> Marie d'Ive.

DONNEREUX <sup>1</sup>.

N° 38. — Gérard, ch<sup>lier</sup>, s<sup>r</sup> de Ville, de Bierne et de Mastaigne, mort le xxv<sup>e</sup> d'octobre 1473, et sa femme Marie de la Hamede, trespasée le 5 juin 1463.

<sup>1</sup> Donreux ?

DONSTIENNE.

N° 39. — Adrien de Blois, s<sup>r</sup> de Donstienne, de Warelle.  
Extrait de l'obitier :

N° 40. — Obyt de M. de Brabanchon dict Lardenois, S<sup>r</sup> de Donstienne, et de ses 2 femmes, assavoir : Catherine de la Marche et Elisabeth d'Enghien.

N° 41. — Obyt de Jehan de Barbanchon, S<sup>r</sup> de Donstienne, et Alys de Vilaimont, sa femme, le II avril.

N° 42. — Obit de Guy de Barbanchon dict Lardenois, S<sup>r</sup> de Donstienne, et Madame Marie de Roisin, le x<sup>e</sup> d'avril.

N° 43. — Obit d'Emile, S<sup>r</sup> de Donstienne, et de sa femme le 4 octobre.....

Obit de Mess<sup>re</sup> Jehan Lardenois, S<sup>r</sup> de Donstienne, et madame sa femme, le xx<sup>e</sup> de novembre .....

RŒULX.

N° 44. — A S<sup>t</sup>-Follian : Eustache du Rœulx, mort en la fin du mois de mars 1336. — Fastrés, son frère, mort le 21 mai 1331. — Sous ung homme arné de haubergie, Monseig<sup>r</sup> Thierr<sup>i</sup> de Reux, S<sup>r</sup> de Hunchegnies, trépassé l'an 1303.

N° 45. — Sous ung homme portant la toishon : hault et puissant seig<sup>r</sup> Ferry de Croy, ch<sup>l</sup> de la toison d'or, chambellan de Maximilien et de Charles V roy des Espaignes, etc., mort le 18 juin 1524.

Adrien de Croy, son aîné, a fait faire cette sépulture.

N° 46. — Messire Jehan du Rœux, ch<sup>l</sup><sup>ier</sup>, trépassé l'an 1313, le jour la translation S<sup>t</sup> Nicolas.

N° 47. — Chy gist messire Gille dou Sart, ch<sup>l</sup><sup>ier</sup>, jadis sires du Fayt, qui trespassa lan de grace mil III<sup>e</sup> XII, v<sup>e</sup> jour en avril.

N° 48. — En ung marbre est gravé ung hōme armé de haubergie, sa femme lez lui, sans aucunes armes : chy gist Watier de Somain, ki trespassa l'an mil III<sup>e</sup> XXXVII, le jour S<sup>t</sup> Bettremeulx. Pries pour s'arme.

Chy gist Demiselle isabeau de le Croix, femme à Wathier de Sommain, quy trespassa lan de grasse mil III<sup>e</sup> XXXVI.

CHAPELLE-LEZ-HARLEMONT<sup>1</sup>.

Les trois épitaphes que donne M. Hachez pour cette commune figurent dans notre manuscrit avec quelques ajoutées. Nous les reproduisons donc à ce titre ; ce sont :

N° 49. — Gilles de Trasignies, trepassé le 11 mars 1317 ; — madame Philippe de Livial, ki fut femme mons<sup>r</sup> Gillon sire de Trasignies, trepassée l'an 1308. Béatrix, fille à M<sup>r</sup> Gillon, décédée le 10 février 1308.

Jehan de Trasignies, trepassé le 7..... de lan 1336.

N° 50. — Anseau, sire de Trasignies, trepassé le 28 de.... 1318, et M<sup>ne</sup> Mahaut de Lalaing, sa femme, trepassée le mois d'août lan 1406.

N° 51. — Chy gist Hostes, jadis sires de Trasignies et de Silly, quy trespasa lan de grace mil III<sup>e</sup> XXI, le nuict des trois roix.

ÉGLISE DE LIGNE.

N° 52. — Jehan, S<sup>r</sup> de Ligne, de Balleul....., trepassé le 5 janvier 1442.

Eustaxe de Brabanchon, sa femme, morte le 14 décembre 1435.

N° 53. — Helayne de Ligne, fille à M<sup>r</sup> Jacques et de Marie de Wassenaere, trepassée le 27 août 1549, la 9<sup>e</sup> année de son âge.

N° 54. — Jehan de Ligne, fils de Fastre, trepassé lan mil III<sup>e</sup> LII.

N° 55 — Chy devant gist Guille de Goignies, escuyer, en son tamps bailly de Ligne, lequel trespasa le XXVIII du mois de febvrier mil V<sup>e</sup> XLIII, et sy gist Mada<sup>le</sup> Marguerite Danstaing, sa première femme, laquelle trespasa lan mil V<sup>e</sup> XL, le V<sup>e</sup> jour du mois de mars.

<sup>1</sup> Chapelle-lez-Herlaimont.



N° 56. — Jehan dit le Buffle, Bastars de Ligne, lequel trespassa le 26 avril 1411, après avoir fait plusieurs guerres. — Demiselle Marie de Mortaigne, sa femme, décédée le 8 novembre 1400. — Demiselle Marie de Mortaigne, femme audit Buffle.

MERBES-LE-POTTRIE <sup>1</sup>.

N° 57. — Chy gist Mikiel de Barbenchon, esquier, qui trespassa lan mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> VIII, le x<sup>e</sup> jour de décembre.

N° 58. — Se trouve en la d<sup>te</sup> église une verrière où est priant messire Anthoine de Lallaing, cote de Hoochstraete, et sa femme dæe de Culembourg.

NIMY.

N° 59. — Chy repose Pierart de Roisin, S<sup>r</sup> de Nimy, trespasé lan mil III<sup>e</sup> LVIII. — Isabeau de Baudrienghien, sa feme, qui trespassa lan mil III<sup>e</sup> V, le XII jour en mars.

ÉGLISE DE QUIÉVRAING.

N° 60. — Chy gist illustre et vertueuse damoiselle Isabeau de Croy, fille des illustres prince et princesse de Chimay, quy trespassa le x<sup>e</sup> davril lan mil v<sup>e</sup> XXIII avant pasques <sup>2</sup>, le XXI<sup>e</sup> an de son eage.

N° 61. — Une verrière dessus le grand autel.

Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, et madame Anne de Croy ont donné ceste lan mil v<sup>e</sup> LIII.

N° 62. — Autre verrière.

Charles de Croy..., comte de Porcean, et Loyse de Lorraine, fille de Claude de Loraine duc de Guyse, ont donné ceste lan 1555.

<sup>1</sup> Merbes-Poterie, Merbes-le-Château.

<sup>2</sup> La date véritable est le 10 avril 1525, l'expression « *avant pasques* » indiquant qu'il s'agit du style gallican.

N° 63. — Suit l'épitaphe de Charles de Somaing<sup>1</sup> et de sa femme Jehenne de Lesclatière, reproduite dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, tome xv, page 270.

N° 64. — Epitaphe de Lambert de Ligne, bastard de Brabancon, escuyer, trespasé lan mil v<sup>e</sup>, le ii<sup>e</sup> de novembre, et mademoiselle Jehenne de Lallaing, sa femme, laquelle trespassa le jour de S<sup>te</sup>-Catherine lan mil v<sup>e</sup> xl.

N° 65. — Lan mil iii<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> xix, Jacquemet bastard de hault et noble monsieur Jehan de Henin S<sup>r</sup> de Boussu et de Blaugies, fist faire ce portail où il gist avec Marguerite Loire, sa femme.

#### ÉGLISE DU RŒULX.

N° 66. — Jehan de Hornu, esc., S<sup>r</sup> de Courselle, maître d'hotel du comte du Reux, quy trespassa le xxix<sup>e</sup> de septembre mil v<sup>e</sup> xl.

N° 67. — Chy gisent noble escuyer Guille<sup>m</sup> de Somain et damoiselle Gertrude de Marcq, Jacques de Somain, leur fils, et damoiselle Marguerite de Carlo.

N° 68. — Chy gist Everard Deve, escuyer, fils de messire Gilles Deve, ch<sup>li</sup>er, S<sup>r</sup> de Beusart et capitaine de Lasson, qui trespassa le x<sup>e</sup> de febv<sup>ri</sup>er lan mil v<sup>e</sup> xl.

#### ÉGLISE DE RONGY.

N° 69. — Jacques de Roisin, S<sup>r</sup> de Rongy, ch<sup>li</sup>er en Jérusalem, qui trespassa au dict lieu de Rongy, le premier jour de juillet lan mil iii<sup>e</sup> lxxiii, et emprès luy gist madame Isabeau de Berlette dae du dit Rongy, du Parcq.....

N° 70. — Chy gist Jacques de Roisin, S<sup>r</sup> de Rongy, de Cordes et du Parcq, lequel trespassa lan mil v<sup>e</sup> xxxviii, le xii<sup>e</sup> daoust.

<sup>1</sup> Charles de Somaing avait épousé, en premières nœces, Valentine de Ligne de Hamme. Du second mariage il eut deux fils : Charles, mort en célibat, et Louis de Somaing, qui épousa Catherine de la Hamaide. (Manuscrit de Butkens, page 338, à la bibliothèque royale, à Bruxelles.)

A VALENTIENNE<sup>1</sup>.

SAINT GÉRY EN VALENCIESNES<sup>2</sup>.

N° 71. — Au mitan du cœur, devant le grand autel, sont gravés en lame de cuivre quatre personnaiges enveloppés de suaire avec telles armoiries :

(Suivent les quatre quartiers, dans l'ordre suivant : Quarouble, Gresert<sup>3</sup>, Somaing, Gardin.)

Quarouble : d'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre macles d'argent.

Gresert (*sic*) : d'azur au lion d'argent.

Somaing : d'argent au lion de gueules à la bordure engrêlée d'azur.

Gardin : d'azur à la bordure engrêlée d'argent.

Cy gist noble hœ sire Nicolas de Quarouble, S<sup>r</sup> de Loigny, fils de feu noble hœ sire Gilles de Quarouble, qu'il eut de feu dale Clare de Somaing, lequel trespassa le 15 iour daoust, lan 1537.

Cy gist dale Jenne du Gardin, fille de feu noble hœ Jan du Gardin, qu'il eut de dale Marie Greste (*sic*), laquelle fut première fême aude S<sup>r</sup> de Loigny, qui trespassa le penultième iour de novebre lan 1515.

A LESPAIX LEZ-VALENCIENNES.

(Extrait du manuscrit communiqué par M. le juge Wins.)

N° 72. — Chy gyst Jakemons de Quarouble, qui fu sieur S<sup>r</sup> Willare, qui trespassa l'an 1402, le 20 j<sup>r</sup> daoust. Pries pō luy.

Chy gist demiselle Isabeau Daudegnies, sa fême, quy trespassa lan.... Pries pour ly.

<sup>1</sup> Valenciennes appartenait au Hainaut. C'est à ce titre que nous reproduisons les épitaphes trouvées dans le vieux manuscrit.

<sup>2</sup> Manuscrit de Noël Le Boucq, pp. 117 et 118.

<sup>3</sup> *Sic*. Lisez : Grebert.

Chy gist Gille de Quarouble, fil à Jakemons, qui trespasa  
l'an III<sup>e</sup> XXII. Pries pour lame de ly.

Chy gist demiselle Elaine dou Martrois, s'espeuse, quy tres-  
passa lan.....

*Nivelles, septembre 1894.*

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE

---

## INDEX

DES NOMS CONTENUS DANS CE RECUEIL D'ÉPITAPHES<sup>4</sup>.

- ABBEVILLE (d') 32.  
ACCOZ (d') 16.  
AIMERIES (d') 26.  
ANSTAING (d') 55.  
ANTOING (d') 26.  
ARDENNE (d') 2.  
ARSCHOT (d') 61.  
AUBERIE (d') 35.  
BACHELER 6.  
BAILLON (de) 35.  
BALLEUL (de) 52.  
BARBANSON (de) 2, 32, 41, 42, 57.  
BAUDRIENGHEN (de) 59.  
BEAUSART (de) 68.  
BECQUEVORT 20.  
BECQUEVORT (de) 18, 19.  
BERGHES (de) 28.  
BERLAIMONT (de) 29.  
BERLETTE (de) 69.  
BERNARD 6.  
BERNIGHE (de) 1.  
BERSELE (de) 1.  
BESONRIEUX (de) 11, 12, 13.  
BETTENCOURT (de) 33.  
BIERNE (de) 38.  
BISEAU 11.  
BISEAU (de) 10, 12, 13, 26, 27.  
BLANGNIES (de) 65.  
BLOIS (de) 39.  
BOUGARY (de) 1.  
BOUGNIES (de) 26, 27.  
BOUSSOIT (de) 31.  
BOUSSU (de) 34, 65.  
BOUSSU-EN-FAGNE (de) 16.  
BOUZANTON (de) 30.  
BRABANCHON (de) 40, 52, 64.  
CARLO (de) 67.  
CARTON 13.  
CHANCLOS 11.  
CHASTELER (de) 2.  
CHIMAY (de) 2, 60.  
CORDES (de) 70.  
COURSELLE (de) 66.  
COUSIN 9.  
COUVIN (de) 16.  
CROIX (de) 33.  
CROIX (de le) 48.  
CROLSIN (de) 26.  
CROY (de) 2, 45, 60, 61, 62.  
CULEMBOURG (de) 58.  
DARTEVELLE 22.  
DAUDEGNIES 72.  
DESMONS, 22, 23.  
DEVE 68.  
DONSTIENNE (de) 39, 40, 41, 42, 43.  
DOUSART 47.  
DUMONT, 14, 15.  
ENGHEN (d') 1, 40.  
ESCAUSSINES (d') 2, 3, 4.  
FAMILLEUREUX (de) 11, 12, 13.  
FAYT (du) 47.  
FLANDRE (de) 2.  
FLIE (de la) 1.  
FOULON 24.  
GARDIN (du) 71.  
GHISTELLE (de) 36.

<sup>4</sup> Les chiffres renvoient aux numéros d'ordre des épitaphes.

- GOIGNIES (de) 55.  
GOURCHECHON (de) 35, 37.  
GRÉGOIRE (de) 13.  
GRESERT 71.  
GRESTE 71.  
GUILLOT 21.  
GUYSE (de) 62.  
HAMEDE (de la) 38.  
HANAUT (de) 17.  
HANOT 26.  
HAYNAULT 9.  
HAYNE 21.  
HAYNIN (de) 35.  
HENIN (de) 63.  
HENNIN (de) 34.  
HENRY (de) 16.  
HERTZANGLE (de) 17.  
HEYRINCX 20.  
HOCHSTRAETE (de) 58.  
HORNU (de) 66.  
HOUDENG (de) 26.  
HUBIN 24.  
HUNCHEGNIES (de) 44.  
IVE (d') 37.  
JARDIN (du) 7.  
KIEVRAING (de) 2.  
LALAING (de) 2, 5, 50, 58, 64.  
LANNoy (de) 6.  
LARDENOIS 40, 42, 43.  
LAULNOIT (de) 33.  
LEFEBVRE 23.  
LEONCQ (de) 1.  
LESCLATIERE (de) 63.  
LICHERLE (de) 37.  
LIGNE (de) 2, 28, 29, 32, 52, 53,  
54, 56, 64.  
LISENGREZ (de) 9.  
LIVIAL (de) 49.  
LOIGNY (de) 71.  
LOIRE 65.  
LOMPRET (de) 30.  
LORRAINE (de) 62.  
LUXEMBOURG (de) 1.  
MAHIEU (de) 13.  
MARCHE (de la) 40.  
MARCQ (de) 67.  
MAROTTE 9.  
MAROTTE (de) 16, 17.  
MARTROIS (du) 72.  
MASTAINNE (de) 38.  
MICHEL 18.  
MONGARNY (de) 10.  
MORTAIGNE (de) 56.  
MOTTE (de la) 36.  
NIMY (de) 59.  
ORLAY (de) 1.  
PARCQ (du) 69, 70.  
PEPIN 22.  
PETIT-RŒULX (de) 1.  
PLESSY (du) 1.  
PORCEAN (de) 62.  
PRELLE DIT COMPÈRE (de) 8.  
QUAROUBLE (de) 71, 72.  
QUERTENMONT 24.  
RENTY (de) 2.  
RŒULX (du) 44, 46, 66.  
ROISIN (de) 7, 42, 59, 69, 70.  
RONGY (de) 69, 70.  
SAINT-HILAIRE (de) 26.  
SAMPY (de) 2.  
SCAUWEBECQ (de) 1.  
SENEFFE (de) 1.  
SILLY (de) 51.  
SIRE DE GOUGNIES (Le) 8.  
SOMAING (de) 48, 63, 67, 71.  
STAINIER 9, 14.  
STERCK 25.  
TACQUENIER 12.  
THIANT (de) 35, 36, 37.  
TRASIGNIES (de) 49, 50, 51.  
TUBISE (de) 1.  
VILAIMONT (de) 41.  
VILLE (de) 38.  
WARELLE (de) 39.  
WASSENAERE (de) 53.  
WILLARE 72.

# LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE HON

ET LA

## SEIGNEURIE DES ZABODANS

A MONS

---

En 1702, surgit entre le prêtre Jean-Baptiste Galopin et Jean-Antoine Roegiers, demeurant à Mons, un procès au sujet de la collation de la chapelle de Notre-Dame de Hon, dite aussi des Lombards, située rue d'Havré en notre ville<sup>1</sup>.

A cette occasion, on produisit de part et d'autre des documents curieux sur cet oratoire et sur la seigneurie des Zabodans, Habondans ou Chabodans. Ils complètent ceux que M. L. Devillers a donnés dans les *Annales du Cercle archéologique*, t. vi, pp. 145-148<sup>2</sup>.

On voit par ce procès qu'alors l'acte de fondation de la chapelle de N.-D. de Hon, par Bertrand Turcq, en 1344, ne se retrouvait déjà plus. Pour établir cette origine, on dut recourir aux *Annales du Hainaut* de Vinchant et en produire un extrait certifié.

<sup>1</sup> Les éléments de cette notice ont été puisés dans le dossier 40,562 des procès jugés du Conseil souverain de Hainaut, aux archives de l'État, à Mons, et dans un mss. intitulé *Recherches généalogiques sur les Laurent* que je possède dans ma bibliothèque.

<sup>2</sup> Voir aussi les mêmes *Annales*, t. xvi, p. 755. Le dessin de la Chapelle de N.-D. de Hon dite la Capelette, fait en 1833 par le capitaine Dumortier et reproduit au t. vi de ces *Annales*, en regard de la page 145, fait partie de ma collection de vues et plans de Mons.

Voici au reste quelle fut la destinée de cette chapelle depuis le xvi<sup>e</sup> jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Le 22 décembre 1547, Boniface et Guillaume des Habodans, héritiers de Bertrand Turcq, cédèrent leur droit à la collation de la chapelle et du bénéfice de N.-D. des Lombards à deux bourgeois de Mons : Germain Leurent ou Laurent<sup>1</sup> et Jean Bourdon ; ce dernier était allié aux cédants.

Cette cession fut faite sous la condition que les deux cessionnaires auraient alternativement le droit de conférer ce bénéfice. Elle fut approuvée le 26 juin 1550 par Robert de Croy, évêque de Cambrai, et le 13 octobre 1586 par le nonce du pape le cardinal de Vercellio.

La chapelle fut conférée d'abord à Philippe Leurent dit *Senior*, chanoine de Soignies depuis 1544 et qui mourut en 1596 ; il était fils de Germain.

Le 12 août 1596, elle fut remise à Philippe Leurent, également chanoine de Soignies, oncle du précédent, fils de Jean Leurent et de Françoise Descamps ; il décéda en janvier 1616 et fut inhumé à S<sup>te</sup>-Waudru.

La collation de la chapelle de N.-D. de Hon dépendait primitivement du fief des Zabodans et celui-ci appartenait à Jean Bourdon<sup>2</sup>.

Le 17 novembre 1569, maître Louis Moreau, clerc, agissant comme mari d'Anne Bourdon, fit relief de cette seigneurie qui était échue à cette dame par la mort de son père Jean Bourdon. Cet acte ainsi que plusieurs autres de date plus récente passés devant la cour féodale de Hainaut énumèrent les droits que comprenait le fief des Zabodans. Ce fief consistait en douze rentes de bourgeois sur plusieurs héritages et maisons de Mons, le droit d'avoir un « maieur et des te-

<sup>1</sup> Mort en 1578.

<sup>2</sup> D'après le dossier 40,562, il en avait hérité des Zabodans dont une fille avait épousé un Bourdon. Les Zabodans l'avaient acquis du chef de l'un de leurs ancêtres qui avait épousé Florence Turcq, sœur et seule héritière de Bertrand, décédé sans génération.



naulles »<sup>1</sup> pour droiturer les héritages qui en étaient tenus et percevoir les droits seigneuriaux quand ces biens allaient de main à autre ; aussi en sept bonniers de terres labou-rables à Jemappes, et en la collation de la chapelle de N.-D. de Hon, dite des Lombards, dont la dotation comportait des biens situés à Givry, à Spiennes et aux environs.

Par actes du 7 mars et du 10 juillet 1612, Jean Laurent, fils de Germain Laurent, collateur alternatif de la chapelle en question, abandonna son droit à Gérard Rogier ou Roegiers, bourgeois demeurant à Chièvres, qui avait épousé Jeanne Moreau, fille de Louis et d'Anne Bourdon. Cet abandon fut approuvé par le frère du cédant, Philippe Laurent, prêtre, qui avait été pourvu de ce cantuaire sous la condition qu'il en jouirait viagèrement.

Le 22 décembre 1618, Gérard Roegiers et Jeanne Moreau, époux, firent leur avis de père et de mère en faveur de leurs quatre fils : Arnould, Gérard, Pierre-Philippe, Martin, et d'une fille qui venait de leur naître ce jour même et qui n'était pas encore baptisée. L'ainé, Arnould, fut désigné pour avoir dans sa part la seigneurie des Zabodans avec tous les droits en dérivant.

Arnould Roegiers, s'intitulant aussi « de Roegiers », seigneur des Zabodans et châtelain de Braine-le-Comte, avait épousé Jeanne-Marie Petrus ou Peeters<sup>2</sup>. Il mourut le 28 novembre 1675, laissant pour héritier son fils Jean-Antoine Roegiers, encore en minorité. Sa mère fit relief du fief des Zabodans, le 26 octobre 1676, en qualité de mère et tutrice.

<sup>1</sup> Le dossier précité renferme une commission de mayeur de la seigneurie des Zabodans dressée, le 15 février 1615, par Anne Bourdon, d'accord avec son beau-fils Gérard Roegiers en faveur de Martin de Boussu, fils de Jacques.

Au dépôt des archives de l'État, à Mons, on ne conserve que 3 chi-rographes passés devant les mayeur et tenaulles de la seigneurie des Zabodans. Ils sont des années 1475, 1534 et 1663. Le premier cite comme mayeur Jehan Mathieu.

<sup>2</sup> Il épousa en secondes noces une demoiselle Gudelin.

Le 15 décembre 1685, le dit J.-A. Roegiers, qui avait atteint sa majorité, releva la seigneurie en son nom.

En l'an 1663, Arnould Roegiers avait conféré la chapelle à son frère Pierre-Philippe, qui en jouit jusqu'à sa mort arrivée en décembre 1702, non pas sans contestation néanmoins, car, malgré leur déport, les héritiers de Germain Leurent en avaient disposé en faveur du prêtre François Lefèvre. Celui-ci cita son compétiteur au siège de terrage où, en fin de compte, le 14 janvier 1664, il se déporta de ses prétentions.

Jean-Antoine Roegiers, fils d'Arnould, usa à son tour de son droit de collation et nomma à la chapelle des Lombards d'abord maître Christophe de Nœufferre, en 1703, puis Étienne de Beauvais, le 23 février 1704, mais ces deux ecclésiastiques se désistèrent de ce cantuaire devant le procès que leur intenta le sieur Jean-Baptiste Galopin que nous avons mentionné en tête de cette notice. Ce concurrent avait reçu le bénéfice de Notre-Dame de Hon ensuite de collation faite, le 17 décembre 1702, par demoiselle Jeanne-Marie Buisseret, veuve de N. de Nœufferre et dame de Gomempont, qui se prétendait héritière de Germain Leurent<sup>4</sup>.

Les procédures de cette affaire durèrent plusieurs années. La discussion roula principalement sur des questions de gé-

<sup>4</sup> Cette dame, née à Anvers et baptisée en l'église de St-Jacques en cette ville le 21 juin 1622, était la fille de Hugues Buisseret et de D<sup>lle</sup> Marie Sinori (ou Sivry). Hugues, baptisé à Saint-Germain le 11 octobre 1586, était fils d'Antoine Buisseret et de Marie-Françoise Clerbois enterrée en la chapelle de St-Éloy à S<sup>te</sup>.Waudru, et Antoine fils d'Antoine Buisseret et de Marie Laurent petite-fille de Germain Laurent.

Telle est la généalogie qui fut fournie par le prêtre Galopin, petit-fils d'un Jean Buisseret frère de Hugues. Cependant nous ne la garantissons pas. Comme on le dit dans le dossier n° 40,562, il y avait en Belgique et à l'étranger tant de Buisseret et de Laurent différents qu'il était presque impossible de ne pas se tromper dans les descendes.

néalogie et de validité des déports de 1612. Dans les écrits servis à cette occasion, on apprend que, le 22 mars 1694, le fief des Zabodans ayant été décrété sur J.-A. Roegiers à la requête de ses créanciers, la vente avait comporté « la collation d'un cantuaire qui se conférait par moitié et par accord avec les hoirs du sieur Cambier ». Ce fief avait été racheté par la dame de Gomempont; il semblait donc que les prétentions de Roegiers n'avaient plus de fondement.

C'est ce que le conseil souverain jugea; en effet, par arrêt définitif du 19 avril 1707, il adjugea le prêtre Galopin en ses fins et conclusions tendant à faire déclarer nulles et de nulle valeur les collations données par Roegiers et à confirmer celle qui avait été faite par la dame Buisseret au demandeur.

Cette décision n'assoupit pas tous les différends au sujet de la chapelle des Lombards, car nous voyons qu'en 1772 elles se renouvelèrent. Nous n'avons pu consulter le dossier de cette nouvelle affaire, mais, le 13 octobre 1772, elle fut terminée par lettres du Grand Bailli de Hainaut décidant que la demoiselle Christine Hanoye de Gomempont, dame des Zabodans, devait en avoir la collation.

GONZALÈS DECAMPS

---

CAHIER D'UNE PENSIONNAIRE  
DES FILLES DE NOTRE-DAME A MONS  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Nous possédons un petit cahier in-4° provenant de M<sup>lle</sup> de Paredès, une jeune montoise, qui faisait, vers 1717-1720, son éducation au pensionnat des Filles de Notre-Dame<sup>4</sup>. Dans ce manuscrit on trouve, outre des conjugaisons de verbes, des exercices de grammaire et de géographie, toute une collection d'énigmes, de charades, de souvenirs historiques, de fables, et des poésies parmi lesquelles nous citerons *Le Rossignol en cage*, *Le songe de M. Patry*, *Le cygne et les canards*, *Sur la mort d'un chat*, *La précieuse à la promenade de la porte Saint Bernard*, etc., toutes pièces plus ou moins connues.

<sup>4</sup> La famille de Paredès, d'origine espagnole, comptait plusieurs de ses membres établis à Mons au commencement du siècle dernier. Tels furent Charles-Joseph de Paredès et Jean de Paredès (1700), Charles-Léopold de Paredès, bachelier S. Th., chanoine, ensuite doyen de S<sup>t</sup>-Germain (1749-1773), Anne-Ursule de Paredès qui épousa Alexandre-Joseph Gigault et en eut sept enfants dont deux filles religieuses aux filles de N.-D. et des garçons dont la plupart ont fait souche à Mons.

La suivante que nous reproduisons, paraît mentionner deux chanoinesses de Sainte-Waudru :

*Mademoiselle d'Epinoy sur un cachet qu'elle donna  
à Mademoiselle de Melun.*

Pour mériter un cachet si joli,  
Si bien gravé, si brillant, si poli,  
Il faudrait avoir, ce me semble,  
Quelque joli secret ensemble ;  
Car enfin les jolis cachets  
Demandent de jolis secrets  
Ou du moins de jolis billets.  
Mais comme je n'ai rien qu'il faille taire,  
Ni qui mérite aucun mystère,  
Il faut vous dire seulement  
Que vous donnez si galamment  
Qu'on ne peut se défendre  
De vous donner son cœur ou de le laisser prendre.

Un peu plus loin, on trouve dans ce cahier des « vers à la noble demoiselle, Mademoiselle Jeanne-Françoise Du Buisson d'Aulnoit, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame à Mons », à l'occasion de son jubilé. Cette pièce de 86 vers qui n'a pas été imprimée, croyons-nous, ne se recommande guère par ses qualités poétiques ; ce doit être l'œuvre d'une demoiselle du pensionnat ou de quelque versificateur de peu de goût, comme l'on en rencontrait beaucoup dans notre pays au siècle dernier.

On y rappelle que M<sup>lle</sup> Du Buisson a suivi les traces de sa tante, Marguerite Masselot, dame d'Aulnoit, la fondatrice des Filles de Notre-Dame, et de trois de ses cousines qui sont entrées dans cette congrégation. Citons pour exemple la fin de ce poème ; elle donnera une idée du reste :

Chère d'Aulnoit, ton feu qui triomphe et qui brille  
Excite à l'imiter toute cette famille.  
Ciel ! laissez-nous longtemps jouir de ce bienfait !  
De nos ardents désirs, c'est bien le plus parfait,  
Mais daigne cependant bénir notre assemblée  
Et répéter cent fois : Vive la jubilee !  
Qu'à table, à sa santé, quand tour à tour on boit,  
On dise à haute voix : Vive, Vive d'Aulnoit !

Vers la fin de ce cahier, est une liste des élèves qui se trouvaient aux Filles de Notre-Dame en même temps que M<sup>lle</sup> de Paredès.

*Noms des demoiselles pensionnaires avec lesquelles j'ay eu l'honneur de demeurer chez les D<sup>mes</sup> Filles de Notre-Dame à Mons :*

M<sup>lles</sup> de Dornon, de Mons ; de Jayette, de Mons ; De Pas, d'Amsterdam ; Dubois, de Tournay ; de la Verture (Verderue ?), de Douay ; de Cerfontaine, de Valenciennes ; Verdier, de Tournay ; Rego, de Tournay ; De Miraumont d'Austrasie ; D'Anvers, de Mons ; Pletinix, de Mons ; De Braine, de Mons ; Waghenart, de Mons ; Tahon, de Mons ; D'Obies, de Mons ; Rousseau, de Mons ; Crinon, de Mons ; Randour, de Mons ; Marsille, d'Anvers ; de Hollain, de Tournay ; De Viesreng, de Cambray ; De Marbaix, de Namur ; de Miraumont, de Mons ; Le Cocq, de Mons ; Vanverbuck, de Lille ; Delobel, de Mons ; Le Ducq, de Mons ; De Peissant, de Mons ; Alard, de Lille ; Cogniaux, de Mons ; Cuvelier, du Rœulx ; De la Roche, de Mons ; Gillot, de Nivelles ; Cardon, de Lille ; de Behault, de Mons ; d'Horlebecq, de Hal ; De Rons, de Bruxelles ; De Paredès (sœur de l'auteur de cette liste).

Nous avons reproduit tout au long cette énumération parce qu'elle nous semble montrer en quelle estime était alors l'établissement des Filles N.-D. de Mons, non seulement dans la noblesse de notre ville, mais chez des familles notables de l'étranger.

G. DECAMPS

---

## UNE DÉCOUVERTE

# A MONTIGNIES-LEZ-LENS

---

Au commencement du mois de juin dernier, plusieurs journaux parlèrent d'une découverte faite au village de Montignies-lez-Lens. La trouvaille, peu précisée d'ailleurs, consistait, paraissait-il, en ossements et en fragments d'armes semblant remonter à l'une ou l'autre guerre du moyen âge, voire même des temps absolument modernes.

La chaleur était grande et l'étude des choses se rattachant plus ou moins aux époques récentes est peu mon fait; je restai donc tranquillement chez moi.

Comme archéologue et comme voisin, c'était une faute; je ne tardai pas à m'en repentir, ayant appris peu après que la trouvaille renfermait aussi de la céramique. Des amateurs, des curieux étaient venus visiter les lieux et la Société archéologique de Bruxelles avait même envoyé un délégué à Montignies pour la renseigner et faire éventuellement des fouilles.

Je cherchai alors à rattraper le temps perdu, lequel, comme on sait, ne se rattrape guère, et à me renseigner exactement sur la nature et la valeur archéologique des objets exhumés. Je me rendis à Montignies en compagnie de mon voisin et ami, M. Benoît Lhoir, instituteur communal à Jurbise, qui m'avait fort intelligemment renseigné sur les poteries mises à jour, et qui était, grâce à ses relations de famille, parfaitement à même de me piloter à *Montiniacum*.

Montignies-lez-Lens, commune de l'arrondissement de Mons, faisait jadis partie des Onze-Villes ; c'est un riant et pittoresque village, d'environ 1100 habitants, situé à 13 kilomètres de son chef-lieu. L'église, du xviii<sup>e</sup> siècle, renferme un baptistaire du xvi<sup>e</sup>.

La chaussée romaine de Bavai à Utrecht passe à l'est du village dont l'antiquité est fort respectable ; il est déjà cité dans les documents écrits au commencement du xi<sup>e</sup> siècle.

Au moyen âge, Montignies possédait un château-fort qui a laissé des traces, substructions de tour, souterrains, fossé d'enceinte, et auquel succéda un castel qui devait être fort grand, si l'on en juge par les vestiges qui en restent. C'est aujourd'hui une ferme dominée par un petit château Louis XVI appartenant à la famille de Biseau de Bougnies. En lieu et place du vaste manoir on ne voit donc plus qu'une humble ferme, baignée par le petit ruisseau de la *Marquette*<sup>1</sup>, successeur d'un impétueux torrent, presque un fleuve, qui coulait là aux temps préhistoriques : *Sic transit...*

En arrivant au village, nous nous rendons chez le Bourgmestre, M. Pierre Semette. C'est chez lui que sont déposés les quelques objets curieux provenant de la découverte.

Les jolis croquis ci-contre, de M. Lhoir, les représentent en grandeur nature. Le vase A est de couleur grise ; sa pâte, très cuite, a l'aspect d'un grès assez fin, bien modelé et de forme caractéristique : deux cônes unis par la base, ce qui trahit l'époque franque. Les objets B, C, C', en bronze, autant que j'en ai pu juger, sont les fragments d'une boucle de ceinturon également franc ; quant à l'objet D, assez indéfinissable, il porte des traces de dorure.

En quittant la ferme Semette, nous nous dirigeons vers le lieu de la trouvaille et, pour cela, nous prenons la route

<sup>1</sup> Chotin dit, à propos de la Marque, rivière qui sépare le Hainaut du Brabant : Marque signifie ruisseau limite. (*Études étymologiques*, 2<sup>e</sup> édition, p. 50.) Marquette voudrait donc dire : petit ruisseau limite.





macadamisée de Neufvilles à Lens. C'est en travaillant à ce chemin que des ouvriers firent la curieuse découverte dont il s'agit en creusant la route afin d'en abaisser le niveau. En cet endroit, la pente très raide est dangereuse, en hiver surtout. Cette pente se trouve au lieu dit : Le long pont, près de la chapelle de N.-D. de Lombecque, entre le cabaret du *Beau-Soleil* et l'habitation de M. Désiré Lhoir, instituteur pensionné.

Voici les renseignements qui me furent donnés par les ouvriers, encore à pied d'œuvre, par la cabaretière du *Beau-Soleil* et M. Désiré Lhoir : Une grande quantité d'ossements bien conservés ont été mis à jour ; ils étaient peu profondément enfouis, probablement à cause du premier déblai fait il y a une quarantaine d'années lors de l'établissement du macadam. A cette époque, il fut trouvé au même endroit, ou à peu près, un ou plusieurs sabres offerts à M. Obert, à Thoricourt. Lors des travaux actuels plusieurs pots mêlés aux ossements furent accidentellement brisés, un seul, celui de M. Semette, resta entier ; je n'ai pu voir les fragments des autres. Il a été rencontré un seul sarcophage <sup>1</sup>, sans mobilier ni recouvrement, bien maçonné en pierres qui n'étaient pas du voisinage immédiat. Ce détail, donné par les ouvriers, est curieux, car l'endroit est plein de blocailles propres à la fabrication de la chaux <sup>2</sup>. Le sarcophage était presque au ras du sol et, pour les ouvriers, les dalles de recouvrements ne manquaient que parce qu'elles avaient été enlevées par les premiers travaux et que l'on en voyait les traces. Tous les squelettes, sans omettre celui du sarcophage, étaient approximativement orientés de l'Est à l'Ouest ; aucune trace de cercueil de bois, ni d'équerres, ni de clous, ni de cendres. Le dit sarcophage, de 2 m. environ de longueur, avait partout la même largeur.

<sup>1</sup> Consulter : Une fouille de tombes antiques à Harvengt. *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. xxiii, p. 290.

<sup>2</sup> Les environs immédiats sont pleins de fours à chaux.

Après ces interviews, nous avons vu, dans l'écurie du Soleil, quelques ossements : le crâne d'un homme fortement constitué et deux fragments d'instruments en fer, l'un pourrait être la partie supérieure d'une framée, l'autre un reste de coutelas ou de scramasax.

Que conclure de ces courts détails sinon qu'il y eut là un cimetière franc, et qu'il fut d'un long usage puisqu'il contient du mobilier funéraire, ce qui caractérise ces époques franques les plus anciennes, et que l'on y a trouvé un sarcophage à recouvrement, signe révélateur de la période franque la plus moderne<sup>1</sup>.

Espérons que cette heureuse rencontre, ès pays montinien, d'une nécropole franque est le début d'une série de découvertes similaires, d'autant plus précieuses pour la science qu'elles sont restées fort rares jusqu'ici dans cette partie du pays.

C<sup>te</sup> A. D'AUXY DE LAUNOIS

*Le Moustier, à Jurbise, 1<sup>er</sup> Juillet 1892.*

---

<sup>1</sup> L'absence de mobilier dans les sépultures en dalles a pour cause l'influence du Christianisme. V. BEQUET, Les Cimetières de la forteresse d'Éprave. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. XIX, p. 12.

# SIGILLOGRAPHIE MONTOISE

SCEAU DE LA CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

ÉTABLIE

EN L'ÉGLISE DE SAINTE-ÉLISABETH, A MONS



L'une des principales confréries de l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth ou du moins celle qui contribua le plus à rehausser l'éclat des cérémonies religieuses dans ce temple

fut incontestablement celle de Notre-Dame du Rosaire. Elle avait été fondée au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle par des religieux Dominicains qui étaient venus donner une mission dans cette paroisse. Son institution fut approuvée, le 13 août 1608, par Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai<sup>1</sup>.

Parmi les fondateurs de cette association pieuse nous trouvons les noms les plus distingués de la noblesse et du patriciat montois, savoir : de Buzegnies, Resteau, de le Samme, Despiennes, de Braine, Hallet, Warlu, Hanot, Le Roy, etc. Leurs libéralités et celles d'autres personnes dévotes qui l'avantagèrent dans leurs testaments permirent d'orner la chapelle où les confrères célébraient leurs offices et d'acquérir les ornements et vases sacrés nécessaires aux cérémonies.

En 1613, la confrérie de Notre-Dame du Rosaire ayant des ressources disponibles décida de les affecter à la musique des offices religieux, à la rétribution du curé, des six vicaires et du clerc de la paroisse. Quant à l'argent provenant de donations, il devait être consacré à acquérir des titres de rente au profit de la confrérie. Il fut également spécifié que, si l'association venait à disparaître, ses biens et son mobilier seraient acquis à l'église de Sainte-Élisabeth, à l'exclusion de toutes autres institutions qu'on pourrait établir, même d'une autre confrérie de Notre-Dame du Rosaire fondée à Mons par les Dominicains.

Ces résolutions furent consignées dans un acte du 1<sup>er</sup> octobre 1613, qui est conservé dans les archives de la fabrique de Sainte-Élisabeth. Nous le reproduisons ci-après d'après une copie qu'a bien voulu nous communiquer notre excellent collègue et ami, M. Charles Rousselle, ancien trésorier de cette administration.

A cet acte, est appendu le sceau de la confrérie. C'est la

<sup>1</sup> Toutefois, dans l'acte que nous publions en annexe, on dit que l'institution de la Confrérie eut lieu le 2 août 1609. Cette dernière date désigne sans doute l'organisation définitive.

seule empreinte que l'on connaisse de ce monument sphragistique. Il est de forme ovale et d'assez grandes dimensions (0<sup>m</sup>069 sur 0<sup>m</sup>049).

Dans le champ entouré d'un chapelet où les *Pater* sont figurés par de petites rosaces, on voit la Vierge debout, portant sur son bras droit l'Enfant Jésus. Celui-ci tient dans ses doigts un chapelet. Les pieds de la Madone reposent sur un croissant. Au-dessous on remarque les armes de la ville de Mons : un château dessiné dans le goût du xvi<sup>e</sup> siècle.

Autour de cette représentation, on lit la légende :

*Sigillum. . . . ie. Rosarii. in eccl. paroch. S. Elisabeth. Montibus.*

Dans son *Mémoire sur l'église et la paroisse de Sainte-Élisabeth*, à Mons, pp. 14 et 33, M. Léopold Devillers a donné une notice succincte sur cette confrérie et notamment sur les difficultés qu'elle eut à subir de la part des religieux Dominicains, qui, étant venus s'établir à Mons en 1620, revendiquèrent le droit de la diriger et de s'immiscer dans son administration. Nous renvoyons à cet historique pour plus amples détails. Notons seulement que les archives de la fabrique renferment d'autres documents relatifs à la confrérie de Notre-Dame du Rosaire<sup>1</sup>. En voici une courte analyse :

22 janvier 1621. — François Van der Burch, archevêque de Cambrai, sur la remontrance des mambours et pasteur de l'église de Sainte-Élisabeth, donne son consentement à l'érection dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire d'une

<sup>1</sup> Ces documents ont été retrouvés et classés après la publication du *Mémoire* de M. Devillers, qui n'a pu en faire usage.

A la page 25 de son travail, cet auteur constate que l'acte de fondation d'une autre chapelle de l'église Sainte-Élisabeth, siège d'une confrérie, celle de la Miséricorde aux Trépassés, n'a pu être retrouvé, mais qu'il est antérieur à 1690. Les archives de la fabrique conservent des lettres du 24 février 1621 par lesquelles l'archevêque Van der Burch approuve les règles, ordonnances et statuts de cette confrérie, érigée dans la nouvelle chapelle des Trépassés.

« confrérie de la benoïste Vierge Marie, mère de Dieu, et de Saint Joseph ».

26 décembre 1626. — L'archi-confrérie de Saint-Joseph *suprà carceres sanctorum Petri et Pauli*, à Rome, accorde des indulgences à la confrérie de Saint-Joseph établie dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, existant dans l'église de Sainte-Élisabeth.

20 juin 1629. — Lettres de l'archevêque Van der Burch confirmant l'institution de la confrérie de Notre-Dame et de Saint-Joseph et homologuant ses statuts.

27 janvier 1712. — Le pape Clément XI accorde des indulgences à la confrérie prémentionnée.

Dans l'incendie de 1714, la chapelle de Notre-Dame du Rosaire fut détruite. Lors de la reconstruction du temple, elle ne fut plus rebâtie.

G. DECAMPS

---

## ANNEXE

---

1<sup>er</sup> Octobre 1613.

A tous ceulx quy ces présentes lettres voiront ou oiront, salut. Scavoir faisons que nous, maistre Jean de La Rue, curé de l'église paroichiale de Ste.Élisabeth en la ville de Mons, et directeur de la confrérie de la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu, souzb le tiltre et appellation du Rosaire, instituée en la dite église ; messire Charles Resteau, chevalier, seigneur de Roelt, chef du magistrat de la dite ville de Mons, prince de la dite confrérie pour ceste année seize cent-treize quy prend son cours du sixysme d'octobre seize cent-douze ; Jean de Buzegnies, seigneur d'Atis et de le Val, recepveur général des subsides du prince en son pays de Haynau ; Henry Resteau, seigneur de Manissart ; maître Philippes de Le Samme, seigneur de Kieverchin, conseiller du dit prince en son Conseil de Haynau et Cour de Mons ; tous princes de la dite confrérie en ordre de rétrogradation au principe de l'institution d'icelle quy fu le second d'aoust l'an seize cent et neuf ; maître Dominic Capron ; Martin Hallet, greffier de la dite ville de Mons ; Jean Despiennes, filz, massart d'icelle ville, et Pierre de Braine, comme assesseurs du prince et conseillers de la dite confrérie, pour les dits termes du sixysme d'octobre seize cent-douze jusques au sixysme d'octobre de l'an suyvant seize cent-treize ; maître Jean Chamart, eschevin de la ville de Mons ; Loys Warlut ; Bertrand Colissart ; Philippes Craveau, aussy assesseurs et conseillers comme dessus, et Jean Robert porte-guidon en l'année précédente quy fut du sixysme octobre seize cent onze jusques le sixysme octobre seize cent-douze ; assamblez selon nostre coustume pour pourveoir à l'entretènement et augmentation de la plus grande gloire de Dieu et honneur de sa mère, selon que concerne nostre devoir et pouvoir en ce cas. Considérans que la chapelle et autel du dit Rosaire sont comblés assez suffisamment d'ornemens et aultres utensilz, tant à leur décoration que pour le saint sacrifice de la messe et aultres devoirs ecclésiastiques quy s'y praticquent de coustume ; après une meure délibération tant de nous tous en général que de chacun de nous en particulier, avons trouvés convenir et selon ce avons ordonnez et ordonnons par la présente : que d'orsenavant ne seront employés ès choses semblables aucuns deniers provenans soit du troncq, soit du pourchat ou de la vendition des livres, ny d'aultres dons et légations



(ne soit qu'icelles soient destinées et affectées spécialement par les légataires à quelque certaine et déterminée condition quy debvera sortir son plain effect) jusques après avoir prestement en réserve la somme de cent livres tournois quy se dispenseront d'ors en avant à ceulz les quelz pour furnir à la musique (quy n'est encore comblée pour le petit nombre des vicaires) és occurrences de certaines solemnitez assisteront aux offices quy se feront, comme dict est, en musique à la dicte chapelle du Rosaire et nomément au salut de chasque dimanche quy aussy d'ors en avant se fera à la dite chapelle et non aultre part, récompensant chacun selon son mérite et qualité, où que sera donné au curé pour chanter la collecte et aultres semblables vacations, un patart. Quant aux vicaires : d'autant que deux d'entre iceulx, par dessus les gaiges ordinaires qu'ilz reçoivent des marguilliers pour leurs vacations aux offices accoustumés de l'église, ilz sont aussy ultérieurement salariés quy de vingt, quy de dix huyt florins, que payent les administrateurs du dit Rosaire, à l'effect que de chanter au dit Rosaire le salut en musicq par chasque dimanche ; iceulx deux ne recevront aultre salaire pour le dit salut ; mais bien aux aultres quy ne sont ainsy augmentez de gaiges, seront donnez à chascun d'iceulx douze deniers pour distribution jusques à ce qu'on aura trouvé moyen de les gagier annuellement comme les aultres, chascun selon leur mérite ; auquel temps cesseront semblables distributions et céderont au prouffit du dit Rosaire. Attendu néantmoins que du passé les chantres de Houdaing ayans chantez la messe et le salut en musique aux solemnités de Notre-Dame recevoient tous ensamble pour chasque fois cinq livres tournois quy se payoient de la bourse du pourchat et que les dits de Houdaing ne reçoivent plus semblables gages comme ne faisans plus le dit office, Nous ordonnons que de mesmes pourchat soient payés à six vicairs et à chascun d'iceulx faisant semblable office en musique és dites solemnités de Notre-Dame et és quatre anniversaires des trespassez, oultre et par-dessus leurs gages ordinaires, trente patars, à une ou plusieurs fois comme l'on trouvera plus expédient, privant néantmoins les absens pour chasque fois de ceste distribution à l'advenant de la somme principale. Voulans aussy que le clercq jouysse du mesme droict que les dits vicairs ad cause qu'il est petitement salarié pour son sonage, et que le curé soit gagé au double d'un aultre pour ainsy vacquer à semblables offices selon son estat, venant le tout à la somme de vingt-sept livres par an, quy estoit auparavant de trente-cinq. Quant aux cent florins venant de la libéralité du susdit maître Jean de La Rue, curé, et cent autres florins provenans aussy de Quintin Ghislain, filz, comme aussy de cent aultres florins ordonnez

par les exécuteurs du testament de feu damoiselle Jacqueline Caudrelier, vesve de feu Ghobert Monissart ; item, cinquante livres qu'at donné la vesve Jean Despiennes et aultres cinquante qu'at aussy donné la vesve Nicaise Bosquier, jadis conseiller du Rosaire, et cent livres venant des receptes quy ont surabondé les mises qu'avons faictz pour la dite confrérie depuis le septisme octobre seize cent-douze jusques au sixysme du dit mois du présent an seize cent-treize qu'avons renseignés et consignés entre les mains des sieurs les princes et conseillers du Rosaire noz successeurs, telz que le s<sup>r</sup> Michiel Atterstein, escuyer, prévost de Kieveraing, Jacques Hanot, s<sup>r</sup> de Bougnies, maistre Sébastien Fontaine, eschevins de ceste ville de Mons, maistre Gille..... Gabriel Le Roy, greffier du dit Mons, Anthoine Hallet, filz Martin, porte-guidon de la Confrérie, Nous déclarons que l'intention des donateurs et la nostre est telle que les dits deniers soient mis en cours derente, le plus tost que faire se pourra, pour d'iceulx lever en surcroix chacun an la somme de cinquante livres, desquelles se deberont payer en partie les trente-huyt florins aux deux vicaires comme dessus, et le résidu se prendra entre les cent livres quy seront tenues..... comme dict est, à charge d'ainsy chanter le salut en musique chasque dimanche à la chapelle du Rosaire, sy d'aventure les dits trente-huyt florins ne se payoient pas d'autre part. Et advenant que le dit salut seroit totalement fondé de quelque bonne personne, ou qu'icelle attendant les moyens de le pouvoir fonder furniroit aux annuelz des susdits trente-huyt florins ou plus, nous déclarons encore : que l'intention des avant dits donateurs et la nôtre est telle que les dits cinquante livres seront employées pour ainsy chanter un salut en musique à la chapelle du Rosaire et non ailleurs, quelque aultre jour de chasque sepmaine que l'on trouvera plus expédient, et que la dite rente debvera estre receue et dispensée aux officiaux. salariant chacun selon ses mérites, par les administrateurs du dit Rosaire, et non d'autre quelconque ; protestans sérieusement que nous n'entendons advouer que les susdits deniers fussent divertis à aultres usaiges tant saintz et pieux ou nécessaires soient-ilz, soubz tel prétexte et interprétation que ce soit, comme aussy ne le veulent advouer aucunement les donateurs d'iceulx, selon qu'ilz nous en ont chargiés. Davantaige avons ordonné en notre asssemblée et ordonnons par la présente que tous ornemens, utensils, et ce qu'avons fait de nostre temps, ensamble tous telz moyens que nous déleissons, et qu'on nous at mis en mains depuis le comencement de l'institution du Rosaire demeureront perpétuellement affecté, sans aucun divertissement, à la chapelle du dit Rosaire, et administrez des ofliciers d'icelle tant scuellement, Et advenant que



UN  
HISTORIEN INCONNU  
DE LA VIERGE MIRACULEUSE  
DE CAMBRON

---

Au tome VII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, p. 68 n. 2, on trouve la bibliographie de l'histoire de la vierge de Cambron. L'auteur le plus ancien cité, Walr. Caout écrit en 1614.

Or, je possède dans ma bibliothèque une petite plaquette provenant de l'abbaye de Liessies, imprimée à Douai en 1596 et consacrée au récit du miracle de Cambron.

L'auteur est Robert Procureur, dit *de Hauport*, seigneur de Grand-Sars.

Malheureusement, il manque à mon volume les deux ou trois derniers feuillets, et il m'a été impossible jusqu'ici de le compléter parce que je n'ai pu en voir d'autre exemplaire que le mien.

Vu sa rareté et l'importance qu'il peut avoir au point de vue de la bibliographie de l'histoire du Hainaut, j'ai cru qu'il serait peut-être intéressant pour les membres du Cercle d'en avoir la description que voici.

C'est une plaquette in-18 comprenant 8 feuillets non numérotés et 40 feuillets chiffrés ; il avait en plus les deux ou trois feuillets manquants.

Je donne ci-contre un *fac-simile* du titre.

LA  
VICTOIRE  
MIRACVLEVSE  
OBTENVE CONTRE  
VN IVIF, PAR L'ASSI-  
STANCE ET FAVEVR DE

la vierge Marie.

Faicte en deux liures par  
Rob. PROCVREVR dit de Hauport  
Seigneur des Grands-Sars.

*Κακὸν μακάρεσσιν ἐρίζειν.*

IMAGE

DE

LA

VIERGE

A DOVAY,  
De l'Imprimerie de JEAN BOGART,  
l'an 1596.

Au verso du titre on remarque un sonnet à la Vierge signé de l'auteur.

Vient ensuite une épître qui est précédée de la dédicace suivante :

A TRESSAIN-  
CIE, TRES HAVTE,  
ET TRESPVISSANTE  
DAME MÈRE DE DIEV, LA  
GLORIEVSE VIERGE MARIE,  
REINE DES CIEUX ET DE LA TERRE, HONNEUR ET GLOIRE.

Le tout comprend 5 pages.

Puis au verso du quatrième feuillet, un sonnet sur le nom de l'auteur, et signé F. P. BOSQUIER MONTOIS <sup>1</sup>.

Le feuillet suivant est rempli par une pièce de vers dactyles de l'auteur en l'honneur de la Mère de Dieu. Dans le préambule, de Hauport s'y qualifie de l' « école d'Ath ».

La page recto qui suit est consacrée à un dithyrambe de l'auteur, en vers latins. Cette pièce s'adresse à l'école d'Ath et l'auteur y fait la louange de Pierre du Jardin, qui en fut le régent.

Quatre autres pages sont remplies par différentes pièces aussi en vers latins.

On arrive enfin au 1<sup>er</sup> feuillet numéroté. L'auteur, sous le titre de *Sommaire*, donne le récit succinct du miracle de N.-D. de Cambron. D'après ce texte, il paraîtrait qu'il serait le premier à mettre cette légende en évidence, puisqu'il dit que ce miracle « se trouve comme enseveli sous le tombeau de l'oubli, sans que, depuis tant d'années, se soit trouvé un seul qui l'ait relevé, mis au jour, et orné et embelli de ses couleurs » <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> P. Phil. Bosquier, Montois, est l'auteur de l'*Académie des pécheurs*. Mons, Ch. Michel, 1596, in-8°.

<sup>2</sup> Hauport ignorait sans doute l'existence de l'œuvre du Trouvère que signale Théophile Lejeune, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome VII, pp. 70 et suiv. en notes.

J'ai cru devoir reproduire ici en entier ce sommaire.

« Seigneurs Lecteurs, il ne me samble hors de propos, si ie vous viens sommairement discourir de l'histoire suivante, de peur qu'à faute d'entendre les occurrences d'icelle vous ne trouviez pas de sens et de goust au progrès de la matière. Or est-il qu'un certain Iuif nommé Guillaume Fillœul du conté de Haynau, et sergeant de la court de Mons, venant à Cambron Abbaye renômée et illustre fondée iadis par le glorieus S. Bernard, apperçeut à l'hostel au dit Cambron une image de la vierge Marie empreinte de croie rouge sur la parois d'argille : laquelle il ne veit plustot, qu'après avoir dégorgé mille execrables blasphèmes contre la mère de Dieu, enfin sa rage montant il ne darda cinq coups de sa iaveline au saine portrait, dont soudainement issit le sang. Guerres loing de là un charpentier voiant cest horrible desordre, y accourt pour lui fendre la teste de sa coignée : Mais un Convers de la dicte abbaye nommé Frère Mathieu de Lobbes luy remōstra qu'il estoit meilleur dē faire le rapport à Monsieur le Prelat nommé Iohannes de Motibus 22. Ce qu'ilz vont effectuer de compagnie : dont le Prelat estonné en advertit le Conte de Haynau, qui feit saisir le Iuif, et ghenner à toute outrance. Mais la torture quelque dure qu'elle fust ne sceut rien arracher de la bouche de ce malheureus, cause que le fait demeura impuny, et luy remis en son estat devant dit de sergeant de court. Quatre ans après l'Ange s'apparoissant à un certain vieillard natif des Estinnes nommé Iean Flamand dit le Febure, qui par l'espace de sept ans estoit paralyticque, lui commande de combattre le Iuif en tiltre de revange du forfait et outrage susdict. Le vieillard à la première ou seconde semonce s'en conseilla à son Pasteur, qui le voiant encore tout débile et foible, lui commande d'attendre la recharge d'un autre mandement. A la troisieme fois la Vierge mesme naurée comme en son portrait enchargea ledict Iean Flamand de combattre en duel ledict malheureus Iuif. Ce qu'il fit, et vancquit miraculeusement. Le lieu du combat est

la porte du Parc de Mons. Or le conte de Haynau voiant évidemment ce saint miracle fit trainer le traître au lieu du supplice attaché par les pieds au cheval, et pendre la teste en bas, et quant et luy deux chiens affammés à ses costés. Au reste, Messieurs, ie ne traite de la matière présente qu'à l'invocation des Muses au second liure, m'estant réservé le premier pour un dénombrement des seigneurs du conté de Haynau, et une excursion de chasse. Je croy qu'il n'y ait homme si court de iugement, qui ne sçache que la poësie ne marche pas d'un mesme pied que l'histoire en prose, et qu'il ne faut point rechercher la pure vérité à ie ne sçai quelz menus points, suffisant la probabilité seule. Je dy cecy pour les chagrineus Messieurs, qui dès que voiront ce lōg discours du 1. liure, philosopheront incontinent que ie donne un faux bond à l'histoire, ne sçachans que l'essence de la vérité n'est en rien détrimetée, moiennant qu'on ne maque au narré du fait, encor que l'on se ioue (et ce vraisemblablement) aux entrées, aux advenues, aux abords etc. qui sont de l'invetion. Prenez donc à gré ce petit ouvrage, excusans l'insuffisance et stérilité du vers pour l'excellence et maiesté du subiect, que ie propose non pas pour un chef d'œuvre accoply de ses parts : mais pour servir d'encouragement et d'espero à ceux qui plus heureusement manient la plume que moi, et qui scavet assaisonner les mets de leurs conceptions de friandise et délicatesse requises. De vray il me desplaisoit qu'un tāt divin et sacré saint miracle, et qui est la source et surgeon d'où reialissent chascue jour des nouveaux, fut ainsy comme ensepvely sous le tombeau de l'oubliance, sans que depuis tant d'années se soit trouvé un seul qui l'ait relevé, mis au iour, et orné et embelly de ses couleurs. A Dieu. »

La version de Hauport diffère peu de celles qu'ont données dans les *Annales du Cercle*, Théophile Lejeune et Clément Monnier, seulement le premier cite le fait comme s'étant passé sous l'abbatit de *Johannes de Montibus*, tandis que les autres rapportent la légende comme ayant eu lieu au temps de l'abbé *Nicolas de Herchies*.



Au verso du folio 2, commence le livre premier de la victoire miraculeuse obtenue contre un juif, par l'assistance et faveur de la Vierge Marie. Il comprend vingt-trois pages de vers alexandrins en style du temps.

Ainsi que le dit l'auteur, ce premier livre est surtout rempli par le récit d'une chasse spécialement destinée à faire le dénombrement des principaux seigneurs du Hainaut. En effet, le poète nous présente successivement « le magnanime prince de Hainaut » ; puis c'est le seigneur de Boussut, « aux yeux sévères doux, au visage guerrier, aux cheveux ombragés, d'un menaçant panache » ; viennent après « le prudent » de Gavre et le « preux » Trasegnies ; ensuite se présente de Berlaimont, « tout jeune d'ans et qui loge en son front et la grâce et l'honneur » ; puis c'est le grand Lalaing « tonnerre impétueux » ; d'Egmont « fameux prince tombé du ciel » ; « l'ancien » Loos ; le « redouté » de Ligne ; le « vaillant » de Sor (Solre) ; de Renty « qui, sous un crêpe d'or en ondes regrillées, cache du grand Hector l'invincible roideur » ; le « magnanime Croy, grand bailli du Hainaut, comparé à Alexandre, à Hector, à Zaleuc, à Tulle, à Salomon, à Radamanthe, à Lycurgue, à Fabrice ».

Voici les notes marginales, que je modernise un peu. Ces notes résument les diverses parties du poème : Invocation. — Avant-propos des louanges de la Vierge Marie. — Diverses études et sujets des poètes. — Sa naissance. — L'enfantement du fils de Dieu. — Narration. — Description du bon temps sous le sire Guillaume, conte de Haynau. — Haynau dit de Haine, rivière. — Antenor, d'où vient que la ville se nomme Ath, et la rivière qui la traverse Tenor : le peuple nommé Antenorides. — Voyez les an. d. Hai. — Conditions d'un prince religieux. — Discours de la chasse recherché tout exprès pour faire un dénombrement de quelques seigneurs principaux du comté de Haynau. — Description du matin. — Invocation. — Feinte à propos pour faire entrer en conte les seigneurs de Croy qui n'estoient encor lors en Hay-

nau. — Poursuite de l'appareil de chasse. — Beautés et agilité d'un cheval. — Diverses postures et besognes des chasseurs. — Tours et retours des chiens flairans à la quête du gibier. — Furieux eslancement d'un sanglier. — Chasse et course de cerf. — Piqueurs vagabonds courans ça et là. — Relais lâchez. — Ruses du cerf. — Sa remise et fuite dans l'eau. — Mort du cerf et curée. — Noms propres de chasse. — Discours sur d'autres chasses : du loup, du chevreuil, du renard, du lièvre, du lion, du tigre, de l'éléphant. — La volerie : l'esprevier, l'autour, le lavier, le sacre. — La haute volerie : du milan, du duc, des sacres, du gerfaut, de l'alouette, de l'esmérillon. — Chasseurs esgarés.

Pour donner une idée du style du poème, on reproduit ici la description de la Haine :

La Hayne, dont le nom surnomma le Conté,  
Versoit par cent gosiers son courant argenté ;  
Qui dans leur Océan labyrinchant leur course  
Vont païant leur tribut à la princesse source.  
Ceste Hayne bruiante en gazouillarde vois  
Chantoit comme le los de son peuple Montois,  
Et roulant son cristal aux nations estranges  
Ondoloit en discours de ses belles louanges.

Le récit de la victoire miraculeuse ne commence qu'au livre deuxième, folio 14, et se poursuit jusqu'à la fin, mais mon volume s'arrête au folio 40. Je suppose qu'il manque deux feuillets environ à mon exemplaire.

Voici les notes marginales de la deuxième partie du poème : Arrivée des seigneurs. — Le peintre Apelles traça une Vénus qu'il laissa imparfaite à sa mort. — Cheval ramené dans l'estable. — Le Iuif reçu au baptême par le comte et fait sergent de la haute Cour. — L'hypocrisie du Iuif. — Son meschant cœur et hayne contre l'Eglise. — Advisés hérétiques modernes. — Le Iuif, apercevant l'innage de la Vierge Marie, tempeste, forcène et enrage. — L'horrible blasphème du détestable Iuif. — Exclamation. — Olympe blasphémant

contre la Sainte-Trinité fut foudroyé du Ciel. — Peine de Promothée comparée à celle du Juif. — Rage, fureur, iniures et coup du Juif. — *Non omnis fert omnia tellus*. India mittit ebur. — Digression contre les hérétiques de nostre tamps. — Qualis Lycambœ spretus infido gener. Horat. — Leur mensonge et témérité. — Leurs hipocrisies. — Luther. — Satan et ses ministres décochent principalement les flèches de leurs impudences et blasphèmes contre le saint sacrifice de la Messe. L'hérésie de Luther divisée et démembrée en plusieurs sectes. — Oraison pour l'extirpation des hérésies. — Il rentre dextrement en propos. — Un charpentier besoigne près du lieu où le Juif démenoit sa furie. — Son zèle et iuste courroux.

Et stetit Phinees, et placavit et cessavit quassatio. — Advis du convers au charpentier. — Par élégante comparaison se déclare l'angoisse et tristesse du prélat en apprenant l'outrage du Juif. — Description du matin. — Rapport de l'outrage du Juif au conte de Haynau par le prélat de Cambron. — Le conte triste et pensif. — Emprisonnement du Juif. — Les tortures, quelque dures qu'elles soient, ne peuvent lui faire avouer son crime. — Sa délivrance. — Son crine reste quatre ans impuni. — La Vierge Marie se plaint à son fils que l'outrage du Juif fait à son image reste impuny. — Response de Nostre-Seigneur. — Dieu semblable à l'usurier. — Volonté et envoi de Marie. — Jean Flamand, dit le Febure, paralytique, était tombé tout enfant dans la rivière et avait été préservé de la mort par les mérites de la vierge Marie, circonstance qui lui avait inspiré pour elle une dévotion particulière. — Il était paralytique depuis sept ans. — Sa ferveur et sa dévotion. — Le paralytique est destiné par la Vierge à combattre le Juif. — La nuit. — Voix entendue par le paralytique. — Ardent souhait du malade. — Sa prière. — Le champion prend conseil de son confesseur. — Son zèle encouragé. — Diverses considérations du pasteur. — Il conseille au malade d'attendre un nouveau commandement et le rassure sur sa faiblesse. — La Vierge blessée, comme sur son portrait, apparaîtrait au vieillard prêt à combattre le juif, l'assurant qu'elle lui

donnera la victoire. — Le matin. — Le vieillard se met en chemin pour obéir à son commandement. — Le Iuif affronte furieusement le champion qui vient le provoquer en duel. — Le conte accorde le duel. Le duel avait été fixé à quarante jours après le défi ; le matin de ce jour, le Iuif se sent saisi de remords. — Le Iuif pour se railler du vieillard, porte des sonnettes et s'arme d'un baston. — Prière ardente du champion avant le combat. — Le duel. — Le champion se renforce. — Il renverse le Iuif. — Le Iuif vaincu vomit mille exécrables blasphèmes contre la Vierge. — Horreur des assistans. — Divers jugemens de Dieu et punitions infligées aux méchans. — Les choses même inanimées sont quelquefois comme les truchemens de la vengeance de Dieu ; ils découvrent et mettent au jour les forfaits les plus secrets. — Le Seigneur, par la confusion et le dérèglement de la nature, nous veut ramener à la connaissance de nous-mêmes. — Le forfait du Iuif demeure impuni pendant quatre ans. — Le Iuif traîné par les pieds au lieu du supplice et pendu la teste en bas le feu dessous. — Misérable fin du maudit et damné Iuif. — Le vieillard, après la victoire et la malheureuse mort du Iuif, rend grâce à la Vierge et convie toute créature à sa louange.

A propos de la légende de l'abbaye de Cambron, Monnier cite les lignes suivantes qu'il attribue à Arthur Dinaux, dans les *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, p. 5 :

« Ce miracle que répètent les historiens depuis J. Beha, Ant. Le Waitte et Vinchant jusqu'à l'abbé Hossart, Delwarde, et de Boussu, est simplement un fabliau dévôt d'un trouvère du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. »

Notre honorable collègue a fait erreur en attribuant les lignes qui précèdent à Arthur Dinaux. Cet auteur ne fait

<sup>1</sup> *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xvii, p. 409.

aucune allusion à la légende de Cambron, à la page 5 de l'ouvrage désigné ; il est vrai qu'il en parle à la page 6, mais dans les termes suivants :

« Nous avons à raconter un de ces événements qui ne pouvaient se passer sans attirer à l'instant l'attention des rimeurs hainuyers. Il est tellement dramatique qu'il dut causer une vive émotion au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle lorsqu'il arriva. Il se divise en deux épisodes bien distincts. Le premier acte se passa en 1322 à l'abbaye de Cambron, de l'ordre de Cîteaux, sous-Clairvaux, près de Chièvres en Hainaut ; le dénouement eut lieu, quatre années plus tard, à Mons, sous les yeux mêmes du comte de Hainaut. »

On voit que, loin de qualifier la légende de « fabliau dévôt », A. Dinaux tire des conséquences de la réalité de l'événement, au moins en ce qui concerne le duel entre le paralytique et le juif.

A. JENNEPIN

LUTTE  
DE  
HANOTIN DE SUCCRE  
CONTRE  
LE CHEVALIER BAYARD  
1491



On lit, dans *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, par MARC DE WILSON, SIEUR DE LA COLOMBIÈRE, Paris, 1648, 2 volumes in-folio, la relation d'un tournoi organisé en 1491, à Aire en Artois, par le jeune chevalier Bayard, et où se distingua « un gentilhomme de Hainault fort estimé, qui » s'appelloit Hanotin de Succre ».

Ce récit en lui-même nous intéressa comme trait de mœurs féodales, mais il nous importait de connaître l'adversaire du Bon Chevalier.

Le nom de Succre est probablement l'altération du nom de SURQUES (*Surchæ*), que porte un village du département du Pas-de-Calais, déjà mentionné dans un diplôme vers 1170.

Hanotin nous paraît un diminutif du prénom de Jehan, comme le fut Jeannot. En flamand, le même nom Jan a donné Janneken. On a dit aussi en français Hannekin et Hennekinne.

Quant à la famille de Succre de Bellaing, elle appartient au Tournaisis. Elle résida longtemps au château de Florival, à Ramegnies-Chin, à la limite de Froyennes. Ce château avait été bâti par Florent de Montmorency, commencé en 1566 et achevé en 1590<sup>1</sup>.

Au nombre des manuscrits du fonds Goethals (portefeuille, n° 1042) à la bibliothèque royale de Bruxelles, se trouve la copie d'un crayon généalogique de la famille de Succre, cotée n° 52.

On y voit que Godefroy, fils de Geofroy de Succre, épousa en 1331 Jeanne du Mont; que leur fils Jean de Succre se maria à Isabeau de Franchelin; et que le fils de ceux-ci, Jean épousa Jeanne de Poumoulan. Aucune date n'indique l'époque de la naissance, du mariage, ni du décès de ces conjoints. La dite généalogie mentionne ensuite comme fils de ces derniers, Claude de Succre, qui serait né en 1479. Il y a évidemment une lacune, car en prenant comme base d'une génération un terme de trente ans, on obtient l'année 1361 pour Jean de Succre-de Franchelin, et l'année 1391 pour Jean de Succre-de Poumoulan. Or, afin d'arriver à l'année 1479 (naissance de Claude), il faut placer un intermédiaire qui arrivera à l'an 1421. Le fils de celui-ci, qui nous conduit à l'an 1451, est vraisemblablement le père de Claude, Hanotin de Succre, « le gentilhomme de Hainaut fort estimé », qui, à l'âge de quarante ans, se mesura avec le chevalier Bayard, au tournoi d'Aire de 1491.

Nous dirons que Claude de Succre épousa Jeanne de Thura, dame de Bellaing, et que les descendants de ces conjoints furent seigneurs de Bellaing, d'Oisy et de Locron.

Le crayon généalogique cité renseigne les membres de cette famille jusqu'en 1683.

Dans une notice sur le château de Florival par Mgr Charles Voisin (*Bull. de la société historique et littéraire de*

<sup>1</sup> L. CLOQUET, *Tournai et Tournaisis*, Bruges, 1834, in-8°, p. 399.

*Tournai*, t. x (1865), pp. 78 à 84), il est fait mention soit de la naissance, soit du décès de quelques personnes de cette lignée au xviii<sup>e</sup> siècle.

Un membre de cette famille, M. Moreau de Bellaing, était très connu à Mons jusque vers 1830. C'était un vieillard respectable, jouissant d'une considération méritée. Sa forte stature et sa longue chevelure blanche lui prêtaient l'air le plus distingué.

D'après ledit crayon généalogique, les armoiries des Succre seraient de gueules à trois écussons d'or; mais RIESTAP, *Armorial général*, édition de 1861, donne d'argent à la fasce de gueules, à la bordure engrelée du même.

En outre, *Le nouveau vrai supplément aux deux volumes du nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*. La Haye, M. DCC. LXXIV, p. 170, indique un tout autre blason : " Écartelé au 1 et 4 d'argent, à la fasce de sable ; au 2 et 3, " d'or à la croix ancrée de sable. — *Cimier* : un buste " d'homme vêtu de sable ; le bonnet du même bordé d'or ; " cheveux et collet du même. "

Charles-Adrien de Succre, baron de Preux, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, obtint l'autorisation de porter sur ses armes une couronne de marquis, par lettres du roi Charles II, du 2 août 1680. (*Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*. Louvain, 1760, 2<sup>de</sup> partie, p. 505.)

Dans l'ouvrage de feu Fr.-J. Bozière, *Armorial de Tournai et du Tournaisis*, p. 209, les armoiries de la famille " de Succre " sont ainsi définies : " Écartelé au 1 et 4 d'argent à la fasce de sable, au franc-quartier de même à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de gueules ; au 2 et 3 d'or à la croix ancrée de sable. Le même auteur rappelle ' que Philibert de Succre épousa N. Pailly et mourut en 1642.

Le chevalier Bayard est suffisamment connu comme guer-

' D'après un manuscrit de la bibliothèque publique de Tournai, n<sup>o</sup> 227.



rier : nous n'énoncerons ici que les particularités relatives au tournoi d'Aire.

On sait que Pierre de Terrail, seigneur de Bayard, né en 1473, au château de Bayard, près de Grenoble, après avoir reçu en cette ville son éducation, fut admis à l'âge de treize ans parmi les pages du duc Charles de Savoie, et bientôt après parmi ceux du roi de France, Charles VIII, sous les ordres de Louis de Luxembourg, comte de Ligny. Il fit, âgé de seize ans, ses premières armes dans un tournoi que le sire du Vaudrey, chevalier lyonnais, donna en l'honneur du roi. Il y vainquit Vaudrey avec la lance, l'épée et la hache d'armes.

Le comte de Ligny incorpora ensuite le jeune Bayard dans une compagnie du roi, placée sous son commandement et qui tenait garnison à Aire en Artois.

Wilson de la Colombière, ouvrage cité, chapitre XV, t. 1<sup>er</sup>, pp. 239 à 246, nous apprend que Bayard, au commencement de son séjour à Aire, fit publier un tournoi qu'il voulait tenir, le 20 juillet suivant, hors de la ville, près des murailles. La première journée était destinée pour les joutes à cheval, et la seconde pour les armes à pied. Ce tournoi fut publié dans les villes voisines ainsi qu'en Picardie ; et bien que l'annonce n'avait laissé qu'un délai de huit à dix jours, néanmoins près de cinquante gentilshommes se présentèrent.

A la première journée, Bayard lutta contre un gentilhomme du Dauphiné, Aymon de Salvaing, et « encore que tous en général fussent jugez avoir bien fait, pourtant ceux qui s'y signalèrent le plus, furent le Bon Chevalier, Bellarbre, Tartarin, le capitaine David, un de la compagnie de Monseigneur de Cordes, nommé le Bastard de Chimay, et Tardieu ».

La relation du tournoi continue en ces termes : « Le lendemain, la plupart des gentilshommes qui avoient couru et combattu le jour précédent, se réunirent chez le capitaine Louis d'Ars où se trouva le Bon Chevalier. . . . Après le dîner, tous les Chevaliers et les Dames se retirèrent, les uns

pour s'aller armer, et les autres pour aller reprendre leurs places sur les eschaffauts; en sorte qu'environ deux heures, tous ceux qui estoient du Tournoy se trouvèrent sur les rangs pour achever les armes qui estoient ordonnées au second jour.

“ Le Bon Chevalier Bayard commença le Pas, selon la manière accoustumée. Un gentil-homme de Hainault fort estimé, qui s'appelloit Hanotin de Succre, se présenta le premier contre luy; ils se portèrent plusieurs rudes coups par dessus la Barrière avec leurs lances ou demy-piques jusqu'à ce qu'elles se rompirent en pièces. Après ils prirent leurs haches et se donnèrent de si pesans et de si cruels coups, qu'il sembloit que ce fust un combat mortel. Mais comme ils eurent assez longtemps duré, le Bon Chevalier donna un coup sur son adversaire à l'endroit de l'oreille, si bien assis qu'il le fit chanceler et agenouiller des deux genouils; et puis rechargeant par dessus la Barrière, luy fit baiser la terre, voulut-il ou non : ce que voyans, les deux juges crièrent : Holà, Holà, C'est assez. Et firent cesser et retirer le Bon Chevalier. ”

L'auteur termine ensuite son récit par le détail des luttes de ce guerrier de dix-huit ans. Nous y renvoyons le lecteur, nous n'avons eu pour but que de rappeler le combat de “ Hanotin de Succre, gentilhomme de Hainaut fort estimé ” contre Bayard dit le Chevalier sans peur et sans reproche.

FÉLIX HACHEZ

---

## LE PETIT-FILS D'UNE MONTOISE

### FONDATEUR DE NEW-YORK

---

M. P.-Th. Virlet d'Aoust, le savant géographe bien connu, a donné à la Société de Géographie de Paris, une conférence des plus intéressante, dans laquelle il a établi, d'une manière irréfutable, que le vrai fondateur de New-York est un hennuyer, petit-fils d'une montoise.

Voici une analyse rapide de cette curieuse page d'histoire.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, raconte M. Virlet d'Aoust, il existait à Avesnes, une famille « bourgmestrale » de riches négociants drapiers, celle des de Forest, très répandue dans le pays ; c'est des de Forest, d'Avesnes, qu'est issu le fondateur de New-York.

En 1533, un Melchior de Forest, d'Avesnes, épousa une très riche héritière de Mons, M<sup>lle</sup> du Fosset, dont il eut cinq enfants. L'un de ceux-ci, Jesse, s'étant marié, à son tour, avec une demoiselle du pays, en eut trois fils ; le second Jesse de Forest, montra, dès l'enfance, de l'intelligence, avec un caractère ferme et un goût très prononcé pour les voyages.

Jesse conçut de bonne heure l'idée d'émigrer en Amérique ; mais il commença par augmenter sa fortune qu'il jugeait insuffisante.

En 1598, il quitta Avesnes pour aller avec son père s'établir à Sedan ; en 1601, il épousa une demoiselle du Cloux, fille d'un des premiers commerçants de la ville, dont il devint bientôt l'associé ; puis, son beau-père étant mort, il réalisa sa fortune et celle de sa femme pour aller s'établir en Hollande. En 1615, il arriva à Leyde, y fonda, avec ses frères, une

grande teinturerie et augmenta assez sa fortune, déjà considérable, pour pouvoir réaliser ses projets d'émigration.

En 1621, il revint à Avesnes et commença ses démarches pour recruter des colons dans le Hainaut ; puis, il leur donna rendez-vous à Anvers, où ces Hennuyers, « véritables descendants des Nerviens », au nombre de plus de trois cents, sans compter les femmes et les enfants, s'embarquèrent joyeusement, avec leur matériel agricole et du bétail, sur un navire hollandais, abondamment approvisionné.

Ils levèrent l'ancre salués par les acclamations d'une foule considérable, et, après une traversée heureuse, abordèrent, au printemps de 1623, à l'île de Manhattan, formant la rive droite de l'entrée du fleuve Hudson, dont l'autre rive était formée par l'île de Long-Island, qui devint plus tard le sol de la ville de Brooklyn. Bien que cette île de Manhattan présentât encore quelques parties marécageuses, *nos braves Hennuyers s'y établirent et formèrent, par conséquent, le premier noyau de l'immense population actuelle de New-York.*

Jesse de Forest mourut au bout de trois ans, emporté par une fièvre paludéenne, laissant des fils pour lui succéder.

Ce n'est que onze ou douze ans après les Hennuyers, que les Hollandais émigrèrent dans l'île en grand nombre. Alors une grande discussion s'éleva entre les Hennuyers qui voulaient nommer leur ville Neuf-Avesnes, et les Hollandais, qui, plus nombreux, lui imposèrent le nom de Nieuw-Amsterdam.

En 1674, les Anglais, devenus maîtres définitifs du pays, les mirent d'accord en l'appelant New-York.

Il existe encore aux Etats-Unis une nombreuse famille de *de Forest*, dont un membre, M. John W. de Forest, de New-Haven (Connecticut), major de l'armée sécessionniste du Potomac, a fourni à M. P.-Th. Virlet d'Aoust une partie des renseignements ci-dessus. J.-W. de Forest demande que New-York élève une statue à la mémoire de Jesse de Forest, qui a sacrifié à la fondation de cette ville, sa fortune et sa vie.

Nous avons cru intéressant de conserver, dans nos Annales, une page si peu connue de l'histoire des émigrations de nos courageux ancêtres, aux siècles passés, et qui prouve, une fois de plus, qu'ils étaient, comme le dit très bien M. Virlet d'Aoust, « *les véritables descendants des Nerviens* ».

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON

24 Septembre 1893.

---

CHARTE-LOI  
DES  
COMMUNES  
DE NIMY ET DE MAISIÈRES  
DU 21 JUIN 1512

---

Nous avons publié dans la troisième série des *Bulletins du Cercle archéologique*, pp. 332-334, le texte d'une charte-loi pour les villes de Nimy et de Maisières, reconnue devant leurs mayeur et échevins le 9 mars 1388 (n. st.).

Ce document paraît être la reproduction d'un texte beaucoup plus ancien, Nimy et Maisières ayant dû jouir très anciennement d'une organisation échevinale et d'usages communaux particuliers. Le mayeur héréditaire et les *scabini* de ces communes sont mentionnés dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. D'autre part, dès le siècle suivant, nous y trouvons un corps très complet d'officiers, soit de la communauté, soit du chapitre de Sainte-Waudru, qui sont chargés de veiller aux droits du seigneur et des habitants. On peut présumer de ces faits que ces villages avaient alors déjà une certaine importance au point de vue de la population et du commerce.

Nimy surtout, situé aux portes de Mons, était très habité aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Le défrichement des bois qui l'entournaient avait livré à l'agriculture des terrains qui avaient

été convertis en excellentes prairies ; on y faisait paître de nombreux bestiaux qui servaient à l'alimentation de la cité montoise.

Les marchands de grains et de bétail venaient y traiter leurs achats. Des étrangers, des trafiquants en houblons surtout, s'y étaient établis, suivis bientôt par des brasseurs. On fabriquait des bières justement renommées des citoyens<sup>1</sup>.

La charte-loi de 1388 était incomplète. Elle ne prévoyait pas quantité de règles, usages, ordonnances qui étaient entrés dans la pratique depuis longtemps.

Le 22 avril 1511, Michel de Tressière, au nom des chanoinesses de Sainte-Waudru, se présenta devant l'échevinage de Nimy et de Maisières, et, après avoir établi l'insuffisance de l'ancienne loi, il lut un projet de nouvelle charte qui résumait tous les us et coutumes que devaient suivre les échevins.

Comme d'habitude, ceux-ci, après en avoir pris connaissance, se déclarèrent incompétents et « peu sages » pour introduire cette modification dans la législation communale et ils requièrent d'être conduits auprès du magistrat de Mons qui formait leur chef-lieu de loi et de sens. Ce n'est qu'après avoir obtenu conseil et assistance de cette juridiction tutélaire, qu'ils décidèrent d'approuver la nouvelle charte. Ils le firent par jugement et suite paisible l'un de l'autre, le 21 juin 1512.

Nous reproduisons ci-après le texte de ce document, beaucoup plus développé que la charte de 1388. Il comprend 65 dispositions séparées se rapportant surtout à des matières pénales, des délits et contraventions relevant de la basse justice dont les échevins pouvaient connaître : main mise, blessures avec armes, avec ou sans kéure, mêlées, animaux

<sup>1</sup> Sur la brasserie à Nimy au moyen-âge, voy. G. DE COLARMONT. *La Bière et la Brasserie. — Leurs origines. Leur histoire dans nos provinces et particulièrement dans le Hainaut.* (Mons, V. Janssens. 1890.)

trouvés sur le bien d'autrui, emprises ou dégradations sur les waresaix et autres terrains communaux, réfection des chemins, clôture des héritages, passage sur les terrains d'autrui, moissonnage, dommages aux récoltes et aux bois, afforage des liquides et droits à payer, poids et mesures, jeux de dés, vente de denrées alimentaires, pâturage des waresaix, pêche, rouissage du lin et du chanvre, etc.

Il y a beaucoup de redites et de prolixité dans les dispositions que comporte cet acte réglementaire, mais il n'en est pas moins curieux à étudier au point de vue des mœurs de nos ancêtres du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

On y voit notamment qu'alors déjà on défendait d'aller aux *escrennes*, ces soirées qui à certains moments furent défendues par les placards et ordonnances des souverains comme des occasions de désordre.

Le vin était boisson courante à Nimy vers cette époque ; plusieurs dispositions sont consacrées aux taverniers qui le débitaient.

« Dire laid » aux échevins, les contredire, était un délit qui entraînait des peines relativement plus fortes que d'autres délits plus importants.

En résumé, cette charte-loi est un véritable règlement de police fort semblable à ceux que votent nos administrations communales actuelles. Elle renferme des points qu'il serait, même de notre temps, nécessaire de rappeler à certaines classes d'habitants d'une localité, aux débitants des denrées alimentaires surtout. Le tout serait de savoir s'il n'en était pas de même en ces temps que de nos jours et si les prescriptions du magistrat ne restaient pas souvent lettre-morte.

G. DECAMPS



## Texte de la charte-loi.

Sachent tous présens et advenir. Que par-devant Henry de Noefveterre, comme lieutenant de mayeur des villes de Nimy et Maisières, et comme eschevins d'icelles villes : Jacquemart Cauwet, Piérart Cauwet, Arnoul de Merland et avecq eulx Jaspert Taminiou, établi eschevin pour ce présent besongnement faire passer. Se apparu èsdites villes de Nimy et Maisières, le vingt-deuxyme jour du mois d'apvril mil chincq cens et onze puis Pasques, Michiel de Tressière, demourant à Mons, comme procureur souffisamment commis et établi ou nom et de par les personnes du noble et vénérable chappitre de l'églize Madame Sainte Waldrud de Mons, apparant par certaines lettrez de procuracion mises par-devers ladite loy. Et làendroit icellui Michiel de Tressière, comme procureur, si que dit est, apporta, mist outre et fist lire à ladite loy une plainte par escript em pappier, icelle adrechans allencontre de Anthonne de Noefveterre, eschevins desdites villes de Nimy et Maisières, et de Gérard Usdem dit Venu, masuyer d'icelles villes, et de chacun d'eulx de tant que touchier lui pooit, disant et proposant par ledit procureur par icelle sa dite plainte : que ès dites villes de Nimy et de Maisières appertenant au dit chappitre Sainte Waldrud avoit aucuns uzaiges que ne faisoient à tenir. Et ad ceste cause, pour les bonnes gens y demourans et repairans garder et tenir en droit, avoir de là en avant loix, bans, uzaiges, règles et ordonnances, selon la loy de Mons, où les dits eschevins prendroient chief et ressort, requéroit et requist le dit Michiel de Tressière, comme procureur ainsi commis et établi, à avoir de là en avant ès dites villes de Nimy et Maisières telz bans, loix, uzaiges et fourfaitures que déclarez estoient en sa dite plainte ;

lesquelz avoient esté et furent làendroit leuz en présence de la dite loy et despuis auxdits Anthonne de Noefveterre, eschevin, et Gérard Usdem, masuyer, comme parties pour ce évocquies et appelées. Et ceste plainte ainsi faite, mise oultre et lieute, que dit est, à l'enseignement et jugement des dis eschevins et sour scemonce dudit lieutenant de mayeur, les dits Anthonne de Noefveterre, eschevin, et Gérard Usdem, masuyer, avoient esté et furent sour icelle plainte par le dit lieutenant de mayeur bien et souffisamment araisniez. Lesquelz Anthonne de Noefveterre et Gérard Usdem, ès qualittéz que dessus est dit, congneurent et accordèrent la dite plainte si avant que loy vouloit et que le dit chief-lieu de Mons ordonneroit. Après lequel besongnement ainsi fait que dit est, le dit lieutenant de mayeur scemonst et conjura les dits eschevins pour scavoir quelle chose estoit de là en avant à faire et besongnier sour la dite plainte, points et uzaiges demandez. Lesquelz eschevins, après ce que parlet en heulrent ensemble, disent et respondirent que de ce jugier n'estoient mies saiges ne d'accord, sans en avoir conseil et cherge de leur dit souverain chief-lieu de Mons. Et ad ceste cause y furent les eschevins des dites villes de Nimy et Maisières à leur requeste menez et présentez par le dit lieutenant de mayeur certain jour ensuivant à tous les escrips de plainte et besongnement susdits. Et les dits eschevins de leur dit chief-lieu retournez en leur lieu et de rechief scemons et conjurez par Martin de Merlant, comme mayeur des dites villes, de iceulx eschevins, telz que Jacquemart Cauwet, Piérart Cauwet, Arnoul de Merlant, Jehan Virelai et Jaspert Taminiou, disent que chargiet leur avoit estet et estoit par loy et par enqueste de leur dit chief-lieu dire et jugier, comme ilz faisoient et firent en leur jugement et par sieulte paisiuble faite l'un de l'autre, le vingt-ungyme jour

du mois de juing mil chincq cens et douze, que eulx les dits eschevins et leurs successeurs pooient et devoient de là en avant uzer et jugier, touteffois que le cas escheroit et que saiges en seroient, des pointz, bans, loix et amendes cy après declarez et qui leur avoient esté et furent rendus par escript en la manière qu'il s'ensuit :

*Premiers*, pour loix touchans à sang et à burine, y avera au prouffit de ladite seignourie pour main mise quarante solz blans.

*Item*, de sang fait sans arme esmoullue, cent solz blans.

*Item*, de main mise d'arme esmoullue, supposet que sang y ait ou non, dyx livres blans.

*Item*, se ces meslées advenoient de nuit, qu'elles soient doubles.

*Item*, que se il y avoit kéure<sup>4</sup> et celui s'en volzist plaindre, avoir en debveroit le kéus qui s'en plainderoit, se le kéure estoit monstrée, soixante-deux solz, syx deniers blans. Tout premiers et ainchois que de par icelle seignourie l'on puist prendre loix, et aussi s'il y avoit aulcun qui pour les dites loix se volzist plaindre sans tesmoignaige, il y devera yestre receu en ottelle manière que en la ditte ville de Mons.

*Item*, s'il y chiet aulcune meslée sans tesmoignaige et le injuryet s'en volloit plaindre, que receu y soit sour son serment à faire et le deffendant aussi par troix fois par lui seul jurer, mais qu'il paye ou lieu de ses tesmoingz sept solz syx deniers blans de loix. Et se le deffendant ne juroit que il soit à ottelle loix que le desserre de la plainte contenroit selon les meslées dessusdites et aussi se le plaidant ne jure et soit en deffaulte de faire loy, que il soit à sept solz syx

<sup>4</sup> Keure ou chéure, chute.

deniers blans de loix, et se debveroit le deffallant aller délivre de le meslée et des loix.

*Item*, de bestes à cornes trouvées en aultruy damaige douze deniers blans de le pièce.

*Item*, d'un cheval ou jument trouvez en ottel lieu deux solz blans et le poutrain alaitant qui seroit avecq sa mère néant.

*Item*, d'un pourceau syx deniers blans.

*Item*, d'une blancq beste syx deniers blans.

Et s'il y avoit chincq pourcheaux ou chincq blancqz bestes en un foucq<sup>4</sup>, le foucq seroit à chincq solz blans, et se plus de chincq en y avoit se passeroit le foucq pour lesdis chincq solz, et toudit le damaige rendre par le serment de celui à cuy il seroit faix.

Et se chil fourfait sont trouvet de nuit, les amendes soient doubles, mais la restitution du damaige doibt estre tel que de jour.

*Item*, que nulz ne nulle, sans congiet du mayeur ou de personne puissante, ne fueche ne empirece les wareskaix, chemins, ne regez<sup>2</sup> de ladite seignourie, ne y methe chose qui fache empeschement, sour sept solz syx deniers blans de loix et iceulx remettre à estat deu, touteffois que le cas escherroit.

*Item*, que chacun, puis le moyenne de Marche jusques à tant que les biens seront despouilliez, soit tenu de renclore son héritaige contre le wareskaix sour le ban de vingt-sept deniers blans de loix.

*Item*, que nulz ne fache aultrui damaige à roster ne brisier soufz<sup>3</sup>, sour ottelz loix.

<sup>4</sup> *Foucq*, troupeau, troupe.

<sup>2</sup> *Regez* ou *Rejets*, terrains communaux ordinairement plantés de taillis ou de buissons.

<sup>3</sup> *Soufz* ou *soifs*, haies clôturant les héritages.

*Item*, que chascun chief d'hostel, ou personne pour le faire soit tenu de aidier à refaire les voyes et chemins dou lieu acoustumé de refaire par iceulx manans toutesfois que par besoing il sera commandet de par icelle seignourie ou mayeur, sour vingt-sept deniers blans de loix.

*Item*, que nulz ne karie parmi les biens d'autrui ne en voye deffentables, sour l'amende de chincq solz blans du kar et deux solz syx deniers blans de la karettre, se callengiet et raporté en sont par personne ad ce commise et le domaige rendre, comme dit est.

*Item*, que ung ban soit fait devant aoust que tous ceulx qui seront trouvet hors heure ès champs missonnant seront à deux solz blans de loix et une cruaderesse à douze deniers de blans de loix.

*Item*, que nulz ne fache en août ne en aultre temps aultrey domaige en ses ahans, en ses courtillaiges, en ses fruicts, herbaiges, en houbelons cueldre ne en aultrez manière, sour sept solz syx deniers blans de loix pour les champz et en courtillaige chincq solz blancs, et le domaige rendre.

*Item*, qui rescouroit ses bestes ou son pan au messier ou à cellui qui prises les aroit en son domaige, il seroit à sept solz syx deniers blans de loix sour le serment et rapport de celui à cuy elles aroient esté rescoussées.

*Item*, que nulz qui ait héritaige tenant au pir ou wareskaix ne maisonne sour icellui ou dessoivre sans le avoir premiers remonstret ou mayeur et eschevins, par quoy on y puist cerkemaner, se le cas le requiert, sour sept solz syx deniers blans de loix.

*Item*, que se aucuns au férir son cop pour cause de cerkemanage contre pir ou wareskaix ne disoit : « Je fierch cy mon colp comme sour nom héritaige ou si avant que léal

cerkemaige le me donra », que chil se du mayeur plainte s'en fait soit atains en amende à l'ordonnance de le loy du chief-lieu de Mons.

*Item*, que ung messier soit esleu, créet et sermenté par les mayeur et eschevins et le plus saine partie des bonnes gens ahanniers du lieu et creus de ses rappors, mais qu'il les fache en temps et lieu compétent.

*Item*, quiconques prendra bestes en son domaige faisant et les maine en prison pour son damaige ravoir, comme chacun faire puet, que elles soient à ottelles loix que se ledit messier les avoit prises et raportées.

*Item*, que l'on puist aussi eslire ung forestier et icellui faire sermenter par-devant mayeur et eschevins et estre creus de ses rapors par son serment, en telle manière que, s'il raporte gens qui aient colpet vers bois, silz soient pour le colpaige de bois de kaisne à soixante solz blans et pour le bois de fau à vingt-deux solz syx deniers blans et le domaige rendre, et d'aultrez meffaitures selon que à leur uzaige, en entretenant le chartre qui pour le fait desdis bois est entre les unze villes dont Nimy et Maisières sont et ce aussi que les mannans desdites villes y doibvent avoir par jugement fait en le court à Mons.

*Item*, que nulz ès dites villes ne vende vin, cervoises ne aultres buvraige sans afforer par le mayeur et eschevins, sour sept solz syx deniers blans de loix.

*Item*, que nulz taverniers ne aultrez n'empirèce son vin ne aultres buvraiges depuis que afforet seront, sour ottelle loix, avecq icellui buvraige empiret avoir perdu et le vendage an et jour, se vaincus en estoit par bonne vérité.

*Item*, que nulz n'escondisse de ses buvraiges à delivrer se afforet sont, parmi ce que on ly baille argent ou bon gaigne, sour sept solz syx deniers blans de loix, mais que le requeste de ce ne fuist hors heure de traire.

*Item*, que de vins et cervoise afforraige soit paiet, est assavoir : d'un kar de vin quatre los et d'une karettte deux los, d'un kar de chervoise quatre los et d'une karettte deux los, et d'un brassin de cervoise qui se feroit en ladite seignourie et tenance quatre los.

*Item*, que nulz ne mesure buvraige ou likeurs que à telles mesures qu'il y a à Mons; c'est à entendre que les mesures des bonnes gens soient par le mayeur et les eschevins portées ou faire porter avecq eulx en ladite ville de Mons pour icelles justifier et ensaignier, et ce depuis en avant sont trouvées aultres que bonnes, mais que deument plainte par loy en soit faite, que chacun soit pour l'amende de ses mesures soit pour plusieurs ou pour une et toutesfois que en deffaulte en seroit trouvez à soixante solz blans d'amende et as fraix si avant que loy dira, et lesdites mesures trouvées plusieurs ou unes en deffaulte, acquises à ladite seignourie.

*Item*, que nulz ne aulne drap ne aultrez denrées à aultre aulne que il y a à Mons, sour enchéyr en ottelle amende que soixante solz blans se trouvet estoit faulse et l'ausne perdue.

*Item*, que nulz ne poise sinon de semblable pois que il y a en le ville de Mons, c'est à entendre que tous les pois en e manière des mesures devant ditez soient portez, justiffiez et ensaigniez, et, se depuis en avant, sont trouvez faux, que pour les pois plusieurs ou ung et pour ottant de fois que aulcun en seroit en deffaulte, soit as loix desdis soixante solz blans se plainte par loy s'en fait et les pois perdus avecq enkéyr ès fraix si avant que loy dira.

*Item*, que nulz ne nulle ne mesure, aulne ne poise que ce ne soit bien et léallement pour les acheteurs avoir leur droit, sour soixante solz blans d'amende et perde tout ce que petitement aroit esté mesuret, aulnet et peset, parmy ce que le

propre heure ou jour de le deffaulte celui ou ceulx qui ce damaige aroient ou aroit rechupt le reportassent au mayeur et as eschevins, mais que ce fuissent gens créables et sans maise ocquison, et que lesdis eschevins le jugassent s'il y veoient l'ocquison apparant.

*Item*, que nulz ne jewe as dez sour sept solz syx deniers blans d'amende et autant pour celui qui en tenra l'ostaige, et se c'est par nuit que les amendes doublent.

*Item*, que nulz ne tiegne malvaix hostaige, sour ottelles loix.

*Item*, que certain rewart soient créet et sermenté par le mayeur et eschevins pour rapport faire sour toute denrée de pain blan ou noir qui se vendera et mettera à vente en ladite seignourie, et que celui qui sour lesdis rappors seroit trouvet avoir petit pain soit pour chacune fois à l'amende de sept solz syx deniers blans et le pain acquis à la dite seignourie avecq le vendaige avoir perdu quarante jours après et as fraix de le loy se plainte s'en faisoit.

*Item*, que nulz bouchiers ne aultres ne puissent vendre char ne aultrez vivres que ce ne soit bonne denrée et léalle, passant au rewart desdis eschevins, qu'il ne soit se plainte s'en fait à sept solz syx deniers blans de loix.

*Item*, que tous clains touchant clains et respeux d'autrez plaintes d'éritaige ou meubles ou d'autrez choses touchant à jugement d'eschevins chacun desquéant de se cause soit à sept solz syx deniers blans de loix.

*Item*, que de toutes plaintes de bouche, que on dist de cens et de loix, qui sont de vingt-sept deniers blans, ladite seignourie en ait les trois deniers blans.

*Item*, quiconques desdroit eschevins en allant contre leur jugement, il soit à unze livres syx deniers blans, dont chacun eschevin, présens ou nom, ait vingt-quatre sols blans, se prendre les voelt, car il est en lui de quitter, et icelle sei-



gnourie le remain qui est pour chacun eschevin sept solz syx deniers, et avecq ce soit-il as fraix de le loy si avant que loy dira, se par ladite loy vaincus en estoit.

*Item*, que nulz ne brise une simple saisine, sour l'amende de soixante solz blans.

*Item*, qui briseroit une saisine faite par-devant eschevins et monstrée fuist par eschevins avoir esté brisie, il soit atains en telle amende que ladite loy dira.

*Item*, qui diroit lait audit mayeur ou eschevins pour cause regardans leur office, il soit à l'amende et corrigiez de prison et de voiaige à l'ordonnance de la dite loy du chief-lieu.

*Item*, que chacun aiant vacques soit tenus de les envoyer au vacquier, s'il n'a garde propre, et aussi de les remettre ens par nuit, sour l'amende de chincq sols blans.

*Item*, que nus ne herbenge bestes estrangiers pour campier sour les relaix, pasturaiges ou wareskaix des dites villes, que cilz qui les herbengera soit à deux sols blans pour chacune beste, et autant celui à cuy elles seroient et pour chacun jour ou à telle loyx que ledit chief-lieu dira et aussi as fraix de le ville se vaincus en estoit.

*Item*, que, pour le rivière d'icelles villes et seignourie garder, certaine personne soit establee et sermentée, et s'aucun est par icellui raporté de y avoir pesquiet et fait dommaige, il soit à l'amende de soixante sols blans et le harnas de quoy pesquiet aroit acquis à celle seignourie.

*Item*, que cilz qui se avanchiroit de fossier et caver sous son héritage marchissant à ledite rivière, tant que à celli cause le rivière en soit empirée et que par là aulcuns des poissons de le rivière puissent entrer ès héritages de ces marchissans, que cascun qui ce feroit et raportet en fuist, soit à l'amende de soixante solz blans de loix et tenu de ce que fosset et cavet aroit remettre à estat deu.

*Item*, que nulz ne voist rasteller en aultrui esteulle devant le saint Remy, sour l'amende de sept solz syx deniers blans de loix.

*Item*, que nulz ne voist à l'escricienne par nuit, sour l'amende de chincq solz blans.

*Item*, que nulz ne queille harcelle sour aultruy sauch ne pouPELLIERS, sour l'amende de vingt-sept deniers blans de loix et le domaige rendre.

*Item*, que nulz ne nulle ne voist soyer herbe en prez ne en forière d'autrui sour chincq solz blans d'amende avecq le damaige rendre à celui à cuy faix seroit sour son serment.

*Item*, que nulz ne nulle des mannans d'icelle seignourie ne de ceulx qui tient à le loy d'icelle ne puissent avoir ne tenir bestes qui à eulx ne soient allant sour les pasturaiges communs de la dite ville se il ne tiennent icelles bestes de léal nourechon, se ainsy n'est que icelles bestes il mette sour se propre pasture et sour deux solz blans d'amende pour chacun jour.

*Item*, que tous ceulx qui tenront pourceaulx les envoient au paistre depuis que le paistre commenche à tourner ou les fache garder par ses maisnies, et se, depuis que ly paistre sera tournet, aulcuns pourceaulx estoient trouvez sour les wareskaix sans garde ou sans allignier, chacun pourceaul soit à syx deniers blans et le foucq, se foucq y avoit, à chincq solz blans.

*Item*, que chacun qui beste trouveroit en son damaige, les puist prendre et amener en la prison de la dite seignourie pour son domaige ravoir ; et aussi que icelles bestes ainsi prises soient à telles loix que se le messier les avoit prises.

*Item*, que nulz ne maine ne fache mener ses bestes paistre as champs entre les garbes en temps d'aoust et en prez portant herbe tant qu'il y ait fuer en temps de fenison, sour deux solz blancs pour chacun jour et pour chacune beste.

*Item*, que nulz ne puist faire nouvelle sente ne nouveau chemins sour les héritaiges d'autruy non coustumier d'avoir voye, ne en temps qu'il sont querquiet de biens, sour chincq solz blans d'amende et le domaige rendre par le serment de l'éritier ou héritiers.

*Item*, que nulz ne nulle ne cueille sepmaille en verdison sour héritaige d'autruy sans le gréet de l'éritier, sour l'amende de chincq solz blans et le damaige rendre.

*Item*, que chacun tavernier, à le requeste du mayeur et des eschevins, aporte, quant requis en est, son vin pour afforer et sans lui destourner, excepté léal soing, sour sept solz syx deniers blans de loix.

*Item*, que nulz ne traie que de le pièce afforée jusques adont qu'elle sera à sept ou à huit poche près de le garle desoubz, se il n'en prent congiet au maieur ou à troix eschevins du mains, sour ottel ban.

*Item*, que nulz ne remplisse ne tourble son vin afforet, se grant nécessité n'y est, grant péril du laissier, sour serment du tavernier, ou s'il n'en prent congiet, comme devant est dict, sour otte ban.

*Item*, qui diroit lait as eschevins à leur affor ne après l'afforaige, en leur présence, en disant : Vous me faites domaige et vilonnie et ne me afforés nient mon vin selon ce qu'il vault, il sera à sept solz vj deniers blancs.

*Item*, que nulz ne laisse pourcheaulx aller en prez toute l'année, s'il ne gelle si fort que fouyr ne y puissent sour sept sols syx deniers blans.

*Item*, que se ung tavernier clowoit puis que hors n'avoit se denrée afforée, en point de vendre, il soit, se tenu n'avoit vendaige trois jours entiers, ou pris congiet de ce faire, à sept solz syx deniers blans.

*Item*, que nulz ne puissent mettre ses bestes en altruy

prez encloz que jusques après le Saint Remy, sour sept solz syx deniers blans.

*Item*, que nulz ne meth lin ne kavène rowir èsdites eauwes, sour chincq solz blans d'amende et ledit lin et cavène à ladite seigneurie.

*Item*, qui encloroit son héritaige contre pir ou wareskaix où il y heuist bonnes, en passant outre icellui bonne, en allant sour les wareskaix, en le appropriant à lui, il soit à soixante solz blans de loix.

Ce fu fait ès an et jour dessus escripiz.

JOACH. RIOTTE

Chirographe sur parchemin, portant au dos :  
Ce contre-escript gardent les eschevins de  
Nimy et Maistères en leur ferme. Pour le chapitre,  
touchant les points de la nouvelle loy ». —  
Archives de l'Etat, à Mous. *Chartrier du chapitre  
de Sainte-Waudru*, titre coté : *Nimy, n° 106*.

# CONSERVATION DES MONUMENTS

---

## PROVINCE DE HAINAUT

---

*Charleroi, le 30 juin 1894.*

MESSIEURS LE PRÉSIDENT ET MEMBRES  
DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS,

Comme suite à votre circulaire du 10 juin, je ne vois guère, dans le pays de la Sambre, que les constructions suivantes qui soient de nature à être protégées par le gouvernement contre les altérations ou les destructions :

1° Les parties ogivales de l'ancienne abbaye d'Aulne, appartenant à l'Hospice de Gozée ;

2° L'antique église romane de l'abbaye de Lobbes, dont l'intérieur, au point de vue du mobilier et de la décoration, devrait être achevé.

3° Le gouvernement devrait, le plus possible, empêcher la démolition de nos vieilles églises gothiques, dont les spécimens deviennent de plus en plus rares dans nos pays industriels ; si elles ne peuvent plus servir au culte, il est facile de leur donner une autre affectation : musée, bibliothèque, marché couvert, salle de fête, etc.

4° Il serait peut-être utile, pour la curiosité historique, de voir conserver les moulins de Fleurus et de Brye, qui ont servi

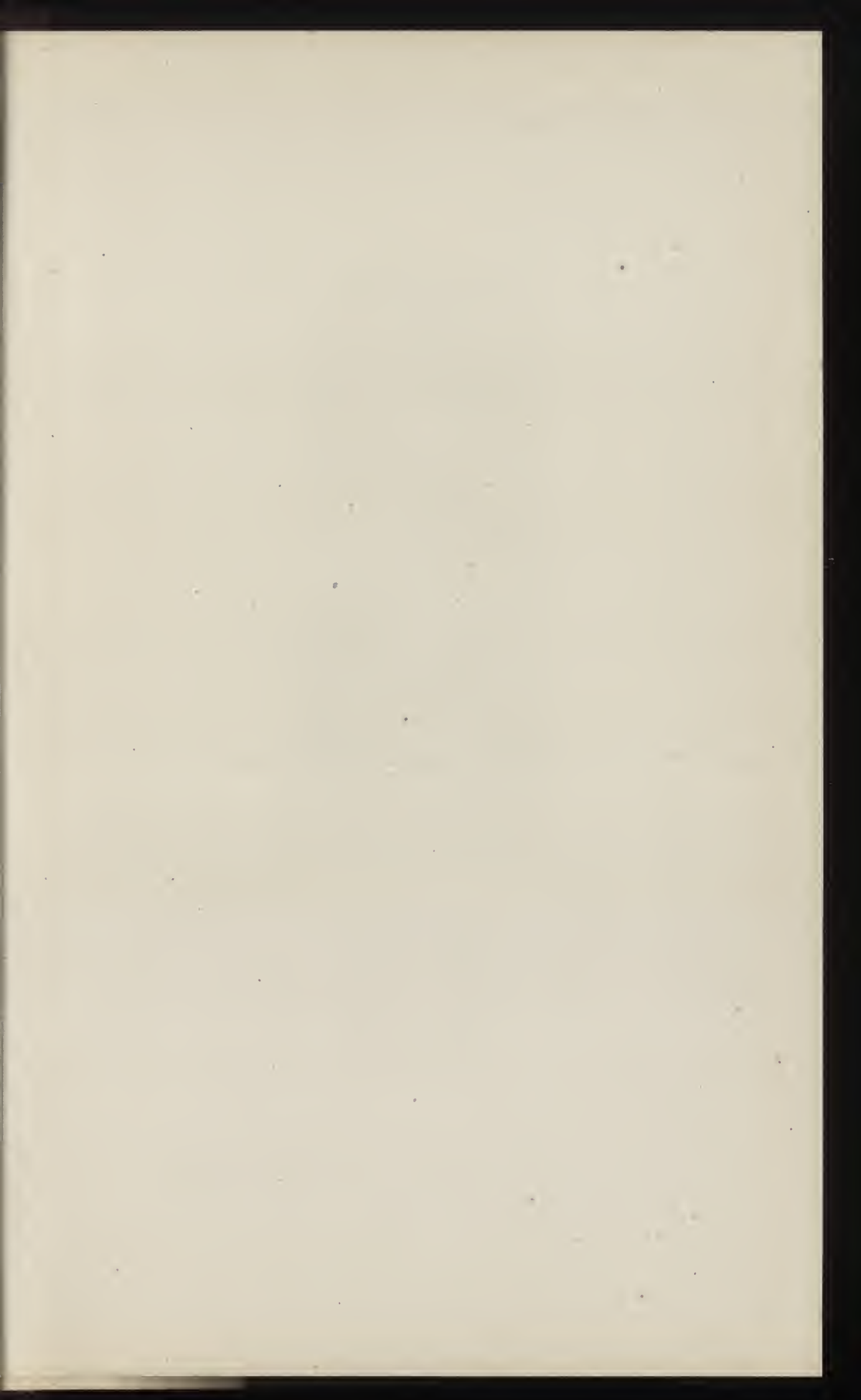
d'observatoires respectivement à Napoléon et à Blücher dans la bataille du 16 juin 1815.

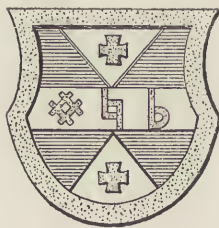
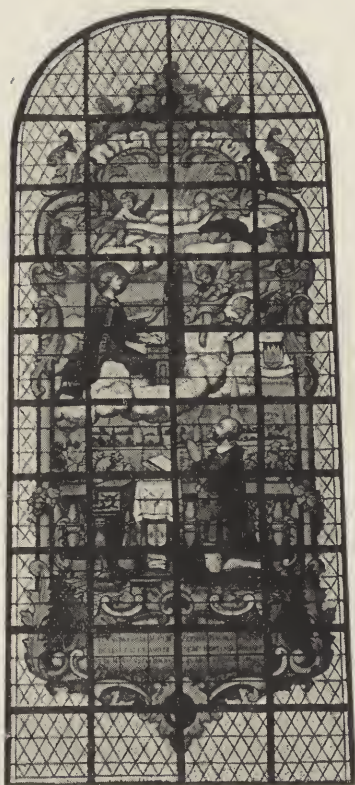
5° On devrait empêcher la destruction des monuments funéraires qui ont un caractère historique, même au point de vue communal ; à ce sujet, le monument que le célèbre sculpteur Duquesnoy a élevé dans l'église de Trazegnies à la mémoire de Gillion de Trazegnies, mériterait d'être réparé ; il est même grand temps de procéder à ce travail.

6° La tombe d'un fils du ministre Colbert, blessé à mort au combat de Walcourt, en 1686, — il était brigadier général, — qui se trouve dans le pavement de l'église de Philippeville et qui ne sera bientôt plus lisible, mériterait d'être redressé contre l'un des murs.

Votre bien dévoué,

CLÉMENT LYON





1. Vitrail de l'église de Saint-Nicolas en Havré, représentant Roland de Lassus et sainte Cécile, patronne des musiciens.
2. Armoiries de Roland de Lassus.



UN ÉCHO

DES

FÊTES DU 3<sup>me</sup> CENTENAIRE

DE

ROLAND DE LASSUS



La grande affiche, dessinée par M. Clément Stiévenart, a fait connaître partout le programme arrêté par l'édilité montoise et les comités.

Pendant la dernière semaine, une sorte de nervosité a activé, plus fiévreusement encore, le travail des préparatifs. Peintres, décorateurs, servantes, ont brossé, cloué, frotté avec rage : c'est le coup de feu.

Dès le matin du 23 juin, drapeaux et oriflammes flottent au château, à l'hôtel de ville, aux palais de justice et du gouvernement, à tous les bâtiments publics et privés : églises, administrations, théâtre, écoles, musées, bibliothèque, gare, archives, établissements hospitaliers, hôtels et magasins. Les couleurs nationales et de la ville se déploient au plus haut des tours, aux fenêtres des maisons, dans les grandes voies, dans les ruelles, dans les impasses.

Aux façades s'exhibent portraits, armoiries du héros du jour, guirlandes, festons, gerbes, bouquets, inscriptions et monogrammes. Aux vitrines des négociants s'étalent de chatoyantes attirances. A St-Georges, la tombola obtient un

succès colossal. Le carillon rajeuni lance dans les airs ses notes joyeuses. Mons est en fête !

Vers deux heures, on voit s'acheminer vers le manège de cavalerie, où se donne le grand concert de musique classique, piétons et voitures en longue file.

Assemblée brillante. Sur l'estrade, en foule compacte, les dames du chœur ; essaim charmant, aux toilettes scintillantes, à qui le soleil fait risette à travers les carreaux. Derrière se placent l'orchestre et les chanteurs.

Le programme, intelligemment conçu par le Directeur de notre Conservatoire, M. J. Vanden Eeden, permet de suivre l'évolution de la musique à travers les siècles.

Les chœurs mixtes sont travaillés, bien stylés ; l'orchestre est admirable d'ensemble : tour à tour discret et mélodique dans l'ouverture de *Don Juan*, de Mozart ; large et dramatique dans celle de *Coriolan*, de Beethoven ; nerveux, plein de fougue dans la *Chevauchée de la Walkyrie*.

Le *Regina cœli*, le *Miserere*, le *Salve Regina* alternent avec les *madrigaux* que disent, dans un rythme exquis, plein de suavité, M<sup>lles</sup> Milcamps, Flament, MM. Moussoux et Pieltain.

Ces chants religieux, accompagnés par l'orgue, ces chansons : *Je t'aime bien*, *Fuyons tous l'amour*, *le jeu* ; cette pavane : *Belle qui tiens ma vie*, trois perles du riche écrin de Lassus, révèlent les qualités multiples du compositeur.

La cantate « *Roland de Lassus* », par M. J. Vanden Eeden sur un poème d'Hippolyte Laroche, est largement traitée. Elle termine dignement un concert vraiment artistique que le public applaudit, unissant, dans une acclamation générale, le directeur, les chœurs, les solistes et l'orchestre.

Le soir, comme dans les contes de fée, l'hôtel de ville s'éclaire de mille feux ; et, changeant, pour quelques heures, sa destination, devient le palais enchanté, envahi par les gentes dames autour desquelles se groupent bientôt uniformes et habits noirs.

L'entrée est superbe ; le meilleur goût a présidé à la transformation de la cour en jardin, avec fontaines lumineuses.

Dans les salons, les couples glissent rapides aux accents d'un orchestre entraînant. On joue et l'on fume dans la salle des commissions ; les profanes remplacent les édiles dans la salle nouvellement restaurée du Conseil communal ; et l'aurore va se lever quand se termine le bal magnifique donné par M. et M<sup>me</sup> Henry Saintelette.

L'heure avancée nous permet de passer, presque sans transition, au dimanche 24 dont le programme est très chargé.

Dès le matin, trains et trams s'arrêtent à Mons, littéralement bondés ; et, des communes voisines, nous arrivent, à pied, des contingents nombreux.

Déjà sur la place stationnent, en flânerie, devant la grande estrade au fond gothique si bien décorée par M. O. Postel, des groupes curieux. Aux terrasses des cafés les buveurs de bière et d'apéritifs hèlent les garçons affairés.

Les camelots vendent la médaille commémorative, la biographie populaire du maître, les journaux parus en éditions spéciales illustrées, des portraits, des brochures, des souvenirs.

Après réception et vin d'honneur par l'Administration communale s'ouvre, au Théâtre et à l'Union ouvrière, le concours de chant d'ensemble pour les première, deuxième et troisième divisions.

Les chœurs imposés sont, pour la première division : *Chanson d'amour*, de M. Désiré Prys (poème de M. Jules Declève) ; et, pour la deuxième division : *Gloire aux Travailleurs*, de M. Ant. Willame (poème de M. A. Marlier).

Les membres du jury sont :

En 1<sup>re</sup> division : MM. Devos, De Hartog, A. Degand, E. Mathieu, D. Prys.

Délégués du Comité organisateur : MM. P. Franeau, J. Houssaux, A. Quinet. Secrétaire du jury : M. O. Vanderdonkt.

En 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions : MM. Hemleb, Vanremoortel, J. Vienne, A. Voncken, A. Willame.

Délégués du Comité organisateur : MM. P. Harmignies, J. Pichel, O. Willame. Secrétaire du jury : M. J. Gouche, fils.

Voici les vainqueurs de cette lutte :

#### 1<sup>re</sup> DIVISION.

##### LECTURE A VUE.

1<sup>er</sup> prix : La Concorde de Verviers (D<sup>r</sup> M. F. Duysings).

2<sup>e</sup> prix : L'Aurore de Malines (D<sup>r</sup> M. C. Verhelst).

Mention honorable : L'Orphéon Jumétois (D<sup>r</sup> M. L. Lequeu).

##### EXÉCUTION.

##### *Sociétés étrangères.*

1<sup>er</sup> prix : La Société De Maestreechter Staar (D<sup>r</sup> M. G. Gieten).

##### *Sociétés belges.*

1<sup>er</sup> prix : L'Aurore de Malines.

2<sup>e</sup> prix : La Concorde de Verviers.

3<sup>e</sup> prix : L'Orphéon Jumétois.

Hors concours : 1<sup>er</sup> prix : L'Orphéon de la Meuse à Flamingnoul (D<sup>r</sup> M. A. Moussoux).

#### 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> DIVISIONS.

##### LECTURE A VUE.

La Chorale fraternelle de Bois Borsu (D<sup>r</sup> M. Lahaut), 1<sup>er</sup> prix en 3<sup>e</sup> division.

La Fraternité de Droogenbosch (D<sup>r</sup> M. Hanneuse), 2<sup>e</sup> prix en 2<sup>e</sup> division.

## EXÉCUTION.

2<sup>e</sup> DIVISION.

- 1<sup>er</sup> prix : Les Montagnards du Flénu (D<sup>r</sup> M. C. Brihay).  
2<sup>e</sup> prix : L'Echo de Prévillè de Grivegnée (D<sup>r</sup> M. J. Deffet).  
3<sup>e</sup> prix : La Fraternité de Droogenbosch (D<sup>r</sup> M. Hanneuse).

3<sup>e</sup> DIVISION.

1<sup>er</sup> prix : Hors concours. La Chorale fraternelle de Bois Borsu.

2<sup>e</sup> prix : L'Union fait la force de Housse-Liège (D<sup>r</sup> M. J. Meyers).

La musique est reine dans cette journée ; et, pendant les concours, des sociétés d'harmonies et de fanfares occupent les différents kiosques de la ville.

La cohue augmente d'heure en heure ; la circulation devient difficile ; et, c'est au milieu d'une foule immense qu'a lieu, vers sept heures du soir, sur l'estrade de la Grand'Place, l'exécution populaire de la cantate « *Roland de Lassus* ».

Spectacle inoubliable ! Tout est comble : on se presse, on se presse, on escalade les tables et les chaises des cafés, on grimpe aux candélabres. Balcons, fenêtres, lucarnes sont envahis ; on s'installe au château, sur les toits, partout. Et cette houle évoque le souvenir des vastes amphithéâtres antiques où le peuple, avide de spectacles, se précipitait pour assister aux jeux du cirque et aux combats des gladiateurs.

Une brillante illumination de la ville clôture cette journée.

La foule ne cesse de parcourir les rues, surtout la grande ligne des installations commerciales. Et le terminus de cette promenade est la statue de Roland, surmontée d'un gigantesque dôme de globes lumineux.

Les cafés regorgent de consommateurs ; et, lorsque nous quittons la Grand'Place, bien après l'heure où, jadis, sonnait

la retraite, le cri ancien des veilleurs de nuit eût été bien inutile, car le « *Réveillez-vous, gens qui dormez, priez pour les trépassés* » n'eût réveillé personne.

Le 25, les sociétés inscrites en division d'excellence et d'honneur luttent au manège de cavalerie.

Séance extrêmement intéressante. Entre les deux concours a lieu l'exécution du chœur « *la Moisson* » de M. J. Vanden Eeden (paroles de M. E. Schonck, adaptation française de M. O. Ghilain), par le Cercle Fétis et les Ouvriers Montois, sous la direction de M. J. Fischer.

Les chœurs imposés sont, en division d'excellence : *Renouveau*, de M. F. Hinnens (poème de M. Jules Declève) ; en division d'honneur : *le Rêve*, de M. J. Vanden Eeden (poème de M. F. Bernard) ; *Harmonies*, de M. Th. Radoux (poème de M. J. Sauvenière).

Les membres du jury sont :

MM. J. Blockx, De Hartog, C. Devos, P. Gilson, F. Hinnens, G. Huberti, E. Mathieu, E. Pessart, Radoux, J. Vanden Eeden, A. Vastersavendts.

Délégués du Comité organisateur : MM. R. De Bettignies, A. Mangin, F. Siron. Secrétaire du jury : M. J. Gondry.

Voici les vainqueurs :

#### DIVISION D'EXCELLENCE.

1<sup>er</sup> prix : Les chœurs réunis d'Herstal (D<sup>r</sup> M. A. Collinet).

2<sup>e</sup> prix : La réunion des chœurs d'Ensival (D<sup>r</sup> M. Ch. Lelotte).

Mention honorable : l'Émulation de Dour (D<sup>r</sup> M. J. Fischer), qui avait obtenu un 1<sup>er</sup> prix de lecture à vue.

#### DIVISION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> prix : L'Union chorale de Pâturages (D<sup>r</sup> M. J. Duysburgh).

Un charmant cortège aux lumières et un feu d'artifice dont la pièce principale est l'apothéose de Roland de Lassus clôturent les festivités.

L'exposition d'horticulture et d'agriculture au Vaux-Hall a reçu grand nombre de visiteurs.

Des exécutions de diverses compositions du célèbre Lassus ont eu lieu, durant les fêtes, dans les églises de Mons. Un vitrail peint lui a été consacré dans l'église de S<sup>t</sup>-Nicolas-en-Havré ; l'artiste y est représenté dans l'attitude de la prière.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui avait si largement contribué à l'érection de la statue de l'illustre musicien montois, ne pouvait rester étrangère à ces fêtes du troisième centenaire.

En décidant la publication de l'ouvrage : *Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres*, elle a voulu rendre un nouvel hommage au compositeur dont les productions ont étonné le monde, à l'homme éminent dont la brillante renommée a traversé les siècles.

Un poll unanime a reconnu le faire élégant de M. Léop. Loret, typographe-éditeur, et le talent, hautement affirmé, de M. L. Greuse, auteur des gravures et des dessins.

En écrivant ce livre, notre attention a tout d'abord porté sur la nécessité de noter certains points élucidés dans ces derniers temps.

Malgré les protestations d'Émile Gachet et d'autres critiques, Roland, débaptisé par Henri Delmotte et Adolphe Mathieu, n'avait pu reprendre son nom patronymique. A la suite d'une conférence d'Arthur Pougin, au cercle artistique de Bruxelles, le *Guide musical* constatait que le grand public, et même certains musicologues, le nommaient encore Delattre.

Aujourd'hui, le nom de Lassus n'est même plus contesté. A Mons, une plaque nouvelle a été scellée dans le socle de la statue du parc.

De concert avec M. Léop. Devillers, conservateur des archives de l'Etat et des archives communales de Mons, nous avons pu combattre la légende du faux monnayeur dont on

avait fait le père de Roland. La publication du savant rapport de M. Devillers et du texte du jugement de 1551 ont mis à néant un « *on dit* » qui avait traversé les siècles.

Une lettre de la veuve du maître a fixé la date du 14 juin 1594 pour la mort.

En ce qui concerne la naissance, la même authenticité n'existait pas. L'état-civil n'a pu fournir aucun renseignement, puisque les plus anciens registres d'inscriptions sont, pour les naissances et les baptêmes à Mons, ceux de l'ancienne église de St-Germain et ils ne remontent qu'à 1566.

On a fait naître Roland en 1524, 1530, 1532, sans souci d'autorités telles que : F. Vinchant, F. Swertius, Foppens, Locrius, Brasseur, un montois et presque un contemporain, Chaudon et Delandine, De la Serna Santander, De Thou, Feller, Choron et Fayolle et d'autres qui fixaient 1520.

Et l'on s'est appuyé, d'une part, sur la date insérée dans une publication de Bâle ; d'autre part, sur des inscriptions de portraits et de médailles, sans prendre garde aux écarts les plus fantaisistes qui se rencontrent parmi ces documents peints, gravés et ciselés.

On a mis en doute la nomination de Roland de Lassus à la chapelle de St-Jean de Latran, en 1541 ; et l'on a nié l'édition de 1545, chez Gardane à Venise. Delmotte aurait, paraît-il, mal transcrit l'assertion de Gerber qui disait : « 1545, si, » dans ce millésime, il ne s'est pas glissé une faute d'impression ».

Enfin, dans une lettre que nous adressait M. Sandberger, conservateur des collections musicales à la Bibliothèque royale de Munich, ce savant musicologue nous signalait un propos des fils de Roland : « Notre père est venu à Munich dans sa jeunesse ».

Recherchant la vérité, nous avons examiné les arguments qui militent en faveur des années 1530 et 1532 pour la naissance, et nous n'y avons rencontré que des négations. En ce qui concerne le dire des fils du maître, nous n'avons pu nous



résoudre à faire un vieillard d'un homme de 36 à 37 ans. Et n'ayant, pour nous convaincre, ni pièces probantes, ni preuves authentiques, nous avons été amené à conserver la date de 1520 que l'on trouve dans le manuscrit autographe déposé à la Bibliothèque publique de Mons. L'annaliste Vinchant la renforce de cette phrase : « Ce fut en cest an que Charles V fut couronné empereur à Aix-la-Chapelle ».

En n'acceptant les assertions avancées que sous bénéfice d'inventaire, nous sommes en bonne compagnie. En effet, M. le conseiller Ernest von Destouches, archiviste du royaume de Bavière et de la ville de Munich, publiant en volume, en 1894, les articles qu'il avait fait paraître dans le supplément littéraire de l'« *Allgemein Zeitung* », a mis en tête de la généalogie de l'illustre maître de chapelle :

« Orlando di Lasso. Geb. 1520 (1530 ? 1532 ?) à Mons » (Bergen) im Hennegau ».

Nous avons laissé aux spécialistes l'examen et la critique des œuvres de Roland de Lassus, notamment à Massimo Trojano, Adrien Leroy, l'abbé Bainsi, Isaac Bullart, Freneuse de la Vieuville, Borde, Hawkins, Ch. Burney, Castil Blaze, Ambros, Proske, Adolphe Samuel, etc.

Notre opinion personnelle eût été inutile, et, dans tous les cas, ténéraire.

D'ailleurs, depuis quelques années, des artistes ont compris que, pour expliquer l'évolution de la musique, il y a autre chose à faire que de dresser la nomenclature fastidieuse des éditions. Et, passant à la propagande par le fait, ils ont interprété les œuvres des maîtres anciens, vulgarisant ainsi un art que le temps a transformé.

À ce propos, Weckerlin raconte une anecdote transcrite dans un volume « *l'Argot musical* » de M. Emile Gouget, et reproduite, sous toutes réserves, dans le n° du 29 janvier 1893 du journal *la Flandre libérale*. Voici la citation :

« M. Fétis a eu le tort d'arranger beaucoup des anciennes » pièces qu'il fit entendre à ses concerts historiques. On

» devait en donner à l'Exposition universelle de Paris ;  
 » je faisais partie de la commission instituée dans ce but et  
 » j'ai conservé religieusement un madrigal de Roland de  
 » Lassus envoyé par notre président M. Fétis. Cette pièce  
 » n'est autre chose qu'une imitation composée par M. Fétis  
 » lui-même, et l'imitation est de telle nature qu'elle ne  
 » pourrait tromper que des ignorants en archéologie musi-  
 » cale ».

Beaucoup de journaux ont publié des articles sur notre livre : *Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres*, notamment : la *Gazette de Mons*, le *Journal de Mons*, l'*Organe, le Hainaut*, l'*Indépendance belge*, la *Gazette de Bruxelles*, l'*Etoile belge*, la *Liberté*, l'*Excursion*, la *Politique pontificale*, l'*Art moderne*, les *Pandectes*, la *Patrie* (de Bruges), le *Journal de Bruges*, le *Journal de Liège*, la *Flandre libérale*, l'*Éducation populaire* de Charleroi, les *Débats*, la *Revue des Questions historiques de Paris*, *La Riforma* de Rome, l'*Allgemeine Kunst-Chronick*, de Munich, l'*Echo musical*, etc.

Parmi les témoignages de sympathie que cette publication a provoqués, il en est un qui nous est particulièrement précieux, car il nous vient d'un savant et haut fonctionnaire de Munich. Voici la traduction d'un extrait de la lettre que M. le conseiller Von Destouches a adressée, en février 1894, à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut :

« Agréez mes sincères félicitations pour le monument littéraire que vous érigez à l'occasion du 3<sup>e</sup> centenaire de la mort de votre illustre concitoyen, œuvre par laquelle vous léguerez à la patrie un monument durable ».

JULES DECLÈVE

---

# SCEAUX

DU

## CHAPITRE DE SAINTE-MONÉGONDE

à CHIMAY

---

La ville de Chimay possédait autrefois un chapitre qui avait pour patronne sainte Monégonde et se composait d'un doyen, de huit chanoines et de douze prêtres bénéficiers.

L'origine de ce chapitre remontait au VII<sup>e</sup> siècle, selon certains auteurs, et au VI<sup>e</sup>, d'après le doyen Le Tellier. C'était, à l'origine, un monastère de femmes, de l'ordre de saint Benoît; mais, vers 944, le comte Elbert et Theresinde, sa femme, leur substituèrent des clercs séculiers qu'ils dotèrent de revenus suffisants<sup>1</sup>. En 1270, Jean III, comte de Soissons, augmenta cette dotation. Ce bienfaiteur voulut être inhumé en l'église de Chimay; il mourut en 1282. Brasseur<sup>2</sup> a eu tort de lui attribuer la fondation du chapitre de Sainte-Monégonde.

Des chartes de la trésorerie des comtes de Hainaut sont munies des sceaux du chapitre de Chimay. Malheureusement ces exemplaires sont en fragments ou frustes et le meilleur présente une défectuosité dans son contour.

Les chartes auxquelles est annexé le sceau aux causes, appartiennent aux années 1428, 1433 et 1435. Elles commen-

<sup>1</sup> HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, pp. 42 à 47. L'auteur y donne des extraits de la Chronique de Chimay, par le doyen Le Tellier.

<sup>2</sup> *Origines omnium Hannonice cœnobiorum*, p. 476.

cent ainsi : « Nous doyen et capitle de l'église Sainte Moné-  
» gunde de Chimay ou dyocèse de Lyège<sup>1</sup> », et contiennent  
vers la fin ces mots : « Tesmoing ces présentes lettres  
» asquelles nous avons appendu nostre séel ad causes douquel  
» nous usons<sup>2</sup> ».

Le sceau figure, sur un fond moucheté, sainte Monégonde  
tenant une croix recroisetée dans la main droite et une palme  
dans la main gauche. Légende : *sigillum . . . . .  
Sancte Monegundis*. On doit vraisemblablement remplir la  
lacune par le mot *capituli*. (N° 2.)

1.



2.



<sup>1</sup> Quoique faisant partie du Hainaut, Chimay dépendait de l'évêché de Liège pour le spirituel.

<sup>2</sup> Recueil ayant pour titre : *Domaines des neuf villes de Chimay. Comptes et quittances.*

Un fragment (N° 1) appartient à un autre sceau et diffère du N° 2 en ce que le champ est fleurdelisé et le nimbe mieux accusé.

Il a existé un sceau plus ancien, de forme ovale, n'ayant que 4 centimètres de hauteur. L'exemplaire qui en est conservé<sup>1</sup> est en cire jaune et des plus défectueux<sup>2</sup>. La sainte y est représentée en pied, mais on ne peut découvrir ce qu'elle tient dans les mains. Dans tous les cas, ce sceau appartient à l'époque romane. De l'inscription on ne voit plus que ces lettres :... *acen ecclie*.... (*sigillum capituli Cimaensis ecclesie* ?) La charte qui a ce sceau, émane des « doyens et chapitre de » l'église de Chimay ou dyocèse de Lièges, » et se termine ainsi : « nous avons ces présentes lettres scellé de nostre » propre séel, qui furent faites et donnéez. le premier jour de » may, l'an de grâce Nostre-Seigneur mil trois cens sissante » et wit ».

On a souvent soulevé la question de savoir si sainte Monégonde a été la patronne de la ville et de l'église de Chimay ou si elle n'était que celle du chapitre.

Voici ce qu'il m'a été possible de recueillir à ce sujet.

Une charte de 1148, donnée par l'évêque de Liège, fait mention des chanoines de Sainte-Monégonde<sup>3</sup>.

Une charte de 1178 fut munie du sceau du chapitre de Chimay. (Cartulaire de l'abbaye d'Alne, fol. 59 v°. — MIRÆI, *Opera diplomatica*, t. III, p. 671.)

Une charte de 1182, établissant une confraternité entre l'église collégiale de Chimay et l'abbaye de Clairfontaine, fut aussi munie du sceau du chapitre de Sainte-Monégonde<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Charte du 1<sup>er</sup> mai 1368, n° 714 de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. Inventaire de Godefroy, H, 157.

<sup>2</sup> Il n'a guère été possible de le reproduire par le dessin, et une photographie ne pouvait présenter qu'un très médiocre intérêt.

<sup>3</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XIV, p. 195.

<sup>4</sup> MIRÆI, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 521. Une charte de la même année, avec le même sceau, est mentionnée à la page 6, note 3, de

Le pouillé du diocèse de Liège, rédigé en 1558, contient ce qui suit, concernant l'église de Chimay :

- « Cimaci, ecclesia.
- » Altare s. *Monegundis*. — A. Marie in atrio. — A. castri.
- » Hospitale.
- » Altare *Petri*. — A. Johannis Baptiste in leprosaria. — Matricularia <sup>1</sup> ».

Par bulle de l'an 1451, le pape Nicolas V accorda des indulgences pour la reconstruction de l'église collégiale de Chimay, « in quâ sanctarum Monegundis et Priscæ corpora, « honorificè reposita et devotè à Christi fidelibus illarum et « aliarum partium illuc copiosè confluentibus, dietim vene- « rari dignoscuntur. . . . »

Le décret sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournai, du 23 vendémiaire an XII (16 octobre 1803), donne pour patrons à l'église paroissiale de Chimay St. Pierre et St. Paul, sans faire aucune mention de sainte Monégonde.

Il s'ensuit que cette sainte était la patronne du chapitre, de même qu'elle était celle de la ville <sup>2</sup>. Quant à la paroisse, son patron était saint Pierre <sup>3</sup>.

La vie de sainte Monégonde a été écrite par saint Grégoire, évêque de Tours, qui mourut en 596 <sup>4</sup>.

Cette patronne est qualifiée de veuve et recluse, et est particulièrement honorée à Tours.

On ne sait pas précisément quand ses reliques furent ap-

l'opuscule : *Église collégiale des SS.-Pierre-et-Paul à Chimay. Mémoire à l'appui du projet de restauration*, par L. CLOQUET. Bruxelles, 1889; n. 8°.

<sup>1</sup> DR RIDDER, *Les pouillés de la Belgique*, p. 181. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II, p. 447.

<sup>2</sup> Le Tellier a trouvé, dans les comptes communaux, des dépenses faites le jour de « sainte Monégonde, patronne de la ville ». HAGEMANS, p. 46.

<sup>3</sup> *Les délices des Pays-Bas*, édition de 1786, t. III, p. 248.

<sup>4</sup> *Acta Sanctorum, Julii t. I* (1867), p. 275.

portées à l'église de Chimay <sup>1</sup> où elles étaient vénérées avec celles de sainte Prisce <sup>2</sup> que Jean, comte de Soissons, seigneur de Chimay, y déposa en 1270. Le 20 juillet 1552, Chimay, assiégé depuis le 15 par le roi de France, Henri II, fut mis à sac et incendié. Le doyen Le Tellier dit « qu'en cet embrasement et destruscion de la ville, église et château de Chimay, tous les titres, écrits, documents, reliques, joyeux et même les châsses d'argent doré, où le chef de s<sup>te</sup> Monégonde et le corps de s<sup>te</sup> Prisce, patrons, reposoient, furent emportées et les saintes reliques brûlées, comme aussi les cloches furent emportées <sup>3</sup> ».

Une parcelle du corps de sainte Monégonde fut donnée à la ville de Chimay par l'abbaye de Bonnefontaine, de l'ordre de Cîteaux, à la demande de l'abbé d'Alne. Cette relique fut déposée dans une châsse et portée processionnellement à l'église, le 27 juillet 1631.

Je ne sais si la fête de sainte Monégonde, qui avait lieu le 2 juillet, est encore célébrée à Chimay ; mais j'ai cherché en vain dans l'église de cette ville une statue ou un tableau rappelant son ancienne patronne.

LÉOP. DEVILLERS

---

<sup>1</sup> Bauduin Willot, dans *Le Martyrologe Belgeois* (Mons, Jean Havart, 1641), p. 45, dit : « S. Monegonde vefve est honorée à Chimay, comme Patrone et tutélaire de l'Eglise collégiale de ladite ville, où ses Reliques furent jadis apportées de Trèves ».

<sup>2</sup> La vie de sainte Monégonde et celle de sainte Prisce ont été insérées par Jacques de Guise, dans les *Annales du Hainaut*, édition du marquis de Fortia, t. ix, pp. 480-525.

<sup>3</sup> HAGEMANS, p. 252.

NOTE  
SUR UNE PIERRE ARMORIÉE  
EXISTANT  
A VELLEREILLE-LE-SEC



Au cours d'une excursion à Vellereille-le-Sec, j'ai remarqué une pierre armoriée encadrée dans le côté extérieur du mur



du cimetière, vis-à-vis de la porte d'entrée du château appartenant à M. le comte d'Oultremont, propriétaire à Gondregnies.

Cette pierre, de forme trapézoïdale, mesure 0<sup>m</sup>49 de hauteur, 0<sup>m</sup>31 à la base inférieure et 0<sup>m</sup>47 à la base supérieure ; elle est décorée, outre le millésime 1747, de deux écus ovales accolés et surmontés d'un heaume, sommé d'une tête et col de cerf.

Sur l'écu dextre, écartelé, sont figurés, sans indication d'émaux, aux 1 et 4, une tête et col de cerf, aux 2 et 3, un pélican dans son aire ; sur l'écu senestre, est représenté un chevron accompagné de trois trèfles.

Il m'a paru intéressant de rechercher les possesseurs de ces armoiries et le fait qui s'y rattache.

Aucune difficulté ne s'est présentée au sujet du premier écusson, qui est celui des Tahon de la Motte, seigneurs de Vellereille-le-Sec ; mais il n'en a pas été de même du second, dont les meubles, abstraction faite des émaux, sont communs à plusieurs familles, notamment aux du Mont de Gages, aux Marin de Thieusies, aux d'Espiennes et aux de Biseau. Les données héraldiques seules étaient donc insuffisantes pour résoudre le problème, et c'est en consultant différents recueils généalogiques que je suis parvenu à établir, d'une manière irréfutable, que ce blason est celui de la famille de Biseau : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles d'argent. J'ai constaté, en effet, que Marie-Thérèse-Maximilienne de Biseau épousa André-Joseph-Théodore Tahon, seigneur de Vellereille, Haine-St-Pierre et la Motte, licencié ès-lois, veuf de Louise-Thérèse-Joseph Le Louchier, morte sans enfant le 7 octobre 1742, à l'âge de 20 ans.

André-Joseph-Théodore Tahon mourut le 29 juillet 1755 âgé de 44 ans et sa seconde femme le 12 avril 1798. De leur union naquit, entre autres, Eugène-Joseph-Théodore baron Tahon de la Motte, échevin de Mons, créé baron par arrêté du roi Guillaume du 12 octobre 1818, et père du baron Théodore-Hippolyte-Ghislain Tahon de la Motte, bourgmestre

de Mons, mort en cette ville le 26 mars 1849 à l'âge de 67 ans.

Il me restait à connaître la provenance et la destination primitive de la pierre. Aucune certitude n'existe à ce sujet ; mais il semble résulter des renseignements recueillis qu'elle a orné jadis la façade du château des seigneurs de Vellereille-le-Sec, et, qu'après diverses péripéties et par un retour des choses d'ici bas, elle est venue échouer dans le mur du cimetière, où elle tient la place d'un vulgaire moëllon que le passant, sauf l'archéologue, regarde avec indifférence.

Quoi qu'il en soit, cette pierre rappelle une alliance entre deux anciennes familles montoises ; comme elle a été omise dans le recueil des inscriptions funéraires et monumentales du canton du Rœulx, où, semble-t-il, elle aurait pu figurer, j'ai cru faire chose utile de la signaler au Cercle, en lui communiquant le résultat de mes recherches, ainsi que le croquis joint.

A. GOSSERIES

---

# LES ABORDS DU CHATEAU

## DES COMTES DE HAINAUT

A MONS

---

L'ancien château construit par les comtes de Hainaut sur l'étroit plateau qui forme le point culminant de la ville de Mons a attiré à plusieurs reprises l'attention des érudits. Les uns ont rappelé les transformations successives de ce manoir féodal ; d'autres ont signalé les découvertes curieuses qu'on a faites lors de la création d'un square public sur son emplacement, notamment ces curieuses peintures murales du XI<sup>e</sup> siècle de la chapelle castrale, et un écrivain a tenté de ressusciter l'ancien donjon connu sous le nom de tour Auberon. Toutes ces études <sup>4</sup> faites d'une manière consciencieuse ont laissé à

<sup>4</sup> Voici l'indication des notices spécialement consacrées au château des comtes de Hainaut :

a) *Restes du château de Mons*, par L. DEVILLERS, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, pp. 419-421.

b) *Ancien plan du château de Mons*, par A. JACQUES, dans les mêmes *Annales*, t. VII, pp. 366-368.

c) *Ancien château de Mons*, par C. VINCENT, dans les *Bulletins des Commissions d'art et d'archéologie*, t. VII, 1868.

d) *Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut, à Mons*, par L. DOSVELD, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XI, pp. 327-345.

e) *La tour Auberon, donjon de l'ancien château de Mons*, par le R. P. SCHMITT. Mêmes *Annales*, t. XIII, pp. 109 à 175.

f) *Chapelle de Saint-Sylvestre au château de Mons*, par E. MATTHIEU. Mêmes *Annales*, t. XV, p. 680.

l'écart un côté de la question qui, principalement sous le rapport topographique, ne manque pas d'intérêt : c'est de déterminer quel fut aux diverses époques l'état des lieux avoisinants l'ancien manoir de nos comtes. Autant que le permettent les documents, nous allons essayer de combler cette lacune.

A l'origine, le château comtal constituait une véritable forteresse capable de résister aux assauts d'armées ennemies ; il fallait donc que les abords, loin d'entraver sa défense, fussent aménagés de manière à en rendre l'accès difficile. Plus tard, lorsque la capitale du Hainaut eut été protégée par les importantes fortifications commencées sous le comte Jean d'Avesnes, la position du château de Mons perdit toute importance stratégique, et les terrains avoisinants purent être affectés à des constructions particulières. Notre travail comprendra donc deux périodes distinctes.

#### § 1. DÉFENSES EXTÉRIEURES DU CHATEAU DE MONS.

Le château de Mons fut construit, présume-t-on vraisemblablement, dans le courant du ix<sup>e</sup> siècle, sur l'emplacement d'une forteresse gallo-romaine et sur un terrain appartenant au monastère de Sainte-Waudru. L'histoire positive de ce manoir date seulement de 956. Le comte Régnier II y faisait faire des travaux considérables, et notamment renforcer les murailles à divers endroits par de plus solides constructions<sup>1</sup>. Ce fut alors que Rodolphe, père de l'historien Richer, s'en empara par stratagème et le réduisit en cendres.

La position était trop importante pour que le comte Régnier lui-même ne se hâta point de faire promptement reconstruire son château ; ainsi que l'attestent les murs qui subsistent,

<sup>1</sup> Exstruebantur tunc muri per loca potioribus œdificiis. RICHER apud PERTZ, *Monumenta Germaniæ hist. Scriptores*, t. III, p. 611. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIII, p. 144 note.

cette reconstruction eut lieu dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. Il est permis de conjecturer que ce fut aussi vers le même temps que des ouvrages de défense furent établis en dehors de l'enceinte pour mieux protéger la forteresse.

Depuis 956, le château de Mons ne paraît guère avoir subi d'assaut. Les fils de Régnier II, secondés par Charles, frère du roi de Lorraine, vinrent assiéger Mons (*montem Castrî Loci obsident*) ; mais les comtes Godefroid et Arnould, dans une sortie qu'ils firent le 20 avril 976, les forcèrent à abandonner leur attaque <sup>1</sup>. Ce fut seulement en 998 que Régnier III parvint à se rendre maître de Mons ; ce château demeura jusqu'à cette date en possession de Godefroid-le-Captif ; mais rien ne dit qu'il fallut alors un siège pour l'en expulser.

Nos chroniqueurs rappellent qu'en 1051, le comte de Flandre Baudouin-le-Barbu vint assiéger Richilde dans le château de Mons (*castellum quod dicitur Mons*) pour la forcer à épouser son fils Baudouin <sup>2</sup>. Mais il ne paraît pas qu'il y eût eu alors une défense bien sérieuse de la forteresse.

Après la cession du Hainaut consentie par Marguerite de Constantinople, à son profit, en septembre ou octobre 1253, Charles d'Anjou ne tarda pas à se rendre dans le comté. Au printemps de l'année suivante, il revint à la tête d'une armée considérable et assiégea le village et le château de Mons dont il se rendit maître <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> JACQUES DE GUISE, *Annales du Hainaut*, édit. de Fortia, t. IX, p. 392. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, édit. des Bibliophiles, t. II, p. 196. — NICOLAS DE GUISE, *Mons*, édit. de Demarteau, p. 66.

<sup>2</sup> JACQUES DE GUISE, t. IX, p. 470. — VINCHANT, t. II, p. 221.

<sup>3</sup> Selon JACQUES DE GUISE, t. XV, p. 173, Mons reçut Charles d'Anjou sans difficulté ; M. Duvivier, dans son érudit ouvrage : *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. I, p. 246, établit que le prince français dut faire le siège du château. Il s'appuie sur GILLES LI MUISIS qui, dans sa chronique, écrite en 1349, rapporte : « Qui (comes Andegavensis) veniens, obsedit villam et castrum de Montibus, villam de Enghien et villam de Ath, et fecit plures ruinas in patria Hannoniæ. » *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 180. Un ménestrel de Reims,

Les détails donnés par les anciens annalistes sur ces faits militaires ne signalent aucune particularité quant aux ouvrages avancés du château de Mons.

Le seul dont l'existence est accusée par des documents précis est le fossé creusé au pied des murailles. Gislebert en parle incidemment lorsque sous l'année 1171 il indique les maisons contiguës au fossé (*domus fossato contiguæ*)<sup>1</sup>.

Le même chroniqueur rappelle qu'en 1184, lors de la guerre entre Baudouin V et Philippe d'Alsace, comte de Flandre, on pourvut à la sûreté du château de Mons dont les murs étaient de peu d'élévation et insuffisants, par une garnison assez notable<sup>2</sup>. Mais l'année suivante, le comte de Hainaut jugea utile d'effectuer des travaux de défense à son manoir. Il exhaussa, dit Gislebert, le mur d'enceinte, y ajouta quelques ouvrages avancés, reconstruisit le donjon et ouvrit un large fossé pour le creusement duquel il fit raser un grand nombre de maisons ; ce genre de défense, ajoute-t-il, avait existé autrefois bien des années<sup>3</sup>.

dans des *Récits* remontant à 1260, est plus explicite : « li quens fist son ost mouvoir et s'en alla assure Mons, et chil de Mons estoient bien hourdé qui peu le prisoient. Et li quens fist geter perrières et mangonniaus nuit et jour, et tant les destrait que il l'eut par forche ». *Corpus chr. Flandriæ*, t. III, p. 672. N. de Wailly a republié cette chronique. Paris, 1876, p. 217. Un état de dons et subsides payés par la ville de Douai à la comtesse Marguerite porte : « Por le bonté de iiij<sup>xx</sup> livres de tornoi con dona me dame, le jor quant li cuens d'Anjo fu devant Mons et devant Ath, xxij<sup>c</sup> livres de parisis ». DUVIVIER, t. II, p. 447.

<sup>1</sup> *Chronica Hannoniæ*, édit. du Chasteler, p. 78 ; édit. du marquis de Godefroy Ménilglaise, t. I, p. 158.

<sup>2</sup> « Castrum vero Montense, quod *parvo et basso muro* circumdatum erat, in quo Dominus comitissa Marghareta, ipsius comitis Flandriæ soror, pro partu infirma jacebat, *cxl* militibus et balistratiis ad defensionem necessariis munivit. » GISLEBERT, édit. du Chasteler, p. 138, édit. du marquis de Godefroy Ménilglaise, t. I, pp. 284-286.

<sup>3</sup> « Eodem anno (1185) Comes Hainoniensis murum castri Montensis exaltari et propugnaculis ornari fecit, turrim renovavit, fossatum

## LE QUARTIER DE LA GARENNE, A MONS, A LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE



### LÉGENDE

A. Château des comtes de Hainaut.

B. Tour à l'Écluse.

C. Donjon ou tour Atherton.

D. Bourre de Saint-Germain.

E. Basse-cour du château.

F. Maisons construites autour du mur d'enceinte du château et servant pour la plupart des égl.

G. Pré de sainte Wandru.

H. Chapelle de N.-D. Debonnaire.

I. Corps de garde.

J. Cimetiére de l'ataca et chapelle de Sainte-Marguerite.

K. Crèche.

L. Poteries de Bernae-Agroe.

M. Moulins.

N. Porte du Parc.

O. Hôtel d'Englèim.

P. Vallées.

Q. Chapelle de Saint-Jean.

R. Grange appartenant à la ville.

1. Rue Atherton ou rue de la Garenne.

2. Tronquée du château.

3. Rue des Clercs.

4. Ecole du Chapitre.

5. Rue des Dames Opieuses.

6. Rue de la chapelle du Sert ou rue du Sert.

7. Rue du Gallantimont.

8. Classe du Gallantimont.

9. Rue de Berque-Agiche.

10. Les Querrolz.

11. Rue des Compagnons.

12. Rue des Jélines.

13. Mont du Parc.

14. Rue du Parc.

15. Rue dessous le Mont du Parc.

16. Rue des Tailiers.

17. Rue Cantive.

18. Rue d'Englèim.

19. Rue du Mont Croquet.

20. Rue Neuve.

21. Rue de la Wallerue.

22. Rue Mameulère.

23. Place saint Jean.

24. Rue de l'Auverne du Parc.

25. Rue de la Cerf volant.

26. Chasse, peut-être chasse Robert.

27. Rue de Rosignol.

28. Rue des Marolles.

29. Rue de la Grand-Jour.

Back of  
Foldout  
Not Imaged



L'existence de ce fossé est d'ailleurs conforme aux règles admises au moyen âge dans la construction de tous les châteaux féodaux. La chronique de Gislebert atteste qu'il en fut de même à Mons et des documents postérieurs confirment ce fait d'une façon irrécusable.

Par un diplôme donné le 2 août 1260, Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, cède au chapitre de Sainte-Waudru une mesure en compensation de celle d'Andrieu le Boin, qui fut perdue au temps de la guerre, quand les fossés de Mons furent faits autour du château<sup>1</sup>. Cette dernière circonstance est très curieuse pour l'histoire de l'ancien manoir de nos comtes. Seulement comment déterminer l'époque où furent creusés ces fossés ? La charte dit au temps de la guerre, mais quelle guerre ? M. Devillers pense que ce fut lors de l'invasion du Hainaut par Charles d'Anjou, en 1253-1254<sup>2</sup>. Nous ne pouvons accepter cette hypothèse.

magnum, multis prostratis domibus, ad tuitionem majorem ipsius villæ et patriæ, sicut olim a multis annis fuerat, fieri fecit. » GISLEBERT, édit. du Chasteler, p. 149; du marquis de Godefroy, t. I, p. 308.

<sup>1</sup> Cette charte présentant une grande importance pour le point qui nous occupe et étant très courte, nous a paru pouvoir être reproduite ici :

« Nous, Margherite, contesse de Flandres et de Henau, faisons  
 « savoir à tous ke nous avons rendu à le glize Medame Sainte-  
 « Waudetrued de Mons une mesure ki est dalés le mesure Saint  
 « Nicholai à le porte, de trente-deus piés de front, et de lonch de chi  
 « au fosseit de le vile, en restor de le mesure Andrieu le Boin ki fu  
 « perdue ou tans de le guerre, cant li fosses de Mons furent fait entour  
 « le castel : et celle mesure avons-nous rendu à le devant dite glize en  
 « tel francise et en tel usage ke celle estoit ki fu perdue. Et ce fu fait  
 « l'an del Incarnation Nostre-Signor m. cc et sissante, lendemain de  
 « le feste saint Pierre entrant auoust. »

Orig., sur parch., sceau enlevé. — Sur le dos :  
*De libertate unius domus juxta januam de Havrec.*  
 — Chartrier de S<sup>te</sup>-Waudru, titre coté : *Mons*,  
 n° 500, aux archives de l'État, à Mons.

<sup>2</sup> *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 3<sup>e</sup> série, p. 99 note.

Comment admettre que Marguerite de Constantinople ait été indemnisée le chapitre de Sainte-Waudru pour une perte que lui auraient fait subir les montois en s'armant contre elle et son allié le comte d'Anjou? Nous croyons que ces travaux remontent à l'époque de la guerre entre Baudouin V et Philippe d'Alsace, en 1185. En effet, nous venons de voir qu'à cette date, le comte de Hainaut fit abattre un grand nombre de maisons (*multis prostratis domibus*) pour creuser ces fossés. La mesure d'Andrieu le Boin fut sans doute du nombre. La restitution que Marguerite de Constantinople fit au chapitre de Sainte-Waudru n'était donc que l'acquit d'une dette contractée par ses ancêtres. L'histoire nous fournit beaucoup d'exemples de compensations données par des souverains à des fondations religieuses que leurs auteurs avaient dépouillé d'une partie de leurs biens.

Deux chartes de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, des années 1292 et 1295, sont relatives à des terrains voisins du château. Par la première, datée du 22 juin 1292, ce comte donne en arrentement à Jeanne et à Marie de Werchin, chanoinesses de Sainte-Waudru, une pièce de terre qui lui appartenait située entre leur maison, l'habitation de l'avoué de Mons et « les fossés si avant que chius iestres et li leur s'estent juskes à castiel ». Il se réserve le droit de la reprendre, si les nécessités de la défense de son château l'exigeaient.

La seconde charte, du 18 mars 1295 (n. st.), est l'acte par lequel ce même comte ratifie l'arrentement consenti, en faveur des chanoinesses précitées, par les échevins de Mons d'une pièce de terre de waressais tenante aux fossés du château<sup>4</sup>.

Ce fossé subsista encore longtemps après la construction de la grande enceinte fortifiée de Mons; il en est encore

<sup>4</sup> Nous avons publié le texte de ces actes dans notre étude sur *L'avouerie de Mons*, pp. 48-49. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4<sup>e</sup> série, t. 1, p. 426-427.

question dans un compte de 1340<sup>1</sup> et dans un registre des cens et rentes de Mons renouvelé en 1385<sup>2</sup>.

Une partie de ce fossé avait été creusée sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue des Gades. Le R. P. Schmitt rapporte qu'en 1876 on lui a assuré « que les ouvriers, occupés à ouvrir, dans la rue des Gades, une tranchée pour les conduits de la distribution d'eau, vinrent à rencontrer un terrain très fangeux et mêlé, çà et là, de débris de poissons. On a supposé très justement, ajoute-t-il, que cet endroit devait être l'ancien lit du fossé qui entourait le château<sup>3</sup> ». Cette partie avait été comblée au moins dès les premières années du xv<sup>e</sup> siècle, car nous voyons le conseil de ville, dans son assemblée du 15 février 1423 (n. st.), s'occuper de faire « cauchie... à la rue alant de la rue des Teliers et derrière le castiel<sup>4</sup> ». Il importe de faire observer que la rue des Gades ne peut avoir été, dans son tracé actuel, le lit du fossé creusé autour du château; en effet, d'après les règles constamment suivies dans les forteresses du moyen âge, le fossé était établi au pied même de la muraille d'enceinte de manière à rendre l'escarpement plus difficile. Seulement près de la tour nommée tour à l'horloge, vers la rue des Clercs, la muraille très élevée

<sup>1</sup> « Payet pour layuwe de fourbir le fosse dou castiel devant le maison Jakemart Dastons. . . . . 10 s. » — Compte rendu par Jehans Brokés, massard de la ville de Mons, du jour St Pierre fenal entrant 1340 jusqu'au jour de l'an suivant 1341 (n. st.). Archives communales de Mons. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xi, p. 362.

<sup>2</sup> « Maison qui fu le demiselle de Gomignies tenant as fossés dou castiaul. » Archives générales du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes, reg. n<sup>o</sup> 45497.

<sup>3</sup> *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. xiii, pp. 160-161.

<sup>4</sup> « De le remonstrance faite par Colart Scavéo affin que cauchie fust faite à le rue alant de le rue des Teliers et derrière le castiel dont il a offert à faire ayde de xx l. u on li donne les caillaus. » 1<sup>er</sup> registre des consaux de Mons, f<sup>o</sup> 113 v<sup>o</sup>. — Archives communales de Mons.

était soutenue par un contrefort en forme de terrasse ; ce qui a amené, croyons-nous, en cet endroit, l'établissement du fossé à l'endroit où se trouve la rue. Plus loin, au contraire, le fossé s'écartait de la rue pour suivre le pied des murs. Ce n'était pas un fossé à sec, mais bien rempli d'eau, comme nous le constaterons plus loin.

Le fossé ne fut pas entièrement comblé et une partie continua à subsister jusque vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle ; il formait dans la rue des Clercs près de son intersection avec la rue des Gades un étang ou *welz*<sup>1</sup>, connu en 1640 sous la dénomination de *bau* (*baux* ou *bauwe*) de *Saint-Germain*<sup>2</sup>. Les chanoinesses de Sainte-Waudru, dans une plainte adressée à la cour souveraine de Hainaut, le 17 décembre 1640, contre le magistrat de Mons, exposent : « que la haute, moyenne et basse justice leur appartient dans l'encloître, notamment sur les maisons, lieux et rues devant l'église et jusqu'à le fossé à eau qu'on dit le *bau*. De fait, ajoutent-elles, le magistrat ayant toujours reconnu cette vérité, les chaussées desdits lieux ont été faites et réparées aux occasions de commun accord et à frais communs, en considération de la police que le magistrat s'attribue dans toute la ville. Néanmoins le magistrat a fait

<sup>1</sup> En 1543, les voisins se plaignaient de l'infection qu'il causait, comme il résulte de la séance du conseil de ville du 28 avril 1543.

\* Par les personnes de la rue des Clercs a esté requis volloir pourvoir à un welz, estans emprés le pied du chasteau, pour les infections qui en procèdent journelement.

\* Conclu visiter le lieu. \* Reg. des consaux de Mons. — Archives comm. de Mons.

<sup>2</sup> La situation du *bauwe de Saint-Germain* est nettement précisée dans l'acte de relief, fait le 13 décembre 1641 par Guillaume de Sars comme procureur de Jenne Cardon, sa belle sœur, de quatre maisons tenues en fief du comte de Hainaut ; deux de ces maisons bâties à l'angle des rues des Clercs et des Gades (celle-ci nommée alors rue *Aubron*) tenaient \* à la place qu'on disoit ci-devant la *bauwe de Saint-Germain* \*. Cour féodale de Hainaut, n<sup>o</sup> 312, registre aux reliefs. — Archives de l'État, à Mons.

changer, par le maître des ouvrages de la ville, toute la chaussée devant la maison de Mad<sup>e</sup>lle de Croix, même les ruisseaux, causans par ce fait le dévèrtissement du flux des eaux qui souloient couler auparavant et se rendre dans ledit *bauw*, de sa seule autorité<sup>1</sup> ».

Ce *welz* est indiqué sur le plan de Mons dressé vers 1550 par J. de Deventer<sup>2</sup>. Par résolution du conseil de ville du 30 septembre 1515, un habitant fut autorisé à « faire un » pont deseure le *welz* de la rue des Clercqs, afin de pouvoir « entrer en sa maison<sup>3</sup> ».

Voici encore d'autres résolutions du conseil de ville où il est question de cet étang :

Conseil du 23 octobre 1524 : « Sur la requeste Simon Prévost, pour avoir ouverture sur le *welz* au pied du chasteau par une volzusse pour entrer en sa maison derière le chasteau.

« A conseiller et penser subz et lui ordonner faire baureaux de fer aux fenestres de sa maison sur ledit *welz*, en levant act<sup>4</sup>.

Conseil du 9 septembre 1525. « Sur la requeste faite par Simon Prévost afin de obtenir certaine portion sur le *welz* ci près le chasteau de Mons. . . .

» Conclu visiter<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Chapitre de Sainte-Waudru à Mons, procès n° 97 du nouvel inventaire. Archives de l'État, à Mons.

<sup>2</sup> Ce plan a été publié dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xi, accompagnant un remarquable travail de C. ROUSSELLE, *Les agrandissements de la ville de Mons*, et dans l'*Atlas des villes de Belgique au xvi<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer, exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II, reproduits en fac-simile chromographique par l'Institut national de géographie à Bruxelles*. La légende pour le plan de Mons est due à M. Léon Dolez.

<sup>3</sup> Cité *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xi, p. 117 et t. xiii, p. 161.

<sup>4</sup> Registre des consaux de Mons, f° c. — Arch. comm. de Mons.

<sup>5</sup> Même registre, f° vi<sup>xx</sup>xvj.

Conseil du 6 juin 1536. « En icellui conseil Simon Prévost, chef des eschevins de Mons, héritier d'une maison gisant ci-desoubz le chasteau de Mons, tenant au welz, requist, pour le bien de l'ouvrage qu'il estoit intentionné faire au pan du mur de sa dite maison de froncq ledit welz, poveroir avoir certains retaulx remis au droit ;

« Conclu visiter le lieu et en faire rapport ou conseil prochain et seloncq ce soy regler <sup>1</sup> ».

Cet étang fut comblé peu après 1641, car dans un acte de relief, du 20 septembre 1683, fait par Anne-Marie de Sars et Guillaume-Joseph Le Duc, son mari, de deux maisons voisines du château qu'ils tenaient en fief du comte de Hainaut, on indique comme délimitations le « lieu où il y avoit eu ci-devant un wel public servant présentement de court <sup>2</sup> ».

Le R. P. Schmitt conjecture que l'eau du fossé qui entourait le château provenait d'une source voisine. Il est établi qu'avant le xvi<sup>e</sup> siècle, il se trouvait sur le territoire de Mons plusieurs ruisseaux, notamment le *Seuwe* et le *Ponceau*.

Une question que nous n'avons pu éclaircir est de savoir si le fossé environnait complètement le château.

Du côté vers les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain existaient la basse-cour du château et quelques maisons particulières, notamment celle qui était occupée par l'avoué de Mons. Selon Vinchant, il se trouvait un « wez ou estang d'eau dessous l'église Sainte-Waltrude <sup>3</sup> » vers le bas de la rampe. M. Hachez a contesté l'exactitude de ce fait <sup>4</sup>, mais à tort, puisque, par résolution du conseil de ville du 29 mars 1639, les échevins furent autorisés à faire combler « la cloaque ou bauc gisant en desoubz de Sainte-Waudru, » à

<sup>1</sup> Ibid., f<sup>o</sup>s iij<sup>r</sup> iij<sup>xx</sup> xvij<sup>v</sup>.

<sup>2</sup> Cour féodale de Hainaut, reg. aux reliefs commençant à 1675, f<sup>o</sup> 102.

<sup>3</sup> *Annales du Hainaut*, édit. des bibl., t. II, p. 253.

<sup>4</sup> *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 3<sup>e</sup> série, p. 35.

cause de l'infection qu'il causait et en vue d'écarter tout danger en cas d'épidémie<sup>1</sup>. La même mesure fut prise pour la « walerie » ou étang de la place Saint-Jean et le terrain mis en arrentement. On remarquera la précision des termes employés dans la délibération qui écarte toute méprise entre les mots *wex* (étang) et *wet* (guet), comme le suppose M. Hachez<sup>2</sup>.

L'exactitude du fait rapporté par Vinchant étant démontrée, rien n'empêche de supposer que le fossé creusé autour du château ait été en communication avec l'étang qui existait en-dessous de l'église de Sainte-Waudru.

---

A la suite de sa savante dissertation sur la tour Auberon, le R. P. Schmitt établit, par des inductions fort ingénieuses,

<sup>1</sup> Le texte de cette résolution nous paraît utile à faire connaître en entier, bien qu'elle s'occupe de points étrangers à l'objet de ce travail :

« A esté représenté quela walerie et l'eau y croupissante gisante au devant la place Saint Jean incomodoit extremement le voisinaige, et les personnes passantes et repassantes, à cause de la puanteur et exalations mauvaises que ceste cloaque rend journellement ; de quoy messieurs du magistrat en avoient beaucoup de plaintes et doléances, c'est pourquoy, pour précaver à une contagion apparente, l'on a proposé sy l'on ne trouvera à propolz de faire prouffit d'icelle walerie, en l'exposant en arrentement et par recours par portions.

« Conclu d'autoriser messieurs eschevins d'exposer en arrentement ladite walerie par recours et par portions avec la grange y joinante en trouvant au préalable place pour mettre la perce de l'aigle. Le mesme pouront-ilz faire pour la cloaque ou bauc gisant en desoubz de Sainte-Waudru, et que le cours des rentes procédantes desd. arrentements sera emplyé aux fraix de la réparation et entretènement de la fonteine ». — Registre des consaux de la ville de Mons, f<sup>o</sup> 3.

<sup>2</sup> Pour montrer surabondamment que le mot *wex*, *welz* désignait à Mons un étang, nous citerons cet extrait du compte des massards de cette ville, du 1<sup>er</sup> octobre 1577 au 1<sup>er</sup> octobre 1578 : « Quant est de Jacques Boulit, pour l'éritaige et place de warissay quy estoit à usance de welz d'eauwe à froncq la rue de Nimy ». — Archives communales de Mons.

l'existence d'une porte fortifiée au bas de la rampe du château. Il soutient que cette porte a servi de type au dessin adopté pour le sceau primitif de la ville de Mons. Les développements donnés à cette thèse sont très curieux, les inductions sont logiquement déduites<sup>1</sup>, mais il manque pour les étayer des preuves positives ; ni les documents, ni les fouilles n'ont révélé l'existence d'un ouvrage militaire important en cet endroit. Nous sommes portés à croire qu'on a dû élever au bas de cette rampe un travail pour défendre l'accès du pont jeté sur le fossé, mais peut-être n'était-ce simplement qu'une construction en bois ; cela pouvait sembler suffisant si l'on songe que le bas de la rampe se trouvait commandé par la tour à l'horloge d'où il était facile de lancer des projectiles sur les assaillants.

Nous n'insisterons donc pas davantage sur cette question, car on manque de documents pour étayer toutes les conjectures.

## § 2. LA GARENNE DU CHATEAU ET L'OFFICE DE GARENNIER DE MONS.

Au côté Nord du château, s'étendaient la garenne et les jardins des comtes de Hainaut. La garenne était un enclos boisé, parsemé de prairies et de clairières, et correspondait assez exactement à ce qu'on nomme de nos jours un parc. Une rampe en pente raide descendant en zigzag de la terrasse du château y donnait accès ; elle subsiste encore et aboutit à la rue des Gades.

Ni les chartes ni les comptes ne nous ont conservé des mentions de cette ancienne dépendance du manoir comtal. Gislebert pas plus que le chroniqueur Jacques de Guise n'en ont parlé. Vinchant est le premier annaliste qui lui ait consacré quelques lignes : « Du costé de septentrion, il n'y avoit

<sup>1</sup> Voir *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIII, pp. 162-166.



nulle porte à cause des garines et jardins du comte tirant de ce côté-là. Les dites garines s'estendoient en ce temps ès lieux que nous disons maintenant les rues de Gailliardmont, cour du Bailly, rue des Compagnons, des Galliers et le Parc, jusques aux fossés de la seconde ville, et estoient couvertes de hauts chesnes et autres bois, tant pour la récréation des hommes que la commodité des bestes sauvages qu'on entretenoit.

« Les jardins de plaisance appartenant aux comtes s'estendoient ès lieux où sont de présent la rue d'Engien, l'église des Pères Jésuites, la maison du Mont-de-Piété <sup>1</sup> ».

De Boussu est plus laconique : « le Parc et les jardins du comte étoient hors de la ville, vers le septentrion ; ce Parc a depuis donné le nom à la porte moderne <sup>2</sup> ».

La garenne ou parc de même que les jardins furent englobés dans l'enceinte fortifiée décrétée par le comte Jean II d'Avesnes ; ce fut même par cette partie qu'on commença la construction des remparts, sans doute parce qu'aucune expropriation n'y était nécessaire ; la porte du Parc, la première qui fut construite, fut élevée en 1293. Dès lors, le terrain fut destiné à recevoir des constructions : « au mois de juin de l'an susdit (1293), remarque Vinchant <sup>3</sup>, le comte Jean d'Avesnes fit faire plusieurs ouvertures de rues parmi la seconde ville de Mons... A cest effet fit lors sarter et déroder le bois de sa garine qu'il avoit joignant son chasteau de Mons, du côté du septentrion ». Néanmoins en 1409 et même en 1500, il s'y trouvait encore des parties non bâties ; le conseil de ville chercha à ces dates à provoquer l'établissement de nouvelles habitations et résolut de donner ces terrains en arrentement.

Les comtes ont dû laisser déroder leur parc soit par abandon partiel à la ville, soit en l'aliénant au profit de particu-

<sup>1</sup> *Annales du Hainaut*, édition des Bibliophiles belges, t. II, p. 254.

<sup>2</sup> *Histoire de Mons*, p. 46.

<sup>3</sup> *Annales du Hainaut*, t. III, pp. 31-32,

liers. Le *Cartulaire des rentes et cens*, formé de 1265 à 1286, renseigne trente-huit rentes que les comtes de Hainaut percevaient dans la rue du Parc ; vraisemblablement elles étaient une redevance pour l'occupation des parcelles emprises sur le parc.

Il se rencontre, dans le cartulaire des fiefs de la cour féodale de Hainaut renouvelé en 1566, le dénombrement d'un fief assez singulier, qui est indiqué comme suit : « M<sup>re</sup> Jehan de Trouille, licencié ès loix, bourgeois demorant en la ville de Mons, tient ung fief ample de Sa Majesté se comprenant en une partie de mur d'une maison gisante en la rue d'Enghien de ceste ville de Mons, en la court derière al l'encontre du mur qui tient les terres du jardin qui fu à Remy de l'Espinoit depuis as hoirs Jean Barbet et les hoirs Estievene Mainsent, lequel fief n'est de nulle valleur <sup>1</sup> ». Ne pourrait-on pas trouver dans cette relation un vestige de l'ancien parc des comtes de Hainaut dont la garde extérieure avait peut-être été confiée à un feudataire. Aucun autre document ne signale ce fief.

Sous le règne de Marguerite d'Avesnes, nous rencontrons, dans un compte de la recette générale de Hainaut du 1<sup>er</sup> mai 1350 au 1<sup>er</sup> mai 1351, une mention des « waraines medame entours Mons » où Colart le Louvier avait pris dix loups <sup>2</sup>.

A défaut de documents, les dénominations conservées par la toponymie locale viennent corroborer les renseignements recueillis par Vinchant. Le quartier de la ville compris entre les rues du Parc, du Mont-de-Piété, d'Enghien, des Clercs, des Sars, du Borgne-Agace et des Quiévroix se nommait en 1693 <sup>3</sup> et en 1792 le quartier de la Garenne ; la rue du Parc

<sup>1</sup> Cartulaire des fiefs de 1566, f<sup>o</sup> III v<sup>o</sup>. Cour féodale de Hainaut. — Archives de l'État, à Mons.

<sup>2</sup> « A Colart Le Louvier, pour x leus qu'il a pris èz waraines medame entours Mons, dont il a de le pièce x s., monte .. c s. ». — Compte rendu par Willaume de Lesclatière, rec. général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai 1350 au 1<sup>er</sup> mai 1351. — Archives du Nord, à Lille.

<sup>3</sup> *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XI, p. 49. Pour la toponymie de ce quartier, lire les études importantes de M. C. Rousselle, *Les agrandissements de la ville de Mons* et *Les Rues de Mons*,

comprenait autrefois, outre la rue actuelle, les rues du Mont-de-Piété et d'Enghien ; le Mont-du-Parc, la rue des Gailliers, la rue des Gades et la rue des Quiévroix portent des noms qui conservent jusqu'à nos jours un souvenir de l'emplacement de la garenne annexée au château.

On peut en retrouver encore un vestige, croyons-nous, dans la juridiction que le châtelain de Mons exerçait « en la rue de derière le chasteau dudit Mons », ainsi que nous l'apprend un arrêt de la cour des mortemains de Hainaut, en date du 9 juin 1575<sup>1</sup>. Le châtelain avait toute justice dans le château comtal et ses dépendances et il aurait conservé au moins partiellement une partie de ses droits après le défrichement des jardins et de la garenne. L'arrêt que nous invoquons débouta la dame d'Havré, alors châtelaine de Mons, de sa prétention de lever le droit de meilleur catel dans une maison de la rue des Gades actuelle, mais elle pouvait se justifier historiquement par la circonstance que cette rue avait été comprise dans la garenne ou dépendance du château.

Un fonctionnaire avait été proposé par le comte de Hainaut à la garde de la garenne de Mons ; il porte à dater du xv<sup>e</sup> siècle, époque où nous commençons à rencontrer des mentions qui le concernent, le titre de « maître congnignier, maître connier<sup>2</sup>, ou de maître et garde des garennes du pays de Haynnau ».

Son traitement s'élevait annuellement à 53 livres 2 sous qu'il recevait sur plusieurs abbayes, mais une ordonnance de l'archiduc Maximilien, du mois de mai 1495, le réduisit à 25 livres tournois qui lui étaient payés sur la recette générale du Hainaut. En outre, on lui accordait, « pour le furnissement dudit office, assavoir pour bourses, pelles, harnas et fillés », une

<sup>1</sup> Fonds de l'abbaye d'Épinlieu, aux archives de l'État, à Mons.

<sup>2</sup> *Connin* ou *connil* était le mot usité encore au xv<sup>e</sup> siècle pour désigner le lapin. LITTRÉ.

indemnité de 40 sous tournois<sup>1</sup>. Indépendamment de ces allocations, le garennier ou maître congnignier touchait encore sur la recette du domaine de Mons un gage annuel de six livres tournois et de neuf muids de blé<sup>2</sup> vraisemblablement pour la garde de la garenne de Mons.

○ Nous avons pu former la liste suivante des garenniers de Mons ou du comté de Hainaut.

Jehan de Villerot, « connineur, » en 1412 et 1413.

○ Jehan Godrie ou Ghodrie, de 1418 à 1423.

Quentin Godrie, « connineur et garde des garennes de mon dit seigneur ou dit pays de Haynnau, » de 1438 à 1442.

Jehan Robert, « maistre congnignier des gharennes de mon dit seigneur le duc en son pays de Haynnau, » de 1445 à 1467.

Michel Robert, fils du précédent, « maistre connier des garennes, » en 1467 et 1468.

Robert de Martigny, « maistre et garde de la garenne de mon dit seigneur le duc en son pays de Haynnau », de 1468 à 1477. Il était en même temps receveur du domaine et fut exécuté à Mons, à la suite d'une émeute populaire, le 30 mai 1477, pour « ses desmérites ».

○ Colin Finet, « maistre et garde des garennes, » de 1477 à 1494.

Jehan du Rosier, « maistre conninier, » de 1494 à 1496.

Percheval du Joncquoit, « maistre conninier, » de 1496 à 1508.

Bauduin du Joncquoit obtint cette charge par la résignation que fit le précédent en sa faveur et l'occupa de 1509 à 1515.

Colart Le Leup ou Le Leu, « maistre et garde des garennes du pays de Haynnau, » de 1515 à 1526.

<sup>1</sup> Comptes de la recette générale de Hainaut. — Archives du Nord, à Lille.

<sup>2</sup> Comptes du domaine de Mons, ancien domaine, aux Archives du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes, et aux archives de l'État, à Mons,

Piérart Cambrye ou Cambrie, maître et garde des garennes, de 1526 à sa mort arrivée le 25 mai 1540. Il avait épousé Marie Rousseau.

Jehan de Nalannes dit Corbault, nommé à cet office par lettres patentes de l'empereur Charles-Quint données à Bruges le 6 juillet 1540, le remplit jusqu'à sa mort survenue le 22 juillet 1551.

Pierre Gillaboz le remplaça en 1551 et se démit de ses fonctions le 30 juin 1556.

Jehan de Huys ou de Huyz les remplit depuis le 30 juin 1556 jusqu'au 2 juillet 1570, date de sa démission.

Charles Enrardt, du 2 juillet 1570 à 1579.

Louis Francquet, de 1579 à 1582.

Jehan Soudan, de 1582 à 1632. Il fut le dernier titulaire.

Les services que rendait ce modeste fonctionnaire étaient en effet très peu appréciables. Lors de la reddition du compte du domaine de Mons, du 1<sup>er</sup> octobre 1511 au 30 septembre 1512, les auditeurs, tout en admettant la dépense portée pour son traitement, mirent en marge l'annotation suivante : « Néanmoins soit sceu quel prouffit se rend de ceste garesne ». Au compte de l'année suivante, on constata que cette charge ne procurait aucun avantage. « Néanmoins pour ce qu'aucun prouffit ne se rend de ces garennes, lors pour savoir si ceste despense doit ainsi continuer, soit de ce adverty le receveur général de Haynnau, pour en advertir monseigneur ou messieurs de ses finances<sup>1</sup>. »

Aucune suite cependant ne fut donnée alors à ces observations et la charge continua à être conférée à chaque vacance. Ce fut seulement sous le règne des archiducs Albert et Isabelle qu'une ordonnance du 20 janvier 1610 supprima cet office après la mort du titulaire ; on conserva à Jean Soudan son

<sup>1</sup> Archives générales du royaume, à Bruxelles, chambre des Comptes, n<sup>o</sup> 9753.

titre et son traitement pour ne pas avoir à l'indemniser. Voici le texte de cette ordonnance :

« Comme, par la visitation du domaine de Hainnau faicte par le conseiller et commis des finances Jean d'Ennetières, l'on a entre aultres trouvé que l'on paye, par chacun an, à la charge de leurs Altèzes, au garde des garennes de Mons pour gaiges cinquante-six livres tournois et neuf muids bled, sans que Icelles en reçoivent aucun profit, leur dittes Altèzes, ce que dessus considéré, désirans estre excusez de ceste despense, ont, par advis de ceux de leurs finances, supprimé et aboly, suppriment et abolissent par cestes ledit estat de garennier et gaiges y appartenans, après le trespas de celluy qui le tient à présent, déclarant icelluy non impétable, et advenant que par inadvertence icelluy fût conferé, sera icelle collation nulle et de nulle valeur. Ordonnons que de ceste soit tenue note en la chambre des comptes à Lille et sur les comptes du receveur qui faict à présent le paiement desdits gaiges. Fait à Brusselles, le vingtiesme de janvier seize cens et dix. » Paraphé : M. v<sup>t</sup>. Signé : ALBERT, N. DE MONTMORENCY, B. DE ROBIANO et J. DENNETIÈRES<sup>4</sup>.

Ainsi disparut une fonction dont les annales du Hainaut n'ont conservé aucun vestige.

### § 3. LES FIEFS CONCÉDÉS AUTOUR DU CHATEAU DE MONS.

Les actes de création de fiefs aux abords du château comtal ne se retrouvent pas. Il est à présumer que ces fiefs furent

<sup>4</sup> Copie, sur papier, collationnée en 1769 par Godefroy. Elle est intitulée : « Abolition de l'estat et gaiges de garennier de Mons, après le trespas du moderne Jean Soudan ». En marge : « Note en est tenue au compte de Mons fini xvj<sup>e</sup> et neuf, f<sup>o</sup> ciii<sup>xx</sup> ix, et en celluy de la recette générale de Haynnau fini xvj<sup>e</sup> huit, f<sup>o</sup> n<sup>e</sup> xxvij ». Archives du Nord, à Lille, B. 2846. — 47<sup>e</sup> registre des chartes, f<sup>o</sup> xxj v<sup>o</sup>, au même dépôt. — Dans l'*Inventaire sommaire*, t. II, p. 317, on a imprimé *gavernier de Mons pour garennier*.

concedés sous les règnes de Jean et de Guillaume d'Avesnes. Nous ne les connaissons que par les cartulaires de la cour féodale de Hainaut et les actes de relief. Ces fiefs subirent des modifications par suite d'éclissements et de partages ; des rentes féodales furent créées sur plusieurs. Nous donnons, autant que les documents le permettent, les dénombrements et les listes des possesseurs de ces fiefs.

Le plus ancien cartulaire de la cour féodale de Hainaut qui nous a été conservé et qui a été rédigé en 1410, énumère seulement six fiefs dont quatre consistant en rentes grévant des héritages situés aux abords du château de Mons ; les cartulaires formés en 1473, 1502<sup>1</sup> et 1566 en indiquent d'autres.

## I.

*Dénombrements* : 1410. « Jacquemars Masselins, bourgeois de Mons, tient de mon dit seigneur le comte j fief ample, gisant en une grange et courtil estans derrière le castiel de Mons, au-devant de le tour de l'orloge, tenant d'une part à l'iretaige Jehan Aulay et d'aulture part à l'iretaige qui fu Jehanne Alemain. Lequelle grange et courtil, il arrenta à Fastret Craspournient sour tous cens et rentes, si que il appert par sen rapport, séellet de son séel, à le somme de lij s. blans par an ». (Cartulaire de 1410, f° iij.)

1473. « Un fief qui se comprend en une grange estant derrière le chastel au devant de le thour de l'orloge ; duquel fief on puelt ravoit par an au deseure de lij s. blanz que a sus et tout premiers maistre Arnold de Solrebroecq demorant à Ath. » (Cart. de 1473, t. I, f° 36 v°.)

1566. « Demiselle Wauldru Lebrun, vefve de feu Jehan

<sup>1</sup> Le cartulaire de 1502 est conservé aux archives du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes, n° 1118. Les trois autres appartiennent aux archives de l'État, à Mons, fonds de la cour féodale de Hainaut.

Mainsent, demorant en la ville de Mons, comme tenant le bail de Loys Mainsent, son filz en minorité et bas eaige, tient ung fief ample de sadicte Majesté, gisant en la ville de Mons, se comprenant en ung jardin où avoit ci-devant heu grange gisant derière le chasteau de ladite ville de Mons, tenant d'une part à l'éritaige Guillaume le Beghe, d'aulture à l'éritaige Jehan Franeau en action de Marie Vinchant, sa femme, par derrière à l'éritaige M<sup>e</sup> Jehan de Trouille et à froncq de rue, vaillable par an . . . . . iij l. t. »  
(Cart. de 1566, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>.)

*Possesseurs* : 1410. Jacquemars Masselins, bourgeois de Mons.

14... Hanin Masselin, son fils.

15... Jehan Mainsent.

1566. Demiselle Wauldru Lebrun, veuve du précédent, comme tenant le bail de Louis Mainsent, son fils mineur.

15... Guillaume Le Beghe.

30 octobre 1579. Philippe le Beghe, second fils du précédent, en suite de partage par avis de père et mère, à charge de la moitié de l'usufruit à Anne de Glarges, sa mère.

22 octobre 1599. Catherine Robert, veuve de Philippe Le Beghe décédé le 17 septembre 1597, au nom d'Anne Le Beghe, sa fille mineure, âgée de sept ans.

6 juin 1606. Anne Le Beghe, arrivée à sa majorité.

*Rentes féodales sur ce fief.*

*Dénombrement* : 1410. « Fastres Craspournient, bourgeois de Mons, tient de mondit signeur le comte j fief ample contenant et assis et assennet sour une grange gisant derrière le castiel de Mons qui est à Jacquemart Masselin, pelletier, tenant à le grainge Jehan Aulay et à le grainge Andrien Puche, escheant à deux termes en l'an . . . . . xlvj s. blans ». (Cart. de 1410, f<sup>o</sup> xxiiij.)

*Possesseurs* : 1410. Fastres Craspournient, bourgeois de Mons.



14... Jehan Craspournient, demeurant à Ath.

18 janvier 1446. Jehan de Solrebroecq, demeurant à Ath, en suite d'acquisition du précédent, pour le prix de 5 livres.

2. *Dénombrement* : 1410. « Jehans Machons dis li Fauqueniers de Mons tient de mon dit seigneur le comte j fief ample en une rente hiretaule assize et assennée sour le maison qui fu Fastret Craspournient, gisans desous le castel de Mons, au derrière de le maison Colart de Mauroit, montans par an . . . . . v s. tournois. » (Cart. de 1410, f° xxxii.)

*Possesseurs* : 1410. Jehans Machons dit li Fauqueniers.

14... Mahieux Caigniés, par achat.

3. *Dénombrement* : 1473 « Maistre Arnoul de Solrebroecq demorant à Ath, tient de mon dit seigneur ung fief gisant et se comprenant en une rente héritable de lij s. blans par an assiz et assenez sour une grange estant derrière le chateau de Mons, au devant de le thour de l'orloige, à présent appartenant à (blanc). . . . . lv s. t. xv d. » (Cart. de 1473, t. I, f° xxxvj v°.)

4. *Dénombrements* : 1502. « Nicolas Ostelart en tient ung fief ample se comprenant en cv solz tournois de rente héritière deue et assize sur une grange gisant devant le chastel de Mons, icelle appartenant à Jehan Barbet, pelletier et auparavant à Jehan du Terne. » (Cart. de 1502, t. I, f° 20.)

1566. « Robert Dostlart, demorant en la ville d'Ath, tient de S. M. ung fief ample se comprenant en cent-cinq solz tournois de rente héritière deue et assize sur la maison de feu Jehan Mainsent gisant en bas du chateau de Mons, tenant aux hoirs Jehan d'Offegnies et à l'issue de le maison qui fu Grart de Marbais. » (Cart. de 1566, f° iiij.)

*Possesseurs* : 1502. Nicolas Ostelart.

1566. Robert Dostlart, demeurant à Ath.

29 mai 1585. Marguerite d'Hostelart et Philippe Sceptre, son mari, par le décès du précédent, père de Marguerite.

23 novembre 1620. Robert Descepte, écuyer, capitaine d'une compagnie bourgeoise de la ville de Mons, fils des précédents.

## II.

*Dénombrements* : 1410. « Lidis Andrieux Puche tient de mondit seigneur le comte j fief ample gisant dedens le ville de Mons en une grange et entrepresure derrière le castiel d'iceli ville, tenant à le grange et hiretaige des hoirs Robiert Crohin, liquels fiefs est querquies de xxxij s. vi d. blans de rente par an, et de vateur d'iceluy fief n'a point de déclaration par sen rapport. » (Cart. de 1410, f<sup>o</sup> xxxj v<sup>o</sup>.)

*Possesseurs* : 1397. Colars Caudreliers, bourgeois de Mons.  
1410. Andrieux Puche.

1464. Remi Du Spinoit, marchand pelletier à Mons.

1473. Jehan Duterne, pelletier, à Mons.

1502. Simon Barbet.

*Rentes féodales sur ce fief.*

1. *Dénombrements* : 1410. « Jehans Saumons dit Alemain, canonnes de Songnies, tient de mon dit seigneur le comte j fief ample contenant et assis sour le grange Andrieu Puche, gisant derrière le castiel de Mons, environ de rente hiretaule x s. blans. » (Cart. de 1410, f<sup>o</sup> xxj.)

1473. « Jehan Duterne, pelletier, demorant à Mons, tient de mondit seigneur le comte un fief gisant en ladite ville de Mons se comprenant en une rente de x s. blans assiz sur une grange à lui appartenant derrière le chasteau dudit Mons, et pour ce . . . x s. viii d. » (Cart. de 1473, t. I, f<sup>o</sup> 28.)

1502. « Jehan du Terne en tient ung fief ample se comprenant en x sols tournois de rente par an assize et assignée sur une grange estant derrière le chasteau de Mons, appartenant à Simon Barbet. » (Cart. de 1502, t. I, f<sup>o</sup> 37 v<sup>o</sup>.)

*Possesseurs* : 1410. Jehans Saumons dit Alemain, chanoine de Soignies.

14... Doras de le Motte, demeurant en Brabant, par achat.

17 mai 1465. Remi du Spinoit, marchand pelletier à Mons, par achat du précédent, pour le prix de 7 livres 10 sous.

1473. Jehan Duterne, pelletier à Mons.

2. *Dénombrements* : 1410. « Stassars Hallés, demorans à Songnies, tient de mon dit seigneur le comte j fief ample assis et assennet sour le devant dite grange appartenant audit Andrieu Puche, contenant de rente hiretau le par an à tous jours, comme il appert par sen rapport xx s. blans. » (Cart. de 1410, f<sup>o</sup> xxj.)

1473. « Remy Du Spinoit, pelletier demorant à Mons, tient de mon dit seigneur un fief gisant à Mons se comprenant en xx s. t. de rente héritable assiz sur une grange gisant derrière le casteau dudit Mons, appartenant à Jehan Duterne, pelletier. » (Cart. de 1473, t. I, f<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup>.)

1502. « Simon Barbet tient de mon dit seigneur ung fief ample de xx sols de rente sur une grange et gardin appartenant à luy ledit Simon gisant darrière le casteau, au devant de le thour de l'orloge, tenant d'une part à l'éritaige de la vesve de feu Godeffroy Vinchant et d'auttre part à une petite grange appartenant à Jehan Wallepoix le filz, en valeur par an desdits xx solz. » (Cart. de 1502, t. I, f<sup>o</sup> 38 v<sup>o</sup>.)

*Possesseurs* : 139. . Colars Caudreliers, bourgeois de Mons.

21 juillet 1397. Messire Allart Caudrelier, par achat du précédent, son frère.

1410. Stassars Hallés, demeurant à Soignies.

14... Philippe Lescuyer, d'Enghien, par achat.

1473. Remy Du Spinoit, pelletier, à Mons.

1502. Simon Barbet.

3. *Dénombrement* : 1473. « Demiselle Puche, vefve de feu Jehan de Brouxelles, tient de mondit seigneur le comte ung fief gisant et se comprenant en iiij l. xviii s. de rente assiz et assenné sur le grange Remy du Spinoit, pelletier, gisant derrière le casteau de Mons. » (Cart. de 1473, t. I, f<sup>o</sup> 74.)

4. *Dénombrement* : 1502. « Nicolas de Sorbruecque, demorant à Mons, tient de mondit seigneur ung fief ample gisant audit Mons se comprenant en x l. vi sols blans de rente héritable assize sur une grange et courtil gisant derrière le chasteau au devant la tour de l'horloge, tenant d'une part à

la grange de la vesve feu Godefroy Vinchant et d'autre part à la grange et héritage Jehan Walpois le fils ». (Cart. de 1502, t. I, f° 37 v°.)

### III.

Il avait été concédé en fief, au moins dans le courant du xv<sup>e</sup> siècle, toute la partie du terrain située entre les murs du château depuis la porte d'entrée jusqu'au pied de la tour de l'horloge, d'une contenance d'un bonnier environ. Des habitations, au nombre de onze, y furent successivement construites.

*Dénombrements* : 1473. « Le devant nommé Jehan de Fromont, bourgeois de Mons, tient de mondit seigneur le comte ung fief gisans en la ville de Mons se comprendans en une montagne et vignoble qui est gisant contre le thour de l'horloge du chasteau dudit Mons, aussy en deux maisons mannables estans au desoubz de ladite montaigne en le voye dudit chasteau. » (Cart. de 1473, t. I, f° lxxj v°.)

1502. « Simon Prévost tient de mon dit seigneur le comte ung fief ample se comprenant en ung vignoble, jardinet et quatre maisons gisant en la ville de Mons, tenant au casteau de laditte ville, en valleur par an au deseure des rentes xl liv. t. » (Cart. de 1502, t. I, f° 44 v°.)

1566. « Simon de Sars, clercq, demorant à Mons, en action de demiselle Roze Prévost, sa femme, tient de Sa Majesté ung fief ample, se comprenant en noef maisons avec ung vignoble et jardinaige, contenant ung bonnier ou environ gisant en la ville de Mons, tenant d'une part à la porte du chastel dudit Mons, allant jusques à l'éritaige des hoirs Stacquet qui paravant appartint à demiselle Jehenne Dubois qui fu espeuze à Michel de Trezière, d'autre part à le ruelette allant derrière ledit chastel et au pied d'icelluy, en valleur chacun an de vj<sup>xx</sup> l. » (Cart. de 1566, f° ij v°.)

Des lettres du Roi, du 26 avril 1584, permirent à Simon de Sars d'éclisser ou de partager ce fief en plusieurs parties.

Nous indiquerons d'abord les possesseurs appartenant à la famille de Sars, puis ceux qui sont devenus acquéreurs des parties démembrées.

*Possesseurs* : 1473. Jean de Fromont, bourgeois de Mons.

1502. Simon Prévost.

1514. Colart Prouvost.

15... Jean Prévost.

8 avril 1562. Simon de Sars, clerc, demorant à Mons, en fit relief au nom de Rose Prévost, sa femme. Il déclara alors que ce fief comprenait : « dix maisons joingnantes ensemble et d'une tenure, gardins et vignobles gisantes au pied du château, tenant d'une part au coing de la porte dudit chasteau, descendant et rethirant d'illecq à aultre rue derrière led. chasteau, tenant aux hoirs Jehan Le Legat, de présent aux hoirs Jehan Estacquet, gisant endesoubz la thour à l'orloge ». Sur lequel fief, il reconnaît avoir vendu cette année à Jacques Rollet fils Vinchen, bourgeois et marchand, une rente de 12 liv. 10 s. t.<sup>1</sup>.

1585. Laurent de Sars, fils des précédents ; ce fief comprenait alors onze maisons.

23 décembre 1619. Guillaume de Sars, âgé de 20 ans, fait relief d'un fief consistant en sept maisons gisantes à l'entour du château restantes de onze maisons dont les autres ont été vendues ou arrentées en vertu d'éclissement ; ce fief lui est échu par suite du décès de Laurent de Sars, son père, arrivé le 18 mars 1613<sup>2</sup>.

20 juillet 1629. Le même Guillaume de Sars, licencié ès droits, avocat au conseil ordinaire de Hainaut, se déshérite, pour être vendu après sa mort, au profit de demoiselle Marie-Magdelaine Cardon, sa future épouse, ou des héritiers de celle-ci, de deux fiefs amples : le 1<sup>er</sup> comprenant une rente de 110 liv. t. l'an à lui due sur la grande maison de Martin Cardon, gisante en la rue Aubron, tenant au wez et par derrière au chastel ; — le 2<sup>d</sup> consistant en deux maisons gisans

<sup>1</sup> Reg. aux déshéritances de 1560, f<sup>o</sup> 38.

<sup>2</sup> Reg. aux reliefs de 1617, f<sup>o</sup> 78.

en lad. rue, tenant d'un côté à la précédente et de l'autre à celle d'Adam Périn, et par-derrrière au châtel.

Démembrements du fief de Simon de Sars.

*A. Fief : une petite maison.*

1704. Maison tenant à l'issue et au jardin de l'avocat Delecourt, au loyer de 40 livres.

*Possesseurs* : 7 mars 1704. Anne-Marie de Sars, veuve de Guillaume Le Duc, s'en déshérite, pour être vendue après son décès.

5 juillet 1709. Jean-Baptiste Fourmanoire est adhérité de ce fief qu'il a acquis sur recours le 14 août 1708 des exécuteurs testamentaires de la précédente moyennant 800 livres argent bas.

16 juillet 1709. Le même constitue une rente de 50 livres t. sur ladite maison en payement du prix de 800 l.

7 février 1719. Pierre-Joseph Fourmanoire, par le décès du précédent, son père.

24 août 1754. Philippe-Joseph Lion, bourgeois de Mons, au nom de Marie-Jeanne Fourmanoire, son épouse, laquelle l'a hérité du précédent, son père, mort le 21 février 1753.

*B. Fief : une petite maison.*

1704. Maison tenante à la précédente, au jardin de l'avocat Delecourt et as rues, au rendage de 30 livres.

On trouve comme tenants : en 1709, le jardin qui est à l'entrée de la tour du château ; en 1741, le jardin du château et par-deseure à la porte d'entrée d'icelui.

*Possesseurs* : 7 mars 1704. Anne-Marie de Sars s'en déshérite pour être vendue après son décès.

5 avril 1709. Simon Quarré, maître maçon, en suite d'achat fait le 3 août 1708 des exécuteurs testamentaires de la

précédente, au prix de 750 livres. Il crée au profit du testament une rente de 46 l. 17 s. 6 d.

26 septembre 1741. François-Joseph Carez, comme héritier du précédent, son père.

25 octobre 1746. Nicolas Gossart, maître charpentier à Mons, au nom d'Anne-Thérèse Carez, sa femme, comme héritière du précédent, son frère.

19 septembre 1765. Hubert-Joseph Gossart, maître charpentier à Mons, par le décès de son père Nicolas.

*C. Deux fiefs : une maison.*

1694. Deux fiefs se comprenant en une maison située au pied du château, avec jardins en dépendans, tenant d'un côté et par-derrrière à Pierre Ardenbourg, d'autre audit sieur Leduc, au greffier Patoul et au jardin qu'on dit du *Cepier*.

*Possesseurs* : 20 septembre 1683. Anne-Marie de Sars et Guillaume Le Duc, son mari. (Voir G.)

27 avril 1694. Charles-François Delecourt, avocat, par arrentement perpétuel fait sur recours tenu le 2 mai 1693, ensuite de sentence de la cour rendue sur le différend intenté par le s<sup>r</sup> Levé, architecte du roi, pour défaut de réparation contre Guillaume Le Duc, au prix de 303 livres l'an de rente.

1<sup>er</sup> juillet 1701. Le même vend à Dominique de Leuze, mayeur de Mons, au profit de l'école dominicale une rente de 47 l. 15 s. 2 d., en garantie de laquelle il donne hypothèque sur son fief.

12 octobre 1714. L'huissier Franco, comme tenant en arrêt les biens de Charles-François Delecourt, en son vivant avocat.

12 mai 1716. Joseph Randour, licencié ès droits, avocat, en suite d'achat fait, le 18 mars précédent, au prix de 8220 livres. Le 11 mai, il crée une rente de 215 florins au profit du sieur Fery de la Forge.

1 mars 1740. Ferdinand-Joseph du Belloy, écuyer, licencié

ès droits, par suite d'achat du 2 mars 1739, pour le prix de 8470 livres.

15 juillet 1785. Marie-Agnesse Du Belloy, par la mort du précédent, son frère, arrivée le 24 juillet 1784.

12 juillet 1786. Ferdinand-Joseph-Barthélemi Houzeau, écuyer, seigneur de Coury, de Milleville, etc., comme héritier de Marie-Agnès Du Belloy, veuve du sieur Antoine Houzeau, sa mère, décédée le 27 février 1786.

*Rente de 300 livres sur cette maison, créée en 1694.*

*Possesseurs* : 1694. Anne-Marie de Sars et Guillaume Le Duc, son époux.

5 juillet 1709. Jean-Baptiste Dusart, par achat des exécuteurs testamentaires d'Anne-Marie de Sars, au prix de 4800 livres ; la rente est réduite à 294 livres 13 s.

9 juillet 1712. Jean-Baptiste-Antoine-Joseph Dusart, écuyer, comme héritier du précédent, son père, mort le 13 octobre 1711.

14 décembre 1717. La veuve Jean-Baptiste Dusart et son fils unique reconnaissent avoir reçu de Tahon, dépositaire général de la province, la somme de 5300 l. 14 s. en remboursement de ladite rente constituée au denier 18.

*D. Fief : une maison.*

1705. Une maison sise en la rue montant au château, tenant à l'avocat de Sars et à l'avocat Delecourt.

En 1726, on l'indique comme tenant par-derrière à la terrasse du château avec deux places en dessous icelle.

*Possesseurs* : 168.. Gilles-Vincent de Sars donne ce fief en arrentement pour 240 l. l'an à Pierre-Joseph Ardembourg.

21 février 1685. Ce dernier rachète la rente de 200 l. 6 s. 8 d. due à Gilles-Vincent de Sars.

4 septembre 1705. Hiérosme de la Forge, avocat au conseil souverain, par achat du précédent, au prix de 2160 florins à affecter au remboursement de la rente de 240 livres due



sur ladite maison, savoir : 200 l. 6 s. 8 d. à d<sup>elle</sup> Cauderlier, épouse de Pierre-Joseph Ardembourg, et 39 l. 13 s. 4 d. au s<sup>r</sup> Leduc, pensionnaire des états. Cette dernière rente fut remboursée, le 8 janvier 1706, à Adrien-Dominique Leduc, écuyer, seigneur d'Onnezies, et à dame Marie-Rose de Sars, son épouse.

12 juin 1726. Demoiselle Marie-Thérèse de la Forge relève ce fief comme héritière de Jérôme de la Forge, mort le 18 août 1725.

12 mai 1755. Ferdinand-Joseph Du Belloy, écuyer, au nom de Marie-Joseph de la Forge, fait relief du fief échu à celle-ci par le décès de la précédente, sa sœur, arrivé le 19 juillet 1754.

27 juin 1767. Hugues-Joseph Dezomberghe, écuyer, conseiller-avocat de S. M., par achat.

17 janvier 1794. J.-B. Hoyaux, en vertu d'arrentement qui lui avait été accordé le 7 novembre 1793, par J.-B.-Marie de Zomberghe, écuyer.

#### E. *Fief : une maison.*

1698. Maison et héritage au pied du château de cette ville tenant au greffier Patoul et à Pierre-Joseph Ardembourg.

*Possesseurs* : 1683. Gilles-Vincent de Sars, décédé le 16 mars 1697.

13 janvier 1698. Demoiselle Rose de Sars, par le décès du précédent, son père. Elle épousa Adrien-Dominique Le Duc, écuyer, seigneur d'Onnezies.

171.. Jean-Augustin-François-Joseph Le Duc, mort le 4 décembre 1714.

4 décembre 1715. Adrien-Dominique Le Duc, écuyer, conseiller pensionnaire des états de Hainaut, comme bailliste et garde-noble de Marie-Anne-Joseph Le Duc, sa fille, âgée de 4 ans, laquelle a hérité ce fief par la mort du précédent, son frère.

8 janvier 1723 et mai 1724. Demoiselle Anne-Joseph Le Duc,

filie unique d'Adrien-Dominique Le Duc, écuyer, seigneur d'Onnezies, d'Hénain, etc., décédé le 2 mars 1722. Elle avait épousé Sébastien-Nicolas de Croix, comte de Clerfayt.

5 septembre 1743. Les exécuteurs testamentaires de la précédente, au nom de François-Charles-Sébastien-Joseph de Croix, comte de Clerfayt, fils mineur des précédents, comme héritier de sa mère.

19 octobre 1746 et 30 août 1749. Le même, devenu majeur.

14 avril 1756. Le même se déshérite de ce fief pour qu'il soit vendu après sa mort.

21 février 1770. Le même, par l'intermédiaire de l'avocat Chasselet, se déshérite de ce fief au profit de Pierre-Joseph Liboul.

Même date. Pierre-Joseph Liboul, en vertu d'achat du précédent, au prix de 2160 livres.

#### F. *Fief ample : maison.*

1608. Laurent de Sars, greffier de Bugnicourt et y demeurant, reconnaît avoir cédé à rente à toujours à Jacques Huet, avocat postulant à Mons, l'héritage d'une maison, étable, fournil, jardin et comptoir séant au pied du château, le lieu comme il se contient, tenu en fief ample, éclissé hors du gros et masse du fief que ledit de Sars a gisant au pied du château, en vertu des lettres d'éclissement de S. M. du 26 avril 1584, icelle maison, tenant d'un côté à l'héritage Martin Cardon, d'autre à front de rue et par-derrière aux murs dud. château, pour par ledit Huet en jouir à devise que le comptoir de lad. maison appartiendra aud. Huet quant au deseure, mais le desoubz appartiendra à Martin Cardon, en entretenant toutes-fois par ledit Huet, le mur et toit, et au regard dud. jardin, il se doit comprendre en telle forme et manière que Jean Roland l'a occupé.

Dans le cartulaire des fiefs, renouvelé en 1566, on trouve le dénombrement de ce fief, ajouté par une main plus récente, en ces termes : « Demoiselle Anne Bourgeois tient de S. M. ung fief ample gisant en la ville de Mons, consistant en une maison, jardin et héritage tenant aux murailles du château, aux hoirs Martin Cardon, etc. » (Cart. de 1566, f° 5.)

En marge il est dit : « Relevé par elle le 20 avril 1644 ».

*Possesseurs* : 1585. Laurent de Sars, greffier de Bugnicourt.

28 juin 1608. Jacques Huet, avocat postulant à Mons, par achat du précédent.

17 février 1609. Robert de Burges, avocat, par achat du précédent.

22 mai 1612. Daniel Bourgeois, greffier de l'office du grand bailliage de Hainaut, en vertu de cession que le précédent, son beau-frère, lui a faite. Il devait une rente féodale sur ledit fief à Guillaume de Sars.

16... Guillaume Bourgeois.

20 avril 1644. Demoiselle Anne Bourgeois, par suite de la mort civile du précédent, son frère, entré dans la compagnie de Jésus.

22 décembre 1663. Adrienne Bourgeois, veuve de l'avocat Durant, par le décès de la précédente, sa sœur.

12 avril 1672. Demoiselle Isabelle-Thérèse Durant, comme héritière de la précédente, sa mère, morte le 19 mai 1671.

13 décembre 1683. Guillaume de la Croix, au nom d'Isabelle-Thérèse Durant, sa femme, se déshérite de ce fief pour être vendu après sa mort.

29 novembre 1689. Charles-François Patoul, greffier de la police de cette ville, et Agnès Caniot, sa femme, en vertu d'achat fait sur recours des exécuteurs testamentaires d'Isabelle-Thérèse Durant.

11 juin 1731. Charles-André de Patoul, écuyer, seigneur de Petit-Cambray, licencié ès droits, comme héritier du précédent, mort le 6 octobre 1730.

23 janvier 1758. Dominique-Xavier-Joseph de Patoul, écuyer, licencié ès droits, par le décès du précédent, son père, arrivé le 2 février 1757.

G. *Fiefs : plusieurs maisons.*

1608. Laurent de Sars, greffier de Bugnicourt, reconnaît avoir cédé à rente à Martin Cardon, bourgeois de Mons, deux maisons joignantes ensemble, dont l'une porte la figure d'un Dieu de pitié, tenant à l'héritage Jacques Huet, d'autre à l'héritage Andrieu Vizée, à froncq de la rue montante au château, et par-derrière aux murs dud. château, les dites maisons tirées hors du principal fief en vertu des lettres d'éclisement de S. M. du 26 avril 1584, pour en jouir de la manière que les occupaient Charles Helduière et Anthoinette Morez, louagiers, bien entendu que ledit Cardon aura avec ces deux maisons le desous du comptoir de la maison Jacques Huet et led. Huet le dessus.

Ce fief fut divisé dans la suite en plusieurs fiefs, comme on le verra ci-après.

*Possesseurs* : 1585. Laurent de Sars, greffier de Bugnicourt.

28 juin 1608. Martin Cardon, bourgeois de Mons, par arrentement du précédent. Il mourut le 13 juin 1637.

4 juin 1638. Jean Cardon, son fils, hérite de lui quatre fiefs, consistant : le premier, en une maison gisant proche le château, tenant à Daniel Bourgeois, à la rue montante au château, par derrière au château et audit Cardon même ; le 2<sup>d</sup> en une autre maison, tenant des deux côtés audit Cardon, à la rue et par-derrière au château ; le 3<sup>e</sup>, en autre maison où réside l'avocat de Sars, tenant à la rue, au château par derrière et de deux côtés audit Cardon, et le 4<sup>e</sup> en une maison tenant par-devant à la rue, à Guillaume de Sars, audit Cardon, et par-derrière au château.

13 décembre 1641. Guillaume de Sars, comme procureur

de Jeanne Cardon, sa belle-sœur, fait relief de fiefs à elle échus par la mort de Jean Cardon, son frère, arrivé le 11 janvier 1641, consistant en une maison séant en la rue montant au château, tenant aux hoirs Daniel Bourgeois, à elle-même et par-derrière au château, valant 60 livres l'an ; — une autre maison, tenant à la précédente et à la suivante, d'une valeur annuelle de 120 livres ; — une 3<sup>e</sup> tenant à la précédente et à la place qu'on disait ci-devant la *bauwe de Saint-Germain*, rapportant 100 livres l'an ; — et une 4<sup>e</sup> séante en la rue Aubron, tenant audit *bauwe* et cour, par-derrière et de côté à l'avocat de Sars, évaluée à 100 livres annuellement.

20 septembre 1683. Anne-Marie de Sars et Guillaume-Joseph Le Duc, son mari, par le décès de Guillaume de Sars, avocat, arrivé le 6 octobre 1682. Ces fiefs consistaient les deux premiers en deux maisons qu'on a remises en une où ont résidé ledit avocat de Sars et Nicolas Willemart, gisantes au pied du château, tenant au sieur Gilles-Vincent de Sars, son frère, au lieu où il y avoit eu ci-devant un welz public, servant présentement de court et par-derrière au château, en valeur annuelle de 348 livres ; — le 3<sup>e</sup> en une autre maison, tenante à la précédente et à la suivante, où réside Antoine Mascau, vallable par an 50 livres ; — et le 4<sup>e</sup> encore une maison, tenant aux précédentes et par derrière au château, occupée à présent par Gilles Fiefvet, trompette de ladite ville, en valeur de 65 livres par an.

7 mars 1704. Anne-Marie de Sars, veuve en premières noces du sieur de Mont-Cornet et en secondes noces de Guillaume Le Duc, se déshérite, pour être vendus après sa mort, des fiefs suivants : une rente féodale de 300 livres, due et hypothéquée sur une maison en la rue des Clercs, tenant à Pierre Ardembourg, d'un côté, de l'autre, à ladite dame et par-derrière au *jardin du Cepier* appartenant à Ch.-F. Delecourt ; — une petite maison, tenant à l'issue et au jardin de la précédente et à la suivante, au loyer de 40 livres ; une autre

petite maison, tenant à la précédente, au jardin dudit Delecourt et aux rues, au rendage annuel de 30 livres.

#### H. *Fief ample : une maison.*

12 décembre 1585. Laurent de Sars accorde à rente à Andrieu Visée, marchand mercier, un fief ample se comprenant en une maison, cuisine, bonne chambre et premier, ainsi que le lieu se contient, emprès le château de la ville de Mons, tenant à la bauwe, pour le prix de 30 liv. t. par an, en vertu de l'octroi par lui obtenu de pouvoir vendre et éclisser d'un fief ample consistant en onze maisons joignant ensemble hors duquel lad. maison et héritage accordée aud. Visée est prise et éclissée.

*Possesseurs* : 1585. Laurent de Sars.

12 décembre 1585. Andrieu Visée, marchand mercier, par arrentement du précédent.

12 juillet 1614. Jean Vizée, fils du précédent, fait relief d'un fief de 60 livres de rente due par Martin Cardon sur ladite maison. Le fief principal fut racheté par Martin Cardon, l'un des héritiers de Laurent de Sars, qui créa une rente féodale dont voici les possesseurs:

16... Philippe de Hurgés, conseiller et avocat fiscal à Tournai, possédait ce fief de 60 livres.

3 septembre 1644. Philippe-Procope Du Mont, seigneur de Holdres, son neveu, en est adhérité.

7 août 1647. Jeanne Cardon rachète ladite rente pour 1000 livres.

Voir le fief précédent.

#### I. *Fief : une maison.*

6 novembre 1589. Laurent de Sars a donné à rente à Thiéri Fiefvet, horloger, l'héritage d'une maison, sallette, cuisine, cave avec jardin, gisant emprès le château, tenant

par-derrière à la bauwe et de tous aultres côtés audit de Sars, grevée de 100 s. b. de rente à S. M.; *item*, aux hoirs Vandart 12 l. 10 s.; *item*, aux hoirs Jean Cossée de la rue d'Havré 17 l. 10 s. et à Hercules Joly 4 liv., — éclissée d'un fief ample.

*Possesseurs* : 1585. Laurent de Sars.

6 novembre 1586. Thierrri Fiefvet, horloger, par arrentement du précédent.

**J. Fief : maison.**

1622. Guillaume de Sars, fils de Laurent, âgé de 21 ans, résident à Mons, cède à rente une maison et jardin séant au pied du château, tenant de deux côtés à deux aultres maisons dud. de Sars, par-derrière aud. château et par-devant à la rue menant à l'église des Pères Jésuites, icelle maison et héritage éclissée hors d'un fief ample en vertu des lettres de S. M. du 26 avril 1584, à Adam Périn, couturier, résident aud. Mons.

*Possesseurs* : 1619. Guillaume de Sars.

6 et 8 juin 1622. Adam Périn, couturier à Mons.

16 octobre 1638. Charles Périn, cleric à Mons, son fils.

17 février 1657. Jean-Baptiste Périn, prêtre, donne en hypothèque ce fief pour cent livres de rente qu'il a constituée au profit de Philippe-François Périn, son frère.

1666. Jean Périn.

**K. Fief : une mesure.**

30 septembre 1666. Guillaume de Sars, avocat, reconnaît avoir donné en arrentement perpétuel à Alexandre de Longueval, baron de Vaulx, une mesure et héritage gisant en la rue Aubron, tenant à Jean Périn, à Jean Petit et à la tour nouvelle du château, pour le prix de 100 liv. par an de rente.

*Possesseurs* : 1619. Guillaume de Sars.

30 septembre 1666. Alexandre de Longueval, baron de Vaulx, par arrentement.

L. *Fief ample : maison à deux demeures.*

1589. Laurent de Sars, jeune homme à marier âgé de 30 ans, a octroyé à toujours à Guillaume Carneau, marchand écrivain demorant à Mons, l'héritage d'une maison où y a deux demeures, cuisine, chambre, parterre, cour, jardin et entre-presse, le lieu comme il se contient, gisant derrière le château qu'on dit la rue Auberon, tenant d'un côté à une autre maison appartenant à de Sars, à Jean Lescuyer et par-derrière à la thour de l'horloge, tenue en fief comme se comprenant d'un fief ample appartenant aud. de Sars, contenant dix maisons gisantes et tenant l'une à l'autre au coin de lad. rue Auberon.

*Possesseurs* : 1585. Laurent de Sars.

6 novembre 1589. Guillaume Carneau, marchand écrivain demeurant à Mons.

16.. Nicolas Carneau.

17 février 1609. Marguerite Carneau, épouse de Nicolas Bausart, fille du précédent.

22 février 1617. Isabeau Bausart, fille des précédents devenue majeure, à titre de succession de sa mère.

22 février 1629. Nicolas Bausart, écrivain, en vertu d'arrentement lui accordé par sa fille.

16 juin 1638. Antoinette Bausart, fille du précédent, donne en arrentement son fief à Jean Brassart, maître charpentier.

19 novembre 1640. Jean Petit, écrivain, prend en arrentement de Jean Brassart le dit fief pour 140 livres annuellement.

6 novembre 1652. Ledit Jean Petit donne en arrentement pour 70 livres l'an à Jacques Waudré une demeure de ce fief.

On ne trouve plus d'actes relatifs à ce fief, postérieurement. C'est que le conseil de la ville de Mons, à la date du 13 septembre 1661, avait, sur la proposition faite « d'avancer le château vers la rue et d'acheter à cet effet trois petites maisons voisines, présentement abatues, l'une compétante à l'a-



vocat de Sars, à Jean Petit et au sergent Waudré, conclu de les acheter<sup>4</sup> ..

*Rente sur le fief Carneau.* — 1620. Fief consistant en 40 l. de rente rachetable au denier 18.

*Possesseurs :* 16... Chrétienne Carneau, épouse de Martin Bruneau.

17 janvier 1620. Christophe Malapert, surintendant de la bonne maison des Orphelins, au nom de Jean Brasseur, présentement aux Orphelins, fils des précédents, à titre de sa mère.

11 juin 1635. Le dit Jean Brasseur vend ce fief à François Waudré, marchand libraire.

30 janvier 1636. Le même Jean Brasseur vend cette rente à Philippe Caudrelier.

23 mars 1645. Jean Caudrelier, fils de Philippe, par le décès de son père arrivé le 29 mars 1644.

27 mars 1649. Philippe Cauderlier, chanoine de S<sup>t</sup>-Ursmer à Binche, frère du précédent, par suite de partage.

12 novembre 1666. Pierre Caudrelier, par le décès du précédent son frère.

26 janvier 1680. Les enfants de feu Pierre Cauderlier, qui est décédé le 22 septembre 1678.

*Rentes féodales sur le fief de Simon de Sars.*

Le cartulaire de 1566 indique trois rentes constituées sur le fief de Simon de Sars, dont nous allons donner le dénombrement et les possesseurs.

<sup>4</sup> Registre des consaux de la ville de Mons, f<sup>o</sup> 222 v<sup>o</sup>. Archives communales de Mons. — On trouve dans les procès de la ville de Mons qu'en 1664, sur la requête du sieur Jean Petit, « remontrant qu'il habite dans une cave située près de la tour tombée et que les échevins de la ville de Mons ont pris à raison qu'ils en avoient besoin pour rebastir une nouvelle tour à l'endroit où étoit la précédente sans l'avoir indemnisé, » — les échevins furent condamnés à constituer une rente de 80 livres l'an, au profit dudit Petit. — Archives de l'État, à Mons, procès de la ville de Mons.

1. *Dénombrement* : 1566. « Jacques Rollet, bourgeois demorant à Mons, tient de sadite Majesté un fief ample se comprenant en douze livres dyx sols tournois de rente par an deue et epotecquié sur ledit fief Simon de Sars. » (Cart. de 1566, f<sup>o</sup> iij.)

Cette rente avait été constituée le 8 avril 1562.

*Possesseurs* : 1566. Jacques Rollet, bourgeois de Mons.

15... Louis Carlier, décédé le 16 avril 1581.

21 avril 1582. Antoine Carlier, clere, fils du précédent.

11 mars 1595. Claude Carlier, chanoine de Saint-Vincent à Soignies, comme héritier d'Antoine Carlier, son frère, qui a fait ses vœux dans l'ordre des Chartreux à Valenciennes, le 11 novembre précédent.

24 mai 1612. Marie Le Carlier, veuve de M<sup>re</sup> Augustin Preudhomme demeurant à Cambrai, par le décès du précédent, son frère, arrivé en décembre 1610.

3 mars 1617. Pierre Preudhomme, leur fils.

2. *Dénombrement* : 1566. « Jehan Cossée, marchand, demorant à Mons, tient de sa dite Majesté ung fief ample se comprenant en dix-sept livres dix sols tournois par an de rente au rachat le denier seize acquise par ledit Cossée sur ledit fief Simon de Sars. » (Cart. de 1566, f<sup>o</sup> iij.)

*Possesseurs* : 28 mars 1569. Constitution de ladite rente par Simon de Sars en faveur de Jean Cossée, marchand à Mons.

15 février 1582. Nicolas Cossée, marchand, fils du précédent.

17 février 1609. Jean Cossée, fils du précédent.

23 juin 1626. Robert Cossée, bourgeois et marchand de Mons, par le décès de Jean, son frère, arrivé en décembre 1624.

8 janvier 1636. Antoine Cossée, fils du précédent.

3. *Dénombrement* : 1566. « Ercules le Joly, organiste demorant à Mons, tient de Sa Majesté ung fief ample se comprenant en cent solz tournois par an de rente au rachat le denier dyx-huyct eschéante aux xxiiij<sup>e</sup> jours des mois d'aoust

et febvrier par moittié, assize et deue sur le fief dudit Simon de Sars. » (Cart. de 1566, f<sup>o</sup> iij v<sup>o</sup>.)

*Possesseurs* : 10 avril 1570. Simon de Sars vend ladite rente à Ercules le Joly, organiste à Mons.

23 décembre 1596. Louis le Joly, fils du précédent.

12 juillet 1611. Jacques le Joly, fils du précédent.

27 octobre 1616. Marie Fivet et Hercules Aoustin, son mari, comme héritiers du précédent, oncle maternel de Marie Fivet, mort le 27 octobre 1615.

4. *Dénombrement* : 21 février 1586. « Marie de Sars, jeune fille à marier âgée de 12 ans, relève un fief ample se comprenant en 22 livres l'an de rente due sur un fief ample ordonné à Laurent de Sars, son frère, consistant en onze maisons, jardins, vignobles, lieu, pourpris et entrepresure jointantes ensemble et d'une tenure gisantes au pied du chastel et y tenant, descendant depuis la porte dudit chastel au coing de la rue rethirant derière iceluy, jusques l'héritage Vaast Piérart et y tenant et du loing aux murs dudit chastel. »

*Possesseur* : 21 février 1586. Simon de Sars, au nom de Marie de Sars, sa fille mineure qui l'a hérité par le décès de Rose Prévost, sa mère.

5. *Dénombrement* : 16 décembre 1568. Simon de Sars donne son fief en garantie d'une rente de 18 l. t. constituée au profit et durant la vie de Nicolas Lestordeur, marchand à Mons, qui l'a acquise, et celle de Jeannette Lestordeur, sa fille, qu'il a eue de Jacqueline Adam, son épouse.

#### IV.

##### *Le fief Auberon.*

Il ne nous paraît pas possible de rattacher le fief désigné, depuis 1764, sous le nom de *fief Auberon* aux fiefs repris dans les cartulaires de la cour féodale de Hainaut. Les premières mentions que nous en retrouvons datent de 1639.

*Dénombrements* : 1639. Un fief consistant en une maison et héritage gisant derrière le château, allant aux PP. Jésuites, tenant à feu M. de Callenelle, par derrière, et à Bruyant.

1774. Un fief consistant en une maison et héritage sise rue d'Haubron, tenant au sieur Jouret et à la maison du chapelain de Sainte-Waudru, nommé vulgairement le fief d'Haubron.

*Possesseurs* : 16... Le pensionnaire Baccart.

14 avril 1639. Guillaume Baccart, son fils.

28 avril 1662. Le même se deshérite de ce fief pour être vendu après sa mort.

5 octobre 1662. Jean Thiroux, maître charpentier, par achat des exécuteurs testamentaires du précédent, au prix de 962 l. t.

20 mai 1669. Le même cède à Adrienne du Bois, son épouse, l'usufruit de ce fief au cas où elle lui survivrait.

7 juin 1692. François Thiroux, par succession de Jean Thiroux, son père.

7 août 1699. Le même François Thiroux, marchand de bois, cède en arrentement perpétuel pour une rente annuelle de 138 l. ledit fief à Joseph de Behault.

3 décembre 1709. Jenne Le Clercq, veuve de Joseph de Behault, comme tutrice de son fils Philippe-François-Joseph, âgé de 11 ans, par suite du décès de son père arrivé le 11 décembre 1708.

25 octobre 1714. Philippe-François-Joseph De Behault, arrivé à sa majorité.

11 juin 1734. Le même constitue une rente de 140 l. au capital de 2080 livres, en garantie de laquelle il donne hypothèque sur son fief.

2 mai 1736. Joseph De Behault vend ce fief pour 170 pistoles de 24 livres chacune à Nicolas Dehaulchin, bourgeois marchand.

10 juillet 1752. Pierre-Joseph de Haulchin, prêtre résidant à Mons.

27 janvier 1764. Le même se deshérite du fief d'Haubron pour être vendu après sa mort.

7 mars 1774. Marie-Augustine Frison, demeurant à Mons, par achat des exécuteurs testamentaires du précédent pour le prix de 7,350 livres.

Même date. La même se déshérite de ce fief pour être vendu après sa mort.

7 juillet 1787. J.-F. Le Francq, par achat sur adjudication.

#### § 4. PARTIES DES ABORDS DU CHATEAU SIMPLEMENT ARRENTÉES PAR LE DOMAINE.

D'autres portions de la colline qui avoisinaient les murs d'enceinte du château, furent, dès le xv<sup>e</sup> siècle, données en arrentement par les receveurs du domaine de Mons. A la différence des parties indiquées précédemment, elles ne furent pas érigées en fiefs, et restèrent de simples biens roturiers. Il serait difficile d'expliquer le motif de la distinction qu'on a établie entre ces deux catégories de terrains. Les arrentements datent d'une époque postérieure à la création de fiefs.

Les particuliers qui occupèrent ces terrains moyennant une rente annuelle l'utilisèrent d'abord pour y planter des vignobles ; l'exposition était très favorable et ils purent y récolter du vin. Dans la suite, on y éleva des habitations.

Nous indiquons, d'après les comptes du domaine de Mons, les parties dont l'usage fut concédé moyennant une redevance annuelle, ainsi que les noms des occupants.

I. Guillaume Estiévenars dit du Cambge, receveur général de Hainaut <sup>4</sup>, avait concédé moyennant une rente de cinq sous blancs payable à la Noël « le largheur de 1. piés de montaigne du chastiel de Mons, mouvans des murs dudit chastiel et descendant au piés de la montaigne au plus priés de l'yssue de l'hostel de Hoves ». Dans la suite la rente fut portée à dix sous.

<sup>4</sup> Il fut receveur de Hainaut du 8 décembre 1418 au 1<sup>er</sup> septembre 1426.

Les tenanciers furent successivement :

Gilliart de Seneffle, en 1438.  
 Sa veuve, de 1444 à 1447.  
 Bauduin Gossuin, de 1459 à 1481.  
 Simon Moyet, de 1481 à 1499.  
 Vinchien Midart, de 1499 à 1516.  
 Grégoire Colle, de 1516 à 1522.  
 Philippe Cazée, de 1522 à 1547.  
 Martin du Pret, de 1547 à 1583.  
 Veuve Antoine Malbrun, de 1583 à 1620.  
 Eustache Hallet, de 1620 à 1640.  
 Hauchin, conseiller, dès 1659.  
 L'avocat Levecque, de 1664 à 1706.  
 Gabriel Laurent.  
 La veuve du sieur Pollart.  
 L'avocat Lucq, en 1745.  
 L'avocat André, en 1753.  
 Gaspard Scaufaire, en 1786.

II. Le même receveur accorda, moyennant cent sous blancs de rente payable à Noël, « la place et héritage des vignes de entour ledit chastel de Mons ».

Cette partie fut occupée successivement par :

Jehans Bosqués.  
 Gobert Passage, en 1438.  
 Guillaume Passage, de 1444 à 1465.  
 Jehan de Froidmont, greffier de la cour de Mons, de 1465 à 1480.  
 Veuve Jehan Bulteau, de 1480 à 1499.  
 Simon Prouvost, de 1499 à 1547.  
 Jehan Prévost, de 1547 à 1572.  
 Simon de Sars, de 1572 à 1583.  
 Laurent de Sars, de 1583 à 1640.  
 L'avocat de Sars, de 1664 à 1706.

III. Par résolution du conseil de Philippe-le-Bon, du mois de février 1439 n. st., il fut accordé à rente héritablement

« aucune portion de la montaigne dudit chastel pour y planter et faire j vignoble mouvant despuis le tour de l'orloige jusques à la seconde maille qui est au-devant de l'yssee Jehan Wattier », moyennant une redevance annuelle payable à Noël de 28 sous blancs.

Elle fut occupée par :

Pierre de la Fontaine, natif de Saint-Maur des Fossés, dès 1439.

Colin Passaige, de 1444 à 1447.

Henri le Dangereux, en 1459 et 1460.

Jehan Le Légas, de 1460 à 1480.

Thomas Hebbe, puis sa veuve, de 1480 à 1522.

Ursse Préleau et Marguerite de Venduise, de 1522 à 1525.

Jehan du Mont, de 1525 à 1536.

Jehan du Mont et Michel du Marchié, de 1536 à 1540.

Jehan du Mont et messire Vinchien du Marchiet, de 1540 à 1547.

Jehan du Mont et Estiévene Robin, de 1547 à 1572.

Hercule Joly et Estiévene Robin, de 1572 à 1574.

Hercule Joly et la veuve Estiévene Robin, de 1574 à 1583.

Hercule Joly et Gilles Pottier, seigneur de Dour, de 1583 à 1606.

Nicolas Godemart et Gilles Pottier, seigneur de Dour, de 1616 à 1618.

Nicolas Godemart et les hoirs Gilles Pottier, de 1618 à 1640.

La veuve du conseiller Scockart, de 1664 à 1706.

IV. « Une partie de le montaigne au dechà du donjon dudit casteau de Mons » avait été arrentée pour dix sous blancs à Gérart de Malonne. Elle tenait à la petite montée du château dont elle formait le coin.

Mais, en 1446, le domaine la reprit et elle fut « raplicquée à ladite montaigne, sans profit faire, pour ce que on y a fait une allée yssant du puch que en l'an m<sup>re</sup> xlvj on fist au-devant de le posterne dudit casteau ».

Néanmoins, en 1463, cette partie fut de nouveau concédée.

Jehan..., en 1463.

Thiery de Sonbecq, de 1464 à 1478.

Jehan Bourlart, en 1480.

Colart Wiart, de 1485 à 1499.

Mahieu le Bourguignon, de 1499 à 1558.

Sa veuve, de 1558 à 1561.

Maitre George Bourguignon, de 1561 à 1587.

Ses héritiers, de 1588 à 1616.

Adrien Dupont et Jacques Jonart, de 1616 à 1706.

Philippe Bernard et les hoirs de Jacques Jonart.

Les Pères Jésuites, en 1753.

Gaillard, prêtre, en 1786.

#### § 5. LE MANOIR DE LA BASSE-COUR DU CHATEAU.

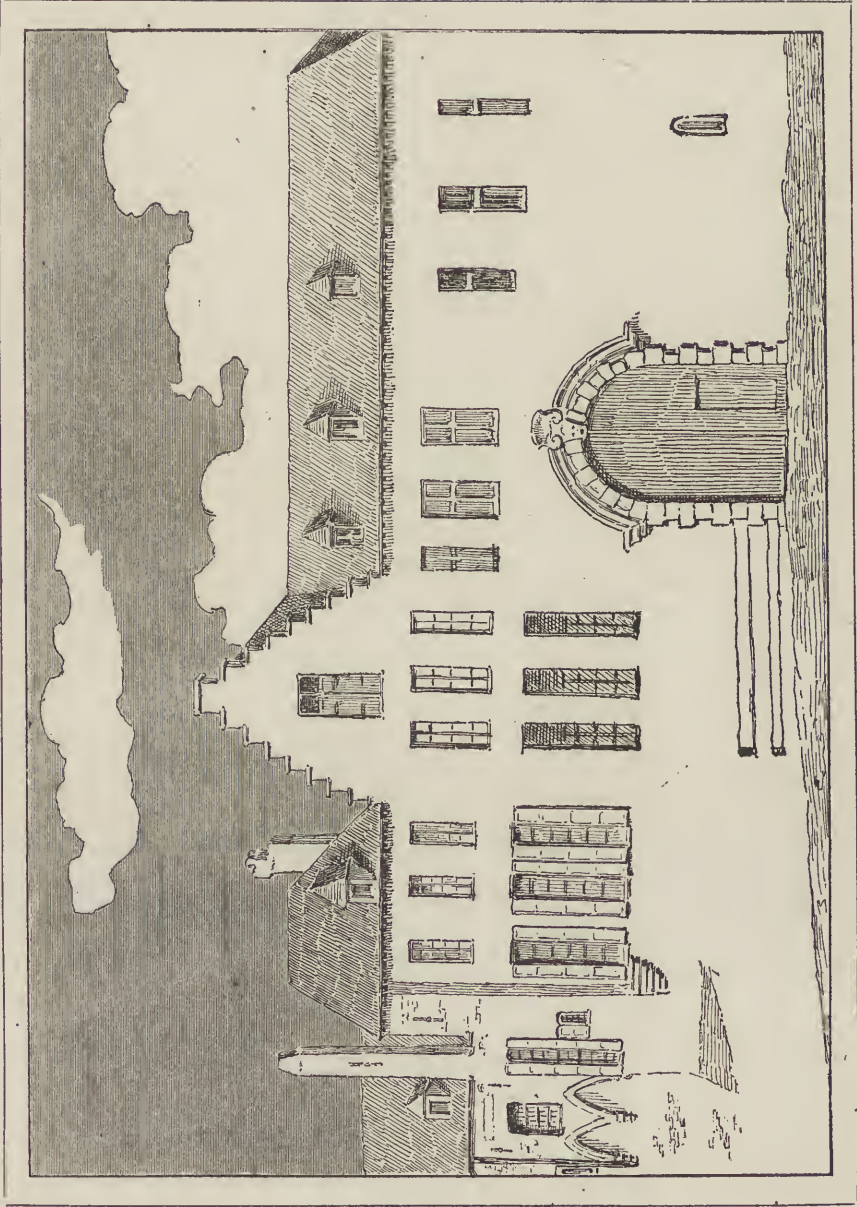
Aux côtés de l'habitation seigneuriale, on trouvait d'ordinaire, au moyen âge, une ferme ou basse-cour destinée à faciliter l'alimentation du seigneur et de sa suite. A Mons, où le château des comtes était forcément resserré sur un plateau étroit, l'existence de cette annexe en dehors des murs d'enceinte devenait une indispensable nécessité.

C'est pour ce motif que Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Hainaut, fit le 31 mars 1322 (n. st.) l'acquisition à Jean Frekin, son chambellan, d'une « maison et tout li estre entirement unit et herbeghiet, qu'il avoit séant desous no castiel de Mons, tenant au moustier Saint-Pière et le grange avoec qu'il avoit séant au cor de le rue de le Potterie, au leis devers le moustier Saint-Germain, et le pièce de terre ki tient à le dite grange ». Pour prix de cet achat, le comte s'engageait à payer à Jean Frekin et à Hanin, son fils, une rente viagère de soixante livres de tournois <sup>1</sup>.

L'habitation fut bientôt désignée sous le nom de « maison de le basse-cour ». Un compte de la recette générale de Hai-

<sup>1</sup> Les lettres d'acquisition ont été publiées par M. L. DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 114-116.





LA BASSE-COUR DU CHATEAU, A MONS



naut du 9 février 1334 au 9 février 1335 renseigne une dépense « pour iij muis iij rasières de carbon de tière gros pour ardoir à le maison de le bassecourt ù le meskine maint, parmi v sous ij deniers le muy, monte, xvij s. i d. <sup>4</sup> »

Les documents indiquent nettement qu'il s'agit de la demeure acquise de Jean Frekin <sup>2</sup>.

Un acte du 8 février 1371 la désigne sous le nom de « manoir de le bassecourt », et nous apprend qu'elle était alors occupée par noble demoiselle Ysabiaus de Wisstel, épouse de Hausse dou Rin. Celle-ci y fit construire une palissade (*pauffit*), mais sur un héritage du chapitre de Sainte-Waudru ; aussi le receveur du Hainaut dut-il délivrer à la noble corporation une reconnaissance attestant que cette construction était élevée à titre de simple tolérance <sup>3</sup>.

Un garde ou concierge fut placé dans « le bassecours dalès le castiel » et recevait sur la recette générale de Hainaut un gage qui, en 1364, était d'une rasière de blé par semaine <sup>4</sup>.

Des vignobles avaient été plantés dans le jardin et produisaient, dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, une récolte abondante ; les raisins récoltés dans la basse-cour et à l'hôtel de Naast servaient à obtenir du vin <sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Archives du Nord, à Lille.

<sup>2</sup> « A monsieur Lancelot de Bialmont pour rente ahiretaige que messire li doit cascun an sour le maison qui fu Jehan Frekin, lequele est à présent li bassecours desous le castiel x l. blans j cappon et une rasière d'avaine as termes dou Noël et de le saint Jehan. » Compte de la rec. générale de Hainaut du 1 août 1373 au 1 août 1374. Archives du Nord, à Lille. Semblable paiement est renseigné dans d'autres comptes.

<sup>3</sup> *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VIII, p. 159. — DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 195.

<sup>4</sup> Compte de la rec. gén. de Hainaut, du 1 mai 1364 au 24 décembre suivant. Archives du Nord, à Lille.

<sup>5</sup> « A Godefroit Damade et à Jehan Gillot, pour cueillir le roisin des vingnes de l'hostel de Naste et de le bassecourt desous le castiel douquel on fist vergus pour l'ostel monsieur ou mois de septembre dessus dit, au fuer de iij s. le jour cescun, monte. . . . xvij s. »

Un grand vent arrivé la seconde semaine de décembre 1367 causa des dégâts aux toitures du château et de la basse-cour <sup>1</sup>.

Au mois d'octobre 1434, un ouragan causa de notables dégâts aux habitations de Mons ; des réparations d'une certaine importance durent être faites alors aux toitures en tuile du château, de la basse-cour « desoubz ledit castiel », de l'hôtel de Naast, des halles, etc. <sup>2</sup>

Le personnel logé dans le manoir de la basse-cour restait soumis au droit de meilleur catel. Plusieurs fois cependant le magistrat de Mons réclama contre la perception de ce droit par le receveur des mortemains de Hainaut, lorsque le défunt possédait la qualité de bourgeois de cette ville ; tel fut le cas

« A Saudart Manet, pour le fachon de iiij<sup>e</sup>l los de vergus fait dou roisin dessusdit à j d. le lot, monte . . . . . lvj s. iij d. »  
— Compte de la recette générale de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1376 au 1<sup>er</sup> mars 1377. Archives du Nord, à Lille. Voyez C. ROUSSELLE, *Les agrandissements de Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique*, t. xi, p. 68 note 215<sup>bis</sup>, et dans les *Annales de la fédération archéologique et historique de Belgique*, t. vi, p. 201, la note que nous avons publiée sur la culture de la vigne à Mons.

<sup>1</sup> Compte de la recette générale de Hainaut, du 2 octobre 1367 au 15 juin 1368. Archives du Nord, à Lille.

<sup>2</sup> « A Colart de Heut, thuillier demorant à Mons, pour xxiiij milliers vij<sup>e</sup> et demy de thuilles prises à luy ou terme de ce compte et qui converties ont esté à recouvrer les maisons, huisines et édifices de mons<sup>r</sup> couvertes de thuille à Mons et à Hion qui, par le grant vent qui se fist ou mois d'octobre l'an iiij<sup>e</sup> xxxiiij de ce compte et aultrement, estoient très grandement desquiret et descouvert, si comme ou castiel de Mons, à le bassecourt desoubz ledit castiel, à l'ostel de Nast, as halles, as moellins jumiaux et au pont à Mons, et as huisines de mondit signeur à Hion, au pris de xlv s. le millier font . . . . .  
lv l. xij s. ix d.»

Compte fini au 31 août 1435, dans la série des comptes des travaux aux bâtiments domaniaux : pièces à l'appui de la recette générale du comté de Hainaut. Archives de l'État, à Mons.

le 22 mars 1420 (n. st.) pour Guillaume de le Berghe <sup>1</sup> et le 22 décembre 1438 pour Colart Lebleu <sup>2</sup>.

Lorsque le comté de Hainaut eut cessé d'avoir ses souverains particuliers, Mons n'eut plus que transitoirement l'avantage de les voir séjourner dans ses murs. Dès lors aussi l'administration du domaine comtal jugea plus avantageux de tirer profit de l'hôtel de la basse-cour. Jean Marlette, trésorier de Hainaut et receveur des mortemains de ce comté, prit en arrentement pour le prix de 61 livres 12 sous blancs, sur recours tenu le 12 avril 1439, « la maison et hostel que on dist de le bassecourt gisans au dessoubz du chastel de ladite ville, si avant qu'il se contient et estent despuis le mur de l'allée dudit chastel jusqu'au devant de l'église Saint-Germain ». Lors de son mariage avec Antoinette, fille de Jean Marlette, Alayme du Bos, qui habitait en la ville de Saint-Pol en Ternois, reçut en don cette propriété de son beau-père. Après la mort de celui-ci, survenue en septembre 1459, Alayme du Bos vendit, le 4 décembre suivant, à Jean de Croy, seigneur de Chimay, de Thou-sur-Marne et de Gommegnics, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, l'hôtel de la basse-cour « gisant emprès l'église Saint-Germain de ledite ville de Mons, allant d'un costé jusques aux murs du castiel d'icelle ville ; aussi à l'éritage Bauduin Ghossuin, clerq, et de tous autrez sens au wareskay de ledite ville de Mons <sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> registre des consaux de la ville de Mons, f<sup>o</sup> 68. Arch. communales de Mons.

<sup>2</sup> Conseil de ville du 20 décembre 1438 : « Adont fu parlet de l'empêchement et arrest mis par le receveur des mortemains sur les biens de le basse-court desoubz le castiel de Mons, appartenans au remanant Colart Lebleu, pour avoir le milleur cattel, comme non-bourgeois, sans s'en volloir déporter se non à l'ordonnance de mons<sup>sr</sup>, requérant délay pour entre parler à mons<sup>sr</sup> le baillieu de Haynnau.

« Conclud deument traire viers ledit receveur et lui requérir admiabement des biens du bourgeois mort en délivre, et en cas de refus le sommer présents hommes de fief et sur ce responce avoir advis. » — 2<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, f<sup>o</sup> cxi v<sup>o</sup>. Archives communales de Mons.

<sup>3</sup> Greffe scabinal de Mons. Archives de l'Etat, en cette ville.

Cette habitation fut successivement occupée par Jean du Terne, receveur des mortemains de Hainaut (1460-1481) ; Martin du Terne, conseiller ordinaire à la cour souveraine, son fils (1496-1546). Philippe le Beau engagea à ce dernier une rente de 18 livres 12 sous, assignée sur sa maison, puis la lui vendit le 18 mai 1505 pour le prix de 929 livres. La veuve de Martin du Terne posséda cette propriété, de 1555 à 1573 ; puis le conseiller Séverin François, de 1573 à 1590.

La façade de la basse-cour, à front de la rue des Cleres, fut reconstruite dans le courant du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'on peut en juger par le style.

En 1679, cette demeure appartenait au sieur de Sepmeries, demeurant à Valenciennes ; Bricquet, receveur général de Hainaut et sa famille l'habitèrent, de 1689 à 1746 ; la veuve Godemart, dame de Nouvelles, dès cette dernière année. Elle devint ensuite la propriété du sieur de Virelles, en 1753, puis de la famille de Leuze ; la veuve de Leuze née Benoitte du Sart l'occupa de 1806 à 1816 ; son fils Auguste de Leuze la remplaça. Après sa mort, cette habitation fut acquise par M. Dubois Hollande. En 1851, M<sup>lle</sup> Sylvie Passage l'acheta et y installa une maison d'éducation pour demoiselles sous le nom d'Institution de Sainte-Waudru. M<sup>lle</sup> Leclercq a succédé à M<sup>lle</sup> Passage dans la direction de cet établissement.

Telles furent les vicissitudes d'une demeure qui, à titre d'ancienne dépendance du château comtal, conserve un caractère historique.

ERNEST MATTHIEU.

---

# HISTORIA DOMINICÆ PASSIONIS.

---

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE  
DE VALENCIENNES.

---

*A Monsieur le Président du Cercle archéologique  
de Mons.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez, il y a un certain temps déjà, demandé de vous procurer quelques notes concernant un manuscrit de Charles-Alexandre de Croy, intitulé *Historia Dominicæ Passionis*, ayant autrefois appartenu au couvent des Sœurs-Noires de Mons, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque communale de Valenciennes.

Heureux de pouvoir répondre au désir que vous m'aviez manifesté, mon premier soin, après avoir jeté un coup d'œil sur ce curieux volume, a été de recourir au Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes publié en 1860 par J. Mangeart, où j'en ai trouvé une description tellement exacte que tout d'abord j'ai cru que mon rôle se bornait à la copier textuellement ; mais, après réflexion, il m'est venu à la pensée qu'en dehors des passages cités par le savant auteur du catalogue, il ne serait peut-être pas inutile de donner un aperçu sommaire de la représentation du Mystère dépeint dans le manuscrit précité (pour ce qui concerne exclusivement la 3<sup>e</sup> partie écrite en langue française), en y indiquant les noms des personnages dans l'ordre où ils entrent successivement en scène.

C'est ce qui m'a décidé, Monsieur le Président, à reprendre le manuscrit page par page afin, vu l'impossibilité où je me

trouve, faute de temps, d'en faire une copie littérale qui n'eût cependant pas manqué de quelque intérêt au point de vue de la naïveté du style de l'époque, de pouvoir en donner une sorte d'extrait qui permette de suivre les phases du drame de la Passion et des autres récits qui font suite à la pièce principale.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser, avec l'extrait de l'article du catalogue Mangeart relatif au manuscrit dont il s'agit, les quelques détails ci-après qui, à défaut de toute autre valeur, auront, du moins je l'espère, celle de vous fournir la preuve que, fidèle à la promesse que je vous ai faite lors de mon admission dans votre savante et honorable Société, je m'empresse de saisir toutes les occasions qui se présentent de pouvoir coopérer aux travaux du Cercle archéologique, en me livrant aux recherches qu'il peut y avoir lieu de faire, soit à la Bibliothèque, soit aux Archives de Valenciennes.

Avant de reproduire l'extrait du catalogue Mangeart, et en vue de compléter les renseignements qui y sont donnés sur l'état matériel du manuscrit, je me permettrai d'ajouter qu'en dehors du « chiffre en or et argent, surmonté d'un bonnet ducal » désigné comme seul ornement figurant dans le manuscrit (feuillet 4), on trouve, au feuillet 147, un petit dessin représentant un squelette tenant un sablier à la main, et dont j'ai cru devoir prendre un calque. (La partie inférieure des jambes a été coupée au moment du travail de la reliure.) De plus, il existait anciennement deux fermoirs en métal, aujourd'hui disparus, mais qui ont laissé des traces sur la couverture du volume : ces empreintes sont de faible dimension. Enfin la tranche du livre est peinte en rouge.

Mangeart, dans la copie qu'il a donnée de la préface et des dernières pages du manuscrit, a généralement représenté les V sous leur forme actuelle ; j'ai cru bien faire en leur conservant l'ancienne forme (U) dans les passages de l'article du catalogue que j'ai reproduits, non en suivant l'ordre dans lequel ils figurent au catalogue, mais de préférence à la place qu'ils occupent dans l'original même.



## CATALOGUE MANGEART.

“ 421<sup>bis</sup>. — 0 . 2 . 51<sup>bis</sup>.

(Actuellement n° 532 du catalogue.)

## HISTORIA DOMINICÆ PASSIONIS

en vers allemands, latins et français.

“ In-4° sur papier, relié en bois, recouvert en peau de truie. Sur l'un des plats extérieurs du volume, encadrement et armoiries en or de la famille de Croy, avec ces mots et cette date : IAVGMENTERAY. 1596. C. A. D. C.; et, sur l'autre plat, encadrement, fleuron et ces initiales : C. R. V. R. A. au-dessus; et, au-dessous : W. G. W. W. W. Écriture cursive gothique à longues lignes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1596). 154 feuillets, de 27 à 38 lignes à la page. La troisième partie, celle écrite en français, est de la main de Charles-Alexandre de Croy. Point d'autre ornement qu'un chiffre en or et argent, surmonté d'un bonnet ducal.

“ MAISON DE CROY.

“ Le texte allemand occupe les 49 premiers feuillets. Il est précédé d'une préface de 100 vers au bas de laquelle on lit ces mots : *Dein Geliebter freindt Carl Alexander von Croy*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A la suite du texte allemand, (feuillet 49) on lit :

*Nostro semper Redemptori,  
Laus Omnipotentis ac Maximo.*

*Ich v'ils mehren ; Croy*

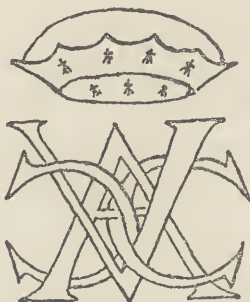
*14<sup>o</sup> Augusti 1596,*

*M. H. Seitz.*

*Sint in gantz spil 2000 und 7 und  
in der vorrede 100, und 2 das macht  
2109 rhim.*

« Le texte latin occupe les feuillets 55 à 95. Il est précédé d'une préface au lecteur, de 76 vers hexamètres, au bas de laquelle ces mots : Tuus paratissimus amicus. Carolus Alexander a Croy<sup>1</sup>.

« Le texte français, écrit de la main même de Charles-Alexandre de Croy, occupe les feuillets 99 à 154. Il est précédé d'une préface au lecteur, de 58 vers alexandrins, au bas de laquelle ces mots : Ton affectionné amy. Charles-Alexandre de Croy, et le chiffre<sup>2</sup> ci-dessous, composé des lettres V-A en or, et C-C en argent, surmontées d'un bonnet ducal cramoisi, bordé d'hermine :



<sup>1</sup> On trouve également, après le texte latin (feuillet 95, verso) :

*Ista historia continet 1701 carmina ;  
et præfatio 76 quæ coniuncta fa-  
ciunt numerum 1777.*

<sup>2</sup> Ce chiffre se trouve placé, non à la suite de la préface en français, mais au-dessous du titre de l'ouvrage (feuillet 4).

## PRÆFACE

AV LECTE

∞ VR ∞

Je ne doute Lecteur, qu'a l'instance premiere  
Que dessus ce labeur ; ouvriras ta paupiere ;  
Que ne soibs estonné du premier mouuement,  
Jugant que quelque orgueil m'at temerairement  
Ainsy boufy le cœur ; car la simple jeunesse  
D'vng espoir decepueur pippet souvent se laisse.  
Tu jugeras dis ie ; que la temerité  
A vng sy grand ourage at mon cœur arresté ;  
C'est antrer ce te samble au iardin de Candie ;  
Ou dans le loup des dieux, chercher quelque sortie :  
Mon vol te parroistrat du tout Icarien  
Entrant en vng subiet ; quy de tout nre bien  
Et du sang espandu au monde necessaire  
Est le vray fondement, et la pierre angulaire.  
Mon age. Qui plus quand tu sçauras qu'encor le feu du iour  
Des mon estre n'at faict d'Antipode retour  
Sexe fois <sup>1</sup> ; tu diras que cest trop entreprendre  
Qu'vng tel age ne peult telle chose comprendre.

<sup>1</sup> *Note du catalogue Mangeart.* — Notre auteur avait, en effet, seize ans à peine quand il fit ces vers en 1596. — « Charles Alexandre, sire et duc de Croy, marquis de Havré, prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, comte de Fontenoy, vicomte de Havrache, chatelain héréditaire du château de la ville de Mons, seigneur d'Acay, d'Inverbak, de Blécourt, etc. ; pair du pays et comté de Cambresis, du conseil de guerre du roy d'Espagne, gentilhomme de la Chambre de l'archiduc Albert, capitaine

Affin doncq de t'oster de ce douteux soubson  
 Et pour me randre net de la præsumption  
 Je te veulx esclarsir, la raison legitime  
 Qu'enleuat mon esprit à vng vol sy sublime.

A Freybourg en Breisgaw ville qui vat son frond  
 Braument esleuant, dessubs celles quy sont  
 D'escorant le Breisgaw ; en mon adolescence  
 Je rampois le sentier quy nous mene à sciense ;  
 Or le freyburgien at coutume tousiours  
 Affin de faire honneur à vng sy sacré iour  
 (Qu'est cylv du sacrement) d'exhibber en memoire  
 De trois ans en trois ans ; ceste cœleste histoire :  
 Doncq y estant present ; lordre ; les vestements ;  
 Puis la langue virille ; eut tel commandemant  
 Sur moy : que ie pensa cela estre louable  
 Et quy te pouroit estre vtile et proufitable.  
 Sy d'ung carme latin ie mettois deuant toy  
 Ce que tout bon chrestien ; doit auoir deuant soy.  
 Ce quy fut entrepris d'vng de quy la ieunesse  
 Florissoit en doctrine, et en toutte richesse  
 Que lesprit peult auoir ; le chemin paternel  
 Ensuiuant ; ce Berer, car son nom estoit tel ;


ou louable,  
 ou agreable.

d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier de la Toison d'or, né en 1581 (en 1580, suivant M. Weyss, Biographie universelle de Michaud) prit le nom de duc de Croy après la mort du duc Charles son cousin et son beau-frère. L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, se servit souvent de ses conseils dans son gouvernement. Le duc de Croy lui rendit aussi de grands services dans les armées. Il fut fait par le roi d'Espagne Philippe III, conseiller d'Etat, surintendant des finances, chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne. Après s'être signalé à la bataille de Prague, il fut tué dans son palais d'un coup de mousquet qu'on lui tira par une fenêtre le neuvième (le 24 novembre, suivant M. Weyss, loc. cit. ; le 5 novembre, suivant M. de Sars) novembre 1624. » M ORÉRI, *Dictionnaire*, v° Croy, t. III, p. 725.

D'vng labeur iournallier perfit de cest ouurage  
 Le cours encommencé, avecq'ardant courage.  
 Mais iugeant dedans moy qu'a chacun n'est permis  
 D'y mordre; et qu'a ces deux vng chaschun n'est admis;  
 Je voulu curieux ma langue maternelle  
 Decorer du labeur de ceste hystoire belle.

Magnoncourt qu'at appris presques des le berseau  
 Ce que cest que d'vng vers songeant au mont iumeau  
 En fut l'executeur; Toy doncq quy d'vne enuie  
 Belle et saincte poussé les lis ie te supplie  
 Penser que ce n'est rien friuolle ou fabuleux  
 Mais ce q'vng crestien doit, tousiours auoir aux yeux:  
 Que plus sy quelque erreur se presente a ta vue  
 Il ne fault qu'aux autheurs icelle s'attribue,  
 Plustost à lescriuain. Je prieray ce pendant  
 Celuy qui tient en main pour sceptre vng feu ardant  
 Te tenir en sancté; et enfin nous conduire  
 58° Aux cantons désiré de son sacré empire<sup>1</sup>.

*Son affectionné amy  
 Charles Alexandre de Croy.*

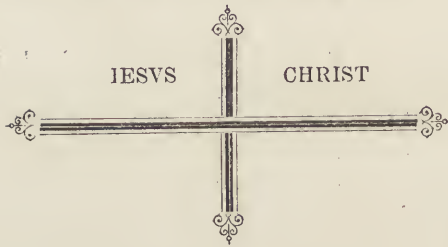


<sup>1</sup> Ne semble-t-il point résulter de cette préface : 1° que le texte allemand de ce Mystère est dû à Bererus ou Berer; le texte latin à Magnoncourt; et le texte français à Charles-Alexandre de Croy? 2° que l'ouvrage a été composé en français, et seulement traduit en allemand et en latin? (Voyez plus loin, notre n° 498. — [N° 646 de la série actuelle.] )

# HISTOIRE

DE LA PASSION

DE N<sup>R</sup>E SEIGNEVR



## PROLOGVE

.....  
Le Diable présentant la  
pomme à Eue parle ainsy

.....  
Eue,

.....  
Adam, apres avoir gousté d'icelle,  
dit

.....  
Lange vient portant lespee flamboyante

.....  
Adam.

.....  
Lange

.....  
Puis suit Caïn et Abel  
lequel parle en telle sorte.  
.....

Caïn.

Lange vient, et parle à  
Abraham.

Abraham

Abraham se tornant vers  
Isaac dict

Isaac

Abraham

Isaac

Abraham

Isaac

Abraham

Isaac

Lange

Abraham

Isaac

Puis vient le Prophete  
Moyse, et dict

Aaron

Josue et Caleph viennent  
sur le theatre portant  
le raisin dexcessiue  
grandeur.

.....  
Josue

.....  
Caleph

.....  
Après suiuent encores les  
deux heureux Prophetes  
Enoch et Helie, néan-  
-moins muets.

Puis Cœsar Auguste, avecq ces  
courtisans, et archiers, des-  
montrant par ce la paix  
estre generale par  
tout l'univers.

Lange Gabriel

.....  
La vierge s'espouuantant,  
Lange poursuit ainsy

.....  
Marie

.....  
L'ange

.....  
Marie

.....  
Visitation de Marie vers  
Elysabeth, sa cousine.

.....  
Elysabeth



Marie

Marie regardant son tres pre-  
cieux fruict nouveau nay  
parle ainsy.

Joseph.

Lange estant en lair chante  
melodieusement vers les  
Bergiers.

*GLORIA IN EXCELSIS DEO*

Les Pasteurs estonnes de ceste  
voix subite, accommencent  
ainsy.

Le premier

Le second

Lange

Le troisieme  
pasteur

Joie description  
d'un petit agneau.

Marie estant si exhaltée de  
Dieu, luy rend grace.

Puis suiuent les trois Roys  
Lange portant deuant iceulx  
lestoille ; avecq lesquels est  
lastronome lequel parle.

Il faut que l'As-  
tronome vienne vng  
peu deuant les trois  
Roys sur le theatre.

Le Roy Gaspar

Le Roy Balthasar

Le Roy Melchior

Le Roy Gaspar se prosternant

Le Roy Balthasar faisant son  
offrande dict

Le Roy Melchior sagenouillant

La presentation de nre Dieu  
viennet deux anges qui chantent  
ce verset

*LVMEN AD REVELATIONEM GENTIVM<sup>a</sup>*

<sup>a</sup>  
puis suivent deux  
escholliers qui por-  
tent deux chande-  
liers et deux sierges  
ardents.

Marie et Simmeon  
lequel encommance

Marie

Simeon

S<sup>te</sup> Anne

Lange enuoïé den hault parle  
à Marie, et à Joseph.

Joseph

Marie

Herodes entre au theatre, avecq quel-  
ques siens Courtisans et Archiers

Les Sattelittes aiant parfait le  
commandement d'Herodes retournent  
sur leschaffault, aiant enferres  
et transperces les innocents  
à leurs glaiues.

Le premier

Le second

Le troisiemme

Le quatriemme

*L'entree de Christ au iour des  
Palmes, en Jerusalem.*

Le Prophete Zacharie

Le Prophete Jeremias

ICY ACCOMMANCE  
LA PASSION DE  
NRE REDEMPT-

+  
EVR JHS  
CHRIST

Premierement nre Roy  
fait la soene  
Deuant laquelle troupe procedent  
deux enfans chantant ce  
verset.

*DISC̄VBIT JESVS ET DIS-  
CIPVLI EIVS.*

Nre Saulueur dict

.....  
Puis leurs presentant le  
pain et son corps  
poursuit.

.....  
Et empoignant le calice  
saint passe oultre.

.....  
Et changeant de suget parle  
à ces Apostres disant

.....  
Saint Barthelemy

.....  
Saint Jan

.....  
Saint Pierre

.....  
Saint Philippes

.....  
Judas

.....  
Jesus Christ

.....  
S<sup>t</sup> Pierre à S<sup>t</sup> Jan

.....  
Saint Jan

.....  
Le Saulueur

.....  
Peu apres leurs recomman-  
dant vne fraternelle con-  
corde dict.

*Montagne d'Oliuet, en Laquelle  
Le saulueur est trahi du  
faux traistre Judas.*

Nre Dieu appellant ces trois  
Appostres, Pierre, Jacques,  
et Jan pour l'accompagner  
a ladicte montagne  
dict

.....  
Saint Pierre

.....  
Saint Jan

.....  
Saint Pierre.

.....  
Christ

.....  
Nre Dieu se taisant vng peu  
raccommece en ceste sorte

.....  
Le premier soldat de Pilate

.....  
Le second

.....  
Malchus

.....  
Judas

.....  
Malchus

.....  
Judas  
parle aux juifs.

.....  
Oraison de Jesus à Dieu  
le Pere.

Ce juif parle cher-  
chant Nre Createur.

Lange le consolant luy descla-  
re la volonté de son Pere.

.....

Jesus voiant les Juifs s'approcher  
se leue, et vat au deuant  
d'eux, leur demandant  
Leur vouloir.

.....

Les Juifs

.....

Jesus

.....

Laquelle parole ouye des Juifs, et  
repettée par trois fois, tombent  
tous ensemble aussy trois  
fois l'une apres l'autre.

.....

Jesus

.....

Judas accollant Jesus  
et le baisant dict

.....

Après ledict baiser les Juifs luy  
iettent la corde au col et  
le bresillent ; Et nre  
Dieu se tornant vers  
Judas dict

.....

Saint Pierre coupant  
l'oreille à Malchus  
dict

.....

Jesus

.....

*La flagellation et la couronne  
d'espines imposee sur le  
chef de nre Sauueur.*

Pilate

Le premier Juif

Le second Juif

Le troisieme Juif

Le quatriesme Juif

Pilate à Christ

Christ

Pilate aux Juifs

Les Juifs hurlans d'vne  
commune voyx.

Pilate

Puis apres les Juifs fla-  
gellent rigoureusement  
Nostre Saulueur.

Suit apres la coronation

Le premier Juif parlant  
contre Crist  
dict

## MYSTÈRE

Le second Juif

Le troisieme Juif

Le quatriesme juif

Luy courant  
la ioue.

Le sinquiesme Juif

Pilate montrant  $\overline{\text{nre}}$   
Dieu au peuple, dict

*ECCE HOMO*

Pilate  
R·X·V·  
R·

Le premier Schelm

Le second poltron

Le troisieme Lechker

Caiphas

Pilate

Annas

Le quatriesme Katzschinder

Pilate



Les Juifs respondent en  
criants tous ensemble.

Pilate

Pilate alant dict  
cecy laue ses mains

Le messenger de Pilate

Pilate

Les plainctes de la Glori-  
euse Vierge Marie.

*Sensvit ce qui at-  
esté represanté  
quan Jesus at  
esté esleve en  
labre de la  
croix.*

PROLOGVE

∞R·V·R·∞

Le Prolocvteur

C·A·P·I·D·C·S·D·M<sup>t</sup>

Annas

Pilate

Le valet de Pilate

Iceluy parle quand  
on estant Nre Sau-  
lueur à la croix.

R·V·R·

Ce personnage ne  
doibt encommançer  
ce dernier vers jus-  
ques à tant que  
Christ soit esleué en  
hault.

Laultre valet et  
satellitté.

Tirons hault ceste croix .<sup>11</sup>/ Qu'ung chacun le venere

Le consolateur, consolant  
le bon larron dict.

Le mesme parlant au  
faux larron dict.

Rabi

Annas

Caiphas à  
Pilate

Pilate

Le premier propos de  
nre saulueur, estant  
cloué, à la saincte  
croix.

Le premier Juif, moqueur.

Le premier Juif; voulant des-  
partir ou jouer la robe  
de Christ.

Le second

Le troisieme

Le quatriesme.

Vng aultre.

Le premier joueur

Le second ioueur iettant  
les des et regardant la  
chance ; (comme aussy  
font les suiuaunts).  
dict.

Le troisieme ioueur

Le quatriesme ioueur

Le sinquiesme ioueur.

Le sinquiesme par-  
lant ainsy les iou-  
eurs saccent la main  
a l'espée, et se batte  
pour auoir la robe  
de Dieu.

Le mauuais Larron regar-  
dant Christ, luy dict.

Au contraire le plus  
que bon larron, res-  
plicque.

Le second propos  
de nre saulueur

*R·D·B*

Le second Juif, mocqueur.

Le troisieme propos  
de Jesvs Chr-  
ist  
S

Le troisieme Juif, moqueur.

S<sup>te</sup>-Marie Magdelene.

Nostre Dame.

Saint Jan

La quatriesme parolle  
de nre Dieu.



He -      G He      G lamasabatSani .

Le quatriesme Juif, moqueur.

Le singuiesme propos de  
Jesvs Christ

Malcus

Caiphas

Malchus

Quand il prononce  
ce demy verset, Nre  
Seigneur retournant  
sa fasce reiette le  
fiel et breuusage que  
luy presente Mal-  
chus au bout de  
lesponge.

de t'obeir ou non, Mais tu gette dehors

Le sixiesme mot de Christ.

Marie.

Saint Jan

S<sup>te</sup>-Marie Magdelaine

Le septiesme et dernier propos  
de nostre redempteur

✠ Jesus Christ

Mon pere aiant parfaict ce qu'est de moy escript  
Ores ie recommande en tes mains mon esprit.

Le Centurion

*VERE VERE FILIVS DEI  
ERAT ISTE.*

Le sinquiesme et dernier  
Juif, moqueur.

Cayphas

Pilate

Le boureau Abias.

Le consolateur consolant  
le bon larron ; dict.

Ledict consolateur, remontre  
en tel sorte le faux larron.

Laueugle Longin desirant  
de bailler vng coup  
de lance au coste  
de Dieu ; dict.



Aussy tost, qu'il  
at proféré ces der-  
niers propos ; ont  
doibt deschar-  
ger quelques pieces  
d'artillerie ; au signe  
du pigeon blanc qui  
sorte de dessus la  
croix ; signifiant le  
S<sup>r</sup> Esprit de nre Saul-  
ueur qui retourne aux  
Cyeulx.

Cependant que le  
consolateur console  
les 2 larrons le bour-  
reau se tient prest  
sur leschielle a leurs  
fracasser les os, et  
membres.

Cest quand il met  
la lance de son mie  
contre le tres pre-  
syeux coste de Dieu.

Le valet de Longin  
Suives moy seulement tastonnant contre terre  
Du bout de vre lance ; icy vous pouues faire  
Ce qu'aves proposé.

Longin ayant entrouuert le  
costé de Jesus, et aiant  
recouert la veue de  
son précieus sang, s'a-  
ienouillant ; dict.

Josephus à Pilate

Pilate au Centenier

Le Centenier

Pilate

Josephus

Le faux Judas

Cayphas

Judas

Rabi

Josephe à Nicodeme

Nicodemus

Judas desesperé parle ainsy  
ce pendant que Nicodemus  
vat achepter des vnguens pour  
embaulmer le precyeux corps  
de nre Dieu.

Il gette la sa bourse  
deuant les Juifs.

Nicodemus retournant avecq  
l'vnguent, monte d'vng  
coste de la Croix, et Ni-  
codemus de laultre, le  
valet diceluy sous-  
tenant les pieds  
du precyeux corps.

Judas voyant le corps de  
Nre Saulueur qu'on desualloit  
de la croix ; ne sachant quelle  
contenance tenir, et estant  
agité et tourmenté du Di-  
able qui le suit ; dict.

Mais quel monstre est cecy ; hélas ie suis perdu  
Et i'auray de ma fin le loyer attendu ;

Il dict ce en re-  
gardant lennemy.

Que tu mes importun ; O quelle aduersité ;

Au Diable.

A voicy vng cordeau ; ca ca que ie despesche  
A enuoyer la bas ceste ame quy m'empesche ;

Lennemy lui iet-  
tant la corde au col.

Judas monstant sur l'arbre et estant  
prest à ce pandre horriblemet crie

Nicodemus apres auoir mis le  
precieux corps de Dieu en  
bas de la croix ; dict.

Marie voyant son cher filz  
sur son gyron se complainct.

Marie Jacobe.

Marie Salome.

R·V·R·

Nicodemus.

Après l'oraison de Nicodemus  
ont emporté le corps de  
Nre Sauveur pour l'ense-  
velir, au sepulchre.

Puis vient l'ange du sepulchre  
avecque les trois Maries ;  
lesquelles ne parlent  
point.

FIN DE LA PASSION  
DE NRE SAUVVEUR  
~ JESVS CHRIST ~



~ JCH WILS MEHREN ~

R·V·R·

~ X ~

Icy encommanche La Salutaire  
Resurrection de Dieu, avecq  
ses saints douses  
Apostres.

X

~ CHRISTVS. ~

R·V·R·

+



Après n̄re Seigneur se dis-  
parre; cependant S<sup>t</sup> Piere  
parle à S<sup>t</sup> Thomas.

S<sup>t</sup>-Thomas  
R·V·R·

Jesus Christ retourne  
pour la seconde fois  
aupres de ces disci-  
ples ; disant.

S<sup>t</sup>-Thomas à N̄re Saulueur  
Christ.

*FIN DE LA SAINCTE ET  
PROVFITABLE RESVR-  
-ECTION DE CHRIST.*

*R·V·R·*

*o r o*

*SENSVIT LHISTOI-  
RE VERITABLE DE  
St SEBASTIEN*

*o r o*

Lempereur infidel parle  
à St Sebastien

S<sup>t</sup> Sebastien responde  
en tel sorte à  
Lempereur.

Lenfanton de Cœsar

Saint Sebastien ; respon-  
dant au petit Cœsar.

Lempereur se retournant vers  
les tireurs et sagittaires  
parle en telle sorte.

Le premier sagittaire

Saint Sebastian

Le second sagittaire

Saint Sebastian

Appres on tire St Sebastian ;  
et puis ils sortent  
de dessubs le theatre.

*Puis sviuent ces  
personnages mvets.  
R·V·R·*

S<sup>t</sup> Christophe marche le pre-  
mier à lentour du Theatre  
son petit moinion mar-  
chant deuant.

Puis suit S<sup>te</sup> Marguerite  
laquelle mene le dragon.

Puis encores le cheuallier  
S<sup>t</sup> George auecque dix ou  
douse chaualliers quy  
l'accompagnent.

Puis apres le Roy et la Roy-  
ne ; pere, et mere de la  
Vierge S<sup>te</sup> Marguerite.  
Puis entre S<sup>te</sup> Vrsule sus le theathre.

Le Roy son amoureux  
parle au Messager.

Le Messager respond  
au Roy.

Le Messager à S<sup>te</sup> Vrsule.  
Attendes bon succes, il fault bien esperer  
Du futur non vng mal mais d'enfin prosperer  
Le Messager à S<sup>te</sup> Vrsulle.

M. de M. pensoit  
à I. A. Niderlandoi-  
se.

Sainte Vrsule, aiant leu  
la lettre, respond au  
Messagier.

Par ainsy messenger porte luy de ma part  
Ce signe de lamour que i'ay vers luy sans fard

ascauoir la lettre.

Le Messagier prenant  
congé à S<sup>te</sup> Vrsule  
dict

Le Messagier parle encores vne  
foy au Roy, en telle  
sortte

Le Roy à sainte Vrsulle.

Le ieune filz du Roy  
parle encores à icelle.

De l'empereur infidel suit  
le Messagier ; lequel dict.

Le Messagier à Cœsar  
l'infidelle

L'empereur

Aux ames compagnons et q'vng chascun s'appreste  
A montrer sa valler, et à rompre la teste ;  
A ces seditieux, qui fuiront deuant nous  
Ainsy que les moutons fuie deuant les loups.

Iceluy criant aux  
armes Il y accour-  
rent bien 20 arbales-  
triers pour tuer les  
vierges et ceux quy  
les accompagnent  
dans la navire.

Se retournant vers  
la navire de S<sup>te</sup>  
Ursulle.

Que cherchez vous Chrestiens ? d'ou prouient ceste audace  
Qui vous fait prendre port ; sans qu'on vous donne place ;

Le Pape respond.

Le Messagier de l'empereur  
parle à la Vierge  
Cordule.

S<sup>te</sup> Cordule.

Le messager la poignar-  
dant ; dict.

Ca que i'envoye doncq d'vng seul coup de mon fer  
Ce tien corps aux corbeaux, et ton ame aux enfers.

Le susdit parle en telle  
Sorte à S<sup>te</sup> Apollonie.

S<sup>te</sup> Apollonie.

Le boureau, la martiri-  
-sant dict.

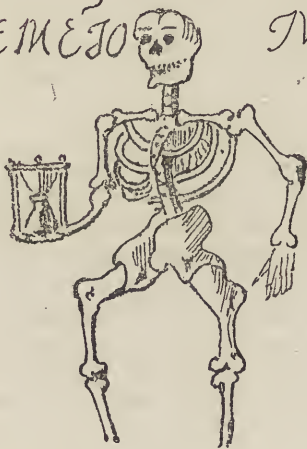
Cordule estā  
ainsy tuee, à coups  
de flesches ont tue  
touttes ces compa-  
gnes, puis la navire  
de S<sup>te</sup> Ursulle s'en  
uat du theatre, et  
puis sult S<sup>te</sup> Appol-  
lonie avecque ces  
compagnes.

Après que tous ces subdits  
personnages sont retires  
de dessubs le theathre.  
Vient n̄re Dame sur ledit ac-  
compagnée de 20 petits gar-  
sonnets, et aultant de  
fillettes ; lesquels se  
rangent à son sain  
-et costé et des-  
soubz sa robe ;  
et manteau  
virginal.

N̄re Dame.

C·A·R·D·V·C·R·  
SENSVIT LE DER-  
NIER JVGEMĒT

MEME JO MORS



La Mort

a NB

Il faut noter icy  
que quand N̄re Dieu  
vient sur le theatre ;  
il est accompagne 1<sup>o</sup>  
de N̄re Dame la-  
quelle porte le lau-  
rier, ou olivier, et de  
S<sup>t</sup> Jan Bap̄tiste, le-  
quel porte lespee les-  
quels se mettent à  
son costé droict et  
gauche, avecque ses  
12 apostres et plu-  
sieurs anges.

Les quatre Anges estants  
 au 4 quarts du Theathre  
 et sonnans la trompe  
 à laquelle ressussitent les  
 ames ; entre lesquels  
 vng parle pour  
 tous.

NB. Les ames  
 doibnt estre ca-  
 chées sous le schaf-  
 faut et Theatre, et  
 doibuent sortir aiant  
 ouy lange parler.

Lange

.....  
 Appres que lange à parlé  
 en telle et effroyable sorte ;  
 les ames sortent de  
 dessous le theathre  
 Ausquelles N<sup>r</sup>e Saulueur  
 parle en telle sorte  
 .....

parlant aux esleus.

Vous qui aves suivy de mes mandats la trace  
 Quy d'une belle fin estes morts à ma grace ;  
 Qui timides m'aiant porté amour, honneur  
 De voz affections m'aues faits possesseurs  
 Quy lamour du prochain, quy la misericorde  
 La justice, la foy, la paisible concorde  
 Aues tousiours suivy ; vous dis ie bien heureux  
 Prenes le costé droict quy vous conduit aux cyeux.

parlant aux ames  
 dannees.

Et vous enfans perdu justement punisables  
 Quy aues obstines estes incharitables  
 Halletans seulement appres voz fols desirs  
 Quy vous aues baigné aux delices du monde  
 Ou le feu de luxure ; ou l'auarice abonde  
 Quy bouffis vous aues enfles d'vng vain orgueil  
 Quy aues la paresse emportes au cercueil

Marches de laultre part, pour auoir de loffence  
 Chascun selon son faict la seulle recompense.  
 Me voicy descendant, dans vng nuage obscur  
 Affin que d'vng chascun ie lise dans le cœur.

*Après que les ames  
 iustes sont séparées  
 des iniustes*

*Nre Saulueur parle a celles  
 qui sont du coste de Nre  
 Dame, qui est le droict.*

*Les ames justes remercient  
 leur Saulueur, en telle sorte.*

*Jesus Christ baille  
 la desirée sentence ; aux heureux.*

NE	Les esleus, entre lesquels ie prie mon saulueur	OBLIVIS-
CARIS	my vouloir es-	̄DNE NOS
IN DIE	lire et n'ou-	ISTO.
∞	blier le Poete.	∞
	∞∞∞	

*Christ aux damnes.*

Vous pipeurs affrontes ; qu'aues dans les cordelles  
 Amenes de Sathan, mil et mille rebelles  
 De Luther et Caluin renegats sectateurs  
 Quy de tout œuve saint contemnies les labeurs

Parlant aux sec  
tatteurs huguenots.

Voyes sy vng œure at icy quelque puissance  
 Et prenes de vos faicts la iuste recompense ;  
 Avecque tous ces ingrats, marches seditieux  
 En bas ; indigne estans de contempler les cyeux.

*Les ames damnees  
 toutes ensemble  
 criant, respond-  
 ent.*

*Jesus resplicquant dict.*

*Les damnes gemissants  
 horriblement demandent  
 misericorde au tout  
 puissant.*

∞ EPILOGVE ∞

∞ R · V · R ∞

∞ x ∞

†

*Apostrophe au lecteur.*

APOSTROPHE A N̄RE  
 SAVLVEVR; ET DER-  
 NIERRE CATHAS-  
 TROPHE DE CES  
 TE S<sup>TE</sup> HISTOIRE



J'AVGMENTERAY  
 ~ 15 CROY, 96 ~  
 ~ Le 13<sup>e</sup> d'Augst ~  
 ~

Ceste histoire contient 2794<sup>1</sup> et La Pré-  
 face 58 qui font 2854 vers.

SENSVIT LENVMERATI-  
 ON ET CATALOGVE COMPLET

De tous les personnages  
 tant muets que acteurs  
 qui sont en ceste  
 ~ Histoire ~

M. A-J<sup>st</sup>-Gar ibet Krancq, aber  
 mit Gottes hülff wird baldt  
 wider gesund sein. R·V·R·



Ce nombre est  
 comme il dol-  
 uent marcher.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Entre premierement sur le theathre<br>Le Prologue tout seul. | 1. Et cestuy est com-<br>bien il y at de Per-<br>sonnages. |
| 4. Puis le Diable Eue et Adam ; et Lange.                       | 5.   |
| 2. Puis Cain et Abel.   | 7.   |
| 3. Lange, Abraham, Isac suiuent.                                | 10.  |
| 2. Puis les deux freres Moyse et Aron.                          | 12.  |
| 2. Puis Josue et Caleph.  | 14.  |
| 2. Puis Enoch et Helie.   | 16.  |

<sup>1</sup> Le chiffre 2794 est surchargé ; il l'est également dans la marge.  
 Le chiffre total (2854) n'a pas été modifié.  
 Au lieu de 2794, il faudrait lire 2807, nombre réel des vers.

- |     |   |      |
|-----|---|------|
| 12. | Puis Auguste Cœsar, avecque quatre gentilhommes,<br>deux pages, et 6 archiers.  | 28.  |
| 2.  | Puis lange Gabriel et Marie.  | 30.  |
| 2.  | Puis la Vierge Marie et sa cousinne Elysa.  | 32.  |
| 2.  | Puis N <sup>re</sup> Dame, et Joseph.   | 34.  |
| 4.  | Lange suit, et les trois pasteurs quy s'esmeruei-<br>llent d'ouir la voix angelicque.   | 38.  |
| 1.  | Puis N <sup>re</sup> Dame, seule.   | 39.  |
| 1.  | Puis lastronome.  | 40.  |
| 16. | Puis lange qui porte lestoille deuant les 3 Roys,<br>lesquels ont chasqun quatre valets.  | 56.  |
| 7.  | Puis viennent à la presentation de N <sup>re</sup> Seigneur<br>deux anges, puis deux escolliers, puis Marie,<br>Simeon, S <sup>te</sup> Anne.   | 62.  |
| 3.  | Puis lange quy parle à Marie, laquelle porte son<br>precieux fruit entre ces bras, et Joseph.   | 65.  |
| 18. | Puis Herodes avecq quatre archiers et trois cour-<br>tisans, six conseillers, et quatre pages.  | 83.  |
| 4.  | Après que Herodes at parlé viennent les 4 satel-<br>lites qui ont tues les enfants.   | 87.  |
| 2.  | Puis les prophetes Zacharie et Jeremie.   | 89.  |
| 2.  | 2 escolliers qui entrent sur le theathre aduant<br>la table de la Soene.  | 91.  |
| 13. | Puis N <sup>re</sup> Seigneur avecque ces douze Apostres à<br>la soene.   | 104. |
| 4.  | Puis Jesus avecq 3 de ces Apostres.   | 108. |
| 11. | Puis 10 Juifs qui sassemblent avecque Judas,<br>lesquels doibuent assister depuis l'argent baille<br>à Judas pour trahir Jesus, iusques à la deposi-<br>tion du venerable corps de N <sup>re</sup> Saulueur de la<br>croix. | 119. |
| 6.  | Puis à la couronnation est Pilate, Christ et 4 aultres<br>Juifs.  | 125. |
| 5.  | Puis 5 aultres Juifs.   | 130. |
| 2.  | Puis le messenger de Pilate, et Pilate.   | 132. |
| 2.  | La vierge avecq S <sup>t</sup> Jan se plaignant.  | 134. |

2. Puis les deux prolocuteurs de la Passion. 136.
16. Puis Annas, Pilate, Caïphes, Marie Magdelene, le Consolateur, et les deux larrons, le boureau, son valet, le centurion, Longin, son valet, Joseph, Nicodeme, et leur valet, Et Judas lequel se pendant finit la catastrophe. 152.
2. Puis les Maries Jacobé, et Salomé. 154.
13. Puis N<sup>re</sup> Seigneur avecque ces douze Apostres. 167.
15. Puis S<sup>t</sup> Sebastian lié, l'empereur, avecq 4 courtisans, 6 archiers, son petit Cœsar et deux sagittaires. 182.
3. Puis S<sup>t</sup> Christophle qui porte vng petit Jesus, et son moïnon. 185.
1. Puis S<sup>te</sup> Margueritte. 186.
11. Puis S<sup>t</sup> Jorge avecq dix cheualliers armes qui l'accompaignent. 197.
7. Puis le pere et la mere de S<sup>te</sup> Margueritte avecque 3 ienthilhommes et 2 damoiselles. 209.
10. Le Roy avecque 4 jenthilhommes et 4 gardes parle au messenger de porter lettre à S<sup>te</sup> Vrsulle. 214.
22. Puis S<sup>t</sup> Vrsulle et seze vierges avecque elle et le filz du Roy, quy vat au deuant de leurs nauire ; où est aussy le Pape ; et 4 nautonniers. 236.
34. Puis le Messagier de Cœsar infidelle, l'empereur et quatre courtisans six archiers, et vingt arballestriers. 270.
6. Puis les vierges Cordulle, Appollonie et 3 aultres, et le boureau. 276.
21. N<sup>re</sup> Dame avecq 20 petits garsonnets et autant de fillettes. 297.
1. Puis la Mort. 298.
4. Puis 4 anges. 302.
47. Puis N<sup>re</sup> Saulueur vient avecque N<sup>re</sup> Dame, S<sup>t</sup> Jan Baptiste, ses douze Apostres 10 anges ; 20 ames quy comparoissent au iugement, et deux malins esprits. 349.
1. Puis le pilogue. 350.

## NB

A la plus grande desclaration comme ces person-  
-nages doibuent aller, et pour vng esclarcisse-  
ment entier de tout cecy ; i' ay voulu encore  
adioutter la description et forme du theathre  
sur lequel vne telle histoire doit estre  
repesantée.

Doncq quand ie descript en premier lieu  
de ceste table que le prolocuteur entre,  
puis suit le Diable, Eue & ie metz comme  
il entre sur le theathre, lequel ne doit  
estre plus hault de 3 pieds, et ce au plus  
et auoir deux belles entrees, et aultres  
non si amples, les personnages entrant par  
vne dicelles (estants caches neanmoins en  
quelque lieu spatieux, comme il est quesst-  
ion d'auoir pour vng tel nombre) et resortat  
en quelque aultre maison spatieuse pour  
se desuettir, ou bien ne se laisser voire ;

Ains pour couper court affin que (le  
nombre des personnages estant grand) yl  
ny ait aulcun trouble ou embrouillement.

∞ R · V · R · C · ∞

Or il fault finir cest œuure, aiant  
premierement executté deux points, le  
premier aiant remercié sa sainte tres hau-  
te et incomprehensible Maiesté, de tant de  
graces qu'il a pleu de me faire de mettre  
la dernier main à la presente histoire ; laqu-  
elle est inuentee, composee, et represantee non  
à aultre subiet et fin qua son sacré, et  
amiable nom ; le priant de tout mon cœur  
de nous preserver en aussy bonne sancté que

sommes à present, et alors qu'il luy semblerat  
temps de nous appeller vers luy ; ne nous surpra-  
dre, ains estants plus que biens apprestes, nous  
puissions iouir de sa sainte gloire.

Le second de faire vng calcul et nombre par-  
fait des verses quy sont à ceste histoire  
entierre, lequel sensuit, aussy iuste qu'ay peu  
colliger et rescuillir ∞ ∞.

Il y at deux milles cent et neufs verses en toute  
l'histoire allemande. 2109

Il y at mil set cent septante set verses en toute  
l'histoire latine. 1777

Il y at deux mils huict cent cinquante quatre verses  
en toute l'histoire francoise. 2854

Qui sont en toute les trois presan-  
tes sommes six mils, set cent  
quarante vers 6740, et ce ∞ 6740  
pour les trois divers idiōes  
lesquels traictent vne mesē  
∞ histoire ∞

∞ fin entierre et parfaicte. ∞  
J'AVGMENTERAY CROY.

C·A·D·C·  
∞ R·V·R· ∞  
∞

*Icy est calculé ce que me couste  
ces deux liures<sup>1</sup> ; en tout. ∞*

<sup>1</sup> Note du catalogue Mangeart : « Ce volume a été acheté le 4 mai  
1854 du sieur Landa, libraire à Mons, pour la somme de 150 fr.  
» Ce libraire avait deux exemplaires de cette Histoire de la Passion.  
» Le second, qui contenait absolument les mêmes matières que

Au composeur du latin ; baillé deux escus.  
 Au composeur du françois ; baillé 4 escus vng flo. d'or.  
 A lescriuain de la lre allemande ; vng escu.  
 A lescriuain de lalemand et latin de ce livre ; 2 flo. d'or.  
 Pour les deux cercles escripts a la main ; l'vng  
 au Prologue de lescription allemande de l'autre liure ;  
 l'autre au personnage de la Mort 12 batz.  
 Au relieur, pour les deux liures ; 1 escu 14 batz.  
 A l'orfeure ; pour les fermetures de l'autre liure 20 batz.  
 Pour le papier ; 9 batz.  
 Pour l'encre ; tant noire que rouge ; 2 batz.

Somme douse escus vingt batz.

∞ vng kreutzer. ∞



» celui-ci, était sans doute d'une plus belle écriture et plus richement  
 » confectionné. Mais la Commission de la Bibliothèque a préféré, à  
 » prix égal, acquérir celui-ci, par la raison qu'ici le texte français est  
 » écrit de la main même de Charles-Alexandre de Croy, et qu'ainsi  
 » nous possédons le manuscrit autographe.

« Nous devons faire remarquer ici qu'en collationnant ces deux  
 » codex nous avons rencontré sur le second trois notes marginales  
 » qu'il conviendrait d'ajouter au nôtre, où elles étaient d'ailleurs déjà  
 » indiquées par un *Nota bene* de la main du copiste. La première,  
 » à placer au f° 77 verso, vis-à-vis le 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> vers, est celle-ci : N. B.  
 » *Verba Zachariæ*. — La seconde, à placer au f° 91 recto, avant la  
 » rubrique *Nuntius ad Cordulam*, est celle-ci : N. B. *Hoc dicto Chris-*  
 » *tiani qui in navi sunt occiduntur*. — La troisième enfin, à placer  
 » au f° 93 verso sous le signe N. B., consiste dans ces mots : *7 opera*  
 » *misericiordiæ*. »

Le N. B. n'existe qu'au feuillet 93 verso.

Une note de Mangeart, reproduite plus haut, renvoie au n° 498 (n° 646 de la série actuelle) de son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, à propos du nom des personnes auxquelles on peut attribuer la composition ou la traduction en plusieurs langues du Mystère intitulé *Historia Dominicæ Passionis*. — J'ai donc cru devoir reproduire ci-après, à titre de complément à la note précitée, le passage du Catalogue Mangeart relatif au manuscrit qui fait l'objet de ce renvoi.

« I. *In Justinum annotationes*. — II. *Gratiarum actio*. — III. *De collocatione et numero oratorio dialogus*.

« In 8° sur papier, cartonné et recouvert en parchemin, avec les armes de Croy; encadrement doré sur la couverture. Ecriture cursive à longues lignes de diverses mains, mais toujours de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. 327, plus 20, plus 12 pages, de 32 lignes. Manuscrit autographe. Maison de Croy.

« I. On lit en tête de la première page : *In Justinum annotationes ex prælectionibus Domini Johannis Jacobi Berrer philosophiæ decani, et historiarum professoris, Friburgi Briscoviæ, M DXCV*<sup>o</sup> 1.

« Ce manuscrit contient en effet, et de la main même de Charles-Alexandre de Croy, des annotations latines sur les 24 livres de Justin. — On lit, au bas de plusieurs livres, la devise : J'AUGMENTERAY. CROY. — Au bas du 5<sup>e</sup> livre, est une devise allemande. On lit au bas de la page 324 : *Finis dictatorum quos a domino BEURERO collecxi*.

1 « Il doit, si nous ne nous trompons, y avoir quelque parenté peut-être même identité, entre ce BERRER ou BEURERUS, et celui dont nous parlons en notre n° 421<sup>bis</sup>. Tous deux, au moins, se trouvaient à la même époque, avec Charles-Alexandre de Croy, au collège de Fribourg en Brigaw. » (Note de M. Mangeart.)

W. G. W. W.

W. W.

R. V. R.

*J'augmenteray.*

CROY.

« II. III. La fin de ce volume, d'une pagination nouvelle, est aussi d'une autre écriture, à la fois plus belle et plus tenue. Elle se compose de deux morceaux, dont le premier, intitulé *Gratiarum actio*, contient 20 pages, et commence ainsi : *Velut fontium scaturigines suis quidem initiis dulciori sunt conditæ suavitate...* Et le second, intitulé : *De collo-catione et numero oratorio Dialogus*, contient douze pages, au bas de la dernière desquelles on lit : *Carolus Alexander de Croy comes de Fontenoy rhæthoricæ auditor sub reverendo patre MENSSONIO hujus tractui auctor, hunc jure optimo possidet anno a nativitate Christi M DCXIII<sup>o</sup>.* — J'AVMANTERAY, CROY. »

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respectueux et complet dévouement.

AUG. LOSSET



# NOTICE

SUR

LE PETIT RAZOIR DES ORNEMENS MONDAINS

DE

## PHILIPPE BOSQUIER

---

A la suite des troubles politiques et religieux du xvi<sup>e</sup> siècle, un mouvement d'ardente piété se développa dans nos provinces et se manifesta par des productions littéraires révélant une dévotion exaltée et exagérée.

Les livres mystiques édités à cette époque sont intéressants pour constater l'état des esprits. Les titres seuls de ces écrits pieux suffisent à l'effet de stimuler notre curiosité. Tel est l'ouvrage de Philippe Bosquier, intitulé : *Le petit rasoir des ornemens mondains*.

Philippe Bosquier, fils de Nicolas, né à Mons, le 26 octobre 1562 et mort à Avesnes le 25 mars 1636, après avoir fait ses humanités au collège de Houdain, se destina à l'état religieux. Vers 1580, il entra dans l'ordre des franciscains récollets, accomplit son noviciat à Luxembourg et fit son cours de théologie à Namur. Il fut, en 1601 ou 1602, nommé gardien du couvent de Luxembourg, et il employa le reste de sa vie à la prédication et à la composition d'œuvres théologiques. Ses ouvrages pour la plupart ont été réunis en trois volumes in folio, qui parurent à Cologne, chez Jean Crithius, en 1620, 1621 et 1628 : PHILIPPI BOSQUIERI ....*opera omnia*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> FRANCISCUS SWEERTIUS, *Athene belgicae*. Antwerpiae 1628, p. 639. — VALERIUS ANDREAS, *Bibliotheca belgica*. Lovanii, 1643, p. 769. — JOANNES-FRANCISCUS FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, p. 1023. — PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*. Éd. in 8°, t. v, p. 293. — JACQUES-CHARLES BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, t. I. col. 1125 et 1126.

G.-J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons*, p. 434, cite « Philippes Bosquier, récollet, auteur excellent, qui donna plusieurs ouvrages tant en françois qu'en latin ».

ADOLPHE MATHIEU, *Biographie montoise*, pp. 16 à 22, le mentionne comme un écrivain fécond et un prédicateur renommé ; et il transcrit les titres de ses œuvres.

HIPPOLYTE ROUSSELLE, *Bibliographie montoise*, p. 160, n° 45, indique l'ouvrage suivant : « Tragédie nouvelle dicte » le petit rasoïr des ornemens mondains : En laquelle toutes » les misères de nostre temps sont attribuées tant aux Hérésies » qu'aux Ornemens superflus du corps. Composée par F. Philippes Bosquier, Montois, Religieux de l'ordre S.-François » en la province de Flandre. Dédiée à son Alteze Mon » Sereniss<sup>me</sup> S<sup>r</sup> Alexandre Fernese (*sic*) Duc de Parme, etc. » Soph. I. Visitabo omnes qui induti sunt veste peregrinâ. — » A Mons. Imprimée par Charles Michel, l'an 1589. In-8°, » 58 ff. non chiff.

Bibliothèque de Mons, n° 5141 du cat. — Bibliothèque de M. Renier Chalon. »

L'exemplaire du *Petit rasoïr* que Renier Chalon possédait (Catalogue des livres de cet amateur, Bruxelles, Deman, 1890, p. 273, n° 2116), a été acheté à la vente, le 30 octobre 1890, au prix de 17 francs, pour la bibliothèque royale (série II, n° 55896). Il manque à ce volume les deux dernières pages, dont l'une contient des vers adressés à l'auteur par Jessé Duquesnes, jadis son confrère aux écoles latines ; et l'autre une approbation de François de Astudillo, Min. Provincial et de l'ordinaire.

M. H. Rousselle, p. 161, nomme les personnages de la pièce et ajoute à cette indication que l'auteur a pour but « de combattre ce qu'il appelle les misères de son temps et les ennemis de la domination espagnole aux Pays-Bas... Cette tragédie singulière, dans laquelle on remarque de curieux détails sur les modes du temps, a été écrite pour soulever les haines et les vengeances populaires contre les huguenots que l'auteur appelle le plus souvent Huguenois ».

HENRI WATRICQ, auteur de la biographie de Bosquier dans l'*Iconographie montoise*, s'exprime ainsi : « Il n'eut jamais » pour but que la gloire de la religion et l'amélioration du » peuple. C'est ce qui lui fit publier, en 1589, son premier » ouvrage : *Tragoedie nouvelle dicte le petit rasoïr des » ornemens mondains*, qu'il dédia au duc de Parme. » Témoin des guerres de religion qui ensanglantaient son » pays, Bosquier avait conçu une horreur profonde pour tout » ce qui était entaché d'hérésie. Aussi cette pièce se ressent- » elle de cette disposition, et la tolérance n'y a pas une large » part ».

D'autres écrivains, outre nos Montois, se sont occupés de Philippe Bosquier.

ARTHUR DINAUX, *Hommes et choses*, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3<sup>e</sup> série, t. IV, 1854, pp. 460 à 463, a donné une note sur les *Sermons du père Bosquier*, d'après un article de G. Brunet. Celui-ci, après avoir fait connaître le caractère de crudité et la liberté des images que Bosquier étale dans ses sermons sur la parabole du Prodigue évangélique, dit qu'il « s'acquit la réputation de bon prédicateur, quoique ses sermons ne soient pas exempts de mauvais goût ». « Cette appréciation est trop indulgente ; on a pu en juger par nos citations. »

Arthur Dinaux s'occupe ensuite du *Petit rasoïr des ornemens mondains*. Il y a, dit-il, beaucoup de traits de satire, et de curieux détails sur les modes du temps. Cette composition a été réimprimée dans les œuvres de Bosquier, Cologne, 1621, 3 vol. in-folio ; mais on n'y retrouve plus la dédicace au duc de Parme dans laquelle l'auteur réclamait *des édits ou aultres moyens* contre un *tas de mondains*, pour les forcer de retrancher leurs *ornemens et parades du corps, trop superflus, maquerelles et courretières de mille paillardises*.

Ces œuvres ont pour titre : R. P. F. PHILIPPI BOSQUIERI,

*Cæsarimontani Minoritæ observant. Prov. Flandriæ conventus Audomarensis, opera omnia.* Colonia Agrippinæ, Apud Joannem Crithium, sub signo Galli. Anno Domini M.DC.XXI. Ladite pièce se trouve au tome I, pp. 1355 à 1378.

Le *Petit rasoir* a été réimprimé en 1863, à Bruxelles par A. Mertens et fils, en une brochure reproduisant exactement l'édition ancienne. Une notice se trouve à la fin du volume. Cet opuscule forme le premier numéro de la première série de la collection GAY, publiée sous le titre général : *Raretés bibliographiques. Réimpressions faites par une société de Bibliophiles. A cent exemplaires numérotés.* Huit séries furent éditées de 1863 à 1875 et formèrent 63 volumes. Elles sont mentionnées dans le catalogue des livres de Renier Chalon, pp. 144 à 146, n<sup>os</sup> 1076 à 1083. La première série se compose de 13 volumes petit in-12, Bruxelles, Genève, Turin, 1863-1870.

C.-A. SAINTE-BEUVE, *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au xvi<sup>e</sup> siècle.* Paris, 1843, pp. 236 à 239, après avoir constaté dans le théâtre la confusion de tous les genres et l'absence complète des règles dites classiques, s'exprime ainsi : « Un Philippe » Bosquier de Mons, religieux franciscain, publie en 1588, » sous le titre de *Tragédie nouvelle dite le Petit Rasoir* » *des ornemens mondains*, une espèce de mystère en cinq » actes et en vers, où toutes les unités sont violées. Le bon » moine y attribue les maux qui affligent les Pays-Bas au » luxe et à la galanterie des *bragards pompeux* et des » *dames pompeuses*. Dans cette pièce, les trois personnes » de la Trinité, Sainte Élisabeth de Hongrie, le prince » Alexandre de Parme, le bragard et sa maîtresse, plusieurs » colonels des hérétiques, un bourgeois et sa femme, compa- » raissent successivement et tiennent à peu près le même » langage. Un frère mineur y prêche sur un texte d'Isaïe, en » digne successeur des Menot et des Maillard :

« Le Seigneur, ce dit-il [Isaïe], otera de vos filles  
 Les coiffes, couvre-chefs, les miroirs, les aiguilles,  
 Perruques et carcans, les demi-mantelets  
 Les anneaux, les rubis. . . . .  
 Le Seigneur, ce dit-il, otera vos odeurs,  
 Vos habits musquetés, vos pommes de senteurs,  
 Vos souliers et colliers et la fine chemise,  
 . . . . .

« L'auteur se pique pourtant d'avoir varié ses tons suivant  
 » les personnages divins ou humains, religieux ou profanes  
 » qu'il introduit. »

A ce jugement de SAINTE-BEUVE, nous opposerons l'avis du  
 P. F. SERVAIS DIRKS, des Frères Mineurs Récollets (*Histoire  
 littéraire et bibliographique des Frères Mineurs de  
 l'observance de Saint-François en Belgique et dans les  
 Pays-Bas*. Anvers, Typographie Van Os-De Wolf [1885 ?],  
 in-8°, 456 p.)

« Il serait injuste, dit-il, p. 178, de juger les œuvres du  
 » P. Bosquier, d'après les idées de notre époque. . . . .  
 » Loin de vouloir apprécier le talent littéraire du P. Bosquier,  
 » d'après les règles de la critique de nos jours, son langage  
 » ne saurait être comparé à celui de ses contemporains  
 » français. Il a cependant des qualités de style incontestables :  
 » la vivacité, la vigueur, l'enthousiasme et une certaine  
 » profondeur ne lui manquent pas, et sur ce terrain, il laisse  
 » quelque fois loin derrière lui, même certains poètes de la  
 » *Pléiade*.

« La composition de son drame n'est pas non plus aussi  
 » absurde qu'il le pourrait paraître à première vue. Sujet du  
 » roi d'Espagne, le P. Bosquier subissait comme la plupart  
 » des littérateurs français, l'influence espagnole. On sourit à  
 » l'idée de voir figurer dans un drame, comme personnage  
 » muet, *le camp espagnol* ; mais le plus grand génie  
 » d'Espagne, l'auteur de Don Quichotte, contemporain de  
 » notre poète, n'introduit-il pas dans sa tragédie *Numancia*,

» comme personnages agissants, le Douro, un fleuve, et deux  
 » de ses affluents ? Le *Père Éternel* est un des personnages  
 » de certaines tragédies de Vondel. Et quant à la conduite de  
 » l'action, elle n'est pas aussi extravagante à beaucoup près,  
 » que celle de certains drames de Lope de Vega. Rappelons-  
 » nous enfin qu'il fut un temps où l'on qualifiait de monstrueux  
 » les chefs-d'œuvre de Shakespeare. — La tragédie du  
 » P. Bosquier n'est pas faite pour être représentée. Dans  
 » l'idée du poète, c'est une *Moralité* dans le goût des mystères  
 » du moyen-âge ; un traité parénétiqne, un peu plus agréable  
 » à la lecture qu'un sermon ordinaire. »

Toutes ces appréciations ne nous renseignent aucunement sur la tragédie elle-même ; aussi sommes-nous heureux d'en trouver une analyse dans la *Bibliothèque du théâtre français depuis son origine*. A Dresde, chez Michel Groell, libraire, M.DCC.LXVIII, t. I, pp. 280 à 283.

Après avoir transcrit textuellement le titre de la pièce de Philippe Bosquier, l'auteur nous donne les détails suivants :

« ENTREPARLEURS DE CETTE TRAGÉDIE.

Le Père.

Le Fils, Rédempteur du monde.

Le Saint-Esprit.

La bénite mère et vierge Marie.

L'Ange, Ambassadeur de Dieu.

Sainte Élisabeth, fille du Roi d'Ongrie.

Alexandre, duc de Parme, etc. — Tous bons sujets du Roi des Espagnes, un parlant pour tous. — Le camp de M<sup>gr</sup> le Duc de Parme, sans parole.

Le Preud'Homme

Sa femme

Le grand commandeur

Le premier colonel

Le deuxième colonel

Un capitaine

Quelques soldats

} Hérétiques.

Le Bragard pompeux.

La Dame pompeuse.

Le F... Mineur, prédicateur.

*Acte premier.* — Alexandre, duc de Parme, chargé par le Roi d'Espagne, Philippe, de défendre les Pays-Bas, et de soutenir la Foi Catholique, consulte le Rédempteur, qui lui ordonne de bien faire son devoir. Le duc assemble les vassaux du Roi, et en reçoit quelque argent pour les frais de la guerre. Dans ce temps-là, les mondains se livrent aux plaisirs. La Dame mondaine chante des chansons libres, et le Bragard Pompeux en devient amoureux.

*Acte deuxième.* — Le Rédempteur, le S. Esprit et le Père Éternel, indignés des péchés qui se commettent, et des hérésies auxquelles on se livre, menacent d'affliger le monde par la guerre ; et envoient un Ange pour punir les mortels. Sainte Élisabeth, Patrone des Pays-Bas, intercède en faveur de plusieurs villes ; mais Dieu ne veut point avoir égard à sa prière.

*Acte troisième.* — Cette sainte s'afflige de n'avoir point obtenu la grâce de son peuple. Elle lui fait des reproches de ses péchés, et s'adresse enfin à la vierge Marie, pour calmer la colère de Dieu. Marie se jette aux genoux de son fils le Rédempteur, et lui demande le pardon du peuple et un Prédicateur, pour le convertir. Dieu lui accorde l'un et l'autre. Un ange va avertir le Prédicateur qui est un Cordelier, et lui dit quels doivent être les objets de ses instructions ; et surtout il l'exhorte d'appuyer sur la parure et les vanités mondaines. Cependant les chefs des Hérétiques tiennent conseil pour trouver les moyens de faire la guerre au Roi Catholique et de lui enlever des places.

*Acte quatrième.* — « Ici (dit l'auteur en note), le Prédicateur Cordelier, voulant s'acquitter du commandement à lui fait d'Enhault, s'escarmouche et se bande vivement selon son petit pouvoir contre les curiosités et ornemens mondains, allumettes de paillardise. » En effet, ce Cordelier fait un

fort long sermon sur la parure et le libertinage ; mais c'est en vain qu'il prêche ; le Bragard et la Dame Pompeuse, loin de se corriger, s'abandonnent plus que jamais aux mondanités. Les ennemis prennent les armes et poursuivent avec succès leur première entreprise.

*Acte cinquième.* — Le Rédempteur, voyant les mondains obstinés dans leurs péchés et combien il est inutile de songer à les convertir, les abandonne à la cruauté des Hérétiques qui pillent et ravagent tout. »

Au moyen de cette analyse, on nous dispensera de présenter un résumé du poème de Bosquier.

En tête de cette œuvre, on lit un passage du chapitre III d'Isaïe contre les ornements de la toilette des filles de Sion. Le texte latin est suivi d'une traduction française.

Le poète adresse ensuite une allocution à son livre : ce sont deux sonnets de quatorze vers chacun.

Il présente aussi un avertissement au lecteur (*Admonitio ad Lectorem*) comprenant cinquante vers latins. Dans les dix derniers il s'excuse de n'avoir pu écrire aussi bien qu'un historien français, et il demande qu'on ne repousse pas son livre avant d'en avoir achevé la lecture.

« *Invida quod nobis bella et fortuna fuerunt,  
Nunquam trita meo Gallica terra pede.*

(Comme les guerres et la fortune nous ont été contraires, jamais le sol français ne fut foulé par mes pas.)

« *Natus in Hannoniâ, Montanæ filius urbis,  
Non possum patrio non nisi more loqui.*

(Né en Hainaut, fils de la ville de Mons, je ne puis parler qu'à la manière du pays.)

Une préface « Au Lecteur bienvoeuillant salut et paix en Jésus-Christ », tend à établir le mérite de ceux qui instruisent les ignorants.

Enfin l'« *Argument* » (sommaire) de toute la tragédie est présenté en septante-six vers français.



La pièce elle-même est divisée en cinq actes, subdivisés en dix-sept scènes, et est composée de quinze cents vers environ.

Chaque scène est expliquée par un sommaire. Nous les transcrivons : leur réunion donnera un aperçu du drame.

ACTE I. *Scène I.* « Son Alteze n'estante ignorante de la charge que il a au gouvernement du troupeau de Dieu, monstre que vrayement il n'a désiré ambitieusement son estat, et se résignant à la volonté de Dieu, luy demande conseil, reçoit commandement de redresser la Foy Catholique ».

*Scène II.* « Icy le Duc de Parme se résoud d'accomplir la volonté de Dieu ».

Parmi ses résolutions, il déclare :

« Je ne permettray pas qu'entre mes Brabantois  
 » Qu'en Haynault, qu'en la Flandre, en Namur, en Artois,  
 » Ny qu'en tout le pourpris de la riche Hollande,  
 » Qu'en nulle des cités du cartier de Zélande,  
 » (Vive Dieu et mon Roy) l'on hume la boisson  
 » Qui cache sous son miel la mortelle poison ».

*Scène III.* « Le bon duc de Parme déclare à toute son armée ses entre-prises ; les bons (*les vassaux*) des Pays-Bas lui présentent quelque nombre de deniers en avancement de la guerre : luy lasche de supporter les bons, respond aux objections contre ses entre-prises ».

*Scène IIII.* Ce pendant que son Alteze pense aux affaires d'importance, les mondains prennent leurs esbats, comme si tout alloit bien, en signe de quoy, la Dame mondaine chante mondainement, d'où le bragard curieux prend en partie occasion de la solliciter ».

ACTE II. *Scène I.* « Mais le Tout-voyant Rédempteur du monde avecq le S. Esprit et le Père Éternel, considérant et les péchez et les hœresies de maintenant, et les pompes des mondains plustôt s'apauvrissants en grandeurs qu'à chose bonne, menace d'affliger le monde par la guerre et envoie son Ange pour tout mettre à sac ».

*Scène II.* « Icy S. Élysabeth, comme Patronesse de beaucoup de places, tasche de moyenner pour certain peuple, alléguant certaines louanges d'iceluy, mais les pompes de ce peuple, et la paillardise qui en réuscit, ne donnent lieu de miséricorde ».

Le Rédempteur motive son couroux en ces vers :

- « Leurs excès et grandeurs, leur estrange avarice,  
 » Prodigue en vestemens, fondemens de tout vice,  
 » M'ont fait ceste cholère. Il leur faut les plus beaux ;  
 » Ils porteront les bois, les prés et les chasteaux  
 » En leurs accoustremens ; une basse chaussure  
 » Vaudra aultant d'escus avecque la ceinture,  
 » Le pourpoint, le collier, le cordon, le chapeau,  
 » Contindra en son pris la valeur d'un chasteau.  
 « Un pauvre savatier, quelque cueilleur de pommes,  
 » En voldra faire aultant qu'en font les gentilshommes.  
 « Les filles vont marchant par un pas mesuré,  
 » Couvertes de velours rouge, blanc, azuré,  
 » Les cheveux regrillés, recourbés en derrière,  
 » Tournés et retournés contre un cours ordinaire.  
 » Il leur faudra avoir un corps damasquiné,  
 » Bouclé de boutons d'or, le col emprisonné  
 » De carquans pendillants chargés de pierrerie,  
 » Leurs passemens sont d'or, toute de broderie,  
 » D'un velours repiqué et les fins brasselets  
 » D'un lin subtilisé, ouvrés par dentelets.  
 « Et pour mieux attraper la jeunesse amoureuse,  
 » Il faudra se plaster de pourpre et de céruse  
 » Il faudra rechanger les naïfves couleurs  
 » Qu'ell' ont receu de moy : ell' auront les senteurs,  
 » Les habits musquetés ; ell' auront de la baulsme,  
 » Elles tiendront en main la doux-flairante pomme.  
 « Ma narine ne veut endurer ses odeurs.  
 » Mes yeulx sont esblouis par toutes ces couleurs.

- » Je ne veus endurer si *vaine gaillardise*,  
 » *Qui ne faïct qu'attiser un feu de paillardise*,  
 » Qui force et qui contrainct l'aveugle Damoyseau  
 » De courir après ell' comme un jeune taureau,  
 » Ou bien comme un roussin qui ronfle et se tourmente,  
 » Hérissant de niqués la perruque tremblante,  
 » Tallonnant les caillous superbement joyeux  
 » Voyant la chevaline audevant de ses yeux.  
 « Je vois journellement qu'une folle jeunesse  
 » Ne fait qu'idolâtrer auprès d'une maîtresse,  
 » L'appelant son espoir, son tout, son reconfort,  
 » Son désir et son cœur, son refuge et son port ;  
 » L'appelant des faux noms d'une fausse déesse,  
 » La disant et sa Royne et sa seule Princesse.  
 » Oyes comment il faïct de sa Dame, son Dieu.  
 » Escoute-moy comment ce folastre courtoise  
 » Sa Dame par amour en sa langue Françoisse. »

Un bragard récite un monologue de soixante-six vers, qui exprime sa passion pour une jeune fille.

Enfin le Rédempteur termine ce second acte par la menace que le peuple de sainte Élisabeth sera puni pour ses méfaits.

ACTE III. *Scène I.* S. Élysabeth n'estant exaucée de Dieu, se complainct seulette, use de reproche à son peuple et se résould comme bonne Patronesse de deparchasser sauvegarde à son peuple, par l'intercession de MARIE Mère toujours vierge.

*Scène II.* « Icy S. Élysabeth faïct se requeste vers l'Altèze de la vierge Mère, demandant que son peuple soit exempt de punition générale, et qu'un Prédicateur luy soit envoyé pour l'induire à changer et cizeler ses pompes et superfluitez ».

Elle s'adresse ainsi à MARIE :

- « Ton Enfant mon Seigneur, le Saint Fruict de ton ventre.  
 » M'a, ces jours, menacé d'esclancer son esclandre  
 » De tour et de travers, sur tout le genre humain,  
 » Et de le renverser en moins d'un tourne-main.

» . . . . .

» Je te prie et repri' par ton humble haultesse,  
 » Empesche maintenant que la main vengeresse  
 » De mon Dieu ton Enfant ne se vienne bander  
 » Sur nos pauvres sujets : Tu luy peux commander  
 » De remettre ses traits et d'user de clémence,  
 » De changer en douceur l'aigreur de sa vengeance. »

*Scène III.* « La Mère Vierge icy aux pieds de la Majesté de Dieu son fils, fait requeste de deux choses : premièrement que le peuple ayt pardon ; secondement qu'un Prédicateur convenable luy soit envoyé ; et est exaucée pour sa révérence ».

Cette harangue de la sainte Vierge contient cent quatre vers.

*Scène IV.* « Icy l'Ange de Dieu fait son ambassade au Prédicateur, luy commandant de la part de Dieu, qu'il s'attaque principalement aux pompes et grandeurs du monde ».

Allocution de l'Ange en vingt vers.

ACTE IV. *Scène I.* « Icy les principaux des ennemys ayants ouy je ne sçay quelle sourde nouvelle, de je ne sçay quoy, prennent conseil comment et quoy ils polront desrobber à Sa Majesté Catholique, et ont grand espoir d'attraper un peuple plustôt que l'autre, pour la délicatesse d'accoustremens qu'il y a veu, jugeant cela estre signe de peu de défense : comme certes il est vraysemblable ».

Le grand commandeur des hérétiques et les deux colonels forment le complot d'attaquer la forteresse le jour de Pâques.

*Scène II.* « Icy le prédicateur Cordelier volant s'acquitter du commandement à luy fait d'Enhault, s'escarmouche et se bande vivement (selon son petit pouvoir) contre les curiosités et ornemens mondains, allumettes de paillardises, regnants par trop au my-lieu de son peuple ».

*Scène III.* « Icy le Bragard et Pompeux en devise familière avec le Preud'homme, montre que tant s'en enfault qu'il voeuille mieux faire et retrancher ses superfluités, que mesme plustôt il en feroit davantage combien qu'il ne le dict ».

*Scène III.* « Icy les ennemis (Dieu ainsi le permet, tant pour retrancher les grandeurs de son peuple) poursuivent leurs entre-prises cauteleusement et par tromperie selon leur ordinaire ».

Les interlocuteurs sont le grand commandeur et les deux colonels.

*Scène V.* — « Le grand commandeur faict icy sa harangue aux soldats, les enseignant de ce qu'ils debvront faire en ceste entre-prise ».

ACTE V. *Scène I.* « Le Rédempteur voyant l'obstination des Mondains, après avoir faict son pouvoir de les convertir, abandonne son peuple à la cruauté de ses ennemis ».

*Scène II.* « Ici les ennemis, par la permission de Dieu, desrobent quelque ville ».

Les personnages sont le capitaine, les soldats, le Prud'homme et sa femme.

LES SOLDATS.

Orange ! Ville gagnée !

LE PREUD'HOMME (à sa femme).

Avant ! debout !

LA FEMME.

Si tempre !

LE PREUD'HOMME.

Avant ! Tost levons-nous !

LA FEMME.

Mais pourquoy si matin ?

LE PREUD'HOMME.

Pourquoy ce dites-vous ?

Nous voicy tout perdu !

LA FEMME.

Comment ?

LE PREUD'HOMME.

Avant ! Louise.

Voici les Huguenots, voicy la ville prise !

Bosquier fait allusion à la surprise de Mons, le 24 mai 1572, par les gens de Louis de Nassau, qui, à cinq heures du matin, parcoururent les rues aux cris de *Ville gagnée !*

Dans la scène I de l'acte IV, il doit avoir eu en vue les principaux personnages de cette expédition militaire : le grand commandeur est Louis de Nassau ; les deux colonels sont probablement les seigneurs de Genly et de Noyelles, chefs des Huguenots français, qui s'étaient joints au parti du prince d'Orange. Le Bragard et sa maîtresse représentent sans doute ces débauchés du xvi<sup>e</sup> siècle, dont les mœurs sont attaquées par notre pieux Franciscain.

FÉLIX HACHEZ.

---

# SAINT GHISLAIN

JOUANT AUX DÉS AVEC LE DIABLE.

---

Dans un musée ou dans une collection particulière, peut-être conserve-t-on, sans en connaître la signification, le tableau qui existait dans l'abbaye de Saint-Ghislain en Hainaut, et que Le Grand d'Aussy <sup>4</sup> décrit en ces termes : « Une vieille » pécheresse est au lit mourante. Le Saint et le Diable sont » auprès d'elle pour attendre son dernier soupir et emporter » son âme. Le Diable qui se connaît de l'adresse dans les » doigts, propose de jouer la vieille aux trois dez. Il tire et » amène trois six ; mais le Moine plus habile opère un » miracle ; il fait paraître trois sept et gagne la mourante » .

Le Grand d'Aussy mentionne cette peinture à la suite de l'analyse qu'il donne d'un fabliau *Du jongleur qui alla en enfer*, aliàs *De S. Pierre et du jongleur*.

Ce fabliau raconte que saint Pierre vint proposer des parties de dés à un jongleur chargé en enfer de garder des âmes. Celui-ci, espérant de gagner l'argent que saint Pierre lui montrait, accepta de jouer ; mais comme il n'avait pas de monnaie, il joua une âme à la fois. Il les perdit toutes et saint Pierre partit de suite avec elles pour le paradis. En punition de cette perte, le jongleur fut chassé de l'enfer ; toutefois il courut vers le paradis où saint Pierre, par reconnaissance, le fit entrer.

<sup>4</sup> Fabliaux ou contes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles, fables et romans du XIII<sup>e</sup> siècle, traduits ou extraits d'après plusieurs manuscrits du temps..., par M. LE GRAND. Paris, 1779-1781, 4 vol. in-8°. t. II, pp. 196 à 208.

Le jeu de dés est le seul point qui soit commun entre le fabliau du jongleur et le tableau de l'abbaye de Saint-Ghislain ; mais le *Menagiana* <sup>1</sup> fait un rapprochement beaucoup plus sensible entre ce tableau et une anecdote rapportée par Gilles Ménage.

Voici l'anecdote qu'on lit dans le *Menagiana*, édition de 1729, t. II, p. 113 : « Deux habiles joueurs de dez jouèrent » une fois cent écus à deux dez au premier coup, étant con- » venus que celui qui auroit le moins de points gagneroit. » Le premier aiant fait deux as, vouloit se jeter sur l'argent, » mais le second l'arrêta ; et aiant jetté les deux dez, de » sorte que l'un, étant monté sur l'autre, ne découvroit qu'un » seul as, prétendit que les cent écus lui appartenoient, de » quoy il fallut que l'autre, en dépit qu'il en eut, demeurât » d'accord ».

Bernard de La Monnoye, qui publia cette édition du *Menagiana*, y ajouta comme rapprochement la légende du tableau prémentionné.

« Voici un miracle, — écrit-il, — mais un vrai miracle » tout opposé. Des gens dignes de foi m'ont assuré avoir vu en » Hainault dans l'abbayie de S. Guilein le tableau où l'histoire » est représentée.

« Astarot et Guislein, l'un Diable, l'autre Moine,  
Disputoient un jour fortement,  
Car il n'est plus de saint Antoine  
Qu'un Démon tentoit vainement.

Le sujet du procès étoit une Macette,  
Une vieille Dariolette,  
Gisante sur un méchant lit,  
Toute prête à rendre l'esprit.

<sup>1</sup> *Menagiana*, ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage, recueillies par ses amis. Nouvelle édition. Paris, veuve Delaulne, 1729. 4 vol. in-8°, t. II, pp. 113, et carton à la fin du volume, pp. 113 à 116.



Le Diable prétendoit qu'on lui livrât cette âme,  
Digne, ce disoit-il, d'une éternelle flamme.

Il alléguoit mille forfaits,  
Pucelages vendus, revendus, puis refaits.  
Cent et cent femmes débauchées,  
Autant avant terme accouchées.  
Guilein répondoit là dessus :  
La vieille a dit son *In manus*,  
Et meurt en bonne pénitente.

Partant, je la maintiens de tes grifes exempte.

Après avoir bien disputé,  
Et longtems en vain contesté,  
Le Diable se fiant en son adresse extrême,  
Rafions, dit-il, à qui l'aura,  
La fortune en décidera ;

Pourquoi tous les plaideurs n'en font-ils pas de même ?  
Guilein dit : Je le veux ; tirons la primauté.

Chacun tira de son côté.  
Par malheur elle échut au Diable,  
Qui jette trois six sur la table,

Et dit d'un ton railleur : Guilein, j'en ai beaucoup.

Malgré le *In manus* la vieille sera nôtre.

Guilein lui répondit : Il faut finir le coup.

Peut-être qu'en ce jeu, j'en sais autant qu'un autre.

Il ramasse les dez, les met dans le cornet,

Il tire et fait rafle de sept.

Cette rafle a de quoi surprendre.

Mais rien n'est impossible aux Élus du Seigneur.

Dans le sombre manoir la vieille alloit descendre

Sans un miracle en sa faveur.

Guilein l'obtint. Le reste est facile à comprendre.

Depuis ce temps Guilein fut fort prisé

Pendant le cours d'une assez longue vie.

Après sa mort il fut canonisé,

Et l'on donna son nom à l'Abbayie.

Là se voit un tableau d'un gothique dessin,  
 Représentant le Diable appuyé sur sa main,  
 Qui regarde trois sept avec une lunette.  
 En habit monacal on a peint Saint Guilein  
 Et la vieille en sale cornette ».

Le *Menagiana* fut une œuvre fort en vogue à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et au commencement du xviii<sup>e</sup>. De curieux renseignements sur ce livre sont donnés notamment par JACQUES-CHARLES BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, 1862, 5<sup>e</sup> édition, t. III, p. 1616 ; — par la *Biographie universelle ancienne et moderne* (MICHAUD), Paris, 1821, t. 28, pp. 248 à 255, (Gilles Ménage), et t. 29, pp. 389 à 396 (Bernard de La Monnoie), — et par la *Nouvelle biographie générale publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères, sous la direction de M. le D<sup>r</sup> HOEFER*. Paris, t. 34, col. 887 à 897 (Gilles Ménage) et t. 29, col. 231 à 235 (Bernard de La Monnoye).

Gilles Ménage, né à Angers, le 15 août 1613 et mort à Paris, le 23 juillet 1692, fut un savant, d'une réelle érudition, mais d'un caractère aigre et présomptueux qui lui fit beaucoup d'ennemis. Molière le mit en scène, en 1672, sous le rôle de Vadius avec Trissotin (l'abbé Cotin), dans la comédie des Femmes savantes (acte III, scène V), et Racine, en 1684, fit échouer son admission à l'Académie française.

Ménage, dans sa vieillesse, par suite d'une chute, fut réduit à ne pouvoir plus sortir. Il tenait chez lui des soirées où ses amis venaient recueillir des historiettes, des particularités littéraires, des souvenirs curieux, des bons mots. Après sa mort, en 1693, ils publièrent leurs notes ainsi réunies, sous le titre de *Menagiana, sive excepta ex ore Aegidii Menagii*, en un volume in-12.

En 1694, une seconde édition avec des augmentations par l'abbé Faydit, parut en deux volumes, sous un autre titre : *Menagiana ou Bons mots, rencontres agréables, pensées judicieuses et observations curieuses de M. Ménage*. (Bibliothèque royale, Cat. A, 8<sup>e</sup> cl., n<sup>o</sup> 227).

Plus tard, en 1715, une autre édition en quatre volumes fut publiée sous un titre encore différent : *Menagiana ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage, recueillies par ses amis*. Nouvelle édition, Paris et Amsterdam. Cette dernière a été réimprimée en 1729. Un exemplaire en est conservé à Bruxelles, dans le Fonds Van Hulthem, n° 13,266. Sur la garde du premier volume de cet ouvrage, Charles Van Hulthem écrivit les lignes suivantes : « Cette édition (aussi bien que celles de » Paris de 1715 et d'Amsterdam de 1716) est augmentée des » remarques et des corrections du savant M. de la Monnoye, » qui en a fait un des meilleurs ouvrages de ce genre qu'on ait » vu jusqu'ici. On trouve dans cet exemplaire les cartons qu'il » a été obligé de faire, et les morceaux qu'il a été obligé d'en » retrancher ».

Ainsi que Van Hulthem le dit, Bernard de La Monnoye avait, en 1715, augmenté considérablement ce recueil. Il en avait toutefois exclu des erreurs, des méprises, des inexactitudes attribuées à Ménage ; mais il y avait ajouté des observations et des anecdotes inconnues, curieuses, piquantes, amassées dans son portefeuille ; il y avait aussi introduit des pièces qu'on trouva trop libres et d'autres d'un ton trop agressif. Le succès qu'eut cette édition suscita des réclamations fondées, et La Monnoye fut obligé d'opérer certains changements et diverses suppressions. Il s'exécuta au moyen de cartons ; néanmoins comme il mit à ce travail une lenteur calculée, l'édition eut le temps de se débiter avant que les cartons ne fussent substitués aux passages supprimés.

Le conte en vers de la partie de dés, jouée par saint Ghislain et le Diable, fut sacrifié.

Cette pièce fut aussi omise dans la réimpression du *Menagiana* qui fut faite en 1729, tome II, p. 113.

Cependant les passages condamnés en 1715 furent alors réimprimés à part ; et des libraires les joignirent aux exemplaires qu'ils avaient en magasin. Le n° 13,266 du fonds Van

Hulthem est un de ces exemplaires, et c'est là que se trouve la pièce que nous reproduisons.

Bernard de La Monnoye, né à Dijon le 15 juin 1641 et mort à Paris le 15 octobre 1728, avocat au parlement de Dijon en 1662, puis à Paris, en 1707, poète, philologue, érudit, cinq fois lauréat de l'académie française, est auteur d'œuvres de divers genres. Il se délassait de ses travaux sérieux par des facéties rimées, des chansons, etc.; sa chanson de M. de La Palisse est aussi populaire que les complaintes du roi Dagobert et de Marlboroug.

Rigoley de Juvigny édita en 1770, à La Haye, en trois volumes in-8° (Fonds Van Hulthem, n° 13,575), les *Œuvres choisies de feu Monsieur de la Monnoye, de l'académie française*.

Au livre sixième : Contes françois et latins, chansons et poésies légères, on lit (tome II, pp. 181 et 182), sous le titre de LA RAFLE MIRACULEUSE, la pièce de vers racontant la partie de dés représentée sur la peinture qu'on voyait à l'abbaye de Saint-Ghislain.

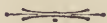
FÉLIX HACHEZ.

---

## DISCOURS RÉPUBLICAIN

PRONONCÉ A MONS PAR LE CITOYEN DELNEUF COUR

LE 5 FLORÉAL AN IV (24 AVRIL 1796).



La bibliothèque royale de Bruxelles possède un manuscrit considérable formé de documents sur les événements contemporains depuis 1794 jusqu'en 1797. *Vervolg der tydsgebeurtenissen*. Dix volumes in-folio, papier Pro patriâ, série II, nos 1492<sup>1</sup> à 1492<sup>10</sup>.

Les pièces transcrites sont d'une écriture très soignée, et leurs titres, pour une notable quantité, sont en caractères calligraphiques variés, surchargés de traits de plumes, de couleurs et de dorures.

Chaque volume est orné d'aquarelles représentant surtout des scènes politiques, et on y a joint des portraits, des estampes, des allégories, des caricatures, divers sujets originaux, ainsi que des plans et des cartes géographiques.

Ce recueil est l'œuvre de Pierre-Antoine-Joseph Goetsbloets, qui, en 1796, était âgé de trente-trois ans et habitait à Anvers la rue dite Marché Saint-Jacques. Il est composé d'abord d'actes administratifs (texte flamand) des communes d'Anvers et de Bruxelles, et des départements des Deux-Nèthes et de la Dyle, et ensuite d'arrêtés et de proclamations (en français des Représentants du Peuple, de lois, d'arrêtés, de messages, de discours, émanant de la convention nationale, du directoire et des corps législatifs ; enfin de nombreuses correspondances sur les faits du jour ainsi que des rapports officiels sur les

campagnes de l'armée française sur le Rhin et en Italie, en 1796.

Les correspondances et les discours sont écrits dans un style exalté ; et les articles extraits des journaux et notamment du *Républicain du Nord*, accusent un enthousiasme et un engouement qui dominaient alors.

Nous avons rencontré un spécimen de cette littérature dans un discours prononcé à Mons, au temple de la loi (église de Sainte-Waudru), le 5 floréal an VI, par le citoyen Delneufcour, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil et criminel du Département de Jemappes, (tome VI, p. 102 des *Tyds gebeurtenissen* précités).

Avant de reproduire ce discours, nous en ferons connaître l'auteur.

Pierre-François-Joseph Delneufcour, fils de Pierre-Joseph et de Marie-Anne d'Anant, naquit à Mons, le 4 janvier 1756, et devint avocat au conseil souverain du Hainaut<sup>1</sup>.

Il fonda, en 1786, le premier journal qui ait été imprimé à Mons, et en fut le principal rédacteur. Cette feuille publia des annonces de la ville et l'examen de questions de jurisprudence. Elle eut pour titre : *Annonces et avis pour le Hainaut*, fut éditée par Nicolas-Joseph Bocquet, rue de la Clef, et parut le dimanche. La collection se compose de 27 numéros, datés depuis le 2 juillet jusqu'au 31 décembre 1786, formant un volume de 202 pages in-8°. M. Hippolyte Rousselle en possédait un exemplaire.

Pendant la révolution des Patriotes, Delneufcour publia, 20 février-8 mars 1790, des *Observations données au comité général, à Mons*. Brochure in-8°, 15 pp., imprimée par Auguste-Joseph Lelong, rue de la Chaussée.

<sup>1</sup> ADOLPHE MATHIEU, *Biographie montoise*, p. 109. — HIPPOLYTE ROUSSELLE, *Bibliographie montoise*, nos 990, 1066. 1071, 1258, 1260, 1269, 1271, 1273, 1282, 1290 et 1311. — P.-P.-J. HARMIGNIE et N.-J.-H. DESCAMPS, *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons*.

En 1792, lors de l'invasion française, il prit part au mouvement révolutionnaire et fut un des vingt-huit citoyens élus, le 8 novembre, en titre d'administrateurs provisoires de la ville libre de Mons. Cette administration eut la direction des affaires communales dans le sens démagogique, et ses membres stimulèrent les assemblées populaires qui se tenaient au Club, rue des Gades (ancien couvent des Jésuites, actuellement bibliothèque publique). Les séances y étaient bruyantes et les passions les plus exaltées s'y développaient. C'est dans une de ces réunions que fut décidée la fête civique du 6 janvier 1793, pour la plantation d'un arbre de la Liberté. On possède un document relatif à cette cérémonie républicaine, imprimé par Lelong, in-8°, 4 pp., et intitulé : *Oraison funèbre, rédigée par le sans-culottes Delneufcour, et prononcée par un des Amis de la Liberté et de l'Égalité, sur la Grand' Place de la Ville libre de Mons, à la Fête civique célébrée en mémoire des Citoyens soldats, morts à la journée de Jemappes.*

Ce régime fut de courte durée Six semaines plus tard, l'armée française battue à Neerwinde faisait sa retraite. Le 26 mars 1793, les Français quittèrent notre ville, et les Montois qui étaient à la tête de la révolution, prirent la fuite. Delneufcour avec divers moteurs du mouvement, émigra en France.

Toutefois la restauration autrichienne ne put se consolider ; et les Français, après divers succès militaires, rentrèrent à Mons, le 1<sup>er</sup> juillet 1794. Les affaires publiques marchèrent révolutionnairement.

Le 20 décembre 1794, Delneufcour prit part à une solennité républicaine. On possède le *Discours prononcé au temple de la Raison par le citoyen Delneufcour, membre de l'administration centrale de la Belgique, le 30 frimaire 3<sup>me</sup> année républicaine.* Bruxelles, de l'imprimerie de G. Huyghe, Marché aux Fromages, in-8° de 8 pages.

Quinze mois après, on voit Delneufcour, commissaire du

Pouvoir exécutif etc., qui adresse, le 1<sup>er</sup> germinal an iv (21 mars 1798), une circulaire recommandant de dénoncer et de poursuivre les ennemis de la République. In-4°, 4 pp.

Le 5 floréal (24 avril), il prononça le discours reproduit ci-après.

A la suite de la découverte de la conspiration du 18 fructidor an v (4 septembre 1797), le citoyen Delneufcour fut nommé commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de Jemappes. Quelques jours plus tard, le 22 septembre, on trouve le *Discours prononcé le premier vendémiaire de l'an iv, au temple de la Loi, à Mons, par le citoyen Delneufcour, commissaire au Directoire exécutif du Département de Jemappes, Pour la Fête de la Fondation de la République*. Imprimerie de Lelong, in-8°, 7 pp. C'est la dernière production politique de notre Républicain. Il fut membre du Conseil des Anciens, et fut ainsi éloigné des assemblées et des fêtes civiques de Mons. Ce conseil fut, à la vérité, supprimé par le consulat le 19 brumaire an viii (10 novembre 1799), mais la période républicaine était finie, et le calme avait reparu dans les esprits.

Delneufcour fut enfin nommé juge au tribunal de Mons, et il mourut en cette ville, le 8 avril 1827.

On a aussi imprimé à Bruxelles, chez la veuve Descamps, place du Grand-Sablon, n° 44 : *Discours prononcé par le citoyen Delneufcour, membre de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique, à Bruxelles, le décadi 30 prairial*. (In-8°, 7 pp.)

Entre les années 1797 et 1814, on ne cite aucune publication de ce citoyen.

De 1814 à 1823, il s'occupa d'intérêts matériels. En juillet 1814, il publia 8 pages in-8° intitulées : *Notices sur le commerce du département de Jemappes*, et en 1816, une brochure sous le titre : *Quelques mots d'un impôt en général, etc.* De 1817 à 1819, il donna quatre brochures sur la jonction du canal de Mons avec l'Escaut dans la direc-



tion d'Ath et de la Dendre. En 1820, il éditait un mémoire intitulé : *Des bâtimens et enclos sur les mines concédées*, et en 1823, un dernier travail sur l'*Exhaure ou dessèchement des houillères et description du Flénu*.

Les études de la vieillesse de Delneufcour contrastent singulièrement avec ses déclamations républicaines. Les unes et les autres sont imprimées et peuvent être vues par les amateurs ; seul, le discours du 5 floréal an VI, transmis au Républicain du Nord, n'a pas été connu des bibliographes. A ce titre, il peut être reproduit.

L'orateur s'est exprimé en ces termes :

« La nécessité de se défendre a armé les bras des républicains.

« Les Français ont juré, sur l'autel de la patrie, la défaite des ennemis de la liberté ; une suite glorieuse de succès prouve qu'ils sont fidèles à leur serment.

« La Victoire sembloit se reposer. Tout à coup la trompette guerrière se fait entendre : l'Autrichien rassemble ses forces, se montre en mille endroits divers, et après mille feintes différentes, fait tonner une artillerie formidable ; quelques centaines d'hommes libres sont aux Thermopyles et se vouent à la République : les efforts de Beaulieu se brisent contre ce rocher.

« L'Autrichien qui compte sur le nombre de ses soldats, se trompe sur leur force ; le génie de la Liberté a d'au tres calculs ; et sa sœur, la Victoire, présente la main à Buonaparte, dirige le général citoyen, lui montre nos ennemis et lui ordonne de vaincre.

« Semblables à la foudre, les Républicains étonnent leurs ennemis. La terreur les devance ; la mort vole dans tous les rangs des Germains ; sa faux en moissonne 2,000, et 2,000 attérés voient tomber de leurs mains des armes émoussées : ils sont nos prisonniers.

« Venez dans ce temple, Ennemis du Peuple ; entrez, Aristocrates ; si vous avez résisté à la raison, ne céderez-vous

pas à nos succès ? Si nous eussions été malheureux, nos membres épars attesteroient la férocité de la tyrannie ; nous oublions vos assassinats ; vos jugemens rappelleroient vos injustices ; nous les avons déchirés. Nous sommes heureux, et nous vous tendons les bras. Habitué à croire aux merveilles, vous ne pouvez vous refuser aux miracles de la Liberté, enfant du ciel. Consultez votre cœur. Vos enfants, ils sont Français : venez à nous, et nous vous recevrons en frères.

» Jeunesse de ce Département, depuis 1787, vos frères ont juré avec vous haine à la royauté, et n'ont cessé de porter les armes contre l'Autriche : volez avec eux au combat. Ils ne sont point jaloux de ce que vous allez jouir des fruits de la victoire : ils ne l'ont invoquée que pour jouir du bonheur avec vous ; ils n'ont versé leur sang que pour la félicité commune.

» Si l'armée d'Italie a devancé celle du Nord, bientôt les bords du Rhin attesteront que les Germains, armés pour la cause du despotisme, ne rencontreront partout que la récompense des complices des tyrans... la mort.

» Hommes précieux de la société, cultivateurs et artistes, et vous, membres des autorités constituées, aurons-nous d'autre passion que celle qui anime nos frères d'armes ? Ils ne sont occupés que des moyens de vous procurer la paix extérieure ; ils ne connaissent point ces haines, ces intrigues, ces luttes qui déchirent le sein de la Société. Puisse ce Département les ignorer toujours !

» Réunissons-nous, dans ce beau jour de fête, sous l'arbre qui nous promet la paix ; que l'air retentisse des chants créés par la liberté : ils enflamment l'âme des Républicains. Que nos accens retracent les exploits de nos défenseurs ; que nos enfans émus par ces grandes images, gravent dans leur cœur les traits de la reconnaissance qu'inspirent ces hommes généreux qui sacrifient à la patrie : biens, vie et amour.

» Vive la République ! »

Notre ardent orateur adressa copie de sa harangue au

citoyen rédacteur du *Républicain du Nord*, en lui faisant connaître que l'administration centrale du département de Jemappes avait envoyé, le 5 floréal, vers midi, à la municipalité, la nouvelle, qui lui était parvenue, de la victoire obtenue en Italie par les Républicains, et l'avait invitée à l'annoncer au peuple. Les cloches même des couvents appelèrent « les moines et leurs voisins à célébrer les exploits de nos guerriers ». Delneufcour transmit à ce journal les détails suivants :

A trois heures, deux compagnies d'infanterie et grenadiers, les autorités militaires et civiles, « ainsi qu'un peuple immense » remplissent le Temple de la loi. La garnison était rangée à l'extérieur. Le commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration municipale communique la lettre de l'administration centrale du département, ainsi que le message du Directoire exécutif, qui annonce au corps législatif la défaite de Beaulieu. Il augmente l'enthousiasme des citoyens en leur apprenant la prise de Sidney Smit.

Lorsque Delneufcour eut cessé de parler, le général Dubois entonna « le couplet sacré de l'hymne des Républicains ».

La communication au journal précité se termina ainsi : « Le soir, le canon et le son des cloches ont encore reveillé l'enthousiasme du peuple, et nous pouvons dire qu'il n'est personne qui n'ait pris intérêt à la fête. — Salut et fraternité. — (Était signé) Delneufcour. »

En 1796, tout lecteur aurait pu se rendre compte tant de la fête patriotique que du discours de notre orateur, mais aujourd'hui on trouvera étrange d'assembler une population bourgeoise pour lui annoncer un succès militaire. Nous croyons donc devoir ajouter à la présente notice un court commentaire explicatif.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le principe de la souveraineté du peuple s'était développé dans les états monarchiques, et l'affaiblissement des sentiments religieux avait favorisé les attaques contre les puissances publiques. La philosophie rationaliste compta de nombreux adhérents en Bel-

gique comme en France. La révolution française vit naître les Jacobins, et la révolution des Patriotes brabançons créa les Vonckistes. Néanmoins la masse de la nation était royaliste et religieuse. Les Jacobins et les Vonckistes devaient donc arriver au pouvoir pour faire triompher leurs doctrines.

En France, l'abolition des droits féodaux détermina l'émigration des nobles; et l'admission des fugitifs dans l'empire d'Allemagne menaça le repos de l'Europe.

L'assemblée législative voulait renverser le trône; pour accomplir ce dessein, une guerre extérieure était nécessaire. La guerre fut déclarée à l'Autriche, le 20 avril 1792. Le 10 août suivant, la royauté de Louis XVI fut anéantie et la convention nationale, constituée le 21 septembre, combattit la coalition de l'Autriche et de la Prusse. Une armée française, commandée par le général Dumouriez, entra dans le Hainaut et remporta la victoire à Jemappes, le 6 novembre 1792, sur les troupes autrichiennes commandées par le duc Albert de Saxe-Teschén et par le comte de Clerfayt. Le lendemain, les Français entrèrent à Mons et furent chaleureusement accueillis par les Vonckistes montois. L'aigle impériale élevée sur la Grand'Place fut remplacée par le bonnet de liberté. Le 7 novembre, au soir, une assemblée publique se tint dans la salle du concert bourgeois<sup>1</sup> et Dumouriez y exposa les intentions du gouvernement français pour la formation d'une République belge. Le 8 novembre, une assemblée, réunie dans l'église de Sainte-Waudru, nomma trente administrateurs de la ville libre de Mons<sup>2</sup>. « Tout se fait au nom du peuple » comme seul souverain et sous l'invocation de la *liberté* et

<sup>1</sup> Discours adressé au général en chef de l'Armée Belgique, Dumouriez, par le Président de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant dans la ville libre de Mons, à l'ouverture de la première séance publique, 7 novembre 1792. (*Hippolyte Rousselle*, Bibliographie montoise, n° 1014, p. 568.)

<sup>2</sup> Aux citoyens de la ville libre de Mons. (Avertissement à ceux qui ont atteint 21 ans de se rendre, le jeudi, 8 novembre 1792, à 3 heures

» de l'égalité. Notez que cette nomination n'a été que le fait  
 » de la cabale vonckistique de Mons (adjoint des employés de  
 » France), qui se trouvait à Sainte Waudru et qui a fait nom-  
 » mer toutes personnes de son parti ». (P.-P.-J. HARMIGNIE,  
*Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons*, 1789 à 1801,  
 p. 51.) L'avocat Delneufcour en fit partie.

Le 6 janvier 1793, la Société des amis de la liberté et de  
 l'égalité fit une fête civique en mémoire des Français tués à la  
 bataille de Jemappes. « Un chêne d'une force extraordinaire  
 » fut déplanté dans le bois de Sars, amené en cortège par  
 » tous les patriotes sur la Grand'Place et planté en face de  
 » Saint-Georges. Pour compléter la cérémonie, les insignes  
 » de la Royauté furent trainés sur la claie et jetés dans un  
 » brasier ardent vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville. Au même  
 » instant, les armes des États et les lions incrustés au balcon  
 » furent arrachés, brisés, et tout cela avec accompagnement  
 » du chant de la *Marseillaise* que tous, y compris les curieux,  
 » étaient forcés de répéter en chœur, ou si non ! » (N.-J.-A.  
 DESCAMPS, *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons*,  
 1780 à 1814, p. 199. — P.-P.-J. HARMIGNIE, *Ibidem*, p. 54.)

Le 6 février suivant, eut lieu une nouvelle fête civique, à  
 laquelle on avait invité toutes les communes du Hainaut<sup>1</sup>.  
 Le 11 du même mois, une réunion de bourgeois assemblée  
 dans l'église de Sainte-Waudru, dont firent partie les *Amis*  
*de la liberté et de l'égalité*, une quantité de militaires  
 français et leurs partisans, vota la réunion du Hainaut à la

de l'après-midi, à l'église de Sainte-Waudru pour choisir des repré-  
 sentants provisoires.)

8 novembre. Procès-verbal (de la nomination des administrateurs  
 provisoires par le peuple assemblé dans l'église de Sainte-Waudru.)

8 novembre. Les administrateurs provisoires élus librement par le  
 peuple de Mons à leurs concitoyens. (*H. Rousselle*, *ibidem*, p. 568.)

<sup>1</sup> Description de la Fête civique qui a eu lieu en la ville de Mons,  
 à l'invitation des Amis de la Liberté et de l'Égalité, etc., 6 février 1793.  
*H. Rousselle*. *Ibidem*, p. 601.

France. Ce vœu fut annoncé par la grosse cloche du château et par une décharge d'artillerie <sup>1</sup>.

Toutefois un revirement se produisit bientôt. Le 18 mars 1793, les Français furent vaincus à Neerwinde par les Autrichiens et les Prussiens réunis, et le 26, l'armée française quitta Mons ; avec eux émigrèrent en France les principaux promoteurs du mouvement : Charles Duvivier, Delneufcour, Degrave, Wolff, etc.

Néanmoins l'année suivante, les Français obtinrent de nouveaux succès ; et le 1<sup>er</sup> juillet 1794, un corps d'armée française entra à Mons ; le 2, on y établit une municipalité, un comité de surveillance, des juges de paix et des tribunaux civil et criminel <sup>2</sup>.

Le 14 juillet suivant, anniversaire de la prise de la Bastille, on célébra à Mons la fête de la Révolution. « On plante, dit » P.-P.-J. HARMIGNIE, *Ibidem*, p. 94, avec pompe l'arbre de » la Liberté au milieu de la place de Mons, au bruit des » carillons et des cloches du château et des paroisses. L'arbre » de liberté a été amené en grand cortège. On avait pris le » char de Sainte-Waudru au milieu duquel on avait placé » *une citoyenne* représentant la déesse de la liberté avec » d'autres petites citoyennes représentant d'autres choses » analogues, et quelques petits citoyens en bonnets rouges. » La figure de la Bastille en petit était portée par quatre » Jacobins en bonnets rouges sur la civière de Notre-Dame » de Hal, de l'église de Sainte-Élisabeth ». Ce cortège reçut plus tard le nom de Procession du caillou.

<sup>1</sup> Au nom de la République Française. (Procès-verbal de la fête civique célébrée à Mons, à l'occasion de la réunion du Hainaut à la France.) H. Rousselle, *Ibidem*, p. 602.

<sup>2</sup> Liberté. Égalité. Mons, 14 messidor, l'an deuxième de la République. (Arrêté des Représentants du Peuple envoyés près les armées du Nord, nommant les fonctionnaires de la municipalité, du comité de surveillance, de la justice de paix, des tribunaux civils et criminels de Mons.) H. Rousselle. *Ibidem*, p. 577.

Nous interrompons ici notre récit pour dire que de semblables fêtes furent célébrées dans toutes les villes chef-lieux à la même époque. Notamment à Anvers, on planta aussi un arbre de la liberté ; et trois mois plus tard, on renouvela cette fête patriotique. Le Magistrat de ladite ville adressa, le 8 brumaire an III (29 octobre 1794), à une jeune fille de cette localité, la lettre suivante, qui est transcrite dans le tome 1<sup>er</sup>, p. 67, des *Tydsgebeurtenissen* de Pierre-Antoine Goetsbloets :

» Citoyenne, - « Le Magistrat enchanté de l'empressement  
 » flatteur que tu as témoigné en te prêtant d'un cœur joyeux  
 » à l'invitation fraternelle de son collègue D'Argonne, pour  
 » embellir l'arbre de la Liberté, te prie, Citoyenne, de vouloir  
 » paraître, vendredi prochain, dix heures du matin, à la  
 » grande salle de la commune, pour la célébration de cette  
 » cérémonie auguste, en habillement blanc, portant un  
 » bouquet de fleurs sur ton cœur républicain, et les couleurs  
 » nationales dans ta coiffure. — Salut et fraternité. (Étoit  
 » signé : ) De Haan, Brgmr. — Par ordre, P. Eelkens. »

Reprenant la suite des fêtes républicaines à Mons, nous mentionnerons la fête anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 21 janvier 1795, les autorités constituées, précédées de quelques militaires, des enfants du Saint-Esprit, des orphelins et d'une musique, se rendirent au temple de la Raison (Église de Sainte-Élisabeth). Des comédiens placés au jubé, chantèrent des airs de circonstance et un discours y fut prononcé. C'est la première fois qu'on fit dans cet édifice des cérémonies semblables.

Nous devons citer deux actes législatifs importants : la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), qui créa le Directoire exécutif, et le décret du 9 vendémiaire an IV (1<sup>er</sup> octobre 1795), qui ordonna la réunion de la Belgique à la France.

Nous terminerons en rappelant que, le 21 janvier 1796, on renouvela l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et qu'on planta sur la Place un nouvel arbre de liberté ; que, le

30 mars, on fit la fête civique de la Jeunesse <sup>1</sup>, et qu'enfin, le 29 avril, ce fut la fête des Époux.

C'était le 12-15 avril que la Municipalité de Mons avait annoncé à la population la victoire de l'armée d'Italie <sup>2</sup>, et le 24 qu'elle avait tenu l'assemblée dans laquelle le citoyen Delneufcour pérorait si ardemment. Il avait eu pour but de désaffectionner de la maison d'Autriche, ceux des Montois qui conservaient de la sympathie pour la famille impériale, et de plus de leur inspirer des sentiments favorables à la république française, à laquelle nous étions légalement réunis depuis six mois.

La Municipalité avait devancé les vœux du Directoire, qui, par son arrêté du 20 floréal an iv (9 mai 1796), créa la fête de la Reconnaissance (fixée au 10 prairial, 29 mai) pour les armées victorieuses <sup>3</sup>.

La victoire obtenue en Italie et fêtée à Mons le 24 avril, était la bataille de Montenotte, livrée le 22 germinal an iv (11 avril 1796).

L'Anversois Goetsbloets, *Tyds gebeurtenissen*, tome vi, pp. 92 à 99, nous a conservé plusieurs documents officiels sur ce fait d'armes. C'est d'abord une lettre datée de Carcare, le 23 germinal an iv, adressée par la commission du Directoire

<sup>1</sup> Procès-verbal de la fête de la jeunesse, qui a été célébrée à Mons, département de Jemappes. Le 10 germinal 4<sup>me</sup> année de la République. (*H. Rousselle*, *ibidem*, n° 1054, p. 591.)

Discours pour la fête de la jeunesse, prononcé par le citoyen Rosier, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Mons, le 10 germinal, an 4. (*Ibidem*, n° 1071, p. 605.)

<sup>2</sup> Victoires remportées par l'Armée d'Italie sur les Piémontais et les Autrichiens les 23, 24, 25 et 26 germinal, an quatre, dans les batailles de Montenotte, de Millesimo, etc. (*H. Rousselle*, *Ibidem*, n° 1071, p. 605.)

<sup>3</sup> Discours pour la fête des Victoires et de la Reconnaissance, célébrée en la commune de Mons, par le citoyen A.-J.-P. Latteur, ex-président du tribunal civil, juge au tribunal criminel de ce département. (*H. Rousselle*, *Ibidem*, n° 1100, p. 628.)



exécutif près l'armée d'Italie, aux citoyens membres du Directoire exécutif, et leur annonçant le succès de cette armée sur le général Beaulieu, commandant un corps de 15,000 hommes et ayant sous ses ordres les généraux d'Argenteau et Roccavina.

C'est en outre le rapport du général en chef de l'armée d'Italie (Buonaparte) au Directoire exécutif, écrit du quartier général de Carcaro, le 25 germinal an iv (14 avril 1796). En voici un extrait : Après trois jours de mouvements, le général Beaulieu fit attaquer, par un corps de 10,000 hommes, à Voltry, à six lieues de Gênes, la 70<sup>e</sup> et la 99<sup>e</sup> demi-brigades, commandées par le général Cervori. Celui-ci attendit la nuit pour se replier sur le centre de l'armée de Buonaparte. Le 21 germinal (10 avril), à quatre heures du matin, Beaulieu avec 15,000 hommes attaqua et culbuta les positions sur lesquelles était appuyé le centre de l'armée française ; à une heure après-midi il attaqua la redoute de Monte Lezino, mais sans succès. La nuit suivante, Buonaparte partit avec les généraux Berthier et Masséna. Le 22 germinal (11 avril), « à la pointe du jour, Beaulieu et La Harpe s'attaquèrent et se choquoient avec vigueur et différens succès, lorsque le général Masséna parut, en semant la mort et l'épouvante sur le flanc et le derrière de l'ennemi, où commandoit M. Argenteau. La déroute de l'ennemi a été complète : deux de ses généraux, Roccavina et Argenteau, ont été grièvement blessés. La perte de l'ennemi se porte entre trois et quatre mille hommes, parmi lesquels deux mille cinq cents prisonniers, un colonel, huit ou dix officiers supérieurs et plusieurs drapeaux ».

Enfin c'est une lettre de Portiez, de l'Oise, représentant du peuple, datée de Paris, le 5 floréal an iv (24 avril 1796) et adressée au rédacteur du Républicain du Nord :

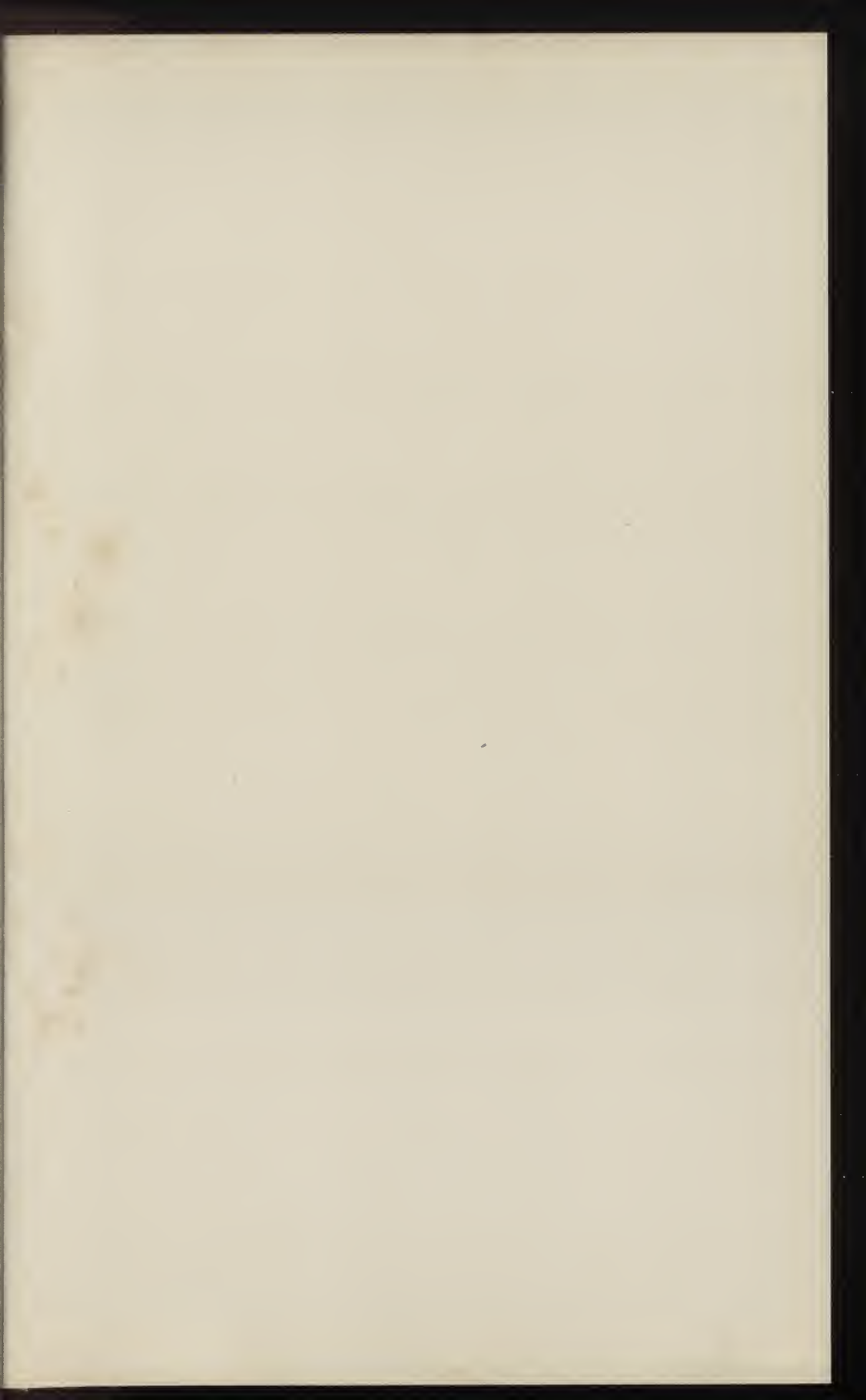
« Vive la République, cher citoyen. L'armée d'Italie poursuit » ses glorieux exploits ; huit à dix mille prisonniers, tant » Autrichiens que Piémontais, 40 pièces de canon, 15 drapeaux, beaucoup de magasins, tous les bagages, etc. etc.

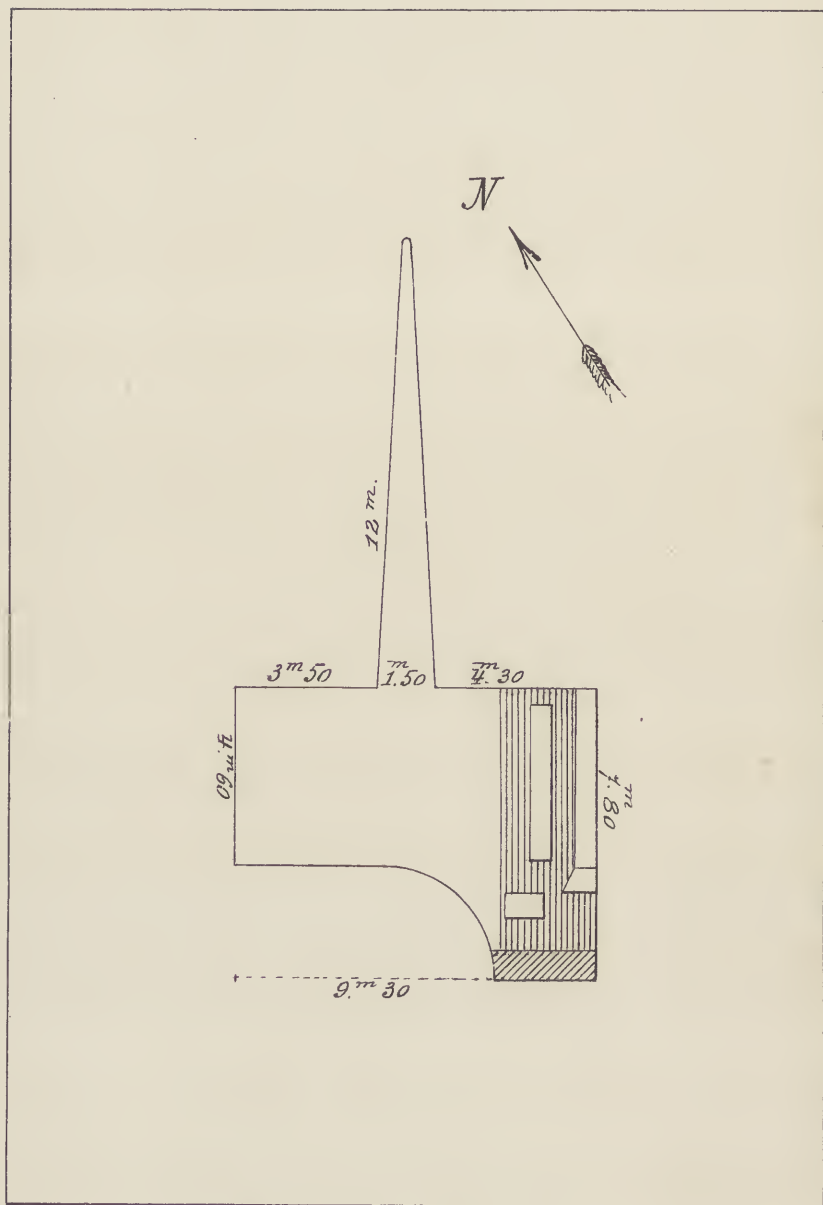
» Voilà le fruit de la nouvelle victoire que le général Buona-  
» parte vient de remporter et dont la nouvelle officielle vient  
» de nous être transmise par le Directoire exécutif ».

Tel est le bilan de la bataille de Montenotte. Les succès de l'armée d'Italie continuèrent ; et l'année suivante, ils furent signalés par les préliminaires de paix de Léoben (18 avril) et le traité de Campo Formio (17 octobre 1797).

FÉLIX HACHEZ

---





*Découverte à Harvengt.*

## DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS

# A HARVENGT

FOUILLES DE 1894

---

D'après les indications de M. Gustave Bouttiau et grâce à son aimable permission, nous avons fait des fouilles sur une terre qu'il cultive à Harvengt, S<sup>on</sup> A, n<sup>o</sup> 405, et appartenant à M. Th. de la Roche-Marchiennes. La partie explorée du 26 au 28 novembre 1894 est située à environ 150 mètres N. de la ferme de M. Bouttiau et est distante approximativement de 250 mètres du cimetière franc fouillé en 1891.

A 30 centimètres de profondeur nous est apparu un pavement en pierrailles non cimentées formant une superficie de 9<sup>m</sup> 30 de longueur sur 7<sup>m</sup> 80 de largeur. Une partie est détruite sur l'un des côtés, ou peut-être n'a pas existé comme l'indique le croquis. A l'intérieur, nous avons également remarqué plusieurs lacunes assez régulières. Étaient-elles intentionnelles pour former des séparations ou bien est-ce l'effet de la destruction ? Vers le milieu du côté N. E., un sentier de 12 mètres de longueur s'en éloigne. Il est formé de pierrailles plus grosses et sa largeur d'abord de 4<sup>m</sup> 50 diminue jusqu'à former à peu près une pointe. Ce qu'il y a de plus remarquable dans notre découverte, c'est qu'à l'un des angles du pavement — du côté opposé au sentier — se trouve un amas de tuiles romaines, toutes brisées, à l'exception d'une magnifique *imbrex* qui seule a résisté complètement intacte à une aussi longue suite de siècles. Quelques rares fragments

de poteries grises, noires et rouges sont mêlés ainsi que quelques pierrailles à ce tas de terre cuite qui, pour sa part, occupe sur le pavement une surface de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur. Aux alentours on signale encore des bancs de pierrailles, mais le peu d'importance de la découverte, joint aux rigueurs de la saison, nous font arrêter nos recherches sur ces restes de constructions que nous croyons postérieures à la domination romaine. Nous pensons que les matériaux, appartenant à cette époque, ont été employés par une population ultérieure.

ÉMILE DE LA ROCHE-MARCHIENNES.

*Harvengt, le 4 décembre 1894.*

---

**N. B.** Sur la planche ci-contre, la partie marquée par des lignes perpendiculaires est celle où le pavement manque. La partie indiquée par des lignes diagonales est celle avec amas de tuiles romaines,

# JACQUES DE SAINT-OMER

Sculpteur tournaisien du XIV<sup>e</sup> siècle.

---

Parmi les artistes tournaisiens dont le nom m'a échappé lors de mes recherches pour les *Etudes sur l'art à Tournai*, que j'ai publiées jadis en collaboration avec M. L. Cloquet, il en est un que d'heureuses rencontres dans les trop nombreux cartons non classés des archives de Tournai m'ont fait retrouver depuis. Je n'ai pas la prétention d'écrire une biographie complète de *Jacques de Saint-Omer*, ni de dresser un catalogue de son œuvre qui a sans doute disparu entièrement. Je veux simplement faire connaître quelques documents restés inconnus avant mes recherches et qui viennent confirmer ce que j'avais ailleurs, à savoir qu'au moyen âge Tournai avait occupé une place importante dans la culture des arts.

Les contrats artistiques du XIV<sup>e</sup> siècle offrent toujours un grand intérêt, ne fût-ce que par l'emploi de termes spéciaux que recherchent les lexicographes. Je vais donc donner le texte de ceux de ces contrats que j'ai découverts, en y joignant les courtes notes biographiques que j'ai pu recueillir sur notre artiste.

Jacques de Saint-Omer naquit sans doute dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Son nom, que l'on rencontre déjà à cette époque à Tournai, pourrait pourtant faire supposer que sa famille était originaire de l'Artois. Il était inscrit dans la corporation des *charpentiers*, ce qui nous prouve seulement qu'il était ouvrier du bois. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, sous le nom modeste d'ouvrier, se cachait souvent un

artiste ; mais le système corporatif alors en vigueur forçait à s'inscrire dans les bannières des métiers. C'est donc à titre de charpentier que nous voyons en 1332 Jacques de Saint-Omer figurer parmi les « sermentez des hiretages, »<sup>1</sup> c'est-à-dire comme expert pour les charpentiers.

En 1333, nous le voyons « eswardeur » pour la paroisse de Notre-Dame<sup>2</sup> : d'où nous devons conclure qu'il était bourgeois de Tournai, et occupait une position notable dans sa paroisse. En effet les « eswardeurs » étaient les bourgeois élus par leurs concitoyens, et chargés d'élire eux-mêmes les magistrats de Tournai.

Je disais plus haut que, si nos anciens registres qualifient Jacques de Saint-Omer du nom de charpentier, il fallait pourtant voir en lui autre chose qu'un simple ouvrier : il était aussi et avant tout sculpteur en bois. J'en trouve la preuve dans un contrat qu'il passa en 1326 avec les égliseurs de la paroisse S<sup>te</sup>-Marguerite à l'effet de leur livrer un retable d'autel. Voici le texte de ce contrat sur parchemin, au dos duquel est écrit : *C'est li markiés que li gliseur de Sainte Marguerite ont fait à maistre Jakemon de Saint-Omer.*

« Sacent tout chil qui cest escrit veront et oront, que telles sont les convenenches des gliseurs de Sainte-Margueritte de Tournay, d'une part, et de maistre Jakemon de Saint-Omer, d'autre. Assavoir que lidis maistre Jakèmes a marcandet à yauls d'une taule d'autel faire en le église de Sainte-Margueritte, boinne et souffissans, d'autres ymagènes que celes sont pourtraites qui sont en le trésorie de le ditte église ; et les dittes ymagènes, qui sir y doivent, doit il faire aussi bonnes et aussi souffissans que sont celles de Saint-Jakème et de Saint-Quentin, de taille, u que li milleurs des ij est, et aussi parfonde. Et le machenerie qui kiet en ceste taule à faire, doit li dis maistre Jakèmes faire boinne et souffissans, tèle que elle asiert à le pour-

<sup>1</sup> Archives de Tournai. *Registre de la loi de 1332.*

<sup>2</sup> Archives de Tournai. *Registre de la loi de 1333.*



traiture et à l'ouvrage de le taule; et doit les bordures de le taule faire boines et souffissans, auteles ou miudres que celles de Saint-Jakème ou de Saint-Quentin sont; et le fausse taule, qui devant cest ouvrage doit estre et sir, doit li dis maistre Jakèmes livrer boinne et souffissans, autèle que n'iest li milleurs de celes qui sont ès églises dessus dittes. Et doit encore li dis maistre Jakèmes faire iiij coulombes et iiij angles par-desseure, boins et bien ouvrés, aussi souffissans ou plus que nie sont li milleur de Saint-Jakème ou de Saint-Quentin. Et doit tout cel ouvrage avoir fait bien et souffissant et livret dedens le jour Nostre-Dame Candeler prochain venant. Et pour cou à faire li dis maistre Jakèmes en doit avoir lxij lb. de tournois; et avøec cou doit-il livrer bien et souffissanment, à sen coust et à sen frait, tout cou qui appertenra à l'ouvrage dessusdit, sans fier. Et se, par le deffaute de ses convenenches, lidit gliseur en faisoient coust, frait, despens, emprunt, u avoient damage, rendre leur doit parmy leur voir dit et sans nulle des convenences dessusdites amenrir. Et pour ce faire lidis maistre Jakème en a assenet à lui et au sien à quanque il a et ara partout. Là fu Jehan Pétilions comme voirs jurés, et Jehan de Kasiel comme autres hom qui congneut les parties. Et si furent les parties à cest escrit livrer, qui est fais en iij parties; s'en wardent li gliseur le première; li voirs jurés, le seconde; et maistre Jakemes, le tierce. Che fu fait l'an de grasce mil.ccc.xxvj, le diemence repus. Et doit estre tous li ouvrages, qui contenus est par-dedens cest escrit, de boin cuer de kenne, et seront sans aubum. ' »

L'architecte, tel que nous le connaissons de nos jours, n'existait pas au moyen âge. Les plans des monuments à élever étaient faits par les maîtres maçons ou charpentiers; dans le pays de Tournai où la pierre est si fréquemment em-

<sup>4</sup> Archives de Tournai. *Chirographes de la cité*, layette de 1326.

ployée pour les constructions, nous constatons souvent que les tailleurs de pierres dressent les *patrons* des édifices qu'ils sont appelés à construire. C'est à titre de charpentier que nous allons voir Jacques de Saint-Omer se révéler architecte.

Un curieux dessin, reproduit dans un ouvrage moderne<sup>1</sup>, nous montre une vue perspective d'une portion de la Grand' Place de Tournai. Cette vue, exécutée en 1647, nous fait voir la façade de l'église Saint-Quentin précédée d'une petite maison faisant corps avec l'église elle-même. C'est cette petite construction dont Jacques de Saint-Omer fut appelé à dresser le plan et dont l'entreprise lui fut confiée. Les archives de Tournai possèdent le contrat intervenu à cette occasion, et au dos duquel on lit : *C'est le portail\* de Saint-Quentin.*

« Sacent tout ke maistres Jakèmes de Saint-Omer a markandet à signeurs de le paroffe Saint-Quentin de faire j portal à le glize Saint-Quentin en le manière que s'ensuit. Premiers, doit faire ij masières à cesçun lés de l'uisserie, une de loin ourdon par pain paret as dens dehors de xij pos d'espeus et de v piés de haut, pau plus pau mains ; et au devens de celi ourdon aloyet j siège de xiiij pos de let et si haut que il appertenra, au dehors de le parchon de le cambrete ; et à cescun lés de l'uisserie, j piler beuwet, et en cheli heu semet de rosetes, et au devens havetet là u li huis pendront ; et à cescun debout de cheli œuvre j demi-piler suiwant as autres ij, ensi rosetés que li autre de l'uisserie ; et entredens ches pilers, à cescun lés, une suele de vij pos de larghe et espesse à l'avanant ; et sur ches iiij pilers une pasne aussi grosse u plus, et entredens viestut de coulombes ouvrées sur l'arestes de iij pos de gros et iiij pos entredens coulombes et les huisseries suiwant à l'autre œuvre ; et sus cheli pasne viestue de pendans de le grosse d'estanchons de

<sup>1</sup> Bozière. *Tournai ancien et moderne*, pl. xx.

<sup>2</sup> Le mot *portail* signifie littéralement *façade*, la portion de la construction où est la porte.

xxiiij piés, et entredens si drut que, de moyen à autre, piet et demi ; et sur l'uisserie ij esnoeres ; et sur ches esnoeres j comble d'autel bos viestut de courbes, de cauchons, de doubliaus et d'ogives, et une boine clef ; et cheli vote clore bien et nettement d'ais de Danemarche refenduwes ; et cheli clef et les ogives poindre et dorer si avant que il appertenra ; et au lés deviers Colart le Muisit et à l'autre lés deviers le cambrete, clore à ronde vosure bien et nettement apriés le doubliel ; et une parchon de cheli portal et j huis, là ù li consaus de le paroffe vorra, clos d'ais de Danemarche desous le puiée, et deseure de coulombes ensi que cheles devant seront ; et ches pendans et le comble latter de boines lattes de rivage u de touniaus de Saint-Jehan ; et couvrir de tuile blanche et noire losenghie ; et par-devant cheli comble, une fausse couple bien ouvrée et entallie ensi que il appert de pourtraiture en j parkemin ; et les croches ploumées devens et dehors et bien saudées juskes à le nachiéle de le wimbierghe ; et à cescun lés de Saint-Quentin j angelot entalliet ensi que saint Quentins sera, que est pourtrais en le fausse couple ; et au desous de cheli souvrone, à cescun lés de le fausse couple, j avant pis de planke bien ploumet dehors et dedens pour recevoir les euwes des achintes ; et à cescun debout une gargoulete de plonc qui giétra et portra les euwes à cauchie ; et sur cheli fausse couple, j espi de plonc selonc le quantité de le couple ; et au devens de cheli achinte, iiij baus movant de le pasnes qui enteront ou pignon dou moustier, et par deseure une filière retenue sur corbiaus, bien retenue par fier oudit pignon qui portera le debout des pendans deseure, et à cescun lés dou comble une filière en le moyenne des pendans ; et ches filières, ches baus boins et souffissans aussi gros que les pasnes et les pilers à ij lés de l'uisserie, si grans que boins consaus se portera, et livrer ij greiiaus. Et toute cheli œvre bien et souffissanment ouvrée et faire ensi que chi dessus est debviset, de point empoint par dit d'ouvriers, et le clef en le main. Et tout chesti ouvrage bien et souffissanment avoir fait et

livret tout sus devens le jour saint Remi prochain venant, et tout ensi que en chest escrit est deviset et contenu, a li dis maistres Jakèmes enconvent de faire bien et loiaument, et en a assenet à li et au sien à quan qu'il a et ara partout. Là fu Jehans li Flamens comme voirs jurés, et Jehans Walegrappe comme autres hommes qui conneut les parties ; et si furent les parties à cest escrit livrer. Et pour che que mémore en soit, si en est chis escrits fais en trois parties, de quoy Jehans li Flamens, comme voirs jurés, warde le première partie ; Mahius li Flamens, pour le glize, le secunde ; et li dis maistres Jakèmes de Saint-Omer, le tierche. Che fu fait l'an M.ccc et xxxvii, le venredi après le fieste Saint-Barnabé<sup>4</sup>».

Les deux contrats que je viens de transcrire nous ont montré Jacques de Saint-Omer tout à la fois sculpteur et architecte ; mais c'est surtout comme sculpteur qu'il fut connu en son vivant : un long acte, encore inédit et que j'ai récemment découvert dans des sacs inexplorés des archives de Tournai, nous en fournit la preuve en énumérant un certain nombre des œuvres dues à son ciseau. Mais avant de citer cet acte, achevons de dire le peu que nous connaissons encore de notre artiste.

Jacques de Saint-Omer testa le 14 octobre 1349. A cette époque, il était veuf ; mais il ne donne pas le nom de sa femme dans son testament. Il nous apprend seulement qu'il avait deux fils : l'aîné nommé Jean habitait Tournai, était marié et avait deux enfants ; le second, François, avait quitté Tournai et laissé depuis longtemps sa famille sans nouvelles. Cette absence d'ailleurs n'a rien qui doive nous étonner à une époque où grand nombre d'artistes menait une existence nomade ; aussi son père ne l'oublia-t-il pas dans son testament, dont je vais extraire les passages utiles.

« ... Donne jou à Maroie, fille Jehan men fil, vj coussins de parce, une gourdine, une sarge et une cotte de saie gaune de

<sup>4</sup> Archives de Tournai. — *Chirographes de la cité*, layette de 1337

femme... *Item*, mach jou et lesse en le main de mes exécuteurs chi après nommés, les choses qui s'ensuient : premiers, lxx florins d'or à l'escut viés, xj que doubles et que par sol d'or, j roial, v mailles d'or, ix louces d'argent, iij hanas d'argent à piet, j piet d'argent sans hanap, iij lampiers d'argent, j godinet d'argent à couvercle, une fourchette d'argent et j pointiel d'argent à pourtraire ; *item*, une chainture et le chainture ki fu me femme, une corioie de cuir fierée d'argent, le fierure d'argent de une autre corioie, une petite chainture de soie fourkie d'argent et xlix aunes de toille ; *item*, xxvij gros viés dou cuing le Roi de Franche ; par tèle manière et condition que je vœil et ordonne expressément que tout li florin et denier dessus dit, qui demorront deseure me ordenance aemplic, et toutes les autres choses chi dessus déclarées, que jou ay mis en le main de mes dis exécuteurs, comme dessus est dit, soient et demeurent en leurs mains tant et si longhement que on sara vraies nouvelles de Franchois, men fil, qui est espaisiés ; et ou cas que li dis Franchois seroit en vie, je vœil et ordonne que il ait le moiet de tous les florins et de tout chou entièrement que jou ai mis en le main de mes exécuteurs, comme dit est ; et l'autre moiet donne jou pour Dieu et en aumosne as enfans que Jehans mes fuls a et ara de loial mariage. Et se li dis Franchois estoit alés de vie à mort, je donne tout che que donné lui ai par dessus as dessus dis enfans Jehan men fil, à partir entre eaus fragement ensaule... Et pour toutes mes ordonnances et devises dessus dites aemplir et mettre à exécution, je prech et eslis à exécuteurs mes ciers amis et amies Jehan de Roem, Mikiel le Voirrier et Maigne dou Riu. Ce fut fait le xiiij<sup>e</sup> jour d'octobre l'an de grace mil ccc XLIX <sup>1</sup> ».

A quelle date précise mourut Jacques de Saint-Omer, je ne puis le dire, car à l'époque où il testa, l'usage n'existait pas encore à Tournai d'inscrire la mention de l'emprise au bas de

<sup>1</sup> Archives de Tournai. — *Testaments*, paquet de 1349.

la copie des testaments conservée au *ferme* échevinal. Comme cependant le plus grand nombre des testaments actuellement conservés, pour lesquels il m'a été possible de constater le décès des testateurs, précède de peu ce décès, je crois pouvoir fixer la mort de Jacques de Saint-Omer vers l'année 1350.

Conformément à la coutume, Jean de Roem, qui avait accepté d'entreprendre l'exécution testamentaire de son ami, prit possession de la succession, se mit à la recherche de François de Saint-Omer, et, n'ayant pu le retrouver, finit par régler les comptes de sa gestion et les soumettre à l'approbation des échevins. Ces différentes opérations avaient duré seize ans ; leur résultat fut contesté par l'un des héritiers qui adressa aux magistrats une requête les priant de refuser l'approbation demandée. Dans cette requête, non datée, mais qui doit être de 1366, Jean li Hierenghier, petit-fils par alliance du défunt, expose ses griefs en 25 articles. Comme plusieurs énumèrent des œuvres de Jacques de Saint-Omer, et que les autres ont un intérêt de curiosité, je transcrirai toute la requête après l'avoir analysée très succinctement.

Après avoir indiqué quelle était la fortune présumée de Jacques de Saint-Omer, Jean li Hierenghier rappelle que Jacques fut en son temps un habile sculpteur, qu'il exécutait de grands travaux pour les églises et excellait surtout dans la façon des stalles. Il avait aussi fait un retable pour la chapelle des Augustins de Tournai, travail que les échevins pouvaient voir et dont il leur était en conséquence facile d'apprécier le mérite. Un artiste aussi couru que Jacques de Saint-Omer devait avoir un atelier bien fourni d'outils et de bois ; pourtant Jean de Roem ne rend compte que de deux planches de chêne et de fort peu d'instruments à l'usage de sculpteur.

Ce n'est pas tout encore. Jean li Hierenghier fait remarquer que l'exécuteur testamentaire ne fait pas figurer dans son compte, même les objets repris nommément dans le testament. Il y a donc là dol ou malversation. L'héritier ne doit pas supporter les conséquences de ces faits, et il réclame des dommages-intérêts à charge de Jean de Roem.

Un agissement de l'exécuteur testamentaire semble surtout avoir déplu à Jean li Hierenghier. Il n'ose pas sans doute s'en plaindre d'une façon formelle ; mais il faut parfois savoir lire entre les lignes, et je crois qu'en agissant de la sorte, on arrivera à la même conclusion que moi. Je calomnie peut-être le petit-fils de Jacques de Saint-Omer en exposant mes soupçons : le lecteur en jugera.

François de Saint-Omer, le second fils du testateur, avait, je l'ai dit plus haut, quitté Tournai et cessé de donner de ses nouvelles. Son père pourtant ne l'avait pas oublié ; il avait déterminé sa part dans sa succession, en ordonnant de la lui conserver. Ce délai d'attente n'avait pas été fixé. Jean de Roem attendit seize ans avant de rendre ses comptes ; mais avant de les clore, il avait envoyé faire à Paris des recherches après ce fils perdu, et il fit figurer dans le compte les frais de ce voyage et des perquisitions. Ce chapitre de dépenses ne plut pas à Jean li Hierenghier. De quoi se mêlait donc Jean de Roem ? Personne, pas même le testateur, ne lui avait donné mission de se livrer à ces recherches. Qu'avait-on besoin d'un héritier de plus ? La part de François, fixée par le testament, devait échoir, s'il était mort, à sa nièce et à son neveu. Il n'avait pas reparu ; on devait donc le considérer comme mort et remettre à Jean li Hierenghier la moitié de son héritage.

Je ne sais la suite qui fut donnée à cette affaire, n'ayant pas retrouvé le compte de cette exécution testamentaire parmi ceux des archives de Tournai. Mais certains détails, parmi les doléances de Jean li Hierenghier, étant de nature à faire connaître l'œuvre de Jacques de Saint-Omer, je transcris intégralement l'acte dont je viens de parler.

« Che sunt les mises, raisons et contredites que Jehans li Hierenghiers, maris ad présent à Maigne de Saint Aumer, baille et mait oultre par devant vous très chier signeur

eskievin <sup>4</sup>, et à l'encontre de che que Jehans de Roem, cum exécutteres dou testament ou darraine volenté de jadis maistre Jaque de Saint Aumer, a bailliet et mis oultre par manière de compte, des biens demorés dou dit maistre Jaquemon, tendans ad fin que ycil compte ne soient tenu pour juste ne passable deuvement, mais soient regetté et compté pour nul en tant que li dis Jehans li Hierenghiers y contredira ; et soit li dis de Roem, par che qu'il est entrés ens ès biens demorés dou dit maistre Jaquemon, tenus de rendre et payer au dit Hierenghier les sommes et parties chi desous espesefiées ; et avech soit li dis de Roem condempnés en tous les coulx, frais et despens, dammages et intérestes fais et à faire dou commenchement de ceste cause et jusques en la fin d'icelle ; et pour venir as fins dites, dist et propose li dis Hierenghiers les causes, fais et raisons qui chi après s'ensuient.

« 1. Premiers, dist li dis Jehans li Hierenghiers que vérité est que il a à femme et à espeuse Maigne de Saint Aumer, de laquelle maistres Jaquèmes de Saint Aumer fu tayons ; et par che lui appartient et compète à avoir boin compte et loyal des biens dou testament dou dit maistre Jaquemon, et aussi la résidue d'iceuls biens, de tant que à le portion et partie de la dite Maigne appartient, et aussi li don qui à li furent donné ens ou dit testament, et meismement, cum il a esté dit par loy, que li dis de Roem en fache et rende boin compte.

« 2. *Item*, et de droit et de raison à quoy la lois ou coustume n'est de riens au contraire, toutes les personnes qui entrent ens ès biens d'autrui, et meismement par fait de testament, il y doivent entrer deuvement par loy et par inventore, par prisie et par vendue ; et de che, se il en sunt requis par personne à qui il compète, rendre boin et juste compte.

« 3. *Item*, et il est vray que li dis de Roem est exécutteres

<sup>4</sup> A Tournai, c'était au collège des échevins qu'incombait la charge de recevoir les testaments, de les enregistrer et de veiller à leur exécution.



dou testament ou darraine volenté dou dessus dit maistre Jaquemon, et est entrés ens ès biens télement conume il lui plaist sans inventore ne prisie des biens faire par loy, de laquele il fache riens apparoir, pour quoy de raison il doit estre condempnés à rendre et payer par deniers le dit Hierenghier la moietie de che que renommée ou présomptions apparra que li dis maistres Jaquèmes pooit avoir vaillant au jour de sen trespas.

“ 4. *Item*, que voix et renommée couroit et estoit en la ville de Tournay, au jour dou trespas dou dit maistre Jaquemon, que li dis maistres Jaques estoit bien riches hom à le somme de viij<sup>e</sup> florins d'or à l'escut viés ou environ.

“ 5. *Item*, et comment que il plaise à dire li dit de Roem que, des biens dou dit maistre Jaquemon, il n'en rechut onques riens fors le don que li dis maistres Jaquèmes lui donna, sauve sa grace che ne vaulx ne che ne lui porter excusation deuwe mais empéechement dou tout et plaine condempnation ; et che poet apparoir par che que il se porte et tient cum exécutteres dou dit maistre Jaquemon, et que le exécution d'icelui il a empris à faire ; et ensi il devoit savoir, quand yceli exécution il emprist, là où li bien estoient et qu'il devenoient, ou aultrement c'estoit à se péril et aventure.

“ 6. *Item*, que rewardé et examiné les parties vendues dont la première somme fait mention, qui contient xvij lb. xv s.iiij d., en ycelles ne fait mention à qui elles ayent esté vendues, mais s'en taist dou tout ; et par che appert et poet on évidemment présumer que che n'a esté que tout fait pour adeviner et non mie par droit sentement de la vérité, pour quoy en ce doit estre pourveu ou nom et pour le dit Hierenghier, et à l'encontre du dit de Roem.

“ 7. *Item*, que en la dite vendue ne fait mention que d'une petite kiulte, j kievechœl, j couvretoir, iij mauvaises napest d'une touwaille, de ij mauvais coussins, et de xvij lb. et j quartron d'estain, qui fait mauvairement acroire qu'il fuis, ensi ; mais fait du tout acroire li contrairez, car li dis maistres

Jaquèmes estoit moult bien hostilliés, car il avoit pluseurs lis et meismement j grant lit de ij lés bien et souffissamment estoffé, grant plenté de coussins de parge et d'autres coussins, grant plenté de nappes et de touwailles, pluseurs bachins et pluseurs orchius, grant plenté de vassielle d'estain, si comme boutailles, tournes et aultre vasselmente, et grant plenté de ymagènes taillies, dont li dis maistres Jaques estoit marcheans et ouvriers.

“ 8. *Item*, que avœch che li dis maistres Jaques avoit une taule d'autel, liquel valoit xl florins à l'escut viés ou plus ; et che poet apparoir clérement, car c'est li taule d'autel qui est as Augustins à Tournay, liquele estoit toute taillie, ouvrée et apparillie, réservé que elle n'estoit mie dorée.

“ 9. *Item*, que rewardé et considéré la teneur de la vendue, dont la dite première somme fait mention, en ycelle ne se contient ne ne fait mention que, pour vendue de bos, de ij kayères de cuer de moustier que xlvij s., pour ij planques de kesne xxviiij s., et pour ij hapes à taillier ymagènes, ij compas et une dousaine de fierchons à taillier xviiij s., lesquels choses ne sont pas à croire pour che que li contraire appert ; car vray est que li dis maistres Jaques en son temps estoit tenus li miudres ouvriers de taille de bos appartenant à églises, à ymagénerie, chibolez, tables d'autel, fourmes de cœur d'églises, que nuls autres hom qui fuist en la ville de Tournay ne dou pays de environ ; et par che se monstre et prœve qu'il convenoit qu'il fuist bien et estoit pourvus tant à cause de bos pour ouvrer de sen mestier, comme de hostiuls et harnas appartenans à ycelti, à le somme de ij<sup>e</sup> viés florins d'or à l'escut ou plus.

“ 10. *Item*, quant est as parties dont la secunde somme fait mention, ens êsquels est contenu pluseurs sommes de florins, si comme de escus viés doubles et parsis d'or, dist li dis Hierenghiers que par che se monstre et poet apparoir évidamment devoir estre jugié au profit dou dit Hierenghier et à l'encontre dou dit de Roem ; car par le dit testament, lequell

li dis de Roem a empris et qu'il ne pœt ignorer, il appert par ycelui qu'il a recheu, oultre les dites sommes, j florin d'or roial et v mailles d'or, desquels li dis de Roem se taist en la dite recepte.

« 11. *Item*, que avœch che appert et pœt apparoir clèrement que li dis de Roem se taist en la dite recepte, de la somme de xxvij gros viés dont le dit testament fait mention estre à lui laissiés en sa main, et lesquels par ycelui testament li dis de Roem a recheus et dont, ce considéré, il doit estre dit et ordené pour le dit Hierenghier comme dessus.

« 12. *Item*, quant est à le recepte de la dite secunde somme, là où il fait mention de ix louches d'argent, iij hanas d'argent à piet, iij lampes d'argent, j godet d'argent à couvercle, pesant tout v mars et demy, et vendu vj escus j quart mains le mark, dist li dis Hierenghiers que par che appert que il doit estre dit et jugiet pour le dit Hierenghier et à l'encontre dou dit de Roem ; car li dis de Roem se taist, en la dite recepte, d'un piet d'argent sans hanap dont le dit testament fait mention qu'il a recheu ; et aussi grande merveille seroit que tèle vassielle d'argent, là où il y avoit ix louches, iij hanas à piet, iij lampes et j godait à couvercle, n'eüst pesé que v mars et demy, car les louches et hanas estoient fort et de grant pris, et li hanap à piet et li godais à couvercle pesant chascun j mark et demy ou plus ; et ainsi appert que ladite vasselle, parmy le piet d'argent dont li dis de Roem se taist, montoit à la somme de x mars d'argent ou de plus, considéré espécialement que la dite recepte ne fait mention à qui la dite vassielle fu vendue.

« 13. *Item*, quant as autres parties dont la vendue de la dite secunde somme fait mention, que par che appert et pœt évidamment apparoir que li dis Hierenghiers doit venir à se intention à l'encontre dou dit de Roem, car il ne nomme ne fait mention à qui ycelles parties furent vendues ne délivrées ; et par che samble et pœt évidamment apparoir que il les ait retenues et attribuées par deviers lui, en voellant compter che

que'il lui plaist ; car grans merveilles seroit à penser que tel juyel et parties par juste et loyal vendue eussent esté délivrées pour tel fuer ne prisie comme li dis de Roem les voelt compter ; et par ensuivant, si li dis de Roem l'avoit fait ou laissiet faire, si ne vouldroit-il.

« 14. *Item*, quant as parties que li dis de Roem dist avoir délivrées et payées, dont la première somme des dons et délivranches fait mention, et meismement au point et à l'article là où li dis de Roem dist avoir baillié et délivré à Maroie, fille Jehan de Saint Aumer fil dou dit testateur, vj coussins de parge, unes gourdines, une sarge et une cote de saye gaune, dist li dis Hierenghiers que il ne sera jà sceu ne prouvé ; pour quoy d'icelles parties li dis Hierenghiers fait demande au dit de Roem, particulièrement de yceuls coussins, gourdines, sarge et cote de saie aussi souffissant que il estoient, ou de xx florins d'or frans pour la valeur, ou à tout le mains il lui soit converti à venir à la fin et conclusions que par dessus il a esleutes, c'est à entendre que d'avoir pour la moietie de la résidue des dits biens le moietie de la dite somme de viij<sup>e</sup> florins viés à l'escut, dont mentions est faite par dessus.

« 15. *Item*, quant est as frais et as mises dont la seconde somme de mises fait mention et espécialement en tant que les parties font mention des frais et obsèque que li dis de Roem dist avoir fais et payés pour la sépulture et frais dou corps de la femme dou dit maistre Jaque, dist li dis Hierenghiers que li dis de Roem les payast ne délivrast à cheux dont il fait mention, il ne sera jà sceu ne prouvé ; mais vous pœt apparoir clèrement, très chier signeur, et à tous juges, que li dis de Roem ne sait que adeviner pour avoir sa délivrance, laquelle il n'ara mie, se Dieu plaist, car paravant che que li dis maistres Jaquèmes trespassast, sa dite femme trespassa grant temps paravant, et tant que li dis maistres Jaquèmes en son vivant avoit fait maitre et assir une lame sur le corps de sa dite femme ; et che pœt apparoir par che que li lame est encore, et que li dis de Roem compte en ses mises v s. pour assir et remuer la lame quand li dis maistres Jaquèmes fu trespassés.

« 16. *Item*, ad ce que li dis de Roem dist avoir payet en pluseurs articles des dites mises, dont la secunde somme des mises fait mention, pluseurs frais et mises pour le frait dou corps et sépulture de Jehan de Saint Aumer, fil dou dit maistre Jaquemon, dist li dis Hierenghiers que il ne sera jà sceu ne prouvé ; et che poet évidamment apparoir, car li dis de Roem ne fu mie exécutteres dou dit Jehan de Saint Aumer, ne il ne trespasa mie avant le dit maistre Jaquemon, mais depuis, et gist en l'atre Saint Jaquème, et li dit maistre Jaquèmes et sa femme en l'atre Nostre Dame ; et si estoit li dis Jehans de Saint Aumer mariés, et avoit femme et enfans vivans au jour de sen trespas, et estoit bien riches et solables, pourquoy supposé que li dis de Roem eüst payet la sépulture dou dit Jehan de Saint Aumer, che que li dis Hierenghiers ne scet mie, si n'aroit il reward au profit dou dit de Roem.

« 17. *Item*, quant est à l'article que li dis de Roem dist avoir payet à Mikiel Voirrier d'une voie à Paris pour aler querre François, fil dou dit maistre Jaquemon, dist li dis Hierenghiers que il n'estoit nulle nécessités de envoyer y, supposé que li dis de Roem y envoyast, ne li dis maistres Jaquèmes ne l'avoit mie ordené en sen testament, et à la vérité que li dis Jehans y envoyast pour celi cause, et que li dis Mikiuls y alast, et pour che li dis de Roem lui baillast les iij florins à l'escut dont li dis articles fait mention, il ne sera jà sceu ne prouvé.

« 18. *Item*, quant à pluseurs parties de debtes comprises entre ycelles mises que li dis de Roem dist avoir paiies à cause dou dit maistre Jaquemon, et aussi pour rentes qu'il dist avoir paiies pour le héritage dou dit maistre Jakemon, dist li dis Hierenghiers que riens n'en scet ; mais nientmains se li dis de Roem voelt affremer et jurer par sen sèrement que pour le dit maistre Jaquemon loyalment et justement il l'ait payet, il voelt qu'il passe, sauf et réservé toutesfois ce que li dis Hierenghiers contredist en ces présentes contredites.

“ 19. *Item*, quant as xxx s. que li dis de Roem dist avoir paiies as sergans des eskievins et as vendeurs pour les biens que il vendirent, dist li dis Hierenghiers que riens n’y appartient, car il ne sera jà sceu ne prouvé que li bien fuissent vendu par loy, car li dis de Roem ne monstre mie que il le fuissent, par ce que il ne monstre inventore, prisie, ne à qui il furent vendu ; et aussi ne sera jà sceu ne prouvé tant il en payast.

“ 20. *Item*, quant as ij florins frans pour yceuls escrire, dist li dis Hierenghiers que, rewardé et considéré le contenu d’iceuls comptes, se comptes les pœt on nommer, il pœt et doit souffire en tout chela en ij florins frans ; et se li dis de Roem a plaidiet sans cause, et baillet ou payet à sen conseil che que il lui a pleu, che ne doit mie estre au damage dou dit Hierenghier, mais au préjudice et damage dou dit de Roem en tât que il a plaidiet follement et contredit ad ce qui estoit de raison.

“ 21. *Item*, que rewardé et considéré le contenu des roles bailliés oultre par le dit de Roem, en yceuls il ne raporte ni ne fait mention en riens de le haneprie de madre dont li dis maistres Jaquèmes estoit ahanepés, liquels en estoit pourvus bien et souffissamment, et selon l’estat et condition que il estoit ahanepés de vassielle d’argent, et liquel hanap de madre pœent monter à le somme de xx florins d’or frans ou plus.

“ 22. *Item*, dist li dis Hierenghiers que li dis de Roem, en ses dites parties et en la recepte, se taist de la valeur dou leuwié et proufis que la maisons dou dit maistre Jaquemon pœt avoir rendu depuis que il trespassa, laquelle pœt avoir valu et rendu aultre chose que elle doit de rente, chascun an viij lb. ou plus, qui pœt monter pour l’espasse de xvj années à viij lb. l’an, la somme de vj<sup>xx</sup> et viij lib. tourn.

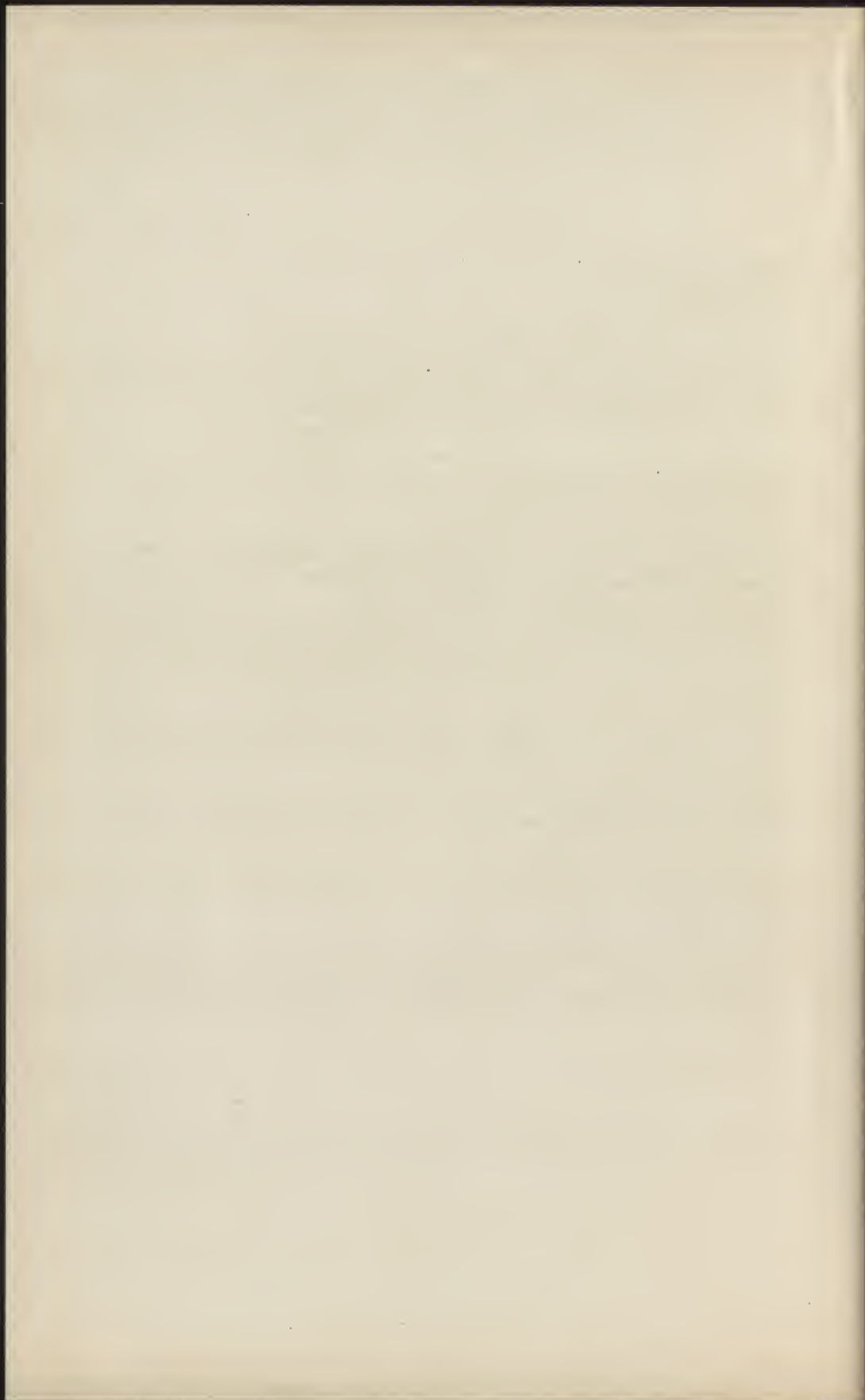
“ 23. *Item*, là où li dis de Roem dist que les sommes et parties par lui paiies somment à xlij lb. et x s. x d., v florins d’or frans et vij gros, et par ensuivant li toute somme lxxvij lib. et ij d., v florins d’or frans et vij gros, et au sourplus que

la résidue dou testament aempli monte à xxxiiij viés escus, lxxv escus Johannes, iij mailles d'or, x s. vjd. tourn. délivré à Colard de Gand, dist li dis Hierenghiers que, rewardé et considéré les causes et contredites dessus dites, il ne pœt ensi estre, mais appert tout aultrement ; car, considéré ce que pardessus est dit, li dis de Roem doit estre tenu et condempnés à payer et délivrer au dit Hierenghier la moiet des viij<sup>e</sup> viés escus dessusdis, et aussi les vj coussins de parge, les gourdines, la sarge et une cote du saye ghaune que li dis maistres Jaquèmes donna en son dit testament à la femme dou dit Hierenghier, ou les xx florins frans dessus dis pour la valeur.

“ 24. *Item*, ad ce que li dis de Roem dist que, se li maisons qui fu li dit maistre Jaquemon, si elle fu vendue ne aliénée, il n'en set riens, ne quel cose on en a fait ne où li denier sunt, dist li dis Hierenghiers que tant pis pour le dit de Roem et plus mal fait, car quand li dis de Roem estoit exécutteres dou dit maistre Jaquemon et avoit empris son exécution à faire, et que la résidue des biens appartenoit à la femme dou dit Hierenghier et à son frère, il devoit savoir que li bien devenoit ; mais pour che ne demorra mie que li dis Hierenghiers n'en poursuce sen droit comme il quidera que boin soit ; et avœch fait protestation dou dit de Roem poursivir de damages et intérests que par se deffaute et négligence, et au dit de Roem, il y ara et prendera.

“ 25. *Item*, dist li dis Hierenghiers que les choses dessus dites, par lui proposés, sunt vraies, et en est voix et commune renommée, et les a li dis de Roem recogneutes et confessées toutes ou en partie.

“ Si conclut li dis Jehans li Hierenghiers as fins par lui esleuves, en offrant ses fais à prouver partout là où il appertendra ; et che que il en pora prouver ou enfourmer lui vaille. ”





## VARIÉTÉS

---

DÉMOLITION DE LA TOUR AUBERON, A MONS. — Ce fut en 1617, comme on le sait, que le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle ordonna la démolition de l'ancien donjon du château connu sous le nom de Tour Auberon. Adrien Denis, mesureur assermenté du Hainaut, avait été chargé de dresser le devis. On adjugea au rabais, le 24 avril 1617, « le démolissement et desblaye de la Tour Auberon scituée au chasteau de Mons, » moyennant le prix de 1230 livres tournois ; ce furent des charbonniers de Frameries qui furent déclarés adjudicataires. Voici leurs noms : Arnould Sauvaige, Jacques Jamart, Louis Lecocq, Estienne Urbain, Nicolas du Blairon, Jean Motte, Christophe Sauvaige et Jean de Grâce.

L'entreprise ne fut pas fructueuse pour les charbonniers borains ; la construction bien que délabrée était encore d'une solidité considérable. Aussi les entrepreneurs s'adressèrent-ils au conseil des finances pour obtenir un supplément de prix. Ce conseil, « eu égard à la perte qu'ils ont faite », leur accorda, le 21 octobre 1617, une majoration de 240 livres sur leur soumission<sup>1</sup>.

L'ancien donjon de Mons a eu l'honneur d'une monographie spéciale dans les *Annales du Cercle archéologique*<sup>2</sup>. Ces particularités inédites sur sa destruction serviront de complément au travail du P. Schmitt.

ERNEST MATTHIEU

---

<sup>1</sup> Chambre des comptes, n° 9821, aux Archives générales du royaume à Bruxelles.

<sup>2</sup> Tome XIII, pp. 109-140.

NUMISMATIQUE MONTOISE. — Dominique de Thuin, orfèvre distingué de Mons, fut chargé, en 1700, lors de la bénédiction de dom Joseph Havinne, abbé du monastère de Saint-Ghislain, de confectionner deux médailles en argent ; l'abbaye les offrit à l'archevêque de Cambrai, l'illustre Fénelon, qui donna la consécration abbatiale.

On mentionne ces détails dans un curieux registre conservé aujourd'hui aux archives de l'Etat à Mons, dans le fonds de cette abbaye<sup>1</sup> :

« Le 22<sup>e</sup> de l'an 1701, rendu au moien d'une quittance à nostre confrère, Dom Pierre, 32 patagons et quatre pattars, qu'il avoit paiez le 3 décembre 1700 à D. de Thuin, orphèvre à Mons, pour avoir livré deux médailles d'argent en bas-relief qui ont été présentées à Monseigneur, à la bénédiction de nostre abbé, icy... 154 l. »

Encore une médaille à inscrire au catalogue numismatique de la ville de Mons, et une œuvre artistique dont on doit regretter la perte.

E. MATTHIEU

---

<sup>1</sup> Il est intitulé : « Registre des mises de la grande recepte de l'abbaye de Saint-Ghislain commençant sur la fin de 1696 ».

VERRERIE DE HAINE-SAINT-PIERRE. — Dans les dernières années de l'ancien régime, Guillaume-François Deschuytener établit, à Haine-Saint-Pierre, une verrerie. Il sollicita, en 1793, du gouvernement autrichien, l'exemption de la garde et de logements militaires pour son usine et les habitations qui en dépendaient.

Un rapport de l'avocat fiscal de Hainaut, Papin, du 24 septembre 1793, émit un avis favorable à l'octroi de cette faveur ; c'était alors la seule verrerie en activité dans l'ancien Hainaut.

« Cette verrerie, observe-t-il, est très avantageuse au païs, tant par l'aisance de se procurer toutes sortes de verres qu'on devoit ci-devant aller chercher à Charleroy et dans des endroits plus éloignés, que par le nombre d'ouvriers qu'on y emploie et par les consommations qu'on y fait ; elle mérite certainement des égards et des considérations, et on lui doit des encouragements ; c'est ce qui a porté l'Impératrice-Reine, en 1750, à accorder par lettres d'octroi du 14 aoust certaines faveurs et exemption à Antoine Delobel, propriétaire de la verrerie de Ghlin, et il me paroît que le suppliant se trouve dans le même cas, puisque son entreprise et ses travaux sont beaucoup plus considérables que ceux d'Antoine Delobel dont les héritiers ont abandonné l'entreprise et verrerie de Ghlin, n'y trouvant pas leur compte<sup>4</sup> ».

E. MATTHIEU

---

<sup>4</sup> Jointe des administrations, carton 261, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. — Ce carton renferme des documents sur les communes suivantes : Boussu, Bouvignies, Brugelette, Courcelles, Ellezelles, Élouges, Fontaine-l'Évêque, Gammerages, Ghlin, Hérinnes, Hornu, Irchonwelz, Quaregnon, Pepingen, Péruwelz, Pommerœul, Prische et Battignies, Quiévrain, Saintes, Solre-Saint-Géry, Steenkerque, Thulin, Velaines et Ville-Pommerœul.

LA PROCESSION D'ATH. — En parcourant un compte de la fabrique de l'église de Saint-Julien d'Ath, de l'année 1462, j'y ai remarqué un chapitre des dépenses spéciales à la procession de cette ville. Voici quelques extraits de cette partie du compte :

“ A Daniel Vandrelenghe, pour avoir ouvret à la pourcession par l'espasse de v jours à mettre sus et jus les histoires d'icelle . . . . . iiij l.

“ A Jehan Bette, pour 7<sup>e</sup> paire de blan sorler pour lui, représentant le Roy Hérode, a estet payet. . . . . iij s.

“ A deux enfans qui portarent chacun 7 autel à la dite pourcession, ij s. ; à j grant homme, pour avoir portet saint Christofle . . . . . iij s.

“ A Janin le poindeur, pour son sollaire d'avoir besongniet au jour de la pourcession. . . . . x s.

“ A quatre thirans de la crois a estet payet. . . . . vij s.

“ A sire Jehan de Grave, pour se paine et travelle d'avoir portet le crois, a estet payet. . . . . iiij s.

“ A ix preux saint Jorge et saint Hermès, pour avoir fait leur devoir à ladite pourcession comme il appertient. xxiiij s.

“ A trois poissans, pour avoir eult leur cheval en faulte d'asnes, pour servir à ladite pourcession où il appertient :  
iiij s. vj d.

“ A Jacquemart Josep, pour sa paine et travelle d'avoir tournet à la tourette de l'angle sus et jus, a estet payet. . . . . iij s.

“ A deux hommes, pour avoir tournet à l'histoire Daniel, pour leurs paines. . . . . iij s.

“ A Janin le poindeur, pour vij faux visaiges de diables et 7 de mors ; pour l'escut Charlemaine et le boiste de son messagier ; pour avoir point les crois des larons pendant à le grande crois, et les sorlers de sire Jehan de Grave. . . . . vj l. iiij s.

“ A Jehan Lermittre, pour avoir livret aux xij apostles, au fait de ladite pourcession, 7 loth de vin. . . . . v s. iiij d.

“ Al hostel au Chingne despendut par Jehan Deboinaire, et Jehan le kinkallier et le fils Nourechon, pour eulx desjuner, lesquels font boin devoir à le crois et en ont grant paine . . . . . iiij s.

“ A pluseurs laboureux qui, par leurs serviteurs, ont envoyet leurs harnas à ladicte église, le jour de le pourcession, pour mener les histoires, sy comme . . . . .

“ A Jehan Brede, pour à lui avoir adcattet des assielles pour furnir au fait dou grant béart, pour faire sielles, eskus et pluseurs aultres besongnes nécessaires au fait de ladicte pourcession . . . . . xxxij s.

“ A Piettre le Wanttier, pour à lui avoir adcattet j<sup>e</sup> pialu conrée de poutrain pour faire les orelles doudit cheval. . . . .

“ A Riffellart le Vaul, pour sa paine et travelle d'avoir translattet de flamench en rouman les mos appartenans à Charlemaine et aux quatre fieux Aymon, comme ossy encore en aultres besongnemens. . . . . viij s.

“ A Janin le poindeur, pour sa paine et travelle d'avoir ouvret audit cheval l'espace d'un moys ; pour avoir livret j canffrain et estoffet et troix plumas d'orclinequant ; pour avoir patronnet le drap dou grant cheval, parmi v escus, ossi avoir fais des armes desdis quatre fieux Aymon ; pour avoir fait quatre psallades pour lesdis fieux Aymon ; pour avoir fait et point les quatre targes desdis quatre enfans, sont en somme . . . . . xl. iiij s.

“ Aux compagnons comme Janin le poindeur, Daniel et Jehan Boinefoy, pour leur paine et travelle d'aler en le ville d'Audenarde, pour veoir et viseter le fait et fachen doudit grant cheval, parmi le vin payet aux gouvreneurs et compagnons d'Auldenarde. . . . . l s.

“ A x hommes, pour leur paine et travelle d'avoir fait devoir pour porter le cheval appelle le grant heart des quatre fieux Aymon, a estet payet . . . . . xx s. ”

LÉOP. D.

CHAPELLE SAINT-ÉLOI, A QUÉVY-LE-PETIT. — J'ai visité récemment cette chapelle, qui s'élève entre les deux Quévy, sur un plateau élevé d'où l'on domine un vaste horizon. C'est une construction moderne, qui n'attire l'attention que par un bas-relief en pierre que l'on a placé au-dessus de la porte et qui provient de l'ancienne chapelle. On y voit saint Éloi ayant à ses côtés deux personnages agenouillés. Deux sujets bizarres se trouvent sculptés : d'une part, un cheval auquel manque la jambe droite est mis au travail et, de l'autre, un maréchal ferre cette jambe. Au bas on lit :

LA 1598 CESTE CHAPELLE FUT DECORÉE A LHON  
NE DE DI<sup>U</sup> ET DE S<sup>t</sup> ELOY PAR ANDRI<sup>n</sup> IAUPART ET  
THOMA DE DISTE FE<sup>n</sup> ET MARECHAL DES KEFUYT.

Au-dessous du bas-relief on a placé les armoiries de la famille Obert avec la devise : *Pro lumine virtus* et le millésime 1845.

A l'intérieur de la chapelle, on remarque, posés sur l'autel, les restes d'un rétable en bois du xv<sup>e</sup> siècle. Les scènes de la Passion y sont représentées et au centre est le Calvaire. J'y ai compté quarante-quatre figures.

On pense que ce rétable provient de l'ancienne chapelle de Blometeau, de même qu'un splendide bénitier en pierre, de style ogival, qui décore l'église de Quévy-le-Petit, et sur lequel est cette date : L'AN XV<sup>e</sup> XXIIIJ.

La chapelle de Blometeau a été démolie à la fin du siècle dernier. D'après les débris dont je viens de parler, cette chapelle devait être fort curieuse. Elle se trouvait à proximité du château du Petit-Cambrai, actuellement habité par M. Spinette, bourgmestre.

LÉOP. D.

PORTRAIT D'UNE CHANOINESSE DE MONS. — Une gravure sur cuivre, de 20 centimètres sur 15 environ, représentant un buste de chanoinesse en costume de chœur, porte, dans un cartouche en dessous du portrait, l'inscription suivante :

M<sup>me</sup> DE MERODE DE  
DEYNSE DE MONTFORT  
CHANOINESSE DE S<sup>t</sup> WAUDRU  
AGÉE DE 81 ANS.

Cette gravure paraît dater du xviii<sup>e</sup> siècle, et l'épreuve sur papier fort semble être de ce temps. On se demande si c'est un portrait isolé, ou s'il fait partie d'une collection soit de portraits de la famille de Mérode, soit de portraits de chanoines.

On n'y voit aucun nom de graveur.

Cette gravure n'existe pas au cabinet des estampes de la bibliothèque royale de Bruxelles.

M. Maufra, employé à cette bibliothèque, en possède une épreuve bien conservée.

Août 1893.

F. H.

---

LES ANCIENNES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE FRAMERIES. —  
L'église paroissiale de Frameries possédait trois cloches, au  
siècle dernier. En voici les inscriptions telles qu'elles ont été  
relevées, le 26 septembre 1781 :

Sur la grosse cloche, on lisait :

WAUDRU SUIS NOMMÉE; MARAIN MESDAMES LES CHANOINESSES  
AINÉES DU CHAPITRE ROYAL DE STE-WAUDRU :  
MESDAMES MARIE-MAGDELAINE DE MELUN DITE D'ESPILOY,  
ANNE DE WATTEVILLE DITE DE CONFLANS, MARIE MAGDELAINE  
DE HORNES DITE DE BASSIGNIE, HONORÉE-MARIE DE BETTE DITE  
DE LEDE.

Sur la deuxième dite « Montaine » :

PARAIN LE COMPTE DE BAILLENCOURT, J'AY ÉTEZ REFONDUE  
AUX FRAIS DE LA COMMUNAUTÉ DE FRAMERIE 1764.

Sur la petite cloche :

ANDRÉ SUIS NOMMÉE; MON PARAIN LE SIEUR FLORENT-ANDRÉ  
CLOQUETTE, GREFFIER DE LA PRÉVOTÉ. — FRAMERIE 1703.

E. M.



ANCIENNES FORTIFICATIONS DE MONS. — Des travaux de terrassement se font depuis quelques jours dans la partie de la Grand'Place où se tient le marché aux fruits. Il s'agit d'établir un égout allant du bas de la rue des Cleres vers la rue d'Havré.

Les ouvriers ont mis à découvert une muraille épaisse de 4 à 5 mètres, allant du Sud-Est au Nord. Un collaborateur du *Journal de Mons*, M. Gonzalès Decamps, qui est d'ailleurs très compétent en matière d'archéologie, estime que les dimensions de la muraille indiquent un ouvrage de fortifications et constituent un reste de la première enceinte de Mons, construite en 1152 et 1185, par les comtes de Hainaut Baudouin IV et Baudouin V.

Au point de vue archéologique et historique — écrit M. Decamps — ces fragments de mur ont une certaine importance. Nos ingénieurs et nos architectes feraient bien de les inspecter, car ils offrent un spécimen du mode de bâtir du XII<sup>e</sup> siècle, remarquable par sa conservation malgré toutes les intempéries et l'action de l'humidité, autant que la façon heureuse dont on a su tirer parti de matériaux assez difficiles à employer.

(Extrait du journal *Le Hainaut*, du dimanche 5 mai 1895.)

---

SCEAU DU GARDIEN DES FRÈRES MINEURS DE MONS, EN 1469-1474. — Nous reproduisons ci-après le sceau du gardien du couvent des frères mineurs de Mons, d'après des exemplaires en cire rouge apposés en placard sur des pièces à l'appui des comptes de la ville de Mons, des années 1469-1470, 1473-1474<sup>1</sup>. La seconde de ces pièces est ainsi datée : « Tesmoing » chest saiel de mon office de gardien, le XIIJ<sup>e</sup> jour de mars » audit an LXXIIJ » (1474, n. st.).

Le sceau représente sous un portique la Sainte Vierge tenant sur les bras l'enfant Jésus qui lui présente un fruit. Au dessous est agenouillé le gardien. La légende porte : S. GVARDIANI MONTENSIS.

LÉOP. D.

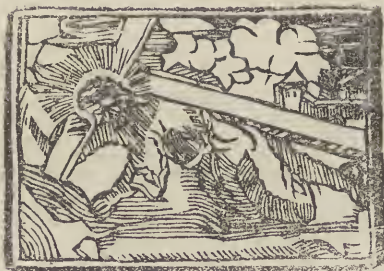


ANCIENNES IMAGES. — Les gravures sur bois des images ci-contre appartiennent au Cercle archéologique. On prétend qu'elles ont servi à l'impression d'ouvrages de piété publiés à Mons.

<sup>1</sup> Le gardien était, en 1469-1470 : frère Jehan d'Ittre, et en 1473-1474 : frère Guillaume Carlier.















## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
NÉCROLOGIE. Théodore Bernier, par M. <i>Aug.</i>	
<i>Losset</i> . . . . .	I
Félix Debert. . . . .	XVII
Le comte Charles de Vinchant de Milfort. . . . .	XIX
Le colonel Monnier, par M. <i>Félix Hachez</i> . . . . .	XX
Paul-Émile Dequesne. . . . .	XXIV
Le docteur Cloquet, par M. <i>Félix Hachez</i> . . . . .	XXV
Eugène Plon. . . . .	XXVIII
 LISTE des membres du Cercle, au 15 avril 1895. . . . .	XXXI
Sociétés savantes avec lesquelles le Cercle est en relation . . . . .	XLII
Journaux scientifiques reçus par le Cercle en échange de ses publications. . . . .	XLIV
Ouvrages et notices publiés en dehors des Annales et des Bulletins du Cercle, de 1892 à 1895. . . . .	XLV
 Le canon d'Édimbourg « Mons Meg » forgé à Mons, au xv <sup>e</sup> siècle, par M. <i>Armand de Behaull de Dornon</i> . . . . .	1
Un inventaire montois du xviii <sup>e</sup> siècle, par M. le comte <i>A. d'Auay de Launois</i> . . . . .	97
Séjours de Jehan Lhermite à Mons et au château de Bettissart, à Ormeignies, en 1586 et 1602 ; par M. <i>Félix Hachez</i> . . . . .	113
Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine, en 1269 ; par le même . . . . .	139
La chronique de Jean de Sivry, prieur de Bonne-Espérance, par <i>Dom Ursmer Berlière</i> . . . . .	143

	Pages
La prévôté de Prisches, à Battignies-lez-Binche ; par le même . . . . .	154
Addition à la notice sur les armoiries de familles alliées aux Croy, copiées au xviii <sup>e</sup> siècle à l'hôtel de ville de Mons ; par M. <i>F. Hachez</i> . . . . .	169
Réglementation du travail des gens de métiers à Mons, au xiv <sup>e</sup> siècle ; par M. <i>Léopold Devillers</i> . .	171
Épitaphes et armoiries recueillies dans des églises du Hainaut, par M. <i>Edgar de Prelle de la Nieppe</i> . .	177
Index des noms contenus dans ce recueil d'épitaphes. . .	193
La chapelle de Notre-Dame de Hon et la seigneurie des Zabodans, à Mons ; par M. <i>Gonzalès Decamps</i> . .	195
Cahier d'une pensionnaire des filles de Notre-Dame à Mons, au xviii <sup>e</sup> siècle ; par le même. . . . .	200
Une découverte à Montignies-lez-Lens, par M. le comte <i>Albéric d'Auwy de Launois</i> . . . . .	203
Sigillographie montoise. Sceau de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire établie en l'église de Sainte-Élisabeth, à Mons ; par M. <i>Gonzalès Decamps</i> . .	208
Un historien inconnu de la vierge miraculeuse de Cambron ; par M. <i>A. Jennepin</i> . . . . .	216
Lutte de Hanotin de Sucrre contre le chevalier Bayard, 1491 ; par M. <i>Félix Hochez</i> . . . . .	226
Le petit-fils d'une montoise fondateur de New-York, par M. <i>Armand de Behault de Dornon</i> . . . . .	231
Charte-loi des communes de Nimy et de Maisières, du 21 juin 1512 ; par M. <i>Gonzalès Decamps</i> . . .	234
Conservation des monuments. Province de Hainaut ; par M. <i>Clément Lyon</i> . . . . .	249
Un écho des fêtes du 3 <sup>e</sup> centenaire de Roland de Lassus ; par M. <i>Jules Declève</i> . . . . .	251
Sceaux du chapitre de Sainte-Monégonde, à Chimay ; par M. <i>Léopold Devillers</i> . . . . .	261
Note sur une pierre armoriée existant à Vellerelle-le-Sec ; par M. <i>A. Gosseries</i> . . . . .	266

## TABLE.

425

	Pages.
Les abords du château des comtes de Hainaut, à Mons ; par M. <i>Ernest Matthieu</i> . . . . .	269
<i>Historia Dominicæ Passionis</i> . Notice sur un manuscrit de la bibliothèque communale de Valenciennes ; par M. <i>Auguste Losset</i> . . . . .	317
Notice sur le Petit rasoir des ornemens mondains de Philippe Bosquier ; par M. <i>Félix Hachez</i> . . . . .	359
Saint Ghislain jouant aux dés avec le diable, par le même . . . . .	373
Discours républicain prononcé à Mons par le citoyen Delneufcour, le 5 floréal an iv (24 avril 1796) ; par le même . . . . .	379
Découverte d'antiquités à Harvengt, fouilles de 1894 ; par M. <i>Émile de la Roche-Marchiennes</i> . . . . .	393
Jacques de Saint-Omer, sculpteur tournaisien du xiv <sup>e</sup> siècle ; par M. <i>de La Grange</i> . . . . .	395
VARIÉTÉS. — Démolition de la Tour-Auberon, à Mons ; par M. <i>Ernest Matthieu</i> . . . . .	
Numismatique montoise. Médailles présentées à l'archevêque de Cambrai, lors de la bénédiction de l'abbé de Saint-Ghislain dom Joseph Havinne ; par le même . . . . .	414
Verrerie de Haine-Saint-Pierre ; par le même . . . . .	415
La procession d'Ath, en 1462, par M. <i>Léopold Devillers</i> . . . . .	416
Chapelle Saint-Éloi, à Quévy-le-Petit ; par le même. . . . .	418
Portrait d'une chanoinesse de Mons, par M. <i>Félix Hachez</i> . . . . .	419
Les anciennes cloches de l'église de Frameries ; par M. <i>Ernest Matthieu</i> . . . . .	420
Anciennes fortifications de Mons. (Extrait du journal <i>le Hainaut</i> .) . . . . .	421
Sceau du gardien des frères mineurs de Mons, en 1469-1474 . . . . .	422
Anciennes images . . . . .	422

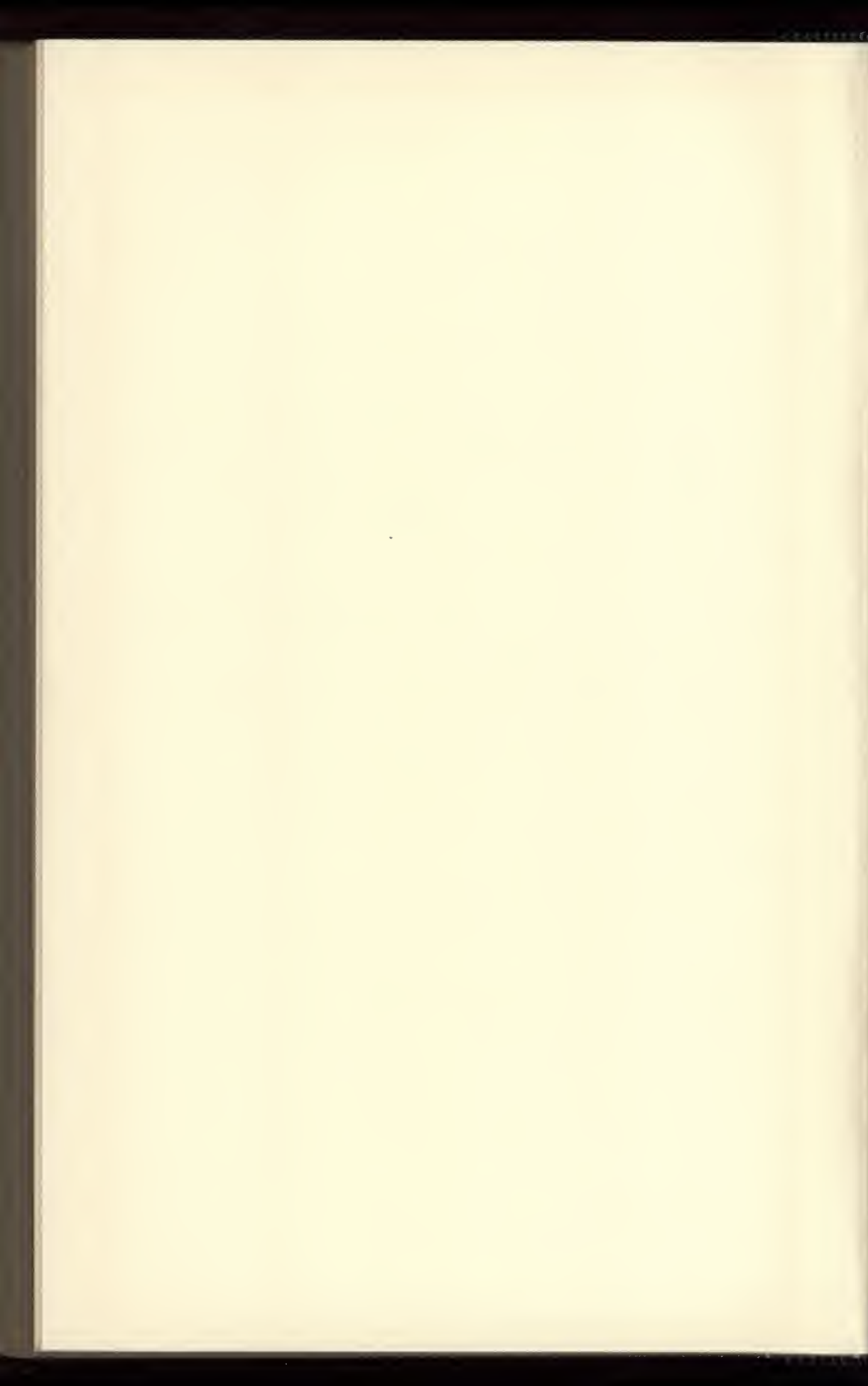
## GRAVURES HORS TEXTE :

	En regard de la page :
Le canon d'Édimbourg " Mons Meg " . . . . .	1
Plan du château de Bettissart et de ses environs, en 1608 . . . . .	113
Vitrail de l'église de Saint-Nicolas en Havré, à Mons, représentant Roland de Lassus. . . . .	251
Le quartier de la Garenne, à Mons, à la fin du xvi <sup>e</sup> siècle . . . . .	272
La basse-cour du château, à Mons . . . . .	312
Découverte à Harvengt. . . . .	393
Anciennes images, 3 pl. . . . .	422

## DANS LE TEXTE :

	Pages.
" Mons Meg " . . . . .	65
Bombarde de Gand . . . . .	76
Objets découverts à Montignies-lez-Lens . . . . .	205
Sceau de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire établie en l'église de Sainte-Élisabeth, à Mons . . . . .	208
Sceaux du chapitre de Sainte-Monégonde, à Chimay.	262
Pierre armoriée à Vellereille-le-Sec. . . . .	266
Chiffre de Charles-Alexandre de Croy . . . . .	320
Signature du même prince. . . . .	323
La Mort . . . . .	347
Sceau du gardien des frères mineurs de Mons. . . . .	422





GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00672 4989

